
3 1761 04220 8306


VELUT
ARBOR
ÆVO

LE

NOMBRE DUEL

EN GREC

THÈSE

PRÉSENTÉE A LA FACULTÉ DES LETTRES DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS

PAR

ALBERT CUNY

PARIS
LIBRAIRIE C. KLINCKSIECK
11, RUE DE LILLE, 11

1906

LE NOMBRE DUEL

EN GREC

LE NOMBRE DUEL EN GREC

THÈSE

PRÉSENTÉE A LA FACULTÉ DES LETTRES DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS

PAR

ALBERT CUNY



PARIS
LIBRAIRIE C. KLINCKSIECK
11, RUE DE LILLE, 11

1906

A MESSIEURS :

MICHEL BRÉAL

VICTOR HENRY

ANTOINE MEILLET

En témoignage de reconnaissance.

ALBERT CUNY.

AVANT-PROPOS

L'*Introduction à l'étude comparative des langues indo-européennes* de M. A. Meillet présente à propos du duel (v. p. 159 suiv. et surtout p. 8) des observations qui ont servi de point de départ à mes recherches. C'est M. Meillet d'ailleurs qui a dirigé et surveillé ce travail : pendant trois ans, ses suggestions, ses conseils, ses encouragements ne m'ont jamais manqué. Même en dehors des heures de cours, j'ai toujours trouvé chez lui l'accueil le plus bienveillant, le dévouement le plus affectueux. Qu'il me permette de lui exprimer ici ma profonde reconnaissance après tant d'autres élèves qui ont déjà bénéficié de son heureuse direction.

Mes remerciements vont en même temps à mon autre maître, M. Victor Henry, qui m'a initié à l'étude de la grammaire comparée, et dont j'ai suivi l'enseignement pendant plusieurs années; lui non plus ne m'a jamais marchandé ses conseils, ses encouragements et son appui, et de plus il a bien voulu accepter la tâche de lire ma thèse en manuscrit : la forme et le fond de ce livre ont également profité de cette savante révision.

Venu trop tard à Paris, je n'ai malheureusement pu profiter que des dernières leçons de M. Bréal; néanmoins l'illustre maître s'est constamment intéressé à mon travail et m'a donné mainte preuve de la bienveillance qu'il a toujours témoignée aux linguistes qui l'ont suivi dans la voie qu'il a le premier frayée chez nous. Je suis heureux d'avoir l'occasion de l'assurer ici de toute ma gratitude.

A. Cuny.

LE NOMBRE DUEL EN GREC

INTRODUCTION

C'est Guillaume de Humboldt qui, dans des communications faites à l'Académie des Sciences de Berlin (la première est du 26 avril 1827) (1), a le premier attiré l'attention sur la question du duel. Il a montré que le sujet était particulièrement intéressant à étudier en grec d'une façon chronologique et suivie, et que, pour cette catégorie grammaticale comme pour les autres en général, il y aurait grand avantage à en avoir une vue d'ensemble dans la plupart des langues humaines. C'est ce qui est devenu possible aujourd'hui, grâce aux nombreuses monographies se rapportant aux différents écrivains grecs, et aux ouvrages de linguistique qui, comme le *Grundriss der Sprachwissenschaft* de Friedrich Müller, donnent le moyen de se faire une idée générale de la structure grammaticale du plus grand nombre des idiomes parlés sur notre globe.

Or, si l'on parcourt les tomes II, III (et IV) de cet ouvrage, on constatera que le duel a existé ou existe encore dans les régions les plus diverses et quelquefois les plus éloignées les unes des autres.

Presque toutes les langues australiennes, la langue des indigènes de la Terre de Feu, l'aléoute et l'innok (esquimau) dans le groupe hyperboréen (v. en particulier pour ces deux langues M. V. Henry : *Esquisse d'une grammaire raisonnée de la langue aléoute*, Paris, 1879, et *Esquisse d'une grammaire innok*,

(1) *Ueber den Dualis*, dans les *Abhandlungen der königlichen Akademie der Wissenschaften zu Berlin*, 1830.

Revue de Linguistique, 1877, p. 224) ; plusieurs langues de l'Amérique du Nord et de l'Amérique du Sud, les langues polynésiennes et les langues mélanésiennes, certaines langues sibériennes, le lapon et le votiaque dans le groupe finno-ougrien, le kolh sur le domaine dravidien, le vieil-arabe dans le groupe sémitique, etc..., possèdent le duel, soit dans le pronom seulement, soit dans le pronom et dans le verbe, soit à la fois dans ces deux catégories et dans celle du nom. C'est dire que l'existence du duel, loin d'être spéciale au groupe indo-européen, est plutôt au contraire un fait d'ordre tout à fait général et que peut-être dans bien des langues où le duel ne se trouve pas aujourd'hui, il a existé jadis, mais s'est simplement perdu avant l'époque historique.

La tendance à l'élimination du duel est en effet un phénomène d'ordre universel comme le précédent, et M. Meillet (*Bulletin Soc. Ling.*, nº 53, séance du 18 mars 1905, p. XCV) l'a remarqué déjà en s'appuyant surtout sur les observations faites dans le domaine indo-européen et dans les domaines les plus voisins, le groupe finno-ougrien et le groupe sémitique. Une observation très importante que M. Meillet faisait en même temps, c'est que « le duel a tendu partout à disparaître lors du développement de la civilisation (1) ». Cette observation est parfaitement exacte pour les groupes de langues cités plus haut et se confirme très heureusement sur des domaines beaucoup plus éloignés.

Dans le groupe indo-européen, les langues connues à date très ancienne présentent le système du duel encore intact. Le védique est dans ce cas, et, à cet égard, le sanskrit classique reproduit le type védique. Mais déjà le pâli et les autres prâkrits ne présentent plus aucune trace de duel.

Dans le groupe des langues iraniennes, le vieux-perse et le zend montrent les formes du duel rigoureusement employées, mais le pehlvi les a complètement perdues.

En arménien, les mêmes formes ont disparu dès une période préhistorique.

L'albanais étant connu à date très basse (xviiᵉ siècle), il n'y a pas lieu de s'étonner que le duel y ait déjà complètement disparu.

(1) M. Hirt fait la même remarque, *Indogermanen*, I, p. 88 et suiv.

Quant aux peuples qui parlent des langues slaves, ils sont entrés dans le mouvement de la civilisation générale beaucoup plus tard que les peuples germaniques eux-mêmes qui étaient en contact avec Rome depuis au moins le Ier siècle avant notre ère. Aussi constate-t-on que le duel est encore tout à fait vivant dans le vieux-slave de l'Évangile (IXe siècle). Mais il s'est perdu par la suite et ne s'est guère conservé jusqu'aujourd'hui qu'en slovène, en slovince (1) et en bas-sorabe (sorabe de Lusace).

Ainsi encore, dans le groupe baltique, il n'y a plus aujourd'hui que quelques dialectes lituaniens qui continuent à employer les formes du duel, et cet emploi n'est même plus rigoureux.

Parmi les langues indo-européennes qui occupent l'extrémité ouest de l'Europe, le vieil-irlandais seul a encore des formes spéciales pour le duel, tandis que le latin et les langues osco-ombriennes les ont perdues dès une période préhistorique.

Enfin, dans le groupe germanique, on constate, il est vrai, que la langue la plus anciennement attestée, le gotique (IVe siècle), possède encore le duel dans le pronom et dans le verbe, mais déjà le vieux-norrois et le plus ancien haut-allemand ne le maintiennent plus que dans le pronom. Plus tard ces dernières traces disparaissent à leur tour, de sorte qu'il n'en reste rien dans les langues scandinaves modernes ni même dans la période tardive du vieux-haut-allemand.

Les choses se sont passées d'une façon analogue dans les langues sémitiques. Les langues les plus anciennement cultivées, l'assyrien, l'hébreu, l'araméen, l'éthiopien (ghez), ne connaissent plus le duel que dans quelques mots désignant des organes pairs tandis que l'arabe, qui jusqu'au VIIe siècle de notre ère était resté une langue de populations nomades à civilisation attardée, a conservé ce nombre dans le nom, le pronom et le verbe (2). Aujourd'hui même, le degré de civilisation détermine dans les différents dialectes la conservation ou l'abandon de ces formes. M. Marçais a remarqué que le duel est encore régulièrement employé par les tribus bédouines du Sud algérien, tan-

(1) V. F. LORENTZ, *Slovinzische Grammatik*, Saint-Pétersbourg, 1903. V. surtout p. 228.

(2) V. ZIMMERN, *Vergleichende Grammatik der semitischen Sprachen*, p. 173 et passim.

dis qu'aux approches des villes, il tend à disparaître et qu'il a en effet disparu dans l'arabe de Tlemcen même [1].

On est autorisé à voir les choses de la même façon en ce qui concerne le groupe des langues finno-ougriennes, car seuls, parmi ces langues, le lapon et le votiaque ont conservé l'emploi ancien du duel. Or ce sont précisément les langues les moins civilisées. Le hongrois par exemple a complètement perdu les marques propres de ce nombre.

Enfin, la chose est également vraie pour les groupes linguistiques les plus éloignés.

On a vu que dans beaucoup de langues soit de l'Amérique du Nord [2], soit de l'Amérique du Sud [3], le duel n'a pas encore péri. Mais dans les plus cultivées d'entre elles, le nahuatl, langue de l'empire détruit par Cortez, les langues maya dans la presqu'île du Yucatan, et la langue des Incas (quéchua) correspondant à une civilisation également très avancée, cette catégorie de formes n'existe absolument pas, sans qu'on puisse affirmer du reste qu'elles aient autrefois appartenu à ces idiomes.

De même dans le groupe des langues dravidiennes, celles qui comme le tamoul, le malayalam, etc.., sont entrées dans le courant de la civilisation indienne et sont écrites depuis un certain temps, ignorent aujourd'hui le duel, tandis que le kolh (langues des tribus habitant les monts Vindhya) ne l'a pas encore perdu.

Les langues de l'Extrême-Orient (chinois, annamite, etc...) qui ne distinguent même pas le singulier du pluriel par la forme, ne contredisent pas la théorie, car ce sont des langues de civilisation très ancienne, si l'on prend comme point de comparaison l'âge de la civilisation européenne.

En sens inverse, il convient de noter que ce sont les langues des peuples qui sont encore aujourd'hui au plus bas degré de la civilisation qui ont conservé le duel et même le triel. Ce sont pour le duel, les langues australiennes ; pour le duel et le triel les langues mélanésiennes [4] et le « jägan » de la Terre de Feu.

1 D'après une communication personnelle; l'article où figure cette observation paraîtra dans le tome XIV des *MSL*.

2 Athapask, iroquois, tschinuk, etc.

3 Molu-che (Chili), tsanека.

4) Voir WUNDT, *Völkerpsychologie*, I², p. 36.

Dans cette langue (F. Müller, *Anhang* = vol. IV) le duel existe à la fois dans le nom, le pronom et le verbe. De plus les formes verbales distinguent à toutes les personnes le singulier, le duel, le triel et le pluriel. Il ne sera peut-être pas inutile de noter à ce propos que les Fuégiens n'ont d'expressions indigènes que pour les trois premiers nombres. Il en est presque de même des langues australiennes : au delà de trois, les noms de nombre sont formés chaque fois par addition de deux, ce qui était évidemment très favorable à la conservation du duel [1].

Rappelons enfin que certaines langues africaines des moins civilisées, le kinnama et le nyamnyam, ont encore des formes duelles pour le pronom et pour le verbe, tandis que le somali distingue seulement le singulier et le pluriel.

La seule objection que l'on puisse faire à la façon de voir adoptée plus haut, c'est l'exemple du vieil-égyptien qui montre des formes du duel dans le nom et dans quelques formes nominales du verbe [2]. Cette objection est grave, car l'égyptien est avant toute autre langue, une langue de civilisation, mais il faut songer que nous n'avons aucun monument linguistique aussi ancien que pour cet idiome et qu'il est attesté même avant l'assyro-babylonien. Du reste le duel a disparu par la suite en copte et dans toutes les autres langues chamitiques (berbère, etc.).

Tout concourt donc pour montrer la justesse de l'observation reproduite plus haut : le duel est le produit d'un état inférieur de la civilisation ; il n'existe que là où la civilisation ne s'est pas développée ou s'est développée récemment ; ailleurs on ne le constate que dans des périodes très anciennes et il disparaît à mesure que la culture se développe. Il est donc naturel que ces formes soient partout tombées en désuétude en indo-européen : c'est un fait universel, un fait d'ordre humain ; et comme beaucoup de langues indo-européennes correspondent à un état de civilisation relativement ancien, on peut s'attendre à constater que le duel ou bien ait déjà disparu ou bien soit en voie de disparition.

D'autre part, comme à l'intérieur de ce groupe, le grec est avec le védique, le plus anciennement attesté et que certains

(1) V. M. Mauss, *Année sociologique*, 7e année (1904), p. 308 sq.
(2) Friedrich Müller, *Der Dual in den semitischen Sprachen* = *Sitzungsberichte d. k. Ak. d.* W. *ph.-hist. Cl.* *79* B. Wien, 1875, p. 449 suiv.

dialectes de cette langue n'ont abandonné les derniers restes du système du duel qu'assez tard (fin du IVe siècle avant notre ère), il peut être intéressant d'y étudier comment cette disparition s'est produite.

Dans la plupart des autres langues indo-européennes en effet, il est impossible de suivre cette évolution. Car, ou bien elles ont perdu le duel dès une époque préhistorique comme le latin ou l'arménien, ou bien, comme dans l'Inde ou dans l'Iran, on se trouve d'abord en présence de stades anciens de la langue où le duel est régulièrement en usage, puis on passe presque sans transition à des formes plus récentes de la langue où il n'existe absolument plus, (cas des prâkrits et du pehlvi), sans qu'on puisse suivre le processus de la disparition.

Ce n'est guère, en dehors du grec, que pour le groupe lituanien ou le groupe slave et aussi dans une certaine mesure, pour le groupe germanique et le groupe celtique que l'on pourrait tenter une entreprise analogue à celle qui sera abordée ici. Encore, dans le groupe germanique par exemple, est-on obligé de passer du gotique au vieux-norrois ou au vieux-haut-allemand qui n'en sont pas les continuateurs directs, et il en est de même pour les langues slaves ; tandis qu'en grec et spécialement dans le dialecte attique, on a, grâce aux inscriptions et à la littérature, l'avantage de pouvoir suivre l'histoire du duel depuis les périodes relativement anciennes où il était régulièrement employé jusqu'au moment précis où tout emploi de ce nombre est périmé.

De plus, le grec est infiniment mieux attesté, soit dans les manuscrits, soit dans les inscriptions, que ne le sont par exemple les langues celtiques ou les langues slaves à date ancienne, de sorte qu'il est plus facile de suivre de près l'évolution qui a amené la perte du duel. Pour le groupe slave, le sujet a du reste été étudié par M. Brückner (*Archiv für slavische Philologie.* III, 28 sqq. (1) et par M. Bulič : *Izvěstija Akad. St-Pétersbourg*, IV, 4, 1159 sqq.

L'objet de cet ouvrage est donc d'étudier la disparition graduelle des formes du duel dans les différents dialectes grecs et

(1) Cf. pour le polonais Baudoin de Courtenay, *Kuhn-Schleicher's Beiträge*, VI, 63 sqq. ; pour le celtique en général, Eibel, *ibid.*, II, 70 sqq.

spécialement dans le dialecte attique qui les a maintenues le plus longtemps. Il s'agit de voir sur quel point le duel a faibli d'abord et comment son emploi, de général qu'il était, s'est restreint peu à peu à des cas déterminés pour disparaître ensuite. Il faut, en un mot, étant donnée la tendance générale qui veut que le duel disparaisse avec le développement de la culture dans une langue indo-européenne, reconnaître les tendances particulières qui, pour le grec, ont agi dans le même sens. Peut-être par là pourra-t-on ensuite se faire une idée de la manière dont les choses se sont passées dans les langues où il ne nous est donné que de constater purement et simplement l'absence du duel.

Mais, pour cela, il faut toujours et à chaque instant tenir un compte aussi rigoureux des exemples où le pluriel apparaît au lieu du duel attendu que de ceux où le duel se présente employé régulièrement (1). C'est ce que n'ont pas toujours fait les nombreux auteurs qui jusqu'ici ont écrit sur le sujet. M. Ohler seul (*Ueber den Gebrauch des Duals bei Homer* Progr. Mainz 1884), a attaché presque toujours autant d'importance à l'une et à l'autre catégorie d'exemples. Les autres philologues qui ont écrit sur la question présentent bien de temps à autre des relevés d'exemples négatifs, mais aucun ne semble avoir recueilli ces derniers d'une façon systématique. On a essayé de faire ici ce relevé, du moins pour les ouvrages qui ont été étudiés dans leur totalité, les comédies d'Aristophane par exemple. Pour d'autres auteurs dont la production a été très considérable, Platon, Xénophon, etc..., il a paru suffisant d'appliquer la même méthode à des tranches arbitrairement choisies dans leurs œuvres. Du reste, on n'a, dans la mesure du possible, jamais négligé de consulter les monographies qui ont été écrites sur les auteurs en particulier. Il est permis d'espérer que de cette façon rien d'essentiel n'aura été omis dans ce travail.

(1) La première espèce d'exemples recevra ici le nom d'exemples négatifs, la seconde, celui d'exemples positifs.

PREMIÈRE PARTIE

LES FORMES DU DUEL

EN INDO-EUROPÉEN ET EN GREC

I. — Les nominatifs duels en -ω des thèmes en -o- (et subsidiairement les formes en -ᾱ des thèmes en -ᾰ-)

Le nominatif-accusatif duel des thèmes en *-o-* (masculins ou féminins) est dans le système indo-européen du duel une des formes les plus transparentes et aussi une de celles dont le sentiment exact s'est maintenu le plus longtemps dans la langue. Les équivalences : véd. *vṛ́kā*, zd *vəhrka* (v. perse *gaušā* 'oreilles'), lit. *vilkù* (à la forme déterminée de l'adjectif : *gerů-ju*), v. sl. *raba* 'δούλω', gr. λύκω (irl. *dā* = véd. *dvā*), peut-être aussi lat. *M. C. Pomplio* (1), etc., établissent l'existence dans la langue commune d'une forme : * *wḷk₂ʷō* (* *luk₂ʷō*).

D'autre part, à côté de *vṛ́kā*, le védique présente aussi *vṛ́kāv* devant voyelle et *vṛ́kau* à la pause (cf. Bolling, *J. of the Am. Or. Society XXII second half*, p. 318 et Bechtel, *Hauptprobleme*, p. 285). Le sanskrit classique ne connaît que la désinence en *-au* (à part quelques juxtaposés tels que *dvá-daça*). Il est au contraire à remarquer que la forme en *-ō* est seule attestée dans les autres langues et que la forme en *-ōu* est inconnue même aux dialectes les plus voisins du sanskrit (zd *vəhrka*, v. p. *gaušā*, v. sl. *vlĭka*), sauf pour les noms de nombre « deux » et « huit » (2) : skr. *dvaú*, *aṣṭaú*, v. irl. *dāu*, *dau*, m.

(1) Schwyzer, *IF*, XIV, 31.

(2) Il faut bien dire qu'il n'est pas du tout sûr que le nombre « huit » ait été un duel en indo-européen. L'opinion qui a cours à cet égard n'est peut-être qu'un préjugé.

bret. *dou*, v. norr. *tuau*, got. *ahtau*. Cependant, depuis l'article de M. Meringer, *KZ*, XXVIII, p. 217, sqq., on admet généralement que la forme en *-ō* n'était en indo-européen qu'un « doublet syntactique » de la forme en *-ōw*, cf. en dernier lieu A. Meillet, *MSL*, XIII, p. 31, où l'auteur rappelle très à propos le locatif v. sl. *doma* à côté du loc. skr. en *-au*, *-ā* des thèmes en *-u* et en *-i*. *Súnau* p. ex., en sanskrit védique peut représenter indifféremment un i.-e. * *sū́nēu* ou * *sū́nōu*, mais *doma* (russe *dóma*) suppose nécessairement * *domō* doublet de * *domōu*, (pour le thème en *-u-*, cf. véd. *dámū-nas-*, lat. *domuom* pl. gén., et, pour la place du ton, gr. δόμος). Du reste, il y avait peut-être à ce cas alternance de *e/o* comme au génitif singulier des thèmes consonantiques : gr. πατρός, lat. *patris*, v. sl. *matere*, etc. et au génitif pluriel *ē/ō*, p. ex. : lat. *fabrum*, c'est-à-dire i.-e. * *-ōn*, mais got. *dage* ' des jours ' c'est-à-dire * *-ēn* du thème en *-o-* : *daga-*, nom. *dags* i.-e. * *dhog₂ʷho-s*, cf. skr. *ni-dāghá-ḥ* du mot racine * *dheg₂ʷh-* ' brûler '. D'autre part, le locatif classique *agnaú* des thèmes en *-i-* (*agniḥ*, lat. *ignis*) n'a pu se produire à côté du védique *agnā́* (* *n̥g₂ʷnē(i)*) que si *sū́nā* a alterné régulièrement autrefois avec *sū́nau* loc. de *sū́nu-ḥ* ' fils '.

Outre le v. sl. *doma*, et pour ne pas parler de *ōu* : *ō* dans les syllabes radicales pour lesquelles on trouvera des exemples chez M. Brugmann (1) : (sk. *gā́m* dor. βῶν ; sk. *ā́s-* lat. *ōs*, *ōris* lit. *ū́stas* ; πλωτός, got. *flodus*), on peut citer l'alternance remarquable : véd. *aṣṭaú* et *aṣṭā́* 'huit' gr. ὀκτώ, lat. *octō* (cf. *octāuos*, probablement de * *octōuos*), got. *ahtau*, v. h. a. *ahto*, lit. *asztū-nì* ... Ici du moins le sanskrit n'est pas seul à posséder le doublet en *-ōu*. Le germanique ne connaît que *-ōu* et le latin en garde sans doute une trace ; la chose est d'autant plus instructive que probablement * *ok₁tōu* n'a rien à faire avec le duel. L'attestation de *-ōu* est la même pour « deux » ainsi qu'on le verra plus loin (v. isl. *tuau*). Aussi M. Brugmann enseigne-t-il (*loc. cit.*, *p 276*) que la forme *-ō* était régulière (au lieu de *-ōu*) aussi bien à la pause que devant les consonnes, comme en védique (Bolling, au contraire, admet *-au* à la pause en védique).

(1) *Abrégé de grammaire comparée...* (*Traduction française*) p. 92. — En revanche les exemples que l'on trouvera chez M. Hirt, *Der indogermanische Ablaut*, p. 38 sqq. sont presque tous incertains.

D'autre part, il faut avouer qu'il n'est pas absolument certain que le nominatif-accusatif duel des thèmes en *-o-* ait connu de toute antiquité la finale *-ōu* à côté de *-ō*. Cette dernière forme est peut-être la plus ancienne, et le doublet *$*wl̥k_2^w ōu$* a pu être créé d'après une des formes du nom de nombre « deux » (véd. *d(u)vaú* v. isl. *tuau*, etc...).

On peut imaginer en sens inverse que ce dernier mot qui a certainement possédé la forme **d(u)u̯o* se soit lui-même laissé entraîner par l'analogie des thèmes en *-o-* et se soit dès la période indo-européenne doublé d'un nom. acc. **d(u)u̯ō* et **d(u)u̯ōu* ? Ce sont là autant de questions auxquelles on ne peut répondre catégoriquement, puisque nous ne sommes pas renseignés sur l'évolution historique de la langue commune avant la séparation des dialectes indo-européens. Qu'il suffise donc de constater que même en partant de la forme $*wl̥k_2^w ōu$, le doublet $*wl̥k_2^w ō$ n'est nullement inexplicable et que cette façon de voir permet, on le verra, une conception systématique de la plupart des formes du duel, ce qui est un avantage.

Quant à la difficulté soulevée par M. Wheeler, *IF. VI*, p. 135, savoir que, dans les thèmes en *-o-* oxytons, nous devrions avoir en grec un ῶ périspomène et en lituanien, l'intonation douce (* θεῶ lit. * *gerũ-ju*), elle est loin d'être suffisante pour faire renoncer à l'identification des duels en *ō-* et en *-ōu* (il en est de même pour les locatifs).

On pourrait seulement conclure de là que l'élément sonantique (*w*, *u*) de ces diphtongues était à l'époque indo-européenne particulièrement bref (cf. Meillet, *loc. cit.*). L'auteur ajoute : « Ces chutes indo-européennes de sonantes dans les diphtongues à premier élément long, permettent de soupçonner que le grec a gardé sur ce point — comme en général sur l'ensemble du vocalisme — la prononciation indo-européenne. »

Du reste, la difficulté n'existe que pour ceux qui admettent la doctrine de MM. Michels, Streitberg et Kretschmer. Mais M. Hirt (1), après avoir enregistré leur opinion, enseigne lui-même que les faits contredisent la loi posée par ces linguistes. Et il rappelle le locatif déjà cité des thèmes en *-i-* (skr. *agnā́*) i.-e. $*n̥g_2^w nē(i)$ qui a toujours l'intonation rude, puis le nom.

(1) *Der indogermanische Akzent*, p. 101.

Λητώ à côté du vocatif Λητοῖ. Enfin il déclare qu'il est pour lui plus que douteux que ce qu'on peut affirmer des diphtongues *ḗr*, *ḗn*, etc ..., devenues selon lui et d'autres linguistes *-ẽ* à la finale, soit également applicable aux diphtongues longues ayant *i*, *u* comme second élément.

L'objection de M. Wheeler ne porte donc pas, et le principe sur lequel elle repose, loin d'être certain, est probablement erroné.

Il est très vraisemblable enfin que, si le grec ne présente que la seule forme λύκω, c'est parce qu'il a conservé un trait de la phonétique syntactique de l'indo-européen, à savoir : finale *-ō* devant consonne et à la pause (1), finale *-ōw* devant voyelle. La position devant consonne et à la pause était de beaucoup la plus fréquente (v. Meringer, *loc. cit.*) ; et, de la finale devant voyelle, soit : * λύκωϝ (ἑστόν), le grec ne pouvait faire autre chose que λύκω (ἑστόν). Car en position intervocalique, le ϝ est tombé très tôt (cf. Meillet, *MSL.*, XIII, p. 34-35 et Thumb, *I. F.* IX, 334). Si à l'intérieur des mots « le ϝ était loin d'avoir la pleine valeur normale d'un élément consonantique », à plus forte raison en était-il ainsi dans l'union syntactique de deux mots, étant donné que, d'après les indications de la phonétique syntactique indo-européenne, le *w* était ici plus faible encore que le *w* ordinaire.

Les deux formes : λύκω et *λυκω^{w} devaient donc aboutir de très bonne heure à λύκω. D'autre part, si l'on admet l'opinion de Bolling et que l'on regarde *vṛ̥kau* comme la forme pausale, non seulement de l'époque védique, mais même de l'époque indo-européenne, la forme -ω sortie de -ω et de ω^{w} devant voyelle devait avoir facilement raison de * λύκωυ parce que ce dernier cas était relativement rare et qu'une diphtongue à premier élément long avait une tendance marquée (et croissant avec le temps) à éliminer l'élément sonantique final (Meillet, *loc. cit.*, 29-30) (2).

Que dans les langues autres que le grec, les formes en *-ōu* (*ōw*) aient, dès une époque préhistorique, été effacées pour la même raison ou par la simple concurrence des formes en *-ō* qui

(1) Brugmann, *loc. cit.*
(2) M. Meillet s'est appuyé sur les observations précises faites au sujet des diphtongues par M. R. Gauthiot (*Parole*, 1900, 438 sqq).

étaient les plus fréquentes, cela est probable ; pour le grec du moins, on peut imaginer, d'après les tendances générales de sa phonétique, que l'aboutissement eût été le même dans l'une ou l'autre supposition.

M. Meringer (*KZ*. XXVIII, p. 217) a émis l'opinion que la forme en *-ōu*, *-ō* est un collectif à sens duel bâti sur un thème en *-u-*. D'après ce qui a été dit plus haut, cela est possible, puisque l'intonation ne s'y oppose pas, mais indémontrable. En revanche, l'opinion de M. Osthoff, qui veut voir dans *-ō* une contraction de l'*o* du thème avec l'*e* (ε) des duels consonantiques, est insoutenable, parce qu'alors on attendrait sûrement un *ō̃* d'intonation douce (-ῶ en grec dans le cas de thèmes oxytons) et aussi pour les raisons données par M. Meringer (*loc. cit.*).

En résumé, l'indo-européen avait au nominatif-accusatif des thèmes en *-o-* : peut-être des formes en *-ōw*, *-ōu* et sûrement des formes en *-ō* (intoné rude) d'après les correspondances : véd. *-á* = zend *-a* = v. p. *-ā* = v. sl. *-a* = lit. *-ù* (*-ṹ*)[1] = gr. -ω, -ώ (cf. aussi le vieil-irlandais).

Le grec, tel que nous le connaissons historiquement, ne possède que la seule forme en -ω, -ώ. Quand le thème en -ο- était oxyton, la finale -ώ portait simplement l'aigu. Donc :

λύκω, ἵππω (skr. *áçvau*) mais θεώ, ὁδώ, etc...

On a cité ici à dessein ὁδώ et il faut remarquer que θεώ veut dire aussi « les deux déesses » p. ex. Aristoph. *Lysistr.* *112*, *Eccl.* *155*, *532*, etc.

La formation était en effet la même pour les thèmes en *-o-* du genre féminin, et elle était de date indo-européenne. M. Pedersen *BB. XIX p. 296* et M. Meillet (*Bulletin de la Soc. de Ling.*, *N° 51*)[2] s'appuyant surtout sur l'exemple νυός (lat. *nurus*) arm. *nu*, gén. *nuoy*, ont montré que l'indo-européen possédait des thèmes féminins en *-o-* qui ont été éliminés par analogie dans la plupart des langues (skr. *snuṣā́* v. sl. *snŭcha*...) et ne se maintiennent qu'en grec et en latin. Ce fait a une certaine importance pour l'explication du suivant : en attique épigra-

(1) En lituanien, la syllabe intonée rude attire l'accent dans le cas de thèmes non oxytons. P. ex. nom. sg. *vil̃kas* gr. λύκος skr. *vṛ́kaḥ*, mais *vilkù*. Cette loi a été découverte par M. de Saussure et indiquée *IF. Anz.* vi (1896), p. 157.

(2) P. *lxxxv*.. Cf. aussi Pedersen *KZ XXXVIII p. 228*. M. Meillet *MSL XIII 211* sqq.

phique, les formes en ᾱ des pronoms et de l'article sont excessivement rares et on ne trouve τά, ταῖν pour ainsi dire qu'à l'époque impériale où le duel avait été artificiellement restitué (cf. Meisterhans *Gr. d. attischen Inschr.*[3] p. *121* et la note). On a p. ex. τὼ θεώ et τὼ στήλᾱ, 439 a. Chr., τοῖν θεοῖν, 500-450 a. Chr., τὼ κλίμακε, 444 (403) ; τοῖν πολέοιν, 394. Et ce qui montre bien l'indifférence de τώ ou de τά à l'égard du genre (indifférence amenée par le fait que τώ θεώ fém. était exactement pareil à τὼ θεώ masc.), c'est que l'on trouve dans la même inscription que τὼ κλίμακε, l'expression τὰ δὲ ταμία, c.-à-d. la forme proprement féminine de l'article accompagnant un masculin (1). On en peut conclure que l'usage de τά était très flottant et qu'il se réglait surtout d'après la forme du thème qu'il accompagnait. Ce τά étant si peu senti comme féminin, il n'est pas étonnant qu'il ait cédé devant le τώ préposé aux thèmes en *-o-* soit masculins, soit féminins qui, pris dans l'ensemble, étaient très nombreux.

Si la forme en -ᾱ existait très peu dans l'article et les pronoms, elle était mieux représentée dans les substantifs de la 1re déclinaison (2). Les thèmes en *-ā-*, soit féminins (nominatif -ᾱ, -η), soit masculins (nominatif -ᾱς, -ης) forment leur nom.-acc. duel en *-ā*. Ceci n'est pas indo-européen, car d'après le témoignage du véd. *áçve*, de l'avestique *haēne* (les deux armées), du lit. *rankì* (les deux mains ; (cf. *gerē-ji*), du slave *ręcé* et probablement aussi du v. irl. *tuaith* ' les deux peuples ' (cf. *dī* = véd. *dvé*, lat. *duae*), le nom.-acc. des thèmes en *-ā-* avait la finale *-ai*, soit par ex. * *ek̹wai* ' les deux cavales '. Du reste, le duel en -ᾱ ne remonte pas même au grec commun. Car, s'il en était ainsi, il aurait, en attique, subi le changement mécanique de ᾱ en η et se serait alors confondu avec le nominatif singulier (3). Il paraît évident qu'il a été créé par l'analogie d'après la formule :

$$\frac{\text{χώρᾱ}}{\text{χῶραι}} = \frac{\text{ἵππω}}{\text{ἵπποι}} = \frac{\text{ὁδώ}}{\text{ὁδοί}}.$$

Et cette loi analogique n'a pu agir qu'indépendamment dans les différents dialectes et même assez tard, après que le procès :

(1) Voir dans le chapitre suivant la partie consacrée aux inscriptions attiques.

(2) *Gr. d. att. Inschriften*, p. 121.

(3) Et complètement, puisque dans le cas de thèmes oxytons comme κεφαλή, accent et intonation eussent été les mêmes.

ā > η était complètement achevé et que cette loi phonétique n'avait plus aucune action (cf. τάς de τᾰνς, πᾶσα de * παντ*yᾰ*).

De plus, la forme du duel en -ᾱ n'a pas la même extension partout. Dans Homère par ex., elle est restreinte aux seuls masculins (thèmes en -*ā*-). M. Hirt, *Handbuch*, p. 235 cite ὠκυπέτᾱ, κορυστᾱ́, 'Ατρείδᾱ entre autres.

On peut se demander pourquoi l'ancienne flexion -*ai* du nom. acc. duel a été abandonnée, abandon qui nécessitait une réfection analogique. Il semble qu'il faille expliquer le fait de la manière suivante : il y a eu dans l'indo-européen un mouvement s'étendant à plusieurs dialectes qui, pour les thèmes en -*o*- (masculins et féminins), avait fait remplacer la finale -*ō̃s* du nominatif pluriel par la finale -*oi* de la déclinaison pronominale (1). Cette transformation avait eu lieu en grec : λύκοι, θεοί comme τοί ; en latin : *lupī* comme *istī* ; en celtique : v. irl. *fir* < * *wiroi* comme *in-d* < * -*toi* et même en v. slave : *vlĭci* comme *ti*. Ce mouvement s'était étendu ensuite aux thèmes en -*ā* (comme le montrent χῶραι et *equae*) en grec et en latin, tout à fait indépendamment l'un de l'autre il est vrai, car les dialectes les plus voisins du latin, l'osque et l'ombrien, présentent uniquement des nominatifs en -*ās* (et en -*ōs*) : osq. *pas* ‘quae’ ombr. *ivengar* ‘juvencae’. Une fois *equī* ἵπποι créés d'après l'analogie de *istī* τοί, il était assez naturel que l'on modelât χῶραι, *equae* sur ταί(αί) et *istae*. Cette explication est la seule admissible des deux que propose M. Brugmann (*loc. cit.*, Rem. 2). Cf. aussi Hirt *Handbuch*, p. 234-5. Mais, du jour où l'on eut remplacé le nom. ancien * χώρᾱς par le nouveau χῶραι, l'ancienne forme du duel *χῶραι n'était plus du tout caractéristique et on tendit inconsciemment — le duel étant encore très vivant à cette époque — à la remplacer par une forme claire. C'est ce qui fut fait par la création de χώρᾱ d'après ἵππω. Le mouvement parti des thèmes en -*o*- continua donc à s'effectuer dans le même sens, et de même qu'après avoir obtenu : *istī equī* τοὶ ἵπποι de *istī* * *equōs* τοί * ἵππως, on était arrivé à *istae equae* ταὶ χῶραι au lieu de *istae* * *equās*, ταὶ * χώρᾱς, de même on arriva à τὰ (ou τὼ) χώρᾱ (du moins en attique) en vertu de la formule

$$\frac{\chi\acute{\omega}\rho\bar{\alpha}}{\chi\tilde{\omega}\rho\alpha\iota} = \frac{\text{ἵππω}}{\text{ἵπποι}}.$$

(1) Cf. Brugmann, *Abrégé de gr. comp*, p. 412, Rem. 2.

Tout ceci dans la vie particulière des dialectes grecs à cause du timbre ᾱ (et non η).

D'autre part, le fait que chez Homère il n'existe que le type masculin Ἀτρείδα, est très important et rend compte de tout. Dans une première période qui continuait celle de l'indo-européen commun, on a eu sans doute :

I. — λύκω et τώ

mais au féminin. . . . . . -αι et * ταί (duels) ;

Dans une seconde :

II. — Masculins. . . . . λύκω et τώ

Masculins. . . . . -ᾱ et τώ

mais féminins . . . . . . -αι (duel) ; * ται.

Enfin dans la troisième période :

III. — Masculins. . . . . -ω ; τώ

Masculins. . . . . -ᾱ ; τώ

et féminins. . . . . . -ᾱ ; τώ

Le τὰ δὲ ταμία semble de plus prouver que ce dernier procès est assez récent, ce qui s'accorde avec ce qui a été dit plus haut puisqu'il s'agit en dernier lieu de faits proprement attiques, sans qu'on puisse nier, bien entendu, que d'autres dialectes aient pu avoir des développements identiques ou analogues.

De même que les thèmes en *-ā*, les thèmes neutres en *-o-* (du type ζυγόν) subirent au nominatif accusatif duel une transformation complète. Il est possible qu'en indo-européen, ils aient eu à ce cas une finale, *-oi*, plus probablement *-ai* comme les féminins qu'on vient d'étudier (²), finale qui en tout cas devait aboutir en grec à un résultat qui est tout différent de celui que nous avons : -ω.

Les formes concordantes : véd. *yugé*, *dvé* (zd *xšaθrē* de *xšaθrəm* ' royaume ') (cf. ags. *twā*, v. sax. *twe* ' deux ', got. *twa* et got. *ba* ' ἄμφω ' (neutre) et v. sl. *izé* (¹) semblent prouver que p. ex. ' les deux jougs ' se disaient dans la langue commune * *yug₂ᵘai* (*-əi*) ou * *yug₂ᵘoi*. En grec rien de pareil : on a ζυγώ neutre tout comme ἵππω masc. et θεώ fém. Il est difficile de voir ici quelle a été la raison déterminante de l'innovation

(1) On sait que le lituanien a perdu la distinction du neutre et du masculin.

(2) Puisque les neutres n'ont comme nominatif-accusatif pluriel qu'une forme de collectif féminin en *-ā*.

morphologique, car l'ancien nom. accus. du. * ζυγαί ou * ζυγοί n'était pas exposé comme son correspondant * χῶραι à être confondu avec une forme de pluriel puisque le pluriel était en -α (sauf dans les quelques mots qui présentent un pluriel masc. mais à côté duquel existait la forme en -α, κύκλος, κύκλοι, κύκλα). Il semble donc ici que ce soit la seule analogie du singulier qui ait imposé au duel neutre la forme en -ω, mais il ne faut pas oublier non plus l'influence possible de la forme en -οιιν du gén.-dat. En somme on avait en indo-européen deux systèmes fort semblables pour les thèmes en -o- (1) :

		MASC. (FÉM.).		NEUTRE.
Sing.	N.	*ék₁wo-s*		*yug₂ʷó-n*
	G.	*ék₁wo-s(y)o*		*yug₂ʷó-s(y)o*
	D.	*ék₁wō̃i*		*yug₂ʷō̃i*
	A.	*ék₁wo-n*		*yug₂ʷó-n*
			et	
Duel	NA.	*ék₁wō*	mais	*yug₂ʷai?*

(ou * *yug₂ʷoi*) ; en revanche en grec préhistorique

GD. * *ék₁woy-i(n)* et * *yug₂ʷoy-i(n)*

Le pluriel neutre était à part puisque c'était au nom.-acc. une ancienne forme de collectif féminin.

Quant au génitif et au datif de ce pluriel :

ἵππων	ζυγῶν
ἵπποισι	ζυγοῖσι

ils étaient parfaitement semblables aux deux genres.

Que de ce système si ressemblant, le grec ait éliminé la seule forme discordante, ce qui a donné τὼ ζυγώ tout comme τὼ ἵππω suivant la proportion analogique :

$$\frac{\text{ζυγώ}}{\text{ζυγοῖν}} = \frac{\text{ἵππω}}{\text{ἵπποιν}},$$

cela n'a rien que de naturel, car la forme en -οιν a dû avoir ici la plus grande influence, étant donné qu'elle était étroitement associée à la forme du nom -acc. (voc.) duel. C'est aussi l'opi-

(1) On n'a repris dans ce schéma que les formes casuelles conservées par le grec historique.

nion de M. Brugmann *Gr. Gr.*[3] pp. *230* sqq. Il sera question plus loin des formes en -οιιν, -οιν du duel (1).

Le fait le plus saillant dans ce procès analogique est qu'ici, comme sur beaucoup d'autres points, et en particulier pour les nominatifs-accusatifs neutres en -ε (semblables par conséquent aux formes du masculin et du féminin), dont on va traiter immédiatement, on constate en grec un appauvrissement des formes de la déclinaison indo-européenne, sans qu'aucune raison phonétique l'ait nécessité (2). Il faut pourtant remarquer qu'à cette époque ancienne, le grec, tout en perdant certaines formes du duel, les a reformées sur les modèles courants. Mais ces réfections ont été opérées dans le sens voulu par la tendance à la simplification.

II. — Le Nominatif-Accusatif duel en -ε.

Pour tous les thèmes consonantiques, y compris les thèmes en *-n*, *-r*, *-i*, *-u*, le grec présente uniformément la désinence -ε, ποιμένε, τέκτονε, κύνε, μητέρε, ἀνέρε, ... κίε, σύε, ἰχθύε... homérique τοκῆε, attique épigr. ἁλύσει de -εε, πόλει, hom. πήχε(F)ε, ταχέ(F)ε, att. épigr. υἱεῖ; hom. δοῦρε < * δόρFε; att. épigr. σκέλει < * σκελεs-ε, cf. Brugmann, *Gr. Gr.* [3], p. 230 sqq. De même hom. ὄσσε qui pourrait être un ancien nom. acc. duel neutre * *oqi* (cf. v. sl. *oči* ' les yeux ', zd *aši*) auquel aurait été ajoutée la désinence -ε des thèmes consonantiques masculins et féminins.

Cette liste comprend, on le voit, des exemples du neutre aussi bien que du masculin et du féminin. C'est qu'en effet le grec, dès la période la plus ancienne, présente la même finale -ε au nominatif-accusatif duel des trois genres.

Mais il est certain qu'il ne représente pas ici l'état indo-européen sans innovation, car, dans la langue commune, les thèmes

(1) Outre les thèmes en *-o-* substantifs, tous les thèmes en *-o-* adjectifs et démonstratifs sexués formaient leurs duels de la même façon. Pour les pronoms, ceci était indo-européen (v. le tableau des pronoms dans : Brugmann, *Abrégé de gramm. comp. Deuxième tableau*). Pour les adjectifs aussi, car, même pour le féminin, les formes en *-o-* n'étaient pas inconnues à l'indo-européen : v. Meillet, *Mém. Soc. Ling. XIII*, p. 211 sqq.

(2) Cf. A. Meillet, *Note sur une difficulté générale de la gr. comparée*, p. 8 (et passim).

neutres consonantiques avaient une désinence à part, savoir -*ī*, qui n'a laissé de trace en grec que dans les diverses formes du nom de nombre ' vingt' : béot. Ϝίκατι, héracléen, Ϝείκατι, laconien βείκατι (*Hésychius*), ion. att. εἴκοσι, hom. ἐείκοσι. (Il est sûr que le premier ι du béotien Ϝίκατι était long de nature) (1). Cf. en dehors du grec, outre le latin *vī-gintī*, l'avestique *vīsa ti* qui suppose un préiranien **wīçati*, i.-e. * *wī-k₁m̥t-i*, c'est-à-dire le nom. acc. duel neutre du thème consonantique -*k₁m̥t*- (cf. encore skr. *viṃçati-ḥ* et arm. *khsan*), thème attesté par les ordinaux correspondants : zd *vīsąs-təmō* ' vingtième ', béot. Ϝικαστός, lat. *vīcēsimus*, c'est-à-dire * *wī* + *k₁m̥t* + *tᵒmo*-s (cf. Brugmann, *Grundriss*, II, pp. 492 sqq.) ; le radical consonantique n'est pas plus surprenant ici que dans δεκάς, -άδος ou dans le prototype * *dek₁m̥t*- nécessaire pour expliquer le germanique * *teγu*-, pl. got. *tigjus* 'dizaines'. Il faut enfin remarquer que, dans ce cas, le thème a le degré zéro qui est caractéristique des cas faibles : * -*k₁m̥t-ī*. C'est ce qui apparaît également en sanskrit (à cela près que la désinence est toujours *ī* : véd. *dhámn-ī* (et *dháman-ī*, *bṛhat-ī*, *áçīyas-ī*, *vidúṣ-ī*, *mádhv-ī* (et *mádhun-ī* plus récent) et aussi en slave dans l'expression : *dŭva desęti* 'vingt' dans laquelle *desęti* a plus tard été conçu comme un masculin parce que la désinence ordinaire des neutres consonantiques était -*é* : *imen-é*, *sloves -é*, Pourtant on rencontre aussi *imen-i sloves-i*, dans le *Suprasliensis*, tandis que les formes analogiques en -*é* se lisent dans le *Zographensis* et le *Marianus* (2).

Bien que ces deux derniers manuscrits soient plus estimés que le premier cité quand il s'agit de déterminer les formes appartenant en propre au vieux-slave, pourtant, comme *imené*, etc., pouvait facilement, à tout moment, se modeler sur *izé* (th. *igo*-), etc., et qu'au contraire on ne voit pas quelle serait l'origine des formes en -*i* si elle n'était indo-européenne, on peut, en toute assurance, rapprocher la finale -*i* du v.-slave de la désinence du nom. acc. duel n. en sanskrit. Ceci s'accorde bien avec le latin *vī-gintī* déjà cité de même qu'avec l'avestique *vī-saⁱti* ; malheureusement cette dernière forme est, comme en grec, seule de

(1) V. F. Solmsen, *Untersuchungen zur gr. L. u. Verslehre*, p. 252 sqq. ; F. Sommer, *Gr. Lautstudien*, p. 108.

(2) Pour ces faits, v. Leskien, *Handbuch der altbulgarischen Sprache*, 4e édition (1905), pp. 65 et suivantes.

son espèce (v. Jackson, *An Avesta grammar*, *passim*). Malgré cela, il est tout au moins raisonnable d'admettre pour le nominatif-accusatif duel neutre à l'époque indo-européenne une désinence *-ī* ou plutôt *-ī* [1] ainsi que le fait M. Meillet, *Introduction*, pp. 268-269.

Voyons maintenant l'état des choses en grec. Si un dialecte aussi voisin du sanskrit qu'est l'avestique a perdu pour ainsi dire toute trace de cette désinence *-ī* et, si l'un des plus proches ensuite, le vieux-slave, a laissé supplanter cette désinence par celle des neutres en *-o-* : *imenê*, *slovesê* (au lieu de *imeni*, *slovesi* également attestés) d'après *izê*, etc., c'est-à-dire i.-e. $*yug_2{}^wa^xi$, il ne paraîtra sans doute pas étrange que le grec présente lui aussi une innovation. Seulement elle n'a pas été la même qu'en vieux-slave, et ce n'est pas sans raison. Cette dernière langue, en effet, avait bien conservé les anciens duels neutres en $-a^xi$ soutenus par les nom. duels féminins des thèmes en *ā*, à savoir i.-e. *-ai* qui avait également abouti à *-ê* p. ex. *rącê* de *rąka* 'main' et *dŭvê*, 'deux' féminin aussi bien que neutre. Le grec au contraire avait perdu ces anciennes formes en $-a^xi$ et en *-ai* et les avait remplacées, on l'a vu, par des formations analogiques en -ω et en -ᾱ (ce dernier dans la vie particulière des dialectes). Il ne pouvait donc se tourner de ce côté pour refaire ses nom. acc. neutres du duel dans les thèmes consonantiques ; bien au contraire, il semble probable que c'est le mouvement qui avait transformé * ζυγαί (ou * ζυγοί) en ζυγώ et la circonstance que de nombreux féminins en *-o-* avaient au duel la finale -ω, qui a déterminé les duels consonantiques à prendre eux aussi la finale -ε largement répandue dans les thèmes consonantiques soit masculins soit féminins.

On obtient ainsi deux séries parallèles d'innovations dans le même sens :

1° Thèmes en -ο- :

Etat I. Masc. fém. ω, neutres *-αι
Etat II. Masc. fém. ω ⟶ neutres -ω

et de même :

[1] La brévité de l'-*i* final de $vīsa^iti$ ne préjuge rien quant à la quantité originelle de la voyelle en fin de mot.

2° Thèmes consonantiques :

Etat I. Masc. fém. -ε   neutres * ῑ
Etat II. Masc. fém. -ε —> neutres -ε.

Et si l'on constate que dans les langues, en morphologie aussi bien qu'en phonétique, les actions et réactions qui aboutissent à l'état d'une période donnée forment un tout rigoureusement systématique, on ne pourra s'empêcher d'attacher une grande importance à cette considération. Dans les divers ordres de thèmes, le grec préhistorique a travaillé, comme on l'a dit, à la simplification de la déclinaison, mais il a opéré chaque fois dans le même sens. La phonétique de cette langue eût laissé parfaitement intacte une finale -ῑ (ou même -ῐ). On ne peut donc avoir affaire ici qu'à une réfection due à l'analogie.

Naturellement cette action analogique est partie non seulement des formes du pluriel en -ων et en -σι communes aux neutres et aux autres genres, mais aussi, et peut-être avant tout, de la finale en -οιν commune à toutes les espèces de thèmes et dont on parlera plus loin.

Mais encore, étant données toutes ces circonstances favorables, pour que les nom.-acc. masculins et féminins en -ε aient exercé cette puissante attraction, faut-il qu'ils aient eux-mêmes existé anciennement, et c'est précisément ce qu'on a nié, bien à tort sans aucun doute,

Avant d'établir leur origine indo-européenne, il convient d'examiner les nominatifs accusatifs des thèmes masculins et féminins en *-i-* et en *-u-*. Ici le grec présente la désinence -ε non seulement dans les mots -racines κί-ε, σύ-ε en quoi il s'accorde avec le sanskrit (véd. *dhiy-ā* (*dhiy-au*), *bhrúvā* (*bhruvau*), mais même dans les thèmes polysyllabiques de ce genre : att. épigraphique ἀλύσει (-σεϳε), πόλει ; homérique : πήχε(F)ε, ταχέ(F)ε, att. épigr. : υίεῖ (1). Sur ce point le grec diffère des autres langues. En effet, l'indo-iranien, le baltique et le slave ont ici comme finale *-ī*, *-ū* qui sont attestés p. ex. par : skr. *ávī*, avest. *aži* = skr. *áhī* ' deux serpents ', v. sl. *nošti*, lit. *naktì* (de * *naktý*) ' deux nuits ', cf. aussi v irl. *fāith* ' deux poètes ' de * *wātī*, et, pour les thèmes en *-u-*, véd. *sūnú*, (avest. *bāzu*), lit. *súnu*, v. sl. *syny* ' deux fils ' de * *sūnū*.

(1) Aussi chez les orateurs. Voir ci-dessous le chapitre qui les concerne.

Il semble donc bien que, sur une partie au moins du domaine indo-européen (la partie orientale), le nom.-acc. des thèmes en *-i-* et en *-u-* se soit formé par l'allongement des voyelles thématiques *-i-* et *-u-*. D'autre part, il est probable que cette formation est simplement analogique des nom.-accus. duels des thèmes en *-o-*, car :

$$\frac{{}^*s\bar{u}n\bar{u}}{{}^*s\bar{u}nus} \text{ et } \frac{{}^*ow\bar{\imath}}{{}^*owis} = \frac{{}^*w\underset{\circ}{l}k_2\bar{o}}{w\underset{\circ}{l}k_2os}$$

Telle est du moins l'opinion de M. Brugmann, *Grundriss*, II, p. 644, qui renvoie aussi à Osthoff, *MU*. II, 132 sqq. et à J. Schmidt. *KZ*. XXVII, 291 sq. Telle est aussi l'opinion de M. Meillet, *Introduction*, p. 268, qui dit que dans * *sūnū*, * *owī* ' il est impossible de retrouver la désinence *ĕ* ' (de πατέρε) et que ces formes ' sont suspectes d'être analogiques des formes de noms thématiques du type en *-ō*, skr. *vŕkā* ' deux loups ', v. sl. *vlĭka*, gr. λύκω. Si les formes **sūnū*, **owī* sont des innovations analogiques de date indo-européenne, il ne s'ensuit pas nécessairement qu'elles aient été communes à tous les dialectes indo-européens, et le grec πήχε(F)έ * πολεye (πόλει) a au moins des chances d'être aussi ancien, sinon plus. Ce qu'il y a en effet de remarquable dans ces dernières formes, c'est que, devant la désinence -ε, elles présentent régulièrement le degré -ε de la syllabe prédésinentielle (cf. encore ταχέ(F)ε, υἱεῖ, ἀλύσει). Or, c'est précisément le degré que présentent aussi πατέρε, ποιμένε, μητέρε (κύνε, au lieu de *κυόνε, cf. véd. *çvánau*, *-ā*, est analogique de κυνός, etc., tout comme l'accusatif sg. κύνα), et c'est, semble-t-il, une garantie d'ancienneté.

Toutefois, il est plus sûr d'expliquer πηχέ(F)ε, πόλει (*πόλεyε) par l'analogie des autres thèmes consonantiques sous l'influence des nominatifs pluriels très voisins πηχέ(F)ες, πόλεις (*πόλεyες).

Dans ce cas, ce serait la même analogie qui aurait en avestique amené la création de *bāzva* et en védique (exceptionnellement) de *bāhávā* (*prá bāhávā sisarti* *R̥V*. II, 38, 2) au lieu du régulier *bāhū*, p. ex. *R̥V*. VI, 71, 1. Cf. gr. πῆχυς.

Whitney (*A sanskrit grammar*[2], § 327, p. 118) et M. Lanman (*The noun-inflection in the Veda, passim*) enseignent positivement en effet que le sanskrit soit classique, soit védique, ne connaît que les finales *-ī*, *-ū* au nominatif-accusatif duel des thèmes en *-i-* et en *-u-*.

Tout dépend au reste de la manière dont on jugera en général de la désinence -ε.

Or, on lui a dénié toute espèce d'existence indo-européenne. C'est en particulier M. Wheeler *IF. VI 135* sqq. qui s'est efforcé de démontrer que πατέρ-ε, etc., était une innovation analogique du grec et le résultat des rapports

$$\frac{\pi\alpha\tau\acute{\epsilon}\rho\epsilon}{\pi\alpha\tau\acute{\epsilon}\rho\epsilon\varsigma} = \frac{\H{\iota}\pi\pi\omega}{*\,\iota\pi\pi\omega\varsigma}$$ (1)

M. Brugmann, qui tient au contraire pour l'antiquité de la désinence -ε (v. *Grundriss II, p. 644* et *Gr. Gr.*, pp. *230* sqq.) va pourtant jusqu'à concéder que l'-ε n'a pour ainsi dire (*einigermassen*) de correspondant sûr qu'en celtique : *athir* = πατέρε, *māthir* = μητέρε. C'est une concession exagérée, car il n'y a aucune raison de croire que p. ex. le véd. *pitárā*, *mātárā*, etc., ne marche pas de pair avec le grec et le celtique.

La désinence védique -*ā* peut indifféremment représenter i.-e. **ē*, **ō*, **ā*. Mais la comparaison du grec -ε réduit ces trois possibilités à une seule : *-*ē* alternant avec *-*e* à la finale. De même le v. irl. *athir* suppose (à cause de l'*e* du thème -*ter*- transformé en *i* sous l'influence de la voyelle désinentielle suivante) soit *-*ĕ* soit *-*ī*. Ici encore le grec donne le moyen de choisir entre ces deux possibilités et décide en faveur de *-*ĕ*, *-*ē* devenant **ī* dès l'époque du celtique commun et **ĕ* final ayant sur la voyelle précédente la même influence que l'*ī* final, quelle que soit l'origine de ce dernier, cf. par exemple : v. irl. vocatif *fir* < i.-e. **wirĕ* tout comme gén. *fir* < celt. comm. **wirī* (lat. *virī*) au rebours du nom. sg. *fer* < **wiros* (2).

Sur ce point, le sanskrit n'est pas isolé dans l'ensemble des langues indo-iraniennes, car l'avestique présente *nara* 'deux hommes' (véd. *nárā*, gr. ἀνέρε) *spāna* 'deux chiens' (skr. *çvánā*), *mātara* (skr. *mātárā*), *dātāra* (skr. *dátārā*) et formation nouvelle *māθra*, *bərəzanta* (skr. *bṛhántā*), etc., etc., et même *bāzva* au lieu de **bāzava* véd. *bāhávā* (th. *bāzu*- 'bras') ; *haša* 'deux

(1) M. Wheeler *IF. VI* p. 139 a réuni tous les exemples homériques de duels en -ε. Ce sont : Αἴαντε, ἀνέρε, ἄνδρε, ἄρνε, βόε, γῦπε δμῶε, θεράποντε, θῆρε, ἰητῆρε, κῆρε, κήρυκε, κύνε, λέοντε, μήστωρε, παῖδε, πήχεε, τέκοντε, τελαμῶνε, τοκῆε, υἷε, φῶτε, χεῖρε (il faut ajouter κοσμήτορε *Il* A. 16, etc.), et deux neutres seulement δοῦρε et ὄσσε. Hésiode a ὄσσων ὄσσοις ὄσσοισι.

(2) D'Arbois de Jubainville, *Eléments de grammaire celtique* (1903), p. 6.

amis' de ***haxya* (du thème *haxi-* = skr. *sákhi-* 'ami'. Il est vrai que dans tous ces mots de l'Avesta, on ne peut savoir si l'on a affaire à un *-a* ou à un *-ā* de la période indo-iranienne (c'est-à-dire à *-e* ou *-ē* de la langue commune), mais ceci ne crée aucune difficulté pour celui qui admet à la fin du mot, avec M. Meillet (*Introduction*, p. 268) une « alternance quantitative de **-e/ē*... (1) parallèle à celle qu'on observe par exemple dans la désinence secondaire active de la 1re personne du pluriel véd. *-ma* et *-mā*. » Il est vrai encore que pour toutes les formes de thèmes consonantiques en *-ā*, le védique offre des doublets en *-au* (*pitárau*, *bṛhántau*, etc., etc.), mais, du jour où **ē* et **ō* indo-européens étaient confondus en **ā*, donc dès les plus anciens temps de la période indo-iranienne, les duels en *-ō* des thèmes en *-o* et ceux en *-ē* des autres thèmes devenaient absolument semblables (**pitarā* comme **wṛkā*), et comme le second avait un doublet en *-āv* devant voyelle et un en *-au* à la finale absolue (suivant Bolling), il était naturel que *pitárā* amenât *pitarāv* et *pitárau* (2).

Du reste, ces formes en *-au*, *āv* sont exclusivement sanskrites et il est possible qu'en iranien, au rebours de ce qui s'est passé en sanskrit, **pitarā* ait aidé *vəhrka* (**wṛkā*) à effacer toute trace de l'ancienne flexion **wṛkāw*, **wṛkāu*).

M. Wheeler (*IF.*, *loc. cit.*), bien loin de concevoir les choses de la sorte, admet au contraire que tous ces *-ā* (*-āu*) viennent en sanskrit des thèmes en *-o-* sans se demander du reste quel a été le point de départ de cette analogie. Il est tout trouvé si l'on admet au contraire **pəterē* → véd. *pitárā*), — mais M. Wheeler s'efforce d'écarter même le témoignage de l'irlandais : *athir*, *māthir*, *coin* 'deux chiens' etc. Il prétend expliquer les formes celtiques par une désinence *-ī* choisie arbitrairement (analogie des thèmes en *-i-*). M. Brugmann, *Gr. Gr.*3, 230 sqq., lui a très justement répondu que le celtique ne montre nulle part pour les cas qui sont caractéristiques dans les thèmes consonantiques le passage à la déclinaison en *-i-* et qu'en tout cas

(1) Véd. *deva*, *dhṛtavrata* (au duel) aussi bien que *saṃrāja*, *vṛtrahana*, quoique dans le premier cas il s'agisse de thèmes en *a-* (*deváḥ*) et dans le second, de thèmes en consonne (*rāj*). V. Bolling, art. cité.

(2) M. V. Henry (*Manuel védique*, p. 21) fait remarquer que les thèmes consonantiques ont en védique la forme *-ā* plus souvent que celle en *-au*.

les formes irlandaises ne s'expliquent que par une identification avec les formes grecques en -ε (ou son doublet i.e. -ē). Du reste, étant donné πόδες : ποδοῖν : x d'une part, et le soi-disant * ιππως, puis ἵππω : ἵπποιν de l'autre, au cas d'une création analogique dans ce sens, on attendrait bien plutôt $x =$ *πόδω que πόδε. Cette remarque est encore de M. Brugmann qui maintient en conséquence son ancienne opinion (cf. Meillet, *loc. cit.*, *op. cit.*)

Même en concédant à M. Wheeler la marche de l'analogie dans le sens qu'il indique, à savoir :

$$\frac{\text{*ιππως}}{\text{ἵππω}} \longrightarrow \frac{\text{πόδες}}{\text{πόδε}}$$

rien ne serait moins assuré que la réalité de cette analogie. Car le point de départ en est tout à fait incertain ; il n'est pas sûr que le grec, même préhistorique, ait jamais connu des formes du genre de * ἵππως, * ὄδως pour les thèmes en *-o-*. Il faut toujours tenir compte en effet des variétés dialectales de l'indo-européen, aussi bien au point de vue morphologique qu'au point de vue phonétique, et il semble qu'ici on soit en présence d'une de ces divergences.

Le plus vraisemblable est donc d'admettre que l'indo-européen avait au nominatif-accusatif duel des thèmes consonantiques masculins et féminins une désinence *-ĕ*, qui en grec a été étendue aux neutres de la même catégorie et de plus à tous les thèmes en *-i-* et *-u-* (1). Naturellement aussi, les adjectifs à radical consonantique qui avaient déjà -ε au masculin et au féminin l'ont entièrement adopté pour le neutre (de même les participes, cf. E. Hasse, *Der Dualis im Attischen*, p. 36 et p. 43). De même enfin les pronoms sexués à thème consonantique (pratiquement, il ne s'agit que de τίς, τις). La forme τινε est d'un usage assez courant à n'importe quel genre, cf. par exemple Plat., *Phèdre*, 237 d, δύο τινέ ἐστον ἰδέα.

(1) En tant qu'ils ne le possédaient pas déjà.

III. — Le Génitif-Datif Duel en -οιιν, -οιν (et celui en -αιιν -αιν).

Les cas d'expression de plusieurs cas par une seule forme n'étaient pas inconnus à l'indo-européen même au singulier (parité du nominatif et accusatif neutres, du génitif et de l'ablatif dans plusieurs catégories de thèmes, quel que fût leur genre). Au pluriel la même indistinction régnait entre le nominatif et l'accusatif du neutre et le datif et l'ablatif de tous les thèmes et de tous les genres. Mais c'est au duel surtout qu'une seule et même forme possédait les valeurs casuelles les plus diverses. On a déjà vu que, comme au singulier et au pluriel des neutres, une seule forme servait à la fois de nominatif, d'accusatif (et de vocatif). Pour tous les autres cas, d'après la comparaison des diverses langues, l'indo-européen n'avait que deux formes différentes (trois au plus), à savoir : une pour le datif-ablatif-instrumental et une pour le génitif-locatif. Le grec a encore réduit le nombre de ces formes et l'a abaissé à une seule. Ceci du reste n'a rien d'étonnant si l'on réfléchit que la même langue ayant, pour les cas obliques du pluriel (génitif, datif-ablatif, instrumental, locatif), hérité de quatre formes distinctes, n'en a conservé que deux, le génitif et un cas mixte (datif), attribuant à l'une et l'autre les fonctions qu'avaient les cas antérieurement existants. Au duel, le syncrétisme déjà plus considérable dès l'indo-européen (deux ou trois formes pour cinq fonctions casuelles) a été aussi plus fort en grec et a abouti en définitive à la situation que nous présentent déjà pour le duel le grec homérique et l'attique des plus anciennes inscriptions, savoir : *une* forme pour les cas directs [nominatif, accusatif (vocatif)], *une* forme également pour tous les cas obliques : ἵππω : ἵπποιν, παῖδε : παίδοιν, etc., etc...

De plus, le grec présente cette désinence -οιϊν, -οιν dans toutes les espèces de thèmes et à tous les genres (sauf l'emploi de -αιϊν, -αιν pour les thèmes en -ᾱ- masculins et féminins, forme qui, on le sait, est une innovation de la langue grecque).

Quel était en détail l'état indo-européen ? Il est assez difficile à décrire. Pour le datif-ablatif-instrumental, il y avait un cas à morphème *-bh-* ou *-m-* suivant les langues, et dont le

prototypeestimpossible à reconstituer (cf. Meillet, *Introduction*, p. 298) ; les diverses langues en effet diffèrent fortement l'une de l'autre dans la formation de ce cas (cf. encore Brugmann. *Gr. II*, p. 649 et *Abrégé de gr. comparée*, p. 410). Pour les thèmes en *-o-*, on a par exemple véd. *vṛ́kābhyām* cf. *vṛ́kā*, mais avestique *zastaēibya* (*zasta-* ' main ', donc * *-oi-bh-*) ; de même v. sl. *vlĭkoma*, mais *dvé-ma* (* *dwoi-*) ; de même encore lit. *vilkám*, *dvẽm* dat., et *vilkam̃*, *dvẽm* instr. Pareillement, au neutre, véd. *yugábhyām*, v. sl. *igo-ma* ' ζυγοῖν '. Le sanskrit est seul à présenter l'*ā* prédésinentiel au pronom et dans le nom de nombre *deux* : les autres langues ont ici le thème en *oi-* : véd. *tá-bhyām, dvábhyām*, mais v. sl. *té-ma, dvé-ma*, lit. *tẽ-m*, *dvẽ-m* (cf. aussi gr. τοῖν, δυοῖν). L'iranien a évidemment propagé cette formation (*zastaēibya* dans les substantifs en *-o-*. — Pour les thèmes en *-ā-*, la désinence commençant par les morphèmes *bh-* ou *-m-* s'adjoignait directement à cet *-ā* : véd. *áçvā-bhyām* ' aux 2 cavales ' irl. *tuathaib* (* *teutā* ' peuple'), *mnāib* [* *bnās* ' mulieris ' gén. sg. cf. véd. *gnás-(pátiḥ)*] (1), lit. *rañkom* ' χεροῖν ', v. sl. *rąkama* et, dans le pronom, *tá-bhyām* cf. lit. *tóm(-dvëm)* dat. et *tom̃(-dvëm)* instr. Le nombre *deux* avait probablement ici aussi un thème * *dwoi-* (irl. *dib n-*, lit. *dvëm*, v. sl. *dvěma*, et en v. slave, * *tama* sous l'influence de ce dernier a été remplacé par *téma* (comme au masculin).

Quant aux thèmes en *-i* et *-u*, c'est sous la forme à degré zéro du suffixe qu'ils recevaient les mêmes désinences, de quelque genre qu'ils fussent d'ailleurs : ved. *matíbhyām* (*mati-* ' pensée '), v. sl. *noštĭ-ma* (*noštĭ* cf. ' nuit ') ; véd. *sūnú-bhyām* (*sūnú-ḥ* m. ' fils ') cf. v. sl. *synŭma* (même sens), lit. dat. *sunù-m*, instr. *sūnu-m̃* ; véd. *akṣíbhyām* (*akṣi-* n. ' œil ', v. sl. *oči-ma* (*ī* au lieu de *i* du thème à cause du nominatif-accusatif duel (*akṣī*) *oči* ' les deux yeux ').

De même enfin les thèmes consonantiques ajoutaient l'indice casuel commençant par *bh-* ou *m-* à la forme à degré zéro du thème : véd. *çvá-bhyām* (*çván-*) 'κυνοῖν', *mātṛ́-bhyām* (*mātar-*), cf. gr. πατρ-οῖν, avestique *nərə-bya*, c'est-à-dire * *nṛ-bh-* cf. gr. ἀνδροῖν (*nar-* ' homme '); véd. *bṛhád-bhyām*, avest. *bərəzad-bya*, i-e. * *bhṛghṇt-bh-*, de *bṛhdnt-* ' élevé ', avest. *brvad-byąm*

(1) Donc thème *mnā-* de * *bnā-* i. e. *g_2^w*nā-* (cf. γυνή < *g_2^{w}*onā*, etc.).

'aux sourcils'. th. *brvad-* 'sourcil' (c'est la seule forme qui présente le correspondant exact de la désinence indienne *-bhyām*); skr. *mánōbhyām* (th. *mánas-* n. 'intelligence'). Les thèmes en *es-* ne connaissent pas le degré zéro; aussi trouve-t-on en grec également τειχέοιν, τειχοῖν, cf. E. Hasse, *Der dualis*, p. 46.

En résumé, il est probable que le suffixe à *bh-* ou à *m-* s'ajoutait simplement au thème dans les substantifs et les adjectifs, et que, dans les pronoms qui ont un genre et dans le nombre « deux » il s'ajoutait à un thème en *-oi-*. Le grec n'a rien conservé de cette formation, chose assez naturelle puisqu'il a justement perdu ceux des cas qui, soit au singulier, soit au pluriel, se forment à l'aide de *-m-* ou de *-bh-* (Meillet, *Note sur une difficulté générale de la gr. comp.* p. 11). L'explication du fait est donnée par le même auteur (*Note... passim* et surtout p. 15) : « les désinences de cette sorte étaient en réalité le cumul d'un suffixe secondaire *-bh-* (*-m-*) et d'une désinence simple (p. ex. *-bhyos* [1]). » Ne rentrant plus dans le système casuel récent de l'indo-européen, elles ont dû, et tout particulièrement au duel, commencer à disparaître dès cette époque, surtout dans le dialecte qui tendait le plus à la simplification de la déclinaison, le grec.

Génitif-Locatif.

Si pour le datif-ablatif-instrumental duel, il est impossible de restituer le prototype indo-européen, la chose n'est pas beaucoup plus facile pour le génitif-locatif du même nombre. Ici encore les diverses langues divergent très fortement. Pour les thèmes en *-o-* le v. slave présente *vlĭku* 'des (deux) loups' à côté de *toju* (démonstratif) et de *dvoju* (nombre *deux*); le védique a de son côté : *vŕkayoḥ* au lieu de **vŕkoḥ* sans aucun doute d'après *táy-oḥ* et *dváyoḥ* (Whitney *A sanskrit grammar* p. 181), cf. aussi Brugmann, *Abrégé de gr. comparée*, p. 411 et Meillet, *Introduction*, p. 298. C'est le vieux slave qui présente ici la forme ancienne; le sanskrit a étendu le *-oi-* des démonstratifs et du nom de nombre, et il en est de même des féminins en *ā* : *áçvayoḥ* en sanskrit, mais v. sl. *rąku* de *rąka* 'main'. Tous les autres

(1) Soit *-bhi* + *-os* dés. gén. sg.

thèmes ajoutent simplement la finale skr. *-oḥ* v. sl. *-u* etc... au degré zéro : véd. *ávyoḥ* (cf. lat. n. sg. *ouis*), *sūnvóḥ* (*sūnúḥ* 'fils'), v. sl. *pątĭju* (*pątĭ* 'chemin', *synovu* (*synŭ* 'fils'); skr. *çúnoḥ* (*çván-* 'chien'), *mātróḥ* (*mātar-* 'mère'), *bāhvóḥ* de *bāhú-* 'bras' m., etc... ; v. sl. *kamenu* (*kamen-* 'pierre'), *imenu* (*imen-* 'nom'), *slovesu* (*slovo* th. *sloves-*, 'parole') cf. Brugmann, ***Abrégé***, p. 411.

Le dialecte qui est le plus voisin à la fois de l'indien et du slave, l'avestique, présente une distinction curieuse entre le génitif et le locatif duels. Le génitif avait dans cette langue la finale *-å* (*-ås* devant *ca*, c'est-à-dire indo-iranien *-ās*). Cette finale est facilement conciliable avec la finale *-oḥ* du sanskrit et *-u* du slave. Il suffit de poser une désinence indo-européenne **-ōus* d'où : *-ous* d'une part (skr. *-oḥ,* v. sl. *-u*), et *-ōs* d'autre part (indo-ir. **-ās*, avestique *-å*, (*-ås-ca*).

On ne peut guère méconnaître alors le rapport de cette désinence avec celle du nom.-acc. des thèmes en *-o-* qui est *-ōu*, *-ō* ainsi qu'on l'a vu plus haut. Cependant l'examen de la forme avestique en *-ō* pour le locatif *bāzvō*, *vəhrkayō*, p. ex., fait pencher M. Brugmann pour *-ou*. Rappelant le lit. *pusiaũ* ' en deux par le milieu ' (*pùsė* ' moitié ') le v. sl. *meždu* ' entre ' (de *mežda*, ' milieu, frontière ') et l'adverbe lit. *dvëjau*, *dvëjaus* ' en deux ', et remarquant que ces formes sont des locatifs, il en conclut que le locatif duel devait sûrement avoir la désinence *-ou* et que *-ous* (*-ōus*) aura été bâti là-dessus au moyen de l'*s* du génitif. En sanskrit, cette forme aurait partout supplanté l'autre, et en v. slave, *-u* peut représenter aussi bien *-ou* que *-ous*.

On peut admettre ces combinaisons, mais outre la forme *-ous*, il faut bien poser, à cause de l'avestique *-å*(*s*), une forme *-ōus* qui a évolué comme par ex. skr. acc. pl. fém. *tāḥ* de **tā-ns*, *gám* de **g_2^wōum*, lat. *diēs* de **diyēus*. Du reste, *-ous*, *-ou* étant donnés, ils ont pu être transformés en *-ōus*, *-ōu* sous l'influence du nom.-acc. duel des thèmes en *-o-* et plus récemment des thèmes consonantiques : *pitárā* (cf. la forme peut-être analogique *pitárau*). Une chose importante encore à remarquer, c'est que cette finale *-ou* *-ōus* ne s'adapte pas seulement, comme pour le nominatif-accusatif, aux thèmes en *-o-*, mais bien à toute espèce de thèmes. Enfin il faut soigneusement noter que dans

les pronoms qui ont un genre et dans le nom de nombre '*deux*', la désinence *-ōus* s'adjoignait à un thème en *-oi-* et que la tendance à propager ce thème en *-oi-* (tendance déjà constatée à propos de l'avestique *zastaē̆ibya*, cf. aussi le locatif pluriel : i.-e. **wḷk₂ʷoi-s-ⁱ/u*; skr. *vṛ́keṣu*, v. sl. *vlĭcĕchŭ*, gr. λύκοισι où l'introduction du *-oi-* pronominal était de date indo-européenne), que cette tendance était peut-être très ancienne, puisqu'on la trouve à la fois en sanskrit et en avestique, aussi bien pour les thèmes en *-ā-* que pour ceux en *-o-* : véd. *vṛ́kayoḥ*, cf. avest. *vəhrkayå* ; véd. *áçvayoḥ* 'des (deux) cavales', avest. *haēnayå* (*haēnā-* 'armée ennemie'). Il se trouve que, pour le locatif, la forme avestique en *-ayō* n'est attestée que dans des thèmes en *-o-* (*vəhrkayō*), mais ceci est un pur hasard.

Pas plus que pour le dat.-abl.-instr., le grec n'offre rien qui réponde directement aux formes du génitif loc.-duel en *-ōu*(*s*), mais les considérations qui précèdent sont importantes pour cette langue. L'état indo-européen, aux cas obliques du duel, était déjà profondément troublé, et, de même qu'au pluriel, le thème *-oi-* des démonstratifs tendait à se propager dans les thèmes en *-o-* et en *-ā-*. Cette tendance, il semble que le grec, dans son effort vers la simplification de la déclinaison, l'ait poussée à l'extrême et que, continuant en cela l'indo-européen qui avait appliqué la désinence *-ōu*(*s*) à toute espèce de thèmes sans distinction de genres, il ait de même définitivement propagé le thème pronominal *-oi-* dans tous les thèmes soit vocaliques, soit consonantiques à la seule exception de ceux en *-ā-* : ἵπποιν ποδοῖν, χεροῖν, τειχοῖν, etc. etc...

C'est ici le lieu de parler de ces fameuses désinences en -οιν (homérique -οιϊν, attique -οιν) au sujet desquelles tant d'hypothèses ont été faites, mais dont aucun essai d'explication n'a encore rendu compte comme le constatait M. J. Baunack (*MSL*, V, 1884, p. 24). La bibliographie du sujet est donnée par M. Brugmann, *Gr.*, II, p. 658 et *Gr. Gr.*³, p. 232 (1900). L'auteur renvoie à : Fick *BB.*, I, 67 ; J. Baunack, *MSL*, V, 24 sqq., Thurneysen, *KZ*, 27, 177 ; Torp, *Geschl. Pron.*, 47 sq. ; Hirt, *IF.*, V, 251, etc., etc... Depuis, M. Hirt est revenu sur la question dans : *IF.*, XII, 238 sqq. et dans son *Handbuch d. griech. L. u. F.* (1902) ; cf. aussi Brugmann, *Abrégé de gr. comparée*, p. 412.

Enfin, M. V. Henry, depuis les premières éditions de son savant *Précis de grammaire comparée du grec et du latin*, a toujours professé la même opinion à cet égard et l'a récemment encore soutenue avec force dans un article des *Mémoires de la Société de Linguistique* intitulé : La déclinaison en *apabhraṃça* (t. XIII, p. 162, 1904).

M. J. Baunack s'est chargé lui-même de faire la critique des anciennes opinions. Il est à peine utile de relever aujourd'hui celle de Bopp, Schleicher et Lagerlotz qui voulaient identifier -οιιν à un indo-iranien *-ai-bhyām* (mal attesté d'ailleurs), opinion simplement incompatible avec les lois phonétiques du grec. Il en est de même de l'hypothèse de M. Fick qui, pour le besoin de la cause, tirait le védique *áçvayoḥ* d'un indo-iranien fictif * *açvayavas* et l'identifiait à ἵπποιιν (*ἵπποιϝιν). Ici les lois phonétiques du sanskrit ne sont pas moins violées que celle du grec (v. *MSL*. V, p. 24). L'interprétation qu'a donnée M. Thurneysen dans *KZ*, 27, 177, n'est pas beaucoup plus admissible. Ce savant suppose que le grec a connu une forme * ποδους correspondant exact du véd. *padóḥ* et qu'à ce * ποδους aurait été ajoutée très anciennement une finale -ιν, d'où ποδοῖιν ποδοῖν. Mais d'abord la forme *ποδους est complètement hypothétique et ne repose sur rien puisque le grec ne présente aucune trace d'une désinence correspondant au skr. *-oḥ*. De plus, même en concédant à M. Thurneysen l'existence de ce *ποδους et l'étrange addition de -ιν à cette forme, * ποδους + ιν ou si l'on veut **podous-in* (pour se placer dans les conditions les plus favorables) n'aurait jamais donné ποδοιιν mais bien *ποδουιν ou tout au plus *ποδοϊν. Il ne faut absolument pas songer à une explication de cette nature et il ne reste plus qu'à envisager les opinions de M. Baunack, de M. V. Henry et de M. Hirt (du moins la dernière opinion de ce linguiste) : *IF*. XII, p. 240 et *Handbuch*, p. 244 (1903). Ces opinions sont très voisines l'une de l'autre.

En 1884 (*MSL*., V, p. 25), M. Baunack écrivait : « Quant à la terminaison -οιιν, je crois qu'à l'origine, elle n'avait rien de spécial au duel. J'y vois l'ancien locatif pluriel tel qu'il devait sortir du jeu régulier des lois phonétiques. La forme τοῖσι, ou avec l'appendice nasal, τοῖσιν répondant au skr. *teshu*, zd. *ťaeshu* devait, par la chute normale de σ, devenir τοῖιν τοῖν. » Il y a tantôt vingt ans également, M. V. Henry dans l'ouvrage déjà cité plus

haut (1), a enseigné que par exemple ἵπποιιν est la forme régulière et phonétique de l'ancien locatif pluriel * $ek_1woi\text{-}si$ passée en fonction du datif (génitif) duel, tandis que la forme restaurée analogiquement ἵπποισι gardait son sens et sa fonction de pluriel. Aujourd'hui encore M. V. Henry, dans sa nouvelle étude sur l'*apabhraṃça* (*MSL*, XIII, p. 149 sqq., 1904), a repris et défendu avec éloquence et habileté la même opinion (voir la note à la fin de l'article (2). Enfin, M. Hirt (dans les *IF.*, XII, 238 sqq. et surtout dans son *Handbuch der gr. L. u. F.*, p. 245), exprime, sans du reste citer ses prédécesseurs, à peu près la même opinion. La seule différence qui sépare sur ce point M. Hirt de M. V. Henry, c'est que le premier part des thèmes δυοι- et ἀμφοι- de δύο et ἄμφω. A ces thèmes aurait été ajoutée la désinence -σιν du loc. pluriel, et * δυοισιν aurait donné régulièrement * δυοῖιν, attique δυοῖν (3). Enfin la terminaison -οιιν aurait été abstraite de ces mots et transportée dans la déclinaison de tous les thèmes. Sont exceptés dans cette hypothèse les thèmes en *-ā-* pour lesquels -αιιν, -αιν aurait été créé par l'analogie suivant la formule :

$$\frac{\sigma\tau\acute{\eta}\lambda\alpha\iota\nu}{\sigma\tau\acute{\eta}\lambda\bar{\alpha}} = \frac{\text{ἵπποιν}}{\text{ἵππω}}.$$

Cette opinion (si l'on veut bien entendre par là ce qu'il y a de commun entre l'explication de M. V. Henry, celle de M. Baunack et celle de M. Hirt) soutenue par de très respectables autorités, a le grand mérite d'être irréprochable au point de vue phonétique. Il est certain que ἵπποιιν par exemple ne peut s'expliquer que par * ἵπποι + Cι(ν) en désignant par C une consonne quelconque susceptible de disparaître à l'intervocalique (*s*, *y* ou *w*) et que cette consonne peut très bien avoir été *s*. On ne peut faire à la théorie qu'une seule véritable objection, mais elle semble très grave : dans toute l'histoire des langues indo-européennes, on constate bien la disparition progressive du duel au profit du pluriel, mais les deux catégories, tant qu'elles ont subsisté, sont restées séparées par une cloison étanche et il n'y aurait surtout pas d'autre exemple d'une forme de pluriel absorbée par le duel. Étant donnée l'importance qu'il faut maintenant attacher à l'observation des tendances générales dans le déve-

(1) *Précis de gr. comparée du grec et du latin.*
(2) Pp. 161-162.
(3) Il faut remarquer ici que ni δυοῖν ni ἀμφοῖν n'existent dans la langue homérique.

loppement des langues (v. Meillet, *Note sur une difficulté générale de la grammaire comparée* et *Introduction... passim*), il a semblé impossible de passer outre et d'admettre la séduisante et élégante solution de M. V. Henry.

« Il faut avouer, disait M. J. Baunack dans l'article cité, que le problème est des plus difficiles. » Sans doute, puisque les langues apparentées au grec ne présentent rien d'exactement pareil, le *-si* du locatif pluriel étant écarté. Que le grec ait créé de rien cette désinence, c'est pour ainsi dire une impossibilité comme le fait observer justement M. V. Henry (*Apabhramça*, note finale). Penser que le duel en -οιν ait été emprunté de toutes pièces au duel sémitique en *-ayīm*, comme certains indices de pluriels roumains l'ont été au turc, ne serait pas raisonnable parce que le phénicien n'a exercé qu'une bien faible action sur le grec, comme le prouve le petit nombre des mots empruntés. Il ne reste donc plus qu'une ressource, voir dans ἵπποιν par exemple, la continuation directe d'un génitif-locatif duel indo-européen. Cette opinion pourra paraître bien hardie, mais pourtant elle a déjà été émise dès 1890, avec doute, il est vrai, par M. Brugmann (*Grundriss*, *II*, p. 659).

Une chose serait certaine, suivant ce linguiste, c'est qu'il faut couper ἵπποιν, ποδοῖιν en ἵπποι-ιν, ποδοῖ-ιν et qu'il est tombé entre les deux un élément consonantique. M. Hirt a raison d'attacher une grande importance aux thèmes δυοι- et ἀμφοι- qui se retrouvent exactement dans le gén. skr. *dváy-oḥ*, lit. *dvẽj-u*, got. *twaddj-e*, v. h. a. *zwei-ero*, dat. v. sl. *dvé-ma*, lit. *dvẽm* got. *twai-m*, lit. *abẽ-m*, got. *bai-m* (*Handbuch*, p. 245) ; mais il peut s'agir ici d'un développement parallèle récent (1), et il ne faut pas négliger non plus le thème identique des pronoms démonstratifs (véd. *táy-oḥ*, v. sl. *toj-u*, donc i.-e. **toy-ou(s)*). M. Brugmann identifie ce thème au nom.-acc. duel neutre, ce qui n'est pas nécessaire à l'hypothèse.

C'est des démonstratifs que le thème en *-oi-* aurait passé aux substantifs dans toutes les langues autres que le baltique et le slave qui ont conservé le duel, et ce mouvement aurait peut-être commencé dès l'époque indo-européenne. En un mot, d'après M. Brugmann, dans *áçvay-oḥ*, ἵπποι-ιν il y a du moins quelque

(1) Puisque ni δυοῖν ni ἀμφοῖν n'existe chez Homère.

chose d'identique, le thème * ek_1woy- (1). De même, il est extrêmement vraisemblable, dit M. Brugmann (*Gr.* II, p. 657), que la diphtongue en *-i* du gén. loc. existait déjà à l'époque indo-européenne dans les thèmes en *-ā-*, et l'on peut en effet penser que l'influence des démonstratifs a été la même ici encore (2) (cf. nom. du. fém. * *tai*). — De sorte que, par exemple pour le v. sl. *toju* masc. il faut supposer * *toyou*(*s*) et au contraire, d'après M. Brugmann, **tayu*(*s*) pour le féminin », ce qui dispenserait d'expliquer κόραιν comme une formation analogique de ἵπποιν.

Pourtant cette dernière supposition se heurte à une grave difficulté : c'est que le grec ne connaît que τώ, τοῖν à l'époque ancienne comme nominatif-accusatif et génitif-datif duel féminin du thème * *to-*.

Il paraît en tous cas peu prudent de considérer avec M. Brugmann ἵπποι- de ἵπποι-ιν, comme le correspondant exact à tous les points de vue du skr. *açvay-*(*oḥ*) en ce sens que l'indo-européen ait déjà eu * ek_1woi- à la base de certains cas obliques du duel. C'est en grec préhistorique (et dans d'autres langues indépendamment de celle-ci), que d'après δυοι-, ἀμφοι- peut-être, mais sûrement d'après τοι- (skr. *táyoḥ*, v. sl. *toju* gr. τοῖ-ιν), les substantifs ont adopté le thème ἱπποι- etc.

Ceci est un nouvel exemple de l'influence de la déclinaison pronominale sur celle des noms, influence qui s'est exercée dans la même direction que celle signalée plus haut et qui a abouti non seulement à τὼ Ἀτρείδᾱ mais à τὼ θεώ et même à τὼ ἡμέρᾱ (3).

On admettra donc ici que c'est dans la vie propre du grec que le thème pronominal en *-oi-* d'origine pronominale s'est imposé au nom. Τοῖιν seul (et les mots semblables) peuvent représenter quelque chose de vraiment ancien. Si l'on écarte l'explication par * *toisi*, on ne voit pas où le grec aurait été chercher la désinence -ι(ν). Or une forme que ne peut expliquer une langue particulière doit remonter à la période commune.

Il est bon de signaler qu'ici comme en bien d'autres cas (entre

(1) Mais le skr. *vṛkayoḥ* est d'après *táyoḥ* comme le prouve v. sl. *vlŭku*.
(2) Mais par un développement indépendant bien qu'identique de certaines langues, vu le v. sl. *rąku*.
(3) P. ex. Xénophon, *Cyropédie*, I, 2, 11.

autres celui de τοῖσιν) le ν final est simplement paragogique(1). On a en effet des exemples du gén.-dat. duel en -οι : dans une vieille inscription attique (v. le chapitre suivant) παίδοι ... θανό(ν)τοι et en argien épigraphique τοῖ Ϝανάκοι (v. le chapitre des dialectes). Pour ces formes, M. Brugmann (*Gr. Gr.* [3], p. 232) s'appuyant sur l'autorité de M. Schulze et de G. Meyer, donne à entendre que ce sont de simples variantes orthographiques de παίδοιν, etc... En éléen d'autre part (v. le même chapitre) ce -ι(ν), senti comme une désinence de datif, a été remplacé par -οις (δυοίοις) (ὑπαδδυγιοίοις) tout comme -σι au pluriel des thèmes consonantiques (χρημάτοις, plus récent ἀγώνοιρ).

Cette finale -ι(ν) n'est-elle pas identique à la désinence de νῶϊν, σφωΐν comme le veut M. Brugmann (*Gr. Gr.* [3], p. 232)? M. J. Baunack (***MSL.***, V, p. 25) repousse absolument cette façon de voir : pour lui, νῶϊν a été fait sur l'acc. (plus tard aussi nominatif) νώ au moyen de la finale de ἄμμι(ν) etc. Mais il serait plus logique, d'après ce qui a été dit plus haut sur l'indépendance morphologique du pluriel et du duel, de voir dans νῶ-ϊν une imitation du τοῖ-ιν, * τοῖ-ι (argien τοῖ) déjà cité.

* *Toisi* ne pouvant nous servir pour expliquer ce * τοῖ-ι, il ne reste à choisir qu'entre * *toi-yi* et * *toi-wi* comme origine possible de cette finale. Mais une désinence * *-yi* étant de tout point improbable, personne n'a jamais songé à expliquer par là le génitif-datif duel du grec.

Reste * *toi-wi*. On est ainsi ramené à l'hypothese d'une désinence indo-européenne * *-wi(n)* proposée par M. Brugmann (*Gr.* II, p. 657 et aussi p. 650) *spéciale* au duel et que le grec seul aurait conservée.

Toutefois, cette désinence aurait été à l'origine, ceci encore d'après M. Brugmann, une forme à sens duel d'un mot signifiant ' deux ' et autrefois indépendant, celui que l'on retrouve dans le véd. *viṃ-çatí-ḥ* à côté de * *wī-km̥t-i*, avestique *vīsaiti*, et si les formes grecques du gén. duel sans ν ont quelque réalité phonétique, ce qui paraît très probable, on aurait un parallèle intéressant : παίδοι : παίδοιν = *vī-(saiti)* : *viṃ-çatí-ḥ*. Que le nombre « deux » puisse devenir ainsi partie intégrante d'une forme de

(1) Tous les ν de cette nature sont dus au doublet -φι, -φιν suivant M. Brugmann, *Gr. Gr.* [3], p. 144.

duel, c'est ce que montrent les faits bien connus du lituanien dial. *vè-du*, fém. *vè-dvi*, ' nous deux ', lit. *jù-du* (* *-dwō*) et du germanique got. *wit*, v. norv. *vit*, etc. de * *we-dwo*, got. *jut* angl. sax. *g'it* de * *yu-dwo* (cf. Meillet, *MSL.*, XIII, p. 208 sq.); là le nombre « deux » a été ajouté à des formes peut-être insuffisamment caractérisées comme duelles. Mais ce n'est pas seulement aux pronoms personnels que le lituanien a ajouté ce nom de nombre. Il l'a fait aussi pour le démonstratif * *to-* et pour d'autres encore : *tŭ-du*, *tëm-dvëm ; anŭ-du*, *anëm-dvëm ; sziŭ-du* ; *jŭ-du* de *ja-* (gr. ὅς, i.-e. * *yos*) etc.

C'est un développement proprement lituanien, inconnu au dialecte le plus voisin, le slave, et qui ne se retrouve pas exactement dans les langues germaniques, puisque le lituanien *-du* suppose * *dwō* tandis que le germanique *-t* suppose * *dwo*. Il ne s'agit pas d'une formation de date indo-européenne, mais d'un développement parallèle dans deux dialectes séparés par ailleurs. On ne peut donc guère songer à expliquer * *- wi* (*n*) de la même façon, d'autant que, par sa forme, ce petit mot n'aurait été caractéristique d'aucun cas déterminé.

En conséquence on ne gardera que le * *toiwi* de M. Brugmann tout en admettant une autre explication que la sienne. Rappelant sk. *-oḥ*, zd gén. *-å-*(*s*), sl. *-u*, lit. *-au* (*pusiau*), v. sl. *-u*, et leur comparant le gr. -οιϊ (ν) on supposera au locatif (en laissant de côté le génitif en *-ōus* étudié plus haut) l'alternance :

-ōu
-owi

par exemple * *toyou* (v. sl. *toju*) et * *toiwi* gr. τοῖι (ν).

Le fait qu'à la fin des mots indo-européens *-i* précédé d'une consonne pouvait alterner avec zéro est bien connu, il suffit de rappeler, pour le locatif p. ex. les formes en *-mán* ou *-máni* en védique, gr. δόμεν, etc., v. sl. *kamene*, c'est-à-dire *kamen*, plus postposition (de même en lituanien), gr. χθές lat. *heri* cf. *temperī* au lieu de * *temperĕ*, etc., etc. (1). Peut-être aussi à l'instrumental *-mi* alternait-il avec *-m* (skr. *sátyam* 'vraiment' serait par exemple un ancien instrumental, opposez gr. dial. ὅτιμι de ὅστις...)

(1) V. pour les faits propres à ce cas en védique M. V. Henry, *Manuel védique*, p. 22.

Si ce dernier fait est un peu moins certain, il en est un autre qui l'est tout à fait. C'est celui des désinences dites *primaires* qui toutes ont à côté d'elles des formes dites *secondaires* (skr. *bhárāmi, ábharam; bhárati, ábharat; bháranti, ábharan* (*-ont*), etc.

L'alternance *i/zéro* à la fin des mots est universellement admise pour l'indo-européen, et il y a d'autant moins de raison de ne pas vouloir l'accorder ici qu'il s'agit précisément aussi d'une forme de locatif.

D'autre part les alternances *ĕ/ŏ/zéro* sont des plus communes dans l'apophonie indo-européenne, aussi bien dans les désinences (1) que dans les suffixes ou les racines. Rien donc, au point de vue phonétique, n'empêche d'admettre le doublet :

**toy-ou*
**toi-wi*

La première forme augmentée de l'*-s* du génitif fournit le génitif duel **toy-ous* (skr. *táyoḥ*); le v. sl. *toju* peut correspondre à l'une ou à l'autre et le zend les conserve toutes deux, l'une sous la forme *-ō* de < **ou* et l'autre sous la forme *-å*(*s*) de **ōs* < **ōus*.

Cette même langue montre aussi ce *-ō* sans addition de *-ay-* dans les thèmes consonantiques (*bāzvō* cf. skr. *bāhvóḥ* 'dans les bras'), mais dans les thèmes en *-o-* et en *-ā-* la finale *-oyou*, *-oyŏus* des pronoms s'est imposée.

Au contraire, le vieux slave a gardé *vlĭku* de ** vlĭko-* et *rąku* de *rąka-*, aussi bien que *imen-u* de **imen-* ou *sloves-u* de **sloves-*.

Autrement dit, en indo-européen, on avait d'une part :

**toyou*(*s*), ** toi-wi*

et de l'autre

**podou*(*s*), **podowi*, th. *pod-*

mais aussi

*wl̥k_2^wou(*s*) *wl̥k_2^wowi, th. wl̥k_2^wo-

et

*e$k_1$wou(*s*) *e$k_1$wo-wi?, th. ek_1wā-.

Comme le sanskrit et l'avestique, le grec a sur ce point obéi à l'analogie des pronoms, et **toiwi* a amené la création de préhel-

(1) Cf. *-es*, *-os*, *-s* au génitif singulier.

lénique ** luk$_2^w$oi-wi* au lieu de ** luk$_2^w$o-wi*... et ainsi dans tous les thèmes en *-o-* et en *-ā-*; mais de plus cette analogie s'est étendue à tous les thèmes consonantiques, et **podowi* a cédé la place à **podoiwi* dès une époque préhistorique, d'où *ποδοιι ποδοῖ-ιν, ποδοῖν.

La seule différence en effet qu'il y eût entre ** pod-owi* et ** luk$_2^w$o-wi* est que dans celui-ci, l'*-o-* appartenait déjà au thème tandis que dans ** pod-owi* il était la voyelle *o* alternant avec *zéro* et avec l'*ō* du génitif (zd *-å(s)*, ir. ** -ās*).

Naturellement cette différence d'origine échappait aux sujets parlants d'époques plus récentes et l'on comprend très bien que les deux formes aient été traitées exactement de la même façon (**podoiwi* comme ** luk$_2^w$oiwi*). Si l'on admet cette théorie, il est facile de voir qu'on obtient de la sorte une désinence *ŏ̆u-(s)*, *-owi* ressemblant d'une façon frappante au nom.-acc. des thèmes en *-o-* (** wlk$_2^w$ōu*) et l'on se trouve peut-être ainsi ramené à voir dans le duel, avec M. Meringer (*loc. cit.*) une formation analogue aux thèmes en *-u-* ayant le sens d'un collectif propre au nombre duel. Mais ceci n'est pas nécessaire à l'hypothèse et il suffira sans doute d'avoir montré que τοῖιν etc, et par son intermédiaire ποδοῖιν, λύκοιν, etc. ont de qui tenir en indo-européen.

Quant aux génitifs-datifs en -αι(ν), -αιν, bien que le v. slave *rąku* par exemple puisse parfaitement s'accommoder d'une finale indo-européenne *-au* (au lieu du *-ou* des masculins et des neutres) et bien que v. sl. *toju* f. puisse provenir aussi de ** tayou(s)*, (de même en sanskrit *táyoḥ f.*), bien qu'en grec enfin -αι puisse phonétiquement remonter à i.e. ** ai-wi* (pour *a-wi* dans les substantifs), il est sans doute plus prudent d'y voir, comme on l'a fait plus haut, une analogie très simple et très récente d'après la formule :

$$\frac{x}{\text{-οιν}} = \frac{\text{-ᾱ}}{\text{-ω}}$$

ce qui amenait infailliblement -αιν.

Il est possible aussi que νῶϊν, σφῶϊν soient ou bien ** nō + wi* (cf. v. sl. *na*, etc.) ou bien à une date plus récente : νώ + ιν d'après τοῖ-ιν, etc.

Enfin, ici comme partout ailleurs les adjectifs ont suivi pas à pas les évolutions de la déclinaison nominale.

Nota. — L'hypothèse proposée plus haut aurait l'avantage d'introduire un certain ordre dans les formes si disparates du duel nominal. Même le nom. acc. du duel des thèmes consonantiques : skr. *pā́dau pā́dā* y rentrerait facilement au moyen de l'alternance admise pour le nom. acc. duel des thèmes en -*o*- :

**podēu*, **podē* comme **wl̥*k_2^w*ōu*, * *wl̥*k_2^w*ō*

Dans ces thèmes consonantiques, le génitif-locatif étant **podŏ̆u* (**podowi*), ainsi qu'on l'a vu, la première forme a été caractérisée comme génitif (*pádoḥ*) ou abandonnée (sauf en zend et peut-être en slave) comme peu claire.

On a vu que le vieil-irlandais *athir* nom. du. s'expliquerait très bien par un préceltique *(*p*)*aterī* de i. e. **pətérē*. Seul l'*e* bref du grec (πόδε, πατέρε) peut empêcher de supposer que le doublet *pitárāu*, *pitárā* (-*ēu*, -*ē*) est ancien au même titre que *vṛ́kau*, *vṛ́kā* (-*ōu*, -*ō*).

IV. — Les Formes du duel dans les pronoms personnels.

Comme les pronoms personnels ne distinguent pas les genres et qu'ils ont souvent une déclinaison tout à fait différente de celle des noms, il convient de les traiter à part. Ces pronoms ont parfois aussi des racines différentes suivant les cas, et même, en grec, le duel n'a pas la même racine que le pluriel. Pratiquement, il ne s'agit ici que des pronons duels de la première et de la seconde personne et du duel du pronom réfléchi, car les pronoms de la troisième personne sont d'anciens démonstratifs qui se comportent exactement en grec au point de vue du duel comme l'article, c'est-à-dire comme les adjectifs et les substantifs déjà traités : αὐτώ : αὐτοῖν ; ἐκείνω : ἐκείνοιν, etc.

Première personne.

Il est difficile de reconstruire ici l'état indo-européen parce que beaucoup de langues ont perdu le duel dès avant l'époque historique et que les autres divergent souvent très fort. Cependant pour le pronom de la première personne, au nominatif, l'accord à peu près complet de v. sl. *vě*, lit. *vė-du*, got. ags. *wi-t*,

c'est-à-dire * *we-dwo*, védique *vam*, c'est-à-dire * *vā-am* (comme *áh-am*, *tu-ám*), permet d'affirmer que le nominatif-accusatif était en indo-européen * *we* cf. i.-e. **mē*, με skr. *mā* lat. *mē* (sans doute de la même racine que le nominatif pluriel de la même personne : véd. *vay-ám* zd *vaēm* indo-iranien **way-am*; got. *weis*, v. h. a. *wir*). **we* était régulièrement une forme tonique. Le grec n'a rien conservé de cette forme, ce qu'on pouvait attendre puisque cette langue ne distingue plus le duel pour cette personne qu'à l'accusatif (cf. Meillet, *Introduction*, p. 309) ou que du moins il a remplacé la forme proprement nominative par l'accusatif (atone) p. ex. νώ nom. et. acc. chez les Tragiques.

Pour l'accusatif, comme forme tonique, le védique (et aussi le sanskrit classique) ont (véd. nom. *āvám*), acc. *āvám* (1) qui n'ont pas de correspondant dans les autres langues, mais aussi, comme forme atone, l'accusatif et datif-génitif *nau* reposant évidemment sur la même racine que certaines formes du pluriel, savoir * *nŏ(s)*-, * *n̥(s)* : védique acc.-gén.-dat. atone *naḥ*, avest. *nō*, v. sl. *ny* ; lat. *nōs*, got. *uns*. Le gotique offre de même *ugk* 'nous deux', c'est-à-dire * *n̥-ge* (cf. *mik* : ἐμέγε) duel à côté de *uns*, c'est-à-dire * *n̥s* pluriel :

$$\frac{*\,n̥}{*\,n\bar{o}} = \frac{*\,n̥s}{*\,n\bar{o}s}$$

Le grec νώ s'accorde très bien avec le sanskrit *nau* (2) ou plus exactement avec la forme * *nā* (de i.-e. **nō*) non attestée dans l'Inde, mais établie, outre le grec νώ, par le gâthique *nā* et le v. slave *na*. Cf. pour tous ces points Meillet, *Introduction*, p. 308-309.

On notera que les cas obliques du pluriel et du duel en v. slave, gén. *nasŭ*, dat. *na-mŭ*, instr. *na-mi*, duel *na-ma* et en latin dat. abl. *nō-bīs* montrent un thème **nō* sans *s*. Il est certain en effet que *nō-bīs* ne peut représenter *nōs* + un suffixe commençant par *bh*-, car, suivant les lois de la différenciation établies par M. Meillet (3), on aurait **nōspīs* de * *nōsfeis* (et de même * *vōspīs*); une action analogique des formes en *-bus* est peu vraisemblable.

La forme νῶε que l'on trouve chez Corinne (v. J. Baunack,

(1) Le classique n'a plus pour ces deux cas que l'unique forme *āvām*.
(2) *Nau* pour **nā* est analogique de tous les autres nom.-acc. en (*ā*-), *-au*.
(3) *MSL.*, XII, p. 14 sqq.

MSL, V, p. 21 et le chapitre des dialectes), est une création analogique « ayant pour modèle la déclinaison consonantique ». Ici, comme dans les formes citées plus haut, νώ a été senti comme un thème n'ayant pas encore reçu de désinence, erreur assez compréhensible, puisque les Grecs ne pouvaient plus reconnaître la racine au degré zéro qui se cachait par exemple dans ἄμμε (éolien) de **n-sme-* (cf. got. *uns*). Quant à νῶ-ϊ que l'on trouve cinquante-et-une fois dans Homère (Cauer, *Studien*, VII, 119), il semble évident qu'il est à νώ ce que οὑτοσ-ί p. ex. est à οὗτος, ce que l'éléen το-ΐ (*C. I. G.*, 11) est à τό (pour νῷ cf. Baunack, *loc. cit.*, p. 22) et que -ῑ, alternant avec -ί, est un simple élément démonstratif ajouté à la forme déjà complète νώ (1). Si la langue épique a créé le possessif correspondant sur la forme -ῶϊ plutôt que sur νώ, c'est peut-être pour la raison suivante :

Le mot est surtout poétique et épique. Or, au masculin de cet adjectif (pour ne prendre que ce genre) * νώτερος (cf. irl. *nāthar* ' appartenant à nous deux '), ne serait entré dans l'hexamètre qu'au nominatif, vocatif et accusatif et encore à condition que le mot suivant eût, dans deux de ces cas, une initiale vocalique (au féminin * νωτέρᾱ était impossible dès le nominatif), d'où la création de νωΐτερος qui pouvait être employé à tous les cas (il en est de même de σφωΐτερος).

Quant aux cas obliques du duel de la première personne, le grec, pas plus ici qu'ailleurs, ne distingue le génitif-locatif du dat. abl. instrumental comme le fait par exemple encore le sanskrit : *āváyoḥ*, *āvábhyām*, le vieux slave : gén. loc. *naju* (2), dat. abl. instr. *nama*. On ne constate en grec que l'homérique νῶϊν et l'attique νῷν qui peuvent continuer un gr. comm. * νῶ-ϊν; (c'est sans doute par analogie de νῷν qu'a été créée la fausse forme νῷ dont il a été parlé plus haut). Pour l'interprétation de νῶιν, M. Hirt (*Handbuch...*, p. 300) laisse le choix entre * νω-ιν formé comme ἵπποι-ιν, τοῖ-ιν et * νω-σιν (ancien locatif). Cette dernière supposition qui a paru ne pas convenir dans le cas de τοῖ-ιν n'est pas plus admissible ici. Du reste M. Brugmann, *Gr. Gr.*³, p. 249, fait observer très justement que νῶιν fonctionnant aussi

1) M. Brugmann, *Gr. Gr.*³, p. 247, considère νῶϊ comme peu clair et renvoie à Torp *Geschl. Pron.* 47 et à G. Meyer, *Gr.*³, p. 516.

(2) Fait d'après *toju* (coupé *to-ju*) et autres pronoms du même genre.

comme génitif doit avoir la même terminaison que τοῖ-ιν, ἵπποι-ιν. Cette considération fera sans doute définitivement renoncer à voir dans νῶιν une terminaison de datif correspondant à celle de ἐμίν, τεΐν, ἑΐν, etc. Si l'hypothèse émise plus haut pour ἵπποι-ιν est juste, il s'ensuit que νῶϊν provient de * νω + Fιν, νώ ayant été pris comme thème au lieu de * νοι- qui n'existait nulle part. C'est le même fait que l'on a déjà constaté en sanskrit pour *vṛkā-bhyām* bâti sur le nominatif-accusatif *vṛkā* sl. *očima* fait sur *oči*, etc. (v. Brugmann, *Abrégé de gr. comparée*, p. 412. *Remarque*).

Au duel du pronom de la première personne nous constatons donc la conservation d'*une* forme indo-européenne et aussi *une* innovation du grec dont la base a été fournie par cette conservation. Cette innovation a été réalisée conformément au système général du duel dans cette langue.

Deuxième personne.

Pour la deuxième personne, il semble que tout soit innovation. En effet, dit M. Hirt (*Handbuch*, p. 301) : « les langues indo-européennes offrent peu de concordances et le grec σφώ est tout à fait isolé ». Au nominatif le védique *yuvám* (acc. *yuvám*) le lit. *jū-du* et le germanique **jut*(*wa*), v. norr. *it*, ags. *g'it*, v. sax. *g'it*, v. bavarois, *ëz* avec *i* d'après *wit* (*Introduction*, p. 309), s'accordent assez bien pour faire reconnaître un i.-e **yu* 'vous deux' parallèle à **we* (**wē*), mais le v. sl. emploie comme nominatif (de même que pour *na* la forme d'accusatif-datif *va* ; cf. skr. *vām* (* *vā-am*) et si le grec a jamais eu quelque chose d'analogue à * *nō* (νώ), soit * *yu* on comprend sans peine qu'il l'ait éliminé, car * *yu* eût abouti à * ὑ qui aurait été peu caractérisé comme duel de seconde personne et qui avait l'inconvénient d'être monosyllabique. Or, on a reconnu que les langues tendent à éliminer les mots monosyllabiques autres que les particules. Du reste **yu* (**yū*), n'était peut-être pas la seule forme que connût l'indo-européen pour ce cas, car σφώ a beau être isolé, il serait difficile que le grec l'eût créé par ses propres moyens. C'est du moins l'avis de M. Hirt (*Handbuch*, p. 301) quand il écrit : « Si l'on divise σφώ en σ + φώ, on peut identifier -φω avec le deuxième composant de ἄμ-φω qui se présente à l'état auto-

nome dans le gotique *bai*. Or un élément *s-* se retrouve encore au duel dans got. *iz-wis* 'vous deux', v. irl. *si*. »

Pour parler plus exactement, le gotique *izwis* est un pluriel, — le duel gotique est *igqis* — mais cela n'infirme en rien la théorie qui avait été professée par M. Brugmann, *Gr. II*, p. 804 ; pourtant il est évident qu'à l'époque proprement hellénique *φω n'existait plus à l'état indépendant ni à plus forte raison une racine *s-* (*e-s*) pour le pronom de seconde personne soit au pluriel soit au duel. La forme gotique *izwis*, c'est-à-dire **e-s-wés* est encore appuyée, outre l'irl. *si* (= enclitique *-b*) par le kymrique *chwi* de préceltique **s-wes* (v. *Grd. II*, p. 804).

Aujourd'hui (1900) M. Brugmann (*Gr. Gr.*³ p. 245. Remarque), reconnaît et signale encore la possibilité de cette explication, mais il préfère la suivante : « Avant qu'à la deuxième personne du pluriel, le thème *ὑσμε- devînt tout à fait prépondérant, on avait, répondant au skr. *vaḥ*, la forme **swes* d'accord avec le celtique (*chwi*) et le germanique (*izwis*), et de même que le duel νώ existait en face de l'ancien *nāu*, *nas* et v. sl. *na*, on avait le duel *σFω en face du skr. *vām, vas* et du v. sl. *va*. Le pluriel **s-wes* disparut de bonne heure et *σFω subsista. Mais, comme dans le réfléchi, le thème σφε-, σφο- faisait concurrence au thème σFε- σFο- (nullement apparenté à **swes*, **swō*), σφ- fut transporté par analogie à notre duel ; σφώ vint se placer à côté de *σFω et *σFω disparut. » L'explication de M. Brugmann est ingénieuse, mais elle est peut-être un peu compliquée et repose sur l'existence antérieure d'un **swes* et même d'un **swō* en grec propre, ce qui est indémontrable. Car on n'a que σφώ. Il est possible que σ- soit le même élément que celui qu'on a dans **s-wes*, mais cela ne prouve pas l'existence de **s-wes*, ni surtout de **swō* en grec même.

On pourrait enfin penser à réunir directement le gotique *i-zw-is* au grec σφώ. Ce serait possible phonétiquement (*izwis* de **izγwis* ←— prégerm. **e-zghw-es*, cf. *siuns* 'vue' de **sewniz* **seγwniz*. Rac. **sek₂ʷ* (*saíhvan* 'voir') d'une part, et de l'autre gr. φόνος ←— **g₂hʷonos*, cf. skr. *hánti* 'il frappe', c'est-à-dire i.-e. **g₂hʷén-ti* et v. sl. *goni-ti* 'chasser', du thème verbal **g₂hʷoneye-* ; mais alors il faudrait en séparer les formes celtiques qui s'y rattachent évidemment ; *g₂hʷ* aurait donné *g* tant en irlandais qu'en brittonique (v. Brugmann,

Abrégé de gr. comparée, p. 175). P. ex. : irl. *gwrid* 'il chauffe', gallois *gor* 'couvée' de la racine : $g_2h^{w}er$- 'chauffer' lat. *formus* skr. *gharmáḥ* gr. θερμός, etc... Il vaut donc mieux abandonner cette idée et revenir à la première solution de M. Brugmann qui voit dans σ- l'initiale d'une ancienne forme pronominale et dans -φω le correspondant exact, mais conservé au duel du got. *bai*, neutre *ba* (cette langue a perdu le duel, sauf dans les pronoms personnels et dans les verbes), cf. véd. *u-bhaú*, v. sl. *o-ba*, etc. (1). M. F. Solmsen (*Untersuchungen zur griechischen Laut und Verslehre*, p. 199 note) penche pour la seconde explication de M. Brugmann, mais ne dit pas pourquoi.

Tout comme νώ, σφώ devait être à l'origine tantôt atone et tantôt tonique et servir d'accusatif (peut-être aussi d'autres cas). Plus tard, comme les formes du v. slave, il est devenu nominatif. Plus tard encore, à l'époque spécifiquement grecque, on a créé pour les cas obliques σφῶϊν att. σφῷν probablement sur le modèle de νώ, νῶϊν, νῷν ou en même temps que lui. On a de même σφῶϊ, σφωΐτερος et parallèlement au νῶε de Corinne, σφῶε dans l'Iliade (v. Brugmann, *Gr. Gr.*[3], p. 247). Tout ce qui a été dit des formes de la première personne s'applique également ici.

A côté de σφῶϊν (comme τοῖιν, ἵπποιιν) on a aussi un σφωΐν (oxyton, c'est-à-dire pratiquement baryton et atone). M. Brugmann, *loc. cit.*, p. 249) regarde σφωΐν comme ayant la même terminaison que σφ-ίν. Ce σφωΐν en effet n'est jamais employé comme génitif.

Réfléchi.

Mais d'après M. Hirt. (*Handbuch*, p. 202), σφωΐν appartient au duel du pronom réfléchi qu'il faut maintenant traiter. Ici encore le grec reste isolé. La chose est naturelle, car on sait que le réfléchi indo-européen non seulement ne distinguait pas les genres, mais ignorait aussi toute distinction de nombre (v. Meillet, *Introduction*, p. 310). Le grec a donc innové ici sur toute la ligne en créant au réfléchi un pluriel et un duel, lequel, par hasard, se confond avec le duel de la seconde personne.

(1) D'après ce qui a été remarqué plus haut sur l'indépendance des éléments σ- et -φω, il faut que cette formation soit très ancienne.

Les formes sont en effet σφωέ, σφῶϊν σφῷν et σφωΐν dont il a été parlé (cf. encore Brugmann, *Abrégé de gr. comparée*, § 525, p. 437). L'origine de ces formes est très discutée ; v. la bibliographie du sujet dans Brugmann, *Gr. Gr.* [3], p. 246, § 285. L'auteur considère toutes les explications fournies jusqu'alors comme purement conjecturales. Depuis, M. Hirt, *Handbuch*, pp. 302-303, a proposé de partir de σφι pour expliquer toutes ces formes, σφι étant une forme à degré réduit par rapport au latin *sibi*. Mais, M. Solmsen (*Untersuchungen*, p. 199 et la note) dit avec raison qu'identifier le φ de σφείων, σφίσιν, σφέας, σφωέ et σφωΐν avec le φ de l'instrumental dans σφι(ν) par exemple, est beaucoup trop hardi.

D'autre part, il insiste sur le fait qu'on ne saurait en aucune façon séparer les formes en question du thème du réfléchi (**s*(*w*)*e*-, * *s*(*w*)*o*-). L'explication qu'il propose est la suivante : le vieux prussien possède un pronom *subs* ' eigen ' ' selbst ' qui par rapport à l'indo-européen * *s*(*w*)*e-bho-s* établi par ailleurs représente, soit * *subhos*, soit * *s°bhos*. Le grec possède de son côté la forme complètement réduite de cet ancien adjectif, savoir * *s-bhos* (* *z-bhos*) et c'est σφός. De très bonne heure, ce σφός est devenu identique comme sens à l'ancien * σFός (cf. lat. *suos*, v. sl. *svojĭ*. etc.), et, comme le possessif avait à côté de lui une déclinaison complète du réfléchi correspondant à savoir : gén. **s*Fέσιο, **s*Fίν, * *s*Fέ, on créa analogiquement * σφέσιο, σφιν, σφέ. De la sorte on aurait eu pour le réfléchi deux séries complètes de formes qui servaient indistinctement pour le singulier, le duel et le pluriel. Plus tard cette surabondance de formes a été utilisée dans le sens de la différenciation : ʽFεῖο, ʽFίν, ʽFέ fut exclusivement réservé au singulier, et * σφεῖο, σφιν, σφέ au duel et au pluriel. Ces dernières formes subirent elles-mêmes des transformations que M. Solmsen n'esquisse pas : * σφεῖο fut pluralisé en σφείων comme ἡμείων, ὑμείων, et σφέας comme ἡμέας, ὑμέας ; on alla même jusqu'à créer σφίσιν.

Quant au duel, il est vrai de dire qu'on se sert aussi de σφέ, par exemple, quand il s'agit de deux personnes, mais cela se rencontre également pour ἄμμε et ὔμμε, cf. Brugmann, *Gr. Gr.* [3], p. 246, Remarque (1). Cependant la langue créa ici aussi une distinction

(1) Ceci dans tous les auteurs. Voir les chapitres suivants.

entre le duel et le pluriel et, sur νωέ, νῶϊν, * σφωε (σφώ) σφῶιν, on modela σφωέ, σφωίν (sur σφέ et σφίν, d'après M. Brugmann, *loc. cit.*, par insertion de ω). Comme le réfléchi n'a jamais eu de nominatif, il est naturel qu'ici on ne rencontre que la forme : σφωέ oxyton, c'est-à-dire barytoné dans la phrase ou atone. Que la langue grecque ait établi la distinction du duel dans ce pronom, cela seul ne suffirait pas à prouver la vitalité particulière de ce nombre, car le germanique, par exemple, qui dès avant la date où nous connaissons le gotique (IVe siècle) avait complètement perdu le duel dans le nom, l'avait conservé et même refait sur certains points pour les pronoms personnels (1re pers. acc. : got. *ugk*, ags. *unc-(it)*, v. sax. *unc*, v. norr. *okkr* et d'après l'analogie de ce dernier : 2e pers. acc. * *igq(iz)*, got. *igqiz*, ags. *inc*, v. sax. *inc*, v. norr. *ykkr* ' vous deux '. Les formes σφωέ, σφωΐν ne se rencontrent que dans la langue homérique. Σφῶι, σφωΐτερος, etc... de la troisième personne (réfléchi) admettent naturellement la même explication que les formes correspondantes de la 2e pers. duel.

V. — Les noms de nombre présentant des formes de duel et subsidiairement ἄμφω.

Nombre « deux ». — Les formes principales sont δύο et δύω pour le nominatif-accusatif; δυοῖν et plus tard δυεῖν pour le génitif-datif. Δύο est la forme essentiellement attique, et elle n'est nullement réservée au féminin et au neutre comme le voulait M. Hirt; v. encore *Handbuch*, p. 312 (2), mais cf. Meillet *MSL. XII*, p. 228 (1). Voici les formes des autres langues : skr. *dvaú*, *dvá* (*duvaú*, *duvá* pour le masculin; *dvé* (*duvé*) pour le féminin et le neutre; avest. *dva*, fém. *duye*; lat. *duo*, fém. *duae*; ombrien : nom. masc. fém. tuf; neutre tuva (d'après *Brugmann Grdr. II*, p. 468) on a aussi en latin *dua* à côté

(1) En béotien διούο est le pendant phonétique exact de l'att. δύο.
Les formes des dialectes grecs autres que l'attique n'ont été examinées que lorsqu'elles offrent un intérêt particulier. (Comme généralement, pour autant qu'ils ont conservé le duel, les parlers grecs présentent des *formes* tout à fait *semblables* à part de légers changements phonétiques bien connus), à celles de l'attique du Ve siècle, on ne donnera pas ici l'attestation détaillée de ces faits, mais on priera le lecteur de vouloir bien se reporter au chapitre consacré aux dialectes.

de *duo*. Ce sont des formes évidemment analogiques des autres pluriels neutres); v. irl. *dāu*, *dau*, *dō* à côté de *dā*, et *dī* pour le féminin, brittonique masc. *dou*; got. masc. *twái*, fém. *twos*, neutre *twa*; génitif *twaddje*, dat. *twáim*; lit. masc. *dù* de **dvũ* (cf. *szũ* ʻchienʼ de **szvũ*), fém. *dvì* de **dvė*; v. slave masc. *dŭva*; fém. neutre *dĭvě*.

Le grec étant seul à posséder la forme δύο (avec *o* bref), on a soutenu longtemps que cette forme était récente et cherché à l'expliquer soit par un abrégement de δύω soit par une transformation syntactique du neutre * δύοι qui aurait perdu devant voyelle le *y* final : cf. encore Hirt *Handbuch*, p. 312 et Brugmann, *Gr. Gr.*[3], p. 212; mais dans le tome XII des *MSL*, p. 226 sqq., M. Meillet a établi l'existence de * *duwŏ* * *dwŏ* pour l'indo-européen. Cette hypothèse avait été proposée déjà par M. Bugge en 1892 (*IF.* I, p. 437) et aussi par M. Solmsen (*PBS*, *Beiträge*, XXVII, p. 354 sqq.) en 1902. Depuis, M. Meillet, *MSL*, XII, p. 431, a encore apporté une nouvelle confirmation à son hypothèse en rappelant le skr. *dva-ká-* (i.-e. **dwo-k₂o-*) qui, d'après l'observation de M. Solmsen (*loc. cit.*) est plus ancien dans les textes que *dvi-ká-* (même sens, c'est-à-dire ʻ qui va par paires ʼ). M. Solmsen avait en même temps apporté à la comparaison l'alsacien *zwagle* ʻ petite brancheʼ, c'est-à-dire german. comm. **twalγ-* plus anciennement **twaxl-*, i.-e. **dwok₂l-*. Enfin M. Meillet a définitivement prouvé l'existence de δύο, c'est-à-dire * *d(u)wo* dans la langue commune par sa lumineuse explication du got. *wit* qui suppose nécessairement **we-dwo* en prégermanique d'avant la substitution des consonnes et dont il a été déjà parlé (cf. *MSL*, XIII).

Depuis, dans un de ses cours de l'École des Hautes-Études, M. R. Gauthiot a fait justement observer que dans *wit* et ses correspondants, l'*i* est pangermanique, ce qui ne s'explique que par le *w(u)* de la syllabe suivante. Cf. got. *filu*, allemand *viel* (v. a. h. *filu*). * *D(u)wŏ*, * *dwŏ* est donc maintenant tout à fait sûr. Remarquons que le grec ne fait pas pour le nombre « *deux* » les distinctions de genre que font d'autres langues. Si l'on se reporte à l'article cité : *MSL*, XII, p. 227, on y lira : « Malgré la perfection des concordances, l'accord de skr. *d(u)vé*, zd *duyę*, v. sl. *dĭvě*, lit. *dvì* ne prouve pas qu'il y ait jamais eu un féminin et un neutre i.-e. * *duwoi* ou * *duwai*, car chacun

des dialectes en question a pu très aisément créer de pareilles formes de féminin et de neutre en regard du skr. *d(u)vá*, zd. *dva*, v. sl. *dŭva*, lit. *dù* qui avaient l'aspect de masculins tout à fait réguliers. Or, l'accord de plusieurs dialectes ne prouve pour l'indo-européen qu'autant qu'il ne peut pas résulter de développements parallèles de chacun d'eux. » N'était donc le grec δύω [1] et l'arménien *erku* ' deux ' de i.-e. * *dwō*, on tirerait volontiers la même conclusion par rapport aux formes * *d(u)wō*, * *dwō* et l'on dirait que * *dwo* était la seule forme indo-européenne, car chacun des dialectes a pu aisément transformer * *duŏ* en * *duō* sur les modèles du nom.-acc. des thèmes en *-o*. Mais il est peut-être plus prudent de dire seulement que ce mouvement analogique a commencé dès l'indo-européen, ce qui n'empêche pas de croire qu'à l'origine le nom de nombre « deux » sous la forme * *dwo*, * *duwo*, était sans doute aussi invariable que pouvaient l'être * *pénk₂ʷe* ou * *septm̥*.

Quoi qu'il en soit, il ne semble pas possible de nier qu'en composition ou en dérivation le même nom de nombre avait un thème comportant un *-y*, soit * *dwoi-*, * *dwi-* (cf. Meillet, *MSL.*, VIII, p. 235 ; Meringer, *KZ.*, XXVIII, p. 234 sqq.; Brugmann, *Gr. Gr.*[3]. p. 212, et Hirt, *Handbuch...*, p. 312) ; (mais les deux derniers auteurs croient que * *dwoy* est le pluriel neutre pris comme thème).

L'homérique δοίη ' doute ', c'est-à-dire * *d(w)oi-yā* ou * *d(w)oy-wā*, les formes δοι-ώ, δοι-οί reposant sur le même mot racine, les génitifs : skr. *dváy-oḥ*, got. *twaddj-e* (germ. comm. * *tway(y)-*, *-ēn* (ou *-ōn*), v. sl. *dvoj-u*, etc. ; l'instrumental v. sl. *dvěma* et le got. *twái-m* montrent clairement * *dwoi-*, et d'autre part, on constate en composition la forme à degré zéro : * *dwi-* et * *di-*, par exemple véd. *dvi-pát*, lat. *bi-dens*, gr. δι-πλοῦς, lat. *di-ennium*, à côté de *bis* et *biennium*. M. Meillet (*MSL*, VIII, p. 235) fait remarquer qu'il est inutile de poser * *dwei* ; mais * *dwoi-* * *dwi-* est bien attesté et n'est peut-être pas inconciliable avec * *dwo*. On ne connaît pas assez en effet l'histoire des finales en indo-européen pour affirmer qu'un * *dwoi* sans autre terminaison n'y soit pas devenu * *dwo*. S'il en était autrement et que * *dwo* se fût toujours terminé par * *-o*, nous retomberions dans le cas

(1) Et δώ- (de * *dwō*) dans δώδεκα = skr. *dvádaça*.

d'une *racine terminée vocaliquement et dont le vocalisme consisterait uniquement dans* a_1 (c'est-à-dire *e ;* ici a_2, c'est-à-dire *o* (v. F. de Saussure, *Mémoire sur le système primitif des voyelles indo-européennes*, p. 184 et A. Meillet, *Introduction...* p. 145). Il vaut donc mieux partir de * *dwoi* ou peut-être encore renoncer à expliquer le rapport qu'il a pu y avoir entre * *dwŏ* et * *dwoi-*.

Mais, quel qu'ait été ce rapport, il paraît certain que le grec a hérité d'un second thème * *dwoi-*, * *d(u)woi* sur lequel il a construit l'unique cas oblique servant à la fois de génitif, de datif (et autres cas confondus par le grec avec ceux-ci), savoir : δυοῖν. Cette forme comporte évidemment la même explication que τοῖιν, τοῖν ; ἵπποι-ιν, ἵπποιν, et il est difficile de croire avec M. Hirt (*Handbuch...*, p. 312) qu'elle représente * δυοῖσιν, cf. Brugmann, *Gr. Gr.*[3], p. 212. Les formes des dialectes qui ignorent totalement le duel : ion. δυοῖσι gort. et Archimède δυοῖς sont analogiques de la flexion plurielle des thèmes en -ο-. Quant à l'attique δυεῖν que l'on trouve au lieu de δυοῖν vers la fin du IV[e] siècle avant notre ère, M. Brugmann, *Gr. Gr.*[3], pp. 212, 48 et 55, le considère comme une transformation purement phonétique de δυ(F)οῖν sous l'influence dissimilatrice de F (1), et M. Hirt, *Handbuch...*, p. 312 admet la même explication qui vraisemblablement est la bonne. Enfin, d'après la même analogie que δυοῖσι, δυοῖς, fut créé δυῶν, et la proportion analogique : $\frac{x}{\tau\rho\iota\sigma\acute{\iota}} = \frac{\delta\upsilon\tilde{\omega}\nu}{\tau\rho\iota\tilde{\omega}\nu}$ fit naître des formes de flexion consonantiques, savoir : lacon. δύε, attique réc. δυσί, lesb. δύεσι, thessal. δύας (qui peut s'expliquer aussi, vu qu'il est féminin : ἐν στάλλας λιθίας δύας, par l'influence de la déclinaison des thèmes en *-ā-*, cf. Brugmann, *Gr. Gr.*[3], p. 212). M. Hirt remarque (*Handbuch...*, p. 312) que δύω dans Homère est indéclinable ; cela est vrai à plus forte raison de δύο, et bien que suivant cet auteur ce fait repose sur une innovation récente, ne vaudrait-il pas mieux entendre que, sous l'influence de l'ancien indéclinable δύο, la forme plus récente δύω n'avait encore envahi que le nominatif-accusatif et n'avait pas encore amené la création analogique de * δυοῖ-ιν δυοῖν ? — Celui-ci serait donc très récent (2), et on serait loin alors de

(1) Ou plutôt de υ, combinée avec l'influence assimilatrice de ι. Cf. sur un fait analogue en v.-irlandais : Vendryes, *Mélanges Meillet* (1902), p. 120 sq.

(2) Le génitif-datif de δύο est inexistant ou soigneusement *évité* dans Homère. Voir le chapitre consacré à la langue homérique.

pouvoir tirer de cette seule forme toute la flexion duelle des thèmes en *-o-* (et des autres) comme le voulait M. Hirt.

Il faut remarquer enfin qu'il est douteux que le nom de nombre « deux » ait pu avoir l'influence qu'on lui attribue, car les formes duelles ne marquent pas le nombre par elles-mêmes. Elles étaient simplement les formes que l'on employait, avec une régularité absolue, il est vrai, quand il s'agissait de deux personnes ou de deux choses.

Ἄμφω

Ce mot servait à insister sur le rapport étroit, l'union qui existait entre deux personnes ou deux objets. A la différence de δύο, il semble avoir toujours eu les désinences du duel. Déjà dans le tome XII des *MSL.*, p. 226-227, M. Meillet a fait remarquer que ἄμφω n'a pas de doublet * ἄμφο. Pourtant il y a ἀμφότερος au lieu de * ἀμφώ-τερος ou * ἀμφοί-τερος, mais ἀμφότερος n'est pas plus embarrassant que béot. ὀκτό en regard de ὀκτώ et peut comme lui être analogique de l'ancien doublet δύο : δύω. Comme ἀμφότερος était surtout employé au pluriel et au duel, il en résulte que * ἀμφωτέρω (– – ◡ –) était contraire aux tendances dactyliques de la langue[1]. C'est sans doute la raison déterminante qui a fait créer de préférence ἀμφότερος. Si * ἄμφο n'existe pas, il faut du moins remarquer qu'à part ce détail ἄμφω se comporte exactement comme δύω, c'est-à-dire qu'il forme son cas oblique sur un thème en *-oy-* : * ἀμφοῖιν, ἀμφοῖν et qu'il est aussi indifférent que δύω, δυοῖν à l'égard du genre. Le lituanien au contraire distingue le féminin *abì* du masc. *abù* tout comme *dvì*, *dvù* et de même en v. slave on a *obé*, *oba* [2]. Le thème en *-oy-* se retrouve également dans les différentes langues, au génitif : p. ex. skr. *ubháy-oḥ*, v. sl. *oboj-u*, lit. *abëjũ* (au lieu de * *abaju* sous l'influence de * *abė́*, ancienne forme de *abì*), got. *baddj-e*, v. norr. *beggj-a*, c'est-à-dire german. comm. * *bay(y)ēn*, et de même, au datif-ablatif-instrumental, skr. *ubhábhyām* comme *dvabhyām*), v. sl. *obě-ma*, lit. dat. *abëm*, instr. *abëm̃* ; germ.

(1) Cf. F. de Saussure, *Une loi rythmique de la langue grecque* dans les *Mélanges Graux*.

(2) Pas plus que δυοῖν, ἀμφοίν n'existe dans la langue homérique.

(got.) *báim* ags. *bāmtwām* (cf. lit. *abëm-dvëm* et ags. *batva*, *butu*, cf. lit. *abù-du*, fém. *abì-dvi*).

De plus, de même qu'en composition on a **dwi-* à côté du thème **dwoi-*, on trouve, dans d'autres conditions il est vrai, **bhi* à côté de **bhoi*. Il n'est douteux pour personne que la seconde partie de ἀμ-φί dont le sens propre est '*des deux côtés de*' (1) ne contienne le même mot-racine, que ἄμφω etc. cf. lat. *ambi-*, *amb-*, v. h. a. *umbi* (pour **umbi-bi?* d'après M. Brugmann) et peut-être aussi skr. *a-bhi* et v. sl. *obŭ* malgré le *ŭ* (2). Cf. de Saussure *Mémoire*, p. 227, et Brugmann, *Abrégé de gr. comparée*, p. 494 et 495 *Rem.*

M. Brugmann sépare le skr. *abhi* du grec ἀμφί, mais pour le premier composant seulement, et reconnaît l'identité du second dans les deux langues.

On peut encore remarquer ce qui suit : de même que δέδFo(y)α 'je crains' et δεδFίσχομαι dérivent probablement de **dwoi*, **dwi*, de même skr. *bháyate* 'il craint', v. sl. *boją sę* 'je crains', lit. *báimé* 'crainte', contiennent **bhoi-* (cf. got. nom. *bai*). V. Meillet *MSL. VIII*, p. 235 où l'on trouvera aussi des rapprochements avec l'arménien. Il n'y a pas lieu ici non plus de poser une racine **bhei-*, mais seulement un thème **bhoi-*, **bhi-* dont tous ces mots sont les dérivés (Meillet, *loc. cit.*). C'est peut-être sur le premier de ces thèmes que le grec a créé *ἀμφοῖ-ιν, ἀμφοῖν d'après τοῖιν, ἵπποιιν. Mais Homère n'emploie pas ἀμφοῖν et a même ἄμφω indéclinable. Ἀμφοῖν pourrait donc comme δυοῖν avoir été modelé récemment sur τοῖν.

L'accent de ἄμφω (de même que celui de δύω et de δύο) ferait attendre *ἄμφοιν (et *δύοιν). Il est difficile de dire pourquoi l'on a ἀμφοῖν et δυοῖν. Peut-être a-t-on eu à un certain moment le sentiment d'un thème monosyllabique ἀμφ-, δυ- et a-t-on appliqué à ces mots la règle des monosyllabes, p ex. δυοῖν : δύο = ποδοῖν : πόδε (cf. laconien δύε). L'accent de τοῖιν y a peut-être aussi contribué. Le mouvement analogique a pu atteindre d'abord plus facilement le nom de nombre « deux » à cause de la forme δύο et s'étendre ensuite à ἄμφω grâce à la présence du doublet δύω.

(1) V. Ch. Ploix, *La préposition gr. ἀμφί*, MSL. VIII, pp. 382 sqq.
(2) Etant donné surtout le curieux rapport :

$$\frac{ob\breve{u}}{oba} = \frac{\text{ἀμφί}}{\text{ἄμφω}}$$

Pour ce qui est de l'étymologie du mot lui-même, on s'accorde à couper : ἄμ + φω ; v. en dernier lieu Hirt *Handbuch*, p. 301, surtout à cause du gotique n. *ba* qui montre * *bhoi* à l'état indépendant ; cf. d'après Whitney *Skr. Gr.* p. 519, skr. *ubháya-* et aussi les dérivés : got. *bajoþs*, et vha. *beide* c'est-à-dire germ. comm. * *ƀaiđai* (v. Meringer, *KZ*, XXVIII p. 236 sqq.). M. Meringer (p. 236), fait observer avec raison que le neutre *ba* seul est primitif (il peut très bien être i.-e. * *bhoi*), et que le mascul. *bai* a été refait d'après l'analogie du démonstratif *þai* et autres. Le masculin a dû autrefois être **ƀō* comme le montrent le véd. *ubhaú* (*ubhá* ?) le lit. *abù*, le v. sl. *oba* et même le latin *ambō* ; (*duŏ* peut représenter aussi bien **duwō* que * *duwo* en vertu de la loi d'abrègement des mots ïambiques).

D'après ces formes, il paraît certain que l'indo-européen possédait un nom.-acc. duel * *bhō* qui avait un thème * *bhoi-* à la base de ses cas obliques, forme que le gotique a conservée à peu près sans altération.

Mais les langues autres que le germanique présentent un composé, et les deux seules qui s'accordent parfaitement pour le premier composant sont le grec et le latin : ἄμφω et *ambō* comme ἀμφί et *ambi-*, *amb-* (cf. celtique *ambi-* par exemple *Ambigatus* ou plutôt *Ambicatus* nom gaulois et arm. *amb-olǰ* ' tout entier '). On ne songe plus aujourd'hui à identifier l'*u-* de *ubhaú* avec ἀμ- non plus qu'avec *a-* de lit. *abù* (*o-* de v.-sl. *oba*). Le lituanien et le v.-slave s'accordent pour faire supposer *o-* ou *a-* ; on ne peut même pas penser pour le slave au traitement spécial de *m̥* supposé par *sŭto* et établi par M. Meillet *MSL.*, t. VIII, p. 236), car on aurait * *ŭba* c'est-à-dire * *vŭba*, cf. *vŭtorŭ* de * *n̥toro-*, et de plus le dialecte le plus voisin offre *abù*. On a donc sans doute ici par analogie l'*o* du préverbe * *obhi*, skr. *abhi* (cf. Brugmann, *Abrégé de gr. comparée*, p. 494), forme qui existait à côté de * *m̥bhi*, * *ambhi-*, car il est probable qu'on a senti très longtemps le rapport de sens et de forme qu'il y avait entre ces adverbes et le prototype de ἄμ-φω. Le vha. *umbi* est peut-être pour * *umbi* + *bi* et continue i.-e. * *m̥bhi*. M. F. de Saussure (*Mémoire*, pp. 277, 279, 280) (¹) admet qu'au

(1) Cf. aussi Meillet, *MSL.*, VIII, p. 236.

commencement du mot une sonante peut apparaître précédée de A, c'est-à-dire de *ă*, et M. Brugmann reporte ce fait à l'indo-européen, puisqu'il restitue **ambhi* à côté de **m̥bhi*. Ceci s'applique à ἄμφω, *ambō*. Le grec et le latin sont en effet des dialectes assez différents pour qu'on reporte *am-* à l'époque de la communauté indo-européenne. Enfin, le védique *abhi-taḥ* 'des deux côtés' représente, selon M. Brugmann, i.-e. **m̥bhi-tos*; mais aucune conjecture plausible n'a été faite sur la valeur étymologique de l'élément ** m̥-* (*am-*).

Au contraire, le même auteur a rapproché (*Abrégé de gr. comp.*, p. 386 Rem.) l'*u-* de *ubhaú* de l'*u* que l'on trouve dans **w-ī-k₁m̥t-ī* 'deux dizaines' lat. *vīgintī* et qui voudrait dire '*deux*' (cf. aussi skr. *vi* m. à m. *entzwei*). Enfin l'*o* de lit. *abù*, v. sl. *oba* est pour M. Brugmann identique à l'*e-*, *o-* de **e-pi*, **o-pi *o-bhi* et même à **ē*, **ō* (véd. *á* 'vers') (*Abrégé*, p. 495). Il sera probablement toujours impossible d'expliquer étymologiquement ἀμ- de ἄμ-φω, mais on peut du moins soupçonner que c'est sous l'influence de **m̥bhi* que **bhō* s'est ainsi compliqué.

Nombre « huit ». — Les concordances : véd. *aṣṭaú*, *aṣṭá*, gr. ὀκτώ, lat. *octō* (cf. *octāuos*), got. *ahtau*, v. h. a. *ahto*, lit. *asztů-ni* établissent clairement qu'en indo-européen **ok₁tō*, **ok₁tōu* avait une finale analogue à celle du duel des thèmes en *-o-*, mais, malgré la forme plus simple que montre le véd. *açī-ti-ḥ* 'quatre-vingts' qui contient aussi **ok₁ī*, on n'en saurait dire plus sur sa valeur étymologique. Comme celle-ci a été oubliée de très bonne heure, il est à peu près *impossible* que les diverses langues aient donné à ce nombre, indépendamment l'une de l'autre, la forme qui le fait ressembler à un duel. Le béotien ὀκτό est à ὀκτώ ce que δύο est à δύω. L'éléen ὀπτώ est analogique de ἑπτά. ''Ογδο(F)ος, comme lat. *octāu-os*, contient probablement le *w* de *aṣṭaú*. 'Οκτώ ne rentre pas à proprement parler dans la question du duel, et on n'en a parlé ici que pour mémoire(1).

Nombre « douze ». — Il a déjà été remarqué que δώ-δεκα correspond exactement à skr. *dvá-daça* (2) (cf. lat. *duodecim*) (Homère a aussi δυώδεκα).

M. Brugmann relève que le sytème de juxtaposition n'a pas été

(1) Les langues sémitiques présentent aussi des finales duelles dans ce mot : ar. *ṯamāni* 'huit' comme ar. *ṯināni* 'deux'.
(2) Pour *dv-* = δ- v. Gust. Meyer, *Gr. Gr.*3, p. 343.

le seul en indo-européen pour les nombres de 11 à 19, v. *Grdr.* II, p. 485. Le v. sl. p. ex. dit *dŭva na desęte*, le got. *twa-lif* ' *zwölf* ' etc. . ; ceci du reste n'a aucune importance pour le présent sujet.

Nombre « vingt ». — Sur l'attique εἴκοσι(ν) et les formes dialectales correspondantes, cf. Brugmann, *Grdr.*II, p. 490, *Gr. Gr.*[3], p. 214, Solmsen, *Untersuchungen*, p. 258 ; Hirt, *Handbuch*, pp. 314-315 et, en dernier lieu, Brugmann, *Abrégé de gr. comp.*, p. 386 ; F. Sommer, *Griechische Lautstudien*, p. 108.

On a admis plus haut avec ces linguistes que ce nom de nombre avait en indo-européen la forme * *wī-k₁m̥t-i* (avest. *vī-saʼti*, lat. *vī-gintī*, v. irl. *fi-che*, etc. béot. Fί-κατι, skr. *viṃ-çati-ḥ* devenu déclinable d'après *ṣaṣṭi-ḥ* ' soixante ' et autres) et que les deux parties composantes étaient également des duels neutres (nom.-acc.) l'une, d'un mot *u-* spécial pour ' *deux* ' et l'autre d'un thème *-*k₁m̥t*- pour *-*dk₁m̥t*- dérivé de **dek₁m̥* comme **k₁m̥tom* ' cent ' (skr. *çatám*, v.-sl. *sŭto*, lit. *szim̃tas*, lat. *centum*, etc. de * *dk₁m̥tom* avec degré zéro dans la première syllabe. Autrefois on supposait une forme en alternance : * *wei-* pour expliquer att. εἴκοσι, hom. ἐείκοσι, mais aujourd'hui, après l'étude de M. Solmsen (*loc. cit.*) qui pense que εἴκοσι est sorti de * ἐFίκοσι, c'est-à-dire de * Fικοσι avec ε prosthétique (aussi héracléen Fείκατι), M. Brugmann (*Abrégé*... p. 386) semble avoir renoncé à cette théorie. M. Hirt (*loc. cit.*) ne se prononce pas et dit simplement que, d'après M. Solmsen, il faudrait écrire ἐίκοσι au lieu de ἐείκοσι. La présence de ἔρση, dorien ἔρσᾱ en face de l'homérique ἐέρση et du skr. *varṣam* ' pluie ' paraît bien confirmer la théorie de M. Solmsen. La forme Fίκατι existe en dorien, béotien, éléen et arcadien. On a déjà vu l'héracléen Fείκατι et Hésychius cite une forme ἴκαντιν (ἰκάντιν) qui a ντ évidemment d'après τριᾱ́-κοντᾰ et autres. Quant à l'*o* de l'att. εἴκοσι et de l'ionien épique ἐείκοσι (ἐίκοσι), il ne peut venir que de εἰκοστός où il n'était pas non plus original (cf. béot. Fικαστός), mais où il relevait de l'analogie de τριᾱκοστός et autres ordinaux ; il en est de même (pour les centaines) de l'ion. att. -κόσιοι = dor. -κάτιοι.

Enfin, pour ce qui est du ν éphelkystique de εἴκοσιν (ἰκάντιν) M. Brugmann (*Gr. Gr.*[3], p. 144 Rem.) y voit, comme dans les datifs pluriels en -σι, -σιν une extension analogique du ν de -φι -φιν, alternance qui, selon lui, existait en grec commun. Ce qu'il

y a de certain, c'est qu'aucune autre langue de la famille ne montre une nasale finale pour le nom de nombre « vingt ». Au § 480, p. 416 du même ouvrage, M. Brugmann traite de la construction syntaxique de εἴκοσι (devenu adjectif en grec comme dans d'autres langues), mais cela concerne à peine la question du duel.

Nombre « deux cents ». — V. Brugmann, *Gr. Gr.*[3], pp. 215-216 et Hirt, *Handbuch*, p. 316-317 ; cf. encore Brugmann, *Abrégé*, p. 387. Il y avait en indo-européen deux systèmes pour former les multiples de cent : ou bien on faisait précéder * *k̑ₘ̥tom* fléchi du multiple en question, ou bien l'on faisait un composé des deux nombres. Le sanskrit connaît ces procédés. On a donc d'une part *dvi-çatám*, et de l'autre *dvé çaté* (duel neutre). De même, v. sl. *dĭve sĭtě*, polon. *dwieście*, r. *dvěsti* got. n. *twa hunda* (¹). Le grec a tout innové en dérivant ses multiples de cent des anciens composés du genre de *dviçatám* au moyen du suffixe *-yo-*, que l'on trouve indépendamment dans χίλιοι et dans véd. *sahasriya-ḥ*. D'après cela, pour « deux cents » on attendrait * δικάσιοι (* *dwi-k̑ₘ̥t-iyo-*), mais on a en réalité διᾱκόσιοι (ion. διηκόσιοι qui est évidemment analogique de τριᾱκόσιοι, lequel l'est lui-même de τριάκοντα. L'-ο- de -κοσιοι (att. ion. lesb.) s'explique comme celui de εἴκοσι. Le béotien a encore -κάτιοι, l'arcadien -κασιοι. Il est probable que c'est le rythme dactylique qui a déterminé ici l'action analogique de τριᾱκόσιοι, car * δικοσιοι (⏑⏑⏑–) n'entrait pas dans le vers épique, il n'était pas conforme aux tendances de la langue vers le rythme dactylique. Διᾱκόσιοι étant un dérivé, il est tout naturel qu'on n'y trouve pas le duel.

Nombre « deux mille ». — A plus forte raison, ne l'attend-on pas ici, car le nombre χίλιοι lui-même, ion. χείλιοι, lesb. χέλλιοι, etc., n'est probablement pas apparenté au skr. *sahásram*, malgré l'opinion de MM. Brugmann et Hirt. Le skr. *sahásram*, av. *hazaṅra-* est plutôt un dérivé de *sáhas-* ' force ' et il est plus que probable que l'indo-européen n'avait pas d'expression de nombre pour « mille ». Δισ-χίλιοι du reste est tout simplement « deux fois mille », donc pas de duel (²).

(1) Cf. lit. *dù-szimtu* (*szim̃tas* m.). Brugmann, *Abrégé*, p. 69. — *Twa hunda* peut très bien être un ancien duel neutre, de prégermanique * *twai xundai*. Cf. *twa þūsundja* (féminin).

(2) Au contraire, M. Streitberg, *IF*, XVIII, pp. 423-424, pense que le got. *twa þūsundja* est un duel f. et qu'il recouvre le v.-sl. *dvě tysęšti*.

Nombre « vingt mille ». — Il en est de même enfin et à plus forte raison de δισμύριοι qui du reste ne se rencontre pas avant Hérodote.

VI. — Les désinences duelles du verbe.

Remarque préliminaire. — L'indo-européen avait des désinences spéciales pour l'actif et d'autres pour le moyen. Il y a peu de temps encore on croyait que dans chacune de ces séries il y avait une distinction rigoureuse entre ce qu'on appelait les désinences « primaires » et les désinences « secondaires ». Mais on s'est rendu compte (v. Meillet *Introduction*, p. 195, et *MSL. VIII*, p. 244; Brugmann *Gr. Gr.*[3]. pp. 345-346; Hirt *Handbuch*, pp. 343-344, Zimmer *KZ, XXX, 119* et, en dernier lieu, Brugmann, *Abrégé de gr. comparée*, pp. 622, 623) qu'en indo-européen la distinction n'est vraiment nette que pour les désinences finissant par *i* aux temps primaires, et que le présent montre souvent des désinences secondaires. M. Zimmer, s'appuyant sur le celtique, a voulu démontrer que les désinences dites primaires s'employaient là où le verbe n'était précédé d'aucun préverbe (*désinences absolues*) et que, dans le cas contraire, on rencontrait les désinences dites *conjointes* (dans la grammaire celtique) [1].

Il n'y a pour le grec aucun inconvénient à se servir des anciens termes : « désinences primaires » et « secondaires », mais le peu de rigueur de cette distinction en indo-européen ne doit pas être oublié quand on se trouve en présence des fluctuations (-τον au lieu de -την par exemple) que l'on rencontre dans l'étude du verbe grec.

Si l'on en juge par le sanskrit (et indirectement par d'autres langues), l'indo-européen avait des désinences spéciales au parfait. Mais, — pour le duel du moins, — le grec a complètement aboli cette distinction et donné à ce temps les désinences primaires (ce qui cadre bien avec le sens du parfait en grec et qui est conforme à une tendance générale à la simplification dans

(1) Toutefois l'opinion de M. Zimmer n'est qu'une hypothèse dont on ne peut vérifier l'exactitude.

la conjugaison, tendance qui a abouti à la suppression du parfait dans le grec récent).

La langue commune enfin possédait des désinences spéciales à l'impératif. Le grec sur ce point encore a beaucoup innové.

On a jugé qu'il était opportun de traiter successivement de chacune des personnes du duel à l'actif et au médio-passif (que la désinence soit primaire ou secondaire) et en même temps à l'impératif. — Pour l'attestation des formes dans le dialecte attique, v. Hasse *Der Dualis im Attischen*, pp. 49-57. Dans les autres dialectes, les désinences sont essentiellement les mêmes.

Première personne du duel.

Incontestablement l'indo-européen avait ici des désinences différentes de celles du pluriel. V. Meillet, *Introduction*, pp. 197-198 et Brugmann, *Abrégé de gr. comp.*, p. 628. A côté p. ex. du sanskrit : *bhárā-mas bhárā-masi* ' nous portons ', on a dans la même langue *bhárā-vas* ' nous portons (tous deux) ', et dans les gâthas de l'Avesta la désinence *-vahī* (de indo-iranien **-wasi*) (1).

Ceci pour les temps primaires.

De même, aux temps secondaires on a véd. *ábharā-va*. Le gotique *bairos* ' nous deux portons ' se concilie assez bien avec skr. *bhárā-vaḥ* (si l'on part d'une forme i.-e **bhérō-wes*), par l'intermédiaire d'un germ. commun **berōw(i)z*. A l'optatif, le gotique a *bairai-wa* ' que nous portions tous deux ' (cf. lit. *-va* mais l'*-a* gotique peut être récent comme celui de la troisième p. plur. *bairain-a* contre i.-e. **bhéroyn̥t*). Enfin, au parfait, la même langue présente la désinence secondaire *-we* (skr. *-va*), p. ex. got. *bēru* ' nous portâmes tous deux ' que l'on explique par **bḗru-we* (**bḗru-* analogique comme dans *bēruþ* (2e pl.) et *bēruts* (2e duel). Quant au v.-slave et au lituanien, ils ne font pas de distinction entre désinence primaire et désinence secondaire et ne s'accordent pas non plus entre eux : v. sl. *nese-vě* ' nous portons tous deux ' et *něso-vě* ' nous portâmes tous deux ', lit. *ēs-va* ' nous sommes tous deux ', *bùvo-va* ' nous fûmes tous

(1) C'est un hasard que les formes en *-vaḥ* ne soient attestées par aucun exemple dans les Védas, car Pāṇini, III, 4, 78 connaît ces formes et on en trouve quelques-unes dans la littérature postérieure. V. J. Bloch, *La phrase nominale en sanskrit* (*MSL.*, XIV, p. 34).

deux¹. M. Brugmann (*Abrégé*..., p. 628) conjecture avec assez de vraisemblance que les anciennes terminaisons du duel : primaire * *-wes*, secondaire * *-we* se sont modifiées en slave sous l'influence de *vě* ' nous deux ' (comme au pluriel *-my* au lieu de *-mŭ* ; *my* pronom = nous).

Le grec semble avoir complètement perdu la distinction du duel à cette personne, chose curieuse si l'on réfléchit qu'il l'a bien gardée aux autres personnes, dans les noms et même dans les pronoms. Au contraire, le gotique, qui a complètement perdu le duel dans la déclinaison nominale, le présente encore très bien dans les pronoms et dans les verbes. Cependant, l'ancienne forme primaire en * *-wes* nous est peut-être conservée dans une précieuse glose d'Hésychius (v. G. Meyer, *Gr. Gr.*³, p. 54 (aussi p. 315) et Baunack, *Curt. Stud.*, X, 59 sqq.) : ἄγωγις· ἄγωμεν. Ἀργεῖοι. Il semble qu'il faut lire : ἄγωϜις et y reconnaître une première personne duelle du subjonctif, cf. à l'indicatif got. *baíros*, skr. *bhárā-vaḥ*. Il n'y a aucune raison de mettre en doute l'authenticité de cette forme, car il eût été évidemment impossible à Hésychius ou à un autre de l'inventer. Quant à ι au lieu de ε, on sait que dans beaucoup de dialectes, l'ε avait une prononciation très fermée ; on ne peut l'affirmer pour l'argien, mais on ne peut non plus soutenir le contraire. Hésychius cite ἴθρις ' eunuque ' au lieu de ἔθρις (skr. *vádhri-*) mais sans indiquer la provenance du mot. MM. Brugmann et Hirt ne font pas mention de ἄγωϜις, sans doute parce que, dans les deux endroits cités, G. Meyer déclare incertaine l'interprétation de M. Baunack, mais ces linguistes font peut-être preuve ici d'un scepticisme exagéré (¹).

En revanche le grec n'a certainement rien conservé de la désinence secondaire * *-we*. Car * φέρωϜες (ou * φέροϜες) pouvait encore se maintenir pendant un certain temps, même sous la forme * φέρως, parce qu'au moins il était caractéristique de sa fonction ; au contraire * φέρωϜε ou * φέροϜε, aboutissant l'un à * φέρω, l'autre à * φέρου (du moins en attique), auraient eu le fâcheux inconvénient de se confondre soit avec la première sg. actif, soit avec la deuxième sg. moyen (à l'impératif et à l'imparfait sans augment). C'est probablement une des causes de sa dispa-

1. Cf. aussi E. Boisacq, *Bull. Soc. ling.*, nº 38, p. CLV et suiv.

rition, car souvent les langues n'ont pas encore, mais tendent toujours à avoir des formes nettement caractérisées.

On peut enfin faire remarquer que si, d'après ce qui suit, le grec a refait analogiquement une désinence de duel au moyen pour la première personne, c'est qu'il avait encore un faible sentiment du duel à cette personne et qu'il devait également présenter ce nombre à la première personne de l'actif, ce qui vient à l'appui de l'authenticité de ἄγωϜις.

Au moyen, il est certain que l'indo-européen avait une forme spéciale pour la première personne duelle, mais comme le sanskrit et le grec ont des formes divergentes, « l'état indo-européen est indéterminable » (Meillet, *Introduction*, p. 200). M. Brugmann (*Abrégé de gr. comp.*, p. 631), fait remarquer aussi que seul l'indo-iranien a une désinence spéciale pour la première personne : skr. *bhárā-vahe*, second. *ábharā-vahi*, mais que la création de ces désinences a été probablement amenée par l'analogie des premières personnes du pluriel : *bhárā-mahe*, *ábharā-mahi*, car :

$$\frac{\textit{-vahe, -vahi}}{\textit{-vas, -va}} = \frac{\textit{-mahe, -mahi}}{\textit{-mas -ma}}.$$

Le grec de son côté présente la désinence -μεθον qui est attestée trois fois dans les bons auteurs [1]. Homère, Ψ 485, περιδώμεθον ; Sophocle, *Elect*. 950, λελείμμεθον et *Philoct*. 1079 ὁρμώμεθον. M. Goelzer, *Gr. comp. du grec et du latin,* p. 368 note, laisse entendre que ces formes pourraient être artificielles, mais M. Brugmann déclare qu'on les a injustement attaquées et M. Hirt ne pose même pas la question de leur existence (*Handbuch,* p. 353).

Tout le monde enfin s'accorde pour voir dans -μεθον une innovation du grec, à savoir une transformation de la désinence plurielle -μεθα d'après le -σθον de la deuxième et de la troisième personne du duel. — Il n'y a pas ici de trace de distinction entre les temps primaires et les temps à augment.

(1) Hom. Il. Ψ, 485 : Idoménée à Ajax, fils d'Oïlée :
Δεῦρό νυν, ἢ τρίποδος περιδώμεθον ἠὲ λέβητος·
ἵστορα δ' Ἀτρείδην Ἀγαμέμνονα θήομεν ἄμφω
El. 950 (*Electra de se et Chrysothemi*).
... καὶ μόνα λελείμμεθον.
Ph. 1079 (*Neoptolemus de se loquitur et Ulysse*) :
Νὼ μὲν οὖν ὁρμώμεθον·

Deuxième et troisième personnes du duel.

Il y a avantage à traiter en même temps des deuxièmes et troisièmes personnes du duel comme l'a fait G. Meyer, *Gr. Gr.*[3], ainsi que MM. Brugmann (*Gr. Gr.*[3], p. 353) et Hirt, *Handbuch*), car il n'y a pas de distinction bien nette entre les deux séries et il y a certainement eu entre elles de nombreuses confusions.

Actif. — D'après le véd. *bhára-thaḥ* 2, et *bhára-taḥ* 3, le lat. *agitis* (1) 2 et le gotique : *baírats* 2 (présent) *beru-ts* 2 (prétérit), *wilei-ts* ' vous voulez tous deux ' (optatif) (le gotique *-ts* (2) représente probablement *-þs* (ancien *-þiz*) en vertu d'une différenciation); d'après le v. sl. *-ta (jes-ta* ' vous êtes tous deux ' et le lit. *ẽs-ta* (qui n'ont pas il est vrai le même vocalisme), on admet que les désinences primaires de l'actif ont été **-thes* pour la deuxième personne du duel et **-tes* pour la troisième.

Quant aux désinences secondaires du même nombre, le védique *ábhara-tam* 2, *ábhara-tām* 3 ; le grec ἐφέρε-τον 2, et ἐφερέ-την 3, le v. sl. *-ta* (p. ex. *zoveta*) 2, et *-te* (3) (p. ex. *zovete*) 3, le lit. *bùvo-ta* ' vous fûtes tous deux ', font penser avec raison qu'en indo-européen on avait **-tom* pour la deuxième personne duelle et **-tām* pour la troisième. Le v. sl. *-ta*, lit. *-ta* (ancien **-tó* est au dor. -τᾶν, skr. *-tām* dans le même rapport que v. sl. *-ma*, avest. *-bya* est à skr. *-bhyām*, avest. *-byąm* (une seule fois); ce sont originairement des désinences secondaires. Au schéma indo-européen :

Prim.	2. *-thes*	Second.	2. *-tom*
	3. *-tes*		3. *-tām*

comparons celui du grec ; on a :

Prim.	2. -τον	Second.	2. -τον
	3. -τον		3. -τᾶν

De quatre formes le grec n'a conservé que deux, car -τον correspond exactement à skr. *-tam* (secondaire) et -την (dorien

(1) *Agitis* n'est cité ici que pour mémoire, et il est peu probable que ce soit une ancienne forme de duel.

(2) Cf. Brugmann, *Abrégé*, p. 628.

(3) Du verbe *zŭvati* « appeler » Leskien *Handbuch d. altbulgarischen Sprache*[4] (1905), p. 137.

-τᾶν) par exemple ἀνεθέτᾶν ἐποησάτᾶν (G. Meyer *Gr. Gr.*, p. 548 (1), à skr. *-tām* (également secondaire). Autant dire que le grec n'a conservé que les désinences secondaires (2).

D'après M. Brugmann *Gr. Gr.*[3], p. 353 -τον supplanta d'abord la désinence primaire **-thes* à la deuxième personne et passa ensuite à la troisième. Il est facile de voir pourquoi : **-thes* et **-tes* s'étaient dès l'abord confondus en * -τες, car τ est la représentation hellénique régulière du *th-* indo-iranien (cf. entre autres *pṛthú-ḥ* πλατύς, exemple sûr). Nous gagnons par là de n'admettre qu'une seule généralisation, celle de -τον au lieu de *-τες.

Les désinences secondaires furent bien conservées : deuxième personne ἦσ-τον = véd. *ás-tam* 'vous étiez tous deux', et troisième personne ἤσ-την = véd. *ás-tām* 'ils étaient tous deux', mais le fait que dans les temps primaires -τον fonctionnait à la fois comme désinence de deuxième et de troisième personne eut pour conséquence que dans les temps secondaires également la deuxième et la troisième personne confondirent leurs emplois : ἐφέρετον fut employé aussi comme troisième personne (p. ex. Hom. ἐτεύχετον (3), ἐφερέτην aussi comme deuxième personne (par exemple Sophocle εἰχέτην (4) (cf. Brugmann *Gr. Gr.*[3], p. 353. Des faits analogues se sont produits en vieux-slave où *-te* désinence primaire (pouvant représenter **-thes* et **-tes*) n'a subsisté que comme troisième personne (primaire et secondaire) et où *-ta* désinence secondaire remplissait aussi les fonctions de désinence secondaire à la seconde personne; plus tard peu à peu, *-te* fut éliminé de la troisième personne au profit de *-ta* (Cf. encore Hirt, *Handbuch*, p. 349). Pour le détail des faits, v. Leskien *Handbuch d. altb. Spr.*[4], p. 109.

Impératif. — A l'impératif, la deuxième personne duelle est identique à celle de l'indicatif, par exemple Hm. ἀποτίνετον. ἐφομαρτεῖτον, σπεύδετον (G. Meyer, *Gr. Gr.*[3], p. 653). Comparez la troisième personne : κομείτων, Il. Θ 109 et διαφερέτων, Maxime de Tyr, XX, 1. Ce sont là évidemment des innovations du grec, car

(1) V. aussi le chapitre des dialectes.

(2) On verra en effet dans la suite que chez les écrivains grecs les désinences secondaires restent le plus longtemps employées.

(3) Il. N 346. K. Cf. Σ. 364 διώκετον, 583 λαφύσσετον.

(4) OR. 1511, σφῷν δ', ὦ τέκν'... εἰ μὲν εἰχέτην.....

« les diverses langues indo-européennes ont au pluriel et au duel actifs et moyens des désinences spéciales à l'impératif, mais sans accord entre elles et l'état indo-européen n'est pas connu. » Cf. Brugmann, *Abrégé de gr. compar.*, p. 592 qui considère comme une innovation des diverses langues la distinction des personnes et des nombres à l'impératif.

L'indicatif φέρετε en regard de φέρετε impératif amenait tout naturellement l'emploi de l'indicatif φέρετον en fonction d'impératif et κομείτων par exemple a été ensuite modelé sur les troisièmes personnes ἔστων, ἴτων, à côté de φερόντω d'après les infinitifs en -ν (Brugmann). Dans un passage d'Homère (A 338) ἔστων peut être en effet aussi bien duel que pluriel.

Médio-passif. — La première personne ayant été traitée avec celle de l'actif, il ne reste plus qu'à s'occuper des deuxième et troisième personnes de la voix moyenne.

Il est ici plus difficile encore que pour l'actif de se faire une idée de l'état indo-européen, car on ne tire plus aucune lumière du lituanien ni du vieux-slave qui ont perdu le moyen, non plus que du gotique qui ne l'a conservé que très faiblement (par exemple *bairada* pour la première et la troisième personnes du sg. ; *bairanda* pour les trois du pluriel; cette langue n'a aucune forme moyenne pour le duel). On en est donc réduit aux seuls grec et indo-iranien qui ne s'accordent pas entre eux.

Dans la conjugaison thématique le védique a des formes *-ethe* 2; *-ete* 3 (aux temps primaires); *-ethām* 2 et *-etām* 3 (aux temps secondaires). Dans la conjugaison radicale les désinences sont respectivement :

pr. *-āthe* 2, et sec. *-āthām* 2.
-āte 3, *-ātām* 3.

Les premières sont tout à fait énigmatiques. Les secondes (au moins *-ātām* 3) se retrouvent en avestique mais pas exactement, par exemple *asrvātəm* ' ils ont été entendus (tous deux) ' avec *ă* bref à la finale en face du véd. *áçruv-ātām* (1) (v. Brugmann, *Abrégé de gr. comp.*, p. 631). Du reste le grec ne présente rien de semblable.

1) Cf. ἐτεύχετον au lieu de ἐτευχέτην à l'actif.

Voici le schéma de ses désinences :

Prim.	-σθον 2	Sec.	-σθον 2
	-σθον 3		-σθᾱν 3

qui reproduit exactement celui de l'actif :

-τον 2	-τον 2
-τον 3	-τᾱν 3,

car -σθην ici encore est bien -σθᾱν comme le montrent les formes doriennes κτισσάσθᾱν *Pind. Ol. IX 45* et ἐξικέσθᾱν *Ném. X 64*. Nous sommes évidemment ici en présence de tout un système d'innovations du grec et il suffit qu'une des deux formes ait été réalisée pour avoir appelé l'autre à l'existence. D'autre part -σθον et -σθᾱν ont un rapport évident avec les autres formes commençant par σθ- (-σθε à la deuxième personne du pluriel et -σθαι à l'infinitif moyen). M. Brugmann (*Gr. Gr.*[3] p. 356 *Remarque* et pp. 358-359) émet l'opinion que -σθον seul est ancien et que -σθᾱν a été créé d'après -σθον sur le modèle de -τον : -τᾱν. Mais il ajoute que -(σ)θον est probablement identique à skr. *-dhvam* (i.-e. * *-dhwom* deuxième plur. sec.). Cela est tout à fait admissible au point de vue phonétique car * θF était traité autrement que * τF ancien, c'est-à-dire aboutissait à θ (cf. surtout θαιρός ' gond de porte ' de * *dhwryós* à côté de θύρα et ὀρθός, lat. *arduos*), et d'autre part, le σ peut s'expliquer comme provenant de la rencontre du *dh* (θ) avec une sifflante ou une dentale finale de racine. Mais on se heurte ici encore à la même difficulté théorique que pour les génitifs nominaux en -οιιν : c'est le pluriel qui a absorbé le duel, et l'inverse ne s'est pas produit. Il vaut donc mieux voir dans -σθον lui-même le produit d'une analogie : -σθον a été fait sur -σθε d'après le rapport -τον (duel), -τε (pluriel) à la deuxième personne pl. de l'actif. Ceci est d'autant plus prudent que M. Hirt (*Handbuch*, p. 351) pense, sans doute avec raison, que -σθε lui-même est une innovation du grec. Il adopte l'opinion de M. Wackernagel (*KZ. XXXIII. 57*), et dit que -σθε a été modelé sur le -τε de l'actif. Car d'après le skr. *-dhve* (primaire) et *-dhvam* (secondaire) on attendrait *-σθαι ou * -σθοι et * -σθον. Quant à σ, il viendrait des infinitifs en -σθαι et serait la finale d'un ancien thème en *s*.

Dans l'hypothèse de M. Wackernagel, les formes de l'impératif seraient ici plus anciennes que celles de l'indicatif. L'infinitif

φέρεσθαι par exemple aurait d'abord été employé sous cette forme comme impératif, puis transformé en φερέσθω sous l'influence de φερέτω, d'où création de φέρεσθον d'après φέρετον et de φέρεσθε d'après φέρετε (sans oublier celle de ἐφερέσθην d'après ἐφερέτην à l'indicatif). V. pour ces formes G. Meyer, *Gr. Gr.*[3], p. 653 (μάχεσθον, φράζεσθον), fréquentes aussi en attique.

Enfin, à l'impératif, la troisième personne duelle v. att. εὐθυνόσθων (plus ancien que les formes en -έσθων) est analogique de φερόντω, φερόντων et de φέρεσθον tout à la fois. G. Meyer, *Gr. Gr.*[3], p. 652 relève aussi les troisièmes personnes plurielles en -σθον de Mytilène, mais constate qu'aucune explication n'en a été donnée.

Pour en revenir à -σθον, deuxième personne, M. Hirt (*Handbuch...*, pp. 352-353) est porté lui aussi à admettre l'identité de -σθον avec la désinence secondaire plurielle skr. *-dhvam*, ce qui est peu logique alors qu'il a admis la théorie de M. Wackernagel pour -σθε. Il vaut mieux adopter celle-ci tout entière et voir dans le système : -σθον, -σθον ; -σθον, -σθᾱν une série complète d'innovations du grec modelées sur les formes de l'actif. C'est encore l'opinion de G. Meyer, *Gr. Gr.*[3], p. 553. Il ne semble pas d'ailleurs que ἐφερέσθην par exemple soit jamais employé comme deuxième personne ni ἐφέρεσθον comme troisième personne (ainsi que ἐφέρετον, ἐφερέτην), mais la confusion a dû également se produire, et c'est sans doute un pur hasard que le fait ne soit pas attesté.

CONCLUSION

De cette discussion il ressort que, parmi les formes du duel grec, le nombre est infime de celles qui sont tout à fait transparentes et qui se rattachent directement et sans doute possible à la langue commune indo-européenne. C'est, dans la déclinaison, le nominatif-accusatif en -ω, et dans la flexion verbale, les désinences -τον, -τᾱν. Sauf pour les désinences -ε et -οιν qui sont sujettes à discussion et dont on fera donc abstraction ici et les désinences déjà citées, le grec le plus ancien que nous connaissions présente déjà sur tous les points des innovations qui lui sont propres.

Mais le fait même que ces innovations ont été réalisées et qu'elles l'ont été systématiquement et en vertu d'actions analogiques dont on peut encore voir la plupart du temps le point de départ et la direction constante, n'est pas sans quelque importance.

En grec, le système indo-européen a subi des changements profonds, mais n'a pas été détruit dès l'abord pour cela. Il a été, au contraire, restauré sur les points qui semblent faibles ou obscurs et ce travail de restauration a duré jusque dans la vie particulière de certains dialectes. C'est donc que l'hellénique commun et même ses divers dialectes dans une période ancienne avaient nettement gardé la conscience des emplois du duel tels qu'ils existaient en indo-européen et qu'à cette date, les formes de ce nombre qui nous paraissent aujourd'hui superflues étaient encore un organe essentiel de la langue. Ceci conduit naturellement à examiner quels étaient ces emplois dans la langue commune et en grec à la date la plus ancienne où un dialecte parlé possédant le duel nous soit attesté.

DEUXIÈME PARTIE

L'EMPLOI DES FORMES DU DUEL

I

L'EMPLOI DES FORMES DU DUEL EN INDO-EUROPÉEN

Pour déterminer l'emploi des formes du duel en indo-européen, abstraction faite du grec et spécialement de l'ancien attique, dont il s'agit ici, on ne dispose que de deux groupes de langues où le duel soit resté bien vivant et où il soit employé comme tel : c'est l'indo-iranien d'une part, le baltique et le slave de l'autre. Dans l'un de ces groupes, le sanskrit, et dans l'autre, le vieux-slave sont particulièrement à considérer. « Quant au duel, écrivait M. Meillet (*Introduction*... p. 159 sq.), à en juger par l'indo-iranien, le vieux-slave et le vieil-attique, il était de rigueur absolue toutes les fois qu'il s'agissait notoirement de deux personnes ou de deux choses ; sans doute skr. *vŕkau*, v. sl. *vlĭka*, v.-att. λύκω ne signifient pas à eux seuls « deux loups », car le duel n'exprime pas le nombre par lui-même et l'on ne peut employer ces formes sans les faire précéder du nom de nombre « deux » que si les interlocuteurs savent déjà qu'il s'agit de « deux loups », mais dans ce cas, et naturellement aussi là où le nom de nombre « deux » est exprimé, on ne rencontre pas d'autres formes que celles du duel ; par suite les organes pairs sont nommés au duel, ainsi « les yeux » : skr. *ákṣī*, v. sl. *oči*, hom. ὄσσε, v.-att. ὀφθαλμώ. »

DEUXIÈME PARTIE

L'EMPLOI DES FORMES DU DUEL

I

L'EMPLOI DES FORMES DU DUEL
EN INDO-EUROPÉEN

Pour déterminer l'emploi des formes du duel en indo-européen, abstraction faite du grec et spécialement de l'ancien attique, dont il s'agit ici, on ne dispose que de deux groupes de langues où le duel soit resté bien vivant et où il soit employé comme tel : c'est l'indo-iranien d'une part, le baltique et le slave de l'autre. Dans l'un de ces groupes, le sanskrit, et dans l'autre, le vieux-slave sont particulièrement à considérer. « Quant au duel, écrivait M. Meillet (*Introduction*... p. 159 sq.), à en juger par l'indo-iranien, le vieux-slave et le vieil-attique, il était de rigueur absolue toutes les fois qu'il s'agissait notoirement de deux personnes ou de deux choses ; sans doute skr. *vŕkau*, v. sl. *vlĭka*, v.-att. λύκω ne signifient pas à eux seuls « deux loups », car le duel n'exprime pas le nombre par lui-même et l'on ne peut employer ces formes sans les faire précéder du nom de nombre « deux » que si les interlocuteurs savent déjà qu'il s'agit de « deux loups », mais dans ce cas, et naturellement aussi là où le nom de nombre « deux » est exprimé, on ne rencontre pas d'autres formes que celles du duel ; par suite les organes pairs sont nommés au duel, ainsi « les yeux » : skr. *ákṣī*, v. sl. *oči*, hom. ὄσσε, v.-att. ὀφθαλμώ. »

En effet, l'on peut affirmer que l'emploi des formes du duel est de « rigueur absolue », d'une part en sanskrit et de l'autre en vieux-slave.

Pour le sanskrit, soit védique, soit classique, il suffit de se reporter au passage concernant la syntaxe du duel pour cette langue dans l'ouvrage de M. Audouin, *De la déclinaison dans les langues indo-européennes*, 1898, pp. 62 et suivantes : « Le duel est rigoureusement employé en sanskrit classique aussi bien qu'en sanskrit védique, toutes les fois qu'il est question de deux. » Et l'auteur renvoie à Delbrück *Altind. Synt.*, pp. 96 sqq. et à Whitney. Ce dernier (*A sanskrit grammar*[3], 1896, § 265, p. 89) est aussi catégorique : « the dual... is used strictly in all cases where two objects are logically indicated, whether directly or by combination of two individuals. » Toutefois comme M. Delbrück, Whitney parle d'exceptions sporadiques. Déjà M. Audouin avait écarté avec raison deux de ces soi-disant irrégularités et M. Meillet (*Revue critique*, p. 4, n° du 3-10 juillet 1899) dans le compte-rendu qu'il a fait du livre de M. Audouin a clairement montré que le *çṛṅgāni* de *RV.*, IX, 15, 4 et le *hánavaḥ* de *RV.*, VIII, 60, 13 ne sont pas probants puisque (M. Audouin le dit lui-même) il s'agit d'êtres mythologiques considérés souvent dans le *Ṛg-Véda* comme multiples. Il ne reste donc plus en fait d'exception que : *Ṛg-Véda*, III, 57, 1 :

indras tád agníḥ panitáro asyāḥ

« c'est pourquoi Indra et Agni sont ses admirateurs ». — Cet exemple est trop isolé pour être admissible » ajoute (*ibidem*) M. Meillet et il en donne une explication très vraisemblable. Cette explication est nécessaire, car, si l'on descend dans l'histoire de la langue on voit que le duel, loin de perdre du terrain, arrive à être employé d'une façon si absolue qu'il dépasse même les limites de son emploi en indo-européen.

Pour certains objets en effet qui étaient pairs mais composés de plusieurs parties (comme « la porte » gr. θύραι, lat. *forēs*, v. sl. *dvĭri* ; « les sourcils » gr. ὀφρύες mot qui ne se rencontre jamais au duel en grec, etc...) l'indo-européen employait le pluriel. C'est ce qu'on peut appeler : le type θύραι. Or, là aussi le sanskrit classique présente le duel et l'on a (à côté du pluriel également védique : *dvaraḥ*) *dvárau*, *bhruvau*, ce qui montre

bien et d'une façon définitive que l'emploi du duel dans cette langue était général, régulier et constant (1).

Ceci ressort peut-être aussi de la façon dont la langue a résolu une difficulté qui a toujours existé tant que le duel a vécu indépendamment du pluriel. Cette difficulté est la suivante. Lorsque le sujet-possesseur d'organes ou d'objets pairs est lui-même au duel et au pluriel, les mots qui les désignent prenaient-ils la forme du duel ou celle du pluriel? Logiquement ils devaient prendre la forme du pluriel : par exemple « l'homme a des yeux » (ὀφθαλμώ), mais « les hommes ont des yeux » (ὀφθαλμούς). Pratiquement au contraire on trouve les deux constructions (cf. les exemples cités par M. Audouin (*op. cit.*, *p. 62*) *RV. I*, *85*, *6* : *prá jigāta bāhúbhiḥ* « venez avec vos bras » mais *X*, 7, *5* : *bāhúbhyām* (2) *agním āyávo jananta*.

On verra plus loin que dans ce cas le grec a toujours ou presque toujours le pluriel. Que l'indo-européen ait ici uniquement employé le pluriel ou qu'il se soit servi des deux nombres concurremment, c'est ce qu'il est difficile de décider, mais on peut pencher pour la dernière supposition, et les exemples de cette nature où le duel est employé soit en sanskrit soit en vieux-slave illustrent sans doute la vitalité de ces formes qui non seulement avaient conservé leurs anciens emplois mais qui tendaient à en acquérir de nouveaux.

Il ne faut pas se dissimuler toutefois qu'à côté de la pauvreté de formes casuelles qu'offrait le duel dès la période indo-européenne, l'hésitation possible dans l'emploi de ce nombre quand il y avait plusieurs sujets-possesseurs était un des points faibles par où a pu commencer l'empiètement des formes du pluriel (3).

L'iranien confirme d'une façon générale le témoignage du sanskrit et même si l'exception signalée par M. Audouin (*op. cit.*, p. 5) d'après Spiegel, *Sitzungsberichte d. kön. bay. Ak. d. Wiss.* (1861, p. 204) est réelle, comme elle ne concerne que le verbe et

(1) Pour ce qui concerne le pluriel de type θύραι, cf. A. Meillet, *Etudes sur l'étymologie et le vocabulaire du vieux-slave*, I, pp. 176-7.

(2) Cf. Brugmann, *Abrégé de gr. comp.*, *p. 682 : istirająšte rąkama* 'ψώχοντες ταῖς χεροίν ' (il s'agit des disciples) = *Zograph. Luc. VI. 1*. Le *Marianus* porte aussi *rąkama*. Mais l'évangile d'Ostromir a déjà le pluriel *rąkami*, correction qui montre que le copiste avait senti la difficulté indiquée et qu'il l'avait résolue autrement que le premier traducteur.

(3) Il est possible aussi que l'indo-européen ait employé de préférence le duel des organes pairs même avec un sujet pluriel.

qu'elle appartient à des textes écrits beaucoup plus tard qu'on ne le croit généralement et par des gens qui se servaient de ce qu'on appelle l'avestique à peu près comme on écrivait le latin dans l'Europe du moyen âge, il n'y a pas lieu d'accorder pour cela moins de valeur probante au témoignage concordant du védique, du sanskrit classique et du vieux-slave.

M. Brugmann a tort en effet quand, parlant de l'emploi du duel en général (*Abrégé...*, p. 438-9), il semble affirmer, sans contester du reste la régularité et la constance primitives de cet emploi, qu'en grec et en slave le nombre duel cède la place au pluriel dès les *plus anciens documents*. Pour le grec, on verra plus loin qu'il faut distinguer entre la tradition manuscrite et la tradition épigraphique au moins la plus ancienne; mais pour le vieux-slave en tout cas l'affirmation est inexacte. *L'emploi des formes du duel est aussi rigoureux en vieux-slave qu'il l'est en sanskrit sauf sur un seul point, dans le domaine des pronoms personnels*. C'est ce qu'a constaté déjà M. Audouin (*op. cit.*, p. 349) : « Le vieux-slave... emploie ce nombre toutes les fois qu'il est question de deux », d'après Miklosich, *Vergl. Syntax*, p. 40.

Depuis a paru (1900) une étude approfondie et détaillée de la question (*K dvojstvennomu čislu v staro-slavjanskom*, publiée par M. A. Belič dans les *Izvěstija* de la section de langue et littérature russes de l'Académie des sciences de Saint-Pétersbourg (t. IV, fascicule 4, pp. 1159-1191). L'auteur conclut (p. 1162) pour le vieux-slave à un emploi encore *pleinement conscient du nombre duel*. Et il insiste à plusieurs reprises au cours de son article sur cet emploi « *régulier et conscient* ».

Dans les pages 1163 et suiv. il énumère une première série d'exceptions apparentes faciles à écarter : le sujet-possesseur est pluriel ou indéterminé. Enfin à la page 1184, il cite les autres très rares exceptions au duel : noms de chaussures (on verra que cette exception existe aussi en grec), *dvĭri* ' la porte ' et autres exemples qui rentrent naturellement dans le type θύραι et qui ont trouvé leur explication dans la note de M. Meillet citée plus haut (*Études*, p. 176).

(1) Le fait a d'autant plus de signification que les textes grecs sur lesquels ont été faites les versions slaves de l'Évangile ne présentent jamais aucune forme de duel.

M. Belič n'a pas négligé les autres langues slaves et constate par exemple (p. 1175) que le bas-sorabe (vende de la Basse-Lusace) ne connaît pas encore de mélange du duel avec le pluriel. Le duel était donc employé en vieux-slave (et naturellement aussi en slave commun) d'une façon consciente comme en indo-européen commun (p. 1182) et l'on peut affirmer avec M. Meillet (*loc. cit.* p. 176) que « le vieux-slave a conservé rigoureusement l'emploi du duel et ne manque pas de mettre ce nombre partout où il est expressément question de deux objets ou bien quand il s'agit de choses notoirement paires. »

Les langues du groupe lituanien, du moins celles qui n'ont pas totalement perdu le duel, s'accordent bien avec la conclusion indiquée par le slave; mais dans beaucoup de dialectes déjà, le duel a disparu ou est en voie de disparition devant le pluriel, de sorte que ces langues ne peuvent fournir de témoignage direct de l'état ancien, car, même dans les dialectes où ce nombre est conservé « on peut toujours employer le pluriel au lieu du duel » (Brückner, *Archiv f. sl. Ph. III*, 263), et déjà dans les plus anciens monuments de la langue on trouve des traces de ces empiètements du pluriel ; les anciens génitif et locatif pluriels ont complètement disparu (cf. Delbrück dans le *Grundriss d. vergl. Gr.*, *III*, p. 144).

Il en est de même dans les langues germaniques bien qu'un heureux hasard nous ait donné de connaître un de ces dialectes environ cinq cents ans plus tôt que le vieux-slave. La version gotique de la Bible faite par Wulfila († 381) a été rédigée à une époque où certainement le duel était en voie de rapide disparition. Le duel n'existe plus en effet dans cette langue que pour les verbes à la première et à la deuxième personne et pour les pronoms personnels strictement correspondants. Il n'existe plus du tout pour les divers pronoms de la troisième personne, ni pour la troisième personne dans les verbes. En vieux-haut-allemand on retrouve uniquement quelques traces des pronoms personnels au duel (v. sax. *unc*, v. bavarois *ëz* ' vous deux ', cités plus haut) ; ce nombre a déjà disparu dans le verbe et il en est de même du vieil-islandais qui le conserve encore dans les pronoms (*vit* ' nous deux ', *it* ' vous deux ').

Mais même dans le gotique du IVe siècle et dans les étroites

limites qui ont été reconnues plus haut, l'emploi du duel n'est qu'ordinaire, mais nullement constant. D'abord il faut relever qu'il n'y a plus de formes spéciales à ce nombre dans le médio-passif, ce qui n'est pas surprenant puisque les formes du singulier et du pluriel se sont elles-mêmes réduites à deux ou trois. Mais même à l'actif il arrive, ou bien que le duel soit employé *promiscue* avec le pluriel, ou que le pluriel ait complètement supplanté le duel. C'est ce que montrent les exemples relevés par v. d. Gabelentz et Löbe dans leur édition vol. II, 2, p. 155 grammatical) (¹). M. W. Streitberg, *Gotisches Elementarbuch*², 1906, reconnaît aussi qu'il y a des exceptions et en signale quelques-unes, v. p. 183.

1° Mélange du duel et du pluriel.

Marc XIV 13-15 *insandida twans siponje qaþuh du im : gaggats in þo baúrg jah gamoteiþ iggis manna watins kas bairands; gaggats afar þamma jah þadei inngaleiþai, qiþaits « hwar sind saliþwos? » — jah sa izwis táikneiþ kelikn jah jainar manwjaiþ unsis.* Le duel est donc régulièrement observé jusqu'à *izwis* qui devrait être *iggis* et par suite le pluriel *manwjaiþ* remplace un * *manwjaits* qui peut-être en qualité d'optatif était rare (²). En effet, dans le passage de la Bible gotique qui est le plus riche en duels, savoir : Marc IX, 28-30, on trouve, bien que le sujet soit double et de la première personne, *wileima* ' nous voulons ' au lieu de * *wileiwa* (³).

De même, par exemple, Luc, XIX, 31 et 33 on lit : *duhwe anabindiþ* puis *duhve anabindats* bien que les sujets soient les mêmes.

2° Absence totale du duel.

Par exemple *Luc*, II, 48-49 *magau, hwa gatawides uns* (au lieu de *ugqis*) *swa? sai, sa atta þeins jak ik winnandona sokidedum þuk 49 jah qaþ du im* (il n'y a plus de duel à ce pronom (⁴) : *hwa þatei sokideduþ mik? niu wisseduþ?.. 50 jah ija ni froþun þamma waúrda þatei rodida du im.*

La raison de l'absence complète du duel est ici facile à saisir, c'est que les deux sujets sont de genres différents (Joseph et Marie).

(1) Cf. W. Braune, *Gotische Grammatik*⁴ (1895), pp. 93 et 95.
(2) Le duel reprend dans la suite.
(3) On aura l'occasion d'enregistrer plus loin un fait analogue en grec.
(4) Non plus que dans les autres pronoms de troisième personne, d'où l'absence du duel dans les personnes correspondantes du verbe.

Or c'est une règle qu'en gotique dans ce cas on emploie une forme spéciale, par exemple dans le même passage (Luc, II, 6), les deux mêmes personnages sont désignés par *þo* et la suite est : *wesunjainar* au pluriel, puisqu'il s'agit d'une troisième personne. De même *ija ni froþun* ' ils ne comprirent pas ' cité plus haut. De même encore *Ep. ad. Cor.*, V, VIII *gastaldand þo swaleika* ' οἱ τοιοῦτοι ' c'est-à-dire l'homme et la jeune fille. C'est probablement dans ces constructions que le verbe a d'abord perdu sa troisième personne duelle. C'est donc bien vainement que certains linguistes ont voulu trouver dans *ija*, etc. quelque trace de l'ancien duel. En réalité ce sont des pluriels neutres, d'anciens collectifs en *-ā*, ce qui confirme d'une façon tout à fait inattendue l'observation faite plus loin à propos de plusieurs auteurs attiques, qu'un féminin unique et un masculin unique sont résumés par un *pluriel* neutre.

Quoi qu'il en soit, l'emploi du duel en gotique n'est absolument régulier ni dans le pronom personnel ni dans le verbe, seules catégories où l'on puisse encore le rencontrer.

Or, cet emploi flottant du duel est tout juste le contraire de ce que nous enseignent le sanskrit d'une part et le vieux-slave de l'autre, à savoir qu'en indo-européen, le duel était la forme obligatoire dès que d'une façon quelconque, au moyen de **du(w)ō* ou autrement, il était notoire que le discours portait sur deux personnes ou deux objets unis l'un à l'autre soit naturellement, soit habituellement, soit occasionnellement.

C'est ce que ne disent d'une façon nette ni M. Delbrück dans les treize pages qu'il consacre au duel dans le *Grundriss* (III pp. 133-146) ni M. Brugmann là où il parle de l'emploi de ce nombre (*Abrégé*... pp. 438-9 et 680-2) et c'est sur quoi il convient d'insister avec M. Meillet (*Introduction*... p. 159 sq.) L'idée que les formes telles que λύκω ne désignaient pas le nombre par elles-mêmes, mais étaient celles que l'on employait nécessairement dès qu'il s'agissait de deux, est également importante.

Toutefois le nom de nombre **du(w)ō* n'était d'un emploi obligatoire que là où il était question de deux êtres unis *occasionnellement*. On a en sanskrit *áṃsau*, en grec : ὤμω ' les deux épaules' ; *áçvau*, ἵππω ' les deux chevaux habituellement attelés à un char' ; *açvínau* ' les deux Açvins', τὼ θεώ ' les deux dieux

(Dioscures)' ou 'les deux déesses (Cérès et Proserpine)' (1) et cela sans *dvaú*, δύω.

C'est ce que M. Delbrück (*loc. cit.* p. 133 sq.) appelle le duel *naturel*, et il étend avec raison à l'indo-européen ce que G. Hermann avait remarqué pour le grec : *solo duali non addito* δύω *non uti Græcos nisi quum ipsa rei ratio dualem quodammodo poscat at in* ὄσσε, χεῖρε, ἵππω *vocabulis ; atque* ἵππω *quidem sine* δύω *esse equorum par, currui adjunctum, duos vero equos a grege quodam libere vagantes esse* δύω ἵππω. » (2)

Comme on l'a vu, M. Delbrück fait rentrer dans ce qu'il appelle le duel *naturel* non seulement le duel des objets naturellement pairs (parties du corps) mais encore celui des objets unis par l'art : skr. *bhurijau* 'les ciseaux', *cakré* 'les deux roues' (cf. τροχοῖν Aristophane Nub., v. 31) ou des êtres qu'on a l'habitude de se représenter comme formant une paire (*áçvau*, ἵππω — *çvánau* 'des deux chiens de Yama', τοῖν ἀνάκοιν 'des deux Dioscures' τοῖν Νίκαιν 'des deux statues de la Victoire (qui se trouvaient sur l'acropole d'Athènes)', etc. On pourrait discuter sur cette application trop générale du nom de duel *naturel* et distinguer ici le duel naturel proprement dit, le duel des objets unis par l'art et celui des objets habituellement appariés. Mais le seul point important est de constater qu'en indo-européen, dans tous ces cas, le nom de nombre n'était ordinairement pas exprimé (cf encore v. sl. *uši* 'les oreilles', *oči* 'les yeux', zd *ərəzi* 'les testicules' contre gr. ὄρχεις, etc.).

M. Delbrück distingue en outre le duel *elliptique* (pp. 136 sqq.) type : *mitrá* 'Mitra et Varuna', *dyávā* 'le ciel et la terre' qui était

(1) Cf. aussi O. Riemann, *Rev. Phil.*, IX (1885), p. 94.

(2) L'emploi de δύω, *dvaú*, etc. dans tous ces cas peut très bien se concevoir comme une innovation parallèle dans les diverses langues. C'est le grec qui a le plus développé cette tendance, sauf pour le duel naturel (cas où il emploie le plus souvent le pluriel), et le duel habituel où δύω est superflu. Pourtant dès le chant A de l'Iliade on trouve plusieurs fois la formule : 'Ατρείδα δὲ μάλιστα δύω... cf. aussi Αἴαντε δύω.

Malgré l'autorité de M. Delbrück, il ne faut pas s'exagérer la valeur des expressions : « duel naturel, habituel, occasionnel » tout au moins pour l'indo-européen. Ce sont des divisions dont on peut reconnaître ou discuter l'opportunité, mais elles ne sont nullement imposées par la nature des faits. L'indo-européen employait simplement le duel là ou il était notoire qu'il s'agissait de « deux » soit que cette notoriété eût été réalisée par l'emploi de **du u ō*, soit qu'elle le fût par la nature du mot en question ou par tout autre moyen. Il ne s'agit ici que des habitudes du langage et, sur ce point, on pourrait en concevoir de fort différentes de celles des anciennes langues indo-européennes. Ces réserves faites, il sera peut-être permis de continuer à se servir des expressions de M. Delbruck.

sans doute indo-européen. Cette variété de duel a peu d'importance en grec (sauf peut-être Αἴαντε 'Ajax et Teucer' (Wackernagel *KZ*, 23, 302 sqq.), lat. *Castores* 'Castor et Pollux', *Cereres*, 'Cérès et Proserpine'). Ajoutons le duel elliptique improprement dit du type *mitrā́ váruṇā* 'Mitra et Varuna' que M. Schwyzer (*IF*, XIV, p. 28 sqq.) croit retrouver en latin (Catulle, I, 1 : *Lugete o Veneres Cupidinesque*), mais qui n'a aucun correspondant dans la langue hellénique si ce n'est : Αἴαντε Τεῦκρός τε (Wackernagel, *loc. cit.*).

Tous les autres emplois du duel supposent l'adjonction des mots indo-européens (1) correspondant à δύω ou ἄμφω ; c'est ce qu'il est commode d'appeler le duel *occasionnel* (Delbrück, *Grundriss*, III, pp. 139 sqq.). Une fois que ce duel *occasionnel* a été indiqué par l'un des deux mots cités, le duel pur et simple s'emploie normalement dans toute la suite du discours C'est ce que M. Delbrück appelle le duel *anaphorique*. Il en donne de bons exemples, en grec par exemple Iliade Ξ 402 : τῇ ῥα δύω τελαμῶνε περὶ στήθεσσι τετάσθην | τῶ οἱ ῥυσάσθην τέρενα χρόα..., et en slave : *Luc*, V, 2 : *i viděvŭ dŭva korabica stojęšta* 'καὶ εἶδε δύο πλοῖα ἑστῶτα' après quoi on lit : *ošĭdŭše otŭ njeju*, ἀποβάντες ἀπ' αὐτῶν et plus loin : *jedinŭ otŭ korabicju*, ἓν τῶν πλοίων.

Le terme de duel *anaphorique* sert aussi à désigner le cas où des mots de nature quelconque se mettent au duel parce que les objets de la représentation (sujets logiques) sont deux et qu'ils sont énumérés successivement (2). Dans ce cas, on n'emploie naturellement ni δύο ni ἄμφω et pourtant on a affaire ici encore à un duel occasionnel, également obligatoire en indo-européen.

C'est ce que M. Brugmann illustre (*Abrége de gr. comp.*, pp. 680-682) par deux exemples sanskrits : *ahám ca tvám ca yujyāva* 'toi et moi unissons-nous' et : *tásyā dhātā́ cāryamā́ cājāyetām* 'd'elle naquirent Dhātar et Aryaman'. On trouvera plus loin des exemples de ce fait en grec, mais il faut noter que le verbe (cela est aussi vrai d'autres mots) pouvait s'accorder avec l'un seulement des deux sujets, d'où le singulier ; ceci ne doit pas du reste être considéré comme une exception à l'emploi du duel. Le même fait pouvait se produire et se produisait fréquemment par rapport au pluriel par exemple : Xén. σύ τε Ἕλλην εἶ καὶ ἡμεῖς.

(1) Ou respectivement préhelléniques, indo-iraniens, etc.
(2) Cf. Brugmann, *Abrégé*... p. 438 sq. et Whitney³ § 265, p. 89.

Un bon exemple de duel anaphorique *détaillé* est encore : *Aitareya-Brāhmaṇa I, 4, 10* (éd. Aufrecht p. 3) *agniç ca ha vai viṣṇuç ca devānāṃ dīkṣāpālau tau dīkṣāyā içāte*... « Parmi les dieux, Indra et Viṣṇu sont les protecteurs de la *dīkṣā* ; eux deux disposent de la *dīkṣā*, etc... » M. Brugmann (*loc. cit.*) laisse seulement entendre que cet emploi du duel était aussi de date indo-européenne et il n'y a en effet aucune raison de croire qu'il soit purement sanskrit.

On en trouvera beaucoup d'exemples en grec et spécialement chez Platon.

A ces diverses catégories d'emploi, on pourrait enfin ajouter l'emploi *sylleptique* ou *prégnant* dont on trouve des exemples dans plusieurs langues. Tout d'abord en sanskrit védique : *R̥V. VII, 88, 3 : á yád ruhāva váruṇaç ca nāvam :* littéralement « lorsque nous deux Varuṇa (c'est-à-dire moi et Varuṇa) montons sur le navire ». De même en lituanien (*Lesebuch* de Schleicher, p. 145) *katrà pirmà isz vandeñs iszrèplosiva*, litteral[1] : « laquelle la première nous deux sortirons de l'eau ? » c'est-à-dire « laquelle de nous deux sortira..., etc. ? » M. Brugmann (*Abrégé*... p. 439) cite encore pour le lituanien : *mùdu sù dė̃dùku* 'nous deux avec le vieux', c'est-à-dire 'moi et le vieux' et en russe (mais naturellement au pluriel au lieu du duel) : *my s zmijem* 'nous (deux) avec le serpent' c'est-à-dire 'moi et le serpent'. On peut encore ajouter à ces exemples celui que fournit l'inscription runique de Järsbärg (ou Varnam, Noreen *Altisländische Gr.*[2] [*w*]*it jah ek erilaR runoR w*(*a*)*ritu* « nous deux et moi, c'est-à-dire *HrabnaR* et moi *ErilaR*, avons écrit ces runes. » La restitution de *wit* proposée par M. Bugge paraît en effet certaine, car le verbe est bien au duel de première personne : *w*(*a*)*ritu*, got. * *writu*. (prétérit, forme radicale à degré zéro comme au pluriel). Cette tournure essentiellement populaire (on entend souvent dans le français parlé d'aujourd'hui des phrases telles que « *nous deux mon père* » n'avait évidemment rien d'obligatoire, mais attestée comme elle l'est sur divers points du domaine indo-européen, elle invite à croire que la langue commune aussi l'a connue, bien qu'elle soit si naturelle que chacune des langues ait pu la créer spontanément (1).

(1) On peut citer pour le grec un exemple analogue mais avec le pluriel *Plat. Polit. 327*, c : ὦ Σώκρατες, δοκεῖτέ μοι... ô Socrate, vous me semblez (toi et Glaucon) retourner à la ville.

En dehors de ce cas exceptionnel et naturellement aussi du cas où il s'agissait du type θύραι, l'indo-européen employait constamment et strictement le nombre duel ; et tous les pronoms soit personnels, soit anaphoriques, soit démonstratifs, tous les adjectifs, participes et verbes qui se rapportaient à un sujet (1) duel une fois donné prenaient également et toujours les formes du duel comme on le constate encore en sanskrit et dans le vieux-slave du IXe siècle. Si en effet le traducteur de ces derniers textes a remplacé partout le pluriel du grec par le duel, c'est qu'il y était absolument obligé par le sentiment de sa langue. Sauf quelque faiblessse dans le domaine des pronoms, ce nombre avait donc encore sa pleine vitalité, et à ce point de vue le slave du IXe siècle nous donne une idée exacte de la manière dont fonctionnait le duel en indo-européen. Il formait un système complet et était un organe essentiel de la langue. Il y avait une opposition aussi nette entre ce nombre et le pluriel qu'entre l'aoriste, par exemple, et le parfait en grec classique, ou qu'entre les divers degrés du mouvement vocalique dans les verbes forts du germanique (*itan* en face de *at* ' il mangea ', *waúrþum* en face de *warþ* ' il devint '). La langue était aussi susceptible à ce point de vue que pouvait l'être l'ancien français par rapport au passé défini ou à l'imparfait du subjonctif qui, pour la langue parlée, sont aujourd'hui des formes mortes, mais dont l'emploi est flottant chez les écrivains contemporains : « *Il vint* », « *je voudrais qu'il vint* » alors que le peuple ne dit jamais que : « *il est venu* », « *je voudrais qu'il vienne* ».

Le duel n'en était pas moins un organisme délicat et compliqué qui put d'assez bonne heure sembler un luxe à côté du pluriel. On a vu que la tendance à la suppression de ce nombre est générale dans les langues indo-européennes. Mais elle a abouti plus ou moins tôt suivant les diverses langues et même suivant les dialectes d'une même langue. C'est cette évolution que l'on va étudier en grec et tout d'abord dans le dialecte attique.

(1) Employé au sens le plus large de « sujet logique ».

II

L'EMPLOI DES FORMES DU DUEL
EN GREC

A — DANS LE DIALECTE ATTIQUE

CHAPITRE PREMIER
LES INSCRIPTIONS

Vieil-Attique (jusqu'en 409 exclusivement)

De même que parmi les dialectes indo-européens, c'est le slave qui a conservé jusqu'à l'époque la plus tardive l'emploi du duel tel qu'il existait dans la langue commune, de même la langue des inscriptions rédigées dans ce que Meisterhans appelle le vieil-attique est remarquablement fidèle à l'usage ancien de ce nombre, alors que les poèmes homériques, de trois ou quatre siècles plus anciens, présentent déjà un mélange incohérent de formes duelles et plurielles.

C'est que le duel avait disparu « dès avant la période historique dans l'éolien et l'ionien d'Asie-Mineure » comme « dans le dorien de Crète » (Meillet, *Introduction*... p. 8). On ne saurait donc attacher trop de prix au témoignage des inscriptions rédigées en vieil-attique. Si, par malheur, la tradition épigraphique commençait cent ans plus tard, dans les dernières années du cinquième siècle, nous serions dans le plus grand embarras pour juger de l'emploi du duel en grec commun, car les auteurs attiques ont eux-mêmes plus besoin de lumière qu'ils n'en fournissent à ce point de vue.

Au contraire, le témoignage des anciennes inscriptions attiques est net et décisif : pendant presque tout le ve siècle, jusqu'en 409 environ, les formes du duel étaient encore employées *constamment* quand il s'agissait de deux personnes ou de deux choses. On trouvera l'attestation [1] des exemples dans Meisterhans-Schwyzer, *Grammatik der attischen Inschriften*[3] (*1900*) p. 199 sqq. L'unique exemple contraire *CIA*, *IV*, *1*, *b*, *373*, *180*, p. 98, qui se trouve dans une inscription remontant au vie siècle avant notre ère, est déjà suspect *par son isolement*. L'inscription est ainsi conçue : Αἰσχίνης Χαρίας ἀνέθηκαν τἀθηναίᾳ ἀπαρχήν. Mais la langue n'est pas du pur attique : à elle seule la forme ἀνέθηκαν suffit à la dénoncer comme étrangère. En attique en effet, la troisième personne du pluriel est toujours ἀνέθεσαν ; ainsi par exemple dans une inscription de 460 avant notre ère [2]. Il faut, pour les auteurs, descendre jusqu'à Xénophon pour trouver ἐθήκαμεν et jusqu'à Eschine pour rencontrer ἐθήκατε. L'inscription qui est une dédicace et non une inscription officielle est sans doute l'œuvre de quelque métèque qui y aura introduit une forme d'un dialecte [3] qui avait déjà perdu le duel (l'ionien probablement) [4] et qui aura construit ainsi un maladroit hexamètre (de sept pieds).

(– ◡)|– ◡ ◡|– ◡ ◡|– –|– –|– ◡ ◡|– –|

En tout cas, cet exemple ne prouve rien contre la constance de l'emploi du duel dans l'ancienne langue puisqu'il n'appartient

(1) On ne relèvera ici qu'un seul exemple parce qu'il prouve *a fortiori* pour cette époque la pleine vitalité des formes du duel. Il s'agit des neutres en -μα, -ματος. La langue de tous les auteurs montre une répugnance très caractérisée à employer ces mots au nominatif-accusatif duel. Chez eux, c'est quelque chose d'infiniment rare qu'une forme en -ματε ; or, dans une inscription relativement récente (421-416) *CIA*. *I*, *319*, *16*. *19*. *21*, *22* on lit : τὼ ἀγάλματε et τοῖν ἀγαλμάτοιν (les deux statues, peut-être celles d'Héphæstos et d'Athéna (peut-être aussi Arès et Aphrodite) et cela à plusieurs reprises. Par exemple l. 18-19 : ξύλα ἐωνήθη τὼ κλίμακε ποιῆσαι ἐν οἷν τὼ ἀγάλματε ἐσηγέσ[θ]ην. De même, l'accord : πεντακοσίαις εἴκοσι δυοῖν δραχμαῖν (de 426 à 422) *CIA I 273*, *f*, *31* est assez remarquable. Cf. en vieux-slave *oba na desęte* avec le duel bien qu'il s'agisse de « douze ».

(2) Cf. *Gr. d. att. Inschriften*[3], p. 188, § 79.

(3) Cf. S. Reinach, *Traité d'épigraphie grecque*, pp. 272 sq. : « Le nouvel-ionien l'ignore (le duel) et l'unique exemple qu'on en trouve dans Hérodote (I, 11, 3) doit être corrigé avec Ahrens (*Philologus*, VI, p. 19) en : δυῶν ὁδῶν παρεουσέων. »

(4) La forme existe chez Homère et dans des dialectes doriens, G. Meyer, 604. Il ne faut pas davantage s'étonner du fait signalé par M. S. Reinach qu'on « n'en trouve qu'un seul exemple (du duel) dans nos 4 000 inscriptions funéraires de l'Attique Ἰσήρατος Καλλίου, Καλλίας Εὐγένους, Σκιωναίω (d'après Koumanoudis Ἀττ. ἐπιγρ. ἐπιτ. no 2420).

pas au dialecte en question, le vieil-attique. Il convient donc d'adopter franchement la première partie de la formule proposée par Keck (*Ueber den Dual bei den griechischen Rednern*, p. 47 = *Beiträge* de Schanz II Heft), reproduite par M. S. Reinach (*Epigraphie grecque*, p. 273) : « Avant Euclide les documents officiels donnent toujours δύο avec le duel. » La seconde partie est légèrement inexacte comme on le verra, et, du reste, les deux auteurs cités n'insistent pas assez sur le fait remarquable qu'en vieil-attique il n'y a aucune exception à l'emploi du duel. Du moins M. S. Reinach (*loc. cit.*) signale-t-il que « dans l'inscription d'Eleusis qui date environ de 450, le duel se trouve huit fois, *toutes les fois que l'emploi en était possible.* » Il en est de même des autres documents, et il faut faire une légère correction à ce qu'il ajoutait et dire : « les inscriptions attiques montrent la forme du duel *partout* où il s'agit de deux objets, soit qu'on les considère comme formant une paire, soit qu'on se contente d'affirmer qu'ils sont au nombre de deux. » Comme on peut le voir, on ne trouve d'affirmation absolument catégorique du fait, ni chez Keck (*loc. cit.*) (1), ni non plus chez Hasse (*Der Dualis im Attischen*, 1893) qui se contente de reproduire les passages cités de M. S. Reinach.

On ne la trouve pas davantage dans le premier article de O. Riemann (*Le dialecte attique d'après les inscriptions*, *Rev. de Phil.*, V, p. 165 sq.), où le savant philologue, suivant le plan de M. van Herwerden (*Lapidum de dialecto attica testimonia*) et discutant contre Wecklein (*Curæ epigraphicæ*), ne s'occupe que de questions de détail et affirme au contraire qu'en ancien attique δύο est quelquefois joint à un nom au pluriel. Le passage sur lequel il s'appuie : *CIA*, *I*, *324*, *c.*, *II*, *31*, appartient à une inscription de 408 avant notre ère (χάρται ἐωνήθησαν δύο), v. *Gr. d. Att. Inschriften*³, p. 199. Le tout est donc de s'entendre sur la dénomination de vieil-attique. Jusqu'en 409 on ne trouve pas d'exceptions à l'emploi du duel, et ceci peut servir de démarcation approximative. Du reste, on pourrait penser que χάρται ἐωνήθησαν δύο n'est pas une exception réelle, à cause de l'ordre des mots, car on peut traduire : des χάρται (en nombre d'abord indéterminé) furent achetées ; — puis : elles étaient au nombre

(1) Cf. pourtant Keck, *Ueber den Dual*, p. 46 (au bas).

de deux. L'exemple n'a pas du tout la même valeur probante que si l'on avait : δύο χάρται ἐωνήθησαν (1). Toutefois, il ne s'agit pas de fixer le commencement de la dislocation du système du duel à une année près et l'on verra que les féminins en -η (-ᾱ) ont été des premiers à passer au pluriel (2). Il pouvait y avoir dans ce cas et ailleurs certaines tendances dans la langue populaire, tendances auxquelles la langue des inscriptions ne fait encore aucune concession jusqu'aux environs de l'archontat d'Euclide (403).

Dans son second article sur *le Dialecte attique d'après les inscriptions*, *Rev. de Phil.*, IX (1885), pp. 2-3-4, O. Riemann étudie la syntaxe du duel, mais il se contente de relever que « la construction de la forme δύο avec le duel du substantif » était « très usitée au ve siècle et au commencement du ive ». Meisterhans-(Schwyzer) (*Gr. d. att. Inschriften*[3]), est donc seul à présenter nettement l'état réel des choses, au moins pour les formes déclinables : « Bis 409 zeigt das Nomen in der Zweizahl (mit oder ohne δύο) *immer nur* die Dualform, sowohl im Nominativ und Accusativ als auch im Genetiv und Dativ. » Pour les formes conjugables, le soi-disant exemple contraire ἀνέθηκαν l'a empêché de poser une affirmation aussi catégorique, mais cet exemple est à écarter. Il reste donc que dans la plus grande partie du ve siècle, l'attique employait encore le duel systématiquement et sans aucune exception ; c'est-à-dire qu'il avait conservé sur ce point la tradition indo-européenne (sauf peut-être pour les pronoms personnels de première et de deuxième personne dont on n'a pas d'exemples dans les inscriptions).

Le fait était d'autant plus important à souligner que la tradition manuscrite des auteurs spécifiquement attiques qui ont écrit durant cette période présente entre le duel et le pluriel des

(1) De même pour σα[νί]δες δύο à côté de [δύ]ο τάλαντα dans la même inscription (c, II, 39).

(2) Ce qui a déterminé Meisterhans-Schwyzer à adopter 409 comme limite extrême de l'emploi régulier du duel, c'est qu'une inscription datée de cette année même (*CIA*, *I*, *322*, *a*, *53*), présente : || (δύο) γωνιαῖα μῆκος ἔκποδε et (*138*, *6*) φιάλα ἀργυρᾶ σταθμὸν τούτων (au lieu de τούτοιν). On remarquera qu'ici encore il s'agit d'un féminin (et d'un neutre), cas où les exceptions se montrent plus fréquemment et plus tôt chez les auteurs. Dans la même inscription que σανίδες δύο, χάρται... δύο (*CIA*, *I*, *324*, *c*, *30*, *31*, on trouve aussi, l. 60 : τοὺς ὀρθοστάτας... τὼ παρά. — Meisterhans remarque lui aussi que dès le commencement de cette période on évite surtout les duels en -ᾱ (et en -ει).

fluctuations que nous ne commençons à constater dans les inscriptions que dans la période du moyen-attique (409-378 d'après Meisterhans). Et en cela, il s'agit non seulement d'Eschyle (525-456), de Sophocle (495-405), d'Euripide (480-406) qui écrivent bien dans le pur attique, mais dont la langue poétique a été contaminée par celles de la lyrique et de l'épopée ; non seulement de Thucydide (460-400) qui écrit de son côté dans un attique rapproché peut-être à dessein [1] du nouvel-ionien qui avait été jusque-là la langue de l'histoire et de la prose en général ; non seulement de Lysias (440-378) qui était étranger d'origine ou de Xénophon (430-355) qui a longtemps séjourné à l'étranger et dans la langue duquel on a signalé du reste des formes poétiques ; mais les mêmes inconséquences dans l'emploi du duel se retrouvent, on le verra, jusque dans les deux auteurs attiques par excellence, Aristophane (445-380) et Platon (427-347). Le premier écrit, il est vrai, dans la langue toujours un peu conventionnelle de la poésie dramatique. Mais le second est le représentant le plus autorisé de la prose attique.

Tous deux n'ont dû commencer à écrire qu'à la dernière limite du ve siècle, mais ils appartenaient l'un et l'autre à des familles aristocratiques où les anciennes traditions, et celle du langage en particulier, s'étaient peut-être mieux conservées que partout ailleurs. Il y a donc lieu de se demander si chez eux les faiblesses dans l'emploi du duel ne sont pas d'origine littéraire.

Moyen-Attique (409-378).

Comme l'a remarqué de son côté Meisterhans-(Schwyzer), *Gr. d. att. Inschriften*³, p. 200, Keck dans l'ouvrage déjà cité (*Ueber den Dual*), s'avance beaucoup trop quand il affirme, p. 46, ce qui suit : « Après cette époque (408 a. Chr.) on ne rencontre plus avec δύο que le pluriel du substantif ». Il suffit de citer, pour prouver le contraire, une inscription de 398 (*CIA*, *II*, *652*) [2] où l'on trouve encore : l. 15, ἥλω δύο ; l. 22, κατωρίδε δύο et même l. 24 σκέλε δύο (c'est-à-dire σκέλει en orthographe

(1) Ou plutôt par la forme de la tradition littéraire.

(2) Cf. aussi dans la même inscription que χάρται ἐωνήθησαν δύο (*CIA*, *324*, c, *II*, *31*), et que [δύ]ο τάλαντα (c, *II*, *39*) : χρυ[σοῦς, π]ετάλω δύο, ἐωνήθη χρυσῶ[σαι] τὼ ὀφθαλμὼ τοῦ κίονος (année 408).

anté-euclidienne); l. 28, τούτοιν; l. 43 Φωκαϊκὼ στατῆρε || [1], et l. 45, [σφρ]αγῖδε λιθίνω δύο. Il est vrai que dans la même inscription on trouve aussi : περόναι δύο en vertu de la même tendance qui a déjà été signalée à propos de χάρται ἐωνήθησαν δύο (en 408, *CIA*, *324*, *c*, *30*) et de σανίδες δύο (*ibid.*, *30*) ou de || γωνιαῖα μῆκος ἔκποδε (en 409). Les thèmes en -ᾱ, et d'une façon générale les thèmes féminins et les neutres, tendent plus tôt que d'autres à perdre leurs formes du duel (remarquez l'opposition de γωνιαῖα et de ἔκποδε, et celle de σανίδες et de στατῆρε). Les mêmes tendances seront constatées chez les auteurs pour ces thèmes et aussi pour ceux en *-es-* et en *-ey-* [2].

Et pourtant, même sur ces points où le duel avait faibli plus vite, on trouve encore des exemples de ce nombre bien après 409. Par exemple, dans l'inscription citée plus haut (de 398) *CIA*, *II*, *652*, *B*, on lit encore : ἐνῳδίω (neutre) [χ]ρυσὼ || (l. 10) et pour la seconde fois σφραγῖδε (féminin, l. 35) plus un nouvel exemple de duel en -ει à la l. 26 : διοπῶν δύο ζεύγει. De même, dans une inscription plus ancienne, il est vrai (409), on lit φιάλα ἀργυρᾶ δύο mais déjà σταθμὸν τούτων immédiatement à la suite (*CIA*, *I*, *138*, *6*). Enfin, à propos de l'inscription de 398 (*CIA*, *II*, *652*), Meisterhans-(Schwyzer)[3], p. 200, indique ce résultat remarquable : on y trouve -ᾱ une fois en face de -αι sept fois ; -ε et -ει sept fois en face de -ες une fois ; au contraire -ω neuf fois, c'est-à-dire toutes les fois qu'il fallait le duel.

Encore l'unique exemple de duel en -ᾱ (*B*, *35-36*) : σφραγῖδε [ὑα] [λίνα ποι]κίλᾱ || est-il singulièrement affaibli du fait que ce qui suit immédiatement présente le pluriel : περικεχρυσωμέναι χρυσᾶς ἅλύσεις ἔχο(υ)σαι. Un détail que n'a point relevé Meisterhans-(Schwyzer) c'est à la ligne 21 (*A*) σφραγίδια λιθίνα δύο qui est à rapprocher de || γωνιαῖα ἔκποδε (409) et qui s'oppose à ἐνῳδίω χρυσὼ δύο de la ligne 56. L'exemple de -ες au lieu de -ε est de son côté un féminin : il se trouve *B*, *39* : σφραγῖδες δύο ἀργυ[ροῦς δακτυλί] 40 -ους ἔχο(υ)σαι et s'oppose d'une façon choquante au [σφρα-] γῖδε λιθίνω χρυσοῦν ἔχο(ύ)σα τόν δακτυλίον de la ligne *45*, *A*.

(1) δύο est souvent noté au moyen du sigle : ||.

(2) Voici d'après Meisterhans-Schwyzer, p. 200, la liste complète des duels en -ει : σκέλε(ι) δύο (bis) *CIA*, *IV*, *1*, *a*, *331*, *e*, *12* et *16* (avant 407) ; υἱε(ῖ) *CIA*, *IV*, *1*, *b*, *418*, *g*, *2* (avant 417). De même ἀλύσε(ι) (405/400) ; σκέλε(ι) δύο *CIA*, *II*, *652*, *A*, *24* (398 a. Chr.) ; δύο ζεύγε(ι), *ibid.*, *B*, *26*. On voit que deux de ces formes appartiennent encore à la période du moyen-attique. A partir de 390 on trouve souvent le pluriel : [σ]κέλη δύο, ζεύγη δύο *II*, *660*, *12* et *63* (en 390), etc.

C'est dire qu'à cette époque (398), dix ans après les premiers exemples de pluriels remplaçant des duels, il n'y avait plus de règle fixe pour l'emploi des dernières formes citées. Il n'y en avait plus du moins que pour les thèmes masculins en *-o-* et aussi pour les thèmes masculins consonantiques (πόδε δύο, *A*, *9*; στατῆρε δύο, *A*, *12* : στατῆρε ||, *A*, *43* ; στατῆρε δύο, *B*, *20*, en face de σφραγῖδες, *B*, *39*, qui est féminin. Et tel est bien aussi l'état que laisse entrevoir la tradition manuscrite des meilleurs auteurs du ve siècle.

La même inconséquence règne encore dans l'emploi des formes verbales du duel : à côté de : χάρται ἐωνήθησαν δύο déjà cité (I, 324, c, II, 31) dans une inscription de 408, on trouve, sensiblement plus tard, en 386 (*CIA*, IV, 2, 14, c, 25), le duel normalement employé : ὅτι ἐστὸν ἄνδρε ἀγ[αθώ]. Il est vrai qu'ici il s'agit du verbe « être » dont le sujet est un mot masculin à thème consonantique, deux circonstances dont l'influence conservatrice se remarquera aussi chez les auteurs. Dans ce cas, le système n'était pas rompu : les formes verbales et nominales se prêtaient une mutuelle assistance et le duel se maintenait. Ce sont là les seuls exemples que cite Meisterhans-(Schwyzer), et O. Riemann (*loc. cit.*) ne touche pas à la question. M. S. Reinach (*Epigraphie grecque*, p. 275) dit simplement : « Le duel des formes verbales disparaît des inscriptions officielles après 395 et ne se rencontre plus dans le CIA. II. » Et il renvoie à Keck, p. 55, qui fixe en effet comme limite extrême à l'emploi des formes verbales du duel la date de 395/4. Mais on vient de voir qu'une inscription de CIA. IV atteste au moins pour le verbe εἶναι l'existence de ces formes (1). Il n'est pas croyable en effet qu'elles aient disparu d'un seul coup. Le gotique par exemple emploie encore *gibos*, *gibats* à la première et seconde personne, alors qu'il n'a plus trace du duel à la troisième. Keck a donc tort quand (p. 53) il s'efforce d'extirper le duel d'un passage d'Isée, 4, 7 : τὼ δύο ταλάντω... ἤλθετον. Le duel de τάλαντον (neutre) est assez remarquable pour que ἤλθετον ne surprenne personne. Loin d'inviter à supprimer les formes duelles dans les auteurs, les inscriptions nous autoriseraient plutôt à en resti-

1. Encore en 386.

tuer [1]. Puisque les manuscrits donnent τὼ... ταλάντω... ἤλθετον, il faut au contraire garder précieusement cet exemple d'un emploi dont malheureusement les inscriptions, par leur nature même, ne peuvent nous fournir beaucoup d'échantillons.

En résumé, dans la courte période de ce que Meisterhans-(Schwyzer) appelle le moyen-attique, le duel est déjà assez fortement entamé sur plusieurs points (désinences verbales, thèmes en *ā*- masculins (τοὺς ὀρθοστάτας... τὼ παρά en 408) et féminins, thèmes féminins et neutres en général et probablement aussi pronoms personnels), mais ce nombre est encore largement représenté et se maintient fortement sur certaines positions [2]. Toutefois l'équilibre est rompu et l'emploi du duel ne fera plus désormais que décroître.

Néo-Attique (jusqu'a l'époque macédonienne) (378-329 avant notre ère)

Le duel est déjà en pleine décadence : on ne rencontre plus du tout de formes verbales présentant les désinences de ce nombre. On a par exemple en 353 : [αἳδ]ὲ δύο τριήρεις [διε] δικάσθησαν (*CIA*, *795*, *f*, 37), et, dans une dédicace de l'an 347 : Σπάρτακος καὶ Παιρισάδης, Λεύκωνος παῖδες, ἀνέθεσαν (*CIA*, *IV*, *2*, *109*, *b*, *36*) [3]. Quant aux formes nominales, il suffit ici de transcrire ce qu'en dit Meisterhans-(Schwyzer)[3], p. 200 sq. : « Le néo-attique ne montre plus au nominatif et à l'accusatif que des formes isolées de duel en (-ᾱ), -ω, -ε (-ει). Partout ailleurs le pluriel est devenu prédominant et l'on pourrait citer à l'appui des exemples en quantité. Déjà dans une inscription de 373 (*CIA*, *II*, *789*, *b*, *44*), à une seule forme de duel (accusatif) s'opposent vingt-et-une formes de pluriel (nominatif et accusatif). » [La forme en question, l. 44, est παραστάτᾱ ; les autres sont par exemple : *a*, *13-15* κοντοὺς || (δύο); *item*, *a*, *25-26*; κλι[μακ]ίδας || sous *b*, *44-45*;

(1) C'est ainsi que Schneider dans sa 3e édition d'Isocrate (né en 436), édition parue en 1886 lisait τὼ πόλει (4, 17) v. *Gr. d. Att. Inschriften*[3], p. 200, note 1627. — Cf. aussi E. Hasse, *Der Dualis im Attischen*, pp. 2-3 où l'auteur relève quelques passages d'auteurs attiques dans lesquels il est nécessaire de rétablir le duel (1893).

(2) Naturellement aussi dans les formes en -οιν qui subsistent, on le verra, plus longtemps que toutes les autres.

(3) Remarquer ἀνέθεσαν encore à cette époque, ce qui confirme ce qui a été dit plus haut de ἀνέθηκαν.

θαλαμίας δύο, *b*, *69-72*, etc., etc., v. *Gr. d. att. Inschriften*[3], p. 200, note 1628). On remarquera qu'il s'agit ici même des thèmes masculins en *-o-* : κοντούς par exemple.]

« Les formes duelles en -ει disparaissent vers 367 avant notre ère ; celles en -ᾱ vers 342, celles en -ω (si on fait abstraction de la formule τὼ θεώ), vers 341, celles en -ε vers 334. » En effet, les dernières formes en -ᾱ (v. *op. cit.*, p. 201, n. 1629) sont : ἐσχάρᾱ χαλκᾶ || (*CIA*, *II*, *675*, *41*) (¹), entre 385 et 367, et le masculin παραστάτᾱ (*ibid.*, *803*, *b*, *76* ; année 342) en face de παραστάτας, l. 40-49. Les derniers exemples de la finale -ω sont : ὅρμω || (*ibid.*, *682*, *11*) (ann. 365-360), mais dans la même inscription, ligne 17, le féminin σφραγῖδες δύο ; de même : τὼ ἑτέ[ρ]ω κατ[ωρίδε] (*ibid.*, *706*, *A*, *b*, *18*), mais, dans le même passage : ξ[ύ]λιναι ||, puis un mot illisible qui se termine par -αι et qui est sûrement un féminin, le tout datant d'avant 341. Enfin les derniers exemples d'ε sont : στολίδε δύο (χρυσία μικρά) (*ibid.*, *677*, *1*, *31* ; de l'année 367) (²), et ὑποδερίδε, σταθμὸν ⊦⊦ (=δύο δραχμαὶ), au lieu de ὑποδερίδε ||, σταθμὸν ⊦⊦ c'est-à-dire ὑποδερίδε δύο, σταθμὸν δύο δραχμαί (*CIA*, *II*, 758, *A*, *II*, *21*, vers 334). On a vu plus haut que le dernier exemple sûr d'un duel en -ει datait de 398 (³). En effet, dans l'inscription de 365-360 citée plus haut (*CIA*, *II*, *682*), on lit : || ζεύγη καταχεχρυσωμένα.

En somme, les finales en -ᾱ, en -ω et en -ε cessent presque en même temps d'être attestées, la première en 342, la seconde un peu avant 341 et la troisième vers 334. D'après l'étude des auteurs on s'attend à ce que la forme en -ω ait un peu survécu aux autres, et, de fait, on rencontre une fois encore, à l'époque macédonienne, la formule τὼ θεώ, mais avec l'orthographe barbare τῷ θεῷ et à côté de ταῖς θεαῖς et de τὰς θεάς dans d'autres inscriptions du même temps (*CIA*, II, 605, 12 « premier quart du second siècle »). Mais, il faut peut-être y voir une fantaisie archaïsante de quelque demi-savant. — Le sentiment de l'emploi du nominatif-accusatif duel était donc définitivement et complètement

(1) Mais à la ligne 46 on lit HPIOΛIKAI || qu'on corrige en [A]ρ[γ]ολικαὶ δύο avec hésitation, voir le *Corpus*.

(2) Mais à la ligne 33 : περόναι δύο ; tandis que 34 donne πόδε δύο. Enfin, même inscription *II*, *49*, φιάλαι ἀργυραί δύο.

(3) Ou 367 si l'on admet ἔγχει. Voir Meisterhans-(Schwyzer), p. 132, n. 1175. Il s'agit de *CIA*, *II*, *677*, *II*, *33*. Mais Kuhner-Blass fait observer que le mot ἔγχος est étranger à la prose attique et voit dans ἐγχε- le commencement d'un dim. ἐγχε(ι)ρίδια.

perdu peu après le milieu du IVe siècle. C'est à cette époque environ qu'appartiennent Eschine (né en 390, Hypéride (né en 389), Démosthène (né en 384) et surtout Ménandre (378-320).

Pour ce qui est des formes de génitif-datif en -οιν et en -αιν il n'en a guère été question jusqu'ici parce qu'elles sont seules attestées (en cas de duel) en vieil-attique et fréquemment encore en moyen-attique. De tout le système, c'étaient les formes les plus résistantes parce qu'elles ne risquaient de se confondre avec aucune autre et qu'elles étaient à la fois anciennes et très caractéristiques. Aussi, alors que les formes en -ᾱ d'origine relativement récente disparaissent au milieu de la période assignée au néo-attique (378-329), celles en -οιν et -αιν ne cessent d'être attestées qu'au commencement de la période macédonienne (vers 329) : δυοῖν προστατείαιν (*CIA*, IV, 2, 834, b, II, 75) et encore en faisant abstraction de la formule θεοῖν (v. Meisterhans-(Schwyzer)[3], p. 201. Cependant le pluriel se rencontre déjà beaucoup plus tôt et tout d'abord en 377 : κωπῶν θρανιτίδων || et παραστατῶν qui est moins probant (*CIA*, II, 791, 57 et 70) v. *Gr. d. Att. I*([3]). note 1630). Le pluriel dans ce cas, suivant Keck (*op. cit.*, p. 47), ne se rencontre chez les orateurs attiques qu'à partir de 362. Plus tard (à partir de 329) on emploiera δυεῖν mais uniquement avec le pluriel (*CIA*, IV, 2, 834, b, II, 74 ; année 329). A partir de cette époque, le duel est désormais une forme morte et ne se rencontre plus (sauf le τῷ θεῷ déjà cité) qu'à l'époque impériale dans quelques inscriptions où il a été artificiellement introduit. Voir les exemples chez Meisterhans-(Schwyzer)[3], pp. 201-202. Ils ne peuvent intéresser l'historien de la langue vraiment vivante et parlée. Il avait donc fallu un peu moins d'un siècle (409-329) pour détruire tout un système de formes léguées par l'indo-européen au grec commun et fidèlement conservées par l'ancienne langue attique.

CHAPITRE II

LES TRAGIQUES

L'intérêt de la tragédie grecque au point de vue du duel consiste en ceci : 1° c'est un genre qui s'est développé sur le sol proprement attique [1] ; 2° la langue qu'emploie la tragédie — et c'est une conséquence de ce qui précède — est le dialecte attique [2] ; 3° le plus ancien tragique à nous connu, Eschyle, est sensiblement plus ancien que les auteurs qui ont commencé à écrire en prose attique, tel que Gorgias par exemple, né en 480 (après les débuts d'Eschyle, 484).

On verra plus loin que Gorgias, lié par la tradition de la prose néo-ionienne, n'emploie absolument pas les formes du duel.

Au contraire, le premier des tragiques dont nous ayons des œuvres suivies, bien que né vers 525 et ayant remporté sa première victoire tragique en 484, présente d'assez nombreux exemples des formes du duel. Il est possible que pour la tragédie comme pour la prose attique, il y ait eu une évolution identique. Les formes du duel tout d'abord exclues des œuvres littéraires y auraient été admises ainsi peu à peu. Mais le manque de documents antérieurs à Eschyle ne permet pas d'être affirmatif sur ce point.

Du moins cette évolution est-elle clairement visible dans les œuvres de Sophocle et d'Euripide.

L'ordre chronologique qui paraît le plus probable pour les tragédies d'Eschyle que nous avons encore est le suivant [3] :

Entre 484 et 472, *Les Suppliantes* sont mises à la scène. Cette pièce ne contient aucun exemple de duel [4]. Puis viennent, en

(1) V. Maurice Croiset, *Hist. de la litt. gr.*, III, p. 42. L'étude de l'emploi des formes du duel confirme l'opinion de l'auteur.

(2) M. Croiset, *Ibid.*, p. 159.

(3) V. Wilhelm Christ, *Geschichte der gr. Litteratur* [2], 1890, et M. Croiset, *Hist.*, III, p. 171 suiv.

(4) Les chiffres sont ceux de M. E. Hasse, *Ueber den Dual bei den griechischen Dramatikern*, Progr. Bartenstein, 1891.

472, les *Perses* qui présentent 12 exemples positifs ; en 467, les *Sept* paraissent : 15 exemples positifs ; en 458 Eschyle donne l'*Agamemnon*, qui compte 11 exemples du même genre et les *Choéphores* où il y en a 24 (1). Les *Euménides*, de la même année, ne présentent qu'un seul duel, mais il faut remarquer qu'ici Oreste est seul et qu'il n'y a plus de couples de personnages comme dans le reste de la trilogie. Aussi les occasions du duel sont-elles rares. La même raison explique sans doute que dans le *Prométhée enchaîné* (en tout cas postérieur à 475), les exemples positifs ne soient qu'au nombre de 4.

En somme, on peut dire que chez Eschyle l'emploi du duel augmente en fréquence avec le temps.

Il en est de même chez Sophocle : l'*Ajax*, qui est d'avant 455, n'a que 12 exemples positifs ; *Antigone* (441 ou 440) en a 40 ; *Œdipe-Roi* et *Electre* (quelques années après), présentent respectivement 51 et 38 exemples ; *Philoctète* (409) n'en compte que 28, mais c'est une pièce relativement courte où il n'y a qu'un seul couple de personnages (Philoctète-Ulysse) ; enfin, *Œdipe à Colone* composé par Sophocle dans les dernières années de sa vie, offre 88 exemples de duel (chiffre de M. E. Hasse ; ce nombre se réduit à 83 si l'on ne compte pas à part les articles, δύο et ἄμφω).

Si les *Trachiniennes* qui sont de l'époque intermédiaire, ne montrent que 7 formes duelles régulièrement employées, cela tient à une circonstance particulière : les deux seuls couples existants, *Déjanire-Héraclès* et *Hyllos-Lichas* ne se trouvent jamais que disjoints à la scène.

Il est visible que chez Sophocle comme chez Eschyle, l'emploi du duel suit une marche ascendante.

(1) Il y a en revanche 5 exemples franchement négatifs : v. 464, ἀγκάλαις ; v. 748, πτερύγων ; v. 777, ὄμμασιν ἐνδίκοις ; v. 833, παλάμαις, et v. 916, ἐξ ὀμμάτων. On remarquera que ces mots désignent tous des organes pairs. La preuve qu'Eschyle *évite* encore le duel, c'est qu'il ne se sert de χείρ qu'avec un sujet possesseur pluriel, par exemple, v. 601, χεροῖν en parlant des Argiens. Si le sujet possesseur est singulier, le poète se sert du singulier, par exemple χερί en parlant de Zeus au v. 1033. Il est clair encore que le duel est évité au moyen du singulier dans les passages suivants : δίπαιδα au v. 304, ce qui dispensait Eschyle de décider entre δύο παῖδε et δύο παῖδες ; ἕποιτο au v. 506 avec deux sujets singuliers ; διπλοῦν μίασμα au v. 599 ; οἴκησις... διπλῆ... v. 976 (τὴν μέν... τὴν δέ) ; τὸ βέλτερον κακοῦ καὶ τὸ δίμοιρον, v. 1036-1037, au lieu de la formule si courante : δυοῖν κακοῖν. Enfin il ne se sert de ἀμφοτέρους qu'en parlant de deux groupes : v. 387.

On peut faire enfin des observations analogues sur l'œuvre d'Euripide. Les pièces qui présentent le moins de duels sont parmi les plus anciennes. Pour ne prendre comme exemples que celles dont on connaît exactement la date, *Alceste* (de 438) a 14 exemples ; *Iphigénie en Tauride* (après 415) en a 33 ; *Electre* (de 413), 31, et *Hélène* (de 412), 39. Les *Phéniciennes*, enfin, qui sont postérieures à toutes ces tragédies, ne comptent pas moins de 71 exemples positifs du duel (chiffres de M. E. Hasse). Il faut bien dire que les trois dernières pièces d'Euripide n'atteignent pas ce chiffre élevé, mais cela tient à la fois à la différence des sujets et à la longueur des tragédies : les *Phéniciennes* ont presque 1800 vers, tandis que les *Bacchantes* (405) n'en ont pas 1400 et qu'*Iphigénie à Aulis* ne dépasse guère 1600. *Oreste* (de 408) n'a que le seul couple Oreste-Electre.

On peut donc dire avec vraisemblance que dans la langue tragique l'emploi des formes du duel devient de plus en plus fréquent au cours du v[e] siècle avant notre ère. Comme la plus ancienne des pièces d'Eschyle, les *Suppliantes*, ne contient encore aucun exemple positif du duel, c'est peut-être à ce poète qu'il faut attribuer le premier pas dans l'atticisation du style tragique au point de vue qui nous occupe (dans les *Perses*, 472).

En 468, Sophocle débute et va plus loin dans cette voie que son prédécesseur. D'où nouveau progrès dans l'emploi littéraire du duel, non seulement pour Sophocle mais peut-être aussi dans les tragédies d'Eschyle postérieures à cette date. Euripide, qui est de quinze à vingt ans plus jeune que Sophocle et qui débute après la mort d'Eschyle (soit en 455), fait du duel un emploi plus large encore que Sophocle dans les tragédies déjà parues et l'entraîne peut-être à sa suite. Et il n'est pas sûr qu'il ne faille pas dire la même chose d'Aristophane qui, né vers 445, débute en 427 avec les Δαιταλῆς, et donne en 426 les *Babyloniens*, puis, en 425, les *Acharniens*. Les deux premières de ces pièces sont perdues, mais on peut juger d'elles par les *Acharniens* et les dix autres qui nous ont été conservées. On verra dans le chapitre suivant que l'auteur y avait donné l'exemple d'une syntaxe presque complètement régulière au point de vue du duel. Les tragiques, sur ce point, lui avaient frayé la voie ; en revanche il leur permettait de faire un nouveau pas en avant. Sophocle et Euripide purent encore pendant vingt ans profiter

de son exemple, et c'est en effet de cette période que datent *Œdipe à Colone* (401) avec ses 83 exemples positifs et les *Phéniciennes* jouées après 413 (71 exemples).

Cette remarque s'accorde bien aussi avec l'évolution qu'avait suivie en général le style de la tragédie au cours du vᵉ siècle. Eschyle cultive le style « sublime » et ce n'est pas la dernière fois qu'on aura l'occasion de remarquer ici que les auteurs qui écrivent dans ce genre évitent l'emploi du duel [1].

Sophocle, au contraire, disait de lui-même (cf. M. Croiset, *op. cit.*, p. 247, d'après Plutarque) : « qu'après avoir rejeté comme puéril le faste d'Eschyle, puis l'artifice exagéré de sa propre manière, il avait enfin adopté en troisième lieu le genre de style le plus naturel qui était le meilleur ». Cette évolution des idées de Sophocle coïncide, on l'a vu, avec une augmentation du nombre des duels employés. *Ajax*, qui appartient à la première période, n'en a presque pas ; *Antigone* et *Electre*, qui appartiennent à la seconde, en présentent déjà beaucoup plus, moins toutefois qu'*Œdipe à Colone* qui est caractéristique de la troisième manière de Sophocle. L'observation est également vraie pour Euripide qui mit des petites gens sur la scène et exagéra parfois le naturel jusqu'à tomber dans la trivialité.

Le témoignage de Plutarque est précieux en ce qu'il montre que le duel apparaît plus ou moins suivant le degré de *naturel* du style. Il sera confirmé plus loin par l'étude des différents auteurs : ce sont ceux qui affectent le genre simple qui présentent le plus d'exemples intéressants : Aristophane, Platon, Xénophon et quelques-uns parmi les orateurs.

Tout se tient donc dans l'histoire du duel au vᵉ siècle, et ce nombre, par un progrès continu, s'impose petit à petit dans la langue dramatique d'Athènes jusqu'au moment où l'on constate (413) les premières défaillances dans son emploi sur les inscriptions officielles. Aristophane n'est pas excepté ici et M. E. Hasse avait parfaitement le droit d'étudier en même temps Aristophane et les tragiques dans le programme déjà cité : *Ueber den Dual bei den griechischen Dramatikern* (Bartenstein 1891). La langue dramatique est en effet sensiblement une, au moins dans le dialogue, et c'est pourquoi on a admis une influence possible d'Aris-

(1) V. surtout le chapitre des Orateurs.

tophane sur Sophocle et Euripide. La transition naturelle entre la langue de la tragédie et celle de la comédie était fournie par le drame satyrique dont on a conservé un échantillon dans le *Cyclope* d'Euripide. On ignore malheureusement la date de cette pièce qui n'a que 709 vers et qui présente environ quatre fois plus d'exemples négatifs que de positifs, soit la même proportion que dans l'*Hécube* du même auteur. W. Christ (*op. cit.*) place les deux œuvres à la même époque (commencement de la guerre du Péloponnèse).

Mais, malgré cette parenté de la langue tragique et de la langue comique, on a cru devoir consacrer un chapitre spécial à Aristophane à cause de l'importance particulière de son œuvre dans la question du duel.

Quelques mots maintenant de la méthode suivie dans ce chapitre. Pour comparer Eschyle, Sophocle et Euripide au point de vue de l'emploi des nombres, on pourrait étudier parallèlement celles de leurs pièces qui contiennent chacune le plus d'exemples positifs, savoir : les *Choéphores* pour Eschyle (24 ex.), *Œdipe à Colone* pour Sophocle (88) et les *Phéniciennes* (71) pour Euripide [1].

C'est ce qu'on a fait d'abord, et l'on se servira dans la suite des indications qu'a fournies cette étude. Mais il y a entre les trois pièces trop de différences de sujet et d'étendue pour que la comparaison puisse se faire utilement et il vaut mieux sans doute profiter de l'heureux hasard qui fait que les trois poètes ont successivement traité la même partie de la légende d'Agamemnon : le meurtre d'Egisthe et de Clytemnestre, et que nous avons conservé ces trois pièces. Celle d'Eschyle, les *Choéphores*, est de 458 (dix ans après les débuts de Sophocle) ; on ignore la date précise de celle de Sophocle, *Electre*, mais on sait qu'elle est un peu plus récente qu'*Antigone* (440) [2] ; quant à l'*Electre* d'Euripide, elle appartient probablement à l'année 413. — L'étendue des trois tragédies n'est pas la même : les *Choéphores* [3] n'ont que 1071 vers, tandis que l'*Electre* de Sophocle [4]

(1) V. E. Hasse, *op. cit.*, p. 21.

(2) Elle est en tout cas de la seconde période de la carrière de Sophocle. Elle flotte entre Antigone (440) et Philoctète (409).

(3) Cité d'après l'édition Tucker, Cambridge 1901.

(4) Edition Rappold, Vienne 1893.

en a 1510 et que l'*Electre* d'Euripide (1) en compte 1359. Mais il est facile d'augmenter proportionnellement le nombre des exemples positifs pour Eschyle et Euripide. M. E. Hasse (*op. cit.* p. 24) accuse 24 exemples positifs pour les *Choéphores*, 51 pour l'*Electre* de Sophocle et 31 pour celle d'Euripide. On sait qu'il compte à part les formes de l'article et les formes de δύο ou de ἄμφω aussi bien quand elles sont jointes à un substantif que quand elles sont isolées. En défalquant ces diverses formes, on obtient les chiffres suivants :

(Esch.) *Choéphores* : 16 exemples positifs.
(Soph.) *Electre* : 48 exemples positifs.
(Eur.) *Electre* : 26 exemples positifs.

Que si maintenant on calcule quel serait le chiffre des exemples en ramenant les pièces d'Eschyle et d'Euripide au nombre de vers que renferme l'*Electre* de Sophocle (1510), on trouvera :

pour Eschyle : 22 exemples presque exactement
pour Euripide : 29 exemples presque exactement

en face des 48 de Sophocle. La différence de longueur des pièces ne suffit donc pas à expliquer qu'il y ait moins de formes du duel à la fois chez Eschyle et chez Euripide, et d'autre part, si l'on comprend bien un progrès du duel d'Eschyle à Sophocle, on ne peut guère admettre un recul aussi prématuré dans l'emploi de ce nombre de Sophocle à Euripide. C'est que les circonstances étaient beaucoup plus favorables pour le duel dans la conception de Sophocle que dans celle d'Euripide. Dans la pièce du premier, outre les couples Oreste-Pylade, Oreste-Electre, Clytemnestre-Egisthe, il y a encore le couple Electre-Chrysothémis qui fait complètement défaut chez Euripide.

Entre Eschyle et Sophocle il y a donc une réelle augmentation des emplois du duel, sans qu'on puisse affirmer qu'il y ait diminution de Sophocle à Euripide (2). Chez Eschyle (*Choéphores*) il y a deux fois moins d'exemples que chez Sophocle tandis qu'il n'y en a guère qu'une fois et demie moins chez Euripide.

Voyons ce que nous enseignera le nombre des exemples négatifs. Si la pièce de Sophocle (*Electre*) est celle qui renferme

(1) Edition Wecklein, Leipzig 1898.
(2) La suite montrera la justesse de cette appréciation.

le plus d'exemples positifs, c'est celle aussi qui présente le plus d'exceptions (environ 140). Les *Choéphores*, au contraire, malgré leur petit nombre de duels, n'offrent qu'environ 100 exceptions, tandis que l'*Electre* d'Euripide qui n'a que la moitié des exemples positifs de celle de Sophocle n'a aussi que la moitié d'exemples négatifs (environ 70 contre 140).

Autrement dit, sur 190 exemples du duel, Sophocle en a traité 50 suivant la syntaxe purement attique, et de même, dans 100 occasions de ce genre, Euripide a employé 30 fois le duel, ce qui revient presque exactement au même (3 ou 4 ex. négatifs : 1 positif).

Au contraire, sur 120 occasions de duels, Eschyle n'en utilise guère plus de 20, soit une proportion de 6 contre 1 à l'avantage des exceptions au duel. Encore les *Choéphores* sont-elles dans tout le théâtre d'Eschyle la pièce où il y a le plus de duels. Il y a donc certainement progrès dans l'emploi du duel d'Eschyle à Sophocle, mais Sophocle et Euripide ont à très peu de chose près la même langue. Et si l'on examine d'autres œuvres des mêmes auteurs au même point de vue, on arrivera sensiblement aux mêmes résultats. *Œdipe à Colone* qui ne fut publié qu'en 401 et qui compte 1779 vers, présente 83 exemples positifs [1] contre environ 250 négatifs, soit 3 de ces exemples contre 1 exemple positif. Les *Phéniciennes* d'Euripide, qui sont à peu près de la même étendue et qui virent le jour après 413, ont 56 exemples positifs contre environ 170 négatifs, soit également une proportion de 3 contre 1. Ainsi encore le Philoctète qui est de 409 et qui a une étendue de 1471 vers, donne 26 exemples positifs contre un peu plus de 100 négatifs, soit donc toujours une proportion de 3 (et une fraction) contre 1. Enfin l'*Hécube* d'Euripide, qui ne compte que 1295 vers et qui est du commencement de la guerre du Péloponnèse, présente 18 exemples positifs contre 78 exemples négatifs, soit presque 4 contre 1.

Il ressort de là qu'Eschyle et Sophocle, sur la fin de leur vie, employaient le duel plus fréquemment qu'ils ne le faisaient auparavant. Chez chaque auteur en particulier il y a eu à ce point de vue une évolution analogue à celle qui a été esquissée plus haut. C'est qu'en effet le changement des idées au point de vue

(1) F. Hasse, 88.

de l'emploi du duel a dû se faire parallèlement chez tous les écrivains de cette époque.

Eschyle, Sophocle, Euripide et Aristophane sont loin d'être les seuls qui aient écrit dans la langue tragique ou comique à Athènes. Mais comme leurs prédécesseurs et leurs nombreux contemporains et rivaux ne nous sont malheureusement connus que de nom, ou qu'ils ne le sont que par des fragments insignifiants, on a pris les œuvres d'Eschyle et des deux autres comme exemple de ce qui a dû se passer dans la langue tragique du vᵉ siècle. Sans doute, leurs concurrents ont dû exercer sur eux une certaine influence en retour de celle qu'ils exerçaient eux-mêmes, et on ne peut nier non plus l'influence du milieu social où ils vivaient. Cette influence, on l'a vu par les inscriptions attiques, était jusque vers la fin du vᵉ siècle, favorable à l'emploi du duel, mais faute de documents, ces influences réciproques ne peuvent être que soupçonnées, tandis qu'on voit assez clairement celles qui relient Eschyle à Sophocle, Sophocle à Euripide, Euripide à Aristophane et inversement. Il sera peut-être permis de généraliser les observations faites sur ces auteurs et de les appliquer à la langue dramatique du vᵉ siècle. Que l'influence d'Eschyle sur Sophocle, ou celle de Sophocle sur Eschyle, par exemple, ait été immédiate ou non, cela n'a pas grande importance. Le fait essentiel est que le duel, après avoir été très peu employé aux environs de l'an 500 *dans la littérature*, l'est très fréquemment aux environs de l'an 400 et plus tard encore.

Passons maintenant au détail des exemples positifs et négatifs. Ils permettront pour les tragiques de reconnaître certaines règles restrictives de l'emploi du duel qu'Aristophane et Platon sont à peu près seuls à avoir élargies.

Mots en -μα, -ματος.

Le duel des mots neutres de cette forme, rare ou inexistant partout ailleurs que chez Aristophane, ne se rencontre jamais chez les tragiques.

Il est vrai que dans la pièce étudiée d'Eschyle (*Choéphores* 458) il ne se rencontre aucun exemple de cette nature, soit dans un sens, soit dans l'autre (sauf le mot poétique ὄμμα qu'on lit cinq fois et sur lequel on reviendra à propos d'une autre catégorie),

mais les formes neutres en -ματε ou même en -μάτοιν n'existent absolument pas chez Eschyle, non plus que chez Sophocle ou chez Euripide [1].

Deux exemples décisifs à cet égard pour Eschyle sont cités et bien interprétés, mais d'une façon trop large peut-être, par M. E. Hasse (*Dramatiker*, 17), ce sont : *Agamemnon* 1384 :

παίω δέ νιν δίς · κἀν δυοῖν οἰμώγμασιν | μεθῆκεν αὐτοῦ κῶλα

et *Euménides* 600 :

δυοῖν γὰρ εἶχε προσβολὰς μιασμάτων.

Cf. Euripide *Héraclides*, v. 838 :

ἦν δὲ δύο κελεύσματα.

Il y a aussi des exemples négatifs de cette catégorie chez Sophocle et Euripide.

Ce sont dans l'*Electre* de Sophocle au v. 1333 : τὰ σώματα (il s'agit des corps d'Oreste et de Pylade) ; dans Philoctète (409) au v. 117 :

ὡς τοῦτό γ' ἔρξας δύο φέρει δωρήματα

(exemple très significatif à cause de δύο qui précède et de ποίω qui suit au v. 117) [2],

et dans *Œdipe à Colone* (401) d'abord au vers 325 :

ἥδιστα προσφωνήμαθ', ὡς ὑμᾶς μόλις

(le mot désigne Œdipe et Antigone), et au vers 600 :

πρὸς τῶν ἐμαυτοῦ σπερμάτων...

(il s'agit d'Etéocle et Polynice). Pour Euripide on citera :

Hécube v, 1051 παίδων τε δισσῶν σώμαθ', οὓς ἔκτειν' ἐγώ ;

dans l'*Electre* du même auteur il n'y a pas d'exemple en dehors de ὄμματα qu'on rencontre souvent dans toutes les pièces des tragiques ; cf. les *Phéniciennes* (après 413), v. 1701 :

ὦ φίλα πεσήματ' ἄθλι' ἀθλίου πατρός.

Le drame satyrique intitulé le *Cyclope* ne présente en ce genre que des formes de ὄμμα (3 fois).

C'est donc Aristophane qui a introduit dans la langue écrite les formes -ματε, -μάτοιν qui sont restées rares, mais qui devaient pourtant exister dans la langue populaire pour que leur emploi pût paraître autorisé.

(1) V. E. Hasse *Ueb. d. D. b. d. Dramatikern*, p. 11.

(2) De même au v. 1173 : τρόπαια δείγματ' ἀθλίων προσφαγμάτων.

Ἄλληλο-

Sophocle est le premier à employer le duel de ἄλληλο- (1). M. E. Hasse, p. 12, cite *Antigone*, v. 57 : ἐπαλλήλοιν (χεροῖν), ceci en 440-441. Euripide fait un emploi plus étendu de ce pronom, au moins dans les *Phéniciennes* (ap. 413). On le trouve trois fois au duel :

v. 1269 (supplie Etéocle et Polynice)
ξὺν μητρὶ τῇ σῇ μὴ πρὸς ἀλλήλοιν θανεῖν
v. 1423 γαῖαν δ'ὀδὰξ ἑλόντες ἀλλήλοιν πέλας
et v. 1698 τώδ' ἐκτάδην σοι κεῖσθον ἀλλήλοιν πέλας.

Les exemples contraires sont aussi au nombre de trois dans la même pièce :

1247 : μαργῶντ(ε)' ἐπ' ἀλλήλοισιν ἱέναι δόρυ;
1371 : κἄβλεψαν ἀλλήλοισι διαδύντες κόρας
1379 : ἦξαν δρόμημα δεινὸν ἀλλήλοις ἔπι.

C'est probablement à l'exemple des premières comédies d'Aristophane (et des autres comiques?) qu'Euripide aura élargi les emplois de ce mot ; des considérations métriques ont déterminé la forme du pluriel aux vers 1247 et 1371. On remarquera qu'il ne s'agit toujours que du génitif-datif de ce mot, comme dans Homère où ce mot n'est du reste employé au duel que *sept* fois. — Pas d'exemple dans le *Cyclope*.

Ἀμφότερο-

Les tragiques ne se servent guère de ἄμφω et encore moins de ἀμφότερο- sauf rarement, dans les parties lyriques écrites en anapestes. C'est une raison métrique qui excluait du trimètre ïambique tragique ou peu s'en faut des mots de la forme – ◡ ◡ – (ἀμφοτέρω, -οιν (2). On sait qu'au contraire les règles de l'ïambique comique sont beaucoup plus larges.

On n'a relevé aucun exemple de ce mot dans les pièces étudiées d'Eschyle et de Sophocle. On en a rencontré un dans

(1) Dans le célèbre passage des *Perses* qui contient déjà tant de duels, on lit aux v. v. 188-189 :

τούτω........... ἐν ἀλλήλῃσιν.

(2) C'est sans doute la même raison qui a fait que ἀλλήλοιν a été longtemps si rare et que ὀφθαλμοί l'a toujours été (trag.).

une partie lyrique (anapestique) de l'*Electre* d'Euripide, v. 1306 μία δ'ἀμφοτέρους, donc tardivement, probablement en 413, et après les débuts d'Aristophane. C'est sans doute un hasard qu'on ne le rencontre pas non plus dans le *Cyclope*, car on y lit plusieurs formes de ὀφθαλμός, et l'on ignore si cette pièce est antérieure à 427.

Il semble donc encore ici que ce soit Aristophane qui ait le premier employé ce mot épique aux cas obliques comme il l'est ordinairement dans Homère [1]. Remarquons en passant que ἀμφοῖν, qui ne se rencontre pas dans la langue homérique, se lit déjà par exemple dans l'Ag. (Eschyle), ἀμφοῖν, v. 1648, et dans l'*Ajax* (Sophocle), v. 1264 : ὕμιν ἀμφοῖν.

Pronoms personnels.

Les *Choéphores* présentent un seul exemple positif ; c'est au vers 233 :

..... οἶδα νῷν ὄντας πικρούς

En revanche on lit ἡμῖν au vers 142 et au vers 147.

Il n'y a pour le pronom de la seconde personne aucun exemple ni dans un sens ni dans l'autre. Mais on a ὕμιν ἀμφοῖν, *Aj.* 1264.

L'usage de ces deux pronoms et particulièrement leur emploi au duel s'accroît considérablement chez Sophocle.

On trouve en effet déjà dans l'*Electre* :

v. 75 νὼ δ'ἔξιμεν (nom.)

v. 984 ... νὼ πᾶς τις ἐξερεῖ (acc.),

et νῷν trois fois :

v. 882 ... ἀλλ' ἐκεῖνον παρόντα νῷν

v. 918 νῷν ἦν τὰ πρόσθεν στυγνός...

v. 1038 ... τόθ' ἡγήσει σὺ νῷν,

soit 5 exemples pour le pronom de première personne.

Pour celui de la deuxième, on ne peut citer que :

v. 37 σφῷν ... τοῖν παρεστώτοιν (dat).

Les exemples contraires sont : ἡμᾶς, v. 28 ; ἡμῖν, v. 41 ; ἡμεῖς, v. 51 ; ἡμῖν, v. 85 ; ἡμῖν, v. 454 ; ἡμεῖς, v. 796 ; ἡμῖν, v. 1000 ;

(1) W. Ohler, *Ueber den Gebrauch des Duals bei Homer*, *Progr. Mainz*, 1884, p. 11 ; cf. ἀλλήλων, p. 12.

ἡμίν, v. 1005 ; ἡμᾶς, v. 1010 ; ἡμῶν, v. 1104 ; ἡμίν, v. 1372 et v. 1442 ; ὑμίν, v. 1328 et v. 1332 ; ὑμῶν, v. 1333, soit 12 exemples pour la première personne et 3 pour la seconde.

Dans le *Philoctète* on a : au v. 133

. . . . . ἡγήσαιτο νῷν

et v. 779

. . . γένοιτο ταῦτα νῷν.

Une fois le nominatif au v. 1079 :

. . . νὼ δ'ὁρμώμεθον

et le seul datif σφῷν au v. 627 :

σφῷν δ'ὅπως ἄριστα συμφέροι θεός,

soit 3 exemples pour la première personne, 1 pour la seconde. — Les exemples contraires sont : ἡμᾶς, v. 588 et v. 635 ; ἡμῶν, v. 1069 et v. 1275. Ils sont donc beaucoup moins nombreux que dans la tragédie précédente qui est bien plus ancienne.

Enfin dans *Œdipe à Colone*, on n'a pas le nominatif νώ mais on lit l'accusatif νώ au v. 1749 et le génitif-datif νῷν aux vers 29, 1184, 1670 et 1683, soit 5 exemples. Mais le pronom de la seconde personne est encore bien mieux représenté ; le nominatif σφώ par 4 exemples : v. 345, 1407, 1544, 1640 ; l'accusatif par 2 exemples : 1426 et 1444 σφὼ δ'εὐοδοίη (leçon des mss.) ; le génitif-datif σφῷν par 10 exemples, à savoir : v. 343, 497, 1111, 1257, 1375, 1392, 1425, 1426, 1740. Soit en tout 16 exemples positifs pour la seconde personne. Aux 5 de la première personne, s'opposent 10 exemples négatifs : 3 génitifs (ἡμῶν), vv. 312, 723, 1339 ; 5 datifs (ἡμῖν ou ἡμίν), vv. 34, 35, 81, 1201, 1249 ; deux accusatifs (ἡμᾶς), vv. 1101 et 1769. Il faut peut-être ajouter ἡμετέροισιν au v. 1772 qui, par une double exception, est mis pour νωϊτέροιν. Le pronom de la première personne montre donc une tendance marquée à s'employer plutôt au pluriel. Au contraire, aux 16 exemples positifs de la deuxième personne cités plus haut, on ne peut opposer que 7 exceptions : 3 nominatifs, vv. 1267, 1369 et 1633 ; 1 accusatif, v. 325, et 3 datifs, v. 1205, 1408, 1612.

Le duel des pronoms est à cette époque employé aussi fréquemment par Sophocle que par Aristophane [1], mais celui de la première personne montre déjà la même particularité que

(1) V. le chapitre suivant.

chez cet auteur. Dans l'*Hécube* d'Euripide, il n'y a aucun exemple du duel des pronoms en question. Il n'y a pas non plus d'exemples contraires, car c'est toujours à la troisième personne que se trouve être le couple Polydore-Polyxène.

Dans l'*Electre* du même auteur (413) on lit : νώ nom. v. 1347 et νῷν dat. aux vers 105 et 232, Ni σφώ ni σφῷν ne se rencontrent. En revanche, on lit ἡμᾶς au v. 672, ἡμῖν au v. 675 et au v. 1089; ἡμᾶς sous 1116 et sous 1323. De même ὑμετέρας au lieu de σφωϊτέρας au v. 1293. A cette époque Euripide fait donc un assez faible usage du duel des pronoms personnels.

Le seul exemple positif que l'on trouve dans les *Phéniciennes* est σφῷν dat. au v. 460 ; mais son isolement ne prouve absolument rien, car les exemples négatifs sont eux aussi excessivement rares, ce qui tient ici encore à ce que le couple Etéocle-Polynice est presque toujours à la troisième personne. Il y a pourtant un exemple remarquable, mais il concerne la première personne, c'est le vers 423 : κἄδωκεν ἡμῖν δύο δυοῖν νεανίδας. En dehors de cela, on lit ὑμᾶς au v. 420 ; ἡμῖν au v. 22 et ἡμᾶς au v. 475 ; ὑμῖν au v. 938 et ἡμῖν au v. 942. Dans le *Cyclope* il n'y a d'exemples ni dans un sens ni dans l'autre, le couple que forment les deux compagnons d'Ulysse dévorés par le Polyphème étant à la troisième personne. A l'exemple remarquable cité plus haut on peut ajouter *Herc. fur.*, v. 328, ἡμῖν ἵν' ἀμφοῖν εἷς ὑπουργήσῃς διπλᾶ à côté de v. 321 : μίαν δὲ νῷν δὸς χάριν ([1]). Tout ceci montre qu'Euripide emploie un peu moins que Sophocle et qu'Aristophane le duel des pronoms personnels. Cela tient sans doute au détail relevé plus haut : Sophocle aime beaucoup plus qu'Euripide à mettre sur le théâtre des couples de personnages. Cette remarque est applicable à d'autres catégories du duel, au verbe par exemple, et il ne saurait être question ici de différence chronologique entre les deux poètes ([2]).

Αὐτός.

Il n'y a aucun exemple de duel de ce pronom dans les *Choéphores*. On en trouve le pluriel par exemple au v. 119 αὐτοῖς

(1) Ed. Wecklein, Leipzig, 1899.

(2) Voir une remarque analogue chez M. M. Croiset, *Hist. litt. gr.* III, pp. 254-255.

pour désigner Egisthe et Clytemnestre, mais Eschyle préfère se servir de démonstratifs.

Le seul exemple du duel de ce pronom chez Eschyle est αὐτώ fém. dans les Perses (γυναῖκε) au vers 191 (v. E. Hasse *Dramatiker*, pp. 6 et 7).

On trouve αὐτοῖν gén. dans l'*Electre* de Sophocle, au v. 1376 : ἄναξ Ἄπολλον, ἵλεως αὐτοῖν κλύε, mais αὐτοῖς aux vers 46, 57 et 334. Sophocle préfère également les démonstratifs, surtout κεῖνος qu'il emploie une vingtaine de fois dans le *Philoctète*. Cette pièce ne fournit en revanche aucun exemple du duel de αὐτός. Mais on lit αὐτῶν vv. 328, 330 en parlant des Atrides : αὐτούς v. 601 ; αὐτοῖς v. 1026. Il est vrai de dire que ce pronom se rapporte aux Atrides qui *toujours* dans cette pièce sont nommés sous la forme plurielle : Ἀτρεῖδαι (18 fois). C'est un simple fait d'accord qui ne contredit pas le αὐτοῖν d'Electre [1]. Dans *Œdipe à Colone* au contraire on a 4 exemples du génitif-datif. Ce sont : αὐτοῖν dat. v. 367 (mais c'est une correction de Meineke — les mss. ont : αὐτοῖς); αὐτοῖν v. 423 gén. et v. 430 datif ; enfin, le plus remarquable : αὐταῖν dat. fém. v. 446. Soit donc 3 exemples certains. A cela s'opposent donc 6 exemples du pluriel de αὐτός proprement dit : αὐτοῖς v. 367 (si l'on garde la leçon des mss.) αὐτῶν v. 622 ; αὐτούς v. 603 ; αὐταί v. 1756 et αὐταῖς vv. 1611, 1635. A cela on peut ajouter 4 exemples de σφε, σφιν remplaçant des duels attendus, savoir σφε 605, 16 9 et σφιν 421, 451. De même νιν = αὐτά acc. au vers 1123.

Le duel de αὐτός est donc beaucoup moins employé chez Sophocle que celui des pronoms personnels proprement dits.

Il n'y a aucun exemple positif dans *Hécube* (Euripide). Il n'y a également aucun exemple négatif sauf dans l'expression τῶνδε τῶν αὐτῶν du v. 275 qui résume χερός et παρηΐδος des vv. 273 et 274. Mais le cas n'est pas tout à fait le même [2] et Euripide semble à cette époque éviter αὐτὸς pronom. Il n'y a pas non plus de forme duelle de αὐτός dans l'*Electre*, bien que la pièce soit plus récente. Mais on lit par exemple αὐτούς au v. 548 ; le mot reste très rare.

Αὐτώ, αὐτοῖν manque aussi totalement dans les *Phéniciennes*.

(1) La correction de Kaibel αὐτὼ, τώδε (*Phil.*, v. 426) n'est donc pas autorisée.
(2) Puisqu'il s'agit de ὁ αὐτός.

On lit αὐτοῖς au v. 880 et au v. 1282 ; mais on voit qu'en somme ce pronom est toujours très peu employé, soit au pluriel, soit au duel.

Pour Sophocle, M. E. Hasse (*Dramatiker*, p. 1) cite encore αὐτοῖν, *Œd. R.*, v. 682 [1], pour Euripide, *Iph. Taur.*, v. 317 (après 420) αὐτοῖν et, ce qui est plus important, αὐτώ *Oreste* (année 408), et αὐτά chez Sophocle dans Antigone v. 770. Le faible emploi de ce duel chez les tragiques s'accorde parfaitement avec un fait analogue observé chez Aristophane. Voir le tableau de M. Hasse (*op. cit.*, p. 7). En décomptant l'exemple de *Philoctète*, qui n'est qu'une correction, il ne reste pour le nominatif-accusatif qu'un αὐτώ féminin chez Eschyle, un αὐτά chez Sophocle et un αὐτώ masculin chez Euripide.

Comme σφώ aussi bien que σφῷν, νώ et νῷν s'emploient fréquemment chez Sophocle et chez Aristophane, ce ne peut guère être l'influence de ἡμεῖς, ὑμεῖς qui a agi sur αὐτός, car il ne s'emploie guère plus au pluriel qu'au duel. Le fait tient sans doute à ce qu'aucune des anciennes langues indo-européennes ne possédait de pronom personnel de troisième personne à proprement parler. Dans Homère, par exemple, αὐτός ne s'emploie comme pronom anaphorique au sens du latin *is* qu'aux cas obliques (ce qui s'accorde bien avec le fait qu'on ne trouve guère que αὐτοῖν chez les tragiques, et non au commencement de la proposition ou même du vers, c'est-à-dire que le pronom devenait atone.

On a en effet la notation κόψε γάρ αὐτον Il. M. 204 (v. Vendryes, *Accentuation grecque*, pp. 95, 96).

Il est possible que ce mot, dans cet emploi étendu, appartenant avant tout à la langue populaire, les poètes aient eu de la répugnance à s'en servir d'abord, ou l'aient employé plus souvent au pluriel qu'au duel, ce qui en atténuait la vulgarité [2].

D'après le tableau de M. E. Hasse (*op. cit.*, p. 8), le génitif-datif n'est pas beaucoup plus fréquent. Αὐτοῖν masculin se lit quatre fois dans Aristophane, quatre fois dans Sophocle et une fois seulement dans Euripide ; αὐταῖν (féminin), une fois dans

(1) ἀμφοῖν ἀπ' αὐτοῖν, éd. L. Earle, New-York. 1901.

(2) Cf. l'emploi du pluriel au lieu du duel dans les passages solennels des discours, v. les Orateurs.

Aristophane et une fois dans Sophocle, jamais dans Eschyle ni dans Euripide.

De tous les pronoms à genre, sauf le pronom relatif, c'est celui qui s'emploie le plus rarement au duel dans la langue dramatique.

Pronom réfléchi.

Il est facile après cela de comprendre que la forme duelle du pronom réfléchi composé de αὐτός employée dans le sens de ἀλλήλοιν soit quelque chose d'infiniment rare. Il y en a un exemple dans Antigone καθ' αὑτοῖν mais on ne saurait suivre M. Blaydes et corriger le vers 1425 de l'*Œdipe* à *Colone* : (1)

μαντεύμαθ', ἃ σφῷν θάνατον ἐξ ἀμφοῖν θροεῖ.

C'est ce que portent les mss. et malgré l'approbation de Nauck, il n'y a aucune raison de corriger en αὑτοῖν. Ἀμφοῖν est déjà employé absolument dans *Philoctète* pour désigner deux personnages, v. 25 ἐγὼ δὲ φράζω, κοινὰ δ'ἐξ ἀμφοῖν ἴῃ et de même dans Eschyle, ἀμφοῖν *Choéphores*, v. 1648. Mais l'exemple d'Antigone n'en subsiste pas moins et montre une fois de plus que Sophocle est avec Aristophane l'auteur qui a poussé le plus loin l'atticisation de la langue dramatique.

DÉMONSTRATIFS

Ὅδε.

La seule forme duelle de ce pronom que l'on relève dans les *Choéphores* d'Eschyle est le nominatif féminin τώδε :

v. 206 καὶ γὰρ δύ' ἐστὸν τώδε περιγραφὰ ποδοῖν.

Mais ce n'est là qu'un simple fait d'accord, et s'il n'y a pas d'exemple contraire, c'est sans doute un pur hasard. Le τοίνδε du v. 206 qu'admet M. E. Hasse (*op. cit*, p. 1 est une correction de Weidner mais τοῖνδε m. se rencontre au v. 920 des *Sept.* Ni ce mot ni le simple τοῖν ne se rencontre comme féminin chez Eschyle (*E. Hasse*, p. 2). Ce sont du reste les seuls exemples de ce pronom qu'il y ait chez cet auteur.

(1) V. aussi HASSE (*Dramatiker*, p. 1, note).

Déjà dans l'*Electre* de Sophocle on lit v. 977 τώδε τὼ κασιγνήτω fém. acc.; également acc. v. 981 et v. 982 ; puis ταῖνδε avec une force spécialement féminine au v. 1133 (χεροῖν) ταῖνδε *sc.* (*manibus*) *meis*, et enfin au vers 1401 τώδε nom. m. désignant Oreste et Pylade. Soit cinq exemples positifs du duel de ce démonstratif. Dans cette pièce l'auteur n'en a pas employé d'autres au même nombre. Les exemples contraires sont : τῶνδε au v. 264 et τοῖσδε au v. 1192 ; οἵδε au vers 1422 (opp. à τώδε de 1401). L'avantage appartient donc ici au duel.

Dans le *Philoctète* on lit au v. 426 : δύ' αὖ τώδε acc. et au v. 591 : ἄνδρε τώδε nominatif.

En revanche il y a τούσδε au v. 418 et οἵδε au v. 428. Ce démonstratif est du reste peu employé dans la pièce, κεῖνος l'étant très fréquemment.

Dans l'*Œdipe* à *Colone* on trouve τώδε nom. au v. 447 ; τώδε nom. fém. au v. 1600 et ταῖνδε au v. 1290. Τοῖνδε ne s'y rencontre pas. Les exceptions sont assez nombreuses, mais la majorité concerne le féminin. Ce sont : αἵδε aux vers 462, 1102, 1107, 1367, 1379, 1668 et τάσδε sous 1098, 1121, 1365, 1634. Il faut ajouter τοῖσδε v. 653 et τῶνδε v. 857 et neutre au vers 1141.

Il ne faudrait pas exagérer la valeur de ces exemples ; les féminins en particulier présentent un simple fait d'accord : ils se rapportent aux deux filles d'Œdipe désignées par παῖδες mot qui, on le verra, ne s'emploie presque jamais au duel. On peut donc dire que Sophocle emploie volontiers ὅδε à ce nombre. Suivant M. E. Hasse (*Dramatiker*, pp. 7 et 8) on trouve dans l'œuvre entière de Sophocle trois τώδε masc. ; quatre τώδε fém. et un τάδε (*Antigone*, v. 769) τὼ κόρα τάδε. Soit huit exemples du nominatif-accusatif auxquels il convient d'ajouter trois exemples de ταῖνδε. Au contraire, le τώδε signalé plus haut chez Eschyle, est le seul qui existe dans toute son œuvre et τοῖνδε s'y trouve deux fois en tout (ou plutôt une seule fois si l'on repousse la correction de Weidner *ad Choeph.*, v. 206).

Pour Euripide on lit τώδε nominatif (se rapportant à un masculin et à un féminin) au v. 896 d'*Hécube* :

ὡς τώδ' ἀδελφὼ πλησίον μιᾷ φλογί
. . . . κρυφθῆτον χθονί

et τώδε nominatif masculin, *Phéniciennes*, v. 1698

τώδ' ἑπτάδην σοι κεῖσθον ἀλλήλοιν πέλας.

Ce sont les seuls exemples du nominatif-accusatif chez Euripide.

Τοῖνδε masculin se lit au v. 951 des *Phéniciennes* (τοῖνδ' ἑλοῦ δυοῖν πότμοιν) et τοῖνδε épicène, Oreste v. 121. Euripide emploie donc les formes duelles de ὅδε à peine plus fréquemment qu'Eschyle, tandis que l'usage de Sophocle ne peut se comparer qu'à celui d'Aristophane (7 τώδε ; 2 ταῖνδε).

Les formes de l'article n'ont par elles-mêmes aucun intérêt si ce n'est dans les questions de τώ : τά ; τοῖν : ταῖν féminins, l'article s'accordant simplement en nombre avec le mot qu'il accompagne. Quand ce mot n'est pas exprimé, l'article se met le plus souvent au pluriel, par exemple *Philoctète*, v. 925, τῶν ἐν τέλει (Ménélas et Agamemnon).

Suivant M. E. Hasse (*loc. cit.*, p. 7 sqq.), ni τώ ni τά ne se lisent dans Eschyle; τώ est 7 fois chez Sophocle et τά 1 fois, soit 8 fois en tout, mais τώ 9 fois chez Euripide; enfin τώ 76 fois et τά 4 fois chez Aristophane. De même, ni τοῖν ni ταῖν ne se rencontre chez Eschyle ; τοῖν 4 fois et ταῖν 1 fois chez Sophocle, τοῖν 7 fois chez Euripide et enfin τοῖν 13 fois chez Aristophane à côté de ταῖν 7 fois. Ceci ne fait que confirmer ce qu'on savait par ailleurs : l'emploi du duel, presque nul chez Eschyle, se développe beaucoup chez ses deux successeurs et atteint sa plus grande extension chez le grand comique athénien. Au point de vue de la forme, M. E. Hasse a insisté à juste raison sur le fait qu'Euripide n'emploie ni τά ni ταῖν que Sophocle et Aristophane sont seuls à présenter.

Ces deux auteurs eux-mêmes ont τώ féminin quelquefois mais en revanche toujours ταῖν. De même pour le pronom relatif, Sophocle écrit nominatif-accusatif ὥ, génitif-datif αἷν, et Euripide ἐμώ féminin pour l'adjectif possessif tandis qu'au génitif-datif il écrit comme Sophocle ἐμαῖν, σαῖν [1].

(1) E. Hasse (*Dramatiker*, p. 7).
Iph. Aul. 1153 masculin :

ἐμώ δὲ συγγόνω
ἵπποισι μαρμαίροντ' ἐπεστρατευσάτην

ἐμώ *Phén.* 1208 }
σώ *Phén.* 1219 } masculin.

παῖδ' ἐμώ féminin accusatif. Eur. Supp. 140, mais Eur. *Heracl* 578, σαῖν χεροῖν, Alceste 847 χεροῖν ἐμαῖν. De même Sophocle OR. 821 Trach. 1066.

Οὗτος.

Le nominatif-accusatif de ce mot ne se trouve qu'une fois (et au féminin : τούτω) dans Eschyle, à savoir : *Perses* 188 où il se réfère à γυναῖκε qui précède. Τούτοιν n'est attesté au contraire par aucun passage.

M. E. Hasse lit au v. 977 de l'*Electre* de Sophocle τούτω τὼ κασιγνήτω, mais on lit habituellement τώδε τὼ κ. (Dindorf-Mekler 1885 et Rappold 1893).

Dans Euripide τούτω n'est également pas attesté, non plus que τούτοιν, ni à plus forte raison ταύτα, ταύταιν. On trouve au contraire τούτω 5 fois, ταύτα 1 fois, τούτοιν 2 fois chez Aristophane. Xénophon a : τούτω τὼ ἡμέρᾱ μίαν λογίζονται dans la *Cyropédie*, I, 2, 11.

Τούτοιν masculin n'est pas non plus représenté chez Sophocle, mais on y lit τούτοιν neutre OC v. 848 (1) et ταύταιν 3 fois, savoir : OR 1504 et OC 859 ταύταιν μόναιν et 1149 ἐκ ταύταιν. Cf. un passage de Ménandre rapporté par M. E. Hasse (p. 5) : μήτηρ τέθνηκε ταῖν ἀδελφαῖν ταῖν δυοῖν | ταύταιν (520). Le duel du pronom οὗτος est donc aussi faiblement représenté que celui de αὐτός dans la langue dramatique. Cela tient peut-être à l'analogie du pronom poétique et ionien κεῖνος dont Sophocle dans le *Philoctète* par exemple fait un véritable abus. Les exemples négatifs ne manquent pas. Citons au hasard *Electre*, v. 361, *Philoctète*, v. 430, αὗται vv. 530 et 534.

Ἐκεῖνος, κεῖνος.

Le nominatif-accusatif duel de ces mots ne se rencontre ni chez Eschyle ni chez Euripide. On le trouve une fois dans l'œuvre la plus récente de Sophocle OC. 337 : ὦ πάντ' ἐκείνω τοῖς ἐν Αἰγύπτῳ νόμοις | φύσιν τ' ἀπεικασθέντε καὶ βίου τροφάς (*Œdipe à ses deux fils*). On lit aussi une fois dans l'*Œdipe-Roi* v. 785 κείνοιν désignant le père et la mère ; les tragiques font un usage très étendu de ce κεῖνος, mais comme le mot est ionien, c'est peut-être pour cela qu'il n'a été presque jamais employé que sous la forme du pluriel (2). En voici quelques exemples : Eschyle, *Choéph.* v. 146

(1) Non relevé par M. Hasse.
(2) De même, *Philoct.*, 770 ἐκεῖνοι.

κείνοις ; Sophocle, *Œd. Col.* 589 κεῖνοι ; 336 κείνοις ; 910 κείνας et aussi ἐκείνων vv. 345 et 606.

Ὅς. ὅστις.

Si d'une façon générale, il arrive rarement que les pronoms connaissant les distinctions de genre s'emploient au nombre duel, à plus forte raison en est-il ainsi du pronom relatif qui, à ce point de vue, n'a guère plus d'indépendance vis-à-vis de son antécédent que l'article par rapport au mot qu'il accompagne.

Selon M. E. Hasse (*op. cit.*, pp. 7 et 8) le nominatif-accusatif ὥ n'existe ni chez Eschyle ni chez Euripide, une fois seulement chez Aristophane et 6 fois chez Sophocle à savoir : deux fois comme masculin, une fois ἐπὶ κοινοῦ et trois fois comme féminin, Quant au génitif-datif du mot, Eschyle et Euripide ont employé οἷν chacun une fois pour le masculin et une fois pour les deux genres, tandis que Sophocle a deux fois αἷν et une fois οἷν pour les deux genres ; αἷν ne se retrouve pas chez Aristophane. Le nom. masc. ὥ se lit dans *Antig.* v. 144 ; l'acc. masc. ὥπερ dans *Philoctète*, v. 591 (il suit le nom, ἄνδρε τώδε) ; le nom. fém. ὥ se lit aux vers 978 et 979 de l'*Electre* de Sophocle : (on célèbrera la gloire des deux jeunes filles) ὣ τὸν πατρῷον οἶκον ἐξεσωσάτην | ὣ τοῖσιν ἐχθροῖς... (tout est au duel dans ce remarquable passage) et ὥτινε nom. au v. 1673 d'*Œd. à Col.* (1672 δυσμόροιν) 1673 ὥτινε πάμπολυν..... 1676 ἰδόντε καὶ παθούσα. L'unique exemple de ὥ résumant un masculin et un féminin se trouve dans *Œdipe-Roi* 1504 où il désigne Œdipe et Jocaste. Quant à αἷν, on le lit deux fois dans *Œdipe-Roi* seulement, aux vers 1463 et 1466. Il est inutile d'énumérer les nombreux exemples contraires du pronom relatif. Chose remarquable, leur somme ne surpasse pas celle des exemples positifs dans la dernière œuvre de Sophocle : OC v. 427 οἵ et v. 343 οὕς (dans ces passages les antécédents eux-mêmes font exception au duel (1).

Οἷν se trouve au vers 1373 de l'*Œdipe-Roi.*

On le rencontre aussi comme masc. gén. au vers 426 de *Philoctète* : οἴμοι, δύ'αὖ τώδ' ἐξέδειξας, οἷν ἐγώ (exemple omis par M. E.

(1) 2 exemples négatifs dans les *Choéph.* vv. 266, 655, plusieurs dans l'*Electre* d'Euripide par exemple v. 14 et v. 93, v, 359, etc. Cf. aussi le *Cyclope* v. 380, οἵ σάρκας εἶχον mais avec δισσούς comme antécédent (au v. 379), etc.

Hasse). Des exemples contraires sont par exemple dans la même pièce : v. 1356 παισὶν, οἵ μ' ἀπώλεσαν et v. 1364 (les Atrides) οἵ γέ σου καθύβρισαν. Mais la véritable exception du duel est constituée, la première fois, par παῖς ainsi qu'on le verra et, la seconde, par Ἀτρεῖδαι qui, on l'a dit, est toujours au pluriel (1). Pour le relatif on est donc en présence de simples faits d'accord et il n'y a pas lieu d'insister.

Formes verbales

D'après le relevé de M. E. Hasse (*Dramatiker*, p. 23), on trouve dans les tragiques et Aristophane 146 formes présentant les désinences du duel à l'actif, mais seulement 33 présentant les désinences correspondantes du moyen. Il semble au contraire que chez Platon et les autres prosateurs les désinences moyennes et surtout les désinences secondaires moyennes du duel soient employées de préférence à celles de l'actif. Il y a là une contradiction apparente qu'il est facile d'expliquer. Si les tragiques emploient si peu les désinences -εσθον, -έσθην, ce n'est pas parce que la langue parlée de leur temps tendait à négliger le duel au moyen. Les formes nouvelles en -μεθον : ὁρμώμεθον de Soph., *Phil.*, 1079 et λελείμμεθον dans l'*Electre* v. 950 prouveraient plutôt le contraire, mais c'est que les nécessités métriques de la langue dramatique les y contraignaient. Autant en effet les terminaisons -ετον, -έτην à l'actif étaient faciles à loger dans un vers ïambique, autant -εσθον et -έσθην étaient mal commodes, étant donné surtout que les poètes tragiques emploient presque toujours ces formes *à la fin du vers*. Là les désinences moyennes étaient tout à fait impossibles. Il ne faut donc pas s'étonner de leur véritable rareté dans les auteurs dont on s'occupe actuellement.

Une autre tendance, réelle celle-là et observable également chez Aristophane et chez les prosateurs, consistait à négliger au subjonctif et à l'optatif les désinences spéciales au duel. Cette tendance s'observe aussi bien à l'actif qu'au médio-passif. Pour cette dernière voix, il n'y a aucun exemple de subjonctif ou optatif *présent* duel, pas même chez Aristophane.

(1) Dans cette pièce.

A l'actif il n'y a aucun exemple de subjonctif duel ni chez Eschyle ni chez Sophocle. Il y en a un (2e personne) chez Euripide[1] et un chez Aristophane. Quant à l'optatif, il n'y a qu'un exemple de 3e personne chez Euripide et un chez Aristophane, plus deux de seconde personne chez Euripide[2]. Pour le parfait et le futur, les désinences du duel ne se rencontrent pas à d'autres modes qu'à l'indicatif et ceci aussi bien à l'actif qu'au médio-passif. Pour l'aoriste, il n'y a aucun exemple d'optatif duel soit actif, soit médio-passif, ni dans Eschyle, ni dans Sophocle ni dans Euripide. L'unique exemple se trouve chez Aristophane (παρελασαίτην Au. 1129).

Au subjonctif aoriste, il y a, pour l'actif, un exemple chez Euripide μόλητον Phén. 585 et un chez Aristophane δείσητον Ran. 1117 (2es personnes) : pour le médio-passif deux exemples seulement du subjonctif aoriste chez Euripide (Hécube κρυφθῆτον 897 et συμμιχθῆτον fr. 898, 11 (3e personne)[3]. Il s'agit du reste dans ces deux derniers exemples d'une désinence proprement active. Mais on lit dans Aristophane à la 2e personne (Ran. 1380) μεθῆσθον et ἀγάγησθον (Plut. 529).

On pourrait supposer ici aussi que, même à l'actif, dès qu'il s'agissait du subjonctif ou de l'optatif, on retombait dans la même difficulté au point de vue métrique que pour -εσθον -έσθην à l'indicatif et que c'est pour cette raison que les formes du duel sont si rares à ces modes, -ητον, -ῆτον, -οιτον ou -οίτην n'étant pas moins difficiles à caser dans un vers ïambique ou trochaïque que -εσθον, -έσθην.

Mais comme la même tendance se constatera encore chez les prosateurs tels que Platon ou Xénophon, il faut en conclure qu'elle répondait à une réalité dans la langue vivante[4] à moins

(1) εὐτυχοίτην. Iph. Aul. 716.

(2) ὁρῶτον Alc. 273 ; εὐδαιμονοῖτον Médée 1073.

(3) M. E. Hasse ne les a pas reportés dans son tableau de la page 23.

(4) Cette réalité est sans aucun doute la suivante. Les formes du subjonctif et de l'optatif, moins fréquemment employées que celle de l'indicatif, ont les premières perdu les formes du duel, parce que ce nombre était par lui-même une forme rare. D'une façon générale, on peut dire qu'une forme rare dans un mot rare disparaît plus tôt que d'autres. C'est ainsi par exemple que beaucoup de mots en -ωρ ou en -αρ ne nous sont connus en grec que sous la forme du nom.-accus. n. (πέλωρ, ἴκταρ, etc...) parce qu'ils étaient eux-mêmes des mots rares et que leur ancienne flexion *r̥̄-, *-n̥tos l'était aussi, tandis que des mots très usités comme ὕδωρ, ἧπαρ, et, dans la langue homérique, ἦμαρ, πεῖραρ ont néanmoins gardé leur déclinaison complète.

d'admettre une influence profonde de la langue dramatique sur celle de la prose, ce qu'on ne peut pas non plus nier absolument. On verra en effet que, même dans la prose, les emplois du duel ne se développent qu'au fur et à mesure des progrès réalisés dans la tragédie ou la comédie.

Ces progrès sont très sensibles pour le duel du verbe en général. D'après M. E. Hasse, il y a dans Eschyle neuf verbes actifs qui ont les désinences du duel ; il y en a quatre fois plus chez Sophocle, soit trente-six et presque autant chez Euripide (trente). Aristophane enfin en a huit fois plus qu'Eschyle et deux fois plus encore que Sophocle (71).

De même au médio-passif, les chiffres sont les suivants : Eschyle 0, Sophocle 5, Euripide 5 (en ajoutant les deux subjonctifs négligés), Aristophane 23. (La sévérité moins grande de la métrique de la comédie explique peut-être la plus forte proportion des médio-passifs chez cet auteur [1]. Nulle part on ne voit aussi clairement la marche qu'ont suivie les formes du duel pour conquérir leur place dans la langue littéraire.

Enfin, pour ce qui est de la question de savoir si la désinence à la seconde personne des temps secondaires était -την aussi bien que -τον, M. E. Hasse a tout à fait raison de défendre la forme -την partout où les mss. la fournissent et de citer comme une preuve décisive la strophe de la chanson de table en l'honneur d'Harmodios et d'Aristogiton que rapporte Athénée (XV, 690) :

ἀεὶ σφῷν κλέος ἔσσεται κατ' αἶαν | φίλταθ' Ἁρμόδιος καὶ Ἀριστογείτων |,
ὅτι τὸν τύραννον κτανέτην | ἰσονόμους τ' Ἀθήνας ἐποιησάτην.

Ainsi, chez les tragiques, ce sont encore les verbes qui fournissent le plus fréquemment des exemples positifs du duel. Passons à l'examen rapide de quelques pièces pour évaluer le rapport de ces exemples à celui des exemples contraires.

Eschyle

Dans toute l'œuvre d'Eschyle il n'y a que deux formes actives à désinences primaires. L'une se lit dans les *Sept contre Thèbes* :

(1) Voir Havet-Duvau *Métrique* sous : *Tétramètre... d'Aristophane* et : *Trimètre iambique d'Aristophane*.

ξυνοίσετον troisième personne et l'autre dans les *Choéphores* 206 : καὶ γὰρ δύ' ἐστὸν πώδε περιγραφὰ ποδοῖν. Les désinences de temps secondaires sont un peu plus nombreuses (7); ce sont : une troisième personne d'imparfait εἰχέτην Choéph. 756 ; deux secondes et quatre troisièmes personnes d'aoriste indicatif, savoir *Choéph.* v. 509 τόνδ' ἐτείνατον λόγον (le *Med.* a τονδ-ετινατον ; la correction de Hermann paraît aussi assurée que simple) et ἤλθετον *Agam.* (année 458) v. 1207. Les troisièmes personnes sont : *Perses* v. 181 (année 472) ἐδοξάτην ; ἐπραξάτην *Ag.* 1443 ; ἐδοξάτην *ibid.* 650 et ἐρξάτην dans les *Sept* v. 924 (après 472). Ἐδοξάτην est donc le seul duel de verbe que l'on trouve chez Eschyle avant les débuts de Sophocle (468). En revanche on ne trouve pas moins de 9 exemples contraires dans la seule pièce des *Choéphores* (en face de 3 exemples positifs, soit 3 fois plus d'exceptions). Ce sont non seulement des optatifs : ξένοι, λέγοιτ' ἂν v. 664 et au v. 853 : οὔτοι φρέν' ἂν κλέψειαν (Or. et Pyl.) et un subjonctif : ληφθῶσιν v. 555 mais συμβαίνουσι au v. 209, ἐκαίνισαν v. 490 ; ἤγγειλαν v. 737 μέλλουσι v. 858 ; ἦσαν v. 973 et ξυνώμοσάν μοι v. 976. On voit par là que, à la fin de sa carrière, Eschyle emploie encore très peu le duel des verbes même actifs. Il a été relevé déjà qu'il n'admet jamais les désinences du duel au médio-passif. La troisième personne -οντο et la deuxième -εσθε étant presque aussi gênantes au point de vue métrique que -εσθον, Eschyle semble les avoir évitées, et en effet on ne trouve *aucun* exemple de médio-passif dans les *Choéphores*, dans les passages qui intéressent le duel.

Sophocle

Temps primaires de l'actif.

Les 7 exemples de la seconde personne de l'indicatif sont dans l'*Œd. Col.*, à savoir : ἐστόν v. 1107 ; πάρεστον v. 1102 ; μέλλετον v. 219 ; κομίζετον v. 1411 ; κλύετον v. 493 ; ποιεῖτον v. 1412 et ὑπερπονεῖτόν v. 345.

Quant aux troisièmes personnes du même temps, sur 3 exemples, deux appartiennent à *Philoct.* χωρεῖτον v. 541 et δηλοῦτον v. 556. Un seul est antérieur : ἔχετον *Antig.* v. 146.

L'impératif présent est représenté par 5 exemples (dans les mêmes pièces) ce sont : εἴσιτον, *Philoct.*, v. 541 ; φυλάσσετον,

v. 1436 ; χαίρετον, *OC*, v. 1437, et πράσσετον, *ibid.*, v. 500. M. E. Hasse ajoute λήγετον (au v. 1722), mais c'est une correction de Hermann. L'éditeur Blaydes donne λήγετε.

Le subjonctif présent ne se lit que dans la pièce la plus récente, *Œdipe à Colone*, savoir : ἀξιῶτον, v. 1377, et ἐξατιμάζητον, v. 1378 (toutes deux secondes personnes).

L'indicatif du parfait se trouve déjà une fois dans *Electre* (après 440), ἐφέστατον, v. 1401 (troisième personne). On le retrouve une seule autre fois : dans *Œdipe à Colone*, v. 1369, πεφύκατον (deuxième personne).

L'indicatif du futur se rencontre (à la deuxième personne) 2 fois dans *Electre*, παύσετον, v. 795, et ἐφέξετον, v. 1369, et deux fois dans l'*Œd. à Col.* ἕξετον, v. 1436, et διάξετον, v. 1619.

A la troisième personne il n'est attesté qu'une seule fois : dans *Antig.*, v. 488 ἀλύξετον.

Temps secondaires de l'actif.

L'imparfait ne se rencontre qu'une fois à la seconde personne, εἰχέτην, *Œd. R.* 1511, et quatre fois à la troisième, ce sont : *Œdipe Roi* v. 1465, μετειχέτην ; *ibid.* v. 1454, ἀπωλλύτην ; ἠλαυνέτην dans la même pièce (*OR*), v. 805, et dans *Electre*, v. 739 ; l'*Œdipe Roi* ne contient que des formes de duel à désinences secondaires.

A l'aoriste indicatif on a, pour la seconde personne : ἔφυτον *Œd. Col.*, v. 1379, et ἐλάχετον, *ibid.*, v. 1746 ; pour la troisième : ἠθελησάτην dans la plus ancienne pièce de Sophocle, *Ajax*, v. 978, puis προὐστήτην, *El.*, v. 980, et ἐξεσωσάτην, v. 978, donc dans une pièce relativement ancienne.

On compte deux exemples de l'impératif aoriste : un dans *Philoct.*, ἐπίσχετον, v. 539, et l'autre dans *Œd. Col.*, v. 1113, ἀναπαύσατον. Mais ξυλλάβετον au v. 1003 de *Phil.* n'est qu'une correction dont l'évidence ne s'impose pas.

On voit que pour l'actif la désinence -τον ne se trouve guère que dans les pièces récentes (*Philoctète* et *Œdipe à Colone*), ce qui concorde avec l'observation que l'on fera sur les prosateurs : les désinences -την (-σθην) sont admises plus tôt et se maintiennent plus longtemps que les désinences primaires correspondantes.

Médio-passif. Temps primaires.

Représentées par *zéro* chez Eschyle, ces formes sont très rares chez Sophocle, on a vu pourquoi. En revanche, il a les formes remarquables : ὁρμώμεθον, *Phil.*, 1079, et λελείμμεθον, déjà dans l'*Electre*, v. 950. Il est vrai que la désinence -μεθον s'adapte très bien (au rebours de -σθον) au rythme ïambique. D'où son emploi. On ne la trouve plus après Sophocle.

Indicatif présent troisième personne : κἀξεπίστασθον, *Œdipe à Colone*, v. 417. C'est le seul exemple dans Sophocle.

Il n'y en a également qu'un pour l'impératif présent, c'est : φλέγεσθον, *Œd. à Col.*, v. 1694 (an. 401).

Et c'est tout pour le présent, le parfait et le futur ; on n'a donc d'exemples de -σθον que dans les pièces les plus récentes.

Temps secondaires.

Le seul exemple de la désinence -σθην se lit également dans l'*Œdipe à Colone* au v. 448 : εἰλέσθην. Ce n'est que dans cette pièce que l'on trouve les désinences -σθον, -σθην. Du reste, à elle seule, sur les 36 exemples de duels verbaux relevés chez Sophocle, cette tragédie en présente 20, soit presque la moitié.

Mais même dans *Œdipe à Colone* le nombre des exemples négatifs est supérieur à celui des duels régulièrement employés. On compte environ quarante exemples de pluriels ; voir les vv. 226, 344, 424 (2 ex.), 429 (2 ex.), 443, 450, 501, 533, 590, 591, 602 (optatif), 1104, 1105, 1112, 1115, 1204, 1276, 1379, 1406, 1410, 1436, 1437 (μέθεσθε δ'ἤδη χαίρετόν τε), 1438, 1446, 1461, 1607 (2 ex.), 1608, (idem), 1614, 1618, 1619, 1643, 1722, 1751, 1777, 1778.

Il y a donc encore dans la dernière œuvre de Sophocle deux fois autant d'exemples négatifs que d'exemples positifs. Il est facile de juger par là qu'il devait y avoir dans les pièces plus anciennes un plus grand nombre d'exceptions. Mais il est juste aussi d'ajouter que très souvent on se trouve en face de simples faits d'accord ou de nécessités métriques.

Euripide

Actif. Temps primaires.

A l'indicatif présent on trouve chez Euripide 4 exemples de la deuxième personne et 6 exemples de la troisième personne du duel, savoir : *Iph. Taur.* ἐστόν v. 497 ; πάσχετον *Iph. Aul.* v. 887; ἥκετον *Oreste* v. 87 et παρηγορεῖτον *Phéniciennes* v. 1449, toutes pièces datant d'après les débuts d'Aristophane : (*Iph. en Taur.* et les *Phéniciennes* après 413, *Oreste* en 408 et *Iph. en Aul.* v. 405). Pour la troisième personne, les exemples sont : ἐστόν *Hélène* 148 et 285 ; θάσσετον *Iph. Taur.* v. 272 ; ξυνάπτετον *Phénic.* v. 37 ; δρασείετον *ibid.* v. 1208 et μέλλετον *ibid.* v. 1219 (même observation : l'*Hélène* est de 412).

L'impératif présent n'est représenté par aucun exemple (Soph. 4).

Il en est de même du subjonctif (Soph. 2).

En revanche, l'optatif présent qui n'est pas attesté chez Sophocle, l'est chez Euripide par 2 exemples pour la seconde et par un exemple pour la troisième personne. Ce sont : ὁρῷτον *Alceste* v. 273, εὐδαιμονοῖτον *Médée* v. 1073 d'une part, et εὐτυχοίτην *Iph. en Aul.* v. 716 de l'autre. *Alceste* et *Médée* sont de 438 et de 431. Mais ces formes sont également très rares chez Aristophane.

Indicatif du parfait. — Euripide a 1 exemple de la seconde personne et 2 de la troisième : ἐφέστατον *Iph. en Aul.* v. 862 ; καθέστατον *Phénic.* v. 1273 ; δεδράκατον *Iph. Aul.* 1169. Aucun duel à d'autres modes que l'indicatif.

Indicatif du futur. — Pas d'exemple pour la seconde personne (Soph. 4). Un exemple pour la troisième (comme chez Eschyle et Sophocle) ; c'est αἱμάξετον *Phénic.* v. 1299 (après 413). L'exemple d'Eschyle date de 467 (dans les *Sept*) ; celui de Sophocle de 441-440 (*Antigone*); celui d'Euripide cadre bien par sa date avec les observations faites plus haut.

Actif. Temps secondaires.

Imparfait. — Pas d'exemple pour la seconde personne (Soph. 1) ; 3 exemples pour la troisième (Soph. 3), à savoir : ἤστην. *Hippolyte*, v. 386, ἐφάτην, *Hécube*, v. 128 ; συνεχωρείτην,

ibid., 125 ; ἀνεχωρείτην, *Rhésus*, v. 775, et ἐλειπέτην, *Phénic.*, v. 1428. On voit qu'aussitôt qu'il s'agit de la désinence secondaire -την on remonte beaucoup plus haut dans le ve siècle. *Hippolyte* est de 428, *Hécube* du commencement de la guerre du Péloponnèse, et *Rhésus* est considéré par W. Christ comme la plus ancienne de toutes les pièces d'Euripide.

Indicatif aoriste. — 2 exemples pour la seconde personne comme chez Eschyle et Sophocle : ἠρκέσατον (1), *Electre Eur.*, v. 1300, mais ἠλλαξάτην, *Alceste*, v. 661 (année 438) ; 4 exemples pour la troisième personne (Eschyle 4, Sophocle 3) : ἠλθέτην, *Phénic.*, v. 1300 ; ἠλλαξάτην, *ibid.*, v. 1246 ; ἐπτηξάτην, *Rhésus*, v. 775 ; ἐπεστρατευσάτην, *Iph. A.*, 1154. Si la désinence -την se rencontre plus tôt que la désinence -τον, il ne faut pas s'étonner de la voir aussi dans les pièces les plus récentes, les désinences secondaires étant également celles qui se maintiennent le plus longtemps.

Impératif aoriste. — 2 exemples chez Euripide (Soph. 3) : *Phén.* μέθετον, v. 584 (deux fois), et εἰσακούσατον, *Ion*, v. 1570 désinence -τον, date récente : les *Phénic.* sont postérieures à 413 et *Ion* est placé par W. Christ immédiatement avant). Eschyle n'a aucun de ces impératifs, mais Aristophane en a 7.

Subjonctif aoriste, deuxième personne. — L'unique exemple de cette personne chez les tragiques appartient à Euripide, et il est encore dans les *Phéniciennes* au v. 585 : μόλητον. Aristophane en a également un déjà cité : δείσητον, *Ran.*, 1117. La troisième personne n'existe pas chez les tragiques. Aristophane n'en a pas non plus d'exemple : il est le seul à avoir deux troisièmes personnes du subjonctif présent.

Optatif aoriste. — Le duel n'est représenté à ce temps et à ce mode que chez Aristophane. La chronologie des désinences -τον et -την est donc sensiblement la même chez Sophocle et chez Euripide.

Médio-passif. Temps primaires.

Indicatif présent. — Pas de deuxième personne duelle chez les tragiques ; troisième personne : 1 exemple chez Euripide comme

(1) Wecklein admet la lecture d'Elmsley -σάτην ; *L.* a -σατον, *G.* -σατι.

chez Sophocle (Aristophane 2); il se trouve dans les *Phéniciennes*, v. 1698, κεῖσθον (Etéocle et Polynice).

Impératif présent. — Euripide n'a rien à opposer à l'exemple d'ailleurs unique de Sophocle (Aristophane 4).

Aucun exemple ni pour le subjonctif ni pour l'optatif présent.

Indicatif du parfait et indicatif du futur, même observation.

Indicatif aoriste, troisième personne. — Au vers 928 de l'*Electre*, M. E. Hasse admet la correction ἐπηυρέσθην de Vitelli, Nauck, v. Herwerden et Weil, mais Wecklein garde l'ancienne leçon : ἄμφω πονηρὼ δ'ὄντ' ἀφαιρεῖσθον τύχην | κείνη τε τὴν σὴν καὶ σὺ τοὐκείνης κακόν. Ce qui porte à deux les exemples pour l'indicatif présent. Comme Sophocle n'a qu'un exemple analogue à celui supposé par les philologues cités (εἰλέσθην, *OC.*, v. 448) et qu'Aristophane n'en a aucun, il est peut-être téméraire de corriger -σθον en -σθην

Enfin il y a dans *Andromaque*, au v. 691, l'impératif aoriste παύσασθον, mais *Andromaque* n'est pas une pièce bien ancienne, car elle fut jouée au commencement de la guerre du Péloponnèse (v. M. M. Croiset, *Hist. litt. gr.*, III, p. 303). Elle n'est pas beaucoup antérieure à l'*Electre*, qui sans doute est de 413. La chronologie des désinences en -σθον, -σθην chez Euripide s'accorde donc bien avec celle qu'on a constatée chez Sophocle : ces désinences ne paraissent que très rarement, à une époque tardive, et ne deviennent un peu plus fréquentes que dans la langue d'Aristophane.

Il faut faire pour les *Phéniciennes* d'Euripide la même remarque que pour l'*Œdipe à Colone* de Sophocle. Sur 36 exemples de verbes au duel, cette dernière pièce (publiée en 401) en contenait presque la moitié. De même sur 30 exemples de duels verbaux chez Euripide, les *Phéniciennes* (d'après 413) en contiennent 12 (en ne comptant que pour 1 les deux μέθετον du v. 384) soit environ la même proportion. C'est dans ces tragédies en même temps que se rencontrent les formes les plus rares telles que le subj. μόλητον v. 585 ou le moyen κεῖσθον v. 1698. Il vaut donc la peine, pour cette pièce, comme pour l'*Œdipe à Colone*, de relever le nombre des exemples négatifs (de verbes) afin de voir quelle était leur proportion à cette époque privilégiée. Or, les exemples contraires se montent environ à 26 dans les *Phéniciennes*, c'est-à-dire que, comme dans la dernière des

tragédies de Sophocle, ils sont deux fois plus nombreux que les duels de verbes. Nouvelle preuve que les deux tragiques ont sensiblement la même syntaxe du duel à la même époque (Dans le *Cyclope*, pièce que W. Christ reporte à peu près à la même date que l'*Hécube*, il n'y a aucun exemple positif du duel des verbes, mais il n'y a aussi qu'un seul exemple négatif, savoir au v. 380 (δισσούς 379 : mes deux compagnons).

οἵ σάρκας εἶχον εὐτραφέστατον πάχος ..

C'est (comme du reste la plupart du temps quand il s'agit des verbes), un simple fait d'accord.

Participes (1).

Les participes qui, même chez Platon, occasionnent de nombreuses exceptions à l'emploi du duel, n'ont, comme les formes verbales, que lentement acquis droit de cité dans la langue dramatique sous les formes spéciales à ce nombre.

Eschyle.

Les duels de participes sont encore très peu nombreux chez Eschyle, même dans l'*Orestie* (*Agamemnon*, *Choéphores*, *Euménides*, année 458). Il n'est pas sûr que dans les vers 322 sq. d'*Agam.* :

ὄξος τ' ἄλειφά τ' ἐγχέας ταὐτῷ κύτει
διχοστατοῦντ' ἄν, οὐ φίλω, προσεννέποις,

il faille voir un duel -ντε plutôt que -ντα ; cela paraîtrait probable à cause du duel qui suit, mais est d'autant moins sûr que φίλω est une corr. de Stanley p. φίλως. En tous cas, on a : φθείροντε *Agam.*, v. 651 se rapportant à πῦρ καὶ θάλασσα ; κρατοῦντε *ibid.*, v. 1672 et ἔχοντε dans les *Choéphores*, v. 254 (2) (Oreste et Electre). Comme unique exemple de participe en -ντοιν, M. E. Hasse cite le datif παρόντοιν *Euménides*, v. 428 (c'est le seul duel qui se trouve dans la pièce). Naturellement il n'y a aucun participe en -σά, -σαιν, non plus qu'en -μένοιν. Enfin Eschyle donne un participe en -μένω (3) et c'est encore dans l'*Orestie* (*Choéph.*, v. 564) (La finale -μένᾱ n'existe pas plus chez Eschyle que chez Euripide).

(1) Cf. E. Hasse (*Dramatiker*, pp. 13-14-15-16-17.
(2) ἄμφω φυγὴν ἔχοντε (Or. et El.).
(3) Se rapportant à Oreste et à Pylade.

Tous les exemples cités sont postérieurs aux débuts de Sophocle, et deux se trouvent dans les *Choéphores*. Voyons dans cette pièce quel est le nombre des exemples contraires. On en compte 17, savoir : v. 41 τοῖς κτανοῦσι, v. 132 πεπρωμένοι, v. 144 τοὺς κτανόντας; ; v. 208 μετρούμεναι; v. 248 τοὺς δ'ἀπωρφανισμένους; v. 266 τοὺς κρατοῦντας ; v. 267 θανόντας; v. 366 οἱ κτανόντες; v. 376 τῶν δὲ κτανόντων; 407 ἔχοντα neutre; 417 φάντες; 499 ἐφημένους; 554 κτείναντες ; 1078 τοὺς τεκόντας; v. 839 ξένους μολόντας; 858 μιανθεῖσαι (l'épée d'Egisthe et celle d'Oreste); 973 ἥμενοι. On remarquera que sur ces 17 exemples il n'y en a pas moins de 7 où le participe est accompagné de l'article ; c'est là la première manifestation d'une règle qui sera confirmée dans la suite : quand le participe est précédé de l'article et qu'il équivaut à un substantif, Eschyle ne l'emploie jamais au duel.

Sophocle

Les participes en -ντε, -ότε sont très nombreux chez cet auteur. Déjà dans *Electre* on lit v. 738 κἀξισώσαντε ζυγά m., v. 980 ψυχῆς ἀφειδήσαντε fém., v. 1003 κακῶς πράσσοντε (idem), v. 1006 βάξιν καλὴν λαβόντε, v. 1335 καὶ νῦν ἀπαλλαχθέντε et v. 1374 προσκύσαντε. Soit 6 participes en -ντε dans une pièce qui contient en outre ζώσαιν (gén.) θανούσαιν τε au v. 985, νῷν ἐπελθόντοιν au v. 1297 (gén. abs.), et au v. 1367 : σφῷν δ' ἐννέπω 'γὼ τοῖν παρεστώτοιν, ὅτι (1). A cette époque Sophocle employait donc fréquemment des duels de participes, mais déjà dans *Antigone* (441-440) on lisait : αὐτοκτονοῦντε v. 56 ; βλέποντε v. 989 ; φύντε v. 145 ; στήσαντε v. 146, dans un fragment (539) de date inconnue εἰληφότε, et ὄντε dans le fragment 777. Dans *Antigone* également on a : μητρὸς δ' ἐν Ἅιδου καὶ πατρὸς κεκευθότοιν (v. 911). On lit aussi ὄντε dans *Œdipe Roi* v. 1505 et δακρυρροοῦντοιν dans la même pièce, v. 1473. Dans le *Philoctète* (409) il y a les exemples suivants : v. 426 δύ' αὖ τώδε... οἷν ἐγὼ ἥκιστ' ἂν ἠθέλησ' ὀλωλότοιν κλύειν (il s'agit d'Ajax et d'Antilochos) ; v. 533 (Philoct. ad Neoptolemum) : ἴωμεν, ὦ παῖ, προσκύσαντε τὴν ἔσω | ἄοικον εἰσοίκησιν (le duel est garanti par la loi de Porson).

(1) Le sens montre que cet exemple n'est pas contraire à la règle formulée pour Eschyle. L'article et le participe équivalent ici à une relative explicative, et non à une relative déterminative.

Enfin dans *Œdipe à Colone* il y a 8 exemples soit masculins, soit féminins : v. 338 ἀπεικασθέντε ; v. 1676 ἰδόντε f. καὶ παθούσᾱ ; v. 1488 ἐμφύντε fém. ; v. 1640 ὦ παῖδε, τλάσᾱ σφὼ τὸ γενναῖον χρεών ; v. 1601 μολούσᾱ (τώδε) ; v. 445 οὔσαιν et v. 1111 σφῷν παρεστώσαιν ἐμοι gén. abs. Au vers 1077 il y a deux exemples incertains : τὼ δείνω τλᾱ́σᾱ δεινὰ δ' εὑρούσᾱ, Blaydes. Les mss. ont : τάν — τλᾶσαν — εὑροῦσαν et les scholies τᾶν — τλασᾶν — εὑρουσᾶν gén. plur. La correction ne semble pas s'imposer. Il faut ajouter οὔσαιν de la même tragédie v. 445 ἐκ ταῖνδε δ' οὔσαιν παρθένοιν. On a voulu corriger en δισσαῖν, mais cette correction va à l'encontre d'une règle qu'on verra plus loin et qui est presque aussi rigoureuse que celle de l'article accompagnant un participe (1). Soit donc 9 exemples de participes actifs en grande majorité féminins. On remarquera que c'est dans cette pièce seulement qu'on relève des nom.-acc. en -σᾱ. Les formes en -σαιν se rencontrent à partir de l'*Antig.* (440-441) ζώσαιν v. 3. Le même participe et le θανούσαιν d'*Electre* v. 985 ont déjà été relevés. En dehors de cela il n'y en a d'exemples que dans l'*Œdipe à Colone*. Eschyle a écarté ces formes et Euripide ne les a pas employées : il se sert de la forme commune, par exemple *Hippolyte* v. 386 οὐκ ἂν δύ' ἤστην ταὔτ' ἔχοντε γράμματα (il s'agit des deux αἰδώς).

Au contraire, Aristophane dit comme Sophocle, cf. *Ran.* v. 565 :

τὼ δὲ δεισάσᾱ γέ που

M. E. Hasse a donc tout à fait raison quand il défend ces formes contre les corrections qu'on a voulu leur faire subir. La question est la même que celle de l'article et des pronoms étudiés plus haut et que celle des adjectifs en -ᾱ, -αιν. Sur tous ces points, Euripide suit l'usage d'Eschyle et d'Homère tandis que Sophocle et Aristophane s'accordent à employer les formes en -ᾱ spéciales au dialecte attique et créées par ce dialecte.

Participes en -μενος. — Sophocle n'a aucun exemple d'un participe en -μένω non plus qu'en -μένοιν, mais c'est sans doute un hasard puisqu'on rencontre chez lui les formes plus rares : λελειμμένᾱ acc. *Antig.* v. 58 et μαχουμένᾱ nominatif, v. 62. Il n'y a pas d'exemples de -μέναιν.

Quel est maintenant le nombre des exemples contraires, à la date de l'*Electre* (après 440), du *Philoctète* (409) et de l'*O. C.*

(1) V. plus bas.

(401)? On mettra à part les passages qui contiennent une expression substantive composée de : article + participe, en supposant que l'exception générale pour Eschyle est également applicable à Sophocle.

On relève dans le *Philoctète* : v. 344, λέγοντες... (Ulysse et Phénix) ; v. 348, οὕτως ἐννέποντες ; v. 420, θάλλοντες εἰσι ; v. 541, ... ὢν μαθόντες αὖθις εἴσιτον ; v. 593, διώμοτοι (mais cet exemple rentre sans doute dans la règle de δισσός (1) et du reste ce n'est qu'un adjectif verbal ; on ne le comptera pas) ; v. 594, πείσαντες ; v. 600, ἐμβεβληκότες ; v. 1005, συνθηρωμέναι (*Philoct. ad manus suas*) ; v. 1265, πέμποντες ; v. 1354, ἰδόντες ; v. 1365, συλῶντες ; 1379, παύσαντας ἄλγους κἀποσώσαντας νόσου (Machaon et Podalire) ; 1390, 'Ατρείδας ἐκβαλόντας ; 1391, ἐκβαλόντες. Soit donc pour cette tragédie 14 exemples négatifs contre 2 positifs (rapport 7 : 1) (2).

Celle d'*Electre*, qui est plus ancienne, présente 10 exemples positifs (3) : vv. 738, 980, 985 (bis), 1003, 1006, 1297, 1335, 1367, 1374.

Voici les exemples contraires :

Article + Participe		Participe sans Article	
v. 34	τῶν φονευσάντων	v. 53	στέψαντες
v. 340	τῶν κρατούντων	v. 56	κλέπτοντες
v. 396	τοῖς κρατοῦσιν	v. 84	χέοντες
v. 1014	τοῖς κρατοῦσιν	v. 146	οἰχομένων g. abs.
		v. 198	προφυτεύσαντες
		v. 212	ἀνύσαντας
		v. 1109	φέροντες
		v. 1113	φέροντες
		v. 1294	φανέντες
		v. 1294	κεκρυμμένοι
		v. 1295	γελῶντας
		v. 1324	φέροντες
		v. 1326	τητώμενοι
		v. 1330	ὄντες
		v. 1371	μαχούμενοι
		v. 1434	θέμενοι

(1) V. plus bas.

(2) Pour la règle : article + participe, il n'y a d'exemple ni dans un sens ni dans l'autre.

(3) A cette date Sophocle n'emploie les formes proprement féminines qu'au génitif datif : ζώσαιν θανούσαιν τε (seul exemple).

Soit donc 20 exemples négatifs (ou plutôt 16, puisque le cas de τῶν φονευσάντων, etc., est à part) à opposer aux 10 exemples pos. de l'*Electre* de Sophocle (rapport 2 : 1). Il y a 4 exemples conformes à la règle d'Eschyle de l'article plus un participe, et il n'y a pas d'exemple contraire, puisqu'au v. 1367 σφῷν.... τοῖν παρεστώτοιν doit se traduire : « à vous... qui êtes là », ce qui n'équivaut pas à un substantif.

Œdipe à Colone. Aux 8 participes du duel qu'il y a dans cette tragédie (vv. 338, 445, 1111, 1113, 1601, 1640 et 1676) on peut opposer :

Article + Participe	Participe sans Article
v. 646 τῶν ἐμ' ἐμβεβληκότων (équivaut à une relative déterminative).	v. 170 εἴκοντας
v. 1377 τοὺς φυτεύσαντας	v. 170 ἀπιθοῦντας
	v. 369 σκοποῦσι dat.
	v. 418 ἀκούσαντες
	v. 442 δυνάμενοι
	v. 604 δείσαντας
	v. 1098 προσπολουμένας
	v. 1116 φανέντα n.
	v. 1147 ζώσας
	v. 1205 λέγοντες
	v. 1336 θωπεύοντες
	v. 1337 ἐξειληχότες
	v. 1618 τητώμεναι
	v. 1669 ὁρμωμένας
	v. 1686 ἀλώμεναι

Soit donc 17 (ou 15) exemples de participes qui sont au pluriel, alors qu'ils devraient être au duel. Rapport presque identique à celui constaté dans le Philoctète, savoir 2 : 1 (à peu près).

Il y a deux exemples du participe accompagné de l'article et équivalant à un substantif, exemples auxquels on ne saurait opposer aucune exception. La règle est donc la même que pour Eschyle : Sophocle n'emploie pas au duel une expression formée de l'article et d'un participe et équivalant à : article + substantif.

On ne peut pas d'ailleurs constater une augmentation du nombre des participes duels à partir d'environ 440 ; c'est sans doute un hasard que *Philoctète* en présente si peu, puisque la proportion des exemples négatifs et des positifs est la même dans *Œd. à Col.* que dans *Electre*. Mais il vaut la peine de signaler qu'on

ne relève aucun participe du duel dans la plus ancienne pièce du poète, l'*Ajax*. Il faut aussi faire remarquer que si les finales -μένω, -μένᾱ, -μένοιν sont rares chez Sophocle, les finales correspondantes du pluriel ne le sont pas moins : par exemple, il n'y en a qu'une dans le *Philoctète*, 5 dans *Electre* et 4 dans *Œdipe à Colone* [1].

Malgré tout, il y a un sensible progrès, au point de vue de l'emploi du duel des participes, d'Eschyle à Sophocle.

Euripide

Hécube (*init. belli Pelop*).

Aucun exemple positif dans cette tragédie. On n'y trouve non plus aucun exemple contraire au duel, ni aucun exemple de la formule : article + participe. Aucune conséquence n'en ressort pour l'emploi du duel au participe.

Electre (probablement en 413) : Exemples positifs v. 649 δυοῖν ὄντοιν dat. ; v. 928 ἄμφω πονηρὼ δ'ὄντ'ἀφαιρεῖσθον ; v. 1242 (Castor Polluxque de seipsis :) παύσαντ' ἀφίγμεθ' 'Αργος ; v. 1298 πῶς ὄντε θεώ... ; v. 1348 σώσοντε et v. 1349 στείχοντε. Soit donc 6 exemples positifs : 5 nominatifs et 1 datif du duel d'un participe. A ces 6 exemples s'opposent :

Article + Participe :	Participe sans Article :	
(Aucun exemple).	217	ἔχοντες
	343	δεόμενοι
	353	ἀγορεύοντες
	362	μολόντες
	673	φύντας
	782	θύσοντες
	786	ἐξαναστάντες
	807	πράσσοντας
	846	σείοντες
	993	ἔχοντες
	1095	τιμωρούμενοι
	1173	πεφυρμένοι
	1180	κείμενα
	1350	ἐκλύοντες

Soit 14 exemples négatifs.

(1) Il ne s'agit, bien entendu, que de cas où ces participes devraient avoir la forme du duel.

A cette époque, Euripide n'évite donc plus le participe duel et il en emploie les formes bien que dans une moins large mesure que Sophocle dans *Œdipe à Colone* (7 : 3 soit à peu près 1 exemple positif contre 2 négatifs). Comme chez Sophocle, les participes en -μενος sont très rares : 3 sur 20 participes intéressés dans la question du duel. Enfin il n'y a aucun exemple de la formule : article + participe. Euripide évite peut-être cette tournure. Le *Cyclope*, qui est d'une date indéterminée mais sans doute aussi ancienne que l'*Hécube*, ne présente aucun exemple positif du duel participial. On n'y trouve non plus aucun exemple du pluriel le remplaçant, ni aucun exemple de la formule : article + participe.

Les *Phéniciennes* (après 413). Les exemples positifs sont les suivants :

v. 69 τώδ', εἰς φόβον πεσόντε
v. 71 ξυμβάντε
v. 74 ἀλλάσσοντε
v. 1247 μαργῶντε
v. 1268 ἐκνεύοντε
v. 1361 ἐλθόντε
v. 1403 ἀμφοῖν χεῖρ' ἀπεστερημένοιν
v. 1404 ἁρπάσαντε
v. 1405 συμβαλόντε
v. 1406 ἀμφιβάντε
v. 1428 τέκνω πεσόντ' ἐλειπέτην
v. 1437 προδόντε [1].

Soit 12 participes au duel, mais tous en -οντε, sauf la forme remarquable ἀπεστερημένοιν. C'est, avec λεγομένω *Hélène* v. 284, la seule forme de participe en -μενος que M. E. Hasse ait relevée dans Euripide. Le nombre des exemples positifs ayant ainsi doublé, voyons l'état numérique des exemples négatifs correspondants.

(1) φρονοῦντ' ἐτύγχανεν n'est généralement pas considéré comme un duel, ainsi que le veut M. Hasse, mais comme un pluriel neutre se rapportant à δώματα v. 1341.

ARTICLE + PARTICIPE :	PARTICIPE SANS ARTICLE :
v. 34 τοὺς φύσαντας	v. 70 οἰκούντων gén. abs.
	v. 864 δρῶντες
	v. 873 χρῄζοντες
	— ὑπεκδραμούμενοι
	v. 875 διδόντες
	v. 888 δαιμονοῦντας
	— ἀναστρέψοντας
	v. 936 δρῶντες
	v. 1171 παύσοντες
	v. 1221 λέξαντες
	v. 1298 παλλόμεναι
	v. 1342 ὀλωλότων
	v. 1371 διαδύντες
	v. 1380 θήγοντες
	v. 1423 ἑλόντες
	v. 1430 τετρωμένους
	v. 1464 θανόντων
	v. 1575 μαρναμένους
	v. 1700 θανόντων

Soit 20 exemples négatifs contre 12 positifs, ce qui montre qu'Euripide emploie dès lors le participe duel un peu plus que Sophocle lui-même. Ce dernier l'emploie dans la proportion de 1 contre 2, Euripide dans celle de 3 contre 5.

La formule *article + participe*, est toujours très rare, mais dans le passage où on la rencontre, elle est conforme à la règle entrevue pour Eschyle et pour Sophocle. Enfin les participes en -μενο- sont également rares. Sur 32 exemples de participes, soit duels soit pluriels, il n'y en a que 5 qui relèvent du médio-passif. Dans ces conditions, le manque presque absolu des duels en -μένω, -μένοιν ne peut pas étonner.

C'est pour des raisons métriques faciles à comprendre que les formes en -όντοιν sont beaucoup moins employées que celles en -οντε. Ces dernières pouvaient toujours fournir à volonté soit un trochée, soit la brève d'un ïambe, tandis que les autres étaient purement spondaïques, d'où leur rareté. M. E. Hasse ne cite que κατθανόντοιν *Oreste* v. 1066, ὄντοιν *Hélène* vv. 647 et 649 ; λεγόντοιν fragment 654 et παρόντοιν (cf. Eschyle *Euménides* v. 428) dans le fragment 362, v. 9.

Dans les autres tragédies d'Euripide les formes en -οντε sont plus ou moins fréquentes suivant la date. Pour la plus ancienne de toutes, *Alceste* (438), on cite : ἔχοντε v. 470 et dans un passage lyrique (v. 902) :

δύο δ'ἀντὶ μιᾶς Ἅιδης ψυχάς

. . . .

χθονίαν λίμνην διαβάντε,

donc acc. fém. ; pour *Médée* (431) : εἰσελθόντε (1) v. 969 et ζῶντε v. 803, mais c'est une corr. de F. W. Schmidt, l'édition *Prinz* garde ζῶντας ; pour l'*Hippolyte* (428), on cite v. 386 (il s'agit des 2 sortes de pudeur) οὐκ ἂν δύ' ἤστην ταὔτ' ἔχοντε γράμματα ; après l'*Hécube* mais vers le même temps dans les *Héraclides* vv. 854-855 : δισσὼ γὰρ ἀστέρ' ἱππικοῖς ἐπὶ ζυγοῖς | σταθέντ' ἔκρυψαν ἅρμα λυγαίῳ νέφει ; dans les *Suppliantes* qui sont d'environ 420 : ἐλθόντε v. 142 et ἐκλιπόντε v. 146 ; viennent ensuite *Iph. en Taur.* où l'on relève ἀγγέλλοντε v. 1182 ; ὄντε v. 777 ; κρύψαντε v. 119, ἀπαλλαχθέντε (correction reconnue nécessaire pour des raisons métriques au v. 106 : -ε fournit la brève initiale du 4e pied, et v. 112 προσφέροντε acc. Dans *Ion* qui est à peu près de la même époque on relève : ὄντε v. 518; ἔχοντε v. 304 ; dans *Hélène* (412) ; ὁμοιωθέντε v. 140 et γεγῶτε voc. v. 1685 ; ἱκετεύοντε v. 825 et v. 981 acc. ; κενοταφοῦντε v. 1060 ; ῥιπτοῦντε v. 1096 ; πείσαντε v. 828 ; et παριππεύοντε v. 1665 (2) ; dans *Oreste* (année 412) : τιμῶντε v. 465 ; θήξαντε v. 51 ; δράσαντε v. 1064 ; δραμόντε v. 1492 (correction métrique nécessaire) et στείχοντε v. 880 ; enfin dans *Iphigénie en Aulide* (vers l'an 405) : v. 862 παρόντε est une correction de Dobree et de Bothe; mais on a μαρμαίροντε au v. 1154 ; εἰσιδόντε dans le frag. 494, 7 ; γνωρίσαντε dans le frag. 494, 14. Dans le *Rhésus* qui n'est peut-être pas d'Euripide et dont on ignore la date, on trouve : μολόντε χρή v. 586 ; θείνοντε v. 784 ; λιπόντε v. 595 ; κτανόντε v. 591 ; περιπολοῦντε v. 773 et δράσαντε v. 590. Cette abondance de participes au duel peut faire penser que le *Rhésus* est en tout cas postérieur aux débuts d'Aristophane et contemporain des dernières tragédies de Sophocle et d'Euripide.

On voit par cette énumération faite en partie d'après l'ouvrage de M. E. Hasse que, si Euripide se tenait quant aux participes

(1) B et E portent εἰσελθόντες. La métrique garantit le duel.
(2) Plus haut on a déjà signalé 2 exemples de ὄντοιν v. v. 647 et 649.

du duel dans une grande réserve au commencement de sa carrière, il est arrivé par la suite à les employer plus abondamment que Sophocle lui-même.

Comme Eschyle et Sophocle, Euripide emploie *au pluriel* la formule : article + participe, mais il semble éviter cette tournure.

Substantifs.

Duel naturel : *noms des organes pairs.*

Eschyle

Dans les *Choéphores* d'Eschyle se manifeste une règle qui est également applicable aux autres tragiques : ces auteurs emploient au *pluriel* les mots qui désignent des organes pairs, sauf le mot qui désigne les mains (quelquefois aussi celui qui désigne les pieds), et encore à condition qu'il s'agisse d'un génitif-datif, le plus souvent en fonction de datif instrumental. — Ainsi on lit dans les *Choéphores* : v. 161 (ἐν)χεροῖν ; v. 361, χεροῖν ; v. 980, πέδας τε χειροῖν ; v. 1053, χεροῖν. Il n'y a pas d'exemple contraire, mais il n'y a pas non plus de χεῖρε, ce qui est conforme à la règle. Pour « les pieds », les deux exemples positifs sont : v. 206, καὶ γὰρ δύ'ἐστὸν τώδε περιγραφὰ ποδοῖν, phrase où il y a, pour ainsi dire, propagation du duel d'un bout à l'autre, et v. 980, πέδας τε χειροῖν καὶ ποδοῖν ξυνωρίδα, où l'analogie de χειροῖν a certainement influé sur le choix de la forme duelle. Cette influence semble démontrée par le vers 205 où on lit ποδῶν (*Orestae*), alors qu'on a ποδοῖν au vers suivant. Il y a un autre exemple négatif pour le même mot, c'est πόδας au v. 672.

Tous les autres noms d'organes pairs sont au pluriel. Ce sont avant tout « les yeux » sous une forme quelconque de ὀμμα(τ)-. Ὀφθαλμός est très rare chez les tragiques, et le vieux mot épique ὄσσε s'emploie quelquefois, mais on lui a créé un génitif *pluriel* ὄσσων et un datif ὄσσοις, inconnus à Homère[1]. On lit par exemple ὄσσε au v. 1065 des *Perses*.

Dans les *Choéphores* on trouve 4 fois ὀμμάτων : v. 164, ἐξ ὀμμάτων ; v. 734, θετοσκυθρωπῶν ἐντὸς ὀμμάτων ; v. 813, πρό τ' ὀμμά-

(1) Déjà chez Hésiode, p. ex. *Théog.* 826 : ἐκ δέ οἱ ὄσσων.....

των ; v. 1056, κἀξ ὀμμάτων ; 1 fois ὄμμασιν, v. 98 : ἀστρόφοισιν ὄμμασιν, et 1 fois ὀφθαλμούς, v. 572 (1). Soit 6 exemples négatifs contre 0 positif.

Il n'y a qu'un exemple pour chacun des mots suivants : *talons, tendons des pieds, mâchoires*. Chaque fois on trouve le pluriel. Les deux premiers de ces mots se rencontrent dans le même vers (208) (2) :

πτέρναι τενόντων θ'ὑπογραφαί μετρούμεναι

Le troisième exemple est au vers 279 : ... ἀγρίαις γνάθοις (ici le sujet-possesseur est du pluriel, mais on rencontre souvent dans ce cas le duel quand la catégorie du mot s'y prête).

On peut aussi faire rentrer sous ce chef le mot désignant « les entraves ». On en a deux exemples : Electre dit à son père, v. 491 :

πέδαις δ'ἀχαλκεύτοις ἐθηρεύθης, πάτερ

et au vers 980 on lit un exemple très net :

πέδας τε χειροῖν καὶ ποδοῖν ξυνωρίδα

où la seconde partie du vers semble bien indiquer qu'il s'agit de deux entraves. Du reste πέδαι, de même que γνάθοι sont des féminins qui, de plus, appartiennent sans doute à la classe des objets pairs composés de plusieurs parties (type θύραι).

Comme on le verra pour Aristophane, les noms de « chaussures » apparaissent régulièrement aussi au pluriel. Le seul exemple qu'on ait relevé dans les pièces étudiées, se trouve dans l'*Electre* d'Euripide aux vv. 460-461 :

ποτᾶνοῖσι πεδί-
λοισι (il s'agit de Persée).

Le mot est également au pluriel chez Homère :

καλὰ πέδιλα Od. ε, 45, etc.

Sophocle

Dans l'*Electre* de Sophocle il n'y a pas de mot duel désignant les parties paires du corps, sauf le génitif-datif du mot χείρ (9 fois) et celui du mot πούς (1 fois), savoir : χεροῖν, vv. 54, 206, 326, 476, 712, 1129, 1132, 1350, 1394 (χειροῖν). Sauf dans ce der-

(1) ὀφθαλμός se rencontre encore mais au singulier, au v. 932.
(2) Par opposition au v. 206, le pluriel de ces mots semble avoir entraîné ὑπογραφαί (opp. περιγραφά).

nier vers et au v. 476, χεροῖν est à la fin du vers : c'était sans doute une formule commode au point de vue métrique. Il en est de même de ποδοῖν qu'on lit au vers 567. Aux autres cas on a le pluriel pour le mot « mains » et au génitif ποδῶν (v. 1258), et même χερῶν, v. 296. Au nominatif, on lit χεῖρες, v. 1357 ; à l'accusatif, χεῖρας, v. 1120, et χέρας, v. 1348 ; enfin (ce qui est peut-être plus remarquable encore qu'au génitif) on trouve le datif χερσί(ν) aux vers 905, 1138, 1141, 1195, 1196, 1226. Soit un total de 10 exemples négatifs à opposer aux 9 exemples de χεροῖν. La règle est donc bien la même ici pour Sophocle que pour Eschyle.

En effet, aucun des autres mots analogues ne se rencontre qu'au pluriel. On lit μαστῶν au vers 776, σκέλη accusatif au v. 753, δι' ὠτῶν au v. 737, πτέρυγας au v. 742 et γενύων (au figuré), v. 196 [1].

Il en est de même pour le *Philoctète* (409) : χεροῖν seul se rencontre 3 fois (2 fois à la fin du vers, savoir : 655 et 1150) ; au deuxième pied, v. 748 : ξίφος χεροῖν... A cela on peut opposer χεῖρες, v. 1004 ; χεῖρας, v. 1345 ; φίλων ' χερῶν, vv 1128-1129, et même χερσί, v. 1110.

Les autres parties paires du corps ne sont représentées que par « les yeux » toujours au pluriel, savoir : κύκλοι, v. 1354 ; ὄμμασι, v. 536, et la même forme au v. 830. Le fait que Philoctète a *un* pied blessé nous prive d'exemples pour ce mot.

La règle posée pour Eschyle et pour l'*Electre* de Sophocle se confirme donc dans le *Philoctète*. Passons à l'*Œdipe à Colone* (publié en 401). On y trouve :

χεροῖν génitif, au vers 483,
χεροῖν datif au vers 838,
χεροῖν génitif au vers 1699.

A ces 3 exemples positifs s'opposent 8 exemples contraires pour le même mot, savoir : χέρες, v. 1103 ; χεῖρας, vv. 846 et 974 ; χέρας, v. 1611, même χερῶν, vv. 470 et 835, et χερσί, vv. 716 et 1639. L'usage de χεροῖν lui-même semble donc diminuer de fréquence avec le temps.

Pour « les yeux » il n'y a que des exemples négatifs. Ils sont au nombre de 10 et l'on ne retrouve plus ὀφθαλμός (ni ὄσσε).

(1) Il n'y a que deux exemples, mais négatifs tous deux, pour les *yeux* ; ce sont : ὀφθαλμῶν, v. 1468, et ὀμμάτων, v. 1231.

Voici les passages : ὀμμάτων, vv. 11, 149, 319, 552, 1200, 1649; ὄμμασι, vv. 147, 245, 867, 1684. Les autres parties du corps ne sont représentées que par « les genoux » γούνατα à la fin du vers 1607 (accusatif pluriel).

On peut donc définitivement poser pour Sophocle la même règle que pour Eschyle : il n'emploie pas au pluriel les noms des organes pairs et semble perdre avec le temps l'usage de ποδοῖν et restreindre celui de χεροῖν.

Euripide.

Dans l'*Hécube*, on relève cinq exemples du duel χεροῖν toujours datif et se rapportant deux fois à un sujet possesseur pluriel; ce sont : v. 526 (fin du vers), v. 527, v. 578, v. 1125 (fin de vers), et v. 1158. Aucun autre mot désignant des organes pairs ne se rencontre au duel.

Le pluriel « des yeux » est représenté par 10 exemples dont une fois ὄσσοις v. 915, une fois ὄσσων v. 1105 et huit fois ὀμμάτων, savoir : ὀμμάτων τ'ἄπο, v. 240 ; ὀμμάτων ἐλευθέρων, v. 367 ; καλῶν γὰρ ὀμμάτων, v. 442 ; ὀμμάτων, v. 702 ; v. 1035 ; v. 1067 ; ἐμῶν γὰρ ὀμμάτων, v. 1169 ; ὀμμάτων τ'ἐμῶν, v. 1255.

« Les « pieds » se présentent deux fois au génitif pluriel, vv. 48 et 837 ποδῶν. — Aux cinq exemples du duel « des mains » elles-mêmes, s'opposent 7 exemples contraires dont 4 accusatifs, 2 génitifs et 1 datif seulement. Ce sont : v. 50 χέρας ; v. 226 χερῶν ; *idem* v, 277 ; v. 837 χερσί ; v. 1163 τὰς ἐμάς... χέρας ; v. 1166 χέρας ; v. 1242 ἐς χέρας. — « Les flancs » se rencontrent une fois au dat. pl. n. σοῖσι πλευροῖς v. 826. — De même « les bras » v. 836 : ἐν βραχίοσιν. — « Les genoux » fournissent 6 exemples, tous au génitif, savoir : v. 91 ἀπ' ἐμῶν γονάτων ; v. 145 γονάτων ; v. 245 γονάτων τῶν ἐμῶν ; γονάτων v. 742 ; τῶνδε γούνατων v. 752 ; σῶν ἔχοιντο γουνάτων, v. 839. « Les seins » dans 3 passages, savoir : σῶν ἀπὸ μαστῶν v. 142 ; ὦ στέρνα μαστοί θ' οἵ μ' ἔθρεψαν v. 424 et μαστούς τ' ἔδειξε au v. 560. Enfin il y a 4 exemples pour les « pupilles » deux accusatifs et deux datifs, savoir : ὀρθαῖς κόραις v. 972 ; κόραις, v. 1045 ; κόρας, 1117 ; et τὰς ταλαιπώρους κόρας, v. 1170. Pour être tout à fait complet, on pourrait ajouter le τῶν αὐτῶν du v. 275 déjà cité qui représente la main

droite et la joue d'Ulysse par lesquelles Hécube l'implore, ce qui porte à 35 le nombre des exceptions relevant de cette catégorie. Si l'on songe qu'il y a en tout 53 exceptions au duel dans cette tragédie, on conclura que les noms des organes pairs du corps sont chez Euripide, lui aussi, le point faible de l'emploi du duel.

Dans le *Cyclope* qui est à peu près de la même époque, on trouve 3 fois le génitif datif duel χεροῖν à savoir au v. 170, au v. 379 et au v. 630. De plus, on lit au v. 183 περὶ τοῖν σκελοῖν forme qu'on retrouvera dans Aristophane; mais on sait que la langue du drame satyrique se rapproche beaucoup de celle de la comédie.

On rencontre ὀφθαλμός cinq fois, et pourtant la pièce est très courte. Un de ces exemples concerne le duel, c'est ὀφθαλμῶν v. 405. Il y a trois autres exemples négatifs pour « les yeux ». Ce sont : ὄμματα v. 470, ὄμμασι v. 511 et ὄμματα v. 640 ; pour les « seins » 2 exemples : v. 55 σπαργῶντας μαστούς et v. 207 ἦ πρός τε μαστοῖς. La circonstance que dans ces deux passages il s'agit d'un sujet-possesseur du pluriel n'est pas décisive pour le non-emploi du duel.

Ἀγκάλη 1 exemple : v. 142 ὃν ἐξέθρεψα ταῖσδ' ἐγώ ποτ' ἀγκάλαις.

« Les sourcils » 1 exemple : τὰς ὀφρῦς v. 167.

« Les flancs » 2 exemples : v. 208 πλεύρας (suj.-possesseur pluriel) mais Ulysse dit πλευρά pl. n. en parlant à Polyphème : κλίθητί νύν μοι πλευρὰ θεὶς ἐπὶ χθονός (le quatrième pied est obligatoirement pur).

« Les pupilles » 2 exemples : φωσφόρους... κόρας (de Polyphème) au v. 611 et κόρας (ejusdem) au v. 463. « Les ailes » 1 exemple : πτέρυγας v. 434 (*de Sileno dictum*) « Les pieds » 1 exemple : τοὺς γὰρ πόδας au v. 638 (suj.-possesseur pluriel).

« Les paupières » 1 exemple : βλεφάρων v. 485 (du Cyclope).

« Les mains » 1 exemple à l'acc. : τάσδ' ἐναρμόσω χέρας.

« Les mâchoires » 3 exemples : γνάθοις v. 289, v. 395 (au figuré) v. 639 (suj.-possesseur pluriel).

A ces derniers exemples on pourrait ajouter un mot du type θύραι à savoir πύλαισι v. 667.

Soit en tout 19 exemples à opposer aux quatre duels naturels cités plus haut. C'est encore cette catégorie qui fournit ici la grande majorité des exceptions.

La règle d'Eschyle et de Sophocle s'applique donc à cette époque à Euripide non seulement pour la tragédie, mais aussi pour le drame satyrique.

Electre (probablement en 413).

Les exemples positifs ne concernent que « les mains ». Ce sont : v. 506 ἐν χεροῖν ; 813 χεροῖν (fin de vers) ; v. 819 (idem) et v. 1160 ἐν χεροῖν. — Mais il y a aussi des exemples négatifs pour ce mot : v. 322 μιαιφόνοισι χερσί ; v. 334 αἱ χεῖρες ; v. 592 ἄνεχε χέρας ; v. 678 χεῖρας... ἐμάς ; v. 799 χέρας (suj.-possesseur pluriel) ; v. 826 ἐς χεῖρας ; v. 1217 χέρας ἐμάς. Soit sept exemples négatifs pour « les mains ».

Pour « les pieds », il n'y a que des exemples négatifs, savoir : v. 439 ποδῶν et v. 535 ποδῶν.

De même pour « les yeux » : ὄμμασι τροπαίοις v. 469 ; v. 1078 ὄμματα ; v. 1219 δι'ὀμμάτων.

« Les pupilles » se trouvent au pluriel au v. 501 κόραις (meis) ; v. 1221 κόραις ἐμαῖς ;

« Les épaules » v. 813 ἐπ' ὤμων et v. 820 ἀπ' ὤμων.

« Les joues » παρήδων τ'ἐξ ἐμᾶν v. 1216.

Enfin « les flancs » : κάνεῖτο λαγόνας au vers 826.

Les Phéniciennes (après 413).

Il n'y a que deux exemples positifs qui sont : χεροῖν v. 1316 et le même mot (au même cas) à la fin du vers 1351. Il semble donc que, comme chez Sophocle, l'usage de cette forme tend à disparaître. Les exemples du pluriel des « mains » sont en effet au nombre de *six* : v. 29 χέρας ; v. 318 χερσί ; v. 596 ἐς χέρας... ἐμάς ; v. 1185 χεῖρες (Capanei) ; v. 1459 περιβαλοῦσ' ἀμφοῖν χέρας et v. 1622 χεῖρας(1).

Il y a 11 exemples négatifs pour « les yeux », savoir : εἰς ὄμματα v. 61 ; ὄμμασι v. 146 ; *idem* v. 458 ; ὄμματ' ὄμμασι v. 462 ; ἐπ' ὄμμασιν v. 950 ; στικτοῖς... ὄμμασιν v. 1115 ; ὀμμάτων δ'ἄπο v. 1440 ; ὀμμάτων v. 1452 ; ὄμμασι σοῖσι v. 1534 et ἐμ' ὄμματα v. 1613.

(1) Il résulte de ceci qu'au vers 1403 (ἀμφοῖν χεῖρ' ἀπεστερημένοιν) il faut entendre -α (acc. sing.) et non -ε (acc. duel).

« Les pupilles » 4 exemples : 3 accusatifs (v. v. 62, 1371, 1739) et un dat. v. 660-1 (κόραισιν | πολυπλάνοις).

« Les paupières » 2 exemples : βλέφαρα acc. v. 1451 et ὑπὸ βλεφάροις v. 1492.

« Les seins » 3 exemples : μαστοῖς v. 31 ; μαστῶν v. 1434 et διδύμοισι... μαστοῖς v. 1524.

« Les genoux » 2 exemples : ὦ πρός σε γουνάτων... v. 923 et γόνατα... ἐμά v. 1627.

« Les épaules » 1 exemple : γίγας ἐπ' ὤμοις v. 1131.

« Les ailes » 1 exemple φοίτασι πτεροῖς v. 1024 (cf. χαλαῖσι τ' ὠμοσίτοις au vers suivant).

« Les flancs » 1 exemple : v. 1414 ὁμοῦ δὲ κάμψας πλευρὰ καὶ νήδυν τάλας (4e pied obligatoirement pur).

Ὠλένη 5 exemples : v. 166 περὶ δ' ὠλένας | ... βάλοιμι ; ὠλέναις (tuis) v. 300 ; ὠλέναισι (tuis) v. 307 ; μᾶτρὸς ὠλέναις v. 311, et ὠλένας ... βαλεῖς v. 665.

Γενειάς, 1 exemple au vers 1381 : ξυνῆψαν ἀφρῷ διάβροχοι γενειάδες (sujet-possesseur pluriel) (1) ;

« Les pieds » 3 exemples : ποδῶν, v. 42 ; ποσὶν ἐξανύσαιμι, v. 165, et ποδῶν σῶν, v. 695.

« Les tendons » 1 exemple : v. 42, ... τένοντας... ποδῶν.

« Les chevilles » 1 exemple : v. 26, σφυρῶν (il s'agit d'Œdipe).

Soit plus de 40 exemples négatifs rentrant dans cette catégorie. Comme le nombre total des exceptions au duel dans les *Phéniciennes* est d'au moins 170, on ne peut pas faire ici la même remarque que plus haut. Mais pourtant il en résulte, et d'une façon éclatante, qu'Euripide, tout comme Eschyle et Sophocle, n'emploie jamais au duel les mots désignant des organes pairs, sauf le génitif-datif du mot χείρ.

Duel habituel.

Il ne s'agit pratiquement ici que de *personnes* qui vont par couples ou qui sont habituellement conçues comme telles.

Il n'y a, sous la forme du duel, aucun exemple de ce genre dans les *Choéphores* d'Eschyle, et il faut faire ici une remarque

1. « Les joues », v. 308, παρήδων (mearum) et πυρσαῖς γένυσι (d'Œdipe) au vers 32.

curieuse : chaque fois qu'Electre ou Oreste parlent du couple des meurtriers de leur père (Egisthe et Clytemnestre), ils le font au pluriel et Sophocle semble avoir, lui aussi, suivi cette tradition. Voici les exemples : v. 116, τοῖς αἰτίοις ; v. 142, τοῖς δ'ἐναντίοις ; v. 272, τοὺς αἰτίους ; v. 395, κάρανα (= Eg. et Clyt.) ; ἐχθρούς, v. 458 ; τοῖσι κυρίοισι, v. 654 ; ἐχθρῶν, v. 785 ; ἐν ἐχθροῖς, v. 951 ; πατροκτόνους... πορθήτορας. Quelques-uns de ces exemples (1) rappellent la construction : article + participe, mais il doit s'agir ici d'une règle plus génerale qu'on tâchera de déterminer.

Dans l'*Electre* de Sophocle la règle est la même. Aucun exemple positif. En revanche on note : v. 263, ἐν τοῖς ἐμαυτῆς τοῖς φονεῦσι τοῦ πατρός ; τοῖς φονεῦσι au v. 358 ; v. 764, δεσπόταισι τοῖς πάλαι (ici = Agamemnon et Clyt.) ; v. 815, ἐν τοῖσιν ἐχθίστοισιν ; v. 816, φονεῦσι πατρός ; v. 978, τοῖσιν ἐχθροῖς ; v. 1153, γελῶσι δ'ἐχθροί ; v. 1190, τοῖς φονεῦσι, et v. 1191, τοῖς τοῦ ; v. 1192, τοῖς πατρός... τοῖσδε... ; v. 1295, γελῶντας ἐχθρούς.

L'emploi du pluriel n'est pas limité à ces deux couples. On lit par exemple aux vv. 145, 146 : τῶν (mes)... | οἰχομένων γονέων et de même γονέων, v. 241. (Le τοῖς δυνατοῖς du v. 219 est probablement général et ne s'applique pas seulement aux oppresseurs d'Electre). Il n'y a pas d'exemple de duel de cette sorte de mots dans l'*Electre*. Sophocle observe donc la même règle qu'Eschyle.

Dans l'*Electre* d'Euripide on peut relever : v. 89, φονεῦσι πατρός ; v. 93, τυράννους οἳ κρατοῦσι τῆσδε γῆς ; v. 195, ἐχθρῶν ; v. 222, ἄλλους κτάνοιμι μᾶλλον ἐχθίους σέθεν ; v. 276, φονέας ; v. 277, ὑπ' ἐχθρῶν ; v. 671, ἐχθρῶν ἐμῶν ; v. 683, ἀνοσίους μιάστορας ; v. 697, ἐχθροῖς τοῖς ἐμοῖς ; v. 807, τοὺς δ'ἐμοὺς ἐχθρούς ; v. 1229, φονέας. On ne saurait y opposer aucun exemple positif et on lit en outre, v. 257, γονέας... τοὺς ἐμούς. Euripide observe donc bien à cet égard, encore après 413, la même règle que Sophocle et qu'Eschyle. Pas plus que les organes naturellement pairs, il ne met au duel les noms de personnes qui vont par deux naturellement, tels les parents, ou habituellement, tel le couple Egisthe-Clytemnestre.

(1) Notamment la formule : article + adjectif = article + substantif, qui ne se rencontre qu'au pluriel.

Mais, sur ce dernier point, la règle n'est pas absolue, et l'on rencontre au moins chez lui et chez Sophocle le duel de mots désignant un couple de dieux ou de héros spécialement honorés en Attique. En effet, dans le *Philoctète*, alors qu'on a 18 exemples du pluriel pour les deux Atrides, savoir : 'Ατρεῖδαι v. 309 ; ἀνδρῶν 'Ατρειδῶν v. 301 ; 'Ατρείδας v. 361 ; -ῶν v. 406, et même τοὺς 'Ατρείδας v. 455 ; -ας, v. 510 ; -ῶν v. 561 ; 'Ατρείδαις v. 585 : -ας, v. 586 ; -αι, v. 598 ; -αι, v. 872 ; -αι, v. 1285 ; (τοῖσιν 'Ατρέως[1]) v. 1355) ; -αις, v. 1384 ; (τοῖς ἐχθροῖσι v. 1386) ; -ας, v. 1390 ; (τῶν 'Ατρέως v. 1023 et même οἵ τ' 'Ατρεῖδαι v. 389 (ce qui montre que le pluriel est employé malgré la présence de l'article, cf. v. 455), on lit τοῖν... 'Ασκληπιάδαιν au v. 1333 et τὼ Θησείδα dans l'*Hercule* d'Euripide v. 123 ; opposez encore 'Ατρειδᾶν au v. 44 de l'Agamemnon [2].

Au contraire on lit δυοῖν μόνοιν 'Ατρείδαιν *I. T.* 893. Mais ici δυοῖν est exprimé. On remarquera toutefois que le patronymique qui désigne Machaon et Podalire est au génitif-datif et accompagné de l'article, ce qui l'explique en une certaine mesure, et que celui qui désigne les fils de Thésée appartient à la tradition attique. Le premier (τοῖν 'Ασκληπιάδαιν) est le seul exemple du genre qu'on relève dans le *Philoctète*. Deux autres couples divins, sont d'une part Castor et Pollux, de l'autre Proserpine et Koré, très populaires à Athènes, le second surtout. Aussi sont-ils presque toujours employés au duel. Le hasard fait qu'ils ne sont nommés, ni dans *Electre*, ni dans *Philoctète*, mais on trouve le second dans l'*Œdipe à Colone* : v. 583 μεγάλαιν θεαῖν génitif. On peut y opposer trois exemples négatifs dans la même pièce, savoir : v. 458 θεαῖς, v. 1010 τάσδε τὰς θεὰς ἐμοί et v. 1050 πότνιαι ; au v. 458 il s'agit sûrement des 2 déesses : προστάτισι ταῖς σεμναῖσι δημούχοις θεαῖς et au v. 1010 τάσδε semble indiquer qu'il en est de même. Enfin la chose est sûre pour πότνιαι au v. 1050. Mais tous ces passages sont particulièrement *solennels* [3] et le troisième est lyrique, ce qui diminue la valeur des exceptions. M. E. Hasse cite Λαπέρσα « les Dioscures » Soph. frag. 871. Outre le τὼ Θησείδα δ' ὄζω 'Αθηνῶν (ὄζω est au duel par un simple fait d'accord)

(1) Equivaut en somme à : article + adjectif.
(2) Dindorf corrige en 'Ατρείδαιν mais sans doute à tort.
(3) Dans un même discours par exemple on parle des 2 déesses au duel dans l'exposition, et au pluriel dans la péroraison. V. le Chapitre des orateurs.

dans l'*Hécube* d'Euripide, v. 45, il faut encore relever plusieurs exemples concernant le couple : Castor et Pollux. Au v. 441 on lit le gén. Διοσκόροιν et τοῖν Διοσκόροιν au v. 943 sans aucun exemple contraire. (On peut y ajouter comme exemple du duel habituel de choses κάμακε Θρῃκίω au v. 1155 = les 2 javelots qu'un guerrier porte ordinairement avec soi ; l'article comme au v. 441 n'est pas exprimé).

Dans l'*Electre* d'Euripide, l'idée du poète de faire paraître Castor et son frère pour amener le dénouement a eu pour conséquence l'emploi de plusieurs duels : v. 1292 : ὦ παῖδε Διός, passage très probant, car on verra dans la suite que παῖς répugne au duel, et que la formule vocative est loin de le favoriser ; v. 1298 πῶς ὄντε θεὼ τῆσδε δ'ἀδελφώ. L'important est ici le mot θεώ. On s'est occupé déjà de ὄντε, et ἀδελφώ sera traité plus loin [1]. Il faut ajouter le v. 990 : καὶ τοῖν ἀγαθοῖν ξύγγονε κούροιν. Soit pour « les Dioscures » trois exemples positifs auxquels on peut opposer : v. 1234 φαίνουσί τινες δαίμονες ; v. 1238-9..... δίπτυχοι δὲ σέ | μητρὸς καλοῦμεν σύγγονοι Διόσκοροι cet exemple rentre dans ce qu'on définira plus loin sous le nom de : règle de δισσός [2] et v. 1295 Τυνδαρίδαι qui rappelle 'Ατρεῖδαι du *Philoctète*. Le fait que ces derniers mots sont des thèmes en -ᾱ peut avoir favorisé l'emploi du pluriel, car le duel en *-ā* soit m. soit f. est très rare cf. ξυνναύϐαται *Phil.* v. 565, ἀγαθοὶ στρατηλάται, v. 873, διπλοῖ στρατηλάται v. 793 etc. [3]. Il n'y a donc en réalité qu'un exemple contraire aux duels des vers 990 et 1298.

(En fait de duel habituel on ne peut citer dans le *Cyclope* que διπλοῖν χαλινοῖν v. 461, sur lequel on reviendra plus loin). Pas d'exemple dans les Phéniciennes.

D'une façon générale les tragiques préfèrent donc, sauf dans les cas énumérés en dernier lieu, le pluriel au duel, quand il s'agit de *personnes* qui sont connues comme étant deux. Cette tendance est analogue à celle à laquelle ils obéissent par rapport aux organes pairs.

(1) Cf. Διοσκόρω *Hél.* v. 284 ; *Iph. Taur.* v. 272 ; à l'acc. *Hél.* v. 720 ; *Oreste* v. 465 ; θεώ *Hélène* v. 140 ; toutes ces tragédies sont postérieures au moins à 420.
(2) P. 147.
(3) Pour le féminin cf. ἁμαθίαι δυοῖν au v. 584 des *Phéniciennes*.

Mots désignant des personnes : homme, femme, enfant, frère, sœur, ami, hôte, etc...

Parmi ces mots, les uns comme *frère*, etc... rentrent à volonté dans le duel habituel ou occasionnel, et il en est de même pour le mot *ami* quand il s'agit, par exemple, d'Oreste et de Pylade. « Les parents » au contraire appartiennent à la catégorie du duel naturel. Mais il vaut mieux les réunir ici parce qu'ils ont des particularités communes et qu'ils forment transition entre les catégories précédentes et celle du duel *purement occasionnel*.

Il est rare que les tragiques emploient au duel les mots généraux désignant des personnes.

Eschyle.

Dans les *Choéphores* il n'y a qu'un exemple positif de cette nature : c'est au v. 303 δυοῖν γυναικοῖν, expression par laquelle Electre donne à entendre le *mépris* qu'elle a d'Égisthe aussi bien que de Clytemnestre. Un exemple analogue est au vers 943, ὑπὸ δυοῖν μιαστόροιν. Ici le duel est sûrement déterminé par la présence de δυοῖν. Cf. δυοῖν δρακόντοιν (métaphorique) au v. 1045.

Les exemples négatifs sont fréquents surtout pour παῖς et mots analogues; les voici :

Παῖς (Eschyle, Choéphores), Νεοσσός :

v. 190 παισί (Or. et Electre);

v. 250 νεοσσοὺς τούσδε (les mêmes) Cf. dans la suite (simples noms de personne) v. 335-6 τάφος δ'ἱκέτας δέδεκται φυγάδας θ'ὁμοίως (les mêmes);

v. 377 παισί;

v. 499 ἰδὼν νεοσσοὺς τούσδ' ἐφημένους.

Φίλος :

v. 454 φίλοις (cf. 458 ἐχθρούς);

v. 476 παισί;

Ξένος OU MOT DE SENS ANALOGUE :

v. 657 ἐμπόρους. Ce pluriel se rapporte à Oreste et à Pylade et, *constamment* dans la suite, ils seront désignés par le pluriel ξένοι :

v. 664 ξένοι (voc.) ;

v. 737 ἤγγειλαν οἱ ξένοι ;

v. v. 838 πεύθομαι λέγειν τινὰς
839 ξένους μολόντας ;

v. 847 τῶν ξένων ;

En somme, à tous ces exemples on ne saurait opposer que le γυναικοῖν du v. 303 ; car le δυοῖν δρακόντοιν v. 1045 et le δυοῖν μιαστόροιν (v. 943) s'opposent aux nombreux exemples relevés plus haut où Egisthe et sa complice sont désignés par un pluriel, et auxquels on peut encore ajouter v. 973 : σεμνοὶ μὲν ἦσαν ἐν θρόνοις τόθ' ἥμενοι 974 φίλοι τε (fait d'accord, cf. 972).

Du reste γυναῖκε se rencontre aussi dans les *Perses* v. 181.

Ἀδελφός :

On lit ἀδελφοῖν au v. 863 des *Sept contre Thèbes ;* ἀνδροῖν ὁμαίμοιν au v. 681 de la même pièce, βασιλέοιν ὁμοσπόροιν au v. 820 et le nom. duel κασιγνήτᾱ [1] au v. 185 des *Perses* et (δύο) ἄνδρε *Sept* v. 478, τοῖν δυοῖν ἀνάκτοιν *Sept* v. 920 et δυοῖν δρακόντοιν *Choéph.* v. 1047.

Mais on voit que tous ces exemples, pris ensemble, ne dépassent guère la moitié des exemples négatifs relevés dans la seule tragédie des *Choéphores*. On peut donc considérer la règle formulée plus haut comme établie pour Eschyle (en 458).

SOPHOCLE.

Dans l'*Electre* de cet auteur, on relève τώδε τὼ κασιγνήτω, v. 977 (dans le passage déjà cité où il n'y a aucune exception à l'emploi du duel).

Les exemples négatifs sont, outre γονέων, v. 146 et v. 241, au v. 1107 : Φωκῆς... ἄνδρες ; au v. 1323, εἴπατ', ὦ ξένοι (remarquer

(1) Forme importante, car κασίγνητος peut ainsi s'employer comme féminin. Cf. συγγόνω Eur. El. v. 1063 et τώδε τὼ κασιγνήτω « ces 2 sœurs » Sophocle *El.* v. 977

le vocatif) ; cf. οἵδε au v. 1422, etc. ; ὦ παῖδες, v. 1430 (vocatif) ; οἱ Φωκῆς ξένοι, v. 1442 ; οἱ ξένοι, v. 1450.

Sophocle suit visiblement dans cette pièce ancienne la même règle qu'Eschyle. Il faut remarquer que le duel manque surtout dans les formules d'interpellation. On a relevé dans *Electre* 7 formules de ce genre où le pluriel est employé soit dans le nom, soit dans le verbe.

Dans le *Philoctète* (409), les exemples positifs sont : v. 539, ἄνδρε γὰρ δύο et au v. 591 ἄνδρε τώδε. Peut-être faut-il ajouter le v. 1436 : ἀλλ' ὡς λέοντε συννόμω φυλάσσετον où le mot λέων est appliqué métaphoriquement à deux héros. Voici maintenant les exemples négatifs : d'abord toute la série des 'Ατρεῖδαι détaillée plus haut (18) ; puis au v. 562 : οἵ τε Θησέως κόροι (contre τὼ Θησείδα, Eur. Héc., v. 123) ; v. 1355-1356 ... τοῖσιν 'Ατρέως | ... παισίν...

Enfin, dans *Œdipe à Colone* (401), on trouve παῖς lui-même employé au duel *quatre* fois : deux fois au vocatif : v. 493 et v. 1640, et deux fois au génitif, v. 365 et v. 818 ; mais παῖς est encore employé *vingt* fois au pluriel dans la même pièce : παῖδες, vv. 462, 532, 1405, 1472, 1542, 1615, 1667, 1751, 1755, 1760 ; παίδων, vv. 416, 1290 et 1639 ; παισί, vv. 789, 1396 ; παῖδας, vv. 933, 984, 1021, 1366, 1598. La règle ancienne, bien que violée, se laisse encore clairement entrevoir. Il faut ajouter, v. 534, αὗται γὰρ ἀπόγονοι τεαί.

Outre les 4 duels de παῖς on trouve encore une fois παρθένοιν au v. 445, et une fois ἀδελφαῖν au v. 1290.

En revanche il y a deux exemples négatifs pour παρθένος, savoir : v. 344, παρθένοι, et v. 1606, σὺν ταῖς παρθένοις. De même contre le seul ἀδελφαῖν on peut citer (νεανίαι) αὐθόμαιμοι, v. 935 ; ὁμαίμοις, v. 1732, et ἀδελφεαὶ τεαί au v. 535.

De plus, pour ἀνήρ et γυνή : αἵ δ'ἄνδρες οὐ γυναῖκες, v. 1368 (c'est Œdipe qui parle de ses deux filles), et ἄνδρες au v. 653.

Pour κόρη « jeune fille » on a : κόραι, v. 902 ; τὰς κόρας, v. 1009, et τὰς κόρας, v. 1097.

Si pour παῖς, il y a quelques exceptions en faveur du duel, il n'y en a aucune pour τέκνον. Les exemples du pluriel ne sont pas moins de 11 : τέκνα, nom. v. 1116, 1457 (bis), 1486 ; ὦ τέκνα, v. 343 ; ἄριστα τέκνων, v. 1691 ; τέκνων, vv. 894 et 1041 ; τέκνοισι, vv. 1140 et 1529 ; τέκνοις, v. 1632.

On peut ajouter à tous ces exemples le ἐκγόνων (1) du v. 188 et plusieurs exemples du mot « nourrisson » qui ne se rencontre qu'au pluriel : τροφούς, v. 1365 ; τροφοί, v. 1367 et τροφαί, v. 330 (ὦ δύ' ἄθλιοι τροφαί, remarquer le vocatif).

Il faut enfin citer ξένοι au v. 12 (le mot s'applique à Antigone et à son père).

En résumé, dans sa dernière tragédie, Sophocle n'a admis qu'un seul nouveau nom de personne à l'emploi du duel, c'est παῖς.

On verra qu'Euripide, peut-être sous l'influence de la langue d'Aristophane, est allé plus loin.

Dans les pièces plus anciennes de Sophocle on cite aussi : παρθένοιν *Œd. R.* v. 1462 ; φίλοιν *ibid.* v. 1472 ; (δυοῖν)ἀδελφοῖν *Antig.* v. 13 et déjà dans l'*Ajax* v. 1028 δυοῖν βροτοῖν ; (au v. 1304 de la même pièce, comme il s'agit d'un mot en -εύς, cf. τοκεύς, φονεύς, il est bien osé de vouloir corriger avec Lobeck ἀριστέων δυεῖν en un duel) ; κόρᾱ dans *Antig.* v. 769 ; ἀδελφώ m. *Antig.* v. 55 ; κασιγνήτω m. v. 21 ; γυναῖκε *Antig.* v. 61, παῖδε acc. v. 561. Mais tous ces exemples sont isolés, et l'*Œdipe à Colone* de même que l'*Electre* et le *Philoctète* ont déjà montré qu'ils étaient l'exception. La règle vaut donc aussi pour Sophocle, mais elle devient avec le temps moins sévère.

Euripide.

Dans l'*Hécube* au v. 896 on lit τώδ' ἀδελφώ du genre commun, s'appliquant à Polydore et Polyxène. C'est avec le Διοσκόροιν des v. v. 441 et 943 déjà cité et qui occupe une situation à part, le seul exemple vraiment probant.

On a bien au v. 45 : δυοῖν δὲ παίδοιν δύο νεκρώ acc., mais la présence du nom de nombre change un peu la question. On voit que pour le duel de παῖς, Euripide devance ici Sophocle.

En revanche, on lit : τέκνα voc. v. 1037 ; v. 1051 παίδων τε δισσῶν ; 1076-7 τέκν' ἔρημα... σφακτά ; v. 1083 τέκνων ἐμῶν ; v. 1118 παῖδάς τε τούσδε ; v. 1119 τέκνοισιν ; v. 1148 τέκνοισι ; v. 1162 παῖδας ; v. 1164 παισί... ἐμοῖς ; v. 1221 παῖδές τε σοί ; v. 1255 τέκνων τῶνδε ;

(1) Ainsi les mss. Quelques éditeurs préfèrent ἐγγόνων.

ajouter v. 1287 (διπτύχους) νεκρούς, cf. νεκρώ v. 45. Il y a donc au moins une forte tendance à n'employer ces mots qu'au pluriel.

Dans le *Cyclope*, il y a un exemple d'un duel de ce genre ; c'est au v. 397 : … φῶτέ συμμάρψας δύο | (4e pied obligatoirement pur). Le mot est homérique et se trouve aussi dans l'Iliade et l'Odyssée p. ex. Iliade 13, 377 φῶτε et φωτοῖν Il. 5, 572 ; de plus, il est accompagné de δύο. En revanche, quand Ulysse se sert du mot ἑταῖρος pour désigner ses deux compagnons, il emploie le mot au pluriel : v. 398 ἑταίρων τῶν ἐμῶν ; v. 409 ἑταίρων τῶν ἐμῶν et v. 695 εἰ μή σ' ἑταίρων φόνον ἐτιμωρησάμην. La majorité est donc ici encore du côté des formes du pluriel.

Dans l'*Electre* (413) l'état des choses est le suivant : il y a un exemple désignant un frère et une sœur : v. 536 δυοῖν ἀδελφοῖν ; κούροιν du v. 990 a déjà été cité parce qu'il désigne les *Dioscures* ; mais au v. 1033 on constate un remarquable νύμφᾱ δύο (sans variante) ; au v. 1063… δύο δ'ἔφυτε συγγόνω (fém.) 1064 ἄμφω ματαίω Κάστορός τ'οὐκ ἀξίω, et au v. 1292 le vocatif ὦ παῖδε Διός déjà cité, adressé aux Dioscures et montrant qu'on leur parle avec une certaine familiarité, peut-être ironique, cf. les vers 1298 et suivants : πῶς ὄντε θεὼ τῆσδε δ'ἀ- (v. 1300) δελφώ… οὐκ ἠρκεσάτην κῆρας μελάθροις ; qui fournissent un nouvel exemple du duel de ἀδελφός et qui montrent peu de respect à l'égard des deux divinités [1]. Quoi qu'il en soit, on ne peut nier que dès cette époque Euripide fait un emploi déjà beaucoup plus considérable du duel des mots généraux désignant les personnes. Sans compter les noms des Dioscures, il y a ici cinq exemples, dont deux nouveaux : νύμφᾱ et συγγόνω. Le voc. παῖδε, lui aussi, est important.

Voici maintenant les exemples contraires :

V. 26 ξένοι τινὲς… οἵδε ; v. 257 γονέας… τοὺς ἐμούς déjà cité ; v. 341 τίνας τούσδ' ἐν πύλαις ὁρῶ ξένους ; v. 344 μετ' ἀνδρῶν… νεανιῶν (Oreste et Pylade) ; v. 346 οἵδε γὰρ ξένοι ; 347 ἥκουσι… κήρυκες (sujet : les deux étrangers) ; 354 σκοποὺς ἔπεμψε τούσδε (les mêmes) ; v. 360 ὀπαδοί (remarquer le vocatif) ; v. 361 φίλοι ; v. 405 τούσδ' ἐδέξω μείζονας σαυτοῦ ξένους ; v. 414 ξένων ; v. 427 ξένοις τε ; v. 500 τοῖς ξένοις ; v. 511 ξένοις ; v. 791 τοίς ξένοις ; v. 795 ξένους ; v. 547 οἱ δὲ

1. Sur ce caractère du théâtre d'Euripide, cf. M. Croiset *Litt. gr.*, *III* p. 310 et suivantes.

ξένοι ; v. 552 τοὺς ξένους ; v. 679 τοῖσδε φιλτάτοις τέκνοις ; v. 683 μιάστορας déjà cité plus haut, et au v. 746 en opposition à 1298 : κλεινῶν συγγενέτειρ' ἀδελφῶν ; v. 755 τῶν φίλων ἐμῶν ; v. 779 ὦ ξένοι, τίνες... : v. 781 Θεσσαλοί ; v. 1165 ὦ τέκνα ; v. 1168 πρὸς τέκνων (sc. Or. et El.) ; 1187 σῶν τέκνων ; 1239 σύγγονοι.

On voit que les exemples négatifs surpassent encore de beaucoup la somme des exemples positifs. La règle est surtout nette pour τέκνον et pour ξένος.

Dans cette pièce, Euripide n'emploie jamais ces deux mots au duel, mais dans l'*Iphigénie en Tauride* (qui est en effet postérieure à Electre) ξένοιν est employé cinq fois *Iph. Taur.* : τοῖν ξένοιν 1153, 1168, 1178, 1188, 1300, mais ὦ ξένοι v. 578 et οἱ ξένοι, τοὺς ξένους fréquemment dans cette scène.

Dans les *Phéniciennes* (après 413) c'est τέκνον lui-même que l'on trouve employé au duel. Les exemples sont : v. 1208 τί... παῖδ' ἐμὼ δρασείετον ; v. 1219 τὼ παῖδε τὼ σώ ; v. 1263 δισσοῖν..... τέκνοιν ; v. 1267 ἄνδρ' ἀρίστω καὶ κασιγνήτω σέθεν ; v. 1348 δυοῖν παίδοιν μέτα et surtout : ἐπεὶ τέκνω πεσόντ' ἐλειπέτην βίον ; v. 1437 ὦ γάμους ἐμοὺς | προδόντ' ἀδελφὼ φιλτάτω et v. 1659 : δύο φίλω. Il semble que l'usage du duel soit désormais admis partout, car il faut ajouter le v. 1362 : δισσὼ στρατηγὼ καὶ διπλῶ στρατηλάτα, sur lequel on sera obligé de revenir plus loin cf. 1263. Soit donc 8 exemples positifs dont plusieurs sont remarquables.

Mais il y a toujours des exemples contraires et en grand nombre, par exemple 19 pour παῖς et 21 pour τέκνον(1) : v. 55 παῖδας... δύο μὲν ἀρσένας | κόρας τε δισσάς ; v. 63 ἐπεὶ δὲ τέκνων γένυς ἐμῶν σκιάζεται ; v. 67 παισίν ; v. 254 παισίν ; v. 334 τέκνοις ; v. 423 δύο... νεάνιδας ; v. 427 γαμβροῖς ; v. 434 τοῖς φιλτάτοις τοκεῦσι qu'on aurait pu déjà citer plus haut ; v. 436 ὁμογενεῖς φίλους ; v. 445 τέκνα ; v. 587 τέκνοις ; v. 616 παρθένους ἀδελφάς ; v. 617 ὦ κασίγνηται (vocatif !) ; v. 623 ὦ τέκνα (idem) ; v. 687-688... πυρφόρους | θεάς (le même mot précède au pluriel v. 683) ; v. 812 παίδων ; v. 815 οἱ μὴ νόμιμοι παῖδες ; v. 872 παῖδες ; v. 879 παισὶν τοῖσιν Οἰδίπου ; v. 944 οἱ σοί τε παῖδες ; v. 967 τἀμά..... τέκνα ; v. 1054 τέκεα et même au v. 1085 ξυνωρίς... τέκνων « le couple de tes deux enfants » ; v. 1203 παῖδές τε ; v. 1243 νεᾶνίαι ; v. 1260 τέκνα ; v. 1271 φίλοις (Etéocle et Polynice) ; v. 1272 τῶν κασιγνήτων ; v. 1277 συγγόνων ; v. 1281 παῖδας ; v. 1288 τέκεα ; 1299 πέσεα, πέσεα δάϊα (comme νεκρός v. *Hécube*) ; 1325 τέκνα ; v.

(1) On a compté τέκος (τό) avec τέκνον.

1331 παισὶν τοῖσιν Οἰδίπου ; v. 1339 παῖδες ; v. 1342 παίδων... ὀλωλότων ; v. 1354 παίδων ; v. 1360 οἱ... νεανίαι ; 1380 κάπροι δ' ὅπως θήγοντες opposé à *Phil.* v. 1436 ὡς λέοντε (¹) ; (cf. v. 1574) v. 1431 ὦ τέκνα (vocatif !) ; v. 1433 τέκνα ; v. 1436 ὦ γηροβοσκοὶ μητρός (vocatif !) ; v. 1454 ἐν δὲ τοῖσι φιλτάτοις (φίλος) ; v. 1504 ματέρα καὶ τέκνα ; v. 1547 σοι τέκνα ; v. 1558 ἐπὶ παῖδας ἔβα | σούς ; v. 1560 τέκνα acc. ; v. 1565 τῶν μὲν ἐμῶν τεκέων ; v. 1568 τέκεσι μαστὸν ἔφερεν ; v. 1570 τέκνα ; v. 1574 ὥστε λέοντας ἐναύλους | μαρναμένους v. plus haut 1380 ; v. 1577 νεκρῶν v. plus haut 1299 ; 1610 παῖδάς τ' ἀδελφούς... ; v. 1611 παισί ; v. 1627 νεκρῶν δὲ τῶνδε τὸν μέν... τὸν δέ... cf. v. 1577 ; v. 1700 θανόντων τῶν τέκνων ; 1701 ὦ φίλα πεσήματ' ἄθλια (vocatif, cf. 1299).

Il y a donc encore assez d'exemples négatifs dans les *Phéniciennes* pour qu'on soit autorisé à y voir des restes de la règle ancienne suivant laquelle on n'employait pas au duel les mots désignant des personnes ou des termes de parenté.

On peut citer encore, pour le duel dans les autres tragédies, d'après M. E. Hasse : νεανίαιν *Iph. Taur.* v. 1369 ; δυοῖν θεαῖν, Κόρης τε καὶ Δήμητρος Suppl. v. 33 ; δυοῖν μόνοιν 'Ατρείδαιν *Iph. Taur.* v. 898 ; ξένοιν (ibidem) 5 fois ; (δυοῖν) ἀδελφοῖν fragment 494, 28 ; δυοῖν γὰρ ἐχθροῖν εἰς ἓν ἐλθόντοιν στέγος *Ion* v. 848 ; φυγάδε *Suppl.* 142 ; δράκοντε (δισσώ). *Ion* v. 23 ; Αἴαντε *Iph. Aul.* v. 192 ; φῶτε *Hélène* 1094 ; γέροντε *Bacch.* 365 ; Διοσκόρω *Hélène* 284 (²) et *Iph. Taur.* 272 ; et acc. Hélène v. 720, Oreste v. 465 ; θεώ Hélène v. 140 ; κασιγνήτω Hélène 1664 ; συγγόνω *Iph. Aul.* v. 1153 ; ἐκγόνω Διός Herc. fur. v. 30 ; ἀδελφώ *Iph. T.* v. 497 ; nom. συνανεψίω *Heracl.* v. 211 ; acc. συνέδρω Iph. Aul. v. 192 ; φρουρώ *Ion* v. 22 ; (δύο) διδύμω Or. v. 1401 ; φίλω *Iph. Aul.* v. 1247 ; νεκρώ *Or.* v. 1536, *Hélène* v. 986 ; παῖδε Διός nom. *Iph. Aul.* v. 1153 ; ὦ παῖδε Λήδας *Hél.* v. 1680 ; σωτῆρε *Hél.* 1550 (correction garantie par la métrique), 1564 ; παῖδε Suppl. v. 140 fém. ; φῶτε *Rhésus* v. 773 ; φύλακε *Ion* v. 22 ; ἀστέρε (δισσώ) Ion v. 845.

Mais cette longue liste est à peine égale à la somme des exemples négatifs qui se rencontrent dans les *Phéniciennes* seules, et si l'on ajoute ceux des trois autres pièces étudiées ici, on se convaincra que les exemples négatifs dominent toujours

(1) De même dans les comparaisons homériques on constate tantôt le duel tantôt le pluriel, v. Ohler (*D. Dual b. H.*) p. 22.

(2) Au contraire Διοσκόρων μέτα, v. 1667.

dans cette catégorie, et cela d'autant que l'on remonte davantage dans la carrière d'Euripide. La règle peut donc être considérée comme établie aussi bien pour ce dernier auteur que pour Sophocle et pour Eschyle lui-même. Ce n'est probablement pas une loi propre au langage populaire, car alors il serait difficile de s'expliquer le regain de vitalité du duel dans ces mots, c'est un usage de la langue littéraire et polie qu'il s'agit maintenant d'interpréter.

Si l'on rapproche tous les faits concernant l'emploi des nombres dans les noms de personnes : emploi du pluriel dans la formule : article + participe, formule où il s'agissait chaque fois de noms de personne ; emploi du pluriel dans οἱ ἐχθροί ou telle autre formule désignant deux complices comme Egisthe et Clytemnestre, ou deux époux (δεσπόταισι τοῖς πάλαι c'est-à-dire Agamemnon et Clytemnestre), emploi du pluriel quand il s'agit de mots comme ἀνήρ, ἀδελφός, etc... mais surtout de παῖς, τέκνον et ξένος etc... on reconnaîtra qu'il ne faut pas chercher une explication particulière à chacune de ces exceptions. On a signalé, d'autre part, à plusieurs reprises au courant de cette exposition, des passages où ces mots sont employés au vocatif, et cela presque toujours au pluriel, et l'on aura dans la suite l'occasion de voir que chez les auteurs où le duel est le mieux *observé*, il y a très souvent des exceptions au duel dans les formules d'interpellation, par exemple chez Platon : ὦ ἄνδρες « Messieurs » chez Aristophane : ὦ ξένοι (adresse honorifique à peu près identique). Ce fait doit être en relation avec les observations résumées plus haut. Comme le néo-ionien avait été avant l'attique la langue littéraire et cultivée et que dans cette langue le duel n'existait pas, il est probable que les Athéniens qui se piquaient de parler poliment auraient considéré comme « *subrusticum* » de s'adresser aux gens en se servant du duel. Or les mots qui étaient le plus en usage quand on voulait s'adresser à quelqu'un, étaient précisément des vocables tels que (γύναι) γυναῖκες « Madame », « Mesdames », ἄνδρες « Messieurs », ξένοι, παῖδες, τέκνα, etc, etc.

Cet usage put se répandre non seulement dans la langue littéraire et dans celle de la conversation de bon ton, mais encore dans la langue des gens du peuple, au moins chez ceux de la ville, car il était facilement observable.

Du reste, cette raison historique (influence ionienne sur le langage attique) n'est sans doute ni la seule ni la plus importante. Le fait essentiel est que ces expressions vocatives n'étaient jamais accompagnées de δύο; et, de même, on peut constater l'absence de δύο dans les autres expressions rapportées en même temps que les vocatifs. Nous lisons par exemple Ἀτρεῖδαι, mais au chant I de l'Iliade on trouve à plusieurs reprises le vers :

Ἀτρείδα δὲ μάλιστα δύω, κοσμήτορε λαῶν.

Dans les dialectes grecs il y avait une tendance générale à maintenir le duel avec δύο et à n'employer que le pluriel quand ce mot n'était pas exprimé. D'où l'absence du duel dans les vocatifs.

D'autre part, on sait que le vocatif dans les noms de personnes peut exercer une grande influence sur le reste de la flexion. En vieux français, par exemple, il y a bon nombre de mots comme *ber* ' baron ', *cuens* ' comte ' qui ne peuvent s'expliquer que par une conservation du nominatif latin due à un emploi vocatif (1); en latin le nominatif correspondant à skr. *dyaúṣ-(pitá)*, gr. Ζεὺς (πατήρ) a été remplacé par le vocatif *Iuppiter* et il en est de même pour l'ombrien *Iupater*; en gotique, le mot enfantin *atta* (cf. gr. ἄττα) a complètement évincé le vocatif du mot *fadar* (gr. πατήρ).

Les choses sont allées encore plus loin dans les langues slaves; le même mot ou plutôt son correspondant * *ot-o* (cf. l'adj. *otĭnjĭ*), élargi au moyen du suffixe *-ĭcĭ*, a complètement remplacé l'ancien mot indo-européen * *pətē(r)* qui n'existe plus nulle part (v. sl. *otĭcĭ*, r. *otéc*, s. *òtac*, tchèque *otec*) et il est évident que cet envahissement du mot *ot-ĭcĭ* a dû, comme le montre le gotique, commencer par le vocatif.

On ne s'étonnera donc pas que, dans la langue écrite, et sans doute aussi dans la langue de la conversation polie, l'habitude d'employer au vocatif le *pluriel* des mots qui strictement auraient dû être au duel ait aussi entraîné celle d'employer d'une façon générale ces mots au nombre pluriel seulement.

(1) D'où en frç. mod. *chantre* à côté de *chanteur*, *pâtre* à côté de *pasteur*, etc. C'est ce qui explique peut-être que l'ancien vocatif-nominatif *sœur* (lat. *sóror*) ait fait oublier le cas oblique du vieux français *sereur* (lat. *sororem*).

A mesure pourtant que la langue de la tragédie devint moins tendue et que Sophocle et Euripide, entre autres, visèrent davantage au naturel, ils se mirent à employer ces mots eux-mêmes au duel comme on n'avait cessé de le faire dans le peuple; mais le pluriel subsista pour τέκνον et ξένος chez Sophocle, pour ξένος seulement, et encore incomplètement, chez Euripide (l'opposition de τοῖν ξένοιν et de ὦ ξένοι dans l'*Iphig. à Aulis*, cf. aussi οἱ ξένοι, τοῖσι ξένοις, τοὺς ξένους, tous exemples qui sont dans une même scène citée plus haut, montre que l'auteur n'employait ξένος au duel qu'au génitif-datif). Car au vocatif, le duel reste toujours très rare. Si le poète s'en sert comme aux vers 493 et 1640 de l'*Œdipe à Colone* (ὦ παῖδε et *Phénic.*, v. 1437, ἀδελφὼ φιλτάτω, c'est qu'il y avait sans doute dans le duel une nuance de familiarité qu'il utilise, par opposition au pluriel, pour exprimer des sentiments variés [1]. Quoi qu'il en soit, à la fin de leur carrière, Sophocle et surtout Euripide emploient déjà assez souvent le duel des mots en question. Il est probable qu'ils ont suivi en cela l'usage d'Aristophane chez qui il n'y aura pas lieu de faire la même observation, sauf pour ξένος. Toutefois cet usage s'est maintenu jusque dans les auteurs qui, comme Platon, appartiennent par leur activité littéraire à la première partie du IVe siècle.

Voici maintenant quelques preuves du fait que dans l'ancien style tragique, le vocatif pluriel était employé en fonction de vocatif duel. On a déjà cité ξένοι au v. 664 des *Choéphores*. Comme il n'y a pas d'exemple contraire, celui-ci suffit, bien qu'unique, à indiquer la tendance.

Il n'y a également aucun vocatif duel dans l'*Electre* de Sophocle, et on compte au moins 3 expressions de ce genre au pluriel : v. 1323 ὦ ξένοι; v. 1326 ὦ πλεῖστα μῶροι καὶ φρενῶν τητώμενοι; v. 1430 ὦ παῖδες. Les autres exemples ne contiennent que des verbes, mais le pluriel dans ces verbes peut être une conséquence du pluriel régulier dans les interpellations.

Philoctète (409). Aucun exemple du vocatif duel. En revanche on lit : v. 793 ὦ διπλοῖ στρατηλάται | Ἀγάμεμνον, ὦ Μενέλαε. Il est vrai que cet exemple se complique de la règle de δισσός [2]. Mais l'important est qu'il n'y ait pas d'exemple positif.

(1) Peut-être même celui de l'ironie dans le dénouement de l'*Electre* et de l'*Hélène*.
(2) P. 147.

Enfin, dans *Œdipe à Colone* on a déjà cité ὦ παῖδε v. v. 493 et 1640 ; ce sont les seuls exemples positifs. En revanche on peut citer : v. 330 ὦ δύ' ἄθλιαι τροφαί (le vocatif explique sans doute en partie l'exception à la règle qu'on peut appeler règle de δύο, et l'édit. Dindorf a tort de rétablir le duel) ; v. 343 ὦ τέκνα ; v. 1107 ὦ φίλτατ' ἔρνη ; v. 1108 ὦ σκῆπτρα φωτός ; v. 1255 παῖδες ; v. 1457 ὦ τέκνα, τέκνα ; v. 1691 ὦ δίδυμα τέκνων ἄριστα (coïncidence de la règle de τέκνον, de celle du vocatif et de celle de δισσός) (1) ; v. 1737 ὦ φίλαι et v. 1721 ὦ φίλαι ; v. v. 1751 et 1755 παῖδες ; v. 1760 παῖδες. Sophocle même à cette époque n'employait donc que très rarement le vocatif duel.

Dans l'*Hécube* d'Euripide on ne trouve que des vocatifs pluriels : v. 424 μαστοί peu probant parce qu'une règle déjà connue demandait également le pluriel ; v. 1037 τέκνα. Le couple unique Polyxène-Polydore ne prenant pas part à l'action, il ne faut pas s'étonner que les exemples soient rares.

Dans le *Cyclope* il n'y a d'exemple ni dans un sens ni dans l'autre.

Dans *Electre* (*Eurip.*) on a au vers 1292 : ὦ παῖδε Διός qui a déjà été expliqué (= Διοσκόρω). Du reste, avec cette pièce, nous sommes déjà probablement en 413. Les exemples inverses sont : ὦ ξένοι v. 348 ; ὀπαδοί v. 360 ; ὦ τέκνα v. 1160 ; v. 779, ὦ ξένοι. On voit que de toutes façons le vocatif παῖδε est encore une exception.

Enfin dans les *Phéniciennes*, on a le passage déjà cité plusieurs fois : v. 1436 ὦ γηροβοσκὼ μητρὸς, ὦ γάμους ἐμούς | 1437 προδόντ' ἀδελφὼ φιλτάτω, et en regard de cet exemple important mais unique : v. 617 ὦ κασίγνηται (contre κασιγνήτα nom. Eschyle *Perses* v. 185 ; *Phén.* v. 623 ὦ τέκνα ; v. 1297 δίδυμοι θῆρες, φόνιαι ψυχαί | 1298 δορὶ παλλόμεναι ; v. 1300 τάλανες « malheureux ! » voc. ; v. 1431 ὦ τέκνα.

Ces exemples suffisent sans doute pour montrer le bien-fondé de la règle énoncée ci-dessus et de l'hypothèse qui en dérive, savoir que *presque toujours* en interpellant deux personnes on se servait du pluriel à cause de l'absence de δύο, et que cet usage constant a amené à employer également le pluriel quand les noms de personne étaient à d'autres cas que le vocatif.

(1) On a donc tort de vouloir corriger en : ὦ διδύμᾱ τέκνων ἀρίστᾱ, correction qu'admet M. E. Hasse.

Règle de διςσός.

Une autre règle non moins importante que celle qu'on a essayé de mettre en lumière est la suivante : *quand un substantif, même désignant des choses, devrait se mettre au duel* (*même purement occasionnel*) *et que ce substantif est accompagné du mot* διςσός, *ou d'un mot analogue composé de* δι-, *il prend la forme du pluriel.*

Eschyle.

La règle est transparente dans les *Choéphores* : on n'y lit que des pluriels. Ce sont : ἐγὼ δὲ διπλᾶς τάσδε χειρωναξίας et v. 866 διςσοῖς « contre un double adversaire » sans substantif exprimé, mais masculin. M. E. Hasse (*Dramatiker*, p. 10) cite pourtant une exception (*Sept contre Thèbes*, v. 815) διςσὼ σρατηγώ, ce qui montre que la règle n'est pas absolue. Si elle l'était, on se serait servi du mot « loi ». Du reste c'est le seul exemple que M. Hasse ait trouvé à citer dans Eschyle (v. *Dramatiker*, p. 13).

Sophocle.

L'unique exemple positif de l'*Electre* n'est peut-être pas une exception, car διδύμαιν χεροῖν du v. 206 ne veut pas dire « avec deux mains » mais avec des mains « jumelles, complices ». C'est une simple épithète qui n'est nullement destinée à suppléer δυοῖν. En revanche, on lit, au v. 539 : παῖδες... διπλοῖ et au v. 645 διςσῶν ὀνείρων. La règle est donc bien appliquée par Sophocle peu après 440.

Dans le *Philoctète* (409) il n'y a aucun exemple du duel du mot en question, mais on lit διςσοὶ στρατηγοί au v. 264 ; διώμοτοι[1] πλέουσιν au v. 593 ; ὦ διπλοῖ στρατηλάται au v. 793, et διπλῶν στρατηγῶν οἷς... au v. 1024. La règle se confirme donc aussi pour cette époque.

Dans l'*Œdipe à Colone* il n'y a aucune exception, et la règle

(1) On interprète généralement ce mot comme venant de διόμνυμι. Ne vaudrait-il pas mieux y voir un composé comme διώνυμος puisque les mots en -τός sont de simples *adjectifs* verbaux ? Il s'agit de Diomède et d'Ulysse « conjurés à deux ». Le mot est un ἅπαξ.

observée ailleurs permet de donner une raison solide pour refuser de corriger δ'οὖσαιν en δισσαῖν au v. 445. Les exemples conformes à cette règle sont au nombre de quatre : vv. 324-325 : ὦ δισσά....... ἥδιστα προσφωνήμαθ', ὡς ὑμᾶς.. ;

vv. 1055-1056... τὰς διστόλους
ἀδμῆτας ἀδελφάς ;

v. 1094 ... διπλᾶς ἀρωγούς ; et v. 1691 ὦ δίδυμα τέκνων ἄριστα. (Cf. ce qui a été dit plus haut de cet exemple).

Il semble qu'à la fin de sa vie Sophocle ait observé plus scrupuleusement cette règle qu'auparavant, car M. E. Hasse ne trouve à citer aucun δισσώ ni δισσοῖν chez Sophocle si ce n'est dans la pièce la plus ancienne, *Ajax*, 49, 57 (avant l'année 455).

Euripide.

Au contraire, Euripide, tout en l'observant généralement, l'a souvent violée. On a déjà vu διπλοῖν χαλινοῖν dans le *Cyclope*, v. 461. Comme il s'agit d'un drame satyrique, l'exemple, s'il était isolé, ne serait pas probant.

Mais on lit encore δισσοῖν κνωδάλοιν, Suppl., v. 146 (environ 420); διπτύχοιν θείοιν, dans le frag. 494, 7 ; δισσοῖν λεόντοιν, *Or.* (en 408) ; ἀστέρε δισσώ, *Héraclides*, v. 854, et *Ion*, v. 23, δισσὼ δράκοντε (1). (Δύο) διδύμω, *Or.*, v. 1401, n'est pas une exception, car le mot au duel est ici substantif et signifie : « deux frères jumeaux ». Enfin dans *Hélène* (année 412) on lit, v. 1664 sq. : σωτῆρε δ'ἡμεῖς σὼ κασιγνήτω διπλὼ | πόντον παριππεύοντε πέμψομεν (remarquer le pronom ; il est vrai que δὲ|νῷ eût été insuffisant ici au point de vue métrique).

Voici maintenant les exemples des deux espèces dans les pièces étudiées :

Déjà dans le *Cyclope* on peut opposer à l'exemple cité (v. 461), le v. 370 : δισσοὺς ἀθρήσας... οἳ σάρκας εἶχον... Le substantif n'est pas exprimé, mais l'exemple n'en est pas moins probant. Cf. aussi διπλαῖσι κώπαις, v. 468.

Pour *Hécube*, il n'y a aucun exemple de δισσός ni d'un mot semblable au duel. Sont conformes à la règle : le v. 124, δισσῶν μύθων ῥήτορες ἦσαν enclavé entre deux duels, savoir : v. 123, τὼ

1. 22 φρουρὼ παραζεύξασα φύλακε σώματος | 23 δισσὼ δράκοντε.

Θησείδα δ'ὄζω 'Αθηνῶν, et v. 125 συνεχωρείτην (le pluriel régulier avec δισσός a pu amener ῥήτορες qui du reste est un nom de personne et dont -ες était exigé par la métrique) (1) ; v. 510 : δισσοί τ' 'Ατρεῖδαι... ; v. 518 : διπλᾶ... δάκρυα, et v. 1287 : διπτύχους νεκρούς. A cette époque (commencement de la guerre du Péloponnèse), Euripide observe donc bien la même règle que Sophocle.

Plus tard, dans *Electre*, on trouve : exemples du duel : 0 ; exemples du pluriel : v. 825, δισσοὺς διαύλους « deux doubles courses » ; v. 1179, δίγονα σώματ' ἐν | 1180 χθονὶ κείμενα et l'exemple du v. 1238, très probant (puisqu'il fait passer au pluriel un mot essentiellement duel) ... δίπτυχοι δὲ σέ | 1239 μητρὸς καλοῦμεν σύγγονοι Διόσκοροι (σύγγονος concourait peut-être au même effet).

A cette époque (413 environ), Euripide observait donc encore la règle reconnue plus haut. On ne trouve d'exceptions plus anciennes que dans les *Suppliantes*, v. 146 (v. plus haut). Celles qu'on a citées de l'*Oreste*, sont postérieures même aux *Phéniciennes*. Il y a donc des traces, comme chez Eschyle, d'un usage moins attiquement pur que celui de Sophocle, et cet usage s'affirme plus encore à la fin de la vie d'Euripide. L'auteur suit probablement en cela l'exemple de la langue de la comédie, comme on l'entrevoit par le *Cyclope*.

Dans les *Phéniciennes* on relève : v. 1263 [δισσοῖν στερείσῃ.... τέκνοιν] (2), exception considérable puisqu'elle est contraire à la fois à la règle de τέκνον et à celle de δισσός ; et au v. 1362 [δισσὼ στρατηγὼ καὶ διπλὼ στρατηλάτα], mais il est bon de dire que l'on soupçonne ces deux vers d'être interpolés. En tout cas, les exemples cités de l'*Oreste* (408) prouvent que le poète était moins scrupuleux que Sophocle. Pourtant la règle est observée dans les passages suivants : v. 57, κόρας τε δισσάς ; v. 427, δισσοῖς ... γαμβροῖς ; v. 683 διώνυμοι θεαί (Déméter et Koré) ; v. 825, διδύμων ποταμῶν ; v. 1243, δισσοί... νεανίαι ; v. 1288, δίδυμα τέκεα ; v. 1297, δίδυμοι θῆρες, φόνιαι ψυχαί | δορὶ παλλόμεναι (le pluriel occasionné par la règle de δισσός continue) ; v. 1354, διπτύχων παίδων ; v. 1524, διδύμοισι... μαστοῖς. La règle est donc encore très bien

(1) Les considérations métriques sont admissibles ; mais s'il est vrai que les poètes peuvent profiter d'un usage flottant, ils ne le créent pas.
(2) Suspect d'interpolation.

représentée dans cette pièce, et comme le διςσοῖν... τέκνοιν du v. 1263 appartient à un vers qui, avec le précédent, est suspect aux éditeurs, on pourrait dire qu'Euripide est aussi attique ici que Sophocle, s'il n'y avait les exemples de l'*Oreste*, pièce peut-être postérieure (l'*Oreste* est de 408 et on sait seulement que les *Phéniciennes* sont d'après 413). Ceci ne permet pas de dire si, comme chez Sophocle, la règle était devenue constante.

Cette règle, à la différence de la précédente et à la ressemblance de celle qui concerne les organes pairs du corps, devient donc plus sévère avec le temps. Elle s'applique aussi bien aux noms de personnes qu'aux noms de choses, aussi bien au duel occasionnel qu'au duel habituel ; elle fait passer les deux catégories au pluriel. Quelle peut en être la signification historique ? Elle est facile à saisir si l'on réfléchit que διττοί ne se rencontre dans les inscriptions attiques pour suppléer δύο et le duel qu'à partir de l'an 300. *Dans cet emploi*, δισσός(1) ou plutôt διξός est ionien (cf. *Hérodote* 2,44 et 169). La véritable tournure attique est δύο avec le duel ou simplement (mais ceci est plus rare), le duel quand il s'agit d'un objet pair de nature ou habituellement. La périphrase ionienne se retrouve aussi chez les lyriques (par exemple Pindare *Ném.* 8, 26). Les tragiques en adoptant cette tournure étrangère l'ont généralement maintenue au pluriel tout en continuant à employer δύο avec le duel. Un moyen terme consistait à faire passer δισσός au duel. C'est ce qu'on trouve chez Eschyle et plus souvent chez Euripide. Mais le fait que cette confusion est inconnue à Sophocle montre une fois de plus que ce poète est le véritable modèle de l'atticisme pour la langue tragique, comme Aristophane l'est pour le style comique.

Le fait essentiel est ici encore l'absence de δύο suppléé par διττός, etc.

Règle de δύο, δυοῖν.

Cette règle est l'inverse de la précédente : *Quand un nom (il s'agit avant tout du duel occasionnel), est accompagné de* δύο,

(1) δισσός a l'air d'être à διξός ce que σύν est à ξύν, mais le mot dérive sans doute de δίχα. Διττός s'explique bien ainsi : *διχyος, par contre διξός postule *διχθyος. Διχθα existe en effet dans la langue homérique. Cf. τετραξός Aristote *Métaph.* 12, 2, 7, de τετραχθά.

les tragiques l'emploient presque toujours au duel. La règle est rigoureuse en ce qui concerne δυοῖν. Mais pour δύο elle comporte certaines exceptions déterminées et facilement explicables (1).

Δυοῖν.

Il y a dans Eschyle 8 exemples du duel avec δυοῖν et deux exceptions seulement : *Agam.* v. 1384 :

κἂν δυοῖν οἰμώγμασιν

et *Euménid.* v. 600 :

δυοῖν γὰρ εἶχε προσβολὰς μιασμάτων.

Comme ces deux exceptions concernent des mots neutres en -μα, -ματος, elles sont négligeables. A la même date que ces exemples (458) on lit dans les *Choéphores* δυοῖν γυναικοῖν v. 303 (2), ὑπὸ δυοῖν μιαστόροιν v. 943 et δυοῖν δρακόντοιν v. 1045, sans exception à y opposer. Ajouter τοῖν δυοῖν ἀνάκτοιν *Sept.* v. 920.

Chez Sophocle il y a 9 exemples positifs (dont 5 génitifs et 4 datifs) et *aucune exception.*

Il n'y a pas d'exemple de cette nature dans l'*Electre*, mais on lit dans le *Philoctète* v. 543 σὺν δυοῖν ἄλλοιν et dans l'*Œdipe à Colone* : v. 496 δυοῖν κακοῖν dat.

Chez Euripide il y a 19 exemples positifs (12 gén. et 7 dat.) avec δυοῖν.

Il n'y a qu'une seule exception ; elle se trouve dans *Hélène* (année 412), v. 571, οὐ μὴν γυναικῶν γ' εἷς δυοῖν ἔφυν πόσις. Comme on trouve δυοῖν γυναικοῖν dès Eschyle, ou bien il faut corriger γυναικοῖν avec H. J. Müller ou bien admettre au lieu de δυοῖν de L (3), la forme δυεῖν de lG en gardant le génitif pluriel bien que la forme δυεῖν n'apparaisse dans les inscriptions attiques qu'à partir de l'an 329 avant notre ère. L'exception est isolée, et Aristophane, complétant la règle du duel devenue rigoureuse, l'étendra même aux mots neutres en -μα, -ματος, par exemple

(1) Cette règle a été bien étudiée par M. E. Hasse pp. 17 et suiv. de l'ouvrage déjà cité (*Dramatiker*).

(2) C'est le seul cas de δυοῖν avec un datif duel chez Eschyle. Les 7 autres sont des génitifs.

(3) L = codex Laur. 32, 2 ; l = manus correctrices ; G = cod. Laurent. 172, cf. éd. Wecklein.

στομάτοιν, *Ran.*, v. 880. Dans cet exemple, δυοῖν n'est pas exprimé, mais comme il n'y a aucune exception à la règle chez cet auteur et qu'il va jusqu'à dire δύ'ἅρματε, *Au.*, v. 1127, à plus forte raison peut-on *affirmer* qu'à l'occasion il eût dit : δυοῖν ἁρμάτοιν.

Voici quelques exemples positifs tirés de l'*Hécube*, de l'*Electre* et des *Phéniciennes* : *Héc.*, v. 45, δυοῖν παίδοιν (la règle est donc plus forte que celle de παῖς) ; il n'y a dans le *Cyclope* d'exemple que pour δύο accusatif ; *El.*, v. 536, δυοῖν ἀδελφοῖν ; v. 649, δυοῖν ὄντοιν ; *Phénic.*, v. 951, τοῖν δ'ἐλοῦ δυοῖν πότμοιν ; v. 1348, δυοῖν παίδοιν μέτα.

Δύο.

Chez Eschyle, la somme des exemples du duel et celle des exemples du pluriel avec ce mot est la même, si l'on tient compte du fragment 304. Dans les tragédies existantes, l'avantage reste aux formes du duel. Dès 472 (*Perses*, v. 181) (avant les débuts de Sophocle, 468), on avait : δύο γυναῖχ' εὐείμονε et dans les *Sept contre Thèbes* (de 467), v. 478, δύ' ἄνδρε. En revanche, un peu plus tard (458), on trouve dans l'*Agamemnon*, v. 122, δύο λήμασιν ἴσους 'Ατρείδας qui rentre dans une exception générale étudiée plus haut (cf. 'Ατρεῖδαι... 18 fois dans le *Philoctète* de Sophocle).

De plus, dans le fragment 304, 5, il y a δύο γὰρ οὖν μορφὰς φανεῖ. La même exception se retrouve dans Euripide (*Troyennes*, v. 1265) μορφὰς δύο ; elle tient au féminin en -ᾱ.

Au contraire on lit dans les *Choéphores*, v. 206 :

καὶ γὰρ δύ' ἐστὸν τώδε περιγραφὰ ποδοῖν

Ici le verbe « être » favorisait peut-être le duel.

Chez Sophocle, on rencontre 7 fois le duel avec δύο (5 exemples pour la deuxième et la troisième déclinaison (-ο- et consonantique), 2 seulement pour la première). Les exceptions sont au nombre de 6, savoir : 4 pour la déclinaison en -ᾱ, 1 pour chacune des déclinaisons en -ο- et consonantique. Ces exceptions sont suivant l'ordre chronologique : première déclinaison, *Electre*, vv. 701-702, δύο Λίβυες ζυγωτῶν ἁρμάτων παραστάται. On corrigerait Λίβυε ζ- ...παραστάτα que le vers ne serait changé en rien ; ce mot en -ᾱ- se rencontre souvent au duel dans les inscriptions.

attiques, mais les manuscrits ont ἐπιστάται ; *Trachiniennes*, v. 539, δύ' οὖσαι μίμνομεν (l'exception tient autant au participe qu'au féminin en -ᾰ); fragment 787 : εὐφρόνας δύο, et enfin *Œdipe à Colone*, v. 530, αὗται δὲ δύο (ἐξ ἐμοῦ) (cette exception elle aussi relève autant du pronom que des féminins en *ā*-).

Déclinaison en *-o-* : il n'y a qu'une exception et elle se trouve dans la pièce la plus ancienne de Sophocle, l'*Ajax* (avant 455), v. 237, δύο δ'ἀργίποδας κριούς, troisième déclinaison ; l'autre exception est négligeable. Il s'agit d'un mot neutre en -μα, *Philoctète*, v. 118, δύο φέρει δωρήματα « tu obtiens deux avantages » et v. 119, Ποίω ; Malgré ce duel, il serait peut-être bien hardi de vouloir corriger : δωρήματε, ce qui pourtant serait logique.

A la fin de la vie de Sophocle, il n'y a donc plus que les mots neutres et féminins et encore certains autres mots (αὗται par exemple) qui répugnent au duel. Voici quelques exemples positifs : il n'y en a aucun dans l'*Electre* et c'est pourquoi la correction du v. 702, Λίβυε... παραστάτᾱ n'a pu être proposée qu'avec beaucoup d'hésitation. Il est possible qu'à cette époque encore, Sophocle ait évité la tournure, d'où l'isolement de cet exemple.

Mais dans le *Philoctète* (409) on relève : vv. 426-427 : ...δύ' αὖ τώδ' ἐξέδειξας, οἷν ἐγώ | ἥκιστ' ἂν ἠθέλησ' ὀλωλότοιν κλύειν ; et vv. 540-541 ...Ἄνδρε γὰρ δύο | χωρεῖτον.

Enfin dans *Œdipe à Colone* on rencontre : v. 536 παῖδες, δύο δ' ἄτα nominatif duel féminin.

Euripide emploie 19 fois le duel avec δύο : 15 fois dans un mot en -ο-, 6 fois dans un mot de la déclinaison consonantique et 1 seule fois dans un mot en -ᾱ. Les exceptions sont en revanche au nombre de 8 pour ces derniers mots, de 2 pour la déclinaison en -ο-, et de 4 pour la déclinaison consonantique. Ces exceptions sont · *Alceste* (en 438) v. 900 δύο... ψυχάς | τὰς πιστοτάτας... mais v. 901... διαβάντε ; *Troyennes* (en 415) v. 1265 : μορφὰς δύο ;

Ion. v. 466 δύο θεαί ;

Herc. fur. v. 798 δύο συγγενεῖς εὐναί ;

Hélène (en 412) v. 1090 δύο ῥοπάς ;

Phénic. (après 413) v. 377 κασίγνηται δύο ;

Iph. Aul. (405 environ) v. 887 πάσχετον δύ' οὖσαι

et fragment 382 γραμμαὶ δύο.

Ici la difficulté qu'ont eue d'assez bonne heure les thèmes en -ᾱ

à garder la forme du duel, se manifeste aussi clairement que chez Aristophane et dans les inscriptions attiques postérieures à 413. Le seul κασίγνηται v. 377 des *Phéniciennes* pourrait s'expliquer par une autre règle (opp. pourtant κασιγνήτω cité plus haut *Electre Soph.* v. 977 et même κασιγνήτᾱ *Pers.* v. 185.

Pour la déclinaison en -ο-, il y a deux exceptions, et l'une d'elles est tardive *Bacch.* (405 environ) v. 918 : Penthée dit de lui-même καὶ μὴν ὁρᾶν μοι δύο μὲν ἡλίους δοκῶ. Mais comme le mot, de par son sens, n'est jamais employé au duel, le pluriel était presque inévitable. Le duel eût fourni un sens ridicule : « une paire de soleils » (comme tout le monde peut en voir). L'autre exception est un féminin en -ο- et rentre de plus dans la règle de παῖς. Elle se trouve dans *Ion.* (420-413 ?) v. 466-467 :

δύο θεαὶ δύο παρθένοι
κασίγνηται σεμναὶ Φοίβου

Pour la déclinaison consonantique voici les 4 exceptions :

Alceste (en 438) v. 246 :

δύο κακῶς πεπραγότας

(on remarquera que c'est un participe);

Héraclides v. 838 :

ἦν δὲ δύο κελεύματα (1)

(M. E. Hasse admet κελεύσματα). Cet exemple peut se passer de commentaire.

Les deux autres sont dans les *Phéniciennes* (après 413), mais tous deux s'expliquent par la règle de παῖς, ce sont : v. 55 παῖδας παιδὶ δύο μὲν ἄρσενας et v. 423 ἡμῖν δύο δυοῖν νεανίδας.

Il n'y a donc de véritables exceptions que pour les féminins en -α. (Les masculins présentent aussi ce genre d'exception, mais jamais avec δύο.)

Voici les exemples positifs relevés dans les quatre pièces étudiées : *Hécube*, aucun exemple soit positif soit négatif ; *Cyclope* φῶτε δύο v. 397. Pas d'exemple contraire. — *Electre* (probablement en 413) v. 1033 καὶ νύμφᾱ δύο, exemple remarquable et déjà cité : v. 1063 δύο δ' ἔφυτε συγγόνω et 1064 ἄμφω ματαίω Κάστορός τ' οὐκ ἀξίω (2) (même observation — féminin) ;

Enfin dans les *Phéniciennes* on lit :

(1) Ed. Wecklein.
(2) Un des rares passages où se rencontre ἄμφω, cf. ἀμφοῖν *Phénic.* v. 1403.

v. 559 δύο λόγω acc. ;

v. 582 δύο κάκω acc. (remarquable pour un neutre, v. Aristophane) et v. 1659 : δύο φίλω acc. qui n'est pas conforme non plus à la règle concernant les noms de personne.

Il y a donc eu progrès d'Eschyle à Sophocle et à Euripide et chez ces deux auteurs eux-mêmes pour l'emploi de δύο avec le duel. Ils semblent avoir évité cette tournure au commencement de leur carrière et l'avoir employée plus volontiers dans la suite. Les exemples que cite encore M. E. Hasse pour le duel accomgné de δύο sont tous de date récente : *Hélène* v. 1094 δύ' οἰκτρὼ φῶτε (en 412) ; *Iph. Aul.* (405) v. 192 κατεῖδον δὲ δύ' Αἴαντε συνέδρω (« deux Ajax » le chœur est peut-être censé s'adresser à des gens qui ignorent encore qu'il y a deux Ajax), et *Bacch.* (même année) v. 365 γέροντε δ' αἰσχρὸν δύο πεσεῖν. Ils ne contredisent donc pas ce que l'on vient d'avancer et qui, de plus, est confirmé par l'inspection du tableau de M. E. Hasse, p. 19 (*Dramatiker*) :

Δύο avec le duel : Eschyle : 2 exemples ;

Sophocle 7 exemples ;

Euripide 22 exemples ;

Aristophane 29 exemples.

Cf. la même progression pour δυοῖν avec le duel : Eschyle 8, Sophocle 9, Euripide 19, Aristophane le duel sans exception.

Il est vrai que le nombre des pièces d'Euripide est beaucoup plus considérable que celui des tragédies de Sophocle, mais il y a pourtant chez lui un léger progrès dans l'emploi du duel avec δύο. Peut-être Aristophane, ici encore, a-t-il contribué à l'autoriser et à assurer pour un temps l'emploi exclusif de ce nombre.

Masculins en -ᾱ. Féminins et neutres.

La seule catégorie de mots qui y répugne encore est celle des thèmes en -ᾱ (peut-être aussi les neutres et les féminins en général) ; on trouvera des traces du même fait chez Aristophane et les autres auteurs. Cet emploi correspond sans doute à une réalité dans la langue vivante et parlée de la fin du ve siècle. Il y en a chez les tragiques d'autres traces que celles citées plus haut : *Choéph.*, v. 208, πτέρναι τενόντων θ' ὑπογραφαὶ μετρούμεναι ; v. 335, ἱκέτας ; v. 980, πέδας et, pour les neutres,

v. 395, κάρανα, v. 406, τὰ λοιπά, et aussi (δυοῖν δρακόντοιν) κάρα, acc. 1045.

Sophocle, *Electre*, v. 702, παραστάται (ou ἐπιστάται) déjà cité; v. 764, δεσπόταισι; *Philoctète*, 'Ατρεῖδαι [1], 18 fois; v. 565, χοὶ ξυνναυβάται; v. 793, στρατηλάται; v. 873, ἀγαθοὶ στρατηλάται; dans *Œdipe à Colone*, ὦ δύ' ἄθλιοι τροφαί, exemple cité à propos de δύο (trois ou quatre tendances agissent ici : celle des féminins, celle du vocatif, celle de παῖς en faveur du pluriel, celle de δύο en faveur du duel; le nombre l'emporte et on a le pluriel); v. 335, οἱ δ'αὐθόμαιμοι ποῦ νεανίαι... ; v. 458, προστάτισι ταῖς δημούχοις θεαῖς; v. 535, κοιναί γε πατρὸς ἀδελφεαί; v. 902, αἱ κόραι; v. 1010, τάσδε τὰς θεάς; v. 1056, ἀδελφάς; pour le neutre : ὦ φίλτατ' ἔρνη, v. 1107 et ὦ σκῆπτρα... δύσμορα, v. 1108; ἔχω τὰ φίλτατα v. 1110; v. 1391, τάσδε δαίμονας; v. 1446, ἀνάξιαι... πᾶσίν ἐστε; v. 1721, ὦ φίλαι... ; v. 1691, δίδυμα τέκνων ἄριστα.

La plupart de ces mots ont déjà été cités sous un autre chef, mais la tendance est visible malgré cela. On a déjà cité l'opposition κασίγνηται : κασιγνήτω. Rappelons pourtant κασιγνήτα, Eschyle, *Perses*, 185.

Pour Euripide, on peut citer *Hécube*, v. 275, τῶνδε τῶν αὐτῶν (neutre résumant deux féminins); 'Ατρεῖδαι, v. 510; ὀρθαῖς κόραις, v. 972; τὰς ταλαιπώρους κόρας, v. 1170, etc... ; *Cyclope*, v. 142, ἀγκάλαις; v. 208, πλευράς; v. 468, διπλαῖσι κώπαις; *Electre*, v. 344, νεανιῶν; peut-être τάδ' ἔργα φόνια μυσαρὰ, δίγονα σώματα, vv. 1178-1179; v. 1295, Τυνδαρίδαι. Le fait que le mot τέκνον est neutre a peut-être aussi contribué à le maintenir au pluriel plus longtemps que παῖς lui-même, puisqu'il faut descendre jusqu'aux *Phéniciennes* pour le rencontrer au duel. Dans cette pièce il y a d'abord un exemple très caractéristique : vv. 584-585, ...ἀμαθίαι δυοῖν | εἰς ταὐθ' ὅταν μόλητον, et irréfutable puisque le verbe est au duel; puis v. 423, νεανίδας; v. 617, κασίγνηται et v. 616, ἀδελφάς; vv. 687-688, πυρφόρους θεάς; v. 1085, ξυνωρίς ...τέκνων, opp. à τέκνοιν, v. 1263, (si ce dernier n'est pas interpolé); v. 1243, νεανίαι; v. 1287, διπλᾶ... δάκρυα; v. 1297, φόνιαι ψυχαί; v. 1298, δορὶ παλλόμεναι; v. 1381, γενειάδας; v. 1405, συμβαλόντε δ'ἀσπίδας (pluriel assez probant, mais sans doute le désir de la clarté a aussi contribué à faire employer le pluriel); τέκνα, v. 1560 et *passim* en opposition avec τέκνω du v. 1428; v. 1699, ἐπὶ πρόσωπα δυστυχῆ,

(1) Opposez : Λαπέρσα = Διοσκόρω dans le fragment 871 de Sophocle.

Ajoutez deux exemples significatifs dans le même vers : 1404, κώπας ἁρπάσαντε φασγάνων, la métrique eût très bien admis φασγάνοιν, mais κώπᾱ eût fait hiatus.

Le neutre et le féminin (et aussi les thèmes masculins) en -ᾱ, s'emploient donc assez rarement au duel, mais on ne peut parler ici que d'une « tendance » et non pas d'une « règle » ni à plus forte raison d'une « loi ». Cette tendance sera étudiée de plus près à propos d'Aristophane.

En dehors des grandes catégories d'exceptions qui viennent d'être énumérées et dont on a tenté l'interprétation, il ne reste que des exemples isolés qui peuvent tous s'expliquer par de simples faits d'accord soit médiat, soit immédiat. C'est le cas notamment des adjectifs auxquels M. E. Hasse a consacré une étude spéciale parce que, se plaçant à un autre point de vue, il désirait établir (et il y a réussi) que Sophocle employait les terminaisons -ᾱ, -αιν au féminin de ces mots, de même que dans l'article et dans les pronoms qui distinguent les genres.

Pour éviter des répétitions, on a presque toujours cité plus haut les adjectifs en même temps que les substantifs que l'on étudiait. Il suffira de dire que l'on ne rencontre aucun exemple du type suivant : déterminatif au duel, substantif au pluriel, ou inversement. Dans ce cas, le duel ou le pluriel du déterminatif [1] suit toujours le nombre du substantif.

Au contraire, chez Homère, il y a des exemples de cette sorte d'incohérence, par exemple, Od. λ 211, φίλας περὶ χεῖρε βαλόντε, Il. Γ, 18 : δοῦρε δύο κεκορυθμένα χαλκῷ (Ohler, *Ueber den Gebrauch des Duals bei Homer*, pp. 7 et 8). Ils ne sont pas très nombreux, mais ils suffisent à montrer par opposition le caractère réel de l'emploi du duel dans le dialecte attique.

Il n'y a défaut d'accord dans ce dialecte qu'entre un pronom personnel (ἐγώ et σύ) et un verbe ou entre un verbe et les mots déclinés qui l'accompagnent. On en a vu des exemples plus haut : tel est le v. 1664 de l'*Hélène* d'Euripide (année 412) :

σωτῆρε δ' ἡμεῖς σὼ κασιγνήτω διπλώ.

Pour les articles, pronoms à genre, participes et adjectifs possessifs, on se contentera de rappeler les conclusions de M. E. Hasse (*Dr.*, p. 7, p. 13 et p. 17 :

(1) Les adjectifs possessifs rentrent dans cette catégorie.

Comme Homère, Eschyle et Euripide évitent les formes en -α -αιν et les remplacent par les formes communes -ω ou -ε, -οιν.

Au contraire Sophocle et Aristophane s'accordent pour employer les formes en -ᾱ, -αιν. Dans tous les cas ces formes restent rares.

Pourtant, pour les adjectifs, Eschyle a une forme en -ᾱ : *Perses* v. 184 ἐκπρεπεστάτα. Sophocle présente : μόνα *El.* v. 950 et acc. *Antig.* v. 58. Euripide n'en a aucune.

Il dit par exemple : *Electre* v. 1064 ἄμφω ματαίω Κάστορός τ' οὐκ ἀξίω (Électre s'adresse ici à Hélène et à Clytemnestre).

Pour ce qui est de -αιν, on lit μεγάλαιν dans *Œd. Col.* v. 683 ; μόναιν *ib.* v. 859 ; ἀθλίαιν, οἰκτραῖν *Œd. R.* v. 1462 ; διδύμαιν *El.* v. 206 et une fois chez Euripide δισσαῖν (And. v. 517, un peu avant 420 suivant W. Christ), comme dans Aristophane χρυσαῖν *Au.* vv. 574, 697. Les autres auteurs, et ceux-ci eux-mêmes par ailleurs, se servent des formes communes en -ω, -οιν : ἐπαλλήλοιν (χεροῖν) *Antig.* v. 57 ταλαιπώρω *Ant.* v. 56. Quant aux adjectifs de la troisième déclinaison, on lit un exemple du nom.-acc. dans Eschyle *Perses* v. 181 εὐείμονε, aucun dans Sophocle et 3 chez Euripide, savoir ἄπαιδε *Alc.* v. 735, *Ion.* v. 304, et un duel de comparatif ἥσσονε *Hélène* 1660, forme très rare mais qu'on retrouve pourtant ailleurs. "Ησσονε est une correction de Porson pour ἥσσονες de *L* et *G* ; mais elle est nécessaire. L'anapeste chez les tragiques n'est admis régulièrement à aucune place autre que la première » (1). Or il s'agit ici du second pied : ἀλλ' ἥσσον' ἧμεν... La forme est donc curieuse mais bien établie. Elle montre qu'Euripide a été quelquefois plus hardi que Sophocle lui-même dans l'emploi des formes du duel (cf. le τέκνω des Phéniciennes). L'*Hélène* est de 412.

Remarque sur ἄμφω.

On a dit plus haut que ἄμφω était presque aussi rare que ἀμφότερος chez les tragiques. Voici les seuls exemples qu'on en ait relevés dans les pièces étudiées.

Eschyle.

Dans les *Choéphores* on trouve 2 fois ἄμφω : v. 253. ἄμφω φυγὴν ἔχοντε et v. 561 ἄμφω = nous deux.

(1) Havet-Duvau, *Métrique grecque et latine* (Trimètre ïambique des tragiques).

La même année (458), on relève ἀμφοῖν dans l'*Agamemnon* v. 1648, mais le mot est également isolé.

Dans la plus ancienne des pièces de Sophocle (*Ajax*, avant 455) on lit v. 1264 : ἡμῖν ἀμφοῖν.

Il n'y a d'exemple de ἀμφοῖν accompagné d'un mot déclinable quelconque ni dans *Electre*, ni dans *Philoctète*. Ce n'est que dans *Œdipe à Colone* v. 483 qu'on trouve : ἐξ ἀμφοῖν χεροῖν. Il est possible qu'en dehors de cette formule, Sophocle ne se servît pas de ἀμφοῖν. Il n'y a dans aucune de ces pièces un exemple de ἄμφω.

Chez Euripide, il n'y en a aucun exemple ni dans l'*Hécube* ni dans le *Cyclope*. Plus tard, dans son *Electre* on lit : v. 232 : νῷν ἀμφοῖν et v. 1064 le nominatif féminin : ἄμφω ματαίω Κάστορός τ' οὐκ ἀξίω.

De même dans les *Phéniciennes* on a aux vv. 37, 38 ξυνάπτετον πόδα | ἐς ταὐτὸν ἄμφω (Œdipe et Laïos) ; et v. 1403 le génitif absolu :

ἀμφοῖν χεῖρ' ἀπεστερημένοιν.

Il faut ajouter pour l'*Herc. fur.*, v. 316 : ἡμῖν ἵν' ἀμφοῖν, exemple identique à celui de l'Ajax de Sophocle.

Euripide s'accorde donc sur ce point encore avec Eschyle, pour s'éloigner de Sophocle. Comme ἄμφω, ἀμφοῖν ne se rencontre pas sur les inscriptions attiques et que Sophocle semble l'éviter, on pourrait penser que ce mot n'appartenait pas au dialecte local, qu'Eschyle l'a introduit dans la langue de la tragédie et que Sophocle, après l'avoir suivi au temps où il subissait encore son influence, est devenu plus attique sur ce point comme sur d'autres et n'a conservé que ἀμφοῖν, et encore dans une formule. Euripide au contraire, moins scrupuleux, aurait gardé l'emploi de ἄμφω, ἀμφοῖν jusque dans ses dernières pièces.

D'autre part, comme ἀμφοῖν n'existe absolument pas chez Homère et que l'absence de cette forme peut, chez Sophocle, être due au hasard, comme enfin on ne verrait pas à quel dialecte les Attiques l'auraient empruntée, il vaut peut-être mieux supposer que le dialecte attique l'avait créée indépendamment sur le modèle de δυοῖν (cf. l'accent), et que cette forme a mis assez longtemps à pénétrer dans les ouvrages littéraires. A partir d'Aristophane, elle est en effet généralement employée par les écrivains attiques. Ce serait donc une forme vraiment populaire. Ἀμφοῖν

se rencontre quelquefois dans les hymnes homériques, mais ceux-ci ne sont sans doute pas plus anciens que l'époque attique.

La règle de ἄμφω, ἀμφοῖν est la même que celle de δύο, δυοῖν, mais plus étroite encore.

Dans les très rares passages où ἄμφω, ἀμφοῖν sont accompagnés d'un autre mot, ce mot est au duel. Il n'y a d'exceptions que pour les pronoms personnels, et on verra qu'il en est de même chez Aristophane.

CONCLUSION

Très faiblement représentées dans l'œuvre d'Eschyle, les formes spéciales au duel ont étendu leur sphère d'emploi dans la langue dramatique chaque fois qu'une nouvelle génération de poètes s'est levée sur le sol athénien. Sophocle a fait au duel la part plus large que son prédécesseur, et Euripide, sur certains points, va plus loin que Sophocle lui-même, peut-être parce qu'il n'observe pas aussi scrupuleusement que lui les légères différences qui séparaient la langue tragique de la langue comique. Dès 427, Aristophane élargit encore le cadre des emplois du duel, et Sophocle, aussi bien qu'Euripide, ont sans doute subi son influence, car on constate dans les dernières de leurs pièces un progrès dans l'emploi du duel, tant au point de vue de la fréquence que de la qualité des exemples. On verra par l'étude consacrée à Aristophane, que c'est chez cet auteur que l'emploi du duel est à son apogée (si l'on ne tient compte que de la langue littéraire). Aussi peut-on dire que, malgré la différence des genres, si Eschyle avait ouvert la voie à Sophocle et Sophocle à Euripide, de même Aristophane a fourni à Platon une langue dégagée des préjugés, qui jusque-là avaient empêché d'admettre dans la littérature ces formes trop spécialement attiques.

La constatation de cette marche ascendante du duel dans les œuvres littéraires, combinée avec le fait que jusqu'en 413 environ, il n'y a aucune exception à son emploi dans les inscriptions proprement attiques, démontrerait, s'il en était besoin, que les formes en question ne sont pas, pour ainsi dire, sorties

de terre [1] pour disparaître complètement ensuite au siècle suivant, mais que, sous la pression de la langue populaire, la langue de la tragédie a admis peu à peu des formes que les langues poétiques antérieures ne présentaient que sporadiquement et irrégulièrement. Il en résulte donc que le système entier du duel, provenant de la langue commune indo-européenne, s'était maintenu presque intégralement dans le parler attique jusque vers la fin du vᵉ siècle.

Les seuls points où l'on pourrait penser que le pluriel avait envahi un domaine qui n'était pas le sien, sont les féminins (surtout ceux en -ᾱ), les neutres (surtout ceux en -μα), car ici le collectif en -ᾰ pouvait concurrencer le duel, les noms des organes pairs et les pronoms en général.

Partout ailleurs, le duel avait certainement maintenu ses droits jusqu'aux environs de l'an 400 dans la langue parlée et les avait conquis dans la langue écrite au courant du vᵉ siècle.

C'est là un résultat remarquable, si l'on songe que la langue homérique, notée quatre ou cinq siècles auparavant, offre déjà un usage incomplet et flottant pour les mêmes formes. On voit ici, une fois de plus, tout l'avantage que présente, lorsqu'il s'agit de la conservation des formes anciennes de langage, un dialecte unique, isolé et peu cultivé, mais bien à l'abri des influences qui viennent de la littérature et de la civilisation, sur une langue littéraire artificiellement travaillée et composée de plusieurs dialectes, telle qu'est la langue homérique. Plus tard, le dialecte attique deviendra lui-même la langue commune à toute la civilisation grecque. Mais ce jour-là, il aura perdu le duel.

(1) Ou n'ont pas été reprises à des œuvres littéraires plus anciennes.

CHAPITRE III

ARISTOPHANE (445-380)

« Le duel, écrivait M. Meillet (*Introduction*, p. 7), s'est conservé en Attique jusqu'à la fin du ve siècle, mais, vers 410 av. J.-C., il commence à être négligé dans les inscriptions ; et en effet les auteurs nés de 440 à 425 qui, comme Platon et Xénophon, écrivent le dialecte attique, l'emploient encore, mais sans constance absolue ; puis il cesse d'être employé au nominatif-accusatif, tandis que, sous l'influence de δυοῖν, il subsiste au génitif, etc... »

C'est donc, dans la pensée de l'auteur, la génération née entre 440 et 425 qui a innové sur ce point de morphologie et employé les formes de pluriel au lieu des formes du duel dans certains cas encore peu nombreux. Et en effet, si nous trouvons des traces de cette innovation dans nos inscriptions dès l'année 409, c'est que les hommes nés une trentaine d'années auparavant et parvenus à l'influence peu avant la fin du ve siècle étaient déjà familiers avec un emploi du duel, non plus constant et absolu comme autrefois, mais conditionné par diverses circonstances et pouvant paraître facultatif. C'est un résultat analogue que fournira l'étude des auteurs contemporains.

Peut-on espérer du moins que leurs aînés aient conservé, au point de vue qui nous occupe, cet état idéal de régularité qu'on trouve dans les inscriptions du vieil attique ? Il n'en est rien et l'on a déjà vu pourquoi. Jamais nous ne nous trouvons chez eux en face de la notation sincère de la langue parlée d'une seule cité. On a vu que les tragiques, malgré leur ancienneté (Eschyle né en 525, Sophocle, 497 ou 495, Euripide, 480), écrivent dans une langue qui a subi des influences étrangères. On en peut dire autant de Thucydide (né en 460). Malheureusement Socrate, né en 469, de quarante-deux ans plus âgé que Platon, n'a rien écrit.

Il ne reste donc, après les tragiques, en fait d'auteurs strictement attiques, nés avant 440, qu'Aristophane appartenant à une grande famille athénienne et partisan farouche du « *mos majorum* », ce qui rend son témoignage plus important au point de vue de la langue. Par malheur, il n'écrit pas en prose ; il faut donc s'attendre à ce que, se servant d'une langue poétique influencée par la langue composite de la tragédie, de la lyrique, peut-être aussi par la comédie sicilienne, Aristophane présente de son côté des inconséquences dans l'emploi du duel, bien que ce soit aujourd'hui presque une banalité de répéter que de tous les auteurs, c'est celui-ci qui nous donne l'idée la plus exacte de la langue populaire attique. Du reste, il paraît certain que, né en 445, il a dû au moins dès sa jeunesse et dans les cercles précisément les plus cultivés, assister aux premières défaites du duel et entendre fréquemment employer le pluriel là où les vieux Athéniens auraient strictement gardé le duel.

Pourtant, il est possible qu'il ne faille rendre responsable des défaillances du duel chez cet auteur que le moule conventionnel dont il s'est servi et auquel le genre l'obligeait d'adapter sa langue. Platon, qui a sur lui l'avantage (1) d'écrire en prose, n'est né que dix-huit ans plus tard et appartient franchement à la génération novatrice qui a donné accès à la syntaxe nouvelle dans les inscriptions et qui, quelques années plus tard (403), consacrait une autre grande innovation en adoptant l'alphabet ionien.

Pour ces raisons, c'est par Aristophane qu'il convient, après avoir envisagé les auteurs tragiques, de continuer l'histoire de l'emploi des formes du duel attique.

La vie d'Aristophane appartient en grande partie à la période du vieil-attique et ne dépasse pas celle du moyen-attique qui finit, on l'a vu, en 378. Inutile de répéter que ce sont là des circonstances favorables à la conservation du duel. De fait, le nombre des formes spéciales à ce nombre est encore très considérable chez Aristophane. On compte en effet dans les onze pièces que nous avons conservées de cet auteur, environ 380 exemples positifs du duel contre seulement 290 exemples néga-

(1) Et le désavantage à la fois, on le verra, à cause des précédents créés par la prose néo-ionienne.

tifs alors que dans la *prose* de Platon pour 13 Dialogues examinés, la proportion est renversée : 200 exemples seulement de duels régulièrement employés contre 600 exceptions à l'emploi de ce nombre, c'est-à-dire que dans Aristophane, les exceptions sont à peu près dans la proportion de 3 à 7, tandis que chez Platon, elles sont dans la proportion de 3 à 4, ce qui fait presque le double. Évidemment cette proportion n'est pas exactement la même pour toutes les comédies d'Aristophane, mais toujours la somme des exemples positifs surpasse plus ou moins la somme des exemples négatifs. Une seule fois les deux sommes sont sensiblement égales, c'est pour la *Paix* (année 421) qui présente environ trente exemples des deux genres. Il semble donc permis d'affirmer que, sans les exigences du mètre et l'influence qu'a exercée sur l'auteur la langue du genre littéraire qu'il cultivait, on ne trouverait chez lui presque aucune exception au duel.

On verra plus loin, dans le chapitre consacré aux dialectes autres que l'attique, que le duel n'était absolument plus employé dans les fragments qui nous restent de la comédie sicilienne.

Si donc la langue de la comédie sicilienne a exercé sur celle d'Aristophane l'influence qu'on admet généralement, ce n'a pu être qu'au désavantage des formes du duel dont le remplacement par celles du pluriel paraissait, d'une façon générale, être autorisé par l'usage des œuvres poétiques (1). Si l'on ajoute à cela que, dans tel ou tel cas particulier, l'emploi du pluriel facilitait la composition du vers, on ne s'étonnera pas qu'Aristophane ne présente plus rigoureusement le duel, comme le faisait encore la langue familière parlée autour de lui, dans le premier âge de sa vie.

Parmi les différentes catégories d'emploi du duel que l'on rencontre dans les comédies, il y en a quelques-unes de très caractéristiques : des formes de nominatif-accusatif duel de thèmes neutres en -(μ)α, -(μ)ατος ; des formes de ἀλληλο- au duel, et surtout une quantité de pronoms personnels ayant conservé leurs formes de duel régulièrement employées.

1. Il est pourtant juste d'ajouter que la tragédie et le drame satyrique avaient préparé l'admission plus large des mêmes formes dans la langue dramatique.

α) Thèmes en -(μ)α, -(μ)ατ-ος.

Rien n'est plus rare, a-t-il été dit plus haut, que des duels neutres en -ματε. Or, on en trouve d'assez nombreux exemples chez Aristophane, (les comédies sont citées d'après l'édition Blaydes) : *Acharn.* v. 811 (sans variante et garanti par le mètre) :

ἀστείω γε τὼ βοσκήματε

Plutus, v. 454 :

γρύζειν δὲ καὶ τολμᾶτον. ὦ καθάρματε. (Tous les mss. donnent τολμᾶτον ; 10 mss. lisent καθάρματε ; le *Ravennas* a la faute évidente καθάρματον, et le καθαρμάτους des scholies du *Venetus* a été corrigé en καθάρματε qui paraît certain).

Ranae, v. 880 :

ἔλθετ' ἐποψόμεναι δύναμιν δεινοτάτοιν στομάτοιν (Eschyle et Euripide), exemple moins important parce qu'il s'agit d'un duel en -οιν.

Ranae, v, 1405 (sujet, Eschyle) :

δύ' ἅρματ' εἰσέθηκε καὶ νεκρὼ δύο, peu probant à cause de l'élision, mais sans variante pour le mot en question. Cet exemple est pourtant appuyé par le suivant qui est indiscutable :

Aues, v. 1127 :

καὶ Θεαγένης ἐναντίω δύ' ἅρματε « deux chars de front » sans variante.

Nubes, v. 394 :

ταῦτ' ἄρα (c'est pourquoi) καὶ τὠνόματ' ἀλλήλοιν, βροντὴ καὶ πορδὴ ὁμοίω. Ici le duel est tout à fait sûr, tant à cause de ὁμοίω qu'à cause de ἀλλήλοιν. En résumé, 5 exemples de duels neutres en -ματε dont 4 tout à fait sûrs.

En face de ces exemples positifs, il y a 13 exemples négatifs mais 4 de ceux-ci ne peuvent passer pour des exceptions réelles parce qu'il s'agit de mots poétiques empruntés à la langue de l'épopée (1), ce sont : *Nubes*, 705 :

ὕπνος δ' ἀπέστω γλυκύθυμος ὀμμάτων

Ranae, v. 1354 :

δάκρυα δὲ, δάκρυ' ἀπ' ὀμμάτων

(1) Et dont l'un, ὄμμα, est toujours au pluriel chez les tragiques.

Thesmoph., v. 126 ;

... φῶς ἔσσυτο δαιμονίοις ὄμμασιν

Lysistr., v. 542 :

οὐδέ με τὰ γοῦνα καματηρὸς ἂν ἕλοι κότος (sans variante), τὰ γοῦνα est évidemment une forme homérique.

Quant aux 9 autres exemples, ils concernent des noms d'organes pairs :

Equites, v. 1347 :

τὰ δ' ὦτά γ' ἄν σου νὴ Δί' ἐξεπετάνυτο (le charcutier à Dêmos),

Thesmoph., v. 18 :

δίκην δὲ χοάνης ὦτα διετετρήνατο (le sujet-possesseur est pluriel = tous les animaux),

Pax, v. 156 :

διακινήσας φαιδροῖς ὠσίν (dans un passage lyrique ; Trygée flatte son escarbot),

Vespae, v. 1212 :

τὰ γόνατ' ἔκτεινε (sans var.),

Lysistr, v. 216 :

ὑπολύεταί μου τὰ γόνατ', ὦ Λυσιστράτη Myrrhina de seipsā) (s. var.),

Pax, v. 897 :

ἐς γόνατα κύβδ' ἑστάναι,

Pax, v. 1113 :

οὐ πρὸς τῶν γονάτων (Hierocles ad Trygeum),

Thesmoph., v. 1182 :

καθεζομένη δ'ἐπὶ τοῖσι γόνασι τοῦ Σκύθου (ms. τοῖς),

et *Aues* v. 902 :

(οὐδὲν ἄλλο πλὴν) γένειόν τ' ἐστι καὶ κέρατα (mais cf. v. 901 : τὰ γὰρ παρόντα θύματα qui pourrait faire penser à plusieurs victimes). Dans tous ces exemples, il s'agit de noms d'organes pairs, ce qui déterminait le pluriel. De plus, ce sont des hétéroclites en -α(τ)- pour lesquels on trouve, il est vrai, des duels dans Homère (δοῦρε par exemple) mais dont la forme n'a jamais été bien établie, à cause de la concurrence que lui faisait le collectif en -α (devenu en grec commun un pluriel). La remarque est valable pour tous les neutres en général mais particulièrement pour ceux-ci dont la formation pouvait paraître obscure. En fait, on ne trouve nulle part attestées des formes de duel ni pour οὖς ni pour γόνυ. Quant à κέρας, on a bien κέρατε, κέραε, κέρᾱ, gén. dat. κεράτοιν, κεράοιν, κερῷν, mais dans le passage cité ci-dessus

(*Av.* 902) le sujet-possesseur peut être pluriel(1). Ni οὖς ni γόνυ ne se rencontrent dans les inscriptions attiques. Le témoignage des formes en -ματε qu'on trouve dans Aristophane reste donc entier puisque la seule forme exactement comparable ὄμματα est un mot poétique (qui se retrouvera aussi dans Platon à titre d'exception apparente) et qui, de plus, est un nom d'organe pair. Ὑποδήματα, de son côté, rentre dans une autre catégorie.

Ἄλληλο- ET ἀμφότερο-

Pour le duel de ἀλληλο- il y a un exemple ; c'est celui du vers 394 (*Nubes*) déjà cité : καὶ τὠνόματ' ἀλλήλοιν βροντὴ καὶ πορδὴ ὁμοίω. Ce duel est en général une chose très rare dans tous les auteurs.

Il en faut dire autant de ἀμφότερος. Ce mot n'est peut-être pas bien attique, au moins anciennement, car on ne le trouve sur les inscriptions qu'en 229 et vers 100, v. *Gr. d. att. Inschr.*3 p. 233. Il est vrai que ἄμφω manque aussi tout à fait dans nos inscriptions. En tout cas, dans Aristophane on ne trouve ἀμφότερος qu'au pluriel et ce n'est qu'en étudiant Platon qu'on le rencontrera parfois au duel. (Dans Homère il affecte quelquefois ce nombre) (2). Voici les exemples :

Vespae, v. 920 :

πρίν γ' ἂν ἀκούσῃς ἀμφοτέρων.

Vespae v. 1241-1242 :

οὐκ ἔστιν ἀλωπεκίζειν | οὐδ' ἀμφοτέροις φίλον γενέσθαι.

Du reste, dans ces deux passages, on a affaire à une expression signifiant « les deux parties », *utrīque*, les plaideurs pouvant être en nombre illimité.

(1) On trouve κέρατε (année 410) *CIA. IV, 1, a, 185, B, 46* (*Gr. d. att. I.* p. 143).

(2) On peut dire que ἀμφότεροι est à ἄμφω ce que δοιοί, διττοί, δίπτυχοι, etc..., sont à δύο | δύω. Il est probable que tous ces mots et spécialement ἀμφότεροι ne se sont employés d'abord que quand il s'agissait de deux groupes opposés l'un à l'autre, par conséquent toujours au pluriel. L'emploi relativement fréquent de ἀμφοτέρω, ἀμφοτέροιιν dans la langue homérique peut tenir à ce qu'il offrait des commodités métriques plus grandes que ἄμφω, ἀμφοῖν. On n'a pas d'exemples dans cette langue de la dernière forme.

Quoi qu'il en soit, dans plusieurs dialectes, on a été amené à employer ἀμφότερο- au duel, ce qui prouve qu'à une certaine époque variant suivant ces dialectes, ce nombre non seulement se maintenait encore, mais faisait concurrence au pluriel sur quelques points disputés.

Reste le passage : *Ecclesiazus*, v. 1091 :
πῶς οὖν δικωπεῖν ἀμφοτέρας δυνήσομαι ; (*B* : δικωπὸν ἀμφοτέροις κινήσομαι;). Le vers est donc peu sûr; et on lirait du reste ἀμφοτέρᾱ (κώπᾱ) ou ἀμφοτέραιν (χεροῖν) que la métrique serait également satisfaite. — Aristophane emploie ἀλληλο- au duel mais non ἀμφότερο-.

Pour les raisons données plus haut cette exception est sans importance. V. la note de la page précédente.

Pronoms personnels.

Le résultat le plus remarquable est celui auquel conduit l'étude des pronoms personnels dans Aristophane. On a vu par les tragiques et l'on verra par Platon et les autres auteurs que l'intervention d'un pronom personnel est fréquemment une cause de perturbation dans l'emploi du duel. Au contraire, chez le comique athénien nous trouvons, quand les circonstances s'y prêtent, plus de 80 duels de pronoms personnels régulièrement employés, alors que le nombre des exceptions n'est que d'environ 25, et qu'elles sont toutes explicables plus ou moins facilement. Voici l'énumération des exemples positifs :

Nubes, v. 60 :
μετὰ ταῦθ', ὅπως νῷν ἐγένεθ' υἱὸς οὑτοσί (sans var.);

Nubes, v. 937 :
... ὅπως ἂν ἀκούσας σφῷν... (le discours s'adresse aux deux poètes) ;

Acharn., v. 259 :
ὦ Ξανθία, σφῷν δ'ἐστὶν ὀρθὸς ἑκτέος | (ὁ φαλλὸς....) (par toi et ton camarade);

Acharn., v. 1216 :
ἐμοῦ δέ γε σφὼ τοῦ πέους ἄμφω μέσου ;

Equites, v. 11-12 :
... οὐκ ἐχρῆν ζητεῖν τινα | σωτηρίαν νῷν ἀλλὰ μὴ κλάειν ἔτι ; (les mss. ne divergent que sur la façon d'orthographier νῷν) ;

Eq. v. 30-31 :
κράτιστα τοίνυν τῶν παρόντων ἐστὶ νῷν (nobis, duobus servis)
θεῶν ἴοντε προσπεσεῖν του πρὸς βρέτας ;

Eq., v. 40 :
... νῷν γάρ ἐστι δεσπότης (sans var.) ;

Eq., v. 72 :

ποίαν ὁδὸν νῷν τρεπτέον καὶ πρὸς τίνα. (Les mss. ont les uns νὼ, les autres νὼν, d'autres νῷ ou νῶ. Il faut évidemment corriger en νῷν);

Eq, v. 80 :

κράτιστον οὖν νῷν ἀποθανεῖν (le duel sans variante);

Eq., v. 149 :

ἀνάβαινε σωτὴρ τῇ πόλει καὶ νῷν φανείς (sans variante);

Eq., v. 747 :

ὦ Δῆμ', ἵν' εἰδῇς ὁπότερος νῷν ἐστί σοι | (εὐνούστερος), s. var.;

Eq., v. 1108 :

ὁπότερος ἂν σφῷν νῦν με μᾶλλον εὖ ποιῇ (Dêmos aux 2 flatteurs — s. var.);

Eq., v. 1157 :

βδελύττομαι σφὼ (les mss. ne divergent que sur la question de l'accent);

Eq., v. 1207 :

τί οὐ διακρίνεις δῆθ' ὁπότερός ἐστι νῷν | (ἀνὴρ ἀμείνων κτλ.) (νῷν sans variante);

Vespae, v. 69 :

οὗτος φυλάττειν τὸν πατέρ' ἐπέταξε νῷν (sans variante) (νῷν désigne les deux esclaves chargés de garder Philocléon);

Vespae, v. 138 :

οὐ περιδραμεῖται σφῷν ταχέως δεῦρ' ἅτερος (sans variante);

Vespae, v. 191 :

περί τοῦ μαχεῖ νῷν δῆτα; « sur quoi plaideras-tu contre nous deux, Philocléon ? » (Nous deux = Bdélycléon et l'esclave qui l'a aidé à retirer son père de dessous l'âne);

Vespae, v. 305-6 (l'enfant à l'héliaste qu'il accompagne) :

ἔχεις ἐλπίδα χρηστήν τινα νῷν | ἢ πόρον Ἕλλας ἱρὸν εὑρεῖν (citation comique d'une expression proverb.);

Vespae, v. 309 :

ἀπαπαῖ φεῦ, μὰ Δί' οὐκ οἶδ' ἔγωγε νῷν | ὁπόθεν τὸ δεῖπνον ἔσται (Le chœur ne compte que comme une seule personne, et de même les enfants, s'il y en a plusieurs);

Vespae, v. 316 :

πάρα νῷν στενάζειν;

Le vers 442 fournit un exemple pour le pronom démonstratif οὗτος :

Vespae, 442-(3) :

καὶ νῦν γε τούτω τὸν πάλαιον δεσπότην | (πρὸς βίαν χειροῦσιν κτλ.); le

mètre garantit τούτω et *Vespae*, v. 843 donne un exemple du duel de αὐτός que l'on peut assimiler à un pronom personnel :

ἴθι νυν ἄγ' αὐτὼ δεῦρο (le chien accusé et le chien accusateur). *A* porte αὐτῷ et le scoliaste du *Ravennas* connaît les deux leçons puisqu'il écrit : τῷ πατρὶ (c'est-à-dire αὐτῷ) ἢ αὐτοὺς τοὺς κύνας (c'est-à-dire αὐτώ) (1).

Vespae, v. 856 :

κάλλιστ' ἔχει · νῦν πάντα γὰρ πάρεστι νῷν (à moi Bdélycléon et à toi Philocléon) s. var. ;

Vespae, v. 861 :

... τις ἐξενεγκάτω | καὶ μυρρίνας νῷν καὶ λιβανωτὸν ἔνδοθεν ;

Vespae, v. 1251 :

παῖ, παῖ, τὸ δεῖπνον, Χρυσὲ, συσκεύαζε νῷν (s. var.) ;

Ecclesiazusae, v. 465 (*Blépyros à Chrémès*) :

ἐκεῖνον δεινὸν τοῖσιν ἡλίκοισι νῷν. (Les mss. ont νῶν ou νῶϊν) :

Eccl., v. 710 :

φέρε νῦν, φράσον μοι, ταῦτ' ἀρέσκει σφῷν ;

(var. négligeable : T σφῶν) ;

Plutus, v. 54 :

καὶ τοῦ δεόμενος ἦλθε μετὰ νῷν ἐνθαδί (A νωϊν) ; (nous = Chrémyle et son esclave) ;

Plutus, v. 218 :

πολλοὶ δ' ἔσονται χἄτεροι νῷν ξύμμαχοι. (*A* νῶϊν, *R*. νῷν) ;

Plutus, v. 401 :

βλέψαι ποιῆσαι νώ ... (il faut que nous, Chrémyle et Carion (ou le Chœur) lui rendions la vue (*R V* ont νῶϊν, les autres mss. νώ qui satisfait au mètre (fin du vers : τίνα βλέψαι, φράσον ;

Plutus, v. 433 : (Paupertas loquitur) :

ἢ σφὼ ποιήσω τήμερον δοῦναι δίκην (les mss. ne diffèrent que sur la question de l'accentuation de σφώ).

Plutus, v. 437 :

Πενία μεν οὐν, ἣ σφῷν ξυνοικῶ πόλλ' ἔτη (*A* σφῶϊν, le σφῳ enclitique de *V* ne donne aucun sens) ;

Plutus, v. 467 :

καὶ μὴν περὶ τούτου σφῷν ἐθέλω δοῦναι λόγον (sans var. pour σφῷν, sauf l'orthographe) ;

(1) Ces deux exemples ne sont pas isolés. On en trouvera beaucoup d'autres dans l'énumération des formes duelles des thèmes en -σ-.

Plutus, v. 482 :

τί γὰρ αὖτ', ἐὰν ἡττᾶσθε, καὶ σφὼ δεῖ παθεῖν (*R* a σφῶϊ et supprime καί) ;

Plutus, v. 484 :

νῷν δὲ δύ 'ἀποχρήσουσιν μόνω (mais pour nous, deux mots seulement seront suffisants) (νῶϊν *A R*) (1) ;

Plutus, v. 509 :

εἰ τοῦτο γένοιθ', ὅ ποθεῖθ' ὑμεῖς, οὔ φημ' ἂν λυσιτελεῖν σφῷν (passage lyrique, ce qui explique ὑμεῖς) ;

Plutus, v. 563 :

περὶ σωφροσύνης τοίνυν ἤδη περανῶ σφῷν κἀναδιδάξω (*A*. σφῶϊν) ;

Plutus, v. 958 :

νὼ δ'εἰσίωμεν κτλ...(νώ = Carion et l'honnête homme), s. var. ;

Lysistrata, v. 167 :

εἴ τοι δοκεῖ σφῷν ταῦτα, χἠμῖν ξυνδοκεῖ (à toi, Lysistrata, et à toi, Lampito). Tous les mss. ont σφῷν ou σφῶν ;

Lysistr., v. 916 :

φέρε νυν ἐνέγκω κλινίδιον νῷν (il s'agit de Kinésias et de Myrrhiné);

ibidem, v. 917 :

ἀρκεῖ χαμαὶ νῷν (les variantes telles que νῶϊν *R* Δ ne seront plus relevées) ;

ibidem, v. 1179 :

εἰ ταῦτα δόξει τοῖσι συμμάχοισι νῷν (νῷν = l'ambassadeur lacédémonien et l'Athénien qui parle ; *R* a νῶ qu'il faut évidemment corr.) ;

Ranae, v. 51 : σφώ ; (Bacchus et son esclave Xanthias ; *A* et *Med.* 8 ont σφῶε) ;

Ran., v. 277 : (Xanthias à Bacchus) :

... προιέναι βέλτιστα νῷν (*V* porte νοί) ;

Ran., v. 319 :

ἐνταῦθά που παίζουσιν οὓς ἔφραζε νῷν (s. var. autre que A νῶϊν) ;

Ran., v. 431 :

ἔχοιτ'ἂν οὖν φράσαι νῷν (*item*) ;

Ran., v. 565 :

... νὼ δὲ δεισάσᾱ γέ που (il s'agit de deux cabaretières ; var. graphiques pour νώ qu'a omis *V* ; δεισάσα est attesté en particulier par *R*) ;

(1) Corriger ἀποχρήσονσιν en : ἀποχρήσετον.

Ran., v. 637 :

δίκαιος ὁ λόγος, χὠπότερόν γ' ἂν νῷν ἴδῃς (s. var.);

Ran., v. 642 :

πῶς οὖν βασανιεῖς νὼ δικαίως; — Ῥᾳδίως (seule var. νῶ *A*);

Ranae, v. 786 :

(ἀγῶνα ποιεῖν αὐτίκα μάλα καὶ κρίσιν) κἄλεγχον αὐτοῖν τῆς τέχνης (il s'agit des deux poètes ; *R.*, etc... ont αὐτῶν ; *V*, αὐτοῖν. C'est la leçon qu'il convient d'adopter).

Ran., v. 867 :

οὐκ ἐξ ἴσου γάρ ἐστιν ἀγὼν νῷν (la partie n'est pas égale pour moi, Eschyle et pour Euripide);

Ran.. v. 885 :

εὔχεσθε δή καὶ σφώ τι πρὶν τἄπη λέγειν (*R.* σφώε);

Ran., v. 1366 :

ὅσπερ γ' ἐλέγξει τὴν ποίησιν νῷν μόνος (omis par *M*);

Ran., v. 1367 :

τὸ γὰρ βάρος νῷν βασανιεῖ τῶν ῥημάτων (*R. Med. 8*, *U*, *V* ont νω diversement accentué ; *A* présente νῶν);

Ran., v. 1380 :

καὶ μὴ μεθῆσθον πρὶν ἂν ἐγὼ σφῷν κοκκύσω (omis par R ; un mss. (Mut. 1) a σωι);

Ran., v. 1401 :

λέγοιτ' ἄν, ὡς αὐτή 'στὶ λοιπὴ σφῷν στάσις (s. var. import.);

Ran., v. 1467 :

αὕτη σφῷν κρίσις γενήσεται (même observation);

Ran., v. 1480 :

ἵνα ξενίσω 'γὼ σφὼ πρὶν ἀποπλεῖν (vous deux, Bacchus et Eschyle);

Aues, v. 13 :

ἡ δεινὰ νὼ δέδρακεν οὑκ τῶν ὀρνέων (s. var.);

Au., v. 15 :

ὃς τώδ' ἔφασκε νῷν φράσειν (τώδε = ces 2 oiseaux ; *R* a νώ = Evelpide et Peisthét.);

Au., v. 46 :

ὁ δὲ στόλος νῷν ἐστι παρὰ τὸν Τηρέα (s. var.);

Au., v. 84 :

ὅτι ἀχθέσεται. σφῷν δ' αὐτὸν εἵνεκ' ἐπεγερῶ ;

Au., v. 107 : (la Huppe aux 2 hommes) : σφὼ τίν' ἐστόν ; Réponse : νώ ; βροτώ (sans var. de quelque imp.);

Au., v. 114 :

ὅτι πρῶτα μὲν ἦσθ' ἄνθρωπος ὥσπερ νώ ποτε (s. var.) ;

ibidem. v. 115 :

... ὥσπερ νώ ποτε ;

Au., v. 120 :

ταῦτ' οὖν ἱκέτᾱ νὼ πρὸς σὲ δεῦρ'ἀφίγμεθα (pas de var. pour νώ) ;

Au., v. 124 :

μείζω μὲν οὐδὲν, προσφορώτεραν δὲ νῷν (qui nous convienne mieux, à nous deux) ; s. var. ;

Au., v. 204 :

... οἱ δὲ, νῷν τοῦ φθέγματος | ἐάνπερ ἀκούσωσι κτλ. s. var. (il s'agit de la voix de la Huppe et du Rossignol) ;

Au., v. 270 :

οὗτος αὐτὸν νῷν φράσει, s. var. (La Huppe va nous dire quel est cet oiseau) ;

Au., v. 308 :

ἆρ' ἀπειλοῦσίν γε νῶν ; (nous = les 2 hommes) s. var. ;

Au., v. 339 :

αἴτιος μέντοι σὺ νῷν εἶ πῶν κακῶν τούτων μόνος (s. var.) ;

Au., v. 347 :

ὡς δεῖ τώδ' οἰμώζειν ἄμφω (les 2 hommes; le duel sans variante ; le passage est lyrique) ;

Au., v. 352 :

ἀλλὰ μὴ μέλλωμεν ἤδη τώδε τίλλειν καὶ δάκνειν (s. var. pour le duel qui coïncide ainsi avec la reprise du tétram-troch. cat. par le Chœur) ;

Au., v. 358 :

τί δὲ χύτρα νὼ' πωφελήσει : γλαῦξ μὲν οὐ πρόσεισι νῷν (au lieu de νώ, νώ γ' dans *B R V* etc... en tous cas le duel ; νῷν s. var.) ;

Au., v. 392 :

... ὡς οὐ φευκτέον νῷν (s. var. bien qu'il s'agisse d'un passage lyrique) ;

Au., v. 395 :

ὁ Κεραμεικὸς δέξεται νώ (mêmes observations) ;

Au., v. (410) 411 (412) :

(τύχη δὲ ποία κομί)ζει ποτ' αὐτὼ πρὸς ὄρ(νιθας ἐλθεῖν) ;

αὐτώ s. var. = les deux hommes ;

Au., v. v. 649-650 :

φέρ' ἴδω, φράσον νῷν, πῶς ἐγώ τε χοὐτοσί | ξυνεσόμεθ' ὑμῖν πετομένιος οὐ πετομένω ; (νῷν et πετομένω sans variante) ;

Au., 664 :
καὶ νὼ θεασώμεθα τὴν ἀηδόνα (νώ = les 2 hommes ; s. var.) ;

Au., 665 : (La Huppe aux 2 hommes) :
ἀλλ', εἰ δοκεῖ σφῷν, ταῦτα χρὴ δρᾶν... (s. var.) ;

Au., 675 :
ἴωμεν. — ἡγοῦ δὴ σὺ νῷν (νῷν sans var.) ;

Au., 1630 : (Poseidôn à Hercule et au Triballe).
εἴ τοι δοκεῖ σφῷν ταῦτα, κἀμοὶ ξυνδοκεῖ (σφῷν s. var.) ;

Au., 1683 :
σφώ νυν... (s. var.) ;

Au., 1684 :
ἐγὼ δ', ἐπειδὴ σφῷν δοκεῖ, σιγήσομαι (s. var. pour σφῷν) ;

Pax, v. 469 : (le Chœur à Trygée et Hermès) :
ἀλλ' ἄγετον, ξυνέλκετον καὶ σφώ.

Pax, 1062 : (μὴ διαλέγου)
νῷν μηδὲν... (νῷν s. var. désigne Trygée et son esclave) ;

Pax, 1116 :
(ἄγε δή, θεαταί, δεῦρο συσπλαγχνεύετε) μετὰ νῷν (s. var.) ;

Pax, 1118 :
ἀλλ' ἁρπάσομαι σφῷν αὐτὰ . . . κεῖται δ'ἐν μέσῳ (σφῷν *BRSV*, etc.)

Thesmophoriazusae, v. 1189 (Euripide à la danseuse) :
καλῶς ἔχει. Λαβὲ θοἰμάτιον · ὥρα'στι νῷν (νῷν sans variante).

Dans tous les passages cités, la tradition des manuscrits et la métrique s'accordent, pour garantir les leçons qui présentent des formes duelles des pronoms de première et de deuxième personne, chose si rare par ailleurs. On a aussi relevé quelques formes du duel de αὐτός et des pronoms démonstratifs οὗτος et ὅδε, en petit nombre il est vrai. Mais il s'agit avant tout ici des pronoms personnels de deuxième et troisième personnes, et pour les pronoms qui ont un genre on trouvera beaucoup d'autres exemples classés avec les thèmes masculins ou neutres en -ο-. Leur rareté relative tient sans doute au caractère de la comédie qui est essentiellement un « *diuerbium* » où il y a souvent deux personnages en scène, personnages qui parlent directement d'eux-mêmes, ou qui sont conjointement interpellés, tandis qu'il n'arrive pas souvent qu'on en parle à la troisième personne. Ceci est peut-être en relation avec le petit nombre des acteurs dans le théâtre antique.

Au point de vue métrique, νῷν et σφῷν avaient sur ἡμῖν et ὑμῖν le double avantage de l'initiale consonantique et du monosyllabisme. C'est ce qui a permis à Aristophane de donner sans difficulté satisfaction au sentiment de la langue parlée qui exigeait strictement le duel, là où il s'agissait de deux personnes ou de deux choses. Il était pourtant des cas où l'emploi de ἡμῖν ou de ὑμῖν facilitait aussi la construction du vers, ceux où deux syllabes étaient nécessaires et où le mot précédent finissait lui-même par une consonne. Dans ces cas, la tradition poétique générale et la langue des comiques siciliens en particulier, autorisaient notre auteur à employer le pluriel au lieu du duel. Mais il est remarquable que ces emplois, qui ne sont peut-être que des « licences poétiques » ne s'élèvent guère qu'à 25, alors que rien n'eût empêché Aristophane de les multiplier.

Voici ces cas :

Equites, v. 97 : οἴμοι, τί ποθ' ἡμᾶς ἐργάσει τῷ σῷ πότῳ ; (νώ ferait hiatus), s. var. ;

Eq., v. 1208 :

τῷ δῆτ' ἂν ὑμᾶς χρησάμενος τεκμηρίῳ | δόξαιμι κρίνειν τοῖς θεαταῖσιν σοφῶς ; (un mss. (A) a ἡμᾶς ; σφώ ne ferait pas le vers) ;

Vespae, v. 865 :

φήμην ἀγαθὴν λέξομεν ὑμῖν (adressé par le Chœur à Bdélycléon et à son père, mais l'exemple n'est pas significatif, puisqu'il se trouve dans un passage lyrique (anapestes) : |– –|∪ ∪ –|– ∪ ∪|– –|. Il est à noter que ce sont là à peu près les seules exceptions de ce genre qu'on rencontre dans les plus anciennes comédies (1).

Elles ne sont vraiment nombreuses que dans le *Plutus*, pièce qui, selon l'opinion générale, est en effet la plus récente des œuvres d'Aristophane (année 388).

On n'en trouve que deux dans les *Grenouilles* (en 405); ce sont : *Ran.*, v. 669 :

ὁπότερος ὑμῶν ἐστι θεός. ἄλλ' εἴσιτον (-ρος σφῷν serait impossible au second pied et ὑμῶν est donné sans variante) ;

Ran., v. 670 :

ὁ δεσπότης γὰρ αὐτὸς ὑμᾶς γνώσεται (avec σφώ il manquerait une syllabe et ὑμᾶς se présente sans variante) ;

(1) Les *Acharniens* sont en effet de 425, les *Chevaliers* de 424 et les *Nuées* de 423.

Ce genre d'exceptions est un peu plus fréquent dans les *Oiseaux* (414) :

Au., v. 26 :

οὐ δεινὸν οὖν δῆτ' ἐστιν ἡμᾶς δεομένους (ἡμᾶς sans var.);

Au., v. 30 :

ἡμεῖς γάρ, ὦνδρες, οἱ παρόντες ἐν λόγῳ (*A* et *a* ont ὑμεῖς);

Au., v. 33 :

ἡμεῖς δὲ φυλῇ καὶ γένει τιμώμενοι (ἡμεῖς sans var.);

Au., v. 81 :

ἡμῖν κάλεσον...

(νῷν ferait bien le vers, mais aucun ms. ne le présente; *S* a ὑμῖν);

Au., v. 121 :

εἴ τινα πόλιν φράσειας ἡμῖν εὔερον (même observation);

Au., (135) 136 :

...οἴμοι μηδαμῶς

ἡμῖν γε παρὰ θάλατταν... (même observation; omis par *S*);

Au., v. 148 :

ἑλληνικὴν δὲ πόλιν ἔχεις ἡμῖν φράσαι (s. var.; même observation);

Au., v. 188 :

εἶθ', ὥσπερ ἡμῖν, ἣν ἰέναι βουλώμεθα (ἡμεῖς sans var., mais ici presque certainement, ἡμεῖς désigne les hommes en général);

Au., 647 :

ἴωμεν· εἰσηγοῦ σὺ λαβὼν ἡμᾶς. — Ἴθι; (νώ serait métriquement impossible).

La *Paix* (année 421 offre trois exemples :

Pax v. 728 :

ποθοῦντες ὑμᾶς ἀναμένουσ' ἑστηκότες (ὑμᾶς sans variante);

Les deux autres exemples n'ont pas beaucoup d'importance : il s'agit des passages où Trygée, pour se moquer du devin Hiéroclès, lui répond en vers d'oracles (hexamètres dactyliques) :

Pax 1107, 1108 :

ἀλλὰ τόδε πρότερον, σπένδειν ἡμᾶς, σὲ δ' ἀπελθεῖν,
Ὦ πότνι' Εἰρήνη, παράμεινον τὸν βίον ἡμῖν,

et *Pax* v. 1112 : (οὐ γὰρ οἷόν τε) ἡμῖν προσδιδόναι, πρίν κεν λύκος οἶν ὑμεναιοῖ.

Deux exceptions enfin dans les *Thesmophoriazusae* (année 392) :

v. 219 : χρῆσόν τί νυν ἡμῖν ξυρόν
ἡμῖν = à moi Euripide et à Mnésilochos, s. var.) ;
et v. 250 :
ἀλλ' ἱμάτιον γοῦν χρῆσον ἡμῖν τουτῳί | (καὶ στρόφιον)
(ἡμῖν s. var.).

On compte au contraire 14 exemples de cette nature dans le seul *Plutus* (388), cè qui fait penser qu'Aristophane avait suivi le mouvement accompli par la langue de l'époque, le moyen-attique. Voici ces exemples :

Plut., v. 74 :
νὴ τοὺς θεοὺς ἡμεῖς γ' (ἀφήσομεν) s. var.) ;
Plut., v. 200 :
ὅπως ἐγὼ τὴν δύναμιν ἣν ὑμεῖς φατε (opp. v. 198 : φαίνεσθον) ;
Plut., 226 :
ἡμῖν μετάσχῃ τοῦδε τοῦ Πλούτου μέρος (ἡμῖν = Chrémyle et Carion) ;
Plut., 418 :
ἐγὼ γὰρ ὑμᾶς ἐξολῶ κακοὺς κακῶς (Blepsidème et Chrémyle) ;
Plut., 428 : (οὐ γὰρ ἄν)
ἐνέκραγες ἡμῖν οὐδὲν ἠδικημένη (deuxième pied pur obligatoire) ;
Plut. 457 : (τί λοιδορεῖ)
ἡμῖν προσελθοῦσ', οὐδ' ὁτιοῦν ἀδικουμένη (s. var.) ;
Plut., 462 :
τί δ' ἂν ὑμεῖς ἀγαθὸν ἐξεύροιθ'. — Ὅτι ; (s. var.) ;
Plut., 470 :
ὑμῖν, δι' ἐμέ τε ζῶντας ὑμᾶς (je vous montrerai que vous vivez grâce à moi ; ici, le pronom personnel *peut* représenter les Athéniens et même les Grecs, les hommes en général) ;
Plut. 471 :
ποιεῖτον ἤδη τοῦθ' ὅτι ἂν ὑμῖν δοκῇ (ὑμῖν s. var.) ;
Plut. 487 : (Χόρος) :
ἀλλ' ἤδη χρῆν τι λέγειν ὑμᾶς σοφὸν ᾧ νικήσετε τηνδί
(passage lyrique — tétramètre anapestique catalectique) ;
Plut. 532 :
παρ' ἐμοῦ δ'ἔστιν ταῦτ' εὔπορα πάνθ' ὑμῖν ὧν δεῖσθον · (pass. lyrique) ;
Plut. 593 :
τὸ γὰρ ἀντιλέγειν τολμᾶν ὑμᾶς ὡς οὐ πάντ' ἔστ' ἀγάθ' ὑμῖν (même observation — tétramètre anapestique acatalecte) ;
Plut. 604 :
ἔρρ' ἐς κόρακας θᾶττον ἀφ' ἡμῶν (même observation) ;

Plut., 608-609 :

ἦ μὴν ὑμεῖς ἔτι μ' ἐνταυθὶ | μεταπέμψεσθε (même observation ; Blaydes pense que ὑμεῖς est une glose et qu'il faut lire — ψεσθον avec *R* et une dizaine d'autres mss ; le *Cant.* 2 porte — ψασθον, etc... etc... Blaydes a sans doute raison, bien qu'on rencontre ὑμεῖς avec le duel dans d'autres auteurs) ;

Plut., 619 :

αὕτη μὲν ἡμῖν ἡπίτριπτος οἴχεται (deuxième pied obligatoirement pur, ce qui garantit ἡμῖν) ;

Plut., 870 :

μὰ Δί,' οὐ μὲν οὖν ἔσθ' ὑγιὲς ὑμῶν οὐδεέν. (Vous ne valez rien ni l'un ni l'autre, ni toi, Chrémyle, ni toi, Plutus ; ὑμῶν sans variante).

Plut., 928 :

καὶ μὴν προσελθέτω πρὸς ἔμ' ὑμῶν ἐνθαδὶ | ὁ βουλόμενος... (s. var) ; ὑμῶν peut désigner « vous deux » et la foule.

A ces exceptions dont il serait trop facile de rendre compte par des raisons de métrique ou de style, il faut en ajouter quelques autres qui ne sont sans doute pas réelles, parce que le pronom personnel désigne non pas les deux interlocuteurs en particulier, mais a une portée plus générale. C'est affaire d'interprétation. Par exemple dans les *Chevaliers* :

v. 53 : ὅ τι ἂν τις ἡμῶν σκευάσῃ τῷ δεσπότῃ, il s'agit non de Nicias et de Démosthène en particulier, mais des hommes politiques en général. On expliquera de même ἡμᾶς au vers 58 ; la preuve se trouve au vers 60 où on lit : ἀποσοβεῖ τοὺς ῥήτορας. De même encore dans les *Guêpes*.

v. 67 : ἔστιν γὰρ ἡμῖν δεσπότης ἐκεινοσί. C'est Xanthias qui parle en désignant Bdélycléon comme son maître et celui de Xanthias, mais ils ne sont sans doute pas les seuls esclaves de la maison, et dans un des vers suivants :

εἰ μὴ πύθοιθ' ἡμῶν..., il faut sans doute corriger en : πύθοισθ' (ε) et traduire :

« Si je ne vous l'apprenais (la maladie de Philocléon) ».

Dans ce cas ἡμῶν pourrait être un pluriel comique montrant quelle importance Xanthias se donne.

Dans le *Plutus*, au v. 945 :

(γιγνώσκω γὰρ ἥττων ὢν πολύ) | ὑμῶν... (s. var.), il n'est pas sûr que Plutus lui aussi ne soit pas compris dans cet ὑμῶν.

Il n'y a qu'un exemple de ce genre dans les *Grenouilles*, c'est :

Ran., v. 756 :

πρὸς Διὸς ὅς ἡμῖν ἐστιν ὁμομαστιγίας ;

Xanthias parle ici de lui et d'Eaque, mais sans doute en même temps des esclaves en général (cf. le ἡμῖν du v. 813 qui est également général).

Un seul exemple aussi dans les *Oiseaux*.

Au., 271 :

οὗτος οὐ τῶν ἠθάδων τῶνδ' ὧν ὁρᾶθ' ὑμεῖς ἀεί. Ici, ὑμεῖς peut représenter non seulement Evelpide et Peisthétère, mais les hommes en général (*de ceux qu'on voit...*)

Exceptions dialectales.

Il y a enfin pour le duel des pronoms personnels les *exceptions dialectales* qui sont hors de cause pour l'attique d'Aristophane.

Acharn., v. 737 (le Mégarien) :

ὃς ὑμέ κα πρίαιτο, φανερὰν ζᾶμίᾶν (il s'adresse à ses deux filles)

et : *Acharn.*, v. 739 :

χοίρως γὰρ ὑμὲ σκευάσας φασῶ φέρεν

Il ressort de cet exposé que, dans le domaine des pronoms personnels et malgré les libertés que l'autorisaient à prendre la langue du genre et celle de la poésie en général, Aristophane emploie les formes du duel 80 fois environ contre 30 cas où il les remplace par celle du pluriel, soit dans la proportion de 8 à 11.

Formes verbales.

Pour les verbes, la proposition est encore plus forte en faveur du duel ; il y a environ 90 exemples positifs contre seulement 30 exemples négatifs. La 1ʳᵉ personne du duel est naturellement mise à part, *vu qu'elle n'existe pas à l'actif* et qu'elle est extrêmement rare au moyen.

Il est vrai qu'à cette voix, rien n'empêcherait la plupart du temps de corriger -μεθα en -μεθον, le verbe se trouvant dans ce cas presque toujours à la fin du vers, mais la correction

serait arbitraire. — Voici l'énumération des passages présentant des formes duelles de verbes.

Ce sont d'abord ceux où le sujet est lui-même au duel :

Acharn., v. 1025 :

καὶ ταῦτα μέντοι νὴ Δί' ὥπερ μ' ἐτρεφέτην. Les variantes ne concernent pas le duel : ἐτρεφέτην *RCB ;* ἐτραφέτην *A*. Ὥπερ est donné par *BC ; R* porte ὅπερ et *A* ὥσπερ.

Nubes, v. 949 :

νῦν δείξετον τὼ πισύνω τοῖς περιδεξίοισιν.

Eq., v. 1350 :

καὶ νὴ Δί', εἴ γε δύο λεγοίτην ῥήτορε (pas de var., sauf pour δύο) ;

Vespae. v. 381 :

ἄγετον, ἢν αἰσθανομένω τούτω ζητῆτόν μ' ἐκκαλαμᾶσθαι (sujet : les deux esclaves de garde) ;

Vesp., 693-694 :

ἢν τίς τι διδῷ τῶν φευγόντων, ξυνθέντε τὸ πρᾶγμα δύ' ὄντε |

ἐσπουδάκατον, χᾆθ' ὡς πρίονθ' ὁ μὲν ἕλκει, ὁ δ' ἀντενέδωκε, pourtant le passage est lyrique ; (s. var. jusqu'à χᾆθ' ὡς) ;

Vesp. (866)-867 : (ἐκ τοῦ πολέμου) καὶ τοῦ νείκους ξυνέβητον (un ms., *S*, a ξυνίετον, ce qui ne change rien au fait du duel) ; même observation) ;

Plut., v. 733 :

ἐξῃξάτην οὖν δύο δράκοντ' ἐκ τοῦ νεὼ (sans var. sauf pour δύο) ;

Eq., 931-2-3 :

οὐκ ἂν ἤστην σκεύῃ δύο χρησίμω (lire σκεύει) ;

Ran., v. 141 :

ὡς μέγα δύνασθον πανταχοῦ δύ' ὀβολώ (s. var.) ;

Ran., 142 :

πῶς ἐλθέτην κἀκεῖσε ;

Ran., 1378 :

ἴθι δὴ παράστασθον παρὰ τὼ πλάστιγγ(ε)'. Ἰδού. (sans var. pour les duels). Le discours s'adresse aux deux poètes.

Aues, v. 19 :

τὼ δ' οὐκ ἄρ..' ἤστην οὐδὲν ἄλλο πλὴν δάκνειν (*R* a ἤστιν ; *ACSV Méd.* 8, 9 portent ἤστην, *BΔ*, ἐστόν. Porsson a corrigé ἤστην. En tout cas on se trouve en présence d'un duel) ;

Au., 317 :

ἄνδρε γὰρ λεπτὼ σοφιστὰ δεῦρ' ἀφῖχθον ὡς ἐμέ (*RAΓ* portent ἀφῖχθον, σοφιστά est une corr. pour λογιστά) ;

Au., 321 :

ἥκετον δ' ἔχοντε πρέμνον πράγματος πελωρίου (s. var.) ;

Lysistr., v. 291 :

ὡς ἐμοῦ γε τὼ ξύλω τὸν ὦμον ἐξιπώκατον.

(ἐξιπώκατον est donné par *RBCN*Δ Leid... (le passage est lyrique).

Lysistr. (437)-438 :

... οὐ ξυναρπάσει μέσην | καὶ σὺ μετὰ τούτου κἀνύσαντε δήσετον ;

(δήσετον *RCN*, δήσατον *B*Δ) ;

Pax, v. 325 :

οὐκ ἐμοῦ κινοῦντος αὐτὼ τὼ σκέλη (1) χορεύετον (Le Chœur est assimilé à une seule personne ; pas de var.) ;

Pax, 407 :

τοῖς βαρβάροισι προδίδοτον τὴν Ἑλλάδα (le mètre confirme le duel — du reste, il n'y a aucune variante).

Pax, 1222 :

τριχορρυεῖτον, οὐδέν ἐστιν, τὼ λόφω. (*B* a de plus : οὐδὲν ἐστόν ; pas de var. pour les duels) ;

Thesmoph., 1555-6 :

μόλετον, ἔλθετον, ἀντόμεθ', ὦ | Θεσμοφόρω πολυποτνία (les verbes au duel s. var. ; *N* a : πολὺ ποτνία ; l'exemple est d'autant plus probant qu'il s'agit d'un passage lyrique) ;

Thesmoph., 1230-1 :

τὼ Θεσμοφόρω δ' ἡμῖν ἀγαθὴν | τούτων χάριν ἀνταποδοίτην. (*N* et *R* ont ἀνταδοῖτον ; la plupart des éditeurs corrigent en ἀνταποδοίτην.

Voici maintenant les passages où le verbe est un duel sans sujet exprimé au même nombre :

Acharn., v. 529 :

ὁ σώφρων τε χὠ καταπύγων ἄριστ' ἠκουσάτην (s. var. ; il s'agit de deux personnages des Δαίταλοι) ;

Ach. 1144 :

ὡς δ' ἀνομοίαν ἔρχεσθον ὁδόν (s. var.) ;

Acharn., 1200 :

φιλήσατόν με μαλθακῶς, ὦ χρυσίω (le vocatif n'est pas à proprement parler le sujet du verbe, mais il souligne le duel de cette espèce de mot).

Eq., 239 : ἀπολεῖσθον,

ἀποθανεῖσθον, ὦ μιαρωτάτω (s. var. pour les désinences duelles) ;

(1) Lire : σκέλει.

Eq., 235-6 :

οὗτοι μὰ τοὺς δώδεκα θεοὺς χαιρήσετον | ὁτιὴ 'πὶ τῷ δήμῳ ξυνόμνυτον πάλαι (χαιρήσετον *R* ; ξυνόμνυτον *R* et les autres mss. sauf *Par. 6* qui a ξυνώμνυτον) ;

Eq., 284 :

ἀποθανεῖσθον αὐτίκα μάλα (sans variante) ;

Eq., 1161 :

ἄπιτον (Dèmos à Cléon et au charcutier ; pas de var.) ;

Vespae, 453 :

ἀλλὰ τούτων μὲν τάχ' ἡμῖν δώσετον καλὴν δικήν (le scholiaste propose de lire τούτω (δυϊκῶς) auquel cas l'exemple rentrerait dans la liste précédente) ;

Plut., v. 66 : (à Chrémyle et à son esclave) :

ὦ τᾶν, ἀπαλλαχθῆτον ἀπ' ἐμοῦ

Plut., 73 :

κακόν τί μ' ἐργάσεθον, οὐκ ἀφήσετον ; (*R* a — σθε κοὐκ avec qques mss ; tous les autres présentent la désinence du duel) ;

Plut., 76 :

ἀκούετον δή· δεῖ γὰρ... (s. var. p. ἀκούετον) ;

Plut., 100 :

ἄφετόν μέ νυν· ἴστον γὰρ ἤδη τἀπ' ἐμοῦ (s. var.) ;

Plut., (102)-103 :

οὐκ ἠγόρευον ὅτι παρέξειν πράγματα | ἐμέλλετόν μοι ; (on a voulu corr. en ἐμελλέτην ; en tout cas, le duel) ;

Plut., 198 :

εὖ τοι λέγειν ἔμοιγε φαίνεσθον πάνυ — (φαίνεσθον est garanti par le mètre : Plutus s'adresse à Chrémyle et Carion) ;

Plut., 417 :

ποῖ, ποῖ, τί φεύγετον, οὐ μενεῖτον ;

(Beaucoup de mss. ont φεύγετον ; d'autres, φεύγετ(ε)) ;

Plut., 419 :

τολμῆμα | γὰρ τολμᾶτον οὐκ ἀνασχετόν (s. var.) ;

Plut., 421 :

... ὥστ' ἀπολώλατον s. var. ;

Plut., 429 :

ἄληθες ; οὐ γὰρ δεινότατα δεδράκατον ;

(un seul mss. : Bodl. 2 porte δεδράκατε) ;

Plut., 434 :

ἀνθ' ὧν ἐμὲ ζητεῖτον ἐνθένδ' ἀφανίσαι (s. var. et garanti par le mètre) ;

Plut., 454 :

γρύζειν δὲ καὶ τολμᾶτον, ὦ καθάρματε (s. var.) ;

Plut., 471 :

ποιεῖτον ἤδη τοῦθ' ὅτι ἂν ὑμῖν δοκῇ

(il n'y a de variantes que pour la graphie ποεῖτον à côté de ποιεῖτον) ;

Plut., 529 :

οὔτε μύροισιν μυρίσαι στακτοῖς, ὁπόταν νύμφην ἀγάγησθον

(-σθε dans le seul *Cant.* 3 ; pourtant passage lyrique) ;

Plut. 532 :

παρ' ἐμοῦ δ'ἔστιν ταῦτ' εὔπορα πάνθ' ὑμῖν ὧν δεῖσθον · ἐγὼ γάρ...

(les mss. ont δεῖσθον qui est garanti par le mètre) ;

Plut., 788 :

ὦ φίλτατ' ἀνδρῶν, καὶ σὺ καὶ σὺ χαίρετον (une dizaine de mss. ont χαίρετον, les autres dont *R*, χαίρετε, cf. *Aues*, 645 χαίρετον ἄμφω) ;

Plut., 886 :

σκώπτετον sans variante. Le sycophante s'adresse à Chrémyle et à Carion ;

Plut., 887 :

ὅ τι δὲ ποιεῖτον ἐνθάδ' οὐκ εἰρήκατον

(ποεῖτον, sic ARV ?, est garanti par le mètre) ;

Plut., 888 :

οὐκ ἐπ' ἀγαθῷ γὰρ ἐνθάδ' ἐστὸν οὐδενί

(même observation) ;

Plut., 890 :

ἀπὸ τῶν ἐμῶν γὰρ ναὶ μὰ Δία δειπνήσετον

(s. var. ; *Cant.* 3 omet γάρ et Blaydes ajoute σφώ, correction peu nécessaire) ;

Plut., 893 :

ἀρνεῖσθον ; ἔνδον δ'ἔστιν, ὦ μιαρωτάτω (sans var.).

Une remarque qui s'impose ici, c'est que le nombre des formes verbales du duel est aussi considérable dans le Plutus que celui des pronoms personnels l'est peu, nouvelle preuve qu'il ne faut pas se hâter de refuser les désinences -τον, -την, -σθον, -σθην au moyen-attique (1).

Ranae, v. 47 :

τί κόθορνος καὶ ῥοπαλὸν ξυνηλθέτην (sans variante) ;

(1) Voir le chapitre des inscriptions attiques.

Ran., 142 :

πῶς ἐλθέτην κἀκεῖσε (sans var.);

Ran., 606 :

ἵνα δῶ δίκην · ἀνύετον. — Bacch. ἥκει τῳ κακόν (on propose des corr., mais elles ne concernent pas le duel);

Ran., 607 :

οὐκ ἐς κόρακας ; οὐ μὴ πρόσιτον ;...

(οὐ est une corr. pour raison métrique) ;

Ran., 669 :

εἴσιτον (à la fin du vers). C'est Eaque qui s'adresse à Bacchus et Xanthias ; un seul ms., *V*, porte εἴσιτε) ;

Ran. 806 :

σοφῶν γὰρ ἀνδρῶν εὐπορίαν ηὑρισκέτην 3ᵉ pers. ; vulg. εὑρισκέτην ;

Ran., 905 (Bacchus aux 2 poètes) :

οὕτω δ'ὅπως ἐρεῖτον (fin de vers, ἐρεῖτε ne se trouve que dans *Bodl. I*) ;

Ran., v. 1103 :

ἀλλὰ μὴ 'ν ταὐτῷ κάθησθον (passage lyrique, pourtant κάθησθον est donné par *RAUV* et *Med. 8*) ;

Ran., 1105 :

ὅτι περ οὖν ἔχετον ἐρίζειν (s. var. ; pourtant, lyrique) ;

Ran., 1106 :

λέγετον, ἔπιτον, ἀνά τε δέρετον (toutes les var. de ἀνα-δέρετον offrent la désinence duelle bien que le passage soit lyrique) ;

Ran., 1108 :

κἀποκινδυνεύετον λεπτόν τι καὶ σοφὸν λέγειν (même observation);

Ran., 1109 :

εἰ δὲ τοῦτο καταφοβεῖσθον μή τις.... (s. var.; même observation) ;

Ran., 1117 :

μηδὲν οὖν δείσητον, ἀλλὰ... (*A* omet ce vers ; même observation) ;

Ran., 1118 : πάντ' ἐπέξιτον θεατῶν γ' εἵνεχ' ὡς ὄντων σοφῶν (var. ἔξετον *Z* ; la finale -τον est garantie par le mètre ; m. obs.) ;

Ran., 1364 :

παύσασθον ἤδη τῶν μελῶν (s. var. et assuré par la métrique) ;

Ran., 1378 :

ἴθι δὴ παράστασθον (s. var.) ;

Ran., 1379 :

καὶ λαβομένω τὸ ῥῆμ' ἑκάτερος εἴπατον (λαβομένω est une corr. de λαβομένους pr. m. de *R*) ;

Ran., 1380 :

καὶ μὴ μεθῆσθον, πρὶν ἂν ἐγὼ σφῷν κοκκύσω (les variantes ne portent pas sur la dés. -σθον) ;

Ran., 1381 :

'Εχόμεθα. — Τοὖπός νυν λέγετον ἐς τὸν σταθμόν (λέγετον est assuré par le mètre) ;

Ran., 1422 :

πρῶτον μὲν οὖν περὶ 'Αλκιβιάδου τίν' ἔχετον | γνώμην ἑκάτερος; (un seul ms. a ἔχετε) ;

Ran., 1426 :

ἀλλ' ὅ τι νοεῖτον εἴπατον τούτου πέρι (sans variante) ;

Ran., 1435 :

ἀλλ' ἔτι μίαν γνώμην ἑκάτερος εἴπατον (s. var.) ;

Ran., 1436 :

περὶ τῆς πόλεως ἥντιν' ἔχετον σωτηρίας (s. var.) ;

Aues, v. 64 :

ἀπολεῖσθον (s. var.; c'est le roitelet qui parle aux 2 hommes) ;

Au., 96 :

μῶν με σκώπτετον; (sans variante) ;

Au., 107 :

ἀλλ' εἴπατόν μοι, σφὼ τίν' ἐστόν (déjà cité pour le pronom σφώ) ;

Au., 112 :

πράγους δὲ δὴ τοῦ δεομένω δεῦρ' ἤλθετον; (s. variante) ;

Au., 144 :

ἀτὰρ ἔστι γ'ὁποίαν λέγετον εὐδαίμων πόλις (λέγετον garanti par la métrique) ;

Au., 149 :

τί οὐ τὸν 'Ηλεῖον Λέπρεον οἰκίζετον (sans variante) ;

Au., 326 :

κἄστὸν ἤδη που παρ' ἡμῖν (κἄστόν sans variante) ;

Au. (435) 436 :

ἄγε δὴ σὺ καὶ σὺ μὲν πάλιν τὴν πανοπλίαν | ταύτην λαβόντε κρεμάσατον... (pas de variantes) ;

Au., 644 :

καὶ τοὔνομ'ἡμῖν φράσατον (φράσατον *RAV*, φράσετον *B*; en tout cas, le duel) ;

Au., 645 : ἀλλὰ χαίρετον | ἄμφω (sans variante) ;

Au., 646 :

... δεῦρο τοίνυν εἴσιτον (fin de vers, pourtant aucune var.),

Au., 655 : (ἔστι γάρ τι ῥίζιον) ὃ διατραγόντ' ἔσεσθον ἐπτερωμένω (sans var.) ;

Au., 657 : (ἄγε δή, Ξανθία) καί Μανόδωρε, λαμβάνετον τὰ στρώματα (λαμβάνετον *B*, λάμβατε *R*, λαμβάνετε *ASV;* il s'agit de deux esclaves) ;

Au., 1129 :

ὑπὸ τοῦ πλάτους ἂν παρελασαίτην (s. var. ; sujets, Proxénide et Théagène) ;

Pax, v. 409 :

ἵνα τί δὲ τοῦτο δρᾶτον ; ὁτιή ... (sujets : le Soleil et la Lune ; δρᾶτον s. var. est confirmé par la métrique ;

Pax, 414 :

ταῦτ' ἄρα πάλαι τῶν ἡμερῶν παρεκλεπτέτην (Br. -την, *RSV* ont -τον ; παρέκλεπτον de *BCΓ* ne fait pas le vers) ;

Pax, 469 :

ἀλλ' ἄγετον, ξυνέλκετον καὶ σφώ (sans variante importante) ;

Pax, 727 :

ἕπεσθον ἅμ' ἐμοὶ θᾶττον, ὡς πολλοὶ πάνυ (Trygeus ad Theoriam et Oporam, s. var.) ;

Pax, 1117 :

οὔ τοι μὰ τὴν Γῆν ταῦτα κατέδεσθον μόνω (ici l'emploi du duel coïncide avec la reprise du mètre de la conversation, le vers ïambique) s. var. ;

Eccles., v. 73 :

... χοὐκ ἀφήσετον (ainsi tous les mss. sauf ΦΧ corr. *Bodl.* 8. Porsson corrigeait : κακὸν τί μ' ἐργάσεσθον οὐδ 'ἀφήσετον à cause du mètre) ;

Thesmoph., v. 1151 :

ὄργια σέμνα θεοῖν, ἵνα λάμπασι | φαίνετον ἄμβροτον ὄψον (φαίνετον sans var., pourtant c'est un passage lyrique) ;

Thesmoph., 1159 :

ἤλθετον νῦν ἀφίκεσθον ἱκετεύομεν ἐνθάδ' ἡμῖν.

(les deux duels verbaux sont donnés par les mss. — inutile de corriger — passage lyrique).

Tels sont les exemples positifs du duel des formes verbales dans Aristophane ; voici maintenant les exemples contraires qui s'expliquent tous assez facilement.

Première catégorie : Exceptions faciles à écarter par une légère correction.

C'est peut-être ici le lieu d'insister sur le fait que la plupart

des scribes qui ont recopié les manuscrits (et cela au moins à partir du IIIe siècle avant notre ère) ne savaient absolument pas par la langue de leur temps ce qu'était une forme du duel, et qu'ils ont dû nécessairement et très souvent rajeunir le texte des auteurs sur ce point. Ce qui est vrai d'Aristophane, l'est également des autres auteurs attiques qui ont écrit à l'époque où le duel était encore employé.

Acharn., v. 804 :

ὡς ὀξὺ πρὸς τὰς ἰσχάδας κεκράγατε.

Plusieurs éditeurs corrigent en κεκράγατον ;

Vespae, v. 136 :

ὦ Ξανθία καὶ Σωσία, καθεύδετε ;

(on acceptera la correction de Blaydes : καθεύδετον) ;

Plut., v. 72 :

ἀλλ' ἣν πύθησθέ μ' ὅστις εἴμ', εὖ οἶδ' ὅτι.

(*R* a πείθοισθε, il suffit de supprimer με qui est pléonastique et πύθησθον fera très bien le vers) ;

Plut., 75 :

μέθεσθέ νύν μου πρῶτον

(plusieurs mss. dont *R*, présentent μέθεσθε, mais plusieurs autres ont μέθεσθον ; *V* porte μέθετον ; la correction de Blaydes : μέθεσθον οὖν est admissible) ;

Plut., v. 458 :

οὐδὲν γὰρ, ὦ πρὸς τῶν θεῶν, νομίζετε

(ici encore νομίζετον est la leçon de quelques mss. : *Cant.*, 1, 2, 3, 4, *Bodl.*, 8, *Par.* 8 ; on rétablira donc νομίζετον) ;

Plut., 485 :

οὐκ ἂν φθάνοιτ' ἂν τοῦτο πράττοντ'.

Ainsi lit Blaydes, mais φθάνοιτον est donné par beaucoup de mss : *M U* pr. *WYZ* corr. Ω pr., *Cant.*, 1, 2, *Bodl.*, 2, 8, *Cant.*, 1, 2, *Mut.* 2, 3, *Par.* 8. *Med.* 5. *R* ; d'autres ont φθάνοιτε. On peut adopter φθάνοιτον.

Ranae, v. 1384 :

κόκκυ· μέθεσθε καὶ...

(au troisième pied qui n'est pas obligatoirement pur, on peut très bien rétablir : μέθεσθον) ;

Ran., 1417 :

εὐδαιμονοίης. φέρε πύθεσθέ μου ταδί (Bacchus parle d'abord à Pluton, puis il s'adresse aux deux poètes ; rien n'empêche de lire (πύ)θεσθον un cinquième pied) ;

Ran., 1479 :

χωρεῖτον οὖν νῦν, ὦ Διόνυσ', εἴσω (ad Bacchum et Æschylum ; les mss. ont χωρεῖτε ; la correction de Blaydes est fondée sur le σφώ du vers suivant) ;

Aues, v. 127 :

ποίαν τίν' οὖν ἥδιστ' ἂν οἰκοῖτον πόλιν ; (Les mss. ont : οἰκοῖτ' ἄν ; Porsson le premier a corrigé οἰκοῖτον) ;

Au., 642 :

ἐς τὴν ἐμὴν νεοττίαν εἰσέλθετον (presque tous les mss. portent : εἰσέλθετ' ἐς νεοττίαν γε τὴν ἐμήν ; la correction est de Blaydes) ;

Thesmoph., 922 :

(Οὐκ ἐτὸς πάλαι) ἠγυπτιάζετ'. Ἀλλὰ... (sic *R* ; ἠγυπτιάζετον satisferait aussi bien aux exigences métriques).

Deuxième catégorie. — Exceptions explicables par le sens du contexte (syllepse) :

Acharn. 115 :

Ἑλληνικόν γ' ἐπένευσαν ἄνδρες οὑτοιί | κοὐκ ἔσθ' ὅπως οὐκ εἰσὶν ἐνθένδ' αὐτόθεν (le nombre des ambassadeurs n'est pas encore déterminé) ;

Pour le v. 1217 des Acharniens, l'explication est différente : προσλάβεσθ', ὦ φίλαι ; Dicéopolis s'adresse aux deux courtisanes, mais il calque son vers sur le dernier qu'a prononcé Lamachos, cela pour le railler ; or celui-ci vient de dire :

λάβεσθέ μου, λάβεσθε τοῦ σκέλους ... προσλάβεσθ', ὦ φίλοι. Du reste, le passage est lyrique.

L'accord avec un des sujets seulement est fréquent et il est inutile d'en donner des exemples. Dans *Les Guêpes*, v. 58 (59) :

ἡμῖν γὰρ οὐκ ἔστ' οὔτε κάρυ' ἐκ φορμάδος
δούλω διαρριπτοῦντε τοῖς θεωμένοις,

on a une construction très ordinaire en grec quand le sujet est un pluriel et que ἔστι est au commencement de la phrase. Ce n'est pas une exception.

Plut., v. 215 :

ὁρᾶτε semble s'adresser à Chrémyle et Carion, mais le ἡμῖν du vers 220 peut représenter Plutus, Chrémyle et Carion, d'où le pluriel du verbe) ;

Aues, v. 95 :

τίνες εἰσί μ' οἱ ζητοῦντες (La Huppe entrant en scène peut ignorer encore le nombre exact des nouveaux venus) ;

Au., 1147 :

τί δῆτα πόδες ἂν οὐκ ἂν ἐργασαίατο (proverbe simplement transposé de : τί δῆτα χεῖρες οὐκ ἂν ἐργασαίατο ; des mains, des pieds en général) (1);

Pax, v. 1054 :

ὅτῳ δὲ θύετ' οὐ φράσεθ' ; ... (seule var. φράζεθ' *RS;* mais il n'est pas absolument sûr que Trygée et son esclave soient les seuls personnages interpellés).

Troisième catégorie. — Exceptions qui se rencontrent dans les passages lyriques. Elles ne peuvent naturellement avoir la même valeur que celles de la langue purement attique de la conversation. En voici l'énumération :

Nubes, v. 934 (au Juste et à l'Injuste) :

παύσασθε μάχης καὶ λοιδορίας (σύ τε... σύ τε...) ; s. var.

Vespae, v. 1009 :

ἀλλ' ἴτε χαίροντες ὅποι βούλεσθε... (Chorus ad patrem filiumque) ;

Pax, v. 806-7-8 :

ἡνίκα | τῶν τραγῳδῶν
τὸν χόρον εἶχον ἀδελ-
φός τε καὶ αὐτὸς ἄμφω ;

Thesmoph., 1148-9 :

ἥκετ' εὔφρονες ἵλαοι
πότνιαι, ἄλσος ἐς ὑμέτερον

(les mss. ἥκετ' ; on pourrait songer à lire : ἥκετον εὔφρονες) (2) ;

Quatrième catégorie. — Viennent enfin les exceptions dialectales qui prouvent encore moins :

Acharn. 732-3-4 : (mégarien) :

ἄμβατε ποττὰν μᾶδδαν, αἴ χ' εὕρητέ πα.
'Ακούετε δή, ποτέχετ' ἐμὶν τὰν γαστέρα.
Πότερα πεπρᾶσθαι χρῄδδετ' ἢ πεινῆν κακῶς ;

Ach. 742-3 :

ὡς καὶ τὸν 'Ερμᾶν, αἴπερ ἰξεῖτ' οἴκαδις
ἄπρατα, πειρασεῖσθε τᾶς λιμῶ κακῶς.

Ibidem (à la suite) :

ἀλλ' ἀμφίθεσθε καὶ ταδὶ τὰ ῥυγχία
κἤπειτεν ἐς τὸν σάκκον ὧδ' ἐσβαίνετε

(1) Il s'agit du reste de noms d'organes pairs.
(2) Mais le ton du passage est solennel, ce qui peut expliquer le pluriel.

et 746 sqq.

ὅπως δὲ γρυλιξεῖτε καὶ κοΐξετε
κἀσεῖτε φωνὰν χοιρίων . .

D'une façon analogue, au vers 797, l'Athénien Dicéopolis demande :

ἤδη δ'ἄνευ τῆς μητρὸς ἐσθίοιεν ἄν;

mais c'est peut-être par imitation du Mégarien (qui n'emploie jamais le duel) et pour mieux se mettre à sa portée (1).

De même enfin dans le passage laconien de *Lysistrata* v. 1302 :

τοὶ δὴ παρ' Εὐρώταν ψιάδδουσι.

Ces énumérations, aussi complètes que possible, montrent qu'il n'y a presque aucune exception réelle à l'emploi des formes verbales du duel et conduisent à la même conclusion que l'étude des pronoms personnels : l'emploi du duel est seul régulier dans les passages purement attiques.

Il y a cependant une 5e catégorie d'exceptions explicables par raison métrique, ce qui a été nommé plus haut : licences poétiques. La tradition autorisait probablement l'auteur à y recourir dans les cas gênants. En voici la liste :

Equites, v. (le Charcutier) :

τί ἐστι; τί με καλεῖτε; — Δεῦρ' ἐλθ' ἵνα πύθῃ

(Le mètre exige καλεῖτε ; du reste le Charcutier peut ignorer encore le nombre de ceux qui l'appellent) ;

Plut., v. 426 :

οἴεσθε δ'εἶναι | τίνα με;

(deuxième pied obligatoirement pur ; on pourrait facilement lire οἴεσθον et supprimer δέ) ;

Plut., v. 871 :

κοὐκ ἔσθ' ὅπως οὐκ ἔχετέ μου τὰ πράγματα (ἔχετε s. var. et quatrième pied pur obligatoire) ;

Ran., v. 605 :

ξυνδεῖτε ταχέως τουτονὶ τὸν κυνοκλόπον

(ξυνδεῖτον serait impossible) ;

(1) Si l'on admet cette explication, elle vaut aussi pour le v. 806 que l'on attribue à Dicéopolis :

805 ἐνεγκάτω τις τῶν ἰσχάδων
806 τοῖς χοιριδίοισιν. Ἆρα τρώξονται;

Ran., 641 :

. . . ἀποδύεσθε δή

(6e pied obligatoirement pur);

Ran., 811 (Eschyle et Euripide) :

ἐπέτρεψαν, ὁτιή τῆς τέχνης ἔμπειρος ἦν

(à la rigueur on pourrait lire : ἐπετρέψατον ὅτι...);

Ran. 885 :

εὔχεσθε δὴ καὶ σφώ τι πρὶν τἄπη λέγειν

(on pourrait songer à corriger en : εὔχεσθον οὖν ?);

Ran., 1368 :

ἴτε δεῦρό νυν, εἴπερ γε δεῖ καὶ τοῦτό με...

(ἴτον n'est pas admissible);

Ran., 1390 :

λάϐεσθε τοίνυν αὖθις

(le mètre demande λάϐεσθε);

Ran., 1393 :

μέθεσθε, μέθεσθε...

(les mss. ont μεθεῖτε ; μέθεσθε est une corr. de Porsson ainsi qu'au v. 1384);

Ran., 1440-1 :

(Cléocrite et Cinésias) εἰ ναυμαχοῖεν χᾆτ' ἔχοντες ὀξίδας | ῥαίνοιεν ἐς τὰ βλέφαρα τῶν ἐναντίων (probablement parodie de vers tragiques) (participe et optatif);

Aues, 371 :

οἵδε τὴν φύσιν μὲν ἐχθροί, τὸν δὲ νοῦν εἰσιν φίλοι

(aucune autre var. que εἰδέ ; le vers admettrait très bien : τώδε... ἐχθρὼ... ἐστὸν...) (1);

Au., 372 :

καὶ διδάξοντές τι δεῦρ' ἥκουσιν ἡμᾶς χρήσιμον

(ἥκετον ne conviendrait pas au point de vue métrique);

Au., 373-4 :

πῶς δ' ἂν οἵδ' ἡμᾶς τι χρήσιμον διδάξειάν ποτε
ἢ φράσειαν ὄντες ἐχθροὶ τοῖσι πάπποις τοῖς ἐμοῖς (même observation. Remarquer l'optatif);

Au., 403-4-5 :

κἀναπυθώμεθα τούσδε τίνες ποτὲ
καὶ πόθεν ἔμολον
ποίαν τ' ἐπίνοιαν ἔχουσιν (c'est. ainsi qu'on le voit, un passage lyrique);

(1) Mais il s'agit de φίλος et de son contraire ἐχθρός. Ces mots, on l'a vu par les tragiques, occasionnent de nombreuses infractions à l'emploi du duel.

Av., 1683 :

σφὼ νῦν διαλλάττεσθε καὶ ξυμβαίνετε (διαλλάττεσθε seul est exigé par le mètre à moins de lire -σθον ἢ ξυμβαίνετον ?) ;

Pax, v. 412 :

βούλοιντ' ἂν ὑμᾶς πάντας ἐξολωλέναι (le Soleil et la Lune ; βούλοισθον ἂν ne serait guère admissible (anapeste second) ; le duel est très rare à l'optatif) ;

Pax, v. 413 :

ἵνα τὰς τελετὰς λάβοιεν αὐτοὶ τῶν θεῶν (tous les mss. ont λάβοιεν, pourtant λαβοίτον αὐτὼ serait possible mais peu probable pour la raison donnée) ;

Pax, 415 :

καὶ τοῦ κύκλου παρέτρωγον ὑφ'ἁμαρτωλίας (Blaydes croit le vers interpolé) ;

Thesmoph., v. 282 :

ὦ Θεσμοφόρω, δέξασθέ με (ce pluriel est nécessaire à la fin du vers).

Substantifs. — Duel naturel.

On a déjà vu par l'exemple des tragiques et l'on constatera par l'étude de tous les auteurs et d'Homère lui-même que les noms désignant des organes pairs sont précisément ceux où le duel a été le plus vite oublié. Ceci s'explique par le fait signalé plus haut : les dialectes grecs tendaient à ne plus employer le duel qu'avec δύο, δυοῖν. Or, ce nom de nombre n'était presque jamais employé quand il s'agissait d'objets naturellement pairs. Il ne faut donc pas s'étonner si sur ce point l'on trouve des exceptions chez Aristophane lui-même.

Ce qu'il y a au contraire d'étonnant, c'est que ces exceptions soient relativement si peu nombreuses. Il n'y a en effet chez cet auteur qu'une vingtaine d'exemples négatifs de ce genre contre 70 exemples positifs.

Ceci peut encore être considéré comme une preuve de la vitalité du duel dans l'attique de l'époque d'Aristophane.

Voici la liste des exemples positifs :

Les mâchoires :

Ecclesiaz., v. 502 (ἀλλ' ἐπείγου) | ἅπασα καὶ μίσει σάκον πρὸς ταῖν γνάθοιν | ἔχουσα (les mss. portent : ταῖν) ;

Pax, v. 1309 :

καὶ σμώχετ' ἀμφοῖν τοῖν γνάθοιν· (*RS V* ont τοῖν) le duel est d'autant plus probant ici que le sujet-possesseur est pluriel (il s'agit des convives de Trygée) et, pour les deux exemples, il faut remarquer que le mot γνάθος est féminin et que le duel en est excessivement rare dans les auteurs.

Les paupières :

Eccl., v. 402 : ὃς αὐτὸς αὑτῷ βλεφαρίδ' οὐκ ἐσώσατο· (var. sans importance : φλεβαρίδ' Γ et φλεβανίδ' *B*). Au neutre on a τὰ βλέφαρα collectif ;

Les pupilles :

Vespae, v. 7 : κατὰ ταῖν κόραιν ἤδη τι καταχεῖται γλυκύ (les mss. ont : ταῖν) ;

L'exemple est unique, mais significatif parce qu'il s'agit d'un féminin en -ᾱ (-η) ;

Les flancs (inguina) :

Vespae, v. 1193 : πλευρὰν βαθυτάτην καὶ χέρας καὶ λαγόνε καί.

(*S V* ont λαγόνα, *RC* λαγόνας *B* λαγόνας τε καί ; le mètre n'admet que λαγόνα ou λαγόνε et χέρας) ;

Les ailes :

Aues, v. 574 : αὐτίκα Νίκη πέτεται πτερύγοιν χρυσαῖν, καὶ νὴ Δι', Ἔρως γε (*BR* ont χρυσαῖν, *AS V*, χρυσοῖν ; πτερύγοιν est garanti par le mètre, et pourtant le passage est lyrique) ;

Au., 697 : (Ἔρως)

στίλβων νῶτον πτερύγοιν χρυσαῖν (s. var. ; pourtant, lyrique) ;

Au., 1229 :

φράσον δέ μοι σύ, τὼ πτέρυγε ποῖ ναυστολεῖς ; (s. var.) ;

Au., 1464-5 :

...πτερὼ μὲν οὖν | οἱσί σε ποιήσω τήμερον βεμβικιᾶν

(d'autant plus remarquable qu'on a ordinairement pour πτέρον un collectif : τὰ πτερά ; la seule var. est πτερῶ *RV* ; οἱσι n'est qu'un défaut d'accord explicable par le fait qui vient d'être signalé) (1) ;

(1) De même au figuré et dans l'emploi de duel *habituel* on lit :
Acharn. v. 1103 :
ἔνεγκε δεῦρο τὼ πτερὼ τὼ 'κ τοῦ κράνους sur quoi Blaydes remarque : « Ex hoc loco colligere possumus Lamachum praeter cristas (λόφους) duas pennas in galea habuisse. Eos veteres ad utrumque galeae latus affixisse docent imagines antiquae. » Il s'agit donc de 2 plumes, et non d'ailes, ce qui rend le duel moins surprenant.

Les cuisses :

Nubes, v. 966 : εἶτ' αὖ προμαθεῖν ᾆσμ' ἐδίδασκεν, τὼ μηρὼ μὴ ξυνέχοντας (sans var. sauf ἐδίδασκον proposé par Bücheler; pourtant le sujet-possesseur est pluriel et le passage, lyrique) ;

Nub., 973 : ἐν παιδοτρίβου δὲ καθίζοντας τὼ μηρὼ ἔδει προβαλέσθαι (Les mss ont τὸν μηρὸν ; la correction de Blaydes s'autorise du v. 966 et de τὼ πόδε au v. 983) ;

Pax., v. 1039 :

τίθεσο τὼ μηρὼ λαβών (s. var.);

Nates.

Equites, v. 424 : ἀποκρυπτόμενος ἐς τὰ κοχώνα τοὺς θεοὺς ἀπώμνυον (*R* et plusieurs autres mss ont τὰ κοχώνα, quelques autres τὰς κοχώνας ; tous les éditeurs corrigent en τὼ κοχώνα) ;

Eq., 484 : (εἴπερ ἀποκρύψω ποτέ | ἐς τὰ κοχώνα τὸ κρέας (*R* porte : τὰ κοχώνα, d'autres mss τὰς κοχώνας ; les éditeurs lisent τὼ κοχώνα) ;

Les reins :

Ranae, v. 475 : ... τὼ νεφρὼ δέ σου (« les Gorgones tithrasiennes déchireront tes reins, ô Bacchus » ; s. var. ; parodie d'un vers du Thésée d'Euripide) ;

Ran., 1280 : ὑπὸ τῶν κόπων γὰρ τὼ νεφρὼ βουβωνιῶ (Bacchus de se ; pas de var. pour τὼ νεφρώ) ;

Les mains :

Eq., v. 79 : τὼ χεῖρ' ἐν Αἰτωλοῖς, ὁ δὲ νοῦς ἐν Κλωπιδῶν (Blaydes propose χεῖρε δ'ἐν ; cela ne change rien au fait du duel);

Equites, v v. 826-7 :

.... κἀμφοῖν γε χεροῖν μιστιλᾶται τῶν δημοσίων

(leçon des mss : χεροῖν Bentley, Porsson veulent corriger en χειροῖν qui est la seule forme attestée dans les inscriptions attiques) ;

Nubes, v. 506 : ... ἐς τὼ χεῖρέ νυν

δός μοι μελιτοῦτταν πρότερον (sans variante) ;

Ranae, v. 201 : οὐκοῦν προβαλεῖ τὼ χεῖρε κἀκτενεῖς ; (s. var.) ;

Ran., 1029 : ὁ χόρος δ' εὐθὺς τὼ χεῖρ' ὡδὶ ξυγκρούσας εἶπεν ἰαυοῖ (anapestique ; le Chœur est considéré comme un personnage unique) ;

Ran., 1349 : εἰειειειειειλίσσουσα χεροῖν (parodie du style lyrique d'Euripide ; ce duel est fréquent chez les tragiques) ;

Ran., 1362 : λαμπάδας ὀξυτάταιν χεροῖν Ἑκάτα παράφηνον (χεροῖν sans variante ; *TYX Cant.* 1, *Mut.* 1 ont ὀξυτάταιν, Ω porte ὀξυτάτοιν, *R* et bcp. d'autres, ὀξυτάτας qui n'a pas de sens ; il faut peut-être lire χειροῖν avec Bergk ; c'est la forme des inscriptions attiques [1] ; en tous cas le duel dans ce passage qui pourtant est lyrique) ;

Aues, v. 623 : ἀνατείνοντες τὼ χεῖρ' ἀγαθῶν (l'exemple est assez probant car le sujet possesseur est pluriel (les hommes en général) et le passage est lyrique) ; s. var. ;

Au., 975 : καὶ φιάλην δοῦναι καὶ σπλάγχνων χεῖρ' ἐνιπλῆσαι (χεῖρε les mains ou χεῖρα la main (du devin), du reste style épique ; pas de variante) ;

Plutus, v. 739 : ἐγὼ δὲ τὼ χεῖρ' ἀνεκρότησ' ὑφ' ἡδονῆς (2 mss seulement : *Mut.* 1 et 2 ont τὴν χεῖρα qui n'a pas de sens) ;

Pax, v. 35 : καὶ ταῦτα τὴν κεφαλήν τε καὶ τὼ χεῖρέ πως (s. var. cf. τοῖν ποδοῖν au v. 7 : le sujet est l'escarbot) ;

Lysistrata, v. 434 : ξυλλάμβαν' αὐτὴν κὠπίσω τὼ χεῖρε δεῖ (sans variante).

Les pieds :

Nubes, v. 983 : οὐδ' ἴσχειν τὼ πόδ' ἐναλλάξ (sans variante) ;

Aues, v. 35 : ἀνεπτόμεθ' ἐκ τῆς πατρίδος ἀμφοῖν τοῖν ποδοῖν (ainsi le Schol. de *R*, vulg. ἀμφοῖν ποδοῖν) ;

Au., 1146 : ἐς τὰς λεκάνας ἐνέβαλλον αὐτοῖν τοῖν ποδοῖν (sujet pluriel : οἱ χῆνες ; τοῖν ποδοῖν (sans variante ; les mss. ont αὐτοῖς, sauf *B* qui porte αὐτόν. Il faut corriger en αὐτοῖν ou admettre αὐτόν = ' le mortier ') ;

Vespae, v. 608 : ἀπονίζῃ καὶ τὼ πόδ' ἀλείφῃ (s. var. ; sujet Philocléon « que ma fille me lave les pieds et me les parfume) ;

Ranae, v. 1192 : εἶθ' ὡς Πόλυβον ἤρρησεν οἰδῶν τὼ πόδε (s. var. : il s'agit d'Œdipe) ;

Pax, v. 7 : ὅλην ἐνέκαψε περικυλίσας τοῖν ποδοῖν (s. var. ; sujet : l'escarbot) ;

Pax, 279 : ἀποστραφῆναι τοῦ μετιόντος τὼ πόδε (τὼ πόδε s. var. ; sujet : Κυδοιμός, le Tumulte) ;

Pax, 319 : ἐσδραμὼν γὰρ πάντα ταυτὶ ξυνταράξει τοῖν ποδοῖν (duel s. var. ; le sujet est Πόλεμος) ;

(1) On aurait de la sorte un hexamètre irréprochable.

Thesmoph., v. 957 : (βαῖνε) καρπαλίμοιν ποδοῖν
(Chorus ad seipsum — le passage est lyrique — aucune variante);

Thesmoph., 1183 : τὼ πόδε πρότεινον, ἵν' ὑπολύσω
(τὼ πόδε sans variante);

Plutus, v. 291 : καὶ τοῖν ποδοῖν ὡδὶ παρενσαλεύων
(sans var. pour le duel);

Eccles., v. 346 : ἐς τὼ κοθόρνω τὼ πόδ' ἐνθεὶς ἵεμην (τὼ πόδε sans variante);

Eccl., 483 : ἀλλ' ὡς μάλιστα τοῖν ποδοῖν ἐπικτυπῶν βαδίζε (le chœur est considéré comme une seule personne d'où le duel sans variante);

Eccl., 545 : μιμουμένη σε καὶ κτυποῦσα τοῖν ποδοῖν
(pas de variante);

Eccl., vv. 1109-1110 : .... εἶτα τὼ πόδε | μολυβδοχοήσαντες κύκλῳ περὶ τὰ σφυρά.

Les mss. portent : τὰ σφυρά mais Blaydes ajoute : « Malim τὼ σφυρώ ut τὼ πόδε in v. praec. » Cette correction est risquée, car on a probablement affaire [1] ici à un collectif neutre ; la chose est indifférente au point de vue métrique);

Eccl., 1165-(6) : Κρητικῶς οὖν τὼ πόδε | καὶ σὺ κίνει (le Chœur s'adresse à la Θεράπαινα — passage lyrique — pas de variante);

Lysistr., v. 1310 : ἀμπάλλοντι πυκνὰ ποδοῖν (sans variante, pourtant le passage est lyrique — dorien choral);

Lysistr., 1316-(7) : ἀλλ' ἄγε κόμαν παραμπύκιδδε χερὶ ποδοῖν τε πάδη | ᾇ τις ἔλαφος
(mêmes observations);

Les jambes :

Aues, v. 1254 : πρώτιστ' ἀνατείνας τὼ σκέλει διαμηριῶ (*ABSV* ont σκέλη, mais le témoignage des inscriptions attiques montre qu'il faut lire σκέλει que donne du reste *R*);

Pax, v. 241 : ὁ δεινός, ὁ ταλαύρινος, ὁ κατὰ τοῖν σκελοῖν (il s'agit de Πόλεμος ; pas de var. pour τοῖν σκελοῖν) ;

Pax, 325 : (Χόρος) : οὐκ ἐμοῦ κινοῦντος αὐτὼ τὼ σκέλει χορεύετον
(sans variante) ;

Pax, v. 825 : ... ἤλγουν τὼ σκέλει μακρὰν ὁδὸν | διεληλυθώς...

(1) Il faut donc plutôt ajouter τὰ σφυρά aux exemples négatifs.

(Les mss. ont τὼ σκέλη s. var. mais il faut lire : σκέλει — la confusion de η et de ει est fréquente chez les scribes) ;

Pax, 820 : ἔγωγέ τοι πεπόνηκα κομιδῇ τὼ σκέλει (même observation ; un seul ms. *B* a τά) ;

Pax, 889 : ὥστ' εὐθέως ἄραντας ὑμᾶς τὼ σκέλει ;

890 ταύτης μετεώρω κᾆτ' ἀγαγεῖν ἀνάρρυσιν (il vaut mieux corriger le μετέωρα des mss. en μετεώρω qui est très possible au troisième pied, et cela à cause de τώ qui est indubitable) ;

Eccles., v. 265 : εἰθισμέναι γὰρ ἔσμεν αἴρειν τὼ σκέλει (*RAΓ* ont τὼ σκέλη, *B* a τά ; il faut τὼ σκέλει ou τὰ σκέλη : il s'agit de plusieurs personnes) ;

Thesmoph., v. 24 : ἔτι προμάθοιμι χωλὸς εἶναι τὼ σκέλει (τὼ σκέλη sans var. mais il faut lire : σκέλει) ;

Thesmoph., 256 : ἴθι νυν κατάστειλόν με τὰ περὶ τὼ σκέλει (σκέλη s. var. — même observation) ;

Lysistr., 1172 : ἐᾶτε, μηδὲν διαφέρου περὶ σκελοῖν (vouloir corriger ce duel est tout à fait inutile et ne s'autorise de rien).

Un diminutif du mot σκέλος se rencontre une fois dans :

Eccl. 1167 : (καὶ τάσδε νυν) λαγαρὰς τοῖν σκελίσκοιν τὸν ῥυθμόν (Le fait a peu d'importance parce qu'il s'agit d'un duel en -οιν).

Les yeux :

Ach., v. 1027 : ἀπόλωλα τὠφθαλμὼ δακρύων τὼ βόε (s. var.) ;

Ach., 1029 : ὑπάλειψον εἰρήνῃ με τὠφθαλμὼ ταχύ (τὼ' φθαλμώ *RBC*, τὼ ὀφθαλμώ *A*) ;

Equites, v. 909 : ἰδοὺ δέχου κέρκον λαγὼ τὠφαλμιδίω περιψῆν (exemple remarquable parce qu'il s'agit d'un diminutif neutre en -ίον) ;

Vespae, v. 432 : οἱ δὲ τὠφθαλμὼ 'ν κύκλῳ κεντεῖτε καὶ τοὺς δακτύλους (pas de variante pour τὠφθαλμώ) ;

Aues, 342 : κάρτα· πῶς κλαύσει γὰρ, ἢν ἅπαξ τὠφθαλμὼ' κκόψῃς (sans variante ; il s'agit d'Evelpide) ;

Au., 444 : ... οὔκ, ἀλλὰ τὠφθαλμὼ λέγω (sans variante) ;

Nubes, 362 : ὅτι βρενθύει ἐν ταῖσιν ὁδοῖς καὶ τὠφθαλμὼ παραβάλλεις (seule var. τὼ' φθαλμώ A) ;

Nub , 410-1 : ... διαλακήσασα πρὸς | ἄμφω τὠφθαλμώ μου προσεπίλησεν (*A* lit τὼ' φθαλμὼ αὐτώ) ;

Nub., 946 : τὸ πρόσωπον ἅπαν καὶ τὠφθαλμώ κεντούμενος (sans variante).

Lysistr., v. 298 : ὥσπερ κύων λυττῶσα τὠφθαλμὼ δάκνει

(vers ïambique bien que ce soit le chœur qui parle, les var. τὼ 'φθαλμώ etc... sont sans aucune importance).

Enfin : *les deux membranes du cerveau* (d'après l'opinion des anciens) assimilées à des feuilles de figuier ;

Ranae, 134 : ἀλλ 'ἀπολέταιμ 'ἂν ἐγκεφάλου θρίω δύο

(le mètre garantit θρίω contre *A* qui donne θρία). L'exemple est important à cause de la rareté du mot et parce que c'est un neutre en -ιον. Les mss. hésitent entre δύο et δύω comme à l'ordinaire.

Exceptions a l'emploi du duel naturel

1re catégorie. — *Exceptions faciles à écarter par une légère correction.*

Lysistrat., v. 1170 :

κόλπον τὸν ὄπισθεν καὶ τὰ Μεγαρικὰ σκέλη.

(Comme il y a jeu de mots, on attendrait le duel et rien n'empêche en effet de lire : τὼ Μεγαρικὼ σκέλει. Blaydes lui-même remarque que notre auteur se sert presque constamment du duel de ce mot).

2e catégorie. — *Exceptions explicables par le sens.*

Les pieds : Aues, v. 66 :

καὶ μὴν ἐροῦ τὰ πρὸς ποδῶν

(expression toute faite ; cf. ἐμποδών, ἐκποδών qui sont beaucoup plus anciens mais qui n'offrent pourtant pas les désinences du duel) ;

Vespae, v. 1236 :

τί δ' ; ὅταν Θέωρος πρὸς ποδῶν κατακείμενος

(var. sans importance ; même observation) ;

Vesp., 1414 :

Ἰνοῖ κρεμαμένῃ πρὸς ποδῶν Εὐριπίδου

(probablement aussi formule) ;

Plutus, vv. 649-650 :

ἄκουε τοίνυν ὡς ἐγὼ τὰ πράγματα | ἐκ τῶν ποδῶν ἐς τὴν κεφαλήν σοι πάντ' ἐρῶ

(s. var., mais l'expression est figurée et probablement toute faite) ;

Les yeux : Plut. 769 :

ὥσπερ νεωνήτοισιν ὀφθαλμοῖς ἐγώ (*R* a νεωνήτοις. Il ne s'agit que du seul Plutus, mais καταχύσματα νεωνήτοις était une expression proverbiale où le pluriel était employé à cause de l'indétermination du sujet).

Une exception se trouve aussi dans un vers qui se lit identiquement le même dans la *Paix* 755 et les *Guêpes* 1032 : (Cléon)

οὐ δεινότεραι μὲν ἀπ 'ὀφθαλμῶν Κύννης ἀκτῖνες ἔλαμπον.

C'est un passage lyrique (anapestes). L'exception a donc moins d'importance.

Nub., v. 980 : (οὐδὲ)

αὐτὸς ἑαυτὸν προαγωγεύων τοῖς ὀφθαλμοῖς ἐβάδιζεν

(il s'agit des yeux d'un grand nombre de personnes ; τοῖν ὀφθαλμοῖν serait au moins obscur) ;

Ranae, v. 626 :

αὐτοῦ μὲν οὖν, ἵνα σοι κατ' ὀφθαλμοὺς λέγῃ (seule var. ὀφθαλμῶν). *Mut.* 1). Probablement κατ'ὀφθαλμούς était une expression toute faite. Cf. la locution française : « entre quatre yeux ».

Les mains : Aues, v. 1112 :

... ἱερακίσκον ἐς τὰς χεῖρας ὑμῖν δώσομεν

(le sujet-possesseur est pluriel : ὑμῖν ;

3e catégorie. — *Exceptions dues peut-être à des raisons métriques.*

Equites, v. 205 :

Les mains : ὅτι ἀγκύλαις ταῖς χερσὶν ἁρπάζων φέρει.

(χεροῖν ou même χειροῖν fausserait le vers).

Vespae, v. 1193 :

πλευρὰν βαθυτάτην καὶ χέρας καὶ λαγόνε καί | ...

(χέρας à côté de λαγόνε est une imitation du style tragique ; c'était la seule forme possible à cette place du vers ; on pourrait très bien accepter du reste : λαγόνα) ;

Plutus, v. 1018 :

καὶ τάς γε χεῖρας παγκάλας ἔχειν μ' ἔφη

(τὼ ..χεῖρε pourrait convenir mais παγκάλᾱ ferait hiatus à moins de lire :

καὶ τώ γε χεῖρε παγκάλα μ'ἔχειν ἔφη — il ne s'agit que d'une seule personne, une vieille femme) ;

Pax, v. 317 :

ἢν ἅπαξ ἐς χεῖρας ἔλθῃ τὰς ἐμάς. Ἰοῦ ἰοῦ

(χεῖρε ...τὼ ...ἐμά serait métriquement impossible. Du reste le Chœur est à volonté considéré comme une ou plusieurs personnes. Dans ce dernier cas, le pluriel est justifié.

Les yeux : Aues, 360 :

τοῖσι δ' ὀφθαλμοῖσι τί ;

(Evelpide : Mais comment défendre mes yeux ?) ; peut-être pense-t-il aussi à Pisthétère. Alors le pluriel serait justifié par le sens.

Ranae, v. 1247 :

ὥσπερ τὰ σῦκ' ἐπὶ τοῖσιν ὀφθαλμοῖς ἔφυ

(sur les yeux de quelqu'un en général, circonstance qui suffit peut-être à justifier le pluriel — à cela s'ajoute la raison métrique) ;

Les cuisses : Pax, v. 1088 :

ποῖον γὰρ κατὰ χρησμὸν ἐκαύσατε μῆρα θεοῖσι

(vers épique — style d'oracle) ;

Pax, 1092 :

αὐτὰρ ἐπεὶ κατὰ μῆρ' ἐκάη καὶ σπλάγχν' ἐπάσαντο

(même observation — le vers est emprunté tout entier aux poèmes homériques).

Ces deux dernières exceptions n'ont donc absolument aucune valeur.

4° catégorie. — *Exceptions qui se rencontrent dans les passages lyriques.*

Les épaules (1) : *Nubes*, v. 1012 : (Le Juste à Phidippide : ἕξεις).

χροιὰν λαμπράν, ὤμους μεγάλους

(anapestique — ὤμω μεγάλω conviendrait du reste aussi bien et on pourrait le restituer, si l'on ne savait par les tragiques que les mots désignant des organes pairs tendent à ne s'employer qu'au pluriel.

Nub., 1017 :

ὤμους μικρούς...

(1) *Thesmoph.*, v. 827 :
πολλοῖς δ' ἑτέροις ἀπὸ τῶν ὤμων...
(sans var. ; remarquer πολλοῖς).

La crête et les barbes du coq. Equites, v. 495 (le Chœur au Charcutier) : μέμνησό νυν | δάκνειν, καταβάλλειν, τοὺς λόφους κατεσθίειν (même observation que pour ὤμους ; τὼ λόφω conviendrait bien au point de vue métrique).

ib. v. 496 :

χὤπως τὰ κάλλαι' ἀποφαγὼν ἥξεις πάλιν (τὰ κάλλαια « les barbes » est sûrement un collectif neutre. La métaphore est empruntée aux combats de coqs).

Les pieds : Thesmoph., v. 954 :

(Chorus ad seipsum) :

ὅρμᾶ χώρει | κοῦφα ποσὶν, ἄγ' ἐς κύκλον (s. var.);

Thesmoph., 969 :

Πρόβαινε ποσὶ τὸν εὐλυρἀν | μέλπουσα... (ποσί s. var.) ;

Les mains : Thesm., 776 :

ὦ χεῖρες ἐμαί

(s. var. ; apostrophe ridicule de Mnésilochos à lui-même — parodie du style tragique) ;

Thesmoph., 913 :

ὦ χρόνιος ἐλθὼν σῆς δάμαρτος ἐς χέρας (*R* : ἐς χάρας — parodie du v. 565 de l'Hélène d'Eur.) ;

Thesmoph., 914 :

λάβε με, λάβε με, ποσὶ περίβαλε δὲ χέρας (nouvelle parodie du style tragique d'Euripide ; s. var.).

5e catégorie. — *Exceptions dialectales.* Elles sont aussi peu nombreuses qu'insignifiantes. Ce sont pour :

Les seins. — Lysistrat., v. 155 :

ὁ γῶν Μενέλαος τᾶς Ἑλένας τὰ μᾶλά πᾶ

(cf. τιτθία toujours au pluriel — collectif neutre — du reste c'est une Lacédémonienne qui parle).

Les jambes. — Lysistr., 1258 :

πολὺς δ' ἀμᾶ καττῶν σκελῶν [ἀφρὸς]. ἵετο

(cf. au vers 1254 ἀμέ au lieu de νώ — *RC* ont κατὰ τῶν, N κατ τῶν, *B*Δ κατῶν. Le passage est de dialecte laconien et de plus lyrique).

On voit que les exceptions au duel *naturel* proprement dit sont assez nombreuses, mais la valeur probante des exemples

positifs frappera d'autant plus que les exemples du duel des organes pairs se sont montrés très rares chez les tragiques.

Type θύραι.

D'autre part, il ne faut naturellement pas faire rentrer dans le nombre des exceptions les mots du type θύραι sur lequel on s'est déjà expliqué plus haut.

On a vu que quand des objets sont naturellement pairs, mais qu'ils sont réellement ou qu'ils sont conçus comme composés de plusieurs parties (ou faisant un tout collectif), c'est le pluriel qui est régulier.

C'est par une sorte d'extension analogique qu'on trouve le duel dans ces mots (cf. en skr. véd. *dvárau* à côté du plus ancien *dvárah* 'porte') et cette extension peut être considérée comme une preuve de la vitalité du duel là où on la constate. On en a vu quelques exemples plus haut; ils seront encore relevés à l'occasion.

Les ongles.

Ce mot ne s'emploie naturellement qu'au pluriel malgré la dualité des mains ou organes assimilés.

Aues, 1180 :

χωρεῖ δὲ πᾶς τις ὄνυχας ἠγκυλωμένος ;

Vespae, v. 17 :

ἀναρπάσαντα τοῖς ὄνυξιν ἀσπίδα (ici les deux serres, mais elles sont composées de plusieurs parties) ;

Vespae, 108 :

ὑπὸ τοῖς ὄνυξι κηρὸν ὑποπεπλασμένος (les dix doigts — tout commentaire est inutile).

Les poumons.

Ranae, v. 474 :

... πλευμόνων δ' ἀνθάψεται | (Ταρτησία μύραινα) (la murène tartésienne te dévorera les poumons, ô Bacchus). Quelques mss. ont πνευμόνων ou même πνευμάτων (*Mut.* 1) — aucun n'a le duel ;

Ran. 829 :

πλευμόνων πολὺν πόνον (le sens est figuré : « le produit d'une inspiration puissante »; il s'agit d'Eschyle. — Le passage est lyrique. — Var. πνευμόνων).

Lysistrat. v. 367 :

βρύκουσά σου τοὺς πλευμόνας ... ἐξαμήσω (je t'arracherai le cœur et les entrailles) *RN* portent πνεύμονες.

Le duel ne s'emploie donc jamais avec ce mot qui désigne un ensemble collectif (1).

De même pour : αἱ λαγόνες dans le sens de « bas-ventre ».

Ran. 662 :

οὐδὲν ποιεῖς γάρ, ἀλλὰ τὰς λαγόνας σπόδει (frappe le bas-ventre). On a rencontré plus haut τὼ λαγόνε, au sens des « deux flancs ». Si l'on voulait corriger ici en : τὼ λαγόνε, la métrique ne s'y opposerait pas.

Les seins.

Thesmoph., v. 640 :

καὶ νὴ Δία τιτθούς γ' ὥσπερ ἡμεῖς οὐκ ἔχει (*RN* ont τιτθός. — On verra que le diminutif τιτθία ne se rencontre également qu'au pluriel. Cf. *Crat. com. II* 248 πάνυ γάρ ἐστιν ὡρικώτατα | τὰ τιτθί' ὥσπερ μᾶλον ἢ μιμαίκυλα ;

Acharn., v. 1199 :

τῶν τιτθίων, ὡς σκληρὰ καὶ κυδώνια (il s'agit de deux courtisanes) ;

Thesmoph., v. 143 :

... εἶτα ποῦ τὰ τιτθία ; (s. var., il s'agit d'Agathon) ;

Pax, v. 863 :

τί δῆθ' ὅταν ξυνὼν τῶν τιτθίων ἔχωμαι (il s'agit d'Opora seule) ;

Lysistrat., v. 83 :

ὡς δ'αὖ καλόν τι χρῆμα τιτθίων ἔχεις (il s'agit de Lampito — *NR* ont τιτθίων, les autres des formes de τιτθή).

On ne rencontre donc jamais ce mot au duel, et il rentre sans doute dans le type θύραι.

Peut-être en est-il de même aussi de : ἀντικνήμιον.

Equites, v. 907 :

τάν τοῖσιν ἀντικνημίοις ἑλκύδρια περιαλείφειν « je te donne cet onguent pour mettre sur les ulcères de tes jambes. » Aucun ms. ne présente le duel.

(1) Cf. Πλευρά un peu plus loin.

Plut., 784 : νύττουσι γὰρ καὶ φλῶσι τἀντικνήμια (s. var. — C'est Chrémyle qui parle de ses jambes) ;

Ran., v. 126 :

εὐθὺς γὰρ ἀποπήγνυσι τἀντικνήμια (la ciguë engourdit les jambes de celui qui en boit) — pas de variante.

Le mot ἀντικνήμοιν ne s'emploie donc jamais non plus au duel et comme il désigne proprement *le devant de la jambe*, il rentre peut-être dans le type θύραι en tant que désignant une partie du corps composée de différentes parties (tibia et péroné). De plus c'est un diminutif en -ιον.

Les sourcils. — Ὀφρῦς ne se rencontre jamais au duel. En sanskrit et en vieux slave on a donc sans doute affaire pour ce mot à une extension analogique du duel rappelant celle de véd. *dvárah* --> véd. *dvárau*. Voici les exemples :

Acharn., v. 18 : (Dicéopolis) :

οὕτως ἐδήχθην ὑπὸ κονίος τὰς ὀφρῦς

(sans variante) ;

Acharn., 1069 :

καὶ μὴν ὁδί τις τὰς οφρῦς ἀνεσπακώς

(Quelqu'un s'avance de ce côté en fronçant les sourcils). Il s'agit de Lamachos ;

Nubes, v. 582 :

(. . . τὸν . . . Παφλάγονα)

ἡνίχ' ᾑρεῖσθε στρατηγὸν, τὰς ὀφρῦς

(ξυνήγομεν) — pas de variante. Il est vrai qu'il s'agit ici de plusieurs personnes.

Pax, v. 395 :

εἴ τι Πεισάνδρου βδελύττει τοὺς λόφους καὶ τὰς ὀφρῦς

(sujet-possesseur : Πείσανδρος. Le pluriel nécessaire τὰς ὀφρῦς a peut-être entraîné τοὺς λόφους. Pourtant on pourrait corriger en τὼ λόφω si l'on admet qu'il ne s'agit que de deux aigrettes [1]).

Plutus, v. 756 :

ὀφρῦς ξυνῆγον ἐσκυθρώπαζόν θ' ἅμα.

(s. variante — Au reste, il s'agit de plus d'une personne) ;

Lysistrat., v. 8 :

1 En effet on a dans la *Paix*, v. 1214 :
τί δῆτα τουτοινὶ καταχθῶ σοι τοῖν λόφοιν ; c.-a-d. : « que te paierai-je pour ces deux aigrettes ? » — sans variante.

οὐ γὰρ πρέπει σοι τοξοποιεῖν τὰς ὀφρῦς (| le discours s'adresse à Lysistrata — pas de variante).

Le pluriel constant pour le mot qui signifie « *sourcils* » montre que cet organe était conçu comme composé de plusieurs parties Ὀφρῦς étant un féminin en -ῡ- et d'une autre catégorie que celle qui avait le nom. au duel en -ε(F)ε présentait trop de difficultés pour la création d'un duel et est resté toujours pluriel en grec (à la différence du slave et de l'indo-iranien) (1).

Les flancs.

Nubes, v. 711 :

καὶ τὰς πλευρὰς δαρδάπτουσι

(ce passage est lyrique) ;

Ranae, 1095 :

γαστέρα, πλευράς, λαγόνας, πυγήν

(il s'agit d'un lampadophore ridicule. — Πυγή ne se rencontre jamais qu'au singulier dans Aristophane. — Aucune variante) ;

Pax, v. 747 :

ἐς τὰς πλευρὰς πολλῇ στρατιᾷ κἀδενδροτόμησε τὸ νῶτον

(passage lyrique — parabase — le pluriel sans variante) ;

Aues, v. 985 :

δὴ τότε χρὴ τύπτειν αὐτὸν πλευρῶν τὸ μεταξύ

(vers épique — imitation du style des oracles).

Il est fâcheux que le mot en question ne se rencontre que dans des passages lyriques.

Les aisselles (rentrant à coup sûr dans le type θύραι, cf. les *sourcils*) :

Acharn., v. 852 :

ὄζων κακὸν τῶν μασχαλῶν (passage lyrique) ;

Ecclesiaz., v. 60 : (Mulier) :

Ἔγωγε. Πρῶτον μέν γ' ἔχω τὰς μασχάλας |

λόχμης δασυτέρας...

(ici c'est bien un passage de dialogue).

Les serres :

Equites (197)-198 : ἀλλ' ὁπόταν μάρψῃ βυρσαίετος ἀγκυλοχήλης

γαμφηλῇσι δράκοντα...

(1) *Vespae* v. 1088 :
οἱ δ'ἔφευγον τὰς γνάθους καὶ τὰς ὀφρῦς κεντούμενοι — l'exemple n'est pas décisif ici puisque le sujet-possesseur est du pluriel.

(imitation comique du style des oracles — vers épique. Le mot lui-même est emprunté à la langue épique).

Les pupilles :

Voici deux exemples contraires à ceux qu'on a relevés plus haut :

Plutus, v. 635 :

ἐξωμμάτωται καὶ λελάμπρυνται κόρας (il s'agit du seul Plutus ; var. κόραι *Elb.*) ;

Thesmoph., v. 902 :

γύναι, τί εἶπας ; στρέψον ἀνταυγεῖς κόρας

(Parodie du style épique et tragique).

Les paupières :

On a vu plus haut un exemple douteux de βλεφαρίδ(ε) — car on pourrait lire aussi βλεφαρίδ(α) acc. sg. Mais βλεφαρίς est individualisé par rapport à βλέφαρον et l'on pourrait s'attendre à en trouver le duel. En réalité, nous rencontrons :

Equites, v. 373 :

τὰς βλεφαρίδας σου παρατιλῶ où le pluriel peut très bien s'expliquer par l'habitude que l'on avait de dire τὰ βλέφαρα et jamais autrement. Le sens étant : « je t'arracherai les paupières poil à poil », le pluriel se comprend plus facilement encore.

Quant à la forme neutre, on n'en trouve jamais que le collectif pluriel : τὰ βλέφαρα.

Vespae, v. (11)-12) : (Xanthias) :

κἀμοὶ γὰρ ἀρτίως ἐπεστρατεύσατο | Μῆδός τις ἐπὶ τὰ βλέφαρα νυστακτὴς ὕπνος (s. var.) ;

Plut., 721 :

κατέπλασεν αὐτοῦ τὰ βλέφαρ' ἐκστρέψας

(s. var.) ;

ibidem, 730 (Plutus) :

τὰ βλέφαρα περιέψησεν...

(il lui essuya les paupières) ;

Ib., v. 736 :

τὰ βλέφαρα περιέλειχον, ὡς γ' ἐμοὐδόκει

(s. var. pour τὰ βλέφαρα) ;

Plut., 822 : (οὐχ οἷός τε γὰρ) | ἔνδον μένειν ἦν · ἔδακνε γὰρ τὰ βλέφαρα

(s. variante) ;

Eccles., v. 406 : (ἐχρῆν)

σαυτοῦ παραλείφειν τὰ βλέφαρα τῆς ἑσπέρας
(τὰ βλέφαρα sans variante).

Les mâchoires :

On a vu plus haut un ou deux exemples de γνάθος au duel, mais au *gén.-dat.* en -οιν, ce qui est moins significatif. Pourtant il y a eu ici extension du duel (le thème était en -ο-, ce qui constitue une grande différence avec le cas de ὀφρῦς). Ordinairement les « *mâchoires* » sont envisagées comme composées de plusieurs parties, et le pluriel est régulier. Les exemples en sont assez nombreux :

Vespae, 1088 :
οἱ δ'ἔφευγον τὰς γνάθους καὶ τὰς ὀφρῦς κεντούμενοι
(déjà cité à propos de ὀφρῦς) ;

Vesp., 948 :
ἀπόπληκτος ἐξαίφνης ἐγένετο τὰς γνάθους (s. var.) ;

Ran., v. 424 :
... καὶ σπαράττειν τὰς γνάθους
(Clisthène s'arrache les joues) — ainsi *R* et un très grand nombre de mss.) ;

Thesmoph., v. 575 :
ὅτι μὲν φίλος ὑμῖν εἰμ' ἐπίδηλος ταῖς γνάθοις
(Clisthenes de se loquitur — aucune variante) ;

Thesmoph., 583 :
ἕως ἂν οὕτως τὰς γνάθους ψιλὰς ἔχῃς
(s. var. — de Clisthene agitur) ;

Thesmoph., 903 :
αἰσχύνομαί σε τὰς γνάθυυς ὑβρισμένη
(sans variante — parodie du style tragique) ;

Pax, v. 237 :
ὡς αὐτίκα μάλα τὰς γνάθους ἀλγήσετε
(s. var. — il est vrai que le sujet est pluriel : βροτοί) ;

Eccl., v. 1101 :
φρύνην ἔχουσαν λήκυθον πρὸς τὰς γνάθους. A propos de ce passage, Blaydes cite des exemples du pluriel chez d'autres auteurs, mais ils sont trop récents pour prouver quelque chose (Antiph. Mén., etc...)

Enfin : *Nubes*, v. 1324 :
οἴμοι κακοδαίμων τῆς κεφαλῆς καὶ τῆς γνάθου nous prive probablement d'un exemple de plus en faveur du pluriel.

Γένυς.

Ce mot qui a à peu près le même sens que γνάθος et qui, féminin comme lui, est de plus un thème en -υ-, ne se rencontre qu'au pluriel. Il est du reste peu fréquent.

Aues, v. 1065 (Chœur des Oiseaux : je détruis... (γένναν θηρῶν, ἃ πάντ' ἐν γαίᾳ τ') ἐκ κάλυκος αὐξανόμενον γένυσι παμφάγοις (le passage est lyrique, mais le Chœur parle de lui comme d'une seule personne). De même :

Lysistr., v. 1257 :
πολὺς δ'ἀμφὶ τὰς γένυας ἀφρὸς ἤντει (s. var. — malheureusement le passage est en dialecte laconien, cf. 1254 et 1258 pour ἁμέ et σκελῶν.

A plus forte raison enfin le pluriel est-il employé quand on désigne les mâchoires par le nom des « dents » qui les composent ou du moins par le nom d'une partie de ces dents.

Ainsi, *Pax*, v. 34 :
ὥσπερ παλαιστής, παραβαλὼν τοὺς γομφίους. On traduit par « mâchoires » mais on doit sous-entendre ὀδόντας en mot-à-mot strict. Il s'agit des « *molaires* ».

Les coudes.

Le mot ὀλέκρανον est neutre et il s'agit probablement d'un pluriel collectif dans l'unique passage où on le trouve :

Pax, v. 443 :
ἐκ τῶν ὀλεκράνων ἀκίδας ἐξαιροῦμεν (le sujet-possesseur est ὅστις du vers 442).

Le nez.

Pour ce mot en particulier cf. Meillet *Études sur l'étym. et le voc. du v. slave*, p. 176-7 (déjà cité). On n'en rencontre que le pluriel en grec. Aristophane en fournit trois exemples :

Ran., v. 620 :
.. ἔτι δ'ἐς τὰς ῥῖνας ὄξος ἐγχέων « lui versant du vinaigre dans les narines ».

Comme on pouvait s'y attendre, aucun ms. ne donne ici le duel.

Aues, v. 1081 :
τοῖς τε κοψίχοισιν « aux merles » ἐς τὰς ῥῖνας ἔγχεῖ τὰ πτερά (le sujet-possesseur est pluriel, ce qui diminue un peu la valeur de

l'exemple). Mais ce qui lui rend toute sa force probante, c'est que le synonyme μυκτήρ, qui pourtant est un thème consonantique et masculin, deux circonstances éminemment favorables au duel ainsi qu'on l'a vu par l'étude des inscriptions attiques, ne se présente qu'une fois et sous la forme du pluriel alors que le sujet-possesseur est un sans ambiguité possible, il s'agit de :

Pax, v. 158 : Trygée s'adressant à son escarbot dit :

(ποῖ παρακλίνεις) τοὺς μυκτῆρας πρὸς τὰς λαύρας;

Les lèvres.

Pour le mot χεῖλος il n'y a malheureusement qu'un exemple, et il se trouve dans un passage lyrique (anapestique) de sorte qu'il paraît impossible de tirer une conclusion. Il s'agit de

Ranae, v. 679 :

φιλοτιμότεραι Κλεοφῶντος ἐφ' οὗ δὴ χείλεσιν ἀμφιλάλοις (*χειλέοιν serait impossible et *χειλοῖν ne conviendrait guère au mètre). Ce mot neutre semble du reste ne se rencontrer nulle part au duel. Il est sans doute toujours conçu comme un collectif (χείλεα, χείλη ; χείλεσιν).

Les testicules.

Le mot (ὄρχις) d'origine indo-européenne (cf. lit. *eržilas* 'étalon', arm. *mi-orji* 'μόνορχις') était sans doute employé au pluriel collectif malgré le duel zd : *ərəzī* (cf. le skr. *dváu*, *bhrúvau*). Du moins le grec l'emploie-t-il toujours ainsi de même que son synonyme neutre (composé) : ὀρχίπεδον.

Voici les passages d'Aristophane où on le trouve.

I. ὄρχεις.

Nubes, v. 713 :

(Strepsiade dit que la vermine le dévore et ajoute) :

καὶ τοὺς ὄρχεις ἐξέλκουσιν

(sans var. ; le passage est lyrique) ;

Vespae, v. 1035 :

(Cléon avait) :

Λαμίας δ' ὄρχεις ἀπλύτους

(s. var. ; même observation) ;

Plutus, v. 312 :

τὸν Λαρτίου μιμούμενοι τῶν ὄρχεων κρεμῶμεν (suspendons-le (Carion) . . . — Cobet voulait corriger en : τοῖν ὄρχεοιν, mais « sine causa » ajoute sagement Blaydes;

Lysistrat , v. 363 :

κοὐ μή ποτ' ἄλλη σου κύων τῶν ὄρχεων λάβηται (nam ego tibi avellam) s. var. sauf ὀρχέων Δ) ;

Lysistr., 963 :

τοῖοι δ' ὄρχεις ;

(s. var. — Il s'agit de Cinésias).

II. Ὀρχίπεδα.

Aues, v. 443 :

μήτ' ὀρχίπεδ' ἕλκειν μήτ' ὀρύττειν

(s. ent. ἐμά : Pisthetœrus loquitur — aucune variante);

Equites, v. 772 :

καὶ τῇ κρεάγρᾳ τῶν ὀρχιπέδων (ἑλκοίμην ἐς Κεραμεικόν)

« Puissé-je être traîné par les testicules au Céramique ! » — Aucune variante ;

Plutus, v. 956 :

. . . . (λαβών)

τῶν ὀρχιπέδων. . . . . « ayant pris le sycophante par les bourses. » Sans variante.

Il n'y a aucun exemple contraire dans Aristophane.

Les ailes.

On a laissé pour la fin ce mot, car on relève quelques exemples de πτέρυγ-ε, -οιν et un seul de πτερώ. Il n'y a pas là contradiction. La règle paraît avoir été d'abord celle-ci : πτερόν neutre ne s'employait qu'au pluriel collectif (de plus les ailes sont composées de plusieurs parties : πτερά « plumes », cf. all. *Feder*, prégerm. * *feþrō*, i.-e. * *petrā* équivalant à * *pettrā*, skr. *páttram*, etc...). Quand on eut à côté de πτερόν un substantif individualisé πτέρυξ signifiant uniquement « aile » on l'employa au duel. Mais πτερά reagit sur πτέρυγε pour le transformer en πτέρυγες, et, inversement, πτέρυγε influença πτερόν au sens d'aile, ce qui explique πτερώ. Voici les exemples :

Πτερόν

Aues, v. 785 :

οὐδέν ἐστ' ἄμεινον οὐδ' ἥδιον ἢ φῦσαι πτερά (sans variante — assez bon exemple) ;

Au., 798 :

ὡς Διϊτρέφης γε πυτιναῖα μόνον ἔχων πτερά (très bon exemple — aucune variante) ;

Au., 803 :

ἐπὶ τῷ γελᾷς ; — Ἐπὶ τοῖσι σοῖς ὠκυπτέροις (pas de var., mais l'exemple prouve moins parce qu'il s'agit d'un composé poétique forgé dans une intention comique) ;

Au., 808 :

τάδ' οὐχ ὑπ' ἄλλων, ἀλλὰ τοῖς αὑτῶν πτεροῖς (s. var., mais le sujet-possesseur est pluriel et le vers est une parodie d'Eschyle (Myrmidons) ;

Au., v. 1081 :

τοῖς τε κοψίχοισιν ἐς τὰς ῥῖνας ἐγχεῖ τὰ πτερά (déjà cité) ;

Au. 1176 :

. . . ὅτι δ' εἶχε πτερά,

(τοῦτ' ἴσμεν). — Il s'agit d'un dieu. Aucune variante ;

Au. 1182 :

ῥύμῃ δὲ καὶ πτεροῖσι καὶ ῥοιζήμασι

(s. var. — le sujet-possesseur est indéterminé) ;

Au., vv. 1306-1307 :

πτερῶν δεόμενοι καὶ τρόπων γαμψωνύχων,
ὥστε πτερῶν σοι τοῖς ἐποίκοις δεῖ ποθέν

(le sujet est, il est vrai, πλεῖν ἢ μύριοι) ;

Au., vv. 1310-1311 :

καὶ τοὺς κοφίνους ἅπαντας ἐμπίμπλη πτερῶν
Μανῆς δε φερέτω μοι θύραζε τὰ πτερά

(il est juste de dire que le nombre d'ailes ici est indéterminé) ;

Au., 1375 :

τουτὶ τὸ πρᾶγμα φυρτίου δεῖται πτερῶν

(s. var. — même observation) ;

Au., 1420 : (le sycophante parlant de lui-même) :

πτερῶν, πτερῶν δεῖ. On voit dans ce vers une parodie d'un passage des Myrmidons :

ὅπλων, ὅπλων δεῖ, ce qui montre en tout cas qu'il ne répugnait pas à la langue d'assimiler πτερά à ὅπλα — « un ensemble d'ailes » comme « un ensemble d'armes ». Il ne s'agit sûrement ici que d'une seule personne;

Au., 1424 :

καὶ πραγματοδίφης · εἶτα δέομαι πτερὰ λαβών

(*Diuerbium* — sujet unique — l'exemple est probant);

Au., 1453 :

ἀλλὰ πτέρου με ταχέσι καὶ κούφοις πτεροῖς (s. var.);

Au., 1463 :

κάλλιστα Κορκυραῖα τοιαυτὶ πτερά

(sans variante) ;

Au., 1469 :

ἀπίωμεν ἡμεῖς ξυλλαβόντες τὰ πτερά

(s. variante, mais le nombre d'ailes est indéterminé) ;

Au., 1758 : (Pisthétère à Basileia) :

ὄρεξον, ὦ μάκαιρα, σὴν χεῖρα καὶ πτερῶν ἐμῶν | λαβοῦσα... « saisis mes ailes » — l'exemple est très bon.

Πτέρυξ.

Aues, v. 573 :

πέτεται θεὸς ὢν πτέρυγάς τε φορεῖ

(sujet : Hermès — Pas de variante. — Au vers 572 aussi on a : πτέρυγας, mais là le sujet est pluriel).

Au., 1325 :

φερέτω κάλαθον ταχύ τις πτερύγων

(les mss. ont πτερῶν. Du reste, il s'agit d'ailes en nombre indéterminé);

Au., 1373 :

ἀναπέτομαι δὲ πρὸς Ὄλυμπον πτερύγεσσι κούφαις

-εσσι *RASV*, -εσι *B* ;

πτερύγεσσι étant une forme épique, l'exemple est moins probant. — Parodie du style dithyrambique.

Au., 1426 :

ὑπὸ πτερύγων τι προσκαλεῖ σοφώτερον ; (πτερύγων sans variante ; la contamination admise plus haut entre le duel et le pluriel se laisse ici toucher du doigt : au vers 1424 où il n'y a qu'une seule personne en jeu, on a en effet : πτερά̃ν) ;

Pax, v. 8 :

ἄρθρων ἶνας πτερύγων ῥύμῃ

(πτερύγων se présente sans variante, mais le passage est lyrique (anapestique). — Ces exemples de pluriel sont les meilleurs qui puissent illustrer à la fois le type θύραι et la manière dont l'existence de synonymes dans la langue a pu amener un certain flottement dans l'emploi du duel même avant l'époque où ce nombre commence à disparaître. Nous voyons par πτερώ qu'en ce temps l'avantage ne restait pas toujours au pluriel.

Du reste, on pourrait discuter sur l'attribution de tel ou tel de ces mots au type θύραι. Il faut conclure en tout cas que, comme chez les tragiques et les autres auteurs, le duel des noms désignant des organes pairs est véritablement rare, et voir dans l'emploi du pluriel une tendance réelle et ancienne de la langue.

Duel habituel.

Viennent maintenant les exemples du duel *habituel*, qu'il s'agisse d'objets appariés par *l'art* ou simplement associés par *habitude*. On ne fera pas le compte exact des exemples ici à cause de la formule ναὶ ou μὰ τιὼ θεω (σιώ) qui risquerait de fausser les résultats.

1re classe : Objets pairs associés par l'art.

« *Les cothurnes* ».

Eccles., v. 346 :

ἐς τὼ κοθόρνω τὼ πόδ' ἐνθεὶς ἱέμην

(sans var.). C'est le *seul* exemple d'un nom de « chaussures » que l'on trouve au duel dans Aristophane. Il est vrai qu'il s'agit d'un thème masculin en -ο-. Car à proprement parler, les chaussures rentrent dans le type θύραι.

On a déjà cité plus haut les mots au duel qui désignent les « aigrettes » et les « plumes » d'un casque, à savoir :

Pax, v. 1214 :

τί δῆτα τουτοινὶ καταθῶ σοι τοῖν λόφοιν,

et *Acharn.*, 1103 :

ἔνεγκε δεῦρο τὼ πτερὼ τὼ 'κ τοῦ κράνους « mets-là les plumes de mon casque. »

Il est à remarquer qu'au sens d'*aile*, on a toujours (sauf un seul exemple) : τὰ πτερά collectif.

Les roues d'un char.

Nubes, v. 31 :

τρεῖς μναῖ διφρίσκου καὶ τροχοῖν Ἀμυνίᾳ

(il est vrai de dire que tous les mss. ne présentent pas le duel) ;

Les plateaux d'une balance.

Ranae, v. 1378 :

(Bacchus aux deux poètes) :

ἴθι δὴ παράστασθον παρὰ τὼ πλάστιγγ'. — Ἰδού

(le duel sans variante — d'autant plus significatif que le mot est féminin : ἡ πλάστιγξ).

Les crochets d'un portefaix.

Lysistrat., 291 :

ὡς ἐμοῦ γε τὼ ξύλω τὸν ὦμον ἐξιπώκατον

(seule variante : τωι *NR*) ;

Lysistr., 307 :

... εἰ τὼ μὲν ξύλω θεόμεσθα πρῶτον αὐτοῦ

(les mss. ont tous τὼ ξύλω ; seul l'ordre des mots est parfois interverti).

2e classe : Objets ou personnes conçus par habitude comme étant au nombre de deux.

Pax, v. 285 :

εὖγ' εὖγε ποιήσαντες, ὦ Διοσκόρω

(*R* porte : Διὸς κόρω — la forme est tout à fait attique : κοῦρος est ionien ;

Pax, 214 :

ναὶ τὼ σιὼ νῦν ὡττικίων δωσεῖ δίκαν

(s. var.) — laconien.

Eccles., v. 1069 :

ὦ Πᾶνες, ὦ Κορύβαντες, ὦ Διοσκόρω

(sans variante — belle opposition du duel et du pluriel) ;

Acharn., v. 905 : (le Béotien) :

ναὶ τὼ θιώ

(les mss. ont σιώ ; mais une inscription béotienne, *CIG* 1563 donne un nom propre Θιόδωρος) ;

(v. Blaydes, *Acharn.*, pp. 141-2) ;

Plutus, v. 1006 :

καὶ μὴν πρὸ τοῦ γ' ὁσήμεραι νὴ τὼ θεώ

(Un seul ms. *Mut.* 1 porte : τοὺς θεούς) ;

Lysistrat., v. 51 :

κροκωτὸν ἄρα νὴ τὼ θεώ γε βάψομαι (sans var.) ;

Lysistrat., v. 81 :

μάλα γ', οἰῶ, ναὶ τὼ σιώ

(*R* a ναὶ σιώ — dialecte laconien, cf. Xén. *Anab.* VI, 6, 34, *Hell.*, IV, 4, 10, etc., etc...) ;

Lysistr., 86 :

πρέσβειρά τοι ναὶ τὼ σιὼ Βοιωτία

(sans variante — même observation) ;

Lysistr., v. 91 :

χαΐα ναὶ τὼ σιώ ;

Lysistr., 112 :

(Myrrhina) νὴ τὼ θεώ

(attique, sans var.) ;

Lysistr., 142 :

χαλεπὰ μὲν ναὶ τὼ σιώ

(le texte ici n'est pas absolument sûr) ;

Lysistr., v. 148 : (attique) :

πολύ γε νὴ τὼ θεώ

Lysistr., 452 :

νὴ τὼ θεώ (s. var.) ;

Lysistr., 682 :

εἰ νὴ τὼ θεώ με ζωπυρήσεις

(s. var.) ;

Lysistr., 731 :

ἀλλ' ἥξω ταχέως νὴ τὼ θεώ

(s. var.) ;

Lysistr., 983 :

κᾶρυξ ἐγών γ', ὦ κυρσάνιε, ναὶ τὼ σιώ

(c'est le héraut lacédémonien qui parle — pas de variante) ;

Lysistr., 1095 :

... ναὶ τὼ σιώ (s. var.) ;

et 1105 :

ναὶ τὼ σιώ ;

Lysistr., 1171 :

οὐ τὼ σιὼ οὐχὶ πάντα γ', ὦ λισσάνιε

(s. var., cf. Hésychius : λισσάνιος· ἀγαθός. Λάκωνες) ;

Lysistr., 1174 :

ἐγὼν δὲ κοπραγωγῆν γα λῶ ναὶ τὼ σιώ (s. var.) ;

Lysistr., 1180-1 :

... τοῖσι γῶν ναὶ τὼ σιώ | ἁμοῖσι (s. var.) ;

Vespae, v. 1396 :

οὔτοι μὰ τὼ θεὼ καταπροίξει (s. var.) ;

Eccles., v. 155 :

ἐμοὶ μὲν οὐ δοκεῖ μὰ τὼ θεώ.

Eccl., 156 :

... μὰ τὼ θεώ ; (s. var.) ;

Eccl., 158 :

... ἀλλ' ἀνὴρ ὢν μὰ τὼ θεὼ κατώμοσας ;

Eccl., 532 :

... μὰ τὼ θεώ, sans variante ;

Thesmoph., 383 :

φιλοτιμίᾳ μὲν οὐδεμίᾳ μὰ τὼ θεώ (s. var.) ;

Thesmoph., v. 566 :

... οὔτοι μὰ τὼ θεώ ;

Thesmoph., 718 :

ἀλλ' οὐ μὰ τὼ θεὼ τάχ' οὐ (sans variante) ;

Thesmoph., 875 :

ὦ τρισκακόδαιμον· ψεύδεται νὴ τὼ θεώ (s. var.) ;

Thesmoph., 897 :

... μὰ τὼ θεώ (sans var.) ;

Thesmoph., 916 :

... κλαύσετ' ἄρα νὴ τὼ θεώ (sans variante).

Pour toutes ces formules de serment, il y a une seule remarque à faire, mais elle est importante. Quand il s'agit d'un Lacedémonien (donc τὼ σιὼ) l'expression est du masculin et désigne Castor et Pollux; quant au contraire τὼ θεώ est mis dans la bouche d'un Athénien, homme ou femme, la formule est du feminin et désigne toujours les deux déesses d'Éleusis, Déméter et Proserpine. Or, le duel d'un féminin quelconque paraît bien être encore beaucoup plus significatif que celui d'un masculin. — Quand, par hasard, un Athénien veut parler des Dioscures,

il le dit expressément comme dans les deux exemples cités au commencement de cette énumération. Du reste, il s'agit là de vocatifs : ὦ Διοσκόρω, et non pas, comme dans les passages cités en dernier lieu, d'un couple de dieux ou de déesses par lequel on affirme la vérité de ce que l'on dit, mais l'exemple n'en est que plus probant.

Les deux déesses (en dehors des formules de serment) ;

Thesmoph., v. 83 :

κἀν Θεσμοφόροιν μέλλουσι περί μου τήμερον (s. var. ; génitif duel = dans (le temple) de Cérès et de Proserpine) ;

Thesmoph., v. 89 :

ἐς Θεσμοφόροιν ἐλθεῖν (mêmes observations);

Thesmoph., 282 :

ἀλλ' ὦ περικαλλῆ Θεσμοφόρω, δέξασθέ με (s. var.; il faut lire : περικαλλεῖ d'après σκέλει etc...) ;

Thesmoph., 285 :

τὸ πόπανον, ἵνα λαβοῦσα θύσω ταῖν θεαῖν (ici datif — les mss. portent ταῖν θεαῖν. Cobet corrigeait en τοῖν θεοῖν) ;

Thesmoph., 295-6 : (le héraut) :

εὔχεσθε ταῖν Θεσμοφόροιν (les mss. ont ταῖν et Θεσμοφόροιν se présente sans variante. La proclamation est en prose) ;

Thesmoph., 594 :

οὐκ οἴομαι' γωγ', ὦ πολυτιμήτω θεώ (sans variante);

Thesmoph., 948 :

ὅταν ὄργια σεμνὰ θεαῖν ἱεραῖς ὥραις ἀνέχωμεν (les mss. ont θεαῖν ; c'est ici un passage lyrique (anapestes) ;

Thesmoph., 1155-6 :

... ὦ

Θεσμοφόρω πολυποτνία (déjà cité ; les variantes ne portent que sur l'union ou la séparation de πολὺ ποτνία *N* (πολυποτνία *R*) ;

Thesmoph., 1230-1 :

τὼ Θεσμοφόρω δ' ἡμῖν

... ἀνταποδοίτην

(cité à propos du verbe Θεσμοφόρω sans var.) ;

Les deux bœufs attelés à la charrue.

Acharn., v. 1027 :

ἀπόλωλα τὠφθαλμὼ δακρύων τὼ βόε (c'est le laboureur qui parle) ;

Acharn., 1022 :

ἐπετρίβην ἀπολέτας τὼ βόε

(s. var. pour le duel) ;

Acharn., 1031 :

ἴθ', ἀντιβολῶ σ', ἤν πως κομίσωμαι τὼ βόε (s. var.) ;

Ici il s'agit d'un thème en *-ὀω-*, ce qui est assez remarquable en soi, mais les diminutifs de ce mot fournissent deux exemples plus importants encore, car il s'agit de mots neutres en -ιον, dont le duel est excessivement rare par ailleurs :

Aues, v. 585 :

μὴ πρίν γ' ἂν ἐγὼ τὼ βοιδαρίω τὤμὼ πρώτιστ' ἀπόδωμαι

(sans variante pour le duel — pourtant passage lyrique (anapestes),

et *Acharn.*, 1036

οἴμοι κακοδαίμων τοῖν γεωργοῖν βοιδίοιν.

RC ont βοιδίοιν ; c'est le laboureur qui parle de sa paire de bœufs. — Les éditeurs donnent la préférence à βοιδίοιν et avec raison (¹).

Les deux urnes de l'inspecteur.

Aues, v. 1032 :

οὐκ ἀποσοβήσεις ; οὐκ ἀποίσεις τὼ κάδω ; (sans var.) ;

Au., 1053 :

ἐγὼ δὲ σοῦ γε τὼ κάδω διασκεδῶ (également sans variante).

Les deux oboles (habituellement données comme salaire).

Ranae, v. 141 :

ὡς μέγα δύνασθον πανταχοῦ τὼ δύ' ὀβολώ

(s. var., sauf que *Bodl.* 1 a omis τώ) ;

Ran., 270 : (Charon) :

ἔκβαιν' ἀποδοὺς τὸν ναῦλον. — (Bacchus). ἔχε δὴ τὠβολώ

(aucune var. de quelque importance).

On trouvera plus loin plusieurs passages offrant δύο ὀβολώ, mais ces exemples semblent plutôt devoir être rangés sous le chef du duel *occasionnel*.

Les deux esclaves (ordinairement chargés de jeter des noix aux spectateurs).

Vespae, vv. 58-59 :

ἡμῖν γὰρ οὐκ ἔστ' οὔτε κάρυ' ἐκ φορμίδος | δούλω διαρριπτοῦντε τοῖς θεωμένοις.

(¹) Cf. le passage de Plutus, v. 416, où il s'agit d'un duel *occasionnel* : τολμῶντε δρᾶν ἀνθρωπαρίω κακοδαίμονε (s. var. La pauvreté s'adresse à Chrémyle et à Blepsidème).

(*R* seul a διαρριπτοῦντες qui ne convient pas au point de vue métrique. Les autres var. ne portent que sur la question de ρρ (ou ρ) et de ῥιπτέω (ou ῥίπτω).

Les deux trépieds (du sacrifice).

Eccles., 744 :

καὶ τὼ τρίποδ' ἐξένεγκε καὶ τὴν λήκυθον

(*RT* ont τὼ; *B* porte τὸν. Ce qui décide en faveur du duel, c'est le passage correspondant :

Eccl., 787 :

τωδὶ ξυνάπτω τὼ τρίποδε qui présente le duel sans aucune variante (ξυνάπτω est au subjonctif).

A ces exemples relativement nombreux d'emploi du duel quand il s'agit de choses appariées par l'art, ou de personnes habituellement conçues comme une paire, on ne peut opposer que quelques exceptions.

Il ne faut pas en effet s'exagérer la valeur de l'énumération qui va suivre. La première partie concernera presque absolument des noms désignant des « *chaussures* » d'une espèce quelconque, et on a vu plus haut que ces mots, rentrent dans le type θύραι ; le τὼ κοθόρνω qu'on a relevé plus haut, de même que le v. sl. : *sapogu* (gén. duel) à côté de *sapogŭ* (gén. plur.) est plutôt une extension, un abus du duel comme dans le cas du skr. *dvárau* et cette extension montre qu'à une époque ancienne, le grec de même que le vieux-slave et l'indo-iranien avait conservé un sentiment très net du nombre duel. En dehors de ce cas unique (τὼ κοθόρνω) où tout favorisait la forme du duel (thème en -ο- et genre masculin), les « *chaussures* » rentrent toujours dans le type θύραι et ne présentent par conséquent que la forme du pluriel. Il y en a chez Aristophane plus de 20 exemples. Ce sont :

Ὑπόδημα.

Plutus, v. 983 :

...ὀκτὼ δ' ἂν εἰς ὑποδήματα « quelquefois huit drachmes pour une paire de souliers ».

Plut., 1012 :

ἔπειτ' ἴσως ᾔτει σ' ἂν εἰς ὑποδήματα ;

Thesmoph., v. 262 :

ὑποδημάτων δεῖ — Τἀμὰ ταυτὶ λάμβανε

et au vers 263 : χαλαρά. — Pour ὑπόδημα vient s'ajouter la possibilité d'un collectif neutre pluriel.

De même on a : καττύματα au v. 1160 des *Guêpes*, mais il est possible que ce vers soit emprunté à quelque tragique.

Πέδιλον.

Aues, v. 973 :

τῷ δόμεν ἱμάτιον καθαρὸν καὶ καινὰ πέδιλα

Le vers est un hexamètre (style d'oracle) et la clausule : καινὰ πέδιλα est prise presque tout entière aux poèmes homériques où elle est fréquente, p. ex. Od. α 97 ...ὑποδήσατο καλὰ πέδιλα ;

Aues, 974 :

ἔνεστι καὶ τὰ πέδιλα,

Pisthétère reprend simplement le mot du devin (πέδιλα) qui n'appartenant en aucune façon à la langue attique, devait produire un effet comique (aucune variante) ;

Περιβαρίς.

Lysistr., v. 53 :

κτήσομαι περιβαρίδας

(s. var. ; c'est Kaloniké qui parle) ;

Les chaussures à la mode des Perses :

Lysistr., 229-230 :

οὐ πρὸς τὸν ὄροφον ἀνατενῶ τὰ Περσικά (bis).

(sic *RN*. On a voulu corriger et mettre le duel, mais c'est le pluriel seul qui est régulier, et ceci d'autant plus que le mot est toujours neutre (ou féminin) ;

Thesmoph., v. 734 : (ἀσκός)

οἴνου πλέως, καὶ ταῦτα Περσικὰς ἔχων

(il s'agit d'une outre déguisée en enfant et que porte Euripide déguisé en femme — pas de var.) ;

Ecclesiaz., v. 319 :

καὶ τὰς ἐκείνης Περσικὰς ὑφέλκομαι.

Les chaussures à la mode laconienne : *Thesmoph.*, v. 142 :

καὶ ποῦ πέος ; ποῦ χλαῖνα, ποῦ Λακωνικαί ;

(il s'agit d'Agathon seul — pas de variante) ;

Vespae, v. 1158 :

ταυδὶ δ' ἀνύσας ὑποδοῦ τι τὰς Λακωνικάς.

Eccles., v. 344-345 :

.. οὐδ' ἐγὼ γὰρ τὰς ἐμὰς |
Λακωνικὰς...

(un seul ms., T a la var. Λακωνικῶς qui ne donne aucun sens raisonnable) ;

Eccles., 542 :

αἱ δὲ δὴ Λακωνικαί

(le pluriel féminin sans var.) ;

'Εμβάς.

Ce mot ne se rencontre jamais qu'au pluriel, bien qu'il soit loin d'être rare dans Aristophane.

Nubes, v. 858 :

τὰς δ'ἐμβάδας ποῦ τέτροφας, ὠνόητε σύ ;

Vespae, v. 103 :

εὐθὺς δ' ἀπὸ δορπηστοῦ κέκραγεν ἐμβάδας « il demande ses chaussures » ;

Vespae, 275 :

μῶν ἀπολώλεκε τὰς | ἐμβάδας ;

Vespae, 1157 :

ἄγε νυν ὑπολύου τὰς καταράτους ἐμβάδας ;

Equites, v. 321 :

πρὶν γὰρ εἶναι Περγασῆσιν ἔνεον ἐν ταῖς ἐμβάσιν

(seule var. : ἔναιον *R*) ;

Equit., 869-870 :

(ἔδωκας ἤδη τουτῳὶ κάττυμα παρὰ σεαυτοῦ)

ταῖς ἐμβάσιν φάσκων φιλεῖν

Eq., 872 : (ἀλλ' ἐγώ σοι)

ζεῦγος πριάμενος ἐμβάδων τουτὶ φορεῖν δίδωμι

(tous les mss. ont ἐμβάδων. Dind., Mein., Keck, Vels. veulent corriger ἐμβάδοιν, mais ils ont certainement tort d'après ce qui a été dit plus haut. C'est du reste l'avis de Blaydes (1).

Eq., 875 :

οὐ δεινὸν οὖν δῆτ' ἐμβάδας τοσουτονὶ δύνασθαι ;

(ἐμβάδας sans variante),

Eccles., v. 47 :

σπεύδουσαν ἐν ταῖς ἐμβάσιν.....

(seule var. ἐμβάσι Γ) ;

Eccl. 314 :

τὰς ἐμβάδας ζητῶν λαβεῖν ...

(1) Il en est de même pour le vers 848 des *Ecclesiazusae* : les mss. et le scholiaste lisent : γέρων δὲ χωρεῖ, χλανίδα καὶ κονίποδα. Meineke, Dindorf, etc. corrigent en κονίποδε, mais c'est à tort. Il faut le singulier κονίποδα ou le pluriel κονίποδας.

(s. variante — c'est Blépyros qui parle);

Eccl. 342 :

..... ἀλλὰ καὶ τὰς ἐμβάδας et en conséquence, αὐτάς au vers 343, cf. Λακωνικάς, v. 345.

A plus forte raison le *diminutif neutre* de ce mot, savoir : ἐμβαδίον ne se rencontre-t-il jamais au duel :

Plutus, v. 847 :

Τὰ δ' ἐμβαδία! — Καὶ ταῦτα συνεχείμαζέ μοι

(seule var. συνεχειμάζετο corrigé à cause du mètre. Le pluriel neutre est assuré pour cette raison);

Plut. 941 :

τοῖς δ' ἐμβαδίοις τί χρήσεται τίς; εἰπέ μοι

Cf. vers 942 : ταῦτα.

Enfin au vers 889 des *Chevaliers*, Blaydes lit :

τοῖσιν τρόποις τοῖς σοῖσιν ὥσπερ βλαττίοισι χρῶμαι

« j'emprunte tes manières d'agir comme les convives pressés, les souliers d'autrui. » Le mot est de lecture incertaine (Bailly Dict. donne βλαυτίον, par conséquent ici : βλαυτίοισι). En tout cas il s'agit d'un pluriel.

On peut encore faire rentrer dans cette catégorie le nom des « *castagnettes* » que l'on rencontre une fois dans notre auteur.

Ranae, v. 1305-(6) :

.....ποία 'στιν ἡ τοῖς ὀστράκοις | αὕτη κροτοῦσα

(le pluriel sans variante est sans doute un collectif neutre. Ces « *castagnettes* » étaient faites de simples tessons ou coquilles dont on tenait deux à chaque main.

Tous les exemples du type θύραι étant ainsi écartés, voici les quelques exceptions que l'on pourrait opposer aux exemples de l'emploi régulier du duel *habituel* :

Nubes, vv. 1301-1302 :

φεύγεις; ἔμελλον ἄρα σε κινήσειν ἐγὼ | αὐτοῖς τροχοῖς τοῖς σοῖσι καὶ ξυνωρίσιν.

(il y a beaucoup de variantes mais aucune ne donne le duel tel qu'on l'a vu au v. 31 de cette comédie : τροχοῖν. C'est qu'il faut sans doute traduire « avec tous tes chars de course » (à deux roues), et dans ce cas le pluriel est régulier.

Equites, v. 337 :

λέγ' ὅτι κἀκ πονηρῶν « ajoute que tes parents étaient des vauriens ». Mais le sens est plus général, et on pourrait traduire plus exactement en disant : « que tu es d'une race de vauriens. »

Lysistr., v. 1301 :

Τυνδαρίδας δ'ἀγαυούς (1) (les deux fils de Tyndare : Castor et Pollux. Le pluriel sans variante. Mais le passage est lyrique et relève du dialecte laconien ; il faut corriger : ἀγαυώς).

Ranae, v. 827 :

... φθονεροὺς κινοῦσα χαλινούς « rongeant le frein de l'envie. »

Comme on le voit, le mot est employé au figuré. Du reste, le passage est lyrique (anapestes) et il s'agit d'une parodie du style tragique d'Euripide ; pas de var.

Ran. 1361 :

σὺ δ', ὦ Διὸς διπύρους ἀνέχουσα | λαμπάδας... (s. var. cf. 1362. Le passage est lyrique et parodique. On peut remarquer encore que διπύρω ferait hiatus et que le duel est déjà exprimé par δι-) (2);

Pax, v. v. 810-811 : (ἀμφω)

Γόργονες ὀψοφάγοι, βατιδοσκόποι, ἅρπυιαι,

γραοσόβαι, μιαροὶ, τραγομάσχαλοι, ἰχθυολῦμαι (s. var. mais passage lyrique ; vers épiques) ;

Thesmoph., v. 101 :

ἱερὰν χθονίαις δεξάμεναι λάμπαδα, κοῦραι (χθονίαις = les déesses infernales : Déméter et Proserpine. Meineke corrige en : χθονίαιν ce qui est parfaitement possible au point de vue métrique. Du reste, c'est un passage lyrique, parodie du style dithyrambique. Remarquer la forme ionienne κοῦραι.

On le voit, aucune de ces exceptions n'est de nature à modifier le résultat qui s'impose par ailleurs : en dehors des circonstances spéciales, indiquées plus haut, Aristophane emploie constamment et régulièrement le duel toutes les fois qu'il s'agit de deux personnes ou de deux choses.

Duel occasionnel.

Viennent enfin les exemples d'emploi du duel purement *occasionnel*. Ils sont très nombreux ainsi qu'on le verra. Dans l'impossibilité de trouver une classification non arbitraire, on a adopté la suivante : 1° Thèmes masculins ; 2° Thèmes féminins ; 3° Thèmes neutres avec des subdivisions ordonnées suivant les finales de

(1) On a vu que les tragiques n'emploient ce mot qu'au pluriel.
(2) C'est une application de la règle de διττός énoncée plus haut.

thèmes, mais sans aucune distinction entre substantifs, adjectifs, pronoms à genres et participes, en un mot dans la catégorie des mots déclinables.

On trouvera donc ici des exemples de pronoms démonstratifs, relatifs, et de αὐτός et οὗτος, car ces exemples n'ont pas été systématiquement épuisés plus haut où il ne s'agissait en principe que des pronoms personnels qui ignorent les distinctions de genre. Quand un passage aura été cité parce qu'il renferme un exemple d'un thème en -ο-, il ne sera pas répété si le même passage contient d'autres thèmes en -ο- ou même d'autres thèmes consonantiques au duel. Quelques exemples de ἄμφω non accompagné d'un nom seront également relevés, mais uniquement pour suivre l'habitude des auteurs qui se sont occupés du duel, car il est bien entendu qu'ils ne prouvent rien par eux-mêmes.

A l'intérieur de chaque classe on suivra simplement l'ordre des vers dans les diverses comédies d'Aristophane.

Première classe. — Thèmes masculins.

α) Thèmes masculins en -ο- :

***Acharn.*, v. 117 :**

καὶ τοῖν μὲν εὐνούχοιν τὸν ἕτερον τουτονί | ἐγῷδ' ὅς ἐστι . . .

Acharn., 1025 :

καὶ ταῦτα μέντοι νὴ Δί' ὥπερ ἐτρεφέτην.

(*BC* ont ὥπερ, *R* a ὅπερ qui est impossible, *A* porte ὥσπερ ; tous les éditeurs adoptent ὥπερ).

***Nubes*, 112 :**

εἶναι παρ' αὐτοῖς φασιν ἄμφω τὼ λόγω

(pas de variante) ;

***Nub.*, 114 :**

τούτοιν τὸν ἕτερον τοῖν λόγοιν, τὸν ἥττονα ;

***Nub.*, 244 :**

ἀλλά με δίδαξον τὸν ἕτερον τοῖν σοῖν λόγοιν (sans variante) ;

***Nub.*, 433 :**

ἢ μεμνημικός εἶ ; — Δύο τρόπω νὴ τὸν Δία (= cela dépend).

Les variantes ne portent que sur δύο δύω comme à l'ordinaire ;

Nub., 849 :

ἄμφω ταὐτό ; (ne prouve rien) ;

Nub., 882 :

ὅπως δ'ἐκείνω τὼ λόγω μαθήσεται ;

Nub., 886 :

αὐτὸς μαθήσεται παρ' αὐτοῖν τοῖν λόγοιν. Comme le vers n'a pas de coupe ainsi, on propose de lire :

αὐτὸς παρ' αὐτοῖν τοῖν λόγοιν μαθήσεται, ce qui ne change rien au fait du duel ;

Nub., 949-951 :

νῦν δείξετον τὼ πισύνω τοῖς περιδεξίοισιν | .....ὁπότερος αὐτοῖν λέγων ἀμείνων φανήσεται.

La plupart des mss., dont *R*, portent αὐτοῖν ; quelques-uns (*Mut.* 3, *Bodl.* 3.7, *Par.* 3, *Leid.* 5) ont αὐτῶν qu'il faut rejeter ;

Nub., 1336 :

ἑλοῦ δ'ὁπότερον τοῖν λόγοιν βούλει λέγειν

(sans variante) ;

Nub., v. 1337 :

ποίοιν λόγοιν ;

(ici *G* a : ποίων λόγων) ;

Equites, v. 239 :

ἀπολεῖσθον, ἀποθανεῖσθον, ὦ μιαρωτάτω ;

Vespae, v. 52 :

εἶτ' οὐχ ἐγὼ δοὺς δύ 'ὀβολὼ μισθώσομαι

(sic *RBCSVΛ* ; vulg. δύ' ὀβολούς) ;

Vespae, vv. 362-3-4 :

τὼ δὲ δύ' αὐπῶν ἐπὶ ταῖσι θύραις | ὥσπερ με γαλῆν κρέα κλέψασαν | τηροῦσιν ἔχοντ' ὀβελίσκους

Bien que le passage soit lyrique (anapestes) il vaut mieux corriger τηρεῖτον puisque le vers le permet ; les deux autres duels n'offrent pas de variantes) ;

Vespae, v. 381 :

...ποιήσετε ; ἄγε νυν, ἢν αἰσθομένω τούτω ζητῆτον μ'ἐκκαλαμᾶσθαι, τί ;

(sans variante) ;

Vespae, 725 :

ἦ που σοφὸς ἦν ὅστις ἔφασκεν | πρὶν ἂν ἀμφοῖν μῦθον ἀκούσῃς | οὐ δεῖν δικάσαι (anapestiques) ;

Vespae, 1189 :

πλὴν ἐς Πάρον, καὶ ταῦτα δύ' ὀβολὼ φέρων (s. var.) ;

Aues, v. 4 :

ἀπολούμεθ' ἄλλως τὴν ὁδὸν προφορουμένω
(sujet : Evelpide et Pisthétère — pas de variante) ;

Au., v. 47 (fin de vers) δεομένω — *R* porte δεομένωι ; presque tous les autres mss. ont δεομένω — il y a alors anacoluthe. — Le scholiaste et Dindorf corrigent en : δεομένοιν) ;

Au., v. 64 :

.... ἀλλ' οὐκ ἐσμὲν ἀνθρώπω (sans variante) ;

Au., vv. 96-97 : μῶν με σκώπτετον | ὁρῶντε τὴν πτέρωσιν ; ἤ γάρ, ὦ ξένοι (la métrique exige ὁρῶντε que portent *ABSV Med. 9* ; *R* et *Med. 8* ont : ὁρῶντες ; ξένω est une correction, et l'on a vu que le pluriel est plutôt employé que le duel dans les interpellations. Cf. pourtant ὦ Διοσκόρω cité plus haut) ;

Au., v. 107 :

ἀλλ' εἴπατόν μοι, σφὼ τίν' ἐστόν ; — νώ ; βροτώ. (sans var. et déjà cité) ;

Au., v. 108 :

ποδαπὼ τὸ γένος ; (c'est la Huppe qui pose la question aux deux hommes — pas de variante) ;

Au. v. 112 :

πράγους δὲ δὴ τοῦ δεομένω δεῦρ' ἤλθετον (sans variante) ;

Au., v. 113 :

σοὶ ξυγγένεσθαι βουλομένω — τίνος πέρι ; (pas de variante) ;

Au., v. 347 :

ὡς δεῖ τώδ' οἰμώζειν ἄμφω (s. var. et déjà cité) ;

Au., v. 351 :

τώδ' ἀποφυγόντε με (sans var. bien que le passage soit lyrique);

Au., v. 352 :

ἀλλὰ μὴ μέλλωμεν ἤδη τώδε τίλλειν καὶ δάκνειν (s. var. — déjà cité) ;

Au., v. 398 :

μαχουμένω τοῖς πολεμίοισιν (seule var. : μαρναμένω *B* en tout cas le duel. — pourtant le passage est lyrique) ;

Au., v. 409 :

ξένω σοφῆς ἀφ' Ἑλλάδος (seule var. : les mss. ont ξείνω qui n'est pas attique) ;

Au., v. 436 : (τὴν πανοπλίαν) | ταύτην λαβόντε κρεμάσατον (sans variante) ;

Au., v. 655 : (ἔστι γάρ τι ῥίζιον), | ὃ διατραγόντ' ἔσεσθον ἐπτερωμένω (pas de variante) ;

Au., v. 672 :

ἀλλ', ὦ κακόδαιμον, ῥύγχος ὀβελίσκοιν ἔχει (le Rossignol a un bec long de deux broches) *RS* ont ὀβελίσκοιν, d'autres mss. ὀβελίσκων ou ὀβελίσκον qui n'ont pas de sens. Il faudrait δυοῖν, mais aucun ms. ne le présente ;)

Ranae v. 140 :

ναύτης διάξει δύ' ὀβολὼ μισθὸν λαβών (s. var.) ;

Ran., v. 433 :

(Bacchus de seipso et servo) : ξένω γὰρ ἐσμὲν ἀρτίως ἀφιγμένω (var. peu importantes telles que ξενωι *V* ; *Med. 8* a ξένοι de première main) ;

Ran., v. 476 :

αὐτοῖσιν ἐντέροισιν ἡματωμένω (s. var.) ;

Ran., v .671 : (ὁ δεσπότης)... χἠ Φερσέφατθ', ἅτ' ὄντε κἀκείνω θεώ (mon maître et Proserpine en décideront étant eux-mêmes dieux tous deux) — s. var. ;

Ran., v. 786 :

κἄλεγχον αὐτοῖν τῆς τέχνης (déjà cité à propos du pronom) ;

Ran., v. 896 : (ἐπιθυμοῦμεν) παρὰ σοφοῖν ἀνδροῖν ἀκοῦσαι τίν' ἔπιτον | ... ὁδόν (sans var.; pourtant passage lyrique) ;

Ran., v. 898 :

λῆμα δ'οὐκ ἄτολμον ἀμφοῖν (sans var. — même observation) ;

Ran., v. 1268 :

δύο σοι κόπω, Αἰσχύλε, τούτω Bacchus à Eschyle « voilà deux travaux pour toi » (var. pour δύο seulement) ;

Ran., v. 1379 :

καὶ λαβομένω τὸ ῥῆμ' ἑκάτερος εἴπατον (*R* a λαβομένως et -ω en correction — ἑκάτερος ' uterque ' souligne bien le duel) ;

Ran. v. 1400 :

βέβληκ' Ἀχιλλεὺς δύο κύβω καὶ τέτταρα (*R* porte κυβωι qu'il faut corriger) ;

Pax, v. 1117 :

οὔ τοι μὰ τὴν Γῆν ταῦτα κἀτέδεσθον μόνω (s. var. — L'emploi du duel coïncide avec la reprise du vers ïambique) ;

Pax, v. 1149 :

κἀξ ἐμοῦ γ' ἐνεγκάτω τις τὴν κίχλην καὶ τὼ σπίνω.

« qu'on apporte de chez moi la grive et les deux pinsons (qui s'y trouvent) » — τὼ σπίνω s. var. ;

Pax, v. 1217 :

δοίην ἂν αὐτοῖν ἰσχάδων τρεῖς χοίνικας (je donnerais pour les deux aigrettes). *B* porte αὐτοῖν, *RSV*, αὐτῶν ; *C* αὐτόν. Αὐτοῖν est excellent ;

Pax, v. 1222 :

τριχορρυεῖτον, οὐδέν ἐστον, τὼ λόφω

(les duels s. variante) ;

Pax, v. 1233 :

ἀμ' ἀμφοῖν δῆτ(α) ;...

scilicet : χειροῖν ἀποψήσει, sans variante ;

Plutus v. 455 :

ἐπ' αὐτοφώρῳ δεινὰ δρῶντ' εἰλημμένω

(Bodl. 2 porte δρῶντες, mais δρῶντε est garanti par le mètre) ;

Plutus, v. 459 :

ἀδικεῖν με τὸν Πλοῦτον ποιεῖν πειρωμένω | βλέψαι πάλιν ;

(un seul mss. a πειρώμενοι : c'est *Bodl.* 2) ;

Plut., 512 : (personne ne voudra plus apprendre de métier ni d'art, si ces *deux* conditions de la vie sont supprimées) :

ἀμφοῖν δ'ὑμῖν τούτοιν ἀφανισθέντοιν

(sans variante — pourtant le passage est lyrique) ;

Plut., v. 735 :

τούτω δ' ὑπὸ τὴν φοινικίδ' ὑποδύνθ' ἡσυχῇ

(sans variante) ;

Plut., v. 893 :

ἀρνεῖσθον : ἔνδον δ'ἐστὶν, ὦ μιαρωτάτω

(s. var. pour les duels) ;

Thesmoph., v. 950 :

πολλάκις αὐταῖν (datif) ἐκ τῶν ὡρῶν

(Les mss. ont αὐταῖν ; le passage est lyrique) ;

β) Thèmes masculins en -ᾱ- (-η-) :

Aues, v. 62 :

οἴμοι τάλας, ὀρνιθοθήρᾱ τουτωί

(*BΔ* ont τωδεί ; en tout cas le duel) ;

Au., v. 109 :

νῷν ἡλιαστά ;

(*A* seul porte ἡλιασταί) ;

Au. 110 :

ἀπηλιαστά. sic *RBSV* ; *A*, -αι (mot forgé pour la circonstance) ;

Au., v. 317 :

ἄνδρε γὰρ λεπτὼ σοφιστὰ δεῦρ' ἀφῖχθον ὡς ἐμέ

(les variantes ne portent pas sur les formes du duel) ;

Au., v. 320 :

φήμ' ἀπ' ἀνθρώπων ἀφῖχθαι δεῦρο πρεσβύτᾱ δύο

(le duel sans variante) ;

Au., v. 324 :

ἀνδρ' ἐδεξάμην ἐραστὰ τῆσδε τῆς ξυνουσίας

(*BS* ont ἐραστά ; *RVA*Γ, ἐραστάς ; comme ἄνδρε est assuré par la métrique, il faut adopter ἐραστά) ;

Au., v. 337 :

τὼ δὲ πρεσβύτᾱ δοκεῖ μοι τώδε δοῦναι τὴν δίκην

(sans variante de quelque importance) ;

Au., v. 368 :

τῆς ἐμῆς γυναικὸς ὄντε ξυγγενεῖκαὶ φυλέτᾱ.

Comme les mss. ont ξυγγενέε et que, par les inscriptions attiques on sait que la forme nom. du. des thèmes en *-es-* est -ει, il faut corriger non pas en ξυγγενῆ comme fait Blaydes, mais en ξυγγενεῖ.

Vespae, v. 928 :

. . . οὐ γὰρ ἄν ποτε

τρέφειν δύναιτ' ἂν μία λόχμη κλέπτᾱ δύο

(il n'y a d'hésitation dans les mss. qu'entre δύο — δύω) ;

Equites, v. 133 :

δύο τώδε πώλᾱ. . . . .

(même observation ; δύο est assuré par le mètre) ;

Plutus, v. 508 :

δύο πρεσβύτᾱ, ξυνθασιώτᾱ τοῦ ληρεῖν καὶ παραπαίειν

(même obs. Le duel est sans variante bien que le passage soit lyrique).

γ) Thèmes masculins consonantiques.

Equites, v. 1107 :

(Dêmos s'adresse à Cléon et au Charcutier) :

ἀνύσαντέ νυν ὅτι περ ποιήσεθ' ὡς ἐγώ

(C seul a ἀνύσαντε ; *RBV* etc. portent ἀνύσατε ; *A*, ἀνύσετε. Le σφῷν du v. 1108 engage à lire : ἀνύσαντε, mais le sens est moins bon) ;

Eq., v. 1350 :

καὶ νὴ Δί', εἴ γε δύο λεγοίτην ῥήτορε

(seule var. : δύο — δύω ; exemple déjà cité pour le verbe) ;

Aues, v. 36:

αὐτὴν μὲν οὐ μισοῦντ' ἐκείνην τὴν πόλιν

(μισοῦντ', *RASV*, μισοῦντες *B* ; les sujets sont Evelpide et Pisthétère) ;

Au., v. 43 :

κανοῦν ἔχοντε καὶ χύτρας καὶ μυρρίνας (mêmes sujets ; cette fois, *ABV* ont ἔχοντε et *RS*, ἔχοντες. La chose est indifférente au point de vue métrique) ;

Au., v. 44 :

πλανώμεθα ζητοῦντε τόπον ἀπράγμονα

(B a ζητοῦντε, les mss., entre autres *R*, présentent ζητοῦντες, mais le 4e pied pair est presque obligatoirement pur (ïambe ou tribraque), et ζητοῦντε mérite la préférence) ;

Au., 45 :

ὅπου καθιδρυθέντε διαγενοίμεθ' ἄν

(les var. ne portent pas sur le duel : qques mss. ont καθιδρυνθέντε) ;

Au., v. 321 :

ἥκετον δ' ἔχοντε πρέμνον πράγματος πελωρίου

(3e plur. — sans variante) ;

Au., v. 357 :

ὅτι μένοντε δεῖ μάχεσθαι λαμβάνειν τε τῶν χυτρῶν

(scilicet σφώ — pas de var.) ;

Au., v. 367 :

ἀπολέσαι παθόντες οὐδὲν ἄνδρε καὶ διασπάσαι | τῆς ἐμῆς γυναικὸς ὄντε...

(ἄνδρε sans variante) ;

Vespae, v. (236)-237 :

. . . ἡνίκ' ἐν Βυζαντίῳ ξυνῆμεν | φρουροῦντ' ἐγώ τε καὶ σὺ κᾆτα περιπατοῦντε νύκτωρ ;

ibidem, v. 238 :

τῆς ἀρτοπώλιδος λαθόντ' ἐκλέψαμεν τὸν ὅλμον

(nous volions le pétrin)

ib. v. 239 :

κᾆθ' ἥψομεν τοῦ κορκόρου κατασχίσαντες αὐτόν

(on peut corriger ici en : κατασχίσαντε τοῦτον d'après les participes duels qui précèdent). Tout le passage est lyrique ;

Vespae, v. 693-694 :

ἢν τίς τι διδῷ τῶν φευγόντων, ξυνθέντε τὸ πρᾶγμα δύ' ὄντε | ἐσπουδάκατον, κᾆθ' ὡς πριόνθ', ὁ μὲν ἕλκει, ὁ δ' ἀντενέδωκε.

(tous les duels sont bien assurés, mais à partir de κἀθ'ὡς, le texte est incertain);

Pax, v. 872 :

(ἴθι νυν ἀποδῶμεν τήνδε τὴν Θεωρίαν)

ἀνύσαντε τῇ βουλῇ τι ταυτηί

(sujets : Trygée et son esclave : un seul ms. (*S*) porte ἀνύσαντες);

Pax, (406)-407 :

ἡ γὰρ σελήνη χὠ πανοῦργος ἥλιος | ὑμῖν ἐπιβουλεύοντε πολὺν ἤδη χρόνον...

(4e pied obligatoirement pur ; *RV* ont le duel ; *ST*, ἐπιβουλεύονται, *B* ἐπιβουλεύουσι) ;

Plutus, v. 441 :

ἀλλ' ἄνδρε δύο γυναῖκα φεύγομεν μίαν ;

(pas de variante pour ἄνδρε — δύο est meilleur que δύω, même au point de vue du mètre ;

Plut , v. 447 : (εἰ τὸν θεόν)

ἔρημον ἀπολιπόντε ποι φευξοίμεθα

(var. ἀπολείποντε *R ; Cant*. 3, *Harl*. 2.3 ont -ες ; la finale -ε est garantie par le mètre : 4e pied obligatoirement pur) ;

Plut., v. 448 :

τηνδὶ δεδιότε, μηδὲ διαμαχούμεθα

(*Harl*. 1.2.3, *Bodl*. 6, sont les seuls mss. à présenter -ες ; -ε est assuré par le mètre) ;

Plut., v. 449 :

ποίοις ὅπλοισιν ἢ δυνάμει πεπονθότε ;

(les mss. ont généralement -ότες ; -ότε se trouve comme correction dans *Junt*. 2 ; comme la métrique ne pouvait pas ici guider les copistes, on s'explique que presque tous aient écrit πεπονθότες conformément à la langue de leur temps) ;

Plut., v. 485 :

οὐκ ἂν φθάνοιτ' ἂν τοῦτο πράττοντ'·

(on a vu qu'il fallait lire φθάνοιτον que donnent du reste plusieurs mss. Quant à πράττοντ(ε), on le lit dans plus de dix mss ; quelques-uns seulement, dont *R* il est vrai, ont πράττοντες) ;

Plut., v. 507 :

ἀλλ', ὦ πάντων ῥᾷστ' ἀνθρώπων ἀναπεισθέντ' οὐχ ὑγιαίνειν | δύο πρεσβύτα...

(le duel sans var., bien que le passage soit lyrique) ;

Plut., vv. (620)-621 :

ἐγὼ δὲ καὶ σύ γ' ὡς τάχιστα τὸν θεόν·| ἐγκατακλινοῦντ' ἄγωμεν εἰς 'Ασκληπιοῦ.

(ἐγκατακλινοῦντε est donné par *SVX Bodl.*, 6, *Par.* 8 ; les autres mss. dont *R*, ont la finale -ες. Le mètre ne décide rien, mais on comprend très bien que les copistes aient remplacé une forme de duel par un pluriel, tandis que le contraire serait inexplicable) ;

Plut., v. 733 :

ἐξῃξάτην οὖν δύο δράκοντ' ἐκ τοῦ νεὼ | ὑπερφυεῖ...

(les var. concernent uniquement δύο — l'exemple a déjà été cité à propos du verbe) ;

Eccl., v. 444 : (Chrémès à Blépyros) :

σὲ δὲ κἀμὲ βουλεύοντε τοῦτο δρᾶν ἀεί

(βουλεύοντε *Junt.* 2 ; *R* a βουλεύονται et *ABM*Γ, δουλεύοντε qui sont des fautes évidentes — en tout cas, le duel) ;

Eccl., 1087 :

ἕλκοντε τοὺς πλωτῆρας ἂν ἀπεκναίετον

(un seul ms. (Γ) a : ἕλκοντες — le deuxième pied étant obligatoirement pur, les copistes n'ont pu s'y tromper ; au contraire, tous les mss. ont ἀπεκναίετε, car à la fin du vers -τε ou -τον était indifférent) ;

Lysistr., vv. (437)-438 : (le Proboulos s'adressant successivement à deux des τοξόται) :

οὐ ξυναρπάσει μέσην | καὶ σὺ μετὰ τούτου, κἀνύσαντε δήσετον ;

ἀνύσαντε se lit sans aucune variante — on a vu que *RCN* ont δήσετον ; ΒΔ, δήσατον).

Deuxième classe. — Thèmes féminins.

α) Thèmes féminins en -ο-.

Acharn. v. 1200 (Dicéopolis aux deux courtisanes) :

φιλήσατόν με μαλθακῶς, ὦ χρυσίω (s. var.) ;

Vespae, v. 1207 :

εἷλον διώκων λοιδορίας ψήφοιν δυοῖν (gagner de deux voix) (aucune variante) ;

Lysistr., (322) 323 :

πρὶν ἐμπεπρῆσθαι Καλύκην | τε καὶ Κρίτυλλαν περιφυσήτω (étouffées dans les flammes) — sic *CN* ; *R* a περιφυσήτων et *BΔ* περιφυσῶνται qui est encore moins explicable).

β) Thèmes féminins en -ᾱ- (-η-) :

Nubes, v. 1182 :

(... οὐ γὰρ ἔσθ' ὅπως) | μί' ἡμέρα γένοιτ' ἂν ἡμέρᾱ δύο

(La plupart des mss. portent ἡμέραι ; seul *R* a ἡμέρα. Les éditeurs lisent ainsi et Blaydes approuve) ;

Acharn., v. 527 :

ἀντεξέκλεψαν 'Ασπασίας πόρνα δύο.

(*ABCP* ΓΛ ont πόρνα, les autres mss., πόρνας ; comme Blaydes on donnera la préférence à πόρνα) ;

Equites, v. 318 :

καὶ πρὶν ἡμέραν φορῆσαι μεῖζον ἦν δυοῖν δοχμαῖν

(ils n'avaient pas porté [le cuir] un jour qu'il s'allongeait de deux palmes) ; —

seules variantes : *R*, δυεῖν et Γ, δραχμαῖν — les discussions ne portent que sur l'accent du mot. Le duel est sûr.

Equites, v. 1001 :

ἐμοὶ δ'ὑπερῷον καὶ ξυνοικία δύο

(il n'y a de variantes que pour δύο écrit parfois δύω) ;

γ) *Thèmes féminins consonantiques.*

Eccl., v. 1106 :

(ἐὰν... τι... πάθω) ὑπὸ ταῖνδε ταῖν κασαλβάδοιν δεῦρ' ἐσπλέων

(*R* a ταῖνδαι ταῖν qui ne change rien au fait du duel. La correction -δε est évidente).

Troisième classe. — Thèmes neutres.

α) Thèmes neutres en -ο- :

Nubes, v. 1060 :

δύο κάκω μεγίστω

(variantes ordinaires pour δύο) ;

Aues, v. 387 :

τώ τε τρυβλίω καθίει

(sic *RABSV* ; le duel paraît sûr — pourtant le passage est lyrique (anapestes). Remarquable puisqu'il s'agit d'un mot en -ιον) ;

Aues, v. 1625 :

προβάτοιν δυοῖν τιμὴν ἀνοίσει τῷ θεῷ

(le duel sans variante) ;

Plutus, v. 416 : (ὦ θερμὸν ἔργον)..... τολμῶντε δρᾶν ἀνθρωπαρίω κακοδαίμονε [1].

(aucune variante. Remarquer, en même temps que le mot en -ιον, les duels neutres de thèmes consonantiques) ;

Eccles., v. 303 : (ἕκαστος)

φέρων. . . . .

καὶ δύο κρομμύω

(seule var. κρομύω *R* ; elle ne concerne pas le duel) ;

Eccl., v. 1096 :

ἐνὶ γὰρ ξυνέχεσθαι κρεῖττον ἢ δυοῖν κακοῖν

(sans variante) ;

Thesmoph., v. 11 :

(οὔτ' ἀκούειν οὔθ' ὁρᾶν) | χωρὶς γὰρ αὐτοῖν ἑκατέρου'στὶν ἡ φύσις « car la nature de l'une et de l'autre de ces deux fonctions est distincte. — αὐτοῖν se présente sans variante. Remarquable emploi d'un pronom neutre au duel. Il se retrouvera dans Platon).

β) Thèmes neutres en -εσ- :

Equites, v. v. 981-2-3 :

εἰ μὴ'γένεθ' οὗτος ἐν | τῇ πόλει μέγας, οὐκ ἂν ἤσ- | -την σκεύει δύο χρησίμω

(il n'y a de variantes que pour le verbe et δύο ; les mss. ont σκεύη, mais il faut certainement lire σκεύει comme on l'a vu dans les exemples cités plus haut à propos du verbe. *ΑΓΛΘ* ont δύο σκεύη qui indique encore plus nettement le duel) ;

Ranae, v. 1410 :

ἐγὼ δὲ δύ' ἔπει τῶν ἐμῶν ἐρῶ μόνον

(seule var. δύο ἔπη Α. Même observation) ;

Pax, v. 325 :

οὐκ ἐμοῦ κινοῦντος αὐτὼ τὼ σκέλει χορεύετον

(Les mss. ont σκέλη ; lire σκέλει).

Voici par contre la liste des passages présentant ou paraissant présenter des exceptions à l'emploi régulier du duel *occasionnel*.

(1) Cf. dans les *Fragmenta* (Blaydes), p. 9 (XIV) : δυοῖν λυχνιδίοιν.

Première catégorie. — *Exceptions faciles à écarter par une légère correction.*

α) Thèmes masculins en -ο- :

Aues, v. 666 :

ἔκβαινε καὶ σαυτὴν ἐπιδείκνυ τοῖς ξένοις

(τοῖν ξένοιν satisferait tout aussi bien au mètre et Meineke propose de le rétablir. On pourrait lui donner raison, car ce passage fait partie du *dialogue ;* mais on a vu à propos des tragiques que ce genre de mots s'emploie au pluriel quand il n'est pas escorté de δύο. Pourtant ξένοιν se rencontre seul chez Euripide).

Ranae, v. 1411 :

ἄνδρες φίλοι, κἀγὼ μὲν αὐτοὺς οὐ κρἶνῶ

(le duel αὐτώ ferait hiatus et *A U V* Φ *Méd.* 8, etc., portent αὐτούς, mais *R* et *Cant.* 1 lisent αὐτός qui est sans aucun doute la bonne leçon) ;

Plutus, v. 119 :

τὰ τούτοιν μῶρ' ἔπη

(il s'agit de Chrémyle et de son esclave ; les mss. portent τούτων mais le passage est très corrompu. Rien n'empêche au point de vue métrique de corriger en : τούτοιν. Toutefois on remarquera que, comme dans le passage précédent, il s'agit ici d'un pronom.

β) Thèmes masculins en -ᾱ-(-η)- :

Eccl., vv. 1064-5 :

ἀλλ' ἐγγυητάς σοι καταστήσω δύο | ἀξιοχρέως. — Μή μοι καθίστη.

(Blaydes est d'avis qu'il faut lire ἐγγυητά ... δύο ἀξιοχρέω. Cela est d'autant plus vraisemblable que dans : ἐγγυητάς σοι il peut s'agir d'une dittographie (ΣΣ ou CC).

γ) Thèmes masculins consonantiques :

Plutus, v. 734 : (δύο δράκοντε)

ὑπερφυεῖ(ς) τὸ μέγεθος.

(Blaydes propose de lire ὑπερφυῆ en s'appuyant sur le ξυγγενῆ de *Aues*, v. 368. Il a raison à ceci près que c'est ὑπερφυεῖ qu'il faut rétablir pour être conséquent) ;

Plutus, v. 581 :

ἀλλ', ὦ Κρονικαῖς λήμαις λημῶντες τὰς φρένας ἄμφω

λημῶντε écrit λιμῶντε est donné par de bons mss : *RGSTWZ Tub. Bodl.*, 1, 2, 3, 6, 7, 9, etc... Comme le mètre exige une longue ou deux brèves, on a adopté λημῶντες. Mais λημῶντ'ἔτι que propose Blaydes a pu donner lieu à une haplographie. Le passage du reste est lyrique (anapestes), et il s'agit d'un vocatif.

δ) Thèmes féminins en -ᾱ-(-η-) :

Pax, v. 847 :

πόθεν δ'ἔλαβες ταύτας ;

(il semble bien qu'il s'agisse de Théoria et d'Opora. — *B* porte ταῦτα σύ ; *RSV* ταύτας σύ ; on a corrigé en ταύτα. Rien n'empêche d'admettre cette correction, si ce n'est qu'il s'agit d'un pronom);

Pax, v. 726 :

(Trygée s'adressant à Théoria et Opora) :

(fin de vers) Δεῦρ', ὦ κόραι.

Les mss. ont κόραι, mais κόρᾱ fournirait tout aussi bien une clausule ïambique. C'est du reste une correction de Meineke et de Dindorf, mais elle n'est pas sûre puisqu'il s'agit d'un vocatif, d'un féminin en -ᾱ et d'un nom général de personnes.

Deuxième catégorie. — *Exceptions faciles à expliquer par le sens du contexte* (*syllepse*) :

α) Thèmes masculins en -ο- :

Plutus, v. 631 :

τί δ'ἔστιν, ὦ βέλτιστε, τῶν σαυτοῦ φίλων ;

« qu'est-il arrivé à tes amis ? » Les amis de Carion ne sont pas seulement Chrémyle et Blepsidème ; ce sont aussi les paysans et peut-être Plutus dont on va parler. Certains mss. présentent τρόπων. On a vu du reste que φίλος comme ξένος se met plus volontiers au pluriel qu'au duel.

β) Thèmes masculins en -ᾱ- (-η) :

Equites, vv. 1162-1163 :

ἀλλ' ἢ μεγάλως εὐδαιμονήσω τήμερον | ὑπὸ τῶν ἐραστῶν νὴ Δία...

On traduit : « Voilà deux adorateurs... » mais on pourrait aussi bien comprendre : « Certes ! mes adorateurs (en général) me rendront le plus heureux des hommes ! » Aucun ms. ne donne le duel. Il s'agit d'un nom de personne, mais on a vu plus haut le duel ἱκέτᾱ.

γ) Thèmes masculins consonantiques.

Nubes, v. (832) 833 :

σὺ δ'ἐς τοσουτονὶ μανιῶν ἐλήλυθας | ὥστ' ἀνδράσι πείθει χολῶσιν ;

On vient de parler, il est vrai, de Socrate et de Chéréphon, mais on peut comprendre « tu obéis à des gens irrités (en général ; sinon, l'exception est la même que pour ἀνήρ dans les tragiques).

Ranae, v. 1411 :

ἄνδρες φίλοι...

(Bacchus s'adresse aux deux prêtres, mais peut-être aussi en même temps au public. Les mss. ont tous ἄνδρες ; *R* et quelques autres ont φίλωι au lieu de φίλοι. Ἄνδρε ne pouvait en tout cas commencer un vers ïambique. D'autre part il est impossible de croire qu'Aristophane ait écrit ἄνδρες φίλω bien que cette espèce d'accord se rencontre dans Homère. Ce qui explique le pluriel, c'est qu'il s'agit ici d'un vocatif et d'un nom général de personnes).

Plutus, v. 654 :

ἄγοντες ἄνδρα τότε μὲν ἀθλιώτατον

(ἄγοντες se présente sans var., et il est garanti par le mètre : mais on pourrait dire que, dans ce récit, il ne s'agit pas seulement de Chrémyle et de Blepsidème, mais aussi de Carion, cf. v. 624 sqq. et v. 663 sqq. Du reste, le participe est sujet à des exceptions au duel qu'ignorent la plupart des autres catégories grammaticales) ;

δ) Thèmes féminins sans distinction :

Ranae, v. 505-6 :

χύτρας | ἔτνους δύ' ἢ τρεῖς (s. var.) ;

Ran., 513-514 :

κὠρχηστρίδες |
ἕτεραι δύ' ἢ τρεῖς

(également sans variante).

Ces deux exemples prouvent simplement qu'avec l'expression : δύ' ἢ τρεῖς on employait le pluriel, ce qui est tout à fait naturel puisqu'en réalité, le nombre est indéterminé. Ils ne constituent donc aucune exception.

Troisième catégorie. — *Exceptions explicables par une raison métrique* :

α) Thèmes masculins en -ο- :

Pax, v. 410 :

ἡμεῖς μὲν ὑμῖν θύομεν, τούτοισι δέ | οἱ βάρβαροι θύουσι

(il s'agit en second lieu du Soleil et de la Lune. Τούτοιν aussi bien que τούτοις était impossible, et τούτοισι, bien que déjà vieil-attique, était en outre autorisé par la tradition poétique. Enfin, il s'agit ici d'un pronom).

β) Thèmes masculins consonantiques :

Aues, v. 408 :

τίνες ποθ' οἵδε καὶ πόθεν ;

(la Huppe parlant d'Evelpide et de Pisthétère). — Pas de variante ; τίνες est nécessaire au premier pied du dimètre ïambique. On peut cependant remarquer que :

τίνε πο|τὲ τώ|δε καὶ | πόθεν | ; satisferait tout aussi bien à la mesure. Si le texte a été tel, une haplographie a pu se produire : τίνε πο τώδε, ce qui nécessitait une correction de la part des copistes pour l'intelligence du texte) ;

Plutus, v. 430 :

ζητοῦντες ἐκ πάσης με χώρας ἐκβαλεῖν ;

Comme le deuxième pied est obligatoirement pur et que tous les mss. ont ζητοῦντες, il faut bien l'admettre. Blaydes préférerait, dit-il, ζητοῦντε mais c'est impossible à moins de lire ζητοῦντέ γ'.. La confusion d'un Γ et d'un Γ, C (sigma) ne paraît pas impossible, mais on remarquera qu'il s'agit ici d'un participe et dans une pièce qui est la plus récente de celles d'Aristophane. Cf. *supra* ἄγοντες *Pl.* v. 654.

Plutus, vv. 463-464 :

σε πρῶτον ἐκβαλόντες ἐκ τῆς Ἑλλάδος. (la Pauvreté reprend) :

ἔμ' ἐκβαλόντες ; καὶ τί ἂν νομίζετε... ;

Les deux participes sont donnés sans variante par les mss. Le mètre n'exige ἐκβαλόντες que dans le premier vers. Au contraire, presque tous les mss. (sauf *R* et *Bodl.* 2) lisent νομίζετον qu'il vaut mieux adopter. Ici encore l'exception tient au participe.

Plut., 466 :

εἰ τοῦτο δρᾶν μέλλοντες ἐπιλαθοίμεθα

(μέλλοντες sans variante est garanti par le mètre ; le quatrième pied admet bien un tribraque, mais non un pyrrhique ; -ντ' ἐπι- est impossible.

D'une façon générale, et c'est une remarque qui a déjà été faite, il faut se souvenir que le *Plutus* est la moins ancienne des œuvres d'Aristophane (388) et qu'on le rattache communément à la comédie moyenne. Rien d'étonnant donc si la langue elle aussi présente des traits qui rappellent plutôt le moyen-attique que le vieil-attique. Cf. Platon — chapitre suivant (participes).

γ) Thèmes féminins en -ᾱ-(-η-) :

Lysistrat., v. 505 :

..... χαλεπὸν γάρ |
ὑπὸ τῆς ὀργῆς αὐτὰς ἴσχειν

(αὐτάς sans variante ; le duel αὐτά ferait hiatus. Du reste, le passage est lyrique. De plus, il s'agit d'un féminin et d'un pronom).

Quatrième catégorie. — *Exceptions qui se rencontrent dans des passages lyriques :*

Aues, v. 658 : (de II viris agitur)

τούτους μὲν ἄγων μετὰ σαυτοῦ.

(aucun mss. ne donne τούτω qui fournirait un spondée aussi bien que τούτους [1]. Le passage est en vers anapestiques) ;

Vespae, v. 1009 :

ἀλλ' ἴτε χαίροντες ὅποι βούλεσθ'.....

(le Chœur s'adresse au père et au fils — aucune variante — vers anapestique [2]. Cf. presque le même vers : *Acharn.*, 1143).

(1) Comme on le voit, il s'agit d'un pronom.
(2) Et ici d'un participe.

Cinquième catégorie. — *Exceptions dialectales.*

Acharn., v. 731 :

ἀλλ', ὦ πονηρὰ κώρι' ἀθλίω πατρός.

Pluriel d'un diminutif neutre κώριον (dérivé du mot équivalent à l'hom. κοῦρος de * κόρϜος, cf. att. (Διοσ)-κόρω). Le Mégarien, dans ce passage des Acharniens, n'emploie jamais le duel.

Acharn., 805-806 :

ἐνεγκάτω τις ἔνδοθεν τῶν ἰσχάδων
τοῖς χοιριδίοισιν. Ἆρα τρώξονται ;...

ibidem, 807 :

οἷον ῥοθιάζουσι

ibidem, 808 :

ποδαπὰ τὰ χοιρί'; Ὡς Τραγασαῖα φαίνεται.

De même, *Acharn.*, v. 819, le Sycophante dit :

τὰ χοιρίδια τοίνυν ἐγὼ φαίνω ταδί.

Mais il ignore encore le nombre des pourceaux, puisqu'un peu plus loin il veut faire lâcher au Mégarien le sac qui les contient, et il faut peut-être en dire autant de Dicéopolis dans la même scène. Le texte du vers 830 qui présente τὰ χοιρίδια est très incertain (1).

Enfin, le vers 834 (5) :

ὦ χοιρίδια, πειρῆσθε χἄνις τῶ πατρός |
παίειν...

est sûrement rédigé en dialecte mégarien. Ces exemples de χοιρίδια étant écartés et les nombreux passages qui offrent τιτθία rentrant dans le chapitre du duel (ou mieux du pluriel) *naturel*, il ne reste plus que quelques mots à relever.

Sixième catégorie. — *Diminutifs neutres en* -ίον, -ιον :

Eccl., v., 1104 :

ὅστις τοιούτοις θηρίοις ξυνείρξομαι

(il s'agit des deux vieilles femmes) ;

Pax, v. 1021 :

θύσας τὰ μηρί' ἐξελὼν δεῦρ' ἔκφερε

(il s'agit d'une seule brebis — pas de variante) ;

(1) Du reste il s'agit d'un diminutif neutre en -ιον.

Thesmoph., v. 693 :
... ἀλλ', ἐνθάδ'ἐπὶ τῶν μηρίων
(sans variante) ;

Ces deux exemples devraient proprement rentrer dans le duel *naturel* et comme ils sont empruntés à la langue homérique où le mot est toujours au pluriel, il n'y a aucune conséquence à en tirer ici. On voit qu'il reste bien peu de chose pour appuyer l'opinion, peut-être juste pourtant, que dans Aristophane comme dans Platon, les diminutifs en -ιον montrent déjà une tendance caractérisée à ne s'employer qu'au pluriel. Dans les *Fragmenta* (Blaydes), p. 17 une exception : βοιδαρίων à côté de παιδίω, *ibid.*, p. 384, de πηνίω, p. 203 et de λυχνιδίοιν déjà cité.

Une exception tout à fait isolée se rencontre dans

Plutus, v. 741 :
(ὁ θεὸς δ'εὐθέως)
ἠφάνισεν αὐτὸν οἵ τ'ὄφεις ἐς τὸν νεών
(sans variante. Avec le mot δράκων, on a rencontré le duel (δύο δράκοντε).

Il y a sans doute ici, bien que le mètre soit ïambique, une imitation du style des oracles. Le mot ὄφις est très rare dans la prose attique et du reste l'on ne trouve pas de duel d'un thème *masculin* en -ι- chez Aristophane.

Septième catégorie : *Féminins en* -ᾱ- (-η-) :

Acharn., v. 66 :
ἐπέμψαθ' ἡμᾶς ὡς βασιλέα τὸν μέγαν | μισθὸν φέροντας δύο δραχμὰς τῆς ἡμέρας
(Rien ne serait plus facile que de corriger en : δύο δραχμά, mais la correction serait arbitraire).

Archan., v. 90 :
ταῦτ' ἄρ' ἐφενάκιζες σὺ δύο δραχμὰς φέρων
(même observation) ;

Acharn., 159 :
τούτοις ἐάν τις δύο δραχμὰς μισθὸν διδῷ
(Même observation) ;

Acharn., 161 :

δυο δραχμὰς

(sans variante pour la finale -ας) ;

Nubes, v. 1189 :

ἐκεῖνος οὖν τὴν κλῆσιν ἐς δυ' ἡμέρας | ἔθηκεν ἔς γε τὴν ἕνην τε καὶ νέαν

(Les mss. ont ἡμέρας ; ici Blaydes corrige : ἡμέρᾱ) ;

Nubes, 1223 :

μαρτύρομαι |

ὅτι ἐς δύ' εἶπεν ἡμέρας τοῦ χρήματος

(δύ' ἡμέρα *R* (?) ;

Eccl., v. 1086 :

χαλεπαί γ' ἂν ἦστε γενομέναι πορθμῆς.

C'est le jeune homme qui s'adresse aux deux vieilles femmes. Elmsley corrige ἦστε en ἦστην ; pour être logique, il faudrait corriger tout le vers et lire :

χαλεπά γ' ἂν ἦστην γενομένᾱ πορθμεῖ. Mais c'est vraiment bien hardi.

De même que ce dernier vers, les autres passages admettent des corrections plausibles mais hypothétiques, et l'on ne peut empêcher qu'en s'appuyant sur ces quelques exemples, on ne cherche à prouver que dans Aristophane les thèmes féminins en -ᾱ montrent déjà des défaillances dans l'emploi du duel. Pourtant il faut tenir compte de ceci : les copistes des manuscrits d'Aristophane avaient encore une vague idée des duels en -ω, en -ε, en -οιν, etc..., en un mot des duels bien caractérisés, tandis qu'ils ne savaient plus bien quelle était la forme duelle du nom.-acc. des féminins en -ᾱ-. Ceci expliquerait pourquoi ils ont fait disparaître ces derniers duels en bien plus grande quantité que les autres, la transformation se faisant du reste par la simple addition ou mutation d'une seule lettre, par ex. : δραχμά — nom. —➤ δραχμαί ; δραχμά — acc. —➤ δραχμάς ; δραχμαῖν — dat.-gén. —➤ δραχμαῖς. Encore en ont-ils respecté un certain nombre, comme on l'a vu plus haut.

Règle de δύο, δυοῖν.

De plus, la règle qui suit établie par M. E. Hasse (*Ueber den Dual bei den griechischen Dramatikern*, pp. 17 et 19) est de

nature à faire penser que chez Aristophane comme chez les Tragiques, et chez les auteurs attiques en général, l'absence du duel des thèmes en -ᾱ- surtout féminins, est un fait bien réel. En effet, Aristophane emploie le duel avec δύο *sans exception* sauf pour cette catégorie. Sur les 29 exemples de nominatifs-accusatifs accompagnés de δύο, il y en a 14 pour la déclinaison en -ο-, 9 pour la déclinaison consonantique et aucune exception. En revanche, pour la déclinaison en -ᾱ- il n'y a que 6 duels avec δύο dont trois sont féminins, savoir ἡμέρᾱ (*Nub.* 1182), πόρνα (*Ach.* 527) et ξυνοικία δύο (*Equites*, 1001). Les trois autres sont masculins : κλέπτα (*Vesp.* 928) πώλα (*Equ.* 133) et πρεσβύτᾱ deux fois (*Au.*, 320 et *Plutus*, 508). En face de ces six exemples positifs on compte déjà 9 pluriels dont un seul est masculin : ἐγγυήτας (*Eccl.* 1064). Il est donc difficile de nier la tendance pour les féminins.

Avec δυοῖν il n'y a plus aucune exception et les féminins eux-mêmes sont au duel. Du reste les exemples sont peu nombreux : quatre en tout.

Les féminins sont : ψήφοιν δυοῖν (*Vesp.*, 1207) et surtout : δυοῖν δοχμαῖν (1) (*Equ.*, 318). Les deux autres exemples sont neutres : προβάτοιν δυοῖν (*Au.* 1625) et δυοῖν κακοῖν (*Eccl.*, 1096).

On voit enfin que chez Aristophane δύο | δυοῖν n'accompagne pas encore nécessairement le duel, puisque tous les cas où le nom de nombre est employé ne s'élèvent en tout qu'à 33. Le duel est donc encore non seulement vivant chez cet auteur, mais relativement indépendant. Toutefois on a relevé quelques traces de la tendance à employer le pluriel là où δύο n'était pas exprimé (ξένοι, etc...). Cette tendance est bien moins accusée ici que chez les Tragiques. Dans les fragments (Blaydes, *Ar.*, t. XII), il n'y a pas d'autre exception que δύο... δραχμάς, p. 336).

(1) Cf. δύο δοχμά, acc. frgt. CCCXCI Blaydes, p. 395.

Règle de ἄμφω, ἀμφοῖν.

La règle est aussi rigoureuse que la précédente, mais l'auteur emploie bien plus rarement le mot dont il s'agit. On a pu remarquer plus haut : ἄμφω τὼ λόγω (*Nub.*, 112) ; τώδε ... ἄμφω (*Au.*, 347) ; ἀμφοῖν (neutre) ... τούτοιν ἀφανισθεντοιν (*Plut.*, 512) et λημῶντε ... ἄμφω (*ibid.*, 581) où presque tous les mss. ont le duel. Ce sont à peu près tous les exemples de ἄμφω accompagné d'un mot déclinable, et on voit qu'il n'y a pas sur ce point d'exception. Il n'y en a pas d'exemples dans les fragments.

CONCLUSION GÉNÉRALE

On voit combien peu nombreux et peu significatifs sont en général les passages qui présentent une dérogation à l'emploi du duel purement *occasionnel*, et c'est là pourtant qu'on s'attendrait à trouver le plus aisément les exceptions, puisque c'est là qu'on peut soupçonner le moins l'existence de formules ou d'expressions toutes faites, conservant longtemps encore à l'état figé des formes qui ne sont plus vivantes et sur lesquelles on ne peut plus modeler de nouvelles formes par substitution analogique. Ce fait et les autres indiqués plus haut : l'emploi exclusif des duels neutres en -ματε quand il y a lieu, le duel de ἀλληλο-, le fréquent emploi des pronoms personnels au nombre duel, le grand nombre des formes verbales du duel, la grande supériorité du nombre des exemples du duel *naturel*, *habituel* et *occasionnel* sur le nombre des exemples contraires, l'emploi constant du duel avec δύο et ἄμφω autoriseraient déjà à conclure que pour Aristophane le duel est encore la règle dès qu'il s'agit de deux personnes ou de deux choses.

On a relevé en tête de ce chapitre qu'il y a chez cet auteur environ 380 exemples positifs du duel contre 290 exemples négatifs. Ceci n'est même pas tout à fait exact ; car il se trouve quelquefois dans le même passage jusqu'à trois, quatre ou cinq exemples de duel (article, substantif, verbe, adjectif épithète ou

attribut, etc.), et ces exemples n'ont jamais été comptés que pour un (1).

Mais ce n'est pas d'une question de plus ou de moins qu'il s'agit ici, ainsi que l'ont cru les auteurs qui se sont jusqu'ici occupés de ce point de grammaire. L'important est, au cas où il y a des exceptions à l'emploi du duel, de savoir quelle en est la valeur.

Il y a des exceptions et beaucoup, mais toutes ou presque toutes peuvent s'expliquer par des circonstances extérieures : nécessités métriques, influence de la langue poétique en général (langue homérique, langue des oracles, langue de la comédie sicilienne, langue de la tragédie, langue de la lyrique), considérations de sens, présence régulière du pluriel là où l'on serait tenté d'attendre le duel.

On a vu à maintes reprises aussi que ces diverses possibilités d'explication concourent pour enlever toute valeur à telle exception qui paraissait au premier abord contraire à la régularité requise.

Il ne reste de la sorte (en mettant le *Plutus* à part, car il est d'une date bien postérieure aux autres comédies) presque aucune exception qui puisse nous empêcher de tirer pour Aristophane une conclusion très rapprochée de celle à laquelle avaient conduit les inscriptions attiques :

Dans le « diverbium », *Aristophane emploie régulièrement et constamment les formes du duel partout où il s'agit de deux personnes ou de deux choses.*

— *Quelquefois, pour la commodité du vers et à l'imitation des dialectes poétiques, l'auteur déroge à cette règle.*

— *Même dans les passages lyriques, il emploie le duel très fréquemment, chaque fois pour ainsi dire que la métrique le lui permet.*

Seuls les pronoms personnels, les noms des organes pairs, les mots neutres en -ιον et les féminins en -ᾰ montraient sans doute dans l'attique parlé, et dès l'époque d'Aristophane, une tendance à être employés plutôt au pluriel (cf. pour les pronoms un fait analogue en sanskrit et en v. slave). Cette ten-

(1) C'est ce qui explique la grande différence que l'on pourrait constater entre la statistique donnée ici et celle de M. Hasse (618 positifs — le compte des ex. nég. n'est pas fait —) *op. cit.*, p. 24.

dance pourrait être très ancienne; elle est sans doute en rapport avec la perte panhellénique de la forme duelle de première personne dans les verbes. Encore les pronoms personnels au duel sont-ils nombreux chez notre auteur, et cette dernière conclusion ne s'impose-t-elle pas avec la même évidence que pour les tragiques et pour Platon (1).

1) Les fragments d'Ar. réunis par Blaydes confirment ces conclusions et fournissent quelques formes intéressantes : νῴν, p. 17 (du t. XII, de Blaydes); δύ'ὀβολώ, p. 30; δίφρω δύο, p. 187 ; κείσεσθον ὥσπερ πηνίω βινουμένω, p. 203 ; ζευγάριον... βοοῖν, p. 210 ; ἐρείδετον... σφῷν, p. 260 ; ἐς Οἰδίπου δὲ παῖδε. διπτύχω κόρω | ... ἐστᾶσιν (cet exemple viole la règle de διττός, mais il est dans les Phéniciennes d'Arist. ; il est évident que le comique se moque ici d'Euripide qui l'avait violée dans la pièce du même nom ; ἐμόλετον, p. 298 ; πρεσβῆ δύο (cf. Hm. τοκῆε) p. 309 ; ἀντιβολεῖτον... ὑποπτεπτωκότε... ἐκμαίνετον, p 316 ; ἵνα ξυνῶσιν ᾧπερ ἥδεσθον βίω Blaydes ξυνῆτον , p. 351 ; αἰσχύνομαι τώ τ' οὐ φρονοῦντε παιδίω (c'est Arist. qui parle de deux de ses fils), p. 384 ; enfin ἀφεστήκασι πλεῖν ἢ δύο δοχμά. On a cité plus haut δυοῖν λυχνιδίοιν Blaydes, p. 9. — Les exceptions, peu nombreuses, rentrent dans les catégories connues : βοιδαμίων... ζεῦγος, p. 38 (on corrige en -ίοιν ; τὰ τιτθία p. 172 ; τὰς κοχώνας, p. 250 (on corrige en -α) ; τάς ὀσφύας | ἐπὶ τῶν κοχωνῶν, p. 280 ; ἑστᾶσιν, 3 pl., p. 284 ; τὰς γνάθους, p. 299 ; πλυντρίδες, p. 335 ; Κυδώνια μῆλα (au figuré = les seins, cf. *Ach.*, 1199, *Lys.*, 155). — Au point de vue des exemples négatifs les fragments ne nous apprennent donc rien de nouveau.

CHAPITRE IV

PLATON

L'ordre chronologique appellerait, après l'étude d'Aristophane (né en 445) celle de Lysias (né en 440), d'Isocrate (né en 436) et même de Xénophon (né en 430), car la naissance de Platon ne se place qu'en 427, dix-huit ans après celle du grand comique athénien. Mais, pour diverses raisons, les auteurs ci-dessus énumérés n'écrivent pas un attique dégagé des influences antérieures, et c'est pourquoi il ne sera question de leur usage que plus tard. Platon, au contraire, étant avec Aristophane, l'auteur attique par excellence, il convient de le rapprocher de ce dernier et de comparer immédiatement l'emploi des formes du duel dans l'un et l'autre écrivain.

Comme Aristophane, Platon était issu d'une famille de l'aristocratie athénienne, mais, né environ vingt ans après lui, il appartient à la génération qui, arrivée au pouvoir vers la fin du ve siècle, adopte un alphabet étranger à l'Attique propre et admet dans les inscriptions officielles des constructions syntaxiques qui eussent choqué les vieux Athéniens. Platon, d'autre part, avait avant d'écrire, voyagé au moins dans diverses parties du monde grec; en sa qualité de philosophe, il n'était pas sujet à un particularisme et à un conservatisme aussi étroit que pouvait l'être celui d'Aristophane ; enfin il est infiniment probable qu'il n'a pas commencé à écrire avant 390, c'est-à-dire avant la période du moyen-attique, date où les inscriptions locales présentent, ainsi qu'on l'a vu, mainte infraction à l'emploi rigoureux des formes du duel. Pour toutes ces raisons, on doit s'attendre à ce que le texte de cet auteur présente au point de vue du duel des irrégularités plus nombreuses que celui d'Aristophane, malgré un grand avantage que le philosophe a sur le comique, celui d'écrire en prose.

Chez Platon la proportion des exemples négatifs et des exemples positifs pour le duel est beaucoup plus forte que chez Aristophane. Elle est environ de 7 contre 2, c'est-à-dire presque le double, alors que dans Aristophane la somme des exemples positifs ne dépasse celle des exemples négatifs que d'un tiers environ. Évidemment la langue a fait dans l'intervalle un pas décisif, et il est peu surprenant que nous trouvions chez Platon des traces bien nettes de cette évolution, si l'on songe que ses premiers écrits sont à peu près de la même date que la dernière pièce d'Aristophane (*Plutus*, 388), pièce où l'on a relevé plus haut des traits de syntaxe propres au moyen-attique en ce qui concerne l'emploi du duel.

La langue de Platon est, on le verra, sensiblement une au point de vue de l'emploi du duel. Dès ses premiers *Dialogues* sans doute, l'auteur emploie cette catégorie de formes avec moins de rigueur que la langue des inscriptions en vieil-attique, mais dans les derniers, il les emploie encore dans certaines conditions, alors que les documents officiels contemporains ne les connaissent pour ainsi dire plus du tout.

Mais, s'il est incontestable que le duel est encore en fréquent usage chez Platon, il ne faut pas d'autre part se dissimuler que le système est en décadence ; ici le très grand nombre des exemples contraires à la règle ancienne arrèterait dès le premier pas celui qui prétendrait en supprimer tout ou partie par la correction des textes.

Ce qui peut-être était licite quand il s'agissait d'Aristophane, dont les Comédies nous ont été transmises par de moins bons mss., ne le serait pas du tout pour Platon, dont le texte est presque toujours très bien établi.

On distingue pour cet auteur deux familles de manuscrits dont les principaux représentants sont d'une part le *Clarkianus* ou *Bodleianus* (*B*) et le *Parisinus* (*A*) de la Bibliothèque Nationale, et d'autre part le *Venetus* (*T*). On attache aujourd'hui moins d'importance au *Parisinus* (*A*) pour reconnaître plus d'autorité au *Venetus* (*T*), mais cela n'intéresse guère le duel, car les variantes des mss. ne le concernent presque jamais. Le texte sera cité d'après la récente édition critique de Burnet (Oxford) dont les quatre tomes déjà parus contiennent tous les Dialogues qui sont étudiés ici au point de vue du duel.

Pour rendre plus facile la comparaison de l'emploi de ce nombre avec l'emploi correspondant dans Aristophane, on suivra en principe le plan adopté dans l'étude de cet auteur.

Thèmes neutres en -(μ)α, -(μ)ατος.

Alors que dans l'œuvre assez restreinte d'Aristophane, on rencontre fréquemment la forme duelle de ces thèmes, on n'en peut citer que deux exemples en tout dans les treize dialogues de Platon étudiés ici au point de vue du duel, ce sont :

Sophiste, 228 e :

οὐκοῦν ἐν σώματί γε περὶ δύο παθήματε τούτω ...

et *Gorgias*, 524 b :

ὁ θάνατος ... δυοῖν πραγμάτοιν διάλυσις τῆς ψυχῆς καὶ τοῦ σώματος.

Encore ce dernier exemple est-il moins probant puisque c'est un duel en -οιν, forme qui subsiste même chez Démosthène (1).

En regard de ces deux exemples positifs se place une longue liste d'exemples négatifs qui ont tous leur pleine valeur sauf ὄμμα qui est un mot de la langue poétique (2). Voici cette liste :

Ὄμμα (et οὖς) : en plus de leur qualité de neutres en -τ- désignent tous deux des organes pairs.

Phédon, 81 b :

τοῖς ὄμμασι ;

Phédon, 83 a :

ἡ διὰ τῶν ὀμμάτων σκέψις .... ἡ διὰ τῶν ὤτων ;

Phédon, 99 e :

βλέπων ... τοῖς ὄμμασι ;

Phédon, 118 a :

καὶ ὃς τὰ ὄμματα (Socratis) ἔστησεν ;

Théétète, 143 e :

τὸ ἔξω τῶν ὀμμάτων...

(il s'agit d'un jeune Athénien qui ressemble à Socrate) ;

Théétète, 153 d :

(1) Dans le reste de l'œuvre de Platon, il n'y a d'après Röper (*De dualis usu Platonico*, p. 11), en fait d'autres duels de ce genre que : ἐπιγράμματε *Hipparch.*, 228 e ; *Rép.* III, 391 c : νοσήματε ; μιμήματε, 395 a, κύματε, 472 a ; soit *quatre* en tout.

(2) Les passages qui le renferment ne seront pas considérés comme exemples négatifs.

κατὰ τὰ ὄμματα πρῶτον... μὴ... ἔξω τῶν σῶν ὀμμάτων μηδ' ἐν τοῖς ὄμμασι ;

Théétète, 184 b :

(l'homme voit et entend)

ὄμμασί τε καὶ ὠσίν ;

Sophiste, 239 e :

οὐκ ἔχειν ὄμματα ;

Sophiste, 254 a. b :

τὰ... ὄμματα ;

Cratyle, 420 b :

(l'amour s'introduit dans l'homme) διὰ τῶν ὀμμάτων.

Il y a en outre huit autres exemples de ὦτα qui seront cités plus loin dans l'étude du duel naturel.

Ὄνομα :

Théétète, 208 a :

(Socrate à Théétète et à Théodore) :

... τῶν ὑμετέρων ὀνομάτων...

Sophiste, 244 c :

προσχρώμενοι δυεῖν ὀνόμασιν,

il faut lire δυεῖν et non δυοῖν qui eût entraîné le duel) (1);

Sophiste, 244 c :

δύο ὀνόματα (acc.) ;

Sophiste, 255 c :

ὡς δύ' ἄττα ὀνόματα (acc.) ; remarquer le pluriel malgré δύο.

Protagoras, 355 b :

... δυεῖν καὶ ὀνόμασι προσαγορεύωμεν αὐτά...

(même observation que plus haut pour δυεῖν) ;

Protag., 355 e :

μεταλάβωμεν δὴ τὰ ὀνόματα

(les deux noms);

Cratyle, 392 b :

(il s'agit des noms : Scamandros et Astyanax) :

ἅ φησιν ὀνόματα εἶναι...

Crat., *ibidem* :

πότερον... τῶν ὀνομάτων ;

(1) Lire de même pour les deux ou trois exemples que cite *Röper op. cit.* p. 26, s'ils n'ont pas déjà δυεῖν avec le pluriel.

Crat., 393 a :

ταῦτα τὰ ὀνόματα... βασιλικὰ ἀμφότερα ... τὰ ὀνόματα... ;

Crat., 402 b (il s'agit de Rhéa et de Kronos) :

ἀμφοτέροις ῥευμάτων ὀνόματα θέσθαι

(à la rigueur on pourrait voir aussi dans ῥευμάτων une exception au duel, mais le terme peut être général) ;

Crat., 402 c. d :

ἐκ δὲ τούτων ἀμφοτέρων τῶν ὀνομάτων...

(de tous ces mots, le pronom démonstratif seul s'employait régulièrement au duel le cas échéant ; comme en maint autre passage une circonstance tout extérieure le rapproche de la syntaxe des pronoms personnels proprement dits et le fait passer au pluriel) ;

Crat., 404 c (il s'agit de deux noms de dieux) :

... ὀνομάτων...

(le génitif est encore plus probant que le nominatif-accusatif) ;

Crat., 406 b :

(il s'agit de Bacchus et d'Aphrodite) :

...ὁ τρόπος τούτων τῶν ὀνομάτων ;

Crat., 410 d :

ὥστε δύο ὀνόματα γεγονέναι

(exemple significatif à cause de δύο) ;

Crat., 415 a :

ὅ τι βούλεται τὰ ὀνόματα (les mots de vertu et de vice).

Ἐρώτημα :

Gorgias, 466 d :

δύο ταῦτ' ἐστὶν ἐρωτήματα

(les Mss. qui ont ces mots : *BTW Vindobonensis* 54 etc., donnent le pluriel ; d'autres les ont omis (1) ;

Euthydème, 276 d :

διπλᾶ ἔστρεφε τὰ ἐρωτήματα (2)

(une double question) ;

Μίμημα :

Cratyle, 430 b et d :

ἀμφοτέροις ... τοῖς μιμήμασιν...

ταῦτα ἀμφότερα τὰ μιμήματα...

(1) L'exemple viole la règle de δύο.

(2) Conforme à la règle de διττός.

Γράμμα :

Cratyle, 427 c :
(il s'agit de l'alpha et de l'êta) :
ὅτι μέγαλα τὰ γράμματα.

Ποίημα :

Hippias min., 363 b :
(il s'agit de l'Iliade et de l'Odyssée) :
ἑκάτερον γὰρ τούτων [τῶν ποιημάτων]
(exemple très probant à cause de ἑκάτερον et du cas) ;

Παράδειγμα :

Théétète, 176 e :
παραδειγμάτων . . . ἑστώτων, τοῦ μὲν θείου . . . τοῦ δ'ἀθέου,
(deux modèles) ;

Ὑποδήματα :

Hippias min., 368 c :
[τὰ] ὑποδήματα ἃ εἶχες...
(le discours s'adresse à Hippias).

En décomptant les exemples de ὄμματα et le dernier cité puisqu'il rentre comme les autres noms de chaussures dans le type θύραι, il reste encore une trentaine d'exemples négatifs à opposer aux deux exemples positifs du duel des mots en -μα, -ματος. C'est dire que cette forme est morte dans l'usage de Platon. La tendance à n'employer que le pluriel de ces mots, constatée chez Aristophane, a complètement abouti chez Platon.

Ἀλλήλο- ET ἀμφότερο-

Au contraire l'emploi des formes du duel de ἀλλήλο- et de ἀμφότερο- est plus développé chez Platon que chez Aristophane. On compte chez le premier de ces auteurs un peu plus d'une dizaine d'exemples positifs pour ἀλλήλο- et presque une dizaine de ces exemples pour ἀμφότερο-.

Voici les passages en question :

Ἄλληλο–

Phédon 84 c :

Κέβης δὲ καὶ Σιμμίας σμικρὸν πρός ἀλλήλω διελεγέσθην ;

Théétète 185 b :

οὐκοῦν καὶ εἴτ' ἀνομοίω εἴθ' ὁμοίω ἀλλήλοιν...

(deux féminins : φωνὴ καὶ χρόα résumés par un neutre comme on aura souvent l'occasion d'en relever) ;

Théétète 186 b :

(sujets : σκληρότης et μαλακότης) : ...ἐστὸν... πρὸς ἀλλήλω... ;

(remarquer un peu plus loin πρὸς ἄλληλα qui n'est accompagné d'aucun autre duel) ;

Sophiste 252 d :

(sujets : κίνησις et στάσις) :

εἴπερ ἐπιγίγνοισθον ἐπ' ἀλλήλοιν (si l'un et l'autre communiquait entre soi au moyen de l'être) ;

Sophiste 254 d :

Καὶ μὴν τώ γε δύο φαμὲν αὐτοῖν ἀμείκτω πρὸς ἀλλήλω

(il s'agit de γένη ; — αὐτοῖν est un datif) ;

Euthydème 273 b :

πρῶτον μὲν ἐπιστάντε διελεγέσθην ἀλλήλοιν (d'autres duels suivent : il s'agit d'Euthydème et de Dionysodore) ;

Euthyd. 273 d :

ἐγελασάτην οὖν ἄμφω βλέψαντε εἰς ἀλλήλω

(telle est la leçon qu'adopte Burnet d'après T^2 et c'est certainement la bonne) ;

Euthyd. 289 c :

ἡ γὰρ λυροποιικὴ καὶ ἡ κιθαριστικὴ πολὺ διαφέρετον ἀλλήλοιν

(le dernier mot est plutôt neutre que féminin) ;

Euthyd. 304 a :

ἀλλὰ μάλιστα μὲν αὐτὼ πρὸς ἀλλήλω μόνω διαλέγεσθον ;

Gorgias 500 d :

εἰ ἔστι τούτω διττὼ τὼ βίω, σκέψασθαι τί τε διαφέρετον ἀλλήλοιν καὶ ὁπότερον βιωτέον αὐτοῖν ;

Gorgias 524 b :

(de anima et corpore agitur) :

ἐπειδὰν δὲ διαλυθῆτον ἄρ' ἀπ' ἀλλήλοιν, οὐ πολὺ ἧττον ἑκάτερον αὐτοῖν...

(neutre résumant un neutre et un féminin) ;

Gorg. 524 b :
(définition de la mort) :
δυοῖν πραγμάτοιν διάλυσις... ἀπ' ἀλλήλοιν (même remarque) ;
Protagoras 347 b :
νῦν δὲ δίκαιόν ἐστιν ἃ ὡμολογησάτην πρὸς ἀλλήλω Πρωταγόρας τε καὶ Σωκράτης...

Il convient de faire ici une remarque générale : c'est que dans tous les exemples cités, sans exception, les formes duelles de ἀλληλο- sont précédées et quelquefois en outre suivies d'autres formes du duel, le plus souvent de formes verbales au duel. L'extension de l'emploi du duel pour le mot s'est donc produite par contamination, et ce n'est pas la dernière fois que l'on aura à remarquer que dans les phrases où plusieurs formes de ce nombre se soutiennent, pour ainsi dire, l'une l'autre, le duel se maintient mieux que partout ailleurs. Platon emploie donc le duel de ἀλληλο- soit au nom.-acc. soit au gén.-dat., mais seulement dans les phrases où il y a d'autres duels.

Ἀμφότερο-

Il en faut dire autant de ἀμφότερο- comme le montrent clairement les exemples :

Théét. 185 b :
εἰ γὰρ δυνατὸν εἴη ἀμφοτέρω σκέψασθαι, ἆρ' ἐστὸν ἁλμυρὼ ἢ οὔ...
(dans cet exemple il s'agit du son et de la couleur) ;
Théétète 185 a :
περὶ δὴ φωνῆς καὶ περὶ χρόας πρῶτον μὲν αὐτὸ τοῦτο περὶ ἀμφοτέρων διανοεῖ, ὅτι ἀμφοτέρω ἐστόν.
(l'opposition signalée est d'autant plus remarquable que les formes du duel en -οιν sont beaucoup plus ordinaires que celles du duel en -ω) ;
Théét. 185 b :
(Ne dirons-nous pas aussi que) : ἀμφοτέρω δύο, ἑκάτερον δ' ἕν ;
c'est-à-dire (prises conjointement elles sont deux et chacune prise à part est une ?) ;
Euthyd. 294 e :
(sujets : Euthydème et Dionysodore) :
ἐφάτην ... ἀμφοτέρω
dans ce qui précède la présence de παιδία avait occasionné un

certain trouble dans l'emploi du duel, mais ici les deux formes s'appellent l'une l'autre) ;

Euthydème 306 a :

... ὅσα μεταξὺ τινοῖν δυοῖν ἐστὶ καὶ ἀμφοτέροιν τυγχάνει μετέχοντα...
(neutre) ;

Euthyd., 306 b :

οὐκ ἂν οὖν οἶμαι αὐτοὺς ὁμολογῆσαι οὔτε κακὼ αὐτὼ ἀμφοτέρω εἶναι, οὔτε τό μὲν κακὸν, τὸ δὲ ἀγαθόν.

(il s'agit de mots neutres ; le verbe « être » est à l'infinitif, mais il semble qu'il favorise le duel comme il le fait aux formes personnelles) ;

Protagoras 315 e :

καὶ τὼ 'Αδειμάντω ἀμφοτέρω
(s. ent. ἐφαινέσθην) ;

Hippias minor 370 d. e :

... ἡγούμενος ἀμφοτέρω ἀρίστω εἶναι (il y avait avant : τούτοιν τοῖν ἀνδροῖν) puis .... ἀμφοτέρω γὰρ καὶ κατὰ τοῦτο παραπλησίω ἐστόν.

'Αμφότερος lui aussi s'emploie donc au duel quand il est immédiatement précédé d'une forme de ce nombre, et cela également sans exception.

Voici maintenant les exemples contraires. Ils sont naturellement plus nombreux, car il est relativement rare que la circonstance favorable indiquée plus haut se réalise dans le discours.

Ἄλληλο-

Pour ce mot les exemples négatifs sont environ 3 fois plus nombreux que les exemples positifs. Ce sont :

Euthyphron, 7 b :

(il s'agit de Socrate et d'Euthyphron ; après une longue liste de participes pluriels irréguliers au point de vue du duel, on lit) :

... ἐχθρυς .... ἀλλήλοις.

Pour le passage :

Euthyphron, 11 a (où il s'agit du « pium » et du « sanctum »)

ὡς παντάπασιν ἑτέρω ὄντε ἀλλήλων,

la considération de ce qui précède pourrait conduire à lire ἀλλήλοιν au lieu de conserver ἀλλήλων donné par les mss. ; toutefois la correction est incertaine.

Au contraire le pluriel est tout à fait sûr dans :

Euthyphr. 15 c :

οὐ ταὐτὸν ἡμῖν ἐφάνη, ἀλλ' ἕτερα ἀλλήλων

(bien que ἡμῖν qui est une exception au duel puisqu'il désigne Socrate et Euthyphron, n'ait rien à faire avec le « pieux » et le « saint », il semble que le sentiment du duel affaibli par cet accident ordinaire [1], se soit aussi perdu quand il s'est agi de ἕτερα, d'où ἀλλήλων. C'est une remarque qu'on peut faire souvent. Le duel est à cette époque en recul et il suffit qu'une partie de la phrase y déroge par une raison quelconque, pour que l'emploi de ce nombre soit compromis dans la suite).

Criton 49 a. b :

τηλικοίδε [γέροντες] ἄνδρες πρὸς ἀλλήλους ... διαλεγόμενοι

(il s'agit de deux vieillards) ;

Phédon 71 c :

(il s'agit du « vivre » et du « mourir » : οὐκοῦν ἐξ ἀλλήλων τε γίγνεται ταῦτα, εἴπερ ἐναντία ἐστί...

Phéd. 71 d :

(les sujets sont les mêmes) :

γίγνεσθαι δ' ἐξ ἀλλήλων ;

Phéd. 97 a :

(il s'agit de deux unités) ;

... ὅτε μὲν ἑκάτερον αὐτῶν χωρὶς ἀλλήλων ἦν ....

Phédon 97 a :

οὐκ ἤστην τότε δύο, ἐπεὶ δ' ἐπλησίασαν ἀλλήλοις, αὕτη ἄρ' αἰτία αὐτοῖς ἐγένετο δύο (*sic B*) γενέσθαι ἡ συνοδὸς τοῦ πλησίον ἀλλήλων τεθῆναι

(le verbe au pluriel entraîne l'emploi du pluriel pour les autres mots) ;

Phéd. 97 b :

συνήγετο πλησίον ἀλλήλων

(même observation) ;

Théét. 154 d. e :

(il s'agit de Socrate et de Théétète, mais à la première personne, d'où plusieurs pluriels irréguliers au point de vue d'une langue très ancienne où cette personne avait encore toutes ses formes duelles ; ensuite on lit) :

ἀλλήλων ἀποπειρώμενοι ... ἀλλήλων τοὺς λόγους τοῖς λόγοις ἐκρούομεν ... et enfin :

πότερον ἡμῖν ἀλλήλοις συμφωνεῖ ἢ οὐδ' ὁπωστιοῦν ;

(1) Le pronom au pluriel.

Théét. 156 a.b :

(il s'agit des deux espèces du mouvement)

ἐκ δὲ τῆς τούτων ὁμιλίας τε καὶ τρίψεως πρὸς ἄλληλα...

Théét. 158 c :

... καὶ ὕπαρ ἀλλήλοις διαλεγόμεθα (l'exception peut tenir à la première personne); de même :

Théét. 158 c : ἅ τε γὰρ νυνὶ διειλέγμεθα... δοκεῖν ἀλλήλοις διαλέγεσθαι

(même influence de la première personne);

Théét. 160 b :

Λείπεται... ἡμῖν ἀλλήλοις... et plus bas :

οὐδ' αὖ ἡμῖν αὐτοῖς. 'Αλλήλοις δὴ λείπεται συνδεδέσθαι...

Cet exemple fournit la preuve de l'influence présumée, car ici le pronom est exprimé;

Théét. 168 d. e :

ἐμὲ καὶ σὲ δεῖ ἐρωτῶντάς τε καὶ ἀποκρινομένους ἀλλήλοις...

(le duel n'était favorisé par rien; il y a deux participes et ἐμὲ καὶ σέ équivaut à ἡμᾶς — d'où le pluriel);

L'exemple : *Théét.* 175 c :

τί θ' ἑκάτερον αὐτοῖν (de la justice et de l'injustice) καὶ τί τῶν πάντων ἢ ἀλλήλων διαφέρετον ; étant contraire à la règle proposée plus haut admet peut-être une légère correction en : ἀλλήλοιν.

Théét. 182 b :

(sujets neutres : l'agent et le patient) :

ἀλλ' ἐξ ἀμφοτέρων πρὸς ἄλληλα συγγιγνομένων... ἀποτίκτοντα.

Théét. 186 a :

Dans cet exemple ἀμφοτέρων et πρὸς ἄλληλα sont des pluriels désignant à la fois le beau et le laid, le bon et le mauvais, etc., etc. Il ne prouve rien pour le duel.

Théét. 196 e :

(Socrates de se et Theaeteto) :

ὥς τι συνιέντες ἀλλήλων

(conforme à la règle);

Sophiste 242 c :

(Hospes de se et Theaeteto) :

... πεπραγμένοι μὲν ὦμεν... ῥαδίως δ' ἀλλήλοις ὁμολογῶμεν;

Sophiste 259 a :

καὶ τό τ' ὂν καὶ θάτερον διὰ πάντων καὶ δι' ἀλλήλων διεληλυθότα (sic *BT*);

Euthydème 281 d :

(Socrates de se et Clinia) :

συνεχωροῦμεν ἀλλήλοις (première personne) ;

Euthyd. 285 a :

(il s'agit de Ctésippe et Dionysodore) :

ἐπειδή μοι ἐδόκουν ἀγριωτέρως πρὸς ἀλλήλους ἔχειν ;

Euthyd. 292 b :

... ὡμολογήσαμεν ἀλλήλοις ἐγώ τε καὶ Κλεινίας... ;

Cratyle 422 e :

(Socrates de se Hermogeneque) :

· ἐβουλόμεθα δὲ δηλοῦν ἀλλήλοις τὰ πράγματα

(rien de ce qui précède ne présente le duel) ;

Protagoras 314 c :

... στάντες... διελεγόμεθα, ἕως συνωμολογήσαμεν ἀλλήλοις

(sujets : Socrate et Hippocrate) ;

Protag. 331 e :

ἡ γὰρ οὕτω σοι τὸ δίκαιον καὶ τὸ ὅσιον πρὸς ἄλληλα ἔχει ὥστε ὅμοιόν τι σμικρὸν ἔχειν ἀλλήλοις ;

(aucune circonstance ne favorisait le duel) ;

Protag. 333 a :

οὗτοι γὰρ οἱ λόγοι ἀμφότεροι... οὐ γὰρ συνᾴδουσιν οὐδὲ συναρμόττουσιν ἀλλήλοις... ;

Protag. 336 b :

χωρὶς γὰρ ἔγωγ' ᾤμην εἶναι τὸ συνεῖναί τ' ἀλλήλοις διαλεγομένοις καὶ τὸ δημηγορεῖν

(ici le nombre des personnes est presque sûrement indéterminé, et il ne s'agit pas seulement de Socrate et de Polus) ;

Protag. 337 a :

...ὦ Πρωταγόρα τε καὶ Σώκρατες, ἀξιῶ ὑμᾶς συγχωρεῖν καὶ ἀλλήλοις... ἀμφισβητεῖν

(le pronom personnel constitue une circonstance défavorable à l'emploi du duel) ;

Protag. 348 a :

... δι' ἡμῶν αὐτῶν πρὸς ἀλλήλους τοὺς λόγους ποιεῖσθαι...

(même observation) ;

Protag. 356 a :

ἡ ὑπερβολὴ ἀλλήλων καὶ ἔλλειψις ; ταῦτα δ' ἐστὶ μείζω τε καὶ σμικρότερα γιγνόμενα ἀλλήλων...

(il s'agit du plaisir et de la douleur... ; « l'excès ou le défaut

de l'un par rapport à l'autre. » — Deux féminins résumés par un neutre (pluriel).

Protag. 357 b :

(il s'agit des deux mêmes objets) :

... ἰσότητος πρὸς ἀλλήλας σκέψις

(qu'on lise ainsi ou que l'on corrige en ἄλληλα ce qu'on pourrait être tenté de faire d'après les habitudes de Platon et à cause de la dittographie possible, le fait du pluriel n'en subsiste pas moins) ;

Protag. 357 b. c :

ἡνίχ' ἡμεῖς ἀλλήλοις ὡμολογοῦμεν

(première personne) ;

Hipp. min. 364 e :

(il s'agit d'Achille et d'Ulysse) :

ἡνίκα (Homerus) πρὸς ἀλλήλους ποιεῖ αὐτοὺς διαλεγομένους

(aucun des mots en question : ἀλληλο-, pronom, participe, ne prend plus guère les désinences du duel que dans des circonstances favorables qui font défaut ici) ;

Hipp. min. 369 b

(il s'agit des mêmes héros — le verbe « être » n'est pas exprimé) :

εἰ ... καὶ οὐ διάφοροι ἀλλήλων οἱ ἄνδρες οὐδ' ἐναντίοι, ἀλλ' ὅμοιοι ...

(même observation — il s'agit d'Achille et d'Ulysse) ;

Gorgias 451 c :

(il s'agit du pair et de l'impair) :

καὶ πρὸς αὑτὰ καὶ πρὸς ἄλληλα πῶς ἔχει... τὸ περιττὸν καὶ τὸ ἄρτιον...;

Gorg. 451, c :

περὶ τὴν τῶν ἄστρων φορὰν καὶ ἡλίου καὶ σελήνης, πῶς πρὸς ἄλληλα τάχους ἔχει

(On entend par τὰ ἄστρα le soleil et la lune qui suivent en manière d'explication, — cet exemple concerne donc l'emploi du duel et s'explique très bien pour ce qui est de ἄλληλα) ;

Gorg. 454 c :

ἀλλ' ἵνα μὴ ἐθιζώμεθα ὑπονοοῦντες προαρπάζειν ἀλλήλων τὰ λεγόμενα...

(première personne et participe) ;

Gorg. 472 c :

(Socrates de se et Polo) :

παραβαλόντες οὖν παρ' ἀλλήλους (ces deux manières [τρόπους] de réfuter) σκεψώμεθα εἴ τι διοίσουσιν ἀλλήλων...

(conforme à la règle reconnue) ;

Gorg. 482 e :
ταῦτ' ἐναντία ἀλλήλοις ἐστὶν, ἥ τε φύσις καὶ ὁ νόμος
(même observation) ;
Gorg. 495 d :
ἐπιστήμην δὲ καὶ ἀνδρείαν καὶ ἀλλήλων καὶ τοῦ ἀγαθοῦ ἑτέραν ;
Gorg. 495 e :
(il s'agit de deux πάθη) ;
ἐναντία ἐστὶ ταῦτ' ἀλλήλοις
(dans ce qui précède, le mot intéressé est au pluriel);
Gorg. 500 d :
(de Socrate Calliaque) :
... διελομένους δὲ καὶ ὁμολογήσαντας ἀλλήλοις...
(le pluriel précède) ;
Gorg. 514 a :
(Socrates de se et Callicle) :
εἰ οὖν παρεκαλοῦμεν ἀλλήλους... πράξοντες... (et de même sous c et sous d)
(verbe à la première personne) ;
Gorg. 515 a :
(mêmes sujets) :
οὐκ ἐπισκεψόμεθ' ἀλλήλους ;
Gorg. 517 c :
ἐγώ τε καὶ σύ... περιφερόμενοι καὶ ἀγνοοῦντες ἀλλήλων...
(équivaut à ἡμεῖς d'où le pluriel) ;
Philèbe 12 d :
(il s'agit de quatre voluptés peut-être opposées deux à deux) :
καὶ τούτων τῶν ἡδονῶν ἑκατέρας πῶς ἄν τις ὁμοίας ἀλλήλαις εἶναι λέγων οὐκ ἀνόητος φαίνοιτο ἐνδίκως ;
(s'il y a infraction au duel, ἑκατέρας seul en porte la responsabilité) ;
Philèbe 13 d :
(Socrates de se et Protarcho) :
νεώτεροι... ἡμῖν... καὶ τάχ' ἰόντες εἰς τὰς ὁμοίας ἴσως ἂν ἀλλήλοις συγχωρήσαιμεν...
(première personne) ;
Philèbe 23 d :
τῆς συμμείξεως τούτων πρὸς ἄλληλα τὴν αἰτίαν ὅρα
(il ne s'agit que de deux choses).

La règle est donc assez nette. Ἀλληλο- ne se met au duel que

dans des circonstances favorables et déterminées, savoir quand il est accompagné d'autres formes du duel. Tous les exemples positifs appuient ce fait, et sur la grande quantité des exemples négatifs, il n'y en aurait que deux pour le contredire. Mais une très légère correction qu'autorise leur infime minorité, suffit à les écarter. L'exemple unique d'Aristophane pour ἀλλήλοιν est d'accord avec la règle donnée, car un duel précède et suit. C'est dans les *Nuées*, v. 394 :

καὶ τὠνόματ' ἀλλήλοιν βροντὴ καὶ πορδὴ ὁμοίω.

Ἀμφότερο-

Voici maintenant la liste des passages où ἀμφότερο- est employé sous la forme du pluriel et où l'on attendrait le duel.

Il y a tout au plus une dizaine d'exemples positifs pour ce mot, mais la somme des exemples négatifs s'élève presque à 90.

Il y a donc tout lieu de croire que le mot ἀμφότεροι n'a d'abord été employé qu'au pluriel dans le sens du latin : *utrīque* (*utraque castra*) avec les mots qui n'avaient pas de singulier ou pour opposer l'une à l'autre deux catégories d'êtres quelconques. C'est du reste une origine analogue qui a été supposée plus haut pour ἄλληλοι.

Apolog. Socr. 22 e :

μήτε τι σοφὸς ὢν τὴν ἐκείνων σοφίαν, μήτ' ἀμαθὴς ὢν τὴν ἀμαθίαν, ἢ ἀμφότερα ἃ ἐκεῖνοι ἔχουσιν ἔχειν.

(l'habileté + l'ignorance) ;

Apolog. Socr. 26 a :

ἀλλ', ἢ οὐ διαφθείρω, ἤ, εἰ διαφθείρω, ἄκων, ὥστε σύ γε κατ' ἀμφότερα ψεύδει...

(dans les deux cas) ;

Criton 53 b :

... ἢ Θήβαζε ἢ Μέγαράδε — εὐνομοῦνται γὰρ ἀμφότεραι (sc. πόλεις);

Phédon 68 c :

καὶ φιλοχρήματος καὶ φιλότιμος, ἤτοι τὰ ἕτερα τούτων ἢ καὶ ἀμφότερα.

Phéd. 102 b :

λέγεις τότ' εἶναι ἐν τῷ Σιμμίᾳ ἀμφότερα, καὶ μέγεθος καὶ σμικρότητα ;

(pas de raison déterminante pour le duel) ;

Phéd. 102 c.

. . σμικρός τε καὶ μέγας εἶναι, ἐν μέσῳ ὢν ἀμφοτέρων

(le mot est ici masculin et représente Phédon et Socrate);

Théétète 159 d :

. . . γλυκύτητά τε καὶ αἴσθησιν, ἅμα φερόμενα ἀμφότερα. . . ;

Théét. 170 c :

ἐξ ἀμφοτέρων γάρ που συμβαίνει μὴ ἀεὶ ἀληθῆ ἀλλ' ἀμφότερα αὐτοὺς (les hommes) δοξάζειν ;

Théét. 178 c :

κατὰ τὴν ποτέρου δόξαν. . ἢ κατὰ τὴν ἀμφοτέρων (medici et privati), καὶ τῷ μὲν ἰατρῷ οὐ θερμὸς οὐδὲ πυρέττων γενήσεται, ἑαυτῷ δ'ἀμφότερα (ressentant les deux choses, la chaleur et la fièvre);

Théét. 182 c :

(Omnia in fluxu sunt) : ἀμφοτέρας ἃς διειλόμεθα κινήσεις (accusatif de relation);

Théét. 185 a :

(il s'agit de l'ouïe et de la vue) :

περὶ ἀμφοτέρων διανοεῖ . . . περὶ ἀμφοτέρων αἰσθάνοι'ἄν.

(deux féminins résumés par un neutre pluriel);

Théét. 185 a :

(le son et la couleur)

περὶ ἀμφοτέρων διανοεῖ, ὅτι ἀμφοτέρω ἐστόν

(exemple déjà signalé — c'est le verbe « être » qui amène la seconde fois le duel);

Théét. 188 b :

Dans ce passage, ἀμφότερα désigne les choses qu'on sait et celles qu'on ne sait pas. C'est donc de toute façon un pluriel);

Théét. 189 e :

ἤτοι ἀμφότερα ἢ τὸ ἕτερον διανοεῖσθαι ;

(l'un et l'autre objet ou l'un des deux);

Théét. 190 c :

οὐδεὶς ἀμφότερα γε λέγων καὶ δοξάζων καὶ ἐφαπτόμενος ἀμφοῖν τῇ ψυχῇ εἴποι ἄν. . .

(il s'agit de deux êtres : un cheval et un bœuf. La remarquable opposition de ἀμφότερα et de ἀμφοῖν montre une fois de plus que ἀμφότερο- se met difficilement au duel);

Théét. 190 d.e :

οὔτ' ἄρ' ἀμφότερα, οὔτε τὸ ἕτερον δοξάζοντι ἐγχωρεῖ ἀλλοδοξεῖν

(il s'agit toujours de deux objets);

Théét. 193 d :

(Socrates de Theaeteto Theodoroque) :

ἀμφοτέρους γιγνώσκων

(en opposition avec ἄμφω de 193 c);

Théét. 196 c :

ἀμφότερά γε (un pluriel : τούτων πότερα précède) ;

Théét. 200 b :

ἀμφοτέρας τις εἰδώς, ἐπιστήμην τε καὶ ἀνεπιστημοσύνην...

Théét. 203 c :

πότερον λέγωμεν τὰ ἀμφότερα στοιχεῖα

(il n'y a du reste qu'un seul exemple d'un duel en -είω, c'est σημείω, v. plus bas);

Théét. 203 c :

(il s'agit du sigma et de l'oméga) :

ἀμφότερά ἐστιν ἡ πρώτη συλλαβή..... τὰ ἀμφότερα γιγνώσκει ;

(δυοῖν précède mais il n'est accompagné d'aucun autre mot et c'est peut-être le cas de lire δυεῖν pluriel) ;

Théét. 203 d :

(il s'agit des mêmes objets) :

οὐδέτερον εἰδὼς ἀμφότερα γιγνώσκει ;

Théét. 203 d :

...εἴπερ ἀμφότερά τις γνώσεται..., τὰ στοιχεῖα (circonstance défavorable au duel, mot en -εῖον) ;

Sophiste, 242 e :

συμπλέκειν... ἀμφότερα... (combiner les deux premières opinions);

Soph. 243 c :

(il s'agit de l'être et du non-être) :

πρὸς ἀμφότερα ὁμοίως ἔχοντες

Soph. 243 e :

οὐ γάρ που τοῖν γε δυοῖν καλοῦντες θάτερον ὂν ἀμφότερα ὁμοίως εἶναι λέγετε... ἀμφοτέρως...

(l'exception est nette ; on attendrait ἀμφοτέρω, qui a peut-être été remplacé par ἀμφότερα comme le ἀμφοτέρως qui suit l'a été dans une édition moderne (celle de Hirschig) ;

Soph. 247 d :

ἀμφότερα εἶναι λέγουσι

(il s'agit du corporel et de l'incorporel);

Soph. 249 a :

ἀλλὰ ταῦτα μὲν ἀμφότερα ἐνόντ' αὐτῷ λέγομεν

(il s'agit de νοῦς masc. et de ζωή fém.) ;

Soph. 249 d :

τό ὄν τε καὶ τὸ πᾶν συναμφότερα λέγειν... ;

Soph. 250 a : εἶναι... φῂς ἀμφότερα αὐτά... ;

(deux féminins : κίνησις et στάσις) ;

Soph. 250 b :

... κινεῖσθαι λέγων ἀμφότερα... ;

Soph. 250 b :

il s'agit du mouvement et du repos) :

... ταῦτα... αὐτῶν (mais *B* a αὐτόν)... οὕτως εἶναι προσεῖπας ἀμφότερα.

(circonstances défavorables au duel : neutre et pronom) ;

Soph. 250 c :

Ce passage présente συναμφότερον et dans la suite τούτων, ce qui montre bien la valeur de collectif neutre qu'a ordinairement (συν)ἀμφότερα.

Soph. 250 d :

(il s'agit toujours du mouvement et du repos) :

... ἐκτός τούτων ἀμφοτέρων... ;

Soph. 255 a :

(mêmes objets) : περὶ γὰρ ἀμφότερα... ;

Soph. 255 b. c :

(il s'agit de l'être et du même) :

... ἀμφότερα εἶναι λέγοντες, ἀμφότερα οὕτως αὐτὰ ταὐτὸν ὡς ὄντα προσερεῦμεν

(un duel de verbe précède, mais non immédiatement et plusieurs pluriels suivent) ;

Soph. 261 c :

πότερον... ἤ... ἀληθῆ μέν ἐστιν ἀμφότερα ταῦτα...

(il s'agit du λόγος et de la δόξα) ;

Soph. 265 d :

πολλάκις ἀμφότερα μεταδοξάζω

(je varie souvent entre ces deux opinions) ;

Euthyd. 286 a :

πότερον ... ἀντιλέγοιμεν ἂν ... ἀμφότεροι λέγοντες

(il s'agit de Ctésippe et de Dionysodore — première personne) ;

Euthyd. 300 c.d :
οὐδέτερα καὶ ἀμφότερα
(il s'agit de suppositions ; de même que οὐδέτερα équivaut à οὐδέτερον, de même ἀμφότερα n'a pas d'autre valeur que ἀμφότερον. Ce sont des collectifs neutres) ;
Euthyd. 305 e :
μετέχειν γὰρ ἀμφοτέρων...
(il s'agit de la philosophie et de la politique) ;
Euthyd. 306 a.b :
ταῦτα μόνα βελτίω ἑκατέρου ἐκείνων ἐστὶν, ὧν ἀμφοτέρων μέρος μετέχουσιν ... ;
Euthyd. 306 b :
(il s'agit encore de la philosophie et de la πολιτικὴ πρᾶξις) :
οὗτοι δ'ἀμφοτέρων μετέχοντες τούτων ἐν μέσῳ εἰσίν·
(il y a un deuxième ἀμφοτέρων, mais celui-là représente les politiciens et les politiques) ;
Euthyd. 306 b :
(mêmes objets) ; ... εἰ δὲ κακὰ ἀμφότερα ... ;
Euthyd. 306 c :
οὗτοι ἀμφοτέρων μετέχοντες ἀμφοτέρων ἥττους εἰσί.
(même observation que plus haut) ;
Protagoras 336 e :
οὐδὲν δεῖ συμφιλονεικεῖν οὔτε Σωκράτει οὔτε Πρωταγόρᾳ, ἀλλὰ κοινῇ ἀμφοτέρων δεῖσθαι ... ;
Protag. 337 a :
κοινῇ μὲν γὰρ ἀκοῦσαι δεῖ ἀμφοτέρων
(au contraire un peu plus haut on lit : ἀμφοῖν) ;
Protag. 338 a :
... ἀλλὰ μέσον τι ἀμφοτέρους τεμεῖν ... cf. plus loin : (b) ὑμῖν.
(Ceci s'adresse à Socrate et à Protagoras) ;
Protag. 339 d :
... ὁ ταῦτ' ἀμφότερα λέγων
Protag. 340 a :
... ἀμφότεροί περ ... est une citation de l'Iliade, Φ 308 et ne prouve rien pour l'usage de Platon.
Hipp. min. 367 e :
... δυνατώτατός γ'ἀμφότερα ;
(à savoir : mentir et dire la vérité) ;

Hipp. min. 375 d :
(La justice est-elle) :
ἢ δύναμίς τις ... ἢ ἐπιστήμη ἢ ἀμφότερα ;
Hipp. min. 375 e :
Τί δ'εἰ ἀμφότερα ;
(si elle est les deux choses à la fois) ;
Hipp. min. 375 e :
οὐχ ἡ ἀμφοτέρας ἔχουσα, ἐπιστήμην καὶ δύναμιν δυνατωτέρα ... ;
Hipp. min. 376 a :
... διὰ δύναμιν καὶ τέχνην. Ταῦτα δὲ δικαιοσύνης φαίνεται, ἤτοι ἀμφότερα ἢ τὸ ἕτερον
(le pronom au pluriel neutre est décisif pour le non-emploi du duel de ἀμφότερο-) ;
Cratyle 393 a :
(il s'agit des noms d'Astyanax et d'Hector) :
... βασιλικὰ ἀμφότερα εἶναι τὰ ὀνόματα
(le même substantif précède et il est également au pluriel).
Crat. 402 b :
(de Rhea et Crono) :
... ἀμφοτέροις ῥευμάτων ὀνόματα θέσθαι...
(le mot en question est du genre épicène) ;
Crat. 402 c. d :
τὸ γὰρ διαττώμενον καὶ τὸ ἠθούμενον πηγῆς ἀπείκασμά ἐστιν · ἐκ δὲ τούτων ἀμφοτέρων τῶν ὀνομάτων ἡ Τηθύς ..
(inutile d'insister sur l'influence de ὀνόματα) ;
Crat. 408 a :
ἐξ ἀμφοτέρων οὖν τούτων
(même observation) ;
Crat. 427 e :
(Hermogenes de seipso et Socrate) :
... διδάξῃς ἡμᾶς ἀμφοτέρους (première personne) ;
Crat. 430 c :
Ἆρ' οὖν αὗται αἱ διανομαὶ ἀμφότεραι ὀρθαί...
(le pluriel commencé par αὗται ne pouvait que suivre) ;
Crat. 433 b :
εἰ γὰρ ταῦτ' ἀμφότερα ἐρεῖς... ;
Crat. 434 c :
(il s'agit du rhô et du sigma) :
πότερον... ἔοικεν ἀμφότερα τῷ αὐτῷ ;

Gorg. 466 d :
δύο... ἐρωτήματα... καὶ... πρὸς ἀμφότερα...
(circonstance défavorable à l'emploi du duel : n. en -μα) ;
Gorg. 471 b :
(il s'agit d'Alexandre et de son père) :
...καὶ ἠφάνισεν ἀμφοτέρους
Gorg. 474 e :
...ἢ δι' ἡδονήν τινα ἢ δι' ὠφέλειαν ἢ δι' ἀμφότερα...
(neutre collectif) ;
Gorg. 474 e :
(les bonnes choses ne peuvent être qu'utiles ou agréables) :
ἢ ἀμφότερα
(même observation) ;
Gorg. 475 a :
ἢ ἀμφοτέροις (deux fois)
(il convient peut-être de corriger le premier en ἀμφοτέροιν à cause de τούτοιν qui précède immédiatement, tandis que le second est dans les conditions ordinaires) ;
Gorg. 475 a :
ἤτοι λύπῃ ἢ κακῷ ἢ ἀμφοτέροις
Gorg. 475 b :
... ἢ ἀμφοτέροις... (même observation) ;
Gorg. 475 c :
... ἀμφοτέροις
(toujours = λύπῃ + κακῷ) ;
Gorg. 477 c :
... λύπην... ἢ βλάβην ἢ ἀμφότερα
(deux féminins résumés par un neutre comme à l'ordinaire) ;
Gorg. 477 d :
ἢ ἀμφοτέροις... (1) (résume les mêmes objets) ;
Gorg. 478 b :
ἡδονὴν... ἢ ὠφέλειαν ἢ ἀμφότερα...
Gorg. 485 a :
ἀμφοτέρων μετασχεῖν
(il s'agit de ce en quoi l'on réussit et de ce en quoi l'on ne réussit pas, donc neutre) ;

(1) K. F. Hermann (éd. *Teubner* 1901) adopte ἀμφότερα.

Gorg. 509 c :

... ὥστ' ἀμφοτέρας τὰς ὠφελείας ταύτας ἔχειν

(il n'y a aucun mot qui ait pu occasionner le duel de ἀμφότερο-);

Gorg. 524 c :

εἴ τινος μέγα ἦν τὸ σῶμα φύσει ἢ τροφῇ ἢ ἀμφότερα

(cet exemple montre bien la nature quasi-adverbiale de ἀμφότερα) ;

Ion 532 a :

...ὁ αὐτὸς .. δεινὸς περὶ ἀμφοτέρων (pluriel ordinaire) ;

(les deux idées sont celles de dire du bien et dire du mal de quelqu'un) :

Ion 537 e :

... τὴν μὲν ἑτέραν... τὴν δ' ἑτέραν (ἐπιστήμην)... εἰδέναι ἀπ' ἀμφοτέρων;

(on a affaire ici à un neutre très probablement) ;

Ion 541 b :

ἀμφότερ' ἄριστος ὤν...

(dans l'art du général et dans celui du rhapsode) ;

Philèbe 11 e :

Socrate : μῶν οὐκ... ἡττώμεθα μὲν ἀμφότεροι ;

Philèbe 22 d :

(il s'agit de l'intelligence et de la volupté) :

τὸ μὲν ἀγαθῶν τούτων ἀμφοτέρων et dans la suite πότερον αὐτῶν...

(circonstances défavorables au duel) ;

Philèbe 25 d :

τούτων ἀμφοτέρων (s. ent. εἰδέων) συναγομένων

(même observation).

Donc en résumé, autant ἀμφότερος est rare dans Aristophane, ce qui s'explique peut-être par la nature des mètres que ce poète emploie, et surtout parce que c'est un mot épique, autant il est fréquent chez Platon.

Mais, bien qu'il ait l'avantage de pouvoir être sujet, alors que ἀλλήλο- ne le peut pas, il est encore beaucoup moins employé *au duel* que ce dernier. De fait on a rencontré des exemples où ἀμφότερο- était sujet du verbe « être », circonstance particulièrement favorable à l'apparition du duel et où toutefois on lit ἀμφότερα ἐστιν. Le sentiment de la dualité ressortait donc beaucoup plus vivement dans ἀλλήλο-, tandis qu'on employait ἀμφότερα à peu près comme on aurait fait de ἀμφότερον, c'est-à-dire comme

un collectif neutre où la forme du pluriel n'avait pas beaucoup plus de valeur que celle du singulier.

Le seul avantage de ἀμφότερα sur ἄμφω était celui de la clarté au point de vue du genre, et c'est sans doute pourquoi Platon l'a adopté, bien qu'il n'existât probablement pas dans la langue populaire, et l'a employé si souvent pour résumer deux objets d'un genre quelconque. C'était une formule commode.

Enfin, comme on trouve le mot une dizaine de fois au duel, on voit que le sentiment de ce nombre existait encore assez vivace à l'époque de Platon, mais que la sphère de ses emplois n'était plus nettement déterminée.

Pronoms personnels.

La tendance à ne plus employer le duel du pronom de la première personne, moins nettement affirmée dans Aristophane, chez qui le duel en est encore très fréquent, atteint chez Platon, on peut le dire, son entier développement.

Sur 244 exemples environ du pronom de la première personne se rapportant à deux individus, deux seulement présentent le duel et tous les autres le pluriel. Encore a-t-on écarté les exemples douteux du pluriel, ceux où le pronom ne se rapporte pas indubitablement à deux sujets. Comme le pronom « vous » est étroitement associé en grec à celui de la première personne et que les deux flexions en sont parfaitement parallèles, il est assez naturel que l'emploi du duel au lieu du pluriel se soit communiqué à ce dernier pronom. Mais le mouvement est un peu moins sensible : il n'y a là qu'une cinquantaine d'exemples négatifs à opposer à un peu plus d'une dizaine d'exemples négatifs, soit environ quatre ou cinq pluriels contre un exemple du duel (σφώ). Les autres pronoms ne sont pas non plus indemnes de cette innovation.

Ἡμεῖς.

Voici d'abord les deux exemples positifs du duel du pronom de la première personne (1). Ce sont :

(1) D'après Röper, *De Dualis usu Plat.* p. 16, il y a en tout 18 exemples dans l'œuvre entière de Platon.

Théétète 144 e :

ἀτὰρ, εἰ νῷν ἐχόντοιν ἑκατέρου λύραν...

où le duel est favorisé par ἑκατέρου,

Sophiste 218 d :

(Hospes de se et de Theaeteto) :

Νῦν οὖν, ὦ Θεαίτητε, ἔγωγε καὶ νῷν οὕτω συμβουλεύω χαλεπὸν καὶ δυσθήρευτον ἡγησάμενος εἶναι τὸ τοῦ σοφιστοῦ γένος (ἡγησαμένοις paraît une faute bien que les mss. lisent ainsi, car le participe, bien qu'assez réfractaire au duel, l'est encore beaucoup moins que le pronom personnel)(1).

Suit l'énumération aussi rapide que possible des exemples contraires qui sont légion :

Euthyphron 4 e : παρ' ἡμῖν (chez mon père et chez moi) ;

Euthyphron 9 d : ἡμῖν (Socrate et Euthyphron) ; 9 e : ἡμῶν τ'αὐτῶν (les mêmes) ;

Apol. Socr. 21 d : ἡμῶν οὐδέτερος (Socrate et l'homme politique — l'idée de « deux » est pourtant bien soulignée) ; 35 c : οὐδέτεροι ... ἡμῶν n'entre pas en ligne de compte) ; 42 a : (même observation) ;

Criton 46 b : ἡμᾶς (Criton et Socrate) ; 47 c : ἡμῖν ... ἡμᾶς (les mêmes); 47 e : ἡμῖν (trois fois — toujours les mêmes) ; de même *Crit.* 48 a (bis), c; 49 a (bis), b.

Phédon 63 d : ἡμῖν ; 77 e : ἡμῶν ... ἐν ἡμῖν (il s'agit de Simmias et de Cébès) ; 78 a : ἡμᾶς (les mêmes) ; 84 d : ἡμῶν ἑκάτερος (les mêmes — très bon exemple) ; 118 a : ἡμῖν ... ἡμεῖς (Phédon et Echécrate) ;

Théétète 143 a : ἡμᾶς (Euclide et Terpsion) ; 143 b : ἡμῖν (les mêmes) ; 144 e : ἡμῖν (Socrate et Théétète) ; 145 a : ἡμᾶς (les mêmes) ; 147 c : αὐτοῖς ἡμῖν (il s'agit de Théétète et de l'homonyme de Socrate) ; 147 d : ἡμῖν (bis — les mêmes) ; 154 e ; 155 a : ἡμᾶς αὐτοὺς ... ἐν ἡμῖν (Socrate et Théétète) ; 156 c : ἡμῖν ἀλλήλοις ; 160 b : ἡμῖν ἀλλήλοις ... ἡμῶν ... ἡμῖν αὐτοῖς (il s'agit de l'agent et du patient — neutres) ; 160 e : ἡμᾶς (Socrate et Théétète) ; 163 a : ἡμεῖς (Théétète et Théodore) ; 169 e : ἡμῖν (Socrate et Théodore) ; 169 d.e : ἡμῖν (bis)... ἡμεῖς... ἡμᾶς ; 171 c : πρεσβύτερον ὄντα σοφώτερον ἡμῶν εἶναι (les mêmes) ; 171 d : ἡμῖν... ἡμῖν αὐτοῖς (les mêmes) ; 172 b : ἡμᾶς (item) ; 172 d : ἡμεῖς ...

(1) Le mot peut s'accorder avec ἔγωγε seulement.

ἡμᾶς (item); 173 c : ἡμεῖς... ἡμῖν ... παρ'ἡμῖν (toujours les mêmes); 179 a : ἡμῖν; 181 a. b : ἡμᾶς αὐτούς ... ἡμᾶς ... (toujours les mêmes); 183 a : ἡμῖν (item); 188 d : ἡμᾶς ... ἡμεῖς (Socrate et Théétète); 190 e : ὑπὲρ ἡμῶν (les mêmes); 191 a : ἡμῖν (item); 191 a. b. c : ἡμᾶς ... ἡμᾶς ... ἡμῖν (les mêmes); 194 b : ἡμεῖς; 196 d : ἡμῖν ; 197 a : ἡμῖν (toujours les mêmes); 197 b : ἡμεῖς (item); 198 c : ἡμεῖς (item); 199 a : ἡμῖν (item); 200 d : ἡμῖν αὐτοῖς (item); 203 a : ἡμᾶς αὐτούς (item); 203 d : ἡμῖν (item); 206 c : ἡμῖν (item); 207 a : ἡμᾶς (item); 207 b : ἡμᾶς (item); 210 a : ἡμῶν (item);

Sophiste 218 c : (Hospes de se et Theaeteto) : ἑκάτερος ... παρ'ἡμῖν αὐτοῖς; 219 a : ἡμῖν (les mêmes); 220 a : ἡμᾶς (item); 220 b : (Hospes de se et Theaeteto) : ἡμῖν; 220 d : ἡμᾶς (les mêmes); 221 d : ἡμῖν (item); 223 b. c : ἡμῖν ... ἡμεῖς (item); 225 a : ἡμῖν (item); 225 c : ὑφ' ἡμῶν (item); 225 e : ὑφ' ἡμῶν (item); 229 d : δι' ἡμῶν... ἡμῖν...(item); 230 d : ἡμῖν (item); 231 b : ἡμῖν (item); 231 c. d : ἡμᾶς αὐτούς ... ἡμῖν ... ἡμῖν (item); 232 b : ἡμεῖς (item); 232 b : ἡμῖν (item); 233 c : ἡμῖν (item); 233 e : ἡμῖν (bis. — toujours les mêmes); 235 b. d : ἡμᾶς... ἡμῖν (item); 241 a. b : ἡμᾶς... ἡμᾶς (item); 242 a : ἡμᾶς (item); 242 b : ἡμῖν (item); 243 c : ἡμῖν (item); 243 d : ἡμᾶς (item); 244 a. b : ἡμεῖς ... ἡμῖν ... ἡμεῖς ... ἡμᾶς (item); 246 d : ἡμεῖς (item); 247 c. e : ἡμῖν ... ἡμῖν (item); 248 a : ἡμῖν (item); 248 c : ἡμῖν (item); 249 e : ἡμῖν αὐτοῖς (item); 250 d : ἡμῖν (item); 251 c : ἡμῖν (item); 254 b : ἡμῖν (item); 254 c : ἡμῖν (item); 255 a : ἡμᾶς αὐτούς (item); 255 b : ἡμῖν (item); 255 d : ἡμῖν (item); 257 a : ἡμῖν ... ἡμῶν (item); 257 e : ἡμῖν (item); 258 c. d : ἡμεῖς... ἡμεῖς (item); 258 e; : ἡμᾶς... ἡμεῖς .. 259 a ἡμεῖς (item); 260 a : ἡμῖν... ἡμᾶς (item); 260 b : ἡμῖν (item); 262 e : ἡμῖν αὐτοῖς (item); 264 c : ἡμῶν (item); 264 e : ἡμῖν αὐτοῖς (item); 265 a : ἡμῖν;

Hippias minor 363 a (Eudicus de se et Socrate) : ἡμῖν; 364 b : ἡμῖν (Socrate et Eudicus); 364 c : ἡμᾶς (les mêmes); 373 c : ἡμῶν (item); 375 e : ἡμῖν; 376 c : ἡμῖν (item) S. et Hippias.

Protagoras 311 d : (Socrates de se Hippocrateque) : ἡμᾶς; 312 d : ἡμᾶς (les mêmes); 312 d : ἡμῖν (item); 313 c : ἡμᾶς (item); 314 b : ἡμῶν · ἡμεῖς (item); 314 c : ἡμῖν (deux fois; item); 314 c : ἡμῶν (item); 314 d : ἡμῶν (item); 314 d : ἡμᾶς... ἡμεῖς (item); 314 d : ἡμῖν (item); 316 a : ἡμεῖς... ἡμῶν (item);

316 a : ἡμεῖς (item) ; 316 b : ἡμῖν (item) ; 318 a : ἡμέτερος au lieu de νωΐτερος (mêmes sujets) ; 320 b : ἡμῖν (item) ; 330 d : ἡμᾶς (Protagoras et Socrate) ; 330 e : ἡμᾶς (les mêmes) ; 332 d : ἡμῖν (item) ; 332 e : ἡμῖν (item) ; 333 a : ἡμῖν (Socrate et Hippocrate) ; 333 b : ἡμῖν (item) ; 335 b : ἡμῖν (Socrate et Protogoras) ; 338 c : ἡμῶν, ἡμῖν (item), 340 a : ἡμῖν (Socrate et Prodicos de Céos) ; 348 a : δι' ἡμῶν αὐτῶν ... ἡμῶν αὐτῶν (Socrate et Protagoras) : 352 a : ἡμῖν (item) ; 353 a : ἡμῶν... ἡμᾶς (item) ; 353 b : ἡμῖν (le ms. W porte ὑμῖν; en tout cas, le pluriel) ; 353 b : ἡμῖν (toujours les mêmes) ; 353 c : ἡμᾶς (item) ; 354 a : συνεδόκει ἡμῖν ἀμφοῖν (item ; — cet exemple est significatif pour la répugnance du pronom de la première personne à l'endroit du duel [1]) ; 354 d : ἡμῖν (item) ; 354 e : ἡμῖν (item) ; 355 c : ἡμᾶς (ter) — ἡμῖν (item) ; 357 a : ἡμῖν (item) ; 357 b : ἡμῶν (deux fois — item) ; 357 b : ἡμᾶς ... ἡμεῖς (item) ; 357 c : ἡμᾶς (item) ; 361 a : ἐγώ τε καὶ σὺ... ἑκάτερος puis ἡμῶν (item) ; 361 c : ἡμᾶς (bis — item) ; 361 d : ἡμᾶς (bis)... ἡμῶν (item) ;

Euthydème 272 d : ἡμᾶς (Socrate et Clinias) ; 273 b : εἰς ἡμᾶς (les mêmes) ; 274 b : ἡμῖν (item) ; 274 c : ἡμῶν ... ἡμῖν (Euthydème et Socrate) ; 276 e : ἡμεῖς (item) ; 280 b : ἡμῖν (Socrate et Clinias) ; 281 e : ἡμῖν (les mêmes), 282 c. e : ἡμῖν ... ἡμῖν en contraste avec le σφῷν ὁπότερος qui précède) ; 286 b : οὐδέτερος ἡμῶν (exemple significatif — il s'agit de Ctésippe et d'Euthydème) ; 289 b : ἡμῖν (Socrate et Clinias) ; 291 c : ἡμῖν (les mêmes) ; 291 d : ἡμῖν (item — les pronoms qui suivent peuvent désigner les hommes en général) ; 292 a : ἡμεῖς et ἡμῖν (deux fois chacun — Socrate et Clinias) ; 292 d. e : ἡμῖν (trois fois,) ἡμᾶς (item) ; 293 a : ἡμᾶς (item) ; 294 b : ἡμᾶς (Dionysodore et Euthydème).

Cratyle 387 d : (Socrates de se et Hermogene) : ἡμῖν οὐ πρὸς ἡμᾶς... ἡμεῖς ; 391 a : ἡμῖν (les mêmes) ; 392 d : ἡμῖν (item) ; 396 a : ἡμῖν (item) ; 396 d : ἡμᾶς (item) ; 397 a.b : ἡμῖν... ἡμᾶς (item) ; 400 d.e : ἡμεῖς... ἡμᾶς (item) ; 401 a : ἡμεῖς (item) ; 410 c : ἡμῖν (item) ; 411 b : (Hermogenes de se et Socrate) : ἡμᾶς ; 413 d : ἡμῖν ; 414 b : ἡμῖν (Socrate et Herm.) ;

(1) C'est du reste, d'après Röper, *op. cit.*, p. 27, l'unique exemple où ἀμφοῖν soit joint à un pluriel. Röper rappelle aussi Sophocle, Aj. 1264 : ὕμιν ἀμφοῖν et remarque, mais comme par hasard, que le pronom personnel s'employait difficilement au duel.

416 e : ἡμῖν (les mêmes) ; 417 d : ἡμῖν (Hermogène et Socrate) ; 421 a : ἡμῖν (les mêmes) ; 422 b : ἡμᾶς (Socrate et Herm.) ; 423 b : ἡμῖν (item) ; 424 c : ἡμᾶς (item) ; 424 e ; 425 a : ἡμεῖς... ἡμεῖς (item), 425 a : ἡμᾶς (item) ; 425 c : ἡμῖν αὐτοῖς... ἡμᾶς... ἡμᾶς (item) ; 425 d. e : ἡμεῖς... ἡμῖν (item) ; 427 e : ἡμᾶς ἀμφοτέρους (item) ; 428 d : ἡμεῖς... ἡμῖν (Socrate et Cratyle) ; 433 a : ἡμεῖς (item) ; 433 b : ἡμῖν (item) ; 435 d : ἡμῖν (item) ; 439 b.c : ἡμᾶς... ἡμᾶς (item) ; 439 d : ἡμῶν λεγόντων (item) ; 440 b : ἡμεῖς (item).

Gorgias 447 a : (Callicles de se et Polo) : ἡμῖν ; 447 a. b : (Socrates de se et Chaerephonte) : ἡμᾶς ; 447 b : ἡμῖν (les mêmes) ; 447 b : ἡμῖν (item) ; 449 a : ἡμᾶς ... ἡμῖν (item) ; 453 c : (Socrates de se et Gorgia) : ἡμῖν ; 453 e : ἡμᾶς (les mêmes) ; 458 a : ἡμῖν (item) ; 459 c : ἡμῖν (item) ; 461 a : ἡμῶν (item) ; 463 a : ἡμῖν (item) ; 472 c : (Socrates de se et Polo) : ἡμῖν ; 476 a. : ἡμῖν... (item) ; 477 d : ἡμῖν (item) ; 479 b : ἡμῖν (item) ; 479 c : ἡμεῖς (item) ; 480 b : ἡμῖν (item) ; 491 a : ἡμῖν (Callicles de se et Socrate) ; 498 e : ἡμῖν (les mêmes) ; 499 e : ἡμῖν (item) ; 500 a : ἡμῖν (item) ; 500 c : ἡμῖν (Socrate et Calliclès) ; 502 e : ἡμῖν (Gorgias et Call. — *F* lit ἡμῖν, *BTP*, ἡμῶν) ; 503 c : ἡμεῖς (Socrate et Call.) ; 505 d : ἡμῖν (item) ; 508 b.e : ἡμῖν ... ἡμῖν (item) ; 514 a : ἡμᾶς... ἡμᾶς αὐτούς (item) ; 514 b.c : αὐτῶν ἡμέτερον ... ἡμῶν ... ... ἡμῶν αὐτῶν 514 d : δι'ἡμᾶς (item) ; 522 d : ἡμῖν (item) ; 527 d. e : ἡμῖν (deux fois — item) ;

Philèbe 11 c : ἡμῖν (Socrate et Protarque) ; 11 d : ἡμῶν ἑκάτερος (les mêmes — T lit αὐτῶν) ; 12 a : ἡμῖν (item) ; 12 b : ἡμεῖς (item) ; 12 c : ἡμᾶς (item) ; 13 a : ἡμῶν (sic BT — vulg. ἡμῖν ; item) ; 13 a : ἡμῖν (item) ; 13 e : ἡμᾶς (item) ; 14 b : ἡμεῖς ἄμφω (item) ; exemple aussi remarquable que le ἡμῖν ἀμφοῖν vu plus haut ; l'ordre des mots a sans doute ici quelque importance) ; 15 a : ἡμεῖς (item) ; 15 c : ἡμᾶς (item) ; 18 a : πρὸς ἡμᾶς (item) ; 18 a : ἡμᾶς (item) ; 19 a : ἡμᾶς ... πότερος ἡμῶν (Protarque et Philèbe ; — second exemple significatif) ; 19 a. b : μηδέτερον ἡμῶν (même observation) ; 19 b : ἡμεῖς (les mêmes) ; 25 d : ἡμᾶς (Socrate et Protarque) ; 27 a : ἡμῖν (les mêmes).

Pronom de la 2e personne (et pronom réfléchi).

Exemples positifs.

Théétète 193 c : (Socrates ad Theaetetum Theodorumque) : σφῷν ἀμφοῖν τὰ σημεῖα... ἄμφω (acc.);

Euthydème 273 e : ... δείνοιν ὄντοιν, ἐν ὅπλοις μάχεσθαι, καὶ ταῦτ' ἔλεγον, περὶ σφῷν (les duels qui précèdent sont peut-être la circonstance qui décide en faveur du duel du pronom, de même que ἀμφοῖν dans le premier exemple) ; 273 e : ὅτε γὰρ πρότερον ἐπεδημησάτην, τοῦτο μέμνημαι σφὼ ἐπαγγελλομένω (même observation) ; 273 e : ... εἰ... ἔχετον, ἵλεω εἴητον· ἀτεχνῶς γὰρ ἔγωγε σφὼ ὥσπερ θεὼ προσαγορεύω ... (même observation) ; 274 a : εἴπετον... εἰ ἐν νῷ ἔχετον ἐπιδεικνύναι ταύτην τὴν σοφίαν, ἤ πῶς σφῷν βεβούλευται ; (toujours même observation) ; 274, e : ἢ μὴ σφὼ εἶναι... διδασκάλω ; (le verbe « être », bien qu'à l'infinitif, favorise peut-être l'emploi du duel) ; 275 b : σφὼ οὖν ἥκετον εἰς κάλλιστον (la phrase étant bien finie puisque ἀλλά signale la suivante, il ne faut pas trop s'étonner du ὑμῖν qui suit. Quoi qu'il en soit, σφώ a l'air plus vivace que les cas obliques) ; 278 d : ἐπι είξασθον προτρέποντε... ... πρότερον δ'ἐγὼ σφῷν ἐνδείξομαι (observation ordinaire) ; 282 d :... σφῷν δ' ὁπότερος βούλεται ... (le duel est favorisé par ὁπότερος) ; 285 b : ἐπίστασθον (bis) ... ἐφάτην γοῦν τὴν τέχνην σφῷν εἶναι (il faut voir ici le pronom réfléchi de la 3e personne, surtout à cause de αὑτοῖν qui suit, mais la règle est la même) (1) ; 293 e : ... σφὼ οὐχὶ τὰ μὲν ἐπίστασθον (et dans la suite le même verbe deux fois répété et aussi λέγετον) ; 303 c : ὦ μακαρίω σφὼ τῆς... σοφίας... εἰ... ἐξείργασθον (μακάριοι des mss. serait bien invraisemblable devant σφώ s'il ne s'agissait d'un vocatif ; il faut peut-être corriger et en tout cas, il y a dans ce qui suit un verbe au duel) ; 304 a : τοῦτο μὲν οὖν τοῦ πράγματος σφῷν πρὸς μέν τὸ ταχύ παραδιδόναι καλόν... (ici plusieurs ὑμεῖς précèdent, mais il faut lire σφῷν avec les mss. et l'édition Burnet [2e personne]) ;

La règle déterminant l'emploi de σφώ, σφῷν est donc à peu près la même que pour ἀλληλο-, mais elle est moins stricte en ce sens qu'un duel ou un mot soulignant le duel suivant immédiatement le pronom suffit pour le maintenir au même nombre. Pourtant, il faut remarquer qu'à part un exemple qui se trouve dans le

(1) On verra sous αὐτός un exemple contraire.

Théétète les autres sont empruntés à l'*Euthydème* qui, de tous les dialogues examinés, présente le plus de formes de duel (1). Quoique moins réfractaire à ce nombre que le pronom de la première personne, celui de la deuxième est, on peut le dire, sur le point de perdre les anciennes formes que le grec commun avait innovées pour exprimer dans ce cas l'idée de la dualité (2). Il en était de même du pronom réfléchi de la troisième personne.

Le nombre des exemples négatifs en effet l'emporte de beaucoup sur ceux que l'on vient d'énumérer. Les voici :

Phédon 63 e : (Socrate à Simmias et à Cébès) : ἀλλ' ὑμῖν δὴ τοῖς δικασταῖς. . . ; 69 d : ὑμᾶς (les mêmes) ; 84 c : ὑμῖν... δοκεῖ (item) ; 84 e : ὑμᾶς (item) ; 84 e : δοκῶ... ὑμῖν (item) ; 86 d : ὑμῶν (englobe probablement aussi les autres assistants) ; 91 b.c : Socrate, toujours aux mêmes) : ὑμεῖς... ὑμῖν... ὑμᾶς. ..; 98 d : ὑμῖν (item) 115 a : ὑμεῖς (item).

Théétète 143 e : ὑμῖν (Socrate et Théétète) ; 146 c : ὑμεῖς κελεύετε (Socrate et Théodore) ; 162 b : ὑμᾶς (Socrate et Théétète) ; 192 d : ὑμῶν. . . ὑμᾶς (Théodore et Théétète).

Protagoras 320 c : (Protag. à Socrate et Hippocrate) : ὑμῖν ... νεωτέροις. . . ὑμῖν... ; 330 e : ὑμῶν (l'inconnu s'adresse à Protag. et à Socrate) ; 337 e ; 338 a : ὑμᾶς ... ὑμῖν (bis) (les mêmes) 353 a : ὑμεῖς (item) ; 355 d : ὑμῖν (item) ; 357 c : ὑμεῖς (Socrate et Protag.) ; 358 a : ὑμᾶς... ὑμῖν... ὑμῖν... (il s'agit d'Hippias et de Prodicos).

Euthydème 271 a : (il s'agit de Socrate et d'Euthyd.) : ... ὑμᾶς... ; 271 a.b : ὑμῶν (les mêmes) ; 273 d : ὑμῶν... ὑμῖν (les mêmes) ; 273 e : ὑμῶν (Euthyd. et Dionysodore; un peu plus loin on rencontre le duel du même pronom, mais il y a eu δείνοιν ὄντοιν dans l'intervalle) ; 274 a : ὑμᾶς (item) ; 274 b : ὑμῖν (item) ; 274 d : ὑμῶν (item) ; 274 e : οὗτοι ὑμεῖς ἐστὲ, παρ' ὧν (item) ; 274 e ὑμεῖς ... ὑμεῖς (item) ; 275 b : ἀλλ' εἰ μή τι διαφέρει ὑμῖν, λάβετον πεῖραν (le duel ne vient qu'après; il s'agit toujours des mêmes personnages) ; 276 e : ὑμῖν (sic BTW — item) ; 278 c : ὑμῖν (Hermann αὐτοῖν — item) ; 278 d : ὑμῖν bis ... ὑμῶν (et aussi ὑμετέρας σοφίας — item) ; 278 e : ὑμῶν (séparé du duel précédent ἀνάσχεσθον par deux pluriels ἀκούοντες et αὐτοί — item) ; 287 a : ὑμεῖς (item) ; 291 c : ὑμῖν (Socrate et Clinias) ; 291 d : ὑμῖν (sic *T*; *B* porte ἡμῖν — item) ; 292 c :

(1) Le ton général de ce dialogue est franchement ironique et familier.

(2) D'après Röper, p. 16, il y a en tout dans Platon 28 exemples du duel du pronom de la seconde personne, contre les 18 exemples de celui de la première. Il y en avait tout autant dans Aristophane.

ὑμῖν (item) : 293 a : ὑμῖν (Socrate et Clinias) ; 294 b : ὑμᾶς (Dionysod. et Euthydème) ; 294 c : κἂν εἴπητον ... ἑκάτερος ... ὑμῶν ... ὑμῖν (bien caractéristique pour la répugnance que montre déjà pour le duel le pronom de la deuxième personne. Cette forme plurielle en entraîne une série d'autres) ; 295 a : ὑμᾶς (toujours les mêmes) ; 296 e : ὑμῖν... ὑμεῖς (item) ; 297 b.c : τοῦ ἑτέρου ὑμῶν (item) ; — De même ὑμέτερος au lieu de σφωίτερος, *Euth.* 298 b ; 299 a : 300 a (ἡμέτερα) ; 301 c : ὑμεῖς (toujours les mêmes) ; 303 c.d : ὑμῶν... ὑμῖν (trois fois — item) ; 303 e : ὑμέτερα ... ὑμῖν ... ὑμᾶς (item) ; 304 a : ὑμῖν (item — précédé de deux verbes au pluriel) ; 304 a : ὑμῖν (item) ;

Gorgias 447 b : ὑμῖν (Socrate et Chéréphon ; un verbe au pluriel précède) ; 458 b : ὑμᾶς (les mêmes).

Philèbe 11 d : (Socrate à Philèbe et Protarque) : ὑμεῖς.

Sauf pour deux de ces exemples, les formes plurielles du pronom sont précédées d'autres pluriels remplaçant irrégulièrement un duel ou du moins ne sont précédées d'aucune forme de duel. Le pronom de la seconde personne a donc suivi le mouvement réalisé par celui de la première et, si l'on a ici moins d'exemples, cela tient sans doute à ce que l'occasion se présentait moins fréquemment dans la forme des *Dialogues* d'interpeller deux assistants (1). Au contraire, c'est une habitude constante pour Socrate de prendre à parti un des auditeurs et de l'associer à sa propre individualité dans tout le cours de la discussion.

Autres pronoms.

Les autres pronoms : αὐτός, οὗτος, ἐκεῖνος, ὅδε, ὅς étant tous des thèmes en -ο- et n'étant pas à proprement parler des pronoms personnels, avaient beaucoup plus de chance que ces derniers de continuer à s'employer au duel. Et de fait, pour αὐτός en particulier, le nombre des exemples positifs égale presque celui des exemples négatifs. Il le surpasserait peut-être même si l'on défalquait les passages où ce pronom accompagne un pronom personnel qui naturellement, étant donné que les langues indo-européennes sont essentiellement des langues à accord, détermine le pluriel. La même considération ne doit pas être oubliée

(1) Roper (*De dualis usu Platonico*, p. 17), avait déjà fait la même remarque.

quand il s'agit des autres pronoms énumérés ci-dessus, et il faudra faire encore la même remarque pour les participes.

La plupart du temps, un pronom personnel proprement dit employé au pluriel au lieu de l'être au duel, amène dans la suite une foule de pluriels irréguliers au point de vue des habitudes de l'indo-européen et du grec commun.

Αὐτός.

Duel régulièrement employé.

Apol. Socr. 20 a. b : αὐτοῖν ... αὐτώ .. (il s'agit des deux fils de Callias) ; 20 b : ἀνθρώπω ἐστόν ... αὐτοῖν (dat.) ;

Phédon 60 b : αὐτώ acc. neutre représentant « l'agréable et le douloureux ») ; 71 c : αὐτοῖν (gén. — il s'agit du « vivre » et du « mourir ») ; 71 d : αὐτοῖν (mêmes sujets neutres) ; 84 c : ἰδὼν αὐτώ... (Simmias et Cébès) ;

Théétète 175 c : ἑκάτερον αὐτοῖν (deux féminins, la justice et l'injustice, résumés par un neutre) ; *ibidem* : αὐτοῖν en parlant du « bonheur » et du « malheur ») ; 185 b : (il s'agit du son et de la couleur) περὶ αὐτοῖν et plus bas : περὶ αὐτῶν qu'il faut peut-être corriger, car le duel reprend ensuite).

Sophiste 254 d : τώ γε δύο φαμὲν αὐτοῖν ἀμίκτω πρὸς ἀλλήλω. neutre ; 255 a : οὐδέτερον αὐτοῖν (neutre) ; (αὐτοῖν qui se répète après περὶ ἀμφότερα est significatif) ;

Euthydème 271 c : αὐτοῖν (gén.) — il s'agit d'Euthyd. et de Dionysodore ; 271 d : αὐτώ (les mêmes — après une série de duels) ; 272 a : αὐτοῖν (mêmes observations) ; 272 b : αὐτὼ γὰρ τούτω (item) ; 272 d : αὐτοῖν (dat. — toujours les mêmes) ; 273 b : αὐτοῖν (dat. — item) ; 273 b. c : αὐτώ acc. (item) ; 273 d : ὑπ' αὐτοῖν (précédé d'un duel) ; 274 d : αὐτώ acc. — (il s'agit toujours des mêmes personnages) ; αὐτώ acc. (item — *B* porte αὐτῷ, mais *T* donne correctement αὐτώ) : 283 b : αὐτὼ acc... προσεπαισάτην (un verbe également au duel : ᾠηθήτην précède) ; 285 a : αὐτώ nom. (item) ; 285 b : αὐτοῖν dat. (précédé d'une série de duels — item) ; 288 c : αὐτώ nomin. αὐτοῖν (item) ; 288 c : αὐτώ acc. (item) ; 288 d : αὐτώ σπουδάσητον (item) ; 294 b : αὐτώ... ἐπίστασθον (item) ;

303 e : αὐτοῖν gén... αὐτώ acc. (item) ; 304 a : αὐτώ πρὸς ἀλλήλω ... διαλέγεσθον (item) ;

Gorgias 500 d : ἑκάτερον δ' αὐτοῖν (il s'agit de l'agréable et du bien) ; 500 d : ὁπότερον βιωτέον αὐτοῖν (masc. — il s'agit des deux genres de vie - des duels précèdent) ; 524 b : ἑκάτερον αὐτοῖν (neutre — il s'agit de l'âme et du corps) ;

Philèbe 18 e : ὁπότερον αὐτοῖν (neutre résumant deux féminins : la sagesse et la volupté) ; 18 e : ἑκάτερον αὐτοῖν (item) ; 19 b : οὐδέτερον αὐτοῖν (item) ; 22 b : οὐδέτερος αὐτοῖν (masc. — les deux genres de vie) ; 24 a. b : αὐτώ (neutre — il s'agit de ce qui est plus chaud et de ce qui est plus froid).

Οὗτος.

Les exemples sont ici moins nombreux :

Théétète 153 a : ἐκ φορᾶς καὶ τρίψεως · τούτω δέ... (sic *Wb.* Hirschig. Burnet, Hermann-Wohlrab ; *BT*, Stobée lisent τοῦτο) ;

Euthydème 271 c : τούτω γάρ ἐστον (Euthyd. et Dionysodore) ; 271 d : τούτω (les mêmes — le passage ne présente que des duels) ; 272 b : αὐτώ γὰρ τούτω (item) ; 272 c : τοῖν ξένοιν [τούτοιν] (datif) ; 273 a : εἰσέρχεσθον τούτω (le verbe au duel précède) ; 277 e : τούτω nom. (item) ; 278 c : τούτω (plusieurs duels dans ce passage) ; 281 e : τούτοιν δὲ δυοῖν ὄντοιν (génitif) ;

Gorgias 475 a : τούτοιν (gén. neutre — sic *BTP* ; *F* porte αὐτοῖν ; en tout cas le duel) ; 500 d : τούτω διττὼ τὼ βίω — comme Euripide, Platon n'observe pas rigoureusement la règle de διττός.

Hipp. min. 363 b : περὶ τούτοιν τοῖν ἀνδροῖν (cf. *item ibidem*, 364 c) ;

Ion 531 b : λέγετον τὼ ποιητὰ τούτω (Homère et Hésiode) ;

Philèbe 23 c : Τούτω δή τῶν εἰδῶν τὰ δύο ... τὸ δὲ τρίτον ἐξ ἀμφοῖν τούτοιν... (les mss. *BT* portent la première fois τούτων ; τούτω est une correction de Stallbaum. On peut l'admettre, mais, alors, il faut aussi corriger : τὼ δύο. Les copistes auront machinalement écrit la forme usitée pour citer un nom de nombre : τὰ δύο).

Ὅδε.

Euthydème 273 c : τώδε μέντοι τὼ ἄνδρε σοφώ ...

Euthydème et Dionysodore étant presque toujours directement interpellés dans ce dialogue, il est naturel que les pronoms de 3e pers. soient rares ;

Gorgias 487 a : τὼ δὲ ξένω τώδε ...

Ἐκεῖνος.

Euthyd. 271 d : ἐκείνω (les deux Acarnaniens) ; 304 c : ἐκείνω φατόν... (les deux sophistes).

Ὅς.

Gorgias 487 b (Socrate s'adressant à Gorgias et à Polos) : ὣ γ' εἰς τοσοῦτον αἰσχύνης ἐληλύθατον.

Οἷν ne se rencontre d'après Röper, *De dualis usu Platonico*, p. 9, que dans *cinq* passages de Platon.

Voici maintenant pour les mêmes pronoms la liste des exemples contraires :

Αὐτός.

Euthyphron 9 e : ἡμῶν τ' αὐτῶν (remarquer le pronom personnel) ;

Criton 49 b : ἡμᾶς αὐτούς (même observation) ;

Phédon 60 c : αὐτά ... (acc.)... αὐτοῖς (l'agréable et le douloureux — collectif neutre) ; 71 a : ἐν αὐτοῖς n'est sûrement pas une exception, car c'est un neutre pluriel désignant tous les couples de contraires, cf. πάντων qui suit aussitôt ; 84 c.d : μηδὲν ἀποκνήσητε καὶ αὐτοί... (remarquer le subjonctif) ; 86 e : αὐτοῖς (Simmias et Cébès) ; 88 b.c : εἰπόντων αὐτῶν (Socrate ou Simmias et Cébès) ;

Théétète 144 e : αὐτάς (il s'agit de deux lyres — féminin) ; 147 c : αὐτοῖς ἡμῖν (pronom personnel) ; 154 e : ἡμῖν ἀλλήλοις d'où : 155 a : ἡμᾶς αὐτούς (même observation) ; 160 b : ἡμῖν αὐτοῖς (item) ;

171 d : ἡμῖν αὐτοῖς (item); 181 a : ἡμᾶς αὐτούς (item); 192 d : αὐτούς... αὐτῶν (il s'agit de Théodore et de Théétète; le pronom a ici la valeur d'un anaphorique : *eos*); 193 a : περὶ αὐτῶν (mêmes observations); 196 a : αὐτά (3 fois) et αὐτοῖς (il s'agit des deux nombres 5 et 7, mais comme on cite déjà chacun sous la forme τὰ πέντε..., c'est à peine une exception); 200 d : ἡμῖν αὐτοῖς (pronom personnel); 203 a : ἡμᾶς αὐτούς (même remarque); 203 c : συντεθέντων αὐτῶν neutre; — ἀμφότερα στοιχεῖα qui est le sujet logique de ce pluriel répugne au duel par les deux mots qui constituent l'expression, et de plus on a énoncé l'hypothèse qu'il pouvait y avoir plus de deux lettres);

Sophiste 216 a : ἥκομεν αὐτοί τε ... (première personne); 218 c : ἡμῖν αὐτοῖς (l'influence du pronom personnel s'exerce malgré ἑκάτερος qui précède); 231 c : ἡμᾶς αὐτούς (première personne); 250 b : αὐτὰ ἀμφότερα (bis); 250 e : αὐτῶν θἄτερον (l'être et le non-être ; — comme il y a dans le même passage μετειλήφατον, on pourrait corriger en : αὐτοῖν cf. δυοῖν θἄτερον ...); 252 a : πότερον αὐτῶν (du mouvement et du repos); μεθέξετον qui précède immédiatement (251 e) et πότερον engagent à lire : αὐτοῖν); 255 a : ἡμᾶς αὐτούς (l'étranger et Théétète); 261 c : (la raison et l'opinion) — πότερον αὐτῶν puis ἀμφότερα ταῦτα ...; 262 e : ἡμῖν αὐτοῖς (les mêmes que plus haut); 264 e : ἡμῖν αὐτοῖς (item); 266 d : κατὰ δὲ θἄτερον τὸ μὲν αὐτῶν ὄν (neutre)...; 267 d : ... ἑκατέρῳ αὐτῶν (masc. — valeur de pronom personnel);

Euthydème 272 d : αὐτοῖς (aux deux sophistes — vrai pronom personnel); 278 e : ἀκούοντες αὐτοί τε ... (adressé aux deux sophistes — un pluriel précède); 283 a : ὁ οὖν πρεσβύτερος αὐτῶν (mais ἅψαιντο précède); 272 a : αὐτοῖς (ce pluriel est extraordinaire dans un passage où il n'y a que des duels; peut-être faut-il lire αὐτοῖν comme une ligne plus haut; 293 a : αὐτούς (ἡμᾶς dans l'éd. Hermann); 303 e: τὰ ὑμέτερα αὐτῶν ...; (στόματα) — Hermann : αὐτώ; 300 d : παρ' αὐτῶν τούτων (il s'agit des deux sophistes); 306 d : αὐτοῖς (amené par un pluriel antécédent : υἱέων);

Gorgias 451 e : πρὸς αὐτὰ καὶ πρὸς ἄλληλα (le pluriel αὐτά s'explique par l'influence du mot qui suit et parce que le réfléchi n'avait pas de nominatif-accusatif duel; 473 d : οὐδέτερος αὐτῶν (véritable pronom personnel); 487 b : ἑκάτερος αὐτῶν (Gorgias et Polos; pron. personnel); 495 e : περὶ αὐτῶν (neutre — suivent des singuliers désignant la santé et la maladie); 496 a : ὑγιαίνει

..... τούς αὐτούς ; (sous-entendu ὀφθαλμούς qui précède et qui seul est responsable de l'exception) ; 514 a : ἡμᾶς αὐτούς (pronom personnel 1re pers.) ; 514 b : ἡμέτερον αὐτῶν (même remarque) ; 514 e : αὐτούς (Socrate et Calliclès) précédé de ἡμᾶς à quelque distance) ;

Le passage : *Gorgias* 457 d où il s'agit de deux hommes en discussion : οἴονται τὸν ἑαυτῶν λέγειν ... (montre, avec l'ex. déjà cité, que le pronom réfléchi, comme les autres pronoms, répugne au duel.

Protagoras 317 d : (il s'agit de Prodicos et d'Hippias) : μετ'αὐτῶν (équivaut à un pronom personnel) ; 320 a : (Xanthippe et Paralos) αὐτοί (précédé de τουτωνί, τούτους. On ne parle certainement pas ici du troisième fils de Périclès. Plus loin ces deux fils (légitimes) seront expressément nommés) ; 313 c : (le marchand et le cabaretier) : αὐτοί bis ... αὐτῶν (mais précédés de pluriels) ; 328 d : αὐτοῖς (précédé du pl. τῶνδε) ; 348 a : ἡμῶν αὐτῶν (deux fois) ; 355 b : αὐτά (précédé de deux autres pluriels) ;

Cratyle 392 b : αὐτῶν (mais à la suite de deux pluriels : il s'agit de deux noms, donc neutre) ; 403 d : αὐτὰς τὰς Σειρῆνας (mais ce n'est peut-être que dans Homère que les Sirènes sont au nombre de deux) ; 425 c : ἡμῖν αὐτοῖς (influence de la première personne) ;

Hippias min. 364 b. c : αὐτούς (suivant presque immédiatement τούτοιν τοῖν ἀνδροῖν, ce pluriel est probant ; il est vrai de dire que le cas en -οιν reste plus bien employé que celui en -ω) ;

Philèbe 13 e : (Socrate et Protarque) αὐτοί (mais précédé de ἡμῖν) ; 18 a : αὐτῶν ἑκάτερον (le plaisir et la douleur ; le mot qui souligne la dualité ne vient qu'à la suite) ; πότερον αὐτῶν (neutre — la sagesse et le plaisir) ; 22 d : πότερον αὐτῶν (l'intelligence et la volupté. Ici un mot appelant le duel précède, mais immédiatement auparavant on avait : τούτων ἀμφοτέρων, d'où le pluriel) ; 24 a : ἐν αὐτοῖς... τοῖς γένεσιν (exception indépendante) ; 25 c : αὐτοῖς (: ajouter le sec et l'humide) au chaud et au froid.

Οὗτος.

Euthyphron 7 b : περὶ τούτων (il s'agit de deux appréciations d'un même nombre — deux pluriels précèdent) ;

Criton 52 a : τούτων οὐδέτερα... ;

Phédon 71 c : (il s'agit du « vivre » et du « mourir » οὐκοῦν ἐξ ἀλλήλων τε γίγνεται ταῦτα ; le duel ne commence qu'avec αὐτοῖν et cela malgré le pluriel αἱ γενέσεις) ;

Théétète 156 a.b (il s'agit des 2 espèces de mouvement) : τούτων... πρὸς ἄλληλα (neutre) ; 166 e : τούτων οὐδέτερον (neutre. — rem. l'ordre des mots) ; 188 a : μεταξὺ τούτων (neutre) ; 196 a : ταῦτα αὐτά ; 196 c : καὶ τούτων πότερον αἱρεῖ (même observation — neutre) ; 197 a : τούτων (item) ; *ibidem*, τούτων (item) ;

Sophiste 222 b : τούτων ὁπότερον (neutre) ; 228 d : ἔστι δὴ δύο ταῦτα.... γένη (ἔστι au commencement de la phrase favorise le pluriel) ; 229 e : τούτων ἑκάτερον (neutre — l'une et l'autre de ces méthodes) ; 249 a : ταῦτα μὲν ἀμφότερα (c'est-à-dire νοῦν et ζωήν — remarquer le mot qui suit le pr.) ; 250 b : παρὰ ταῦτα (outre ces deux choses ; le même passage donne ensuite αὐτῶν et ἀμφότερα) ; 250 c : οὐκ ἄρα κίνησις καὶ στάσις ἐστὶ συναμφότερον τὸ ὄν, ἀλλ' ἕτερον δή τι τούτων (le pluriel malgré ἕτερον) ; 250 d : τούτων ἀμφοτέρων (neutre : le repos et le mouvement — remarquer ce qui précède et ce qui suit) ; 259 d : τούτων... πότερον (neutre) ; 261 c : ἀμφότερα ταῦτα (l'ordre des mots montre ce qui détermine surtout l'emploi du pluriel) ; 263 b : τούτων δή... ἑκάτερον (masc. s. ent. λόγων — le mot soulignant la dualité est séparé du pronom par trois autres mots) ; 264 d : τούτων πότερος (masc. ou neutre : « constabat nobis sophistam in alterutro horum esse ») ; 266 c : δύο γὰρ οὖν ἐστι ταῦτα θείας ἔργα ποιήσεως (montre bien la répugnance qu'a οὗτος à se mettre au duel — le neutre y est aussi pour une part) ;

Euthydème 274 e : (Socrate aux deux sophistes) : καὶ οὗτοι ὑμεῖς ἐστέ ... ; (il semble que le démonstratif et le personnel se mettant tous deux difficilement au duel aient passé au pluriel malgré l'influence du verbe « être » qui ordinairement favorise le duel) ; 278 a : ὡς οὗτοι ἐνδείκνυνται (le démonstratif fait ici fonction de pronom personnel) ; 278 b : τούτους (il s'agit toujours d'Euthydème et de Dionysodore — même observation) ; 278 c : παρὰ τούτων (mêmes remarques) ; 300 d : παρ' αὐτῶν τούτων (des

deux sophistes) ; 305 a : (οὗτοι précédé de quatre pluriels) ;

Cratyle 393 a : ταῦτα τὰ ὀνόματα (l'influence de ce substantif n'a plus besoin d'être relevée) ; 396 a : [ταῦτα] *sc.* ὀνόματα ... ; 399 d : ταῦτα (*sc.* ὀνόματα) ; 402 d : ἐκ δὲ τούτων ἀμφοτέρων τῶν ὀνομάτων (chacun des mots pris à part, sauf l'article, se met difficilement au duel) ; 406 c : τούτοις τοῖς θεοῖς (il s'agit de Bacchus et d'Aphrodite et un pluriel précède ; 430 c : αὗται αἱ διανομαὶ ἀμφότεραι (il s'agit d'un féminin) ;

Gorgias 462 b : τούτων ὁπότερον (acc.) neutre ; 464 a : (il s'agit du corps et de l'âme) τούτων ... ἑκατέρου εὐεξίαν ; (neutre collectif) ; 467 e : μεταξὺ τούτων (entre le bien et le mal — neutres) ; 474 d : ἐκτὸς τούτων (deux féminins résumés par un neutre : l'intérêt et le plaisir) ; 476 e : τούτων ἄρ'ὁ μέν ... ὁ δέ (castigans castigatusque) ; 477 d : τούτων (neutre — mais on a peut-être affaire ici à un véritable pluriel) ; 481 e : (il s'agit du *dêmos* des Athéniens et de *Démos* fils de Pyrilampe) : διὰ τούτους et plus bas de même : τὰ σὰ παιδικά car ce pluriel peut désigner une seule personne aimée) ; 482 e : (φύσις et νόμος) : ταῦτ'ἐναντί' ἀλλήλοις ἐστίν... (ce n'est pas le premier mot qui pouvait décider le dernier à passer au duel, non plus que le dernier par rapport au premier ; ἐστί reste ici sans influence) ; 483 a : ἐν τούτοις n. (résumant deux infinitifs ; 495 c : δύο ταῦτα (le courage et la science : deux féminins résumés par un neutre) ; 495 e : (il s'agit du bonheur et du malheur : δύο πάθη) : ... εἴπερ ἐναντία ἐστὶ ταῦτ' ἀλλήλοις (l'adjectif ἐναντίος au neutre ressemblait pour la forme aux neutres en -ιον qui ne s'emploient pour ainsi dire jamais au duel) ; 513 b : τούτοις (masc., fait fonction de pronom personnel) ; 526 c : ἑκάτερος δὲ τούτων (à cause des duels précédents on pourrait songer à restituer τούτοιν) ;

Protagoras 313 d : (il s'agit du marchand et du cabaretier) : οὗτοί που ... ἴσασι (trois autres pluriels dans la suite) ; 319 e : ὁ τουτωνὶ τῶν νεανίσκων πατὴρ ... τούτους ... ἐπαίδευσεν (le passage auquel on a fait allusion plus haut et où sont nommés Xanthippe et Paralos, est *Prot.* 328 c) ; 333 a : ... οὗτοι γὰρ οἱ λόγοι ἀμφότεροι (remarquer le dernier mot) ; 355 b : δύο ἐφάνη ταῦτα ; 356 a : ταῦτα δ'ἐστὶ (n'est qu'une formule « *c'est-à-dire* » ; du reste il est précédé de ἀλλήλων, ceci dit pour le cas où on voudrait quand même y voir le « plaisir » et la « douleur » ;

Hipp. min. 364 c : (il s'agit d'Achille et d'Ulysse) : περὶ

τούτων (ce pluriel est préparé déjà par un αὐτούς); 375 d : ἕν γέ τι τούτων (toutefois ἀμφότερα précède); 376 a : (il s'agit de la δύναμις et de la τέχνη) : ταῦτα δὲ... (collectif neutre — ἀμφότερα suit);

Cratyle 423 e : ... ἑκατέρῳ τούτων (neutre — Burnet et Hermann-Wohlrab lisent αὐτῶν); 431 b : τὸ μὲν ἕτερον τούτων (neutre);

Philèbe 19 b : ἕτερον μὲν τούτων (à corriger ? — il est précédé de : οὐδέτερον αὐτοῖν); 19 d : τούτων... ἑκατέρων λεχθέντων (le démonstratif désigne peut-être ici 2 groupes de choses); 19 e : τούτων τῶν λόγων (nos deux discours); 21 e : οὐδέτερος ὁ βίος..... τούτων... (pron. personnel); 22 d : τούτων ἀμφοτέρων οὐδέτερον (neutre — influence du second mot); 24 a : ταῦτα (mais précédé de deux autres pluriels); 25 d : τούτων ἀμφοτέρων (s. ent. εἰδέων, même observation); 25 e : ταῦτα (ces deux espèces — neutre; — des pluriels précèdent); *ibidem*, τούτων (neutre représentant le fini et l'infini); 26 a. b (mêmes sujets) : ταῦτα (bis)... ἐκ τούτων; 26 d : τούτων (mêmes sujets — neutre); 27 b : ἐκ τούτων (item).

Ἐκεῖνος.

Euthydème 304 d : ἐκείνων; 306 a : ἀμφοῖν .... ἑκάτερον ... ἐκείνων (exemple significatif); 306 b : ἑκατέρου ἐκείνων (et dans la suite ἀμφοτέρων);

Théétète 156 d : ἑκατέρου ἐκείνων (mais précédé de ἅ collectif neutre);

Sophiste 243 e : παρὰ τὰ δύο ἐκεῖνα (n.);

Protagoras 311 c (il s'agit de Polyclète et de Phidias) : μισθὸν... τελεῖν ἐκείνοις (le mot est ici un véritable pronom personnel);

Cratyle 403 d : ἐκείνας (précédé de trois autres pluriels féminins);

Philèbe 22 a : ἢ 'κείνων ὁποτεροῦν (acc.).

Ὅς et autres relatifs.

Euthyphron 7 b : ὁπότερα πλείω (il s'agit de deux appréciations d'un même nombre);

Criton 52 e : (Lacédémone et la Crète) : ἃς δὴ ἑκάστοτε φῂς εὐνομεῖσθαι (féminins);

Théétète 143 b : οἷς ἔφη διαλεχθῆναι (les antécédents ne sont nommés qu'après : ce sont Théodore et Théétète); 156 d : ἅ nom. neutre collectif résumant deux féminins : la blancheur et la sensation correspondante); 196 a : ἅ, (le mot est suivi presque immédiatement d'un neutre en -ιον : μνημεῖα, et précédé de αὐτά);

Euthydème 274 e : οὗτοι ὑμεῖς ἐστὲ, παρ' ὧν (le pluriel du relatif est la conséquence des trois pluriels qui précèdent); 304 c : (ἐκείνων) ὧν puis, e : ἀνδρῶν ... οἳ νῦν .. εἰσί (l'antécédent est déjà au pluriel); 305 a : ἀνθρώποις, οἷς ... en parlant des deux sophistes, mais l'irrégularité relève de l'antécédent ; *ibid.* c : ... οὕς ... ; 306 a : ἀμφοῖν χείρω πρὸς ὃ ἂν ἑκάτερον ᾖ χρηστὸν ἐκείνων, ἐξ ὧν συνετέθη (le pluriel malgré ἀμφοῖν et ἑκάτερον, à cause du démonstratif; le relatif ne fait que suivre); 306 a, b : ἑκατέρου ἐκείνων ἐστὶν ὧν ἀμφοτέρων... (ce dernier mot aura déterminé, en même temps que le démonstratif, le pluriel du relatif — il s'agit de neutres);

Cratyle 392 b : ἅ (accompagné de ὀνόματα qui répugne au duel); 405 c : τὸν οὐρανὸν οὓς δὴ πόλους καλοῦσιν (1);

Sophiste 227 d : καθ' ὁποῖα (il s'agit de deux parties : διχῇ);

Gorgias 527 d : οἷς... δοκεῖ (cinq ou six pluriels précèdent, dont ἡμῖν; il s'agit de Socrate et de Calliclès);

Hippias min. 368 c : [τὰ] ὑποδήματα, ἃ εἶχες (l'irrégularité, s'il y en avait une, ne serait naturellement imputable qu'au mot antécédent; or, pour celui-ci il y a deux raisons qui justifient le pluriel, c'est un neutre en -μα et il rentre dans le type θύραι); 374 d : οἷς (3 fois; mais l'antécédent est ὀφθαλμούς qui ne s'emploie guère qu'au pluriel);

Ion 541 d : (Phanosthène et Héraclidès) οὕς... (suivent 5 pluriels dont 2 participes);

Philèbe 24 a : τὰ δύο ἃ προτίθεμαι, ταῦτ' εἶναι ἅπερ... (l'antécédent ayant pris le nombre de la formule usitée en ce cas, le relatif ne fait que suivre au pluriel).

Ὅδε.

Il y a quelques exemples contraires aux τώδε cités plus haut, ce sont :

(1) C'est πόλους qui est responsable de l'exception. V. plus loin (substantifs).

Protagoras 328 c. d : τῶνδε (il s'agit de Xanthippe et de Paralos, mais le pluriel a été employé plus haut *ibid.* et 319 e) ;

Gorgias 500, e : πρὸς τούσδε (c'est-à-dire Gorgias et Polos, mais peut-être aussi ceux de leurs disciples qui sont présents) ;

Euthyd. 304 d : τῶνδε τῶν σοφῶν (un pluriel général précède et l'Athénien ne sait peut-être pas au juste le nombre de ces sages) ; de même, 272 c : οἵδε (les 2 sophistes ; il y a ensuite un participe et un optatif).

En résumé, parmi ces pronoms, celui qui est le plus souvent une sorte d'adjectif ajouté à un autre pronom, αὐτός, et le relatif ὅς, qui dépend toujours d'un antécédent, se mettent encore souvent au duel. Il en est de même de ὅδε qui n'est que l'article suivi de la particule δέ. Comme l'article, il suit le sort du mot qu'il accompagne ou représente.

Au contraire οὗτος et ἐκεῖνος qui dans une certaine mesure suppléent en grec à l'absence du pronom de la 3e personne, ont obéi à la même loi que ἡμεῖς et ὑμεῖς et, malgré leur qualité de thèmes en -ο-, tendent à ne plus s'employer qu'au pluriel. Il faut des circonstances particulièrement favorables pour qu'en apparaisse le duel. Cette conclusion est précisément le contraire de ce qu'avance Röper (*op. cit.*, p. 5), mais le fait trouve facilement son explication pour ces démonstratifs comme pour les pronoms en général : ils n'étaient que très rarement accompagnés de δύο, δυοῖν.

Formes verbales.

C'est le verbe qui, chez Platon, s'emploie encore le plus volontiers au duel. Il ne s'agit naturellement ici que de la deuxième et de la troisième personne, puisque la première avait, dès avant la date des plus anciens documents, perdu, probablement sous l'influence du pronom correspondant, la forme spéciale au duel actif, et que, pour le moyen, cette forme n'est attestée que par deux ou trois passages au plus dans toute la grécité. L'influence dont on vient de parler avait agi, mais faiblement d'abord, sur les pronoms de deuxième et troisième personnes et pouvait, par leur intermédiaire, atteindre les personnes correspondantes du verbe. Mais naturellement elle était déjà plus faible et il ne faut peut-être pas

s'étonner que, dans le verbe, la majorité appartienne encore aux formes duelles régulièrement employées.

En effet, contre environ 90 exemples de pluriels rencontrés au lieu des duels correspondants, on a compté plus de 120 exemples de verbes présentant les désinences attendues du duel [1]. Le verbe « être » en particulier conserve souvent ces anciennes désinences, ce qui s'explique peut-être par la fréquence de son emploi dans des phrases devenues courantes [2]. Tandis que pour les autres verbes, la proportion des exemples positifs aux ex. négatifs est environ de 4 contre 3, pour le verbe « être » elle est à peu près de 9 contre 3. La même remarque s'applique aussi au participe du même verbe bien que d'ordinaire cette catégorie de formes se mette difficilement au duel.

La proportion serait encore plus forte si l'on classait avec « être » les exemples de γίγνεσθαι. Mais comme il est assez difficile de déterminer avec certitude les cas où γίγνεσθαι équivaut purement et simplement à la copule et comme les exemples pourraient prêter à discussion, on les a classés sous une rubrique spéciale.

Voici les exemples positifs de formes duelles de εἶναι. Il semble qu'à lui seul ce verbe détermine le duel dans toute la phrase où il se trouve, du moins quand il précède :

Apol. Socr. 20 a (il s'agit de Callias) :

ἐστὸν γὰρ αὐτῷ δύο ὑεῖ

(remarquer le second duel qui est rare) ;

20 b :

ἐπειδὴ ἀνθρώπω ἐστόν

(il s'agit des mêmes) ;

Phédon 97 a (il s'agit de deux unités) :

καὶ οὐκ ἤστην τότε δύο

(sujet neutre) ;

Théétète 175 c (il s'agit du bonheur et du malheur) :

. . . ποίω τέ τινε ἐστόν . . . . .

(féminins résumés par un neutre) ;

(1) Cf. Röper, *loc. cit.*, p. 21. Sur 100 formes de duel chez Platon, il y a, d'après lui, 26 formes verbales (24 dans Xénophon). Mais la raison qu'il donne ne paraît pas être la bonne. — Il signale lui-même que si ces formes sont si nombreuses dans l'*Euthydème*, c'est qu'il s'agit constamment de deux personnages.

(2) Il ne s'agit pas ici du singulier où ἐστί au contraire n'était presque jamais exprimé. V. Meillet, *La phrase nominale en indo-européen*. MSL, t. XIII (1905).

185 a (le son et la couleur — même observation) :
...ὅτι ἀμφοτέρω ἐστόν... malgré ἀμφοτέφων qui précède ;
185 b :
...ἀμφοτέρω σκέψασθαι, ἆρ' ἐστὸν ἁλμυρὼ ἢ οὔ... ;
186 b (il s'agit de la σκληρότης et de la μαλακότης) :
...ὅτι ἐστόν... ;
195 b :
... ἐστὸν ἀμφοτέρα τούτω τὼ δόξα
(confirme l'observation générale) ;
Sophiste 219 e; 220 a (il s'agit de 2 espèces — neutre) :
εἴπερ ἐστόν γ' ἄμφω. — Πῶς δ'οὐκ ἐστόν ;
243 e :
...ἀμφότερα ἕν, ἀλλ' οὐ δύο εἴτην (Burnet et Hermann-Wohlrab lisent ἀμφοτέρως) ;
254 d :
τό δέ γ' ὂν μικτὸν ἀμφοῖν · ἐστὸν γὰρ ἄμφω που
(il s'agit du repos et du mouvement, deux féminins) ;
265 b :
ποιητικῆς.... δύο ἐστόν μέρει — Ποίω ; (Stobée lisait ἔστω mais ποίω confirme le duel) ; cf. 266 b : δύο ... γένει ... εἶναι.
Euthydème 271 a :
...οὐ γὰρ εἷς, ἀλλὰ δύο ἤστην
271 c :
τούτω γάρ ἐστὸν... παμμάχω
271 d :
δεινοτάτω ἐστόν ;
272 a (il s'agit toujours d'Euthydème et de Dionysodore) :
δεινὼ ἤστην (suivent plusieurs duels) ;
273 d :
(mêmes sujets)
οἰόμεθ' οἵω τε εἶναι
(n'est cité, comme *Sophiste* 266 b, que pour montrer que même à l'infinitif ce verbe favorise le duel) ;
273 e :
ἵλεω εἴητον (Burnet εἶτον)
(le duel ne fait que continuer les précédents) ;
274 e : ἢ μὴ σφὼ εἶναι ... διδασκάλω
(même observation que plus haut) ;
294 b :
δῆλοι γάρ μοί ἐστον ... ὅτι σπουδάζετον (corriger δήλω) ;

cf. 294 b :

.... δυνατώ ἐστόν ;

294 e :

ὅτε παιδία ἤστην (deuxième personne) ;

303 a :

ἀμάχω τὼ ἄνδρε (il semble que même non exprimé εἶναι facilite le duel ; cette phrase est peut-être une formule) ;

306 c :

... ἥ τε πολιτικὴ καὶ ἡ φιλοσοφία ἀξίω λόγου ἐστόν

(l'attribut est sans doute au neutre) ;

Gorgias 487 a. b :

σοφὼ μὲν καὶ φίλω ἐστὸν ἐμώ .....

Hipp. min. 370 e :

ἀρίστω εἶναι... ἀμφοτέρω ... παραπλησίω ἐστόν (il s'agit d'Achille et d'Ulysse — le duel ici n'a pas pu n'être amené que par le verbe « être », car les deux autres mots sont de ceux qui ne s'y emploient que très difficilement) ;

Philèbe 24 c :

(deux sujets *neutres*) :

ὅπου γὰρ ἂν ἐνῆτον

(la tendance à employer le verbe « être » au duel est ici plus forte encore que celle qui amenait le sujet parlant à négliger cette distinction de nombre au subjonctif) ;

24 d :

(le chaud et le froid)

οὐ γάρ ... ἤστην ἂν λαβόντε

(même observation pour le participe) ;

Voici maintenant les exemples contraires :

Phédon 116 b :

δύο γὰρ αὐτῷ υἱεῖς ἦσαν (s'oppose à : *Apol. Socr.* 20 a, mais l'ordre des mots est différent : ici le thème en *-u-*, catégorie assez réfractaire au duel, précède et amène le pluriel) ;

Euthydème 274 e :

(Euthydème et Dionysodore.)

οὗτοι ὑμεῖς ἐστὲ, παρ'ὧν ...

(on a déjà attribué ce pluriel à l'influence combinée des deux pronoms qui précèdent) ;

305 a :

(mêmes sujets) :

εἰσι (est précédé de cinq autres pluriels dont deux verbes ayant les mêmes sujets);

305 b :

θαυμάσιοί εἰσιν οἱ τοιοῦτοι ἄνδρες (ceci n'est pas une exception réelle : il s'agit bien des deux sophistes mais aussi de ceux qui leur ressemblent. On peut traduire : « Les gens de ce calibre sont étonnants ».)

Protag. 322 c :

(Hermès a apporté ici-bas la pudeur et la justice)

ἵν' εἶεν πόλεων κόσμοι τε καὶ δεσμοί

(ce sont bien plutôt les deux mots au pluriel qui sont le sujet du verbe et ce pluriel est habituel au moins pour le second de ces mots. Il vaut mieux en effet traduire. « Afin qu'existassent désormais l'ordre et des liens d'amitié et d'unité entre les hommes. »

328 c

... οἱ Πολυκλείτου ὑεῖς... εἰσί

(il y en avait bien deux, mais l'ordre des mots amène la même observation que plus haut);

361 a :

Socrate parlant de lui-même et de Protagoras vient d'employer le pluriel ἡμῶν. Un interlocuteur reprend ce pluriel et dit :

Ἄτοποί γ' ἐστὲ, ὦ Σώκρατές τε καὶ Πρωταγόρα

(on voit ici encore l'importance des mots qui précèdent dans la question du duel, dès que l'emploi n'en est plus rigoureux);

Gorgias 500 d :

εἰ ἔστιν τούτω διττὼ τὼ βίω

(ἔστιν invariable au commencement d'une phrase est ce qu'il y a de plus ordinaire en grec et ne constitue pas une exception. Hirschig a peut-être raison pourtant quand il corrige ἐστὸν et cela à cause des autres duels, surtout celui de διττός qui, chez les tragiques, supplée le duel et favorise par conséquent le pluriel).

Ion. 541 d :

(il s'agit de Phanosthène et d'Héraclidès) :

ἄξιοι λόγου εἰσί

Philèbe 16 d :

... ἰδέαν... ζητεῖ... μετὰ μίαν δύο, εἴ πως εἰσί

(le pluriel du verbe est ici précédé de cinq autres pluriels dont

deux participes, et peut-être même Apollodore de Cyzique est-il lui aussi compris ?

(si le sujet était exprimé il serait probablement au pluriel, étant du féminin).

On voit qu'il y a peu d'exceptions (9) à l'emploi au duel du verbe substantif. Avant de passer aux autres verbes, on peut faire une remarque générale analogue à celle qui a été faite pour ἐστὶν figé à la troisième personne du singulier. C'est un fait bien connu qu'étant donné deux ou plusieurs sujets, le verbe peut s'accorder seulement avec le plus voisin, par exemple : *Soph.* 260 b. c : δόξα τε ψευδὴς γίγνεται καὶ λόγος. Ce fait nous prive parfois d'exemples précieux, mais quand il se produit il ne constitue pas non plus de véritables exceptions au duel.

Γίγνεσθαι.

Tout en ne confondant pas les exemples de ce verbe avec ceux de εἶναι, on peut cependant les en rapprocher et l'on constate que sur neuf passages où le verbe en question était susceptible d'être employé au duel, sept le présentent effectivement, soit une proportion de 7 contre 1 (1) en faveur de l'ancien emploi. C'est un résultat tout à fait analogue à celui que l'on obtient pour le verbe « être », et cela n'est pas surprenant vu la ressemblance de sens des deux verbes et leur emploi en tant que copule. Voici les exemples positifs :

Apol. Socr. 20 a. b :

εἰ μέν σου τὼ ὑεῖ πώλω ἢ μόσχω ἐγενέσθην

(ici τὼ ὑεῖ a été déterminé par ce qui précédait : 20 a) ;

Sophiste 222 b :

γίγνεσθον δύο μεγίστω τινὲ μέρει

(sic Burnet, H.-Wohlrab un ms. *B*, a γιγνέσθω, et *Wb* γιγνέσθων) ;

222 d :

γίγνεσθον γὰρ οὖν εἶδος ἑκάτερον

(très probant puisque le sujet n'est pas lui-même au duel et que, dans ce qui précède, on a le pluriel διττὰ... γένη — Ποῖα) ;

(1) Un des exemples négatifs sera reconnu comme n'ayant pas de valeur.

228 c :

περὶ δύο παθήματε τούτω δύο τέχνα τινὲ ἐγενέσθην

(il est probable que c'est le verbe en question qui a déterminé les deux formes rares du duel) ;

252 d :

(le mouvement et le repos) :

εἴπερ ἐπιγιγνοίσθην ἐπ' ἀλλήλοιν

(même observation — le préverbe n'empêche pas qu'ici le verbe ne soit une simple copule).

Euthyd. 272 a (Euthyd. et Dionysod.) :

οὕτω δεινὼ γεγόνατον

(le verbe équivaut exactement ici à « être ») ;

Philèbe 24 b (il s'agit du plus et du moins, donc neutre) :

ἀπείρω γίγνεσθον.

Des deux exemples contraires un seul est valable, car dans le premier :

Phédon 59 c :

Ἀρίστιππος καὶ Κλεόμβροτος παρεγένοντο...

le préverbe change le sens du verbe qui n'est plus une copule comme « être », mais qui équivaut à ἀφιχέσθαι « être arrivé ».

L'autre exemple est le suivant :

Phédon 97 a :

διὰ τὴν πρόσθεσιν τοῦ ἑτέρου τῷ ἑτέρῳ δύο ἐγένετο.

Mais ici on doit traduire : « chacune des deux unités est devenue *deux* par l'addition de l'autre ». Δύο n'est que l'attribut, et le verbe peut, il est vrai, s'accorder avec l'attribut, mais rien ne l'y oblige, de sorte que, pour γίγνεσθαι, il subsiste à peine une exception. Ceci ne doit pas étonner si l'on songe que le duel semble plus vivace au médio-passif que dans les formes de l'actif et que l'on avait refait à cette voix une forme de duel de première personne, alors que la personne correspondante à l'actif n'existait plus du tout.

Autres verbes.

Voici les exemples positifs qui, on l'a dit, dépassent d'une vingtaine environ le nombre des exemples négatifs :

Euthyphron 11 a (sujets : *sanctum et pium*) :

ἔχετον (d'où : ἑτέρω ὄντε ἀλλήλοιν ; le dernier duel seul est proposé comme correction) ;

84 c (Simmias et Cébès) :

πρὸς ἀλλήλω διελεγέσθην... ;

Phédon 84 c (Socrates ad Simmiam Cebetemque) :

εἰ μὲν... σκοπεῖσθον... εἰ δὲ... ἀπορεῖτον (suivent des pluriels) ;

91 e :

συνωμολογείτην... ἄμφω... ;

91 e (les mêmes) :

... ἐφάτην...

Théétète 152 e :

... συμφέρεσθον Πρωταγόρας τε καὶ Ἡράκλειτος καὶ Ἐμπεδοκλῆς (*B* a συμφερέσθων à ce qu'il semble, mais *TW* ont bien le duel ; Stobée lisait -ονται. De même que le verbe, quand il précède, peut s'accorder au singulier avec le premier sujet, de même ici, il semble s'accorder au duel avec les deux premiers sujets) ;

159 e :

... ἐγεννησάτην (deux sujets : l'un masculin (Socrate) et l'autre féminin (*vini potio*) ;

Sophiste 221 d (il s'agit du pêcheur et du sophiste) :

θηρευτά τινε καταφαίνεσθον ἄμφω μοι... ;

222 a (mêmes sujets) :

πορεύεσθον (marchent de conserve) ;

222 a :

(m. suj.) Th. : ἐοίκατον γοῦν — Hospes : Ἐκτρέπεσθον δέ.... ,

229 a :

φαίνεσθον (sujet sous-entendu : δύο τέχνα, la gymnastique et la médecine) ;

250 e :

(il s'agit de l'être et du non-être — neutre) :

ἀπορίας μετειλήφατον (nous embarrassent également) ;

251 e :

(le repos et le mouvement, fém.)

οὐδαμῇ μεθέξετον οὐσίας... ;

255 b :

(deux sujets neutres) :

μετέχετον μὴν ἄμφω (tous deux participent du même et de l'autre) ;

255 b :
τὸ ὂν καὶ τὸ ταὐτὸν... σημαίνετον ;
255 d :
(l'être et ce qui est autre) :
εἴγε... μὴ... διεφερέτην... ;
266 a :
τὼ δ'ὑπολοίπω (sc. μέρει)... λεγοίσθην εἰδωλοποιϊκώ
268 b :
καί μοι διττὼ (sc. γένει) καταφαίνεσθόν τινε· (*T* seul a διττὸν) ;
Euthydème 272 a :
(il s'agit d'Euthydème et de Dionysodore) :
... ἐπιτεθείκατον .... ἐξείργασθον (précédé de deux duels) ;
272 b :
τοῖν ἀνδροῖν... καὶ γάρ φατον ... ἠρξάσθην ;
273 a :
(mêmes sujets) :
εἰσέρχεσθον τούτω ;
273 a :
... εἰσελθόντε δὲ περιεπατείτην
(précédé et suivi de duels) ;
273 b :
... διελεγέσθην ἀλλήλοιν
(même observation) ;
273 c :
(aux mêmes : « vous savez tout ») :
πάντ' ἐπίστασθον... ;
273 d :
ἐγελασάτην γοῦν ἄμφω (3ᵉ personne) ;
273 d :
(Socrate à Euthydème et Dionysodore) :
εἴπετον
(le duel interrompu par le pronom de la 2ᵉ pers. reprend avec cet impératif) ;
273 e :
λέγετον (impératif) ... πόθεν ηὑρέτην (2ᵉ personne) ;
273 e :
ὅτε ... ἐπεδημησάτην, (*B W* — *T*) porte ἐπεδημείτην)... μέμνημαι σφὼ ἐπαγγελλομένω (σφῷν précède) ;

273 e :

εἰ ... ἔχετον, ἵλεω εἶτον (d'autres duels suivent)

274 a :

... ὁρᾶτον ... (2e pers. impér.) ... εἰ ἀληθῆ λέγετον... ἔφατον (dirent les deux sophistes ; Bekker corrige en ἐφάτην ; le copiste a pu être amené à modifier cette dernière forme sous l'influence des deux autres) ;

274 a :

... εἴπετον (impér.) εἰ ἐν νῷ ἔχετον... (dans la suite σφῷν) ;

274 d :

... χαρίσασθον κἀμοῦ ἕνεκα ἐπιδείξασθον (sic *T; BW* ont -ξατον — impérat.) ;

274 d :

εἴπετον (item) ;

275 a :

... ἀπόθεσθον (impér.)... ἐπιδείξασθον et πείσατον (impérat.)... καὶ χαριεῖσθον (indic. fut.). Socrate reprend ainsi le duel interrompu par ὑμεῖς) ;

275 b :

σφὼ οὖν ἥκετον... εἰ μή τι διαφέρει ὕμῖν, λάβετον (impér.) πεῖραν... καὶ διαλέχθητον (item). Le duel continue malgré ὑμῖν. Faut-il corriger : σφῷν ?

277 d :

οἷον ποιεῖτον τὼ ξένω περὶ σέ. Ποιεῖτον δέ ... (Socrates loquitur) ;

277 e :

τούτω οὐδὲν ἄλλο ἢ χορεύετον ... καὶ ὀρχεῖσθον (suivent deux participes au duel) ;

277 e :

καὶ ἐνδείκνυσθόν σοι τὼ ξένω ;

278 c :

ἐνδείξεσθον ... ἐφάτην γὰρ ἐπιδείξασθαι, νῦν δέ ... φηθήτην (le duel reprend avec l'indicatif) ;

278 d :

ἐπιδείξασθον (W. — ατον — 2e personne) ;

278 e :

ἀνάσχεσθον (impératif qui ne s'accorde qu'avec le premier sujet et non avec οἱ μαθηταὶ ὑμῶν) ;

282 d. e :

εἰ δὲ μὴ τοῦτο βούλεσθον, ... ἐπιδείξατον... (impératif) ;

283 b et c :

...ὅτι φηθήτην ... αὐτώ (acc.) καὶ... προσεπαισάτην τε καὶ οὐκ ἐσπουδασάτην.

285 a. b :

εἴτε αὐτὼ ηὑρήκατον εἴτε καὶ παρ' ἄλλου του ἐμαθέτην...
(deuxième personne);

285 b :

εἰ τοῦτο ἐπίστασθον (bis — item) ἐφάτην (3e p.) ;

288 b :

εἴτε... χαίρετον
(cet exemple n'est pas tout à fait sûr : on pourrait avoir affaire à une dittographie pour χαίρετ' ὀνομαζόμενοι) ;

288 b :

οὐκ ἐθέλετον (2e pers. indic.) ... ἀλλὰ... μιμεῖσθον

288 c :

τοῖν ἀνδροῖν, ἕως ἂν ἐκφανῆτον ἐφ' ᾧ αὐτὼ σπουδάζετον (troisième personne) ;

288 d :

ἐάν πως... ἐλεήσαντέ με καὶ οἰκτίραντε... καὶ αὐτὼ σπουδάσητον
(second ex. de subj. au duel — chose rare) ;

289 c :

ἡ γὰρ λυροποιϊκὴ καὶ ἡ κιθαριστικὴ πολὺ διαφέρετον ἀλλήλοιν
(le duel du verbe entraîne celui du mot suivant).

293 e :

σφὼ οὐχὶ τὰ μὲν ἐπίστασθον... τὰ δὲ οὐκ ἐπίστασθον ;... Πῶς λέγετον ;... ἀλλ' οὐδὲν ἄρ' ἐπίστασθον ;
(indicatif) ;

294 a :

πάντ' ἄρα... ἐπίστασθον; (item);

294 b :

δήλω γάρ μοί ἐστον ἤδη ὅτι σπουδάζετον
(deuxième personne) ;

294 b :

αὐτὼ... ἐπίστασθον...;
(bien que le pronom se rapporte ici à une deuxième personne, les duels précédents entraînent ces deux dernières formes de duel) ;

294 c :

ἐπιδείξατον (impér.)..., ὅτι ἀληθῆ λέγετον

294 c : εἴπατον καὶ ἐπιδείξατον (impér.) ὅτι ἀληθῆ λέγετον. κἂν εἴπητον...
(troisième exemple de subjonctif duel) ;
294 d :
Ἡγουμένω (3e pers.)... οὐκ ἠθελέτην, ἀλλ' ὡμολογησάτην... (indicatif) ;
294 d :
εἰ ἐπισταίσθην (3e pers. optatif du duel ; c'est le premier exemple) ;
294 d :
τὼ δὲ... ἤτην (ils allaient bravement) ;
294 e :
...πότερον... ἐπίστασθον... ἤστην (2e pers. déjà citée). — Ἐφάτην ἄμ' ἀμφοτέρω.
(le dernier duel est favorisé par celui qui le précède immédiatement) ;
296 d :
εἴπετον (impératif) ;
300 b :
ἐπιδείξατον (2e pers. impératif) ;
303 c :
ὢ μακαρίω σφώ... εἰ... ἐξείργασθον
304 a :
(deuxième personne impératif) :
ἀλλὰ μάλιστα μὲν αὐτὼ πρὸς ἀλλήλω μόνω διαλέγεσθον
(de tous ces mots, c'est le verbe qui se mettait encore le plus facilement au duel et qui a dû influencer les autres).
304 b :
ἀλλ' ἄγετε,... ὅπως... παραδέξεσθον (indic. futur) ;
304 c .
ἐκείνω φατον 3e personne, mais ensuite σφετέραν (σοφίαν) au lieu de σφωϊτέραν ; la correction ne serait pas impossible, mais le mot dans le sens possessif ne se lit guère que chez les grammairiens ;
Protagoras 317 e :
(Callias et Alcibiade)
ἡκέτην ἄγοντε (3e pers.)
321 e :
ἐν ᾧ (la maison où Athéna et Héphaestos) ἐφιλοτεχνείτην (remarquable pour un verbe évidemment récent — le duel est donc encore, dans une certaine mesure, une forme vivante,

c'est-à-dire capable de se reproduire par « substitution imitative. »)

330 c :

ὦ Πρωταγόρα τε καὶ Σώκρατες, εἴπετον δή μοι (impér.) ;

342 a :

(Prodicos et Hippias)

ἐκελευέτην (3ᵉ pers.) ;

347 b :

. . . ἃ ὡμολογησάτην πρὸς ἀλλήλω Πρωταγόρας τε καὶ Σωκράτης

(le duel du pronom réciproque est amené par celui du verbe) ;

353 a :

(ad Protagoram Socratemque) :

καὶ τί ὑμεῖς αὐτό φατε εἶναι ; εἴπατον . . .

(l'exemple montre que le duel s'est encore mieux conservé à l'impératif qu'à l'indicatif, ce qui s'explique par le fait que le premier de ces modes n'est que très rarement accompagné d'un pronom et que même alors, le pronom ne peut se rattacher directement au verbe. Dans ce cas, le vocatif (pronom) et le verbe forment, à strictement parler, deux phrases indépendantes).

Gorgias 487 b :

(Socr. à Gorgias et Polos) :

ὤ γε . . . ἐληλύθατον

(vous qui en êtes arrivés à ce degré d'impudence) ; plus haut on avait : ἐστόν et une série d'autres duels :

500 d :

. . . τούτω διττὼ τὼ βίω . . . τί τε διαφέρετον ἀλλήλοιν καὶ . . . αὐτοῖν.

524 a :

ἐν τῇ τριόδῳ, ἐξ ἧς φέρετον τὼ ὁδώ . . . ἡ μέν . . . ἡ δέ . . .

524 a :

(Minos est là pour aider Eaque et Rhadamanthe) :

ἐὰν ἀπορῆτόν τι τὼ ἑτέρω

(subj. — quatrième exemple) ;

524 b :

(il s'agit de l'âme et du corps) :

ἐπειδὰν δὲ διαλυθῆτον ἄρ' ἀπ' ἀλλήλοιν

(cinquième exemple de subj. duel) ;

Ion. 531 a :

Ὅμηρός τε καὶ Ἡσίοδος ταὐτὰ λέγετον ;

531 b :

ὅσα ... λέγετον τὼ ποιητὰ τούτω

(le verbe entraîne les autres duels) ;

Philèbe 24 a :

(sujets : le plus et le moins) :

οἰκοῦντε ..., ἕωσπερ ἂν ἐνοικῆτον, τέλος οὐκ ἂν ἐπιτρεψαίτην γίγνεσθαι ... καὶ αὐτὼ τετελευτήκατον

(sixième ex. du subj. duel ; deuxième ex. seulement d'opt.) ;

24 c :

(le « fort » et le « doucement »

ἔχετον

(rien ici de ce qui précède le verbe ne le sollicitait à passer au duel) ;

ibidem :

ὅπου γὰρ ἂν ἐνῆτον (cet exemple ne compte que pour « être »), οὐκ ἐᾶτον ... ἐμποιοῦντε ... ἀπεργάζεσθον, τὸ δὲ πόσον ἀφανίζετον.

On voit que le duel, fréquent dans les verbes, l'est surtout à l'impératif, puis aux temps secondaires de l'indicatif et enfin aux temps primaires de ce mode. Il est relativement rare au subjonctif et très rare à l'optatif. Plusieurs des exemples contraires s'expliqueront par cette considération, mais il est difficile de dire quelle est la cause première de cette infraction à l'emploi du duel (1).

Exemples négatifs.

Phédon 59 c :

Ἀρίστιππος καὶ Κλεόμβροτος παρεγένοντο ; ... ἐν Αἰγίνῃ γὰρ ἐλέγοντο εἶναι

(celui qui parle est Echécrate de Phliunte (Sicyonie). Il ne semble pourtant qu'il soit trop hardi d'attribuer à ce détail l'absence du duel) ;

61 d :

Socrate :

(1) A moins de supposer pour ces deux modes essentiellement subordonnés une affection analogue à celle du participe qui équivaut lui aussi à un mode de subordination et qui a en commun avec eux et l'infinitif la faculté de pouvoir se combiner avec la particule ἄν.

τί δέ, ὦ Κέβης, οὐκ ἀκηκόατε σύ τε καὶ Σιμμίας...
(la périphrase équivaut à ὑμεῖς);

63 a b :

Δίκαια... λέγετε. Οἶμαι γὰρ ὑμᾶς ...
(Socrate aux mêmes);

63 c :

εὖ ἴστε (item);

77 c :

ὦ Σιμμία τε καὶ Κέβης... εἰ θέλετε

et d :

ὅπερ λέγετε (1).
(mais ici *B* et *T* lisent λέγεται);

77 e :

(Socrate aux mêmes) :

ἕως ἂν ἐξαπάσητε
(subjonctif);

84 c (item) :

σκοπεῖσθον ... ἀπορεῖτον puis μηδὲν ἀποκνήσητε d'où : καὶ αὐτοί, et dans la suite ὑμῖν ce qui explique οἴεσθε bien qu'indicatif.
(remarquer le subjonctif);

84 e :

ὅτε γε μηδ' ὑμᾶς δύναμαι πείθειν, ἀλλὰ φοβεῖσθε ...
(influence du pronom personnel);

85 b :

ὅτι ἂν βούλησθε
(troisieme ex. du subjonctif. — Les sujets sont toujours Simm. et Céb.);

86 e :

ἐάν τι δοκῶσι
(subjonctif précédé de αὐτοῖς);

88 c :

ἐδόκουν (indicatif, mais précédé du pluriel αὐτῶν);

91 c :

ὑμεῖς... ἂν ἐμοὶ πείθησθε... φροντίσαντες... ὑμῖν... συνομολογήσατε, εἰ δὲ μή... ἀντιτείνετε...
(le pluriel déterminé par le pronom et par le subjonctif se propage dans toute la période);

(1) Peut-être est-ce le ton de la conversation polie sans nuance de familiarité qui détermine le pluriel dans tout ce passage.

91 c :

πρῶτόν με ὑπομνήσαθ' ἅ ἐλέγετε...

(la même influence se fait sentir ici encore) ;

91 e :

οὐκ ἀποδέχεσθε ;

(Socrate continue d'employer le pluriel — fait d'automimèse) ;

91 e :

λέγετε ;

(même remarque ; il faut pourtant relever que B porte λέγεται) ;

97 a :

il s'agit de deux unités — neutre) ;

ἓν ἄρ' ἑκάτερον ἦν καὶ οὐκ ἤστην τότε δύο· ἐπεὶ δ'ἐπλησίασαν...

(l'exemple montre bien que le verbe « être » se mettait plus facilement au duel que les autres verbes) ;

Théétète (1) 146 c.

(Th. à Socrate et Théodore) :

ὑμεῖς κελεύετε (indic.)... ἐπανορθώσετε (indic. futur), (influence certaine du pronom personnel) ;

147 e :

(S. à Th. et à l'autre Socrate) :

Ἦ καὶ ηὕρετέ τι τοιοῦτον ; (conséquence des pluriels précédents) ;

162 e :

(ad Theaet. Theodorumque) :

σκοπεῖτ' οὖν σύ τε καὶ Θεόδωρος εἰ ἀποδέξεσθε...

183 c. d :

(Th. à Socr. et Théod.) :

μή... διέλθητε, ὥσπερ ἄρτι προὔθεσθε

(subjonctif) ;

187 d :

(le même aux mêmes) :

ἐλέγετε... ;

188 d :

(Socrates de se et Theaeteto) :

λέγετε

(précédé de ἡμῖν désignant les mêmes personnes ; du reste les mss ont λέγεται ; la correction est de Buttmann) ;

(1) Le ton de ce dialogue n'est pas familièrement ironique comme celui de l'*Euthydème* qui fourmille de duels. Les pluriels sont ici plus nombreux.

200 b. c :
(le critique à S. et Th.) :
... ἐρεῖτε ... (c) ἀναγκασθήσεσθε... ποιοῦντες... ;
Euthydème 271 c :
(Euthydème et Dionysodore) :
οὗτοι... εἰσίν... ἀπῴκησαν... φεύγοντες... διατρίβουσιν.
(le pronom détermine le pluriel dans toute la phrase) ;
272 c :
(Euthydème et Dionysodore) :
οἱ δέ ... φοβούμενοι ... οὐκ ἂν ἐθέλοιεν... (remarquer l'optatif) ;
ἐφιέμενοι ... καὶ ἡμᾶς παιδεύσουσιν
(il s'agit des deux sophistes; remarquer aussi le participe) ;
274 d :
δύναισθ' ἂν
(optatif — il s'agit toujours des deux sophistes) ;
274 e; 275 a :
ὑμεῖς ... ἂν προτρέψαιτε
(optatif) ;
276 e :
δοκεῖτέ μοι ...
(pluriel amené par ὑμῖν ... ἡμεῖς désignant toujours les mêmes personnes) ;
278 a :
ὡς οὗτοι ἐνδείκνυνται
(influence du pronom) ;
278 c :
ἵνα μοι ὃ ὑπέσχοντο ἀποδῶσιν (Hermann : ἅ μοι ὑπέσχοντο ἀποδώσειν)
(αὐτοῖν qui précède favorisait le duel, mais le subjonctif demandait le pluriel ; cette dernière influence a été la plus forte. A moins qu'il ne faille lire αὐτοῖς ?) ;
278 d :
... ὑμῖν ... μή μου καταγελᾶτε (et dans la suite : ὑμετέρας σοφίας ... ὑμῶν...
(influence du pronom personnel) ;
283, a :
... τίνα ποτὲ τρόπον ἅψαιντο ... καὶ ... ἄρξαιντο παρακελευόμενοι et plus loin : αὐτῶν
(bon exemple de la difficulté qu'a l'optatif de prendre les désinences du duel) ;

285 a :

... παρὰ τῶν ξένων δέξεσθαι ἃ λέγουσιν, ἐὰν ἐθέλωσι διδόναι ... εἰ γὰρ ἐπίστανται

(un substantif [ξένος] au pluriel précède et il y a dans la phrase un subjonctif) ;

285 b :

ἀπολεσάντων . . . καὶ ποιησάντων

(l'impératif n'a pas à la 3e personne de forme spéciale pour le duel) ;

285 c :

παρέχειν ... τοῖς ξένοις, κἂν βούλωνται δέρειν ἔτι μᾶλλον ἢ νῦν δέρουσιν

(ξένος et le subjonctif entraînent le pluriel qui suit) ;

287 a :

οὐχ οὕτω λέγετε ;

287 a :

ὑμεῖς ... τίνος διδάσκαλοι ἥκετε ; ἢ οὐκ ἄρτι ἔφατε ...

(ici le pluriel est justifié par la présence du pronom personnel) ;

288 a. b :

Θαυμάσιά γε λέγετε ... ὦ ἄνδρες Θούριοι εἴτε Χῖοι

(avec cette expression équivalant à « Messieurs » on n'emploie plus le duel, d'où par suite le pluriel du verbe) ; (1).

288 c :

οἶμαι γάρ τι αὐτοῖν (gén.) πάγκαλον φανεῖσθαι, ἐπειδὰν ἄρξωνται σπουδάζειν

(le pluriel malgré ce qui précède, à cause du subjonctif) ;

291 a :

(Criton à Socrate et à Clinias) :

ἐζητήσατε τέχνην ; καὶ ηὕρετ' ἐκείνην ἢ οὐχ ηὕρετε, ἧς ἕνεκ' ἐζητεῖτε ;

292 e :

εἰς πολλήν γ' ἀπορίαν... ἀφίκεσθε ;

293 b :

ἀπορεῖτε ;

294 c :

(Ctésippe avec deux sophistes) :

(1) On a essayé de donner une explication du fait dans le chapitre des Tragiques, v. le chapitre qui les concerne.

κἂν εἴπητον, ὁπόσους ἑκάτερος ἔχει ὑμῶν, καὶ φαίνησθε γνόντες ... πεισόμεθ' ὑμῖν ...

(l'influence de ὑμῶν et du participe détermine le second pluriel);

294 e :

ἐπίστασθον ... ; ... ἤστην (vous étiez), καὶ εὐθὺς γενόμενοι ἠπίστασθε)

(le participe au pluriel se rapportant à ὑμεῖς non exprimé détermine le pluriel du verbe, malgré les duels précédents. 'Εφάτην qui suit appartient à un autre ensemble syntaxique);

301 c :

δοκεῖτε, ὥσπερ οἱ δημιουργοί ... καὶ ὑμεῖς

(influence possible du pluriel qui suit);

303 b :

καὶ γελῶντες καὶ κροτοῦντες καὶ χαίροντες ὀλίγου παρετάθησαν

(on rapporte aujourd'hui et avec raison τὼ ἄνδρε à ce qui précède et l'on garde la leçon des mss. -ες en appliquant le tout aux partisans des deux sophistes. Ceci n'est donc en aucune façon une exception au duel);

303 d. e :

ὁποταν φῆτε..... συρράπτετε..... καί φατέ·... ἀλλὰ δόξαιτ' ἂν καὶ τὰ ὑμέτερα αὐτῶν ...

(subjonctif et optatif);

304 a :

ἀλλ' ἂν γ' ἐμοὶ πείθησθε, εὐλαβήσεσθε... puis : ὑμῖν

(le subjonctif amène le pluriel malgré σφῷν qui précède);

304 b :

...ἐὰν σωφρονῆτε, καὶ τοῖς μαθηταῖς συμβουλεύσετε... puis : ὑμῖν...

(observation analogue);

304 b :

ἀλλ' ἄγετε... ὅπως... παραδέξεσθον

(ἄγετε est une expression fixée au pluriel (¹); on pourrait presque le remplacer par ἄγε);

304 e :

τί οὖν ἐφαίνοντό σοι ;

(exception réelle);

(1) A cette époque : on a rencontré au contraire ἄγετον dans Aristophane.

305 a :
ἀνθρώποις (les 2 sophistes), οἷς οὐδὲν μέλει ὅ τι ἂν λέγωσι,... ἀντέχονται καὶ οὗτοι... puis : εἰσί
(remarquer le subjonctif) ;
Protagoras 311 d :
(Socrate et Hippocrate) :
ἔχετε
(précédé du pluriel ἡμᾶς... σπουδάζοντας désignant les deux mêmes personnes) ;
313 c :
(il s'agit du marchand et du cabaretier) :
καὶ γὰρ οὗτοί που ὧν ἄγουσιν... οὔτ' αὐτοὶ ἴσασι... ἐπαινοῦσι δὲ πάνθ' ἃ πωλοῦσιν (πωλοῦντες Burnet et Hermann)
(pronoms au pluriel) ;
314 d :
(le portier à Socrate et Hippocrate) :
ὦ ἄνθρωποι... οὐκ ἀκηκόατε...
(façon moins polie de dire : ὦ ἄνδρες « Messieurs », d'où le pluriel) ;
315 d :
(Pausanias et un jeune homme) :
παρεκάθηντο δ' αὐτῷ
(le pluriel s'explique parce que les deux sujets ne viennent que longtemps après le verbe) ;
316 a :
κατόπιν δ'ἡμῶν (pluriel déjà irrégulier) ἐπεισῆλθον 'Αλκιβιάδης τε... καὶ Κριτίας...
(construction analogue) ;
316 b :
(Protagor. à Socr. et Hippocr.).
τί οὖν... οὗ ἕνεχ' ἥκετε ;
(Protag. reprend le pluriel qu'a employé Socrate en disant ἡμῖν de lui et de son compagnon) ;
319 e :
τουτωνὶ τῶν νεανίσκων, remarquer νεανίσκος, nom générique de personnes, puis τούτους et :
320, a :
ἀλλ' αὐτοὶ περιϊόντες νέμονται.... ἐάν που αὐτόματοι περιτυχῶσι τῇ ἀρετῇ

(il s'agit de Xanthippe et de Paralos ; des pluriels précèdent, et il y a un subjonctif dans la phrase) ;

330 c :

(l'inconnu à Protagoras et à Socrate).

εἴπετον ... ὃ ὠνομάσατ' ἄρτι...

(opposition de l'impératif et de l'indicatif) ;

330 d :

εἰ... ἡμᾶς ἔροιτο·... φατε... Οὐκοῦν φατὲ... ;

(conséquence immédiate du pluriel ἡμᾶς) ;

330 d :

πότερον... φατε...

(conséquence du pluriel précédent) ;

330 e :

...ἐρωτῶν ἡμᾶς. Πῶς οὖν... ἐλέγετε ; puis : ὑμῶν.

(même observation) ;

330 e :

ἐδόξατέ μοι φάναι (le pluriel engagé continue) ;

333 a :

οὗτοι γὰρ οἱ λόγοι ἀμφότεροι .. λέγονται· οὐ γὰρ συνᾴδουσιν, οὐδὲ συναρμόττουσιν ἀλλήλοις· πῶς γὰρ ἂν συνᾴδοιεν ;

(remarquer le pronom, l'optatif et ἀλλήλοις) ;

338 a :

ἀμφοτέρους (se rapportant à ὑμᾶς s. ent.)... ποιήσετε, καὶ πείθεσθέ μοι (impér.) puis ὑμῖν...

(influence du pronom personnel) ;

353 a :

λεγόντων ἡμῶν ὅτι· οὐκ ὀρθῶς λέγετε, ὦ ἄνθρωποι, ἀλλὰ ψεύδεσθε, ἔροιντ' ἂν ἡμᾶς ....

(même observation ; ἡμῶν désigne les mêmes personnes que les sujets des deux verbes) ;

353 a :

ὦ Πρωταγόρα τε καὶ Σώκρατες,... τί ὑμεῖς αὐτό φατε εἶναι ; εἴπατον ἡμῖν

(même observation) ;

353 c :

εἰ ἔροιντο ἡμᾶς· τί οὖν φατέ

(toujours même observation) ;

355 c :

ὁ ἐρόμενος ἡμᾶς ... γελάσεται καὶ ἐρεῖ· ἦ γελοῖον λέγετε πρᾶγμα (item) ;

355 e :

τοῦτο λέγετε

(le pluriel engagé continue) ;

357 c :

ὦ Π. τε καὶ Σ. . . τί ὑμεῖς αὐτό φατ'εἶναι ; εἴπεθ' ἡμῖν

(pronom personnel — le pluriel contamine ici jusqu'à l'impératif) ;

358 a :

Ὁμολογεῖτ' ἄρα ... ;

(Socrate s'adresse à Callias et à Prodicos — le verbe est précédé de trois formes plurielles du pronom de seconde personne. De plus on peut se demander si l'expression μετὰ Πρωταγόρα met ce personnage au nombre des interrogateurs ou des interrogés) ;

358 b. c :

(ad Hippiam Prodicumque) :

... ὦ ἄνδρες ..... ἆρα ... λέγετε ... ;

(formule équivalant à « Messieurs » ;

358 d :

τί οὖν ... καλεῖτε ... ;

(suite des pluriels précédents) ;

Cratyle 402 e :

ἀντὶ τοῦ σῖγμα δύο λάβδα τὸ πρῶτον ἐλέγετο

(le mot qui devrait être au duel étant invariable, il était impossible d'y mettre le verbe) ;

432 c :

(« y a-t-il un ou deux Cratyles ? ») :

... δύο Κρατύλοι ; — Δύο ἐμοίγε δοκοῦσιν ... Κρατύλοι.

(Ce n'est pas au verbe qu'est due l'infraction au duel) ;

Gorgias 447 b :

ὅταν βούλησθε

(les interpellés sont Socrate et Chéréphon — remarquer le subjonctif et dans la suite : ὑμῖν) ;

457 d :

(il s'agit de deux hommes qui discutent) :

... ἐὰν περί του ἀμφισβητήσωσι καὶ μὴ φῇ ὁ ἕτερος τὸν ἕτερον ὀρθῶς λέγειν ... χαλεπαίνουσί τε καὶ κατὰ φθόνον οἴονται ... ἑαυτῶν ...

(le subjonctif commence le pluriel, et l'autre verbe suit) ;

458 c :

ὦ Γοργία τε καὶ Σώκρατες, αὐτοὶ ἀκούετε ... ἐάν τι λέγητε ...

(pronom et subjonctif) ;

458 d :

κἂν τὴν ἡμέραν ὅλην ἐθέλητε διαλέγεσθαι, χαριεῖσθε

(même observation que plus haut ; *F* a ἐθέλητε, *BTP* ont -οντε et *B* χαριεῖσθαι) ;

472 c :

παραβαλόντες (moi Socrate et toi Polos) παρ' ἀλλήλους (ayant comparé ces deux façons de réfuter), σκεψώμεθα εἴ τι διοίσουσιν ἀλλήλων

(ἀλλήλους détermine le pluriel du verbe) ;

505 e :

ἵνα μοι τὸ τοῦ Ἐπιχάρμου γένηται, ἃ πρὸ τοῦ δύ' ἄνδρες ἔλεγον...

(cet ex. n'est que la reproduction d'un passage d'Épicharme dont les fragments (éd. *Kaibel*) montrent en effet ici le pluriel. L'exception n'est pas imputable à la langue de Platon) ;

Ion 531 a :

περὶ ὧν ταὐτὰ λέγουσι

(les sujets sont Homère et Hésiode. Le fait que c'est un Ionien d'Éphèse qui parle a-t-il ici quelque importance ? C'est peu probable, à moins que Socrate n'imite son interlocuteur, car il ajoute) : 531 b :

τί δε, ὧν πέρι μὴ ταὐτὰ λέγουσι ;

Philèbe 12 a :

(Socrate à Philèbe et à Protarque) :

... φατε, ἢ πῶς ;

(ce pluriel est la conséquence d'un ὑμεῖς antécédent, 11 d) ;

18 d :

(le même aux mêmes) :

ἦ μήν... γεγονότες ζητεῖτε...

(le participe se rapporte à ὑμεῖς non exprimé et détermine la forme plurielle dans le verbe).

Ce qui a été dit plus haut des modes subjonctif et optatif se trouve donc confirmé par les exemples. Pour le subjonctif, on n'a relevé que 9 exemples positifs, tandis qu'on en a rencontré 22 négatifs, soit plus du double de pluriels. Pour l'optatif, la proportion est encore plus forte : 7 exemples négatifs contre 2 exemples positifs seulement, c'est-à-dire plus du triple. L'étude des participes montrera si l'on a eu raison de rapprocher la syntaxe de ces modes de celle du participe au point de vue qui nous occupe.

On voit de même que, ces deux modes mis à part ainsi qu'il convient, la majorité des formes du duel par rapport aux pluriels irréguliers prend encore plus de signification.

Participes.

Ce n'est pas à cause de sa situation intermédiaire entre le verbe et les formes nominales que le participe présente la plupart du temps la forme du pluriel au lieu de celle du duel. En tant que forme verbale, il aurait dû favoriser au contraire, d'après ce qui vient d'être dit, la conservation du duel. Il aurait dû le faire aussi en tant que forme nominale, car tous les participes sont ou bien des thèmes en -ο-, catégorie qui, comme on l'a vu par ce qui précède, se maintient très longtemps au duel. La raison qui fait que le participe se montre si réfractaire à ce nombre chez Platon doit être la suivante : cette classe de mots ne s'emploie presque jamais avec δύο, δυοῖν, et se rapporte souvent à des pronoms personnels dont le duel est rare.

En fait, la majorité des formes du pluriel est ici écrasante : 150 exemples négatifs contre seulement 34 exemples positifs [1]. Encore parmi ces derniers il se rencontre plusieurs exemples de participes employés substantivement qui, à strictement parler, devraient être classés sous la rubrique des substantifs. Voici d'abord la liste des exemples positifs :

Euthyphron 11 a :

(le « sanctum » et le « pium »)

ἔχετον, ὡς παντάπασιν ἑτέρω ὄντε ἀλλήλοιν (Mss. -ων) ;

(le participe est précédé de deux autres duels dont un en contact) ;

Phédon 60 b. c :

(il s'agit du plaisir et de la douleur) :

συνημμένω δύ' ὄντε

(dans ce qui précède on a τὸ ἕτερον... τὸ ἕτερον, puis δύο qui insistent sur l'idée de dualité ; sans doute on doit considérer ὄντε ici comme substantif) ;

(1) Cf. ce que dit Röper, *op. cit.*, p. 7 mais seulement pour les thèmes en -ο-. Dans Platon, sur 256 duels en -ω, il n'y a que 31 participes, soit seulement 12 %. Pour les participes à thèmes consonantiques, v. *Röper* p. 13. Presque toujours les meilleurs mss. portent -ες, quand les autres ont -ε. Cf. encore, *ibid.*, p. 28.

71 a. b :

δυοῖν ὄντοιν δύο γενέσεις

(on a certainement affaire ici à un substantif; — belle opposition d'un duel neutre précédé de δυοῖν et d'un pluriel féminin précédé de δύο) ;

71 c :

... καὶ αἱ γενέσεις εἰσὶν αὐτοῖν μεταξὺ δύο δυοῖν ὄντοιν ;

(mêmes observations) ;

Théétète 144 e :

εἰ, νῷν ἐχόντοιν ἑκατέρου λύραν, ...

(le duel du pronom a entraîné celui du participe) ;

186 d :

ἐκεινό τε (la sensation) καὶ τοῦτο (la science) ... ἔχοντε acc.

(sans explication apparente) ;

187 c :

δυοῖν ὄντοιν εἰδέοιν (sic Hirschig et Hermann-Wohlrab).

(Burnet lit ἰδέαιν avec *BTW ;* le participe s'explique comme une conséquence des duels qui l'enclavent) ;

Sophiste 254 e :

... δύο γένει τινὲ αὐτώ, τῶν μὲν τριῶν ἄλλω, συμμιγνυμένω ...

(observation analogue) ;

265 e :

δυοῖν οὔσαιν (sc. τέχναιν) ... ἑκατέραν

(δυοῖν précède, cas où Démosthène lui-même emploie encore le duel) ;

Euthydème 273 a :

(Euthydème et Dionysodore)

εἰσελθόντε δὲ περιεπατείτην ... καὶ οὔπω τούτω δύ' ἢ τρεῖς δρόμους περιεληλυθότε ἤστην.

(*W* a le duel, *B* et *T* ont le pluriel pour le premier participe ; du reste le duel du participe ne fait que continuer ceux qui précédaient et est soutenu par les formes verbales) ;

273 b :

(*T* : βλέποντε) = ἰδόντε δ' αὐτόν ... ἐπιστάντε διελεγέσθην ἀλλήλοιν... ἀποβλέποντε ...

(même observation) ;

273 b :

ἰόντε

(ce duel n'est que la conséquence des précédents) ;

273 d :

ἐγελασάτην γοῦν ἄμφω βλέψαντε εἰς ἀλλήλω

(sic T^2 — *B* et *T* portent : -ες ... -ους ; outre les duels déjà cités, deux mots antécédents portent l'indice de ce nombre) ;

273 e :

ὑμῶν ... mais ... δεινοῖν ὄντοιν et dans la suite σφῷν

(l'adjectif en -ο- amène ici le duel) ;

273 e :

ὅτε ... ἐπεδημησάτην (2e pers.), τοῦτο μέμνημαι σφὼ ἐπαγγελλομένω

(cet exemple se passe de commentaire) ;

274 a:

ὡς ἐπιδείξοντε καὶ διδάξοντε...

(ce sont les deux sophistes qui parlent d'eux-mêmes, mais ils reprennent le duel que vient d'employer Socrate) ;

277 e :

καὶ νῦν τούτω ... χορεύετον ... καὶ ὀρχεῖσθον παίζοντε ὡς μετὰ ταῦτα τελοῦντε

(la raison du duel des participes est évidente) ;

278 d :

ἐπιδείξασθον (Hermann -ξατον) προτρέποντε

(même observation) ;

281 e :

τούτοιν δὲ δυοῖν ὄντοιν

(même observation ; du reste ici on peut presque considérer le participe comme un substantif) ;

288 b :

ἀλλ'οὐκ ἐθέλετον ... σπουδάζοντε, ἀλλά ... μιμεῖσθον ... γοητεύοντε ;

288 d :

ἐάν πως ... ἐλεήσαντέ με καὶ οἰκτίραντε ... καὶ αὐτὼ σπουδάσητον

(suite des duels précédents) ;

294 d :

ἡγουμένω ... οὐκ ἠθελέτην ἀλλ' ὡμολογησάτην ... ἐρωτώμενοι et dans la suite ἐπισταίσθην

(ici du moins les formes verbales sont de celles qui se mettent le plus souvent au duel. Si l'on corrige l'un ou l'autre participe c'est sans doute le second qu'il faut amender en ἐρωτωμένω) ;

306 a :

ἐκ δυοῖν κακοῖν... ὄντοιν

(les deux duels déterminent celui du participe) ;

306 a : (un peu plus haut que le dernier exemple)
ἐκ δυοῖν ἀγαθοῖν... [ὄντοιν] ἄμφοῖν... ἕκάτερον
(même observation si l'on maintient le participe) ;

Protagoras 317 e :
(Callias et Alcibiade)
ἡκέτην ἄγοντε τὸν Πρόδικον ἀναστήσαντες...
(il faut sans doute corriger l'un ou l'autre participe) ;

337 a :
ἀμφοῖν τοῖν διαλεγομένοιν (dat.). (La raison du duel est facile à saisir) ;

348 d :
σύν τε δύ' ἐρχομένω
(= *Il.* K 224 ne prouve rien pour la langue de Platon) ;

Gorgias 464 b :
δυοῖν ὄντοιν τοῖν πραγμάτοιν δύο λέγω τέχνας
(δυοῖν précède et il s'agit du génitif-datif) ;

478 d :
πότερος δυοῖν ἐχόντοιν...;
(même observation) ;

481 d :
(il s'agit de Callias et de Calliclès) :
ἐρῶντε δύ' ὄντε δυοῖν ἑκάτερος
(c'est bien δύο qui détermine le duel, car le mot qui précède *immédiatement* était un participe au pluriel, à la fin de la phrase précédente : πεπονθότες) ;

509 c :
δυοῖν οὖν ὄντοιν
(observation analogue) ;

Philèbe 24 a :
(il s'agit du plus et du moins) :
οἰκοῦντε suivi de trois verbes au duel dont un subj. et un optatif, mais c'est une corr. de Cobet pour οἰκοῦν) ;

Philèbe 24 b :
(mêmes sujets) :
ἀτελεῖ δ' ὄντε δήπου παντάπασιν ἀπείρω γίγνεσθον
(tout dans la phrase est au duel) ;

24 c :
(le « fort » et le « doucement ») :

ὅπου γὰρ ἂν ἐνῆτον, οὐκ ἐᾶτον..... ἐμποιοῦντε..... ἀπεργάζεσθον, ... ἀφανίζετον..... ἀφανίσαντε..... ἐάσαντε.....
(deux duels précèdent le premier participe. Le duel se maintient dans tout le passage);

24 d :
(le chaud et le froid) :
οὐ γὰρ ἔτι..... ἤστην ἂν λαβόντε τὸ πόσον
(influence certaine du verbe « être »).

Voici maintenant la liste des exemples contraires qui sont, on l'a dit, environ cinq fois plus nombreux que les exemples positifs :

Euthyphron 7 b :
ἐλθόντες
(ce pluriel est précédé de : ἐχθροὺς ἂν ἡμᾶς ποιοῖ);

9 e :
συγχωροῦντες
(précédé de ἡμῶν τ' αὐτῶν);

Criton 48 d :
... τελοῦντες... καὶ αὐτοὶ ἐξάγοντές τε καὶ ἐξαγόμενοι... ποιοῦντες ... ἐργαζόμενοι... παραμένοντας καὶ ἡσυχίαν ἄγοντας...
(précédé de cinq formes de pluriel du pronom de la 1re personne);

de même, 49 a :
... ἑκόντας... πρὸς ἀλλήλους... διαλεγόμενοι... διαφέροντες .....
(même observation);

49 d :
βουλευόμενοι (ne se rapporte comme les précédents qu'à Socrate et à Criton. — 1re personne);

Phédon 60 c :
αὐτὰ διαλλάξαι πολεμοῦντα
(il s'agit de ce qui est agréable et de ce qui est douloureux. Les deux mots et leur genre répugnent également au duel);

61 d :
(Socrate à Cébès et à Simmias) :
οὐκ ἀκηκόατε... Φιλολάῳ συγγεγονότες;

77 e :
(il s'agit de Simm. et de C.) :
ὡς δεδιότων........ ὡς ἡμῶν δεδιότων puis : ἡμῖν
(remarquer le pronom de 1re pers.);

88 c :

εἰπόντων αὐτῶν

(3e personne) ;

91 c :

... φροντίσαντες......... εὐλαβούμενοι......... (ὑμεῖς sous b)

(2e pers. Le pronom est exprimé) ;

Théétète 143 b :

(il s'agit d'Euclide et de Terpsion) :

καὶ ἡμῖν ἅμ' ἀναπαυομένοις

(première personne) ;

144 e :

εὑρόντες

(c'est seulement dans la suite qu'on lit : ἡμῖν = Socrate et Théétète) ;

147 c :

αὐτοῖς ἡμῖν. . διαλεγομένοις

(Théétète et l'autre Socrate) ;

153 e :

(Socrates de se et Theaeteto) :

μηδὲν αὐτὸ καθ' αὑτὸ ἓν ὂν τιθέντες · καὶ ἡμῖν...

(première personne) ;

154 d. e :

ἐγώ τε καὶ σύ... ἐξητακότες... ἀλλήλων ἀποπειρώμενοι συνελθόντες...

(toute la phrase est au pluriel — première personne) ;

154 e ; 155 a :

... ἄγοντες... δυσκολαίνοντες... ἡμᾶς αὐτοὺς ἐξετάζοντες... ἐν ἡμῖν ... ἐπισκοποῦντες

(toujours les mêmes sujets) ;

156 d. e :

(il s'agit de la blancheur et de la sensation qui en résulte résumées par un neutre) :

μεταξὺ φερομένων

(ce pluriel est précédé de quelques autres) ;

160 e :

σκοπουμένους... ἡμᾶς

(S. et Théétète) ;

164 c :

ἀποπηδήσαντες ... ἀνομολογησάμενοι καὶ... περιγενόμενοι

(première personne) ;

164 c. d :
οὐ φάσκοντες ἀγωνισταὶ ἀλλὰ φιλόσοφοι εἶναι... ποιοῦντες
(item) ;
168 d. e :
...ἐμὲ καὶ σὲ δεῖ ἐρωτῶντάς τε καὶ ἀποκρινομένους ἀλλήλοις,....παίζοντες
(il est possible que le troisième participe ne se rapporte qu'à Socrate) ;
169 d :
(Socrates de se Theodoroque) :
ποιούμενοι puis : ἡμῖν... ἐπιτιμῶντες .....
(première personne) ;
169 e :
ἡμεῖς βοηθοῦντες... ἐπανελθόντας... (Hermann-Wohlrab ἐπαναλαβόντας) ;
173 b :
... διελθόντες ἢ ἐάσαντες...
(première personne) ;
173 b. c :
... διελθόντες....... ἡμεῖς οἱ ἐν τῷ τοιῷδε χορεύοντες .....
(première pers. — Théod. parle de lui et de Socrate) ;
176 e :
παραδειγμάτων... ἑστώτων (deux modèles) ;
181 b :
ἡγούμενοι ἡμᾶς μέν τι λέγειν φαύλους ὄντας... ἀποδεδοκιμακότες.
(première personne) ;
180 e :
... προϊόντες..... πεπτωκότες..... ἀμυνόμενοι
(première personne) ;
181 d :
διελόμενοι
(item) ;
187 a :
διαλεγόμενοι
1re p. (Socrate et Théétète) ;
187 b :
προϊοῦσιν dat.
(les mêmes, 1re p. : c'est Th. qui parle) ;
188 a :
(il s'agit d'une part du fait de savoir et de celui de ne pas savoir et de l'autre de celui d'apprendre et de celui d'oublier) ;

μεταξὺ τούτων (les 2 premiers) ὡς ὄντα (les 2 seconds); (neutres).

190 e :

(Socrate à Théétète) :

ὑπερ ἡμῶν... ἀναγκαζομένων.....

(pronom personnel);

191 a :

... ἑστῶτες..... ταπεινωθέντες...... ναυτιῶντες.....

(première personne);

191 b :

ἡμᾶς εἰδότας

(item);

196 d ;

(toujours mêmes sujets) :

ἐθελήσαντες (1re p.);

196 d :

... ἡμῖν..... εἰδόσι..... εἰδότας.....

(1re personne);

198 c :

ἡμεῖς ἀπεικάζοντες

(influence du pronom personnel);

200 a :

περιελθόντες

(première personne);

200 c et d :

(le critique à Socr. et à Théét.) :

ποιοῦντες ... ἀφέντες

(seconde personne);

200 d :

(S. de se et Theaeteto) :

εἰπόντες

(1re personne);

200 e :

ἰόντες

(item);

203 a :

ἀναλαμβάνοντες

(item);

203 c :

συντεθέντων αὐτῶν

(les deux lettres d'une syllabe, τὰ ἀμφότερα στοιχεῖα);

207 a. b :

... ἡμᾶς..... ἐρωτηθέντας καὶ ἀποκρινομένους..... δοξάζοντας καὶ λέγοντας... οἰομένους...

(pronom de première personne) ;

210 a :

ζητούντων ἡμῶν

(item) ;

Sophiste 219 d :

κτητικῆς δὴ καὶ ποιητικῆς συμπασῶν οὐσῶν τῶν τεχνῶν ἐν ποτέρᾳ... τιθῶμεν ;

(il semble bien qu'on devrait strictement avoir ici le duel) ;

219 e :

(Hospes de se et Theaeteto) :

διελομένους

221 e :

τέμνοντες... εἰπόντες...

(première personne) ;

222 c :

(les mêmes, mais c'est Th. qui parle) :

... ἡμᾶς... Κατὰ τί λέγοντες ; — Hosp... ὁρισάμενοι... προσειπόντες

(item) ;

226 c :

Théét. : τίνα προσειπόντες ;

(item) ;

231 c. d :

... στάντες... πρὸς ἡμᾶς αὐτούς...., ἀναπαυόμενοι.....

(première pers.) ;

235 b. c :

καταβάντας..... ἡμᾶς... (c)... παραδόντας..... διαιροῦντας...

(item) ;

244 a. b :

ἡμᾶς..... τολμήσαντας......... (b) ἡμᾶς... διομολογησαμένους

(item) ;

242 c :

... πεπραγμένοι... ἔχοντες

(item) ;

243 c :

εἰληφότες ... ἔχοντες...

(item) ;

243 d :
ἡμᾶς... ἀναπυνθανομένους
(item) ;
244 b :
λέγοντές τε καὶ ἀξιοῦντες
(précédé de plusieurs formes du pron. plur. de la 1re pers.) ;
249 a :
ταῦτα μὲν ἀμφότερα ἐνόντ' αὐτῷ λέγομεν
(ἐνόν τ' αὐτῷ W ; ἐνόντα αὐτῷ Simplicius ; ἐνὸν ταυτῷ B ; ἓν ὂν ταυτῷ T. Les éditeurs adoptent la leçon de Simplicius) ;
254 a. b :
τὰ γάρ..... ὄμματα..... ἀφορῶντα ἀδύνατα.
(cet exemple est peu probant à cause de ὄμματα) ;
254 b :
(Hospes de se et Theaeteto) :
ἂν ἔτι βουλομένοις ἡμῖν ᾖ
(première personne) ;
255 a :
... προσαγορεύοντες λανθάνομεν ἡμᾶς αὐτούς
(item) ;
255 b. c :
(1re p.) λέγοντες ἀμφότερα οὕτως αὐτὰ ταὐτὸν ὡς ὄντα προσεροῦμεν
(les deux participes font exception au duel) ;
255 e :
ἀναλαμβάνοντες
(ego et tu, Theaetete) ;
256 d :
ὁμολογήσαντες... διαμαχόμενοι.... (item) ;
258 c :
ἡμεῖς..... ζητήσαντες
258 e ; 259 a :
ἡμᾶς... ἀποφαινόμενοι... καὶ τό τ' ὂν καὶ θἄτερον... δι' ἀλλήλων διεληλυθότα
(sic *B* et *T*) ; Simplicius donne -θότε qui contrasterait avec ἀλλήλων) ;
261 a :
(Hosp. de se et Theaet.) :
κατιδόντες..... ἀποδείξαντες δέ..... ἢ καὶ ἀπολύσαντες
(première personne) ;

264 b :
ζητοῦντες
(première personne) ;
264 c :
ἡμῶν ἀπορουμένων
(mêmes sujets) ;
264 e ; 265 a :
περιελόντες..... λιπόντες... διαιρούμενοι.....
(item) ;
Euthydème 271 c :
Socrate : φυγόντες δέ.....
(Burnet et Hermann gardent φεύγοντες au lieu de la corr. de Heindorf. Les deux sujets sont Euth. et Dionysodore — plusieurs pluriels ont déjà précédé) ;
272 d :
ἐφιέμενοι γὰρ ἐκείνων.....
(3e personne — m. sujets) ;
278 e :
(Socrate aux 2 sophistes) :
ἀνάσχεσθον οὖν ἀγελαστὶ ἀκούοντες αὐτοί τε καὶ οἱ μαθηταὶ ὑμῶν.
(exemple à noter : malgré le duel (impératif), le participe amène le pluriel et le communique au pronom qui ne prend l'indice du duel que dans des cas très favorables. Du reste le pluriel οἱ μαθηταί a exercé aussi son influence) ;
279 c. d :
καταγέλαστοι ἐγενόμεθα ... ἐγώ τε καὶ σύ, ὦ παῖ 'Αξιόχου.
(c'est Socrate qui parle) ;
283 a :
(sujets : les deux sophistes) :
ὁπόθεν ἄρξαιντο παρακελευόμενοι (3e personne) ;
285 b :
ἐμαθέτην..... ὥστ' ἀπολέσαντες..... ἐπίστασθον
(2e personne — mais la corr. -σαντε est très facile) ;
286 a :
ἐγώ τε καὶ σύ ;..... ἀμφότεροι λέγοντες
(sic *W* ; *B* et *T* lisent γνόντες. En tout cas, on a le pluriel) ;
288 b :
καὶ ὅπῃ χαίρετον ὀνομαζόμενοι...
(adresse ironique aux deux sophistes. Malgré la dittographie

possible, rien ne force absolument à corriger χαίρετ'. On peut avoir simplement ici une opposition entre le verbe et le participe);

291 b :

ἐλθόντες... καὶ διασκοπούμενοι... ἐμπέσοντες, οἰόμενοι... περικάμψαντες;

291 c (même phrase) :

... ὄντες ... δεόμενοι

(c'est S. qui parle de lui et de Clinias);

293 a :

ἡμᾶς... καὶ σπουδάσαντας... τυχόντες...

(item);

294 c :

κἂν εἴπητον (2e pers...)... ὑμῶν, καὶ φαίνησθε γνόντες ....

(les tendances réunies du subjonctif, du participe et du pronom déterminent le pluriel qui continue ensuite jusqu'à ce que S. reprenne le récit); (ἡμῶν ἀριθμησάντων qui vient de suite après le dernier exemple peut englober tous les auditeurs; sinon, c'est un exemple qui n'a rien que d'ordinaire);

294 d :

ἡγουμένω mais : ἐρωτώμενοι (3e p.) précédé de deux verbes au duel et suivi d'un autre verbe au même nombre; Faut-il corriger : -ω ?

294 d :

τώ δέ... ἤτην (allaient bravement) ὁμολογοῦντες.....

(opposition significative);

294 e :

καὶ ὅτε παιδία ἤστην (2e pers.), καὶ εὐθὺς γενόμενοι ἠπίστασθε;

(le participe se montre ici aussi réfractaire au duel que le neutre en -ίον et détermine le pluriel du verbe);

304 e :

ἤκουσας ἀνδρῶν διαλεγομένων

(il s'agit des deux sophistes);

Protagoras 311 d :

(Socrates de se et Hippocrate) :

... ἀφικόμενοι ἐγώ τε καὶ σύ... προσαναλίσκοντες (1re personne);

311 d

ἡμᾶς... σπουδάζοντας...

(item);

313 d :

πάντα πωλοῦντες (sic Burnet et Hermann avec les mss. — πάνθ'

ἃ πωλοῦσιν est une corr. de Hirschig. Il s'agit du marchand et du cabaretier) ;

314 b :

ἡμεῖς (Socr. et Hippocr.)... ἀκούσαντες (1re pers.) ;

314 c :

ἐπιστάντες enclavé entre deux ἡμῖν (item) ;

314 c :

διαπερανάμενοι... στάντες... ἀλλήλοις.

(item) ;

314 d :

δεόμενοι

(toujours le même sujet de 1re pers.),

316 a :

ἡμεῖς... διατρίψαντες καὶ ταῦτα διαθεασάμενοι...

(item) ;

316 b :

... βουλόμενοι

(même sujet, mais à la 2e personne) ;

317 c :

ὅτι ἐρασταὶ αὐτοῦ ἀφιγμένοι εἶμεν

(item) ;

317 d. e :

(Callias et Alcibiade)

ἡκέτην ἄγοντε τὸν Πρόδικον, ἀναστήσαντες...

(l'influence du verbe ne s'est pas étendue jusqu'au second participe, mais il faut peut-être corriger) ;

320 a :

ἀλλ' αὐτοὶ περιϊόντες...

(il s'agit de Xanthippe et de Paralos nommés plus bas : 328 c) ;

331 a :

(Socrates de se et Protagora) :

ὁμολογήσαντες, ἐὰν ἡμᾶς... (1re personne) ;

348 a :

... ἐμέ τε καὶ σὲ, καταθεμένους..... καὶ ἡμῶν αὐτῶν πεῖραν λαμβάνοντας...

(item) ;

348 b :

διεξιόντες

(item) ;

353 a :
... λεγόντων ἡμῶν
(il s'agit toujours des mêmes) ;
355 b.c :
θέμενοι δή, οὕτω...
(1re personne) ;
355 d :
ἀποκρινόμενοι
(item) ;
356 a :
(le plaisir et la douleur) ;
γιγνόμενα ἀλλήλων καὶ πλείω καὶ ἐλάττω
(un autre pluriel : ἀλλήλων neutre précède) ;
358 a :
ἀποκεχριμένοι ἂν ἦμεν
(nous, Socrate et Protagoras) ;
361 c :
διεξελθόντας ἡμᾶς
(item). — Les deux participes sous 362 a englobent sans doute encore d'autres personnages que les derniers nommés.

Hipp. min. 374 c. d :
πόδας... χωλαίνοντας
(il ne s'agit que d'Hippias ; mais πόδας répugne au duel par lui-même, au moins aux cas autres que le génitif-datif) ;

Cratyle 391 a :
σκοπουμένοις ἡμῖν
(nous, — Socrate et Hermogène) ;
396 a :
(il s'agit des variantes dialectales Ζῆνα et Δία) :
συντιθέμενα δὲ [ταῦτα]
(le participe se met ici de lui-même au neutre pluriel) ;
397 a :
ἀρξώμεθα διασκοποῦντες
(1re personne. — Socrate et Hermogène) ;
397 c :
σκοπουμένους
(1re pers. — item) ;
400 e :
... ἡμᾶς αὐτούς ... εἰδότας
(item) ;

401 a :

. . . προειπόντες. . . ἡμεῖς

(item);

401 e :

εἰδότων

(1re pers. — item);

421 c :

ἀποκρινόμενοι

(1re pers. — item);

424 e :

ἡμεῖς. . . . . ποιοῦντες. . . συντιθέντες

(item);

425 c :

. . . προειπόντες . . . εἰδότες . . . εἰπόντες. . .

(item);

425 d :

ἡμεῖς. . . εἰπόντες ἡμῖν αὐτοῖς. . .

(item);

430 d :

(Socrate à Cratyle) :

ἐγώ τε καὶ σύ, φίλοι ὄντες. . .

(équivaut à ἡμεῖς — φίλος nom générique de personnes);

432 a :

σκοποῦντες

(même sujet à la 1re personne);

437 a :

. . . ἀναλαβόντες. . . ἐκβάλλοντας. . .

(item);

438 d :

ἐπὶ τί ἐλθόντες ;

(item);

439 d :

ἡμῶν λεγόντων

(item);

Gorgias 451 b :

(il s'agit du pair et de l'impair : τὸ ἄρτιόν τε καὶ τὸ περιττόν) :

ὅσα ἂν ἑκάτερα τυγχάνοι (Hermann τυγχάνῃ) ὄντα

(ὅσα était le seul mot qui eût pu facilement s'employer au duel et encore n'est-ce qu'un relatif);

454 c :

ὑπονοοῦντες προαρπάζειν ἀλλήλων τὰ λεγόμενα

(1re pers. : moi, Socrate et toi, Gorgias) ;

457 d :

(2 hommes en discussion)

φιλονεικοῦντας, ἀλλ' οὐ ζητοῦντας

(3e personne; 2 pluriels précèdent et d'autres suivent : ce sont des participes et des verbes, mais ils ont peut-être un sujet plus général) ;

461 a :

ἡμῶν ἐπισκοπουμένων

(Socrate et Gorgias) ;

472 c :

παραβαλόντες

(1re pers. = Socrate et Polos) ;

481 d :

(Socrates de se et Callicle) :

ἐγώ τε καὶ σύ... πεπονθότες, ἐρῶντε δύ' ὄντε δυοῖν ἑκάτερος...

(le second participe est dans des circonstances spéciales) ;

514 a :

πράξαντες

(mêmes sujets à la 1re pers.) ;

514 d :

ἐπιχειρήσαντες ..... ἰατροὶ ὄντες ....

514 e :

ἰδιωτεύοντες...

(item) ;

517 c :

παυόμεθα... περιφερόμενοι καὶ ἀγνοοῦντες ἀλλήλων

(item) ;

527 d. e :

ἀσκήσαντες ..... βελτίους ὄντες .... ἔχοντάς γε ..... ὄντας ..... ἀσκοῦντας...

(item) ;

Ion 541 d :

(il s'agit de Phanosthène et d'Héraclide) :

οὕς ... ξένους ὄντας, ἐνδειξαμένους ὅτι ... εἰσί. ..

(le pronom et le participe et ξένος concourent également à déterminer ici le pluriel) ;

Philèbe 12 c :
ἡμᾶς ἀρχομένους
(moi, Socrate et toi, Protarque) ;
14 b :
ἀποκρυπτόμενοι, κατατιθέντες . . .
(mêmes sujets à la 1re personne) ;
18 d :
γεγονότες ζητεῖτε
(2e personne. — Socrate s'adresse à Philèbe et à Protarque) ;
19 d :
ἵνα . . . παρακείμενα ἑκάτερα . . . βασανίζηται
(les deux hypothèses, celle du plaisir et celle de la raison) ;
19 d :
τούτων . . . ἑκατέρων λεχθέντων
(item) ;
19 e :
τούτων τῶν λόγων . . . . . διακριθέντων
(notre discours et le tien, Socrate) ;
21 d :
μεταλαβόντες
(nous = Socrate et Protarque) ;
24 d. e :
τόν τ' ἐρωτῶντα καὶ τὸν ἐρωτώμενον . . . . . συμφωνοῦντας... et dans la suite : ἐπεξιόντες qui se rapporte aussi à « nous deux » sous-entendu) ;
25 a :
συναγαγόντες
(1re personne)
25 b :
ἀπολογιζόμενοι
(item) ;
25 d :
τούτων ἀμφοτέρων συναγομένων
(neutre) ;
26 a :
ταὐτὰ ἐγγιγνόμενα . . . . . et plus bas une seconde fois : ἐγγιγνόμενα (il s'agit du fini et de l'infini. — Hirschig lit ἐγγενόμενα, ce qui est indifférent à la question pente) ;

27 c :

ἡμῖν . . . . . βουληθέντες

(c'est Socrate qui parle de lui et de Protarque).

On a pu remarquer par cette énumération aussi complète que possible que, dans la majorité des cas où un participe est employé au pluriel au lieu du duel attendu, ce participe a comme sujet exprimé ou sous-entendu un pronom de la première personne désignant deux individus. Un peu moins nombreux sont les cas où le participe se rapporte à une seconde ou à une troisième personne. Ceci est bien d'accord avec ce qui a été signalé plus haut à propos des pronoms personnels proprement dits ou des pronoms assimilés. L'influence défavorable à l'emploi du duel part du pronom de la première personne, se communique à la seconde, puis à la troisième, et par leur intermédiaire, aux participes et enfin aux verbes dans une moindre mesure, mais la principale cause est sans doute ici encore l'absence de δύο.

Il faut voir maintenant si ces mêmes influences ne s'étendent pas également aux autres mots déclinables.

Substantifs et adjectifs.

Duel naturel.

Le duel des objets pairs par nature, et particulièrement des organes pairs du corps, n'existe pour ainsi dire plus chez Platon. On n'en a en effet quelques exemples positifs que pour les « mains » [1]. Les autres organes ne sont représentés que par des pluriels. Etant donné cet état de choses, il a semblé inutile de dresser des listes spéciales pour chacun de ces organes et l'on énumèrera les exemples négatifs en suivant l'ordre des différents *Dialogues*. Pour les « yeux », quelques exemples ont été cités à propos des thèmes en -μα, -ματος, et il est bien entendu que ce sont des mots poétiques, mais comme il n'y a pas non plus d'exemples positifs du duel de ὀφθαλμός, sauf un seul, la défalcation de ces exemples ne modifierait en rien le résultat.

(1) Un seul exemple pour les yeux : τὼφθαλμώ acc. *Rép.* II, 361 e et le même mot, mais repris d'une comédie d'Aristophane : *Nubes*, 362 (d'après Röper, *De dualis usu Platonico*, pp. 7-8).

Voici les quelques attestations du duel pour le mot désignant les mains [1] :

Théétète 155 e :

εἰσὶ δ'οὗτοι οἳ οὐδὲν ἄλλο οἰόμενοι εἶναι ἢ οὗ ἂν δύνωνται ἀπρὶξ τοῖν χεροῖν λαβέσθαι...

(cet exemple est d'autant plus remarquable que le sujet-possesseur est du pluriel, mais on a sans doute affaire comme chez les tragiques à une expression toute faite);

Sophiste 226 a :

... οὐ τῇ ἑτέρᾳ ληπτέον ; — Οὐκοῦν ἀμφοῖν χρή ;

(exemple négligeable ; car le mot χεροῖν n'est même pas exprimé, et l'on n'est en présence que de la forme ἀμφοῖν) ;

Protagoras 314 d :

.. ἀμφοῖν τοῖν χεροῖν τὴν θύραν πάνυ προθύμως... ἐπήραξε

(χεροῖν sous l'influence de ἀμφοῖν).

Les exemples contraires sont relativement nombreux. En voici la liste :

Euhtyphron 4 c :

συνδήσας τοὺς πόδας καὶ τὰς χεῖρας αὐτοῦ

(il s'agit de πελάτης d'Euthyphron) ;

Phédon 66 a :

(le sujet est ἐκεῖνος) :

ἀπαλλαγεὶς ὅτι μάλιστα ὀφθαλμῶν τε καὶ ὤτων

(exemple indiscutable pour ce qui est des « yeux ») ;

Phédon 83 a :

(sujet : l'âme) :

διὰ τῶν ὀμμάτων... διὰ τῶν ὤτων.....

117 a.b :

ἕως ἄν σου... ἐν τοῖς σκέλεσι.....

(il s'agit de Socrate) ;

117 e :

(le serviteur des Onze)

ἐπεσκόπει τοὺς πόδας καὶ τὰ σκέλη (Socratis) ;

117 e ;

οἱ βαρύνεσθαι ἔφη τὰ σκέλη

(acc. — item) ;

118 a :

(1) Il y a aussi quelques exemples de χεῖρε dans le *Banquet* (Röper, *op. cit.*, p. 12). Χεροῖν ne se retrouve ailleurs qu'une fois *Erast.*, 132 d ; cf. Röper, p. 15.

(πιέσας)... τὰς κνήμας
(il s'agit toujours des jambes de Socrate);
Théétète 156 d. e :
πρὸς τῶν ὀφθαλμῶν
(sujet-possesseur indéterminé);
174 a :
τὰ δ'ἔμπροσθεν αὐτοῦ καὶ παρὰ πόδας...
(il s'agit de Thalès);
174 c :
περὶ τῶν παρὰ πόδας καὶ τῶν ἐν ὀφθαλμοῖς ...
(il s'agit ici d'un philosophe quelconque);
175 b :
τὰ δ' ἐν ποσὶν ἀγνοῶν...
(item. — On ne peut objecter à ces trois exemples que ce sont là des expressions toutes faites, car le fait intéressant est justement qu'elles ont été fixées sous la forme du pluriel);
184 b :
(l'homme voit et entend);
ὄμμασί τε καὶ ὠσίν
(le second mot au moins est probant);
184 c :
ὀφθαλμούς... ὦτα.....
(il est vrai de dire qu'ici le sujet-possesseur est un « nous » général);
209 b :
ὀφθαλμούς
(le sujet-possesseur est ici le seul Théétète);
209 c :
τὸν ἔχοντα... ὀφθαλμούς
(même remarque);
Sophiste 234 c :
διὰ τῶν ὤτων
(le sujet-possesseur est pluriel : les jeunes gens);
Protagoras 310 c :
ἐκαθέζετο παρὰ τοὺς πόδας μου
(c'est Socrate qui parle ; l'exemple est indiscutable);
329 d :
(énumération des parties du visage : la bouche, le nez, puis :)
καὶ ὀφθαλμοὶ καὶ ὦτα
(très bon exemple également);

330 a :

οὐκ ἔστιν ὀφθαλμὸς οἷον τὰ ὦτα

(c'est probablement pour éviter ὀφθαλμώ qu'eût entraîné ἑστόν que l'auteur s'est ici servi du singulier);

339 b

et 344 a :

ἄνδρα... χερσίν τε καὶ ποσὶ καὶ νόῳ τετράγωνον...

(ces passages sont une seule et même citation du lyrique Simonide);

352 a :

ἰδὼν... τὰς χεῖρας ἄκρας...

(il ne s'agit que d'un homme — ἄνθρωπον *ibidem*) ;

Hipp. min. 374 c. d :

(voudrais-tu avoir, ô Hippias) :

πόδας... χωλαίνοντας... ; ποδῶν... ; πονηρία ὀφθαλμῶν... ;

374 d :

ποτέρους... ὀφθαλμούς κεκτῆσθαι καὶ ποτέροις συνεῖναι ;

(le sujet est le même);

Cratyle 396 d :

παρεῖχον τὰ ὦτα (*ego*)... ... τὰ ὦτά μου ἐμπλῆσαι...

(le sujet est Socrate) ;

402 e :

(il s'agit d'expliquer le mot *Poseidon*) :

ὥσπερ δεσμὸς τῶν ποδῶν et plus loin : ποσίδεσμον (mot forgé) ;

406 e :

ἐν ταῖς χερσὶ 407 a πάλλειν

(il ne s'agit que d'un homme) ;

409 c :

τὰ ὦπα ἀναστρέφει

(mot poétique excessivement rare en prose. Le *Thesaurus* n'admet que ὤψ) ;

430 e :

τὴν τῶν ὀφθαλμῶν αἴσθησιν

(sujet indéterminé) ;

Gorgias 473 c :

ἐὰν... ἄνθρωπος... καὶ τοὺς ὀφθαλμοὺς ἐκκάηται .....

(exemple sûr) ;

485 b :

πικρόν τί μοι δοκεῖ... εἶναι ...καὶ ἀνιᾷ... τὰ ὦτα

(Callicles de se loquitur) ;

496 a :

νοσεῖ που ἄνθρωπος ὀφθαλμούς... τοὺς αὐτούς (le même mot est ici sous-entendu) ; ... τῶν ὀφθαλμῶν... ἀμφοτέρων (il s'agit toujours d'un seul homme);

507 d :

ὡς ἔχει ποδῶν ἕκαστος ἡμῶν

(le mot est employé ici au figuré, mais le sujet est bien précisé comme étant unique);

Ion 535 b :

Ὀδυσσέα... ἐκχέοντα τοὺς ὀϊστοὺς πρὸ τῶν ποδῶν

(il n'y a ici aucun doute sur la valeur de l'exemple);

535 c :

δακρύων ἐμπίμπλανταί μου οἱ ὀφθαλμοί

(même remarque) ;

537 b :

τοῖιν (sujet-possesseur)... χερσίν

(mais c'est une citation d'Homère = Il. Ψ, v. 335) ;

Hipp. min. 374 d :

καὶ ὦτα καὶ ῥῖνας (il s'agit d'un homme).

En résumé, on trouve dans les treize dialogues étudiés trois exemples négatifs certains contre deux exemples au duel pour « les mains », treize exemples négatifs contre 0 pour « les pieds », 14 exemples contre 0 pour « les yeux », (et encore ceux qui présentent ὄμματα ont-ils été décomptés), 11 exemples négatifs contre 0 pour les « oreilles », et 4 exemples négatifs contre 0 pour les jambes(1). »

C'est là un résultat remarquable, étant donné le préjugé courant qui veut que ce soit dans les mots désignant des organes pairs que le duel se soit maintenu le plus longtemps. Mais l'étude d'Aristophane et des tragiques faisait prévoir ce résultat : alors que le duel est encore très fréquent dans les autres substantifs et que le pluriel remplaçant le duel occasionnel trouve le plus souvent son explication dans des circonstances extérieures (présence d'autres pluriels), les mots désignant des organes pairs s'emploient d'eux-mêmes presque exclusivement au pluriel.

La raison décisive de la disparition du duel dans ces mots

(1) Il sera reparlé de ῥῖνας (*Hipp. min.* 374 d) plus bas à propos du type θύραι.

doit être la même que celle donnée plus haut : presque jamais ils n'étaient accompagnés du nom de nombre δύο, sauf dans des expressions emphatiques du genre de celle du français : « Je l'ai vu, de mes yeux vu ».

On ne rencontre donc guère chez Platon, que des duels purement occasionnels.

Le type θύραι qui se trouve si souvent chez Aristophane est surtout représenté par les deux exemples qui suivent. Naturellement il n'y a pas ici d'exemples positifs.

Hipp. min. 368 c :

Socrate à Hippias :

[τὰ] ὑποδήματα, ἃ εἶχες, ἔφησθ' αὐτὸς σκυτοτομῆσαι

(le pluriel se justifie à la fois par le type θύραι et par le fait qu'il s'agit d'un neutre en -μα) ;

Hipp. min. 374 d :

πάντα, οἷον καὶ ὦτα καὶ ῥῖνας καὶ στόμα ... εἷς λόγος κατέχει (Hermann συνέχει)

(il convient de remarquer que partout ailleurs Platon emploie le singulier collectif ῥίς).

On pourrait songer à faire rentrer soit ici, soit dans le duel habituel, le passage où sont énumérées les parties d'un char :

Théétète 207 a :

ἅμαξα ... τροχοί, ἄξων ... : mais ce n'est en aucune façon une exception au duel, car il s'agit d'un char à quatre roues, par opposition au char de guerre ou de course (Arist. τροχοῖν).

Duel occasionnel.

On adoptera pour les mots déclinables la classification suivante : 1° Thèmes masculins, avec une subdivision pour les thèmes en -υ- ; 2° Thèmes féminins ; 3° Thèmes neutres avec une première subdivision pour les neutres en -ιον et une autre pour la formule δυοῖν θάτερον. Quelques formes de l'article qui ne sont accompagnées d'aucun autre mot ou qui le sont de δύο, δυοῖν, seront citées suivant le genre auquel elles sont employées.

Thèmes masculins

α) *Masculins* en -υ-

Il a déjà été relevé à propos d'Aristophane que la langue n'emploie qu'avec difficulté des duels de thèmes en -υ-. Il en est de même chez Platon. Il ne s'agit pratiquement que du mot ὑός (υἱός). Pour les neutres et féminins, il n'y a d'exemples ni dans un sens, ni dans l'autre.

Pour le mot ὑός, il y a deux exemples du nominatif-accusatif duel, mais ces deux exemples n'en font pour ainsi dire qu'un, car ils se trouvent dans le même passage (1) :

Apol. Socr. 20 a :

(il s'agit de Callias) :

ἐστὸν γὰρ αὐτῷ δύο ὑεῖ (υἱέε)

(le duel a été certainement favorisé par le verbe « être » et déterminé par la présence de δύο) ;

20 a :

ὦ Καλλία... εἰ μέν σου τὼ ὑεῖ πώλω ἢ μόσχω ἐγενέσθην...

(ce duel n'est que la conséquence du précédent et le verbe est γίγνεσθαι) ;

Voici par contre les exemples négatifs :

Apol. Socr. 20 b :

οἶμαι γὰρ σὲ διὰ τῶν ὑέων κτῆσιν .....

(il s'agit toujours des deux fils de Callias ; malgré les duels antécédents, l'auteur n'a pas écrit ὑέοιν ou ὑοῖν probablement parce que δυοῖν n'était pas exprimé ; on trouve cette forme dans *Lysias* : CLVI 4 υἱέοιν) ;

Phédon 116 b :

δύο γὰρ αὐτῷ υἱεῖς σμικροὶ ἦσαν...

(on voit ici l'importance de l'ordre des mots ; le verbe « être » suit et subit le pluriel que δύο n'a pas suffi à écarter au profit du duel, mais il serait facile de corriger : υἱεῖ ;

Euthydème 272 d :

αὐτοῖς ἄξομεν (aux deux sophistes) τοὺς σοὺς ὑεῖς · ἐφιέμενοι γὰρ ἐκείνων οἶδ' ὅτι καὶ ἡμᾶς παιδεύσουσιν

(1) De même *Alcib. pr.* 118 e ὑεῖ (bis) — Hermann υἱέε — Le texte est : εἰ τὼ Περικλέους ὑεῖ ἠλιθίω ἐγενέσθην répété presque textuellement la seconde fois) ; et c'est tout pour l'œuvre de Platon. Cf. Röper, *op. cit.* p. 11.

(on ne sait pas d'une façon certaine si Criton n'avait que deux fils) ;

299 a :

(votre père, ô Euthyd. et Dion.) :

σοφοὺς ὑεῖς... ἔφυσεν

306 d :

περὶ τῶν ὑέων

(Critobule et son frère plus jeune) ;

307 c :

(si la philosophie est une mauvaise chose, détournes-en tous les hommes)

μὴ μόνον τοὺς ὑεῖς

(même observation) ;

Protagoras 328 c :

ἐπεὶ καὶ οἱ Πολυκλείτου ὑεῖς, Παράλου καὶ Ξανθίππου ἡλικιῶται...

(on sait positivement que Polyclète avait deux fils, comme Périclès).

Il faut donc des circonstances très favorables : présence du verbe « être » ou du nombre « deux » *devant* le substantif ὑός pour que ce mot soit employé au duel.

β) *Thèmes masculins en général.*

Exemples positifs :

Apol. Socr. 20 a.b :

εἰ μέν σου τὼ ὑεῖ πώλω ἢ μόσχω ἐγενέσθην... αὐτοῖν... αὐτὼ καλώ τε κἀγαθὼ ποιήσειν

(le duel avait été préparé de la manière signalée plus haut et est favorisé par le verbe γίγνεσθαι) ;

20 b :

ἐπειδὴ ἀνθρώπω ἐστόν...

(mêmes observations) ;

Sophiste 221 d :

(il s'agit du pêcheur et du sophiste) :

θηρευτά τινε καταφαίνεσθον ἄμφω μοι

(rien ne favorisait le duel, si ce n'est ἄμφω, mais c'est là une circonstance aussi importante que la présence de δύο) ;

Euthydème 272 a :

(il s'agit des deux sophistes) :

σοφώ ... οἵω τε... κρατίστω

(le duel est employé dans tout ce qui précède : 271 c. d) : αὐτοῖν... πάσσοφοι ἀτεχνῶς τώ γε (corr. en πασσόφω ?)... τούτω γάρ ἐστον κομιδῇ παμμάχω, οὐ κατὰ τὼ Ἀκαρνᾶνε τὼ παγκρατιστὰ ἀδελφώ ... ἐκείνω... οἵω τε... τούτω δέ... δεινοτάτω ἐστόν... αὐτώ τε) ;

de même : 272 a :

πρὸ τοῦ μὲν οὖν ταῦτα δεινὼ ἤστην μόνον... suivent des verbes au duel ; puis : οὕτω δεινὼ γεγόνατον

272 b :

ἐν νῷ ἔχω παραδοῦναι τοῖν ἀνδροῖν... καὶ γάρ φατον... et encore : αὐτὼ γὰρ τούτω... γέροντε ὄντε ἠρξάσθην........ οὐδέπω ἤστην σοφώ.

272 c :

μή... ὄνειδος τοῖν ξένοιν περιάψω et plus loin : μὴ οὖν καὶ τοῖν ξένοιν... ὀνειδίσῃ...

272 d :

τὴν σοφίαν τοῖν ἀνδροῖν

273 c :

τώδε... τὼ ἄνδρε σοφώ....... οἵω τε δὲ καί...

273 d :

οἰόμεθα οἵω τ' εἶναι

273 e :

δεινοῖν ὄντοιν

(précédé d'un verbe au duel et suivi de σφῷν 2e pers.) ;

273 e :

εἰ..... ἔχετον, ἵλεω εἶτον..... σφὼ ὥσπερ θεὼ προσαγορεύω

274 e :

ἢ μὴ σφὼ εἶναι αὐτῆς διδασκάλω ;

(trois impératifs au duel précèdent) ;

276 d :

οἱ ἐρασταὶ τοῖν ἀνδροῖν

(duel non préparé, mais c'est un génitif-datif. Le fait a donc moins d'importance) ;

277 d :

οἷον ποιεῖτον τὼ ξένω περὶ σέ·

(Socrate reprend le duel) ;

277 e :

ὃ δὴ καὶ ἐνδείκνυσθόν σοι τὼ ξένω

(le verbe et le nom sont deux catégories qui s'emploient encore facilement au duel, mais le verbe précède) ;

288 b.c :

(toute une série de verbes et de participes au duel, puis) :

(c) μὴ ἀφιώμεθα τοῖν ἀνδροῖν...

293 a :

δεόμενος τοῖν ξένοιν ὥσπερ Διοσκόροιν

(les mss. ont -κούρων sauf *Vat.* 1029 qui porte -κούροιν. Hirschig corrige -κόρων évidemment pour avoir une forme purement attique. Pour être conséquent, il faut aller jusqu'au bout et admettre -κόροιν) ;

294 b :

δήλω γάρ μοι ἐστὸν ὅτι σπουδάζετον...

(c'est ainsi qu'il faudrait lire au lieu de δῆλοι en considération du verbe « être » ; cf. :

294 b :

ἦ καὶ νευρορραφεῖν δυνατώ ἐστον ;

(il y a plusieurs autres verbes au duel dans ce passage) ;

301 b :

τοῖν ἀνδροῖν

(génitif) ;

303 a :

ἀμάχω τὼ ἄνδρε.

(le verbe « être » bien que non exprimé exerce peut-être ici son action favorable au duel) ;

303 b :

ὑπερεπῄνεσε τὸν λόγον καὶ τὼ ἄνδρε,

(on a vu que les participes pluriels nom. qui suivent se rapportent aux partisans des 2 sophistes) ;

303 b :

ἐθορύβησάν τ' ἐπὶ τοῖν ἀνδροῖν...

303 c :

ὦ μακαρίω σφὼ τῆς... φύσεως

(correction proposée pour μακάριοι : si ce mot n'avait pas été au duel, il est probable qu'on aurait ὑμεῖς) ;

304 a :

ἀλλὰ μάλιστα μὲν αὐτὼ πρὸς ἀλλήλω μόνω διαλέγεσθον...

(deuxième personne) ;

Hippias min. 363 c :

τί ἔλεγες περὶ τούτοιν τοῖν ἀνδροῖν ; πῶς διέκρινες αὐτούς ;

(le second pronom qui est au pluriel montre bien la différence

qu'il y a au point de vue du nombre entre le nom.-acc. et le gén.-dat. et entre le pronom et le substantif) ;

Hipp. min. 363 b et 364 c :

περὶ τοῖν ἀνδροῖν τούτοιν

(il s'agit encore d'Achille et d'Ulysse) ;

370 e :

ἀμφοτέρω ἀρίστω εἶναι.....

ἀμφοτέρω γὰρ καὶ κατὰ τοῦτο παραπλησίω ἐστόν.

(influence probable du verbe « être » sur deux catégories de mots qui s'emploient difficilement au duel) ;

Gorgias 473 d :

δυοῖν γὰρ ἀθλίοιν εὐδαιμονέστερος ...

(vu le αὐτῶν qui précède, l'influence du premier mot ne saurait être niée) ;

487 a. b :

τὼ δὲ ξένω τώδε (Gorgias et Polos)... σοφὼ μὲν καὶ φίλω ἐστὸν ἐμώ, ἐνδεεστέρω δὲ παρρησίας καὶ αἰσχυντηροτέρω μᾶλλον τοῦ δέοντος

(style familier — ton de la conversation — influence du verbe « être ») ; (cf. dans la suite : ὤ γε... ἐληλύθατον déjà signalé).

493 d :

εἰ δυοῖν ἀνδροῖν ἑκατέρῳ

(deux hommes quelconques, et même imaginaires ; — remarquer δυοῖν) ;

500 d :

εἰ ἔστιν τούτω διττὼ τὼ βίω

(on pourrait peut-être accepter la correction de Hirschig : ἐστόν. Généralement διττός, loin d'accompagner le duel, sert à le suppléer, mais on a déjà remarqué que Platon n'observe pas strictement la règle de διττός) ;

524 a :

τὼ ἑτέρω nom. masc.

(cet emploi de ἕτερος pour opposer deux individus à un seul a déjà été rencontré une fois dans les inscriptions attiques et une fois chez Aristophane) ;

Ion 531 b :

ὅσα... λέγετον τὼ ποιητὰ τούτω

(Homère et Hésiode) ;

Philèbe 22 b :

τρεῖς μὲν βίοι προὐτέθησαν · τοῖν δυοῖν δ'οὐδέτερος ἱκανός.....

(c'est uniquement pour éviter une redite que βίοιν n'est pas exprimé).

Soit dans les 13 dialogues étudiés une soixantaine d'exemples positifs pour les thèmes masculins en général.

Exemples négatifs.

Euthyphron 7 b :

ἐχθροὺς ἂν ἡμᾶς ποιοῖ.....

(remarquer le pronom personnel) ;

Criton 49 a.b :

τηλικοίδε [γέροντες] ἄνδρες... ἐλάθομεν

(première personne) ;

Phédon 63 e :

(Socrate à Simmias et à Cébès) :

ἀλλ' ὑμῖν δὴ τοῖς δικασταῖς...

(pronom personnel) ;

89 a :

(il s'agit des mêmes personnes) ;

τῶν νεανίσκων (on a vu par les Tragiques, et on verra dans Xénophon que ce diminutif s'emploie généralement au pluriel) ;

116 b :

— δύο γὰρ αὐτῷ υἱεῖς σμικροὶ ἦσαν —

(le pluriel du substantif a entraîné celui de l'adjectif comme celui du verbe) ;

Théétète 145 a :

ἡμᾶς τοῦ σώματός τι ὁμοίους φησὶν εἶναι...

(pronom personnel) ;

146 c :

ἄνπερ γ' οἷοί τ' ὦμεν

(comme plus haut, il s'agit de Socrate et de Théétète — mais à la première personne) ;

154 d.e :

(Socrates de se et Theaeteto) :

εἰ μὲν δεινοὶ καὶ σοφοὶ ἐγώ τε καὶ σὺ ἦμεν........... νῦν δ' ἅτ' ἰδιῶται... ...ἡμῖν ἀλλήλοις...

(première personne) ;

164 c.d :

καὶ οὐ φάσκοντες ἀγωνισταὶ ἀλλὰ φιλόσοφοι εἶναι...

(première personne participe et nom générique de pers.);

169 e :

ἡμᾶς ἀκύρους

(pronom pers. de première personne) ;

171 d :

χρῆσθαι ἡμῖν αὐτοῖς ὁποῖοί τινές ἐσμεν...

(même observation);

173 b.c :

τῶν λόγων ὑπήρεται

(ἡμεῖς précède ainsi que plusieurs participes au pluriel);

181 b :

(Socrates de se et Theodoro) :

γελοῖοι ἐσόμεθα ἡγούμενοι μέν τι λέγειν φαύλους ὄντας...

(pronom ἡμεῖς et participe au pluriel avant l'adjectif);

191 a :

(S. de se et Theaeteto) :

ἐλεύθεροι γενώμεθα

197 a :

ἡμῖν... Puis : Ἐπειδὴ οὖν ἐσμὲν φαῦλοι...

(pronom de 1re personne);

200 b :

(le critique à S. et à Th.) :

ὦ βέλτιστοι

(vocatif — équivaut à la formule : ὦ ἄνδρες = Messieurs) ;

207, a.b :

(S. de se et Theaeteto) :

ἡμᾶς (deux participes au pluriel, puis) γελοίους (trois participes au pluriel et) γραμματικούς...

(première personne);

Sophiste 251 a :

(Hospes de se et Theaeteto) :

ὅπῃπερ ἂν οἷοί τ' ὦμεν

(première personne);

260 a :

(Hospes de se et Theaeteto)

οἷοί τ' ἦμεν

(le pronom de la première personne est exprimé au pluriel dans ce qui précède),

Euthydème 271 b.c :
(il s'agit des 2 sophistes) :
καινοί τινες αὖ οὗτοι... σοφισταί... Ποδαποί ;
(peut-être faut-il voir ici l'influence du pronom démonstratif et du sens général donné à l'expression : « *de* nouveaux sophistes);
271 c :
ἐρωτᾷς τὴν σοφίαν αὐτοῖν... πάσσοφοι ἀτεχνῶς
(si l'on n'accepte pas la correction proposée plus haut, on verra dans ce pluriel une conséquence des précédents);
273 a :
οὔπω... δύ' ἢ τρεῖς δρόμους περιεληλυθότε ἤστην
(ceci n'est pas une exception, c'est un exemple destiné à montrer que, chez Platon comme chez Aristophane, le pluriel est employé avec l'expression δύ' ἢ τρεῖς) ;
279 c.d :
ὀλίγου καταγελαστοὶ ἐγενόμεθα ὑπὸ τῶν ξένων
(le premier pluriel, qui se rapporte à une première pers., a été cité avec les participes ; il n'est pas impossible qu'il ait influé, par une sorte de contamination, sur le choix du second qui du reste est ξένος nom générique de personnes) ;
285 a :
παρὰ τῶν ξένων δέχεσθαι ἃ λέγουσιν, ἐὰν ἐθέλωσι... ἐπίστανται
(le duel de ce substantif eût entraîné celui des verbes et même celui d'un subjonctif, ce à quoi l'usage répugnait) ;
285 c :
τοῖς ξένοις, κἂν βούλωνται δέρειν ἔτι μᾶλλον ἢ νῦν δέρουσιν
(la même remarque acquiert par cet exemple beaucoup de vraisemblance — toujours ξένος) ;
287 a :
ὑμεῖς..... τίνος διδάσκαλοι ἥκετε...
(pronom de 2e personne et nom générique de personnes) ;
287 b :
παρὰ σοφῶν
(ces discours sont tenus par *d*'habiles gens. Même nuance de sens que dans le passage 271 b. c) ;
288 a.b :
λέγετε... ὦ ἄνδρες Θούριοι εἴτε Χῖοι...
(formule équivalant à : « Messieurs » ; du reste, un verbe au pluriel précède et l'on pourrait être tenté de corriger le verbe au duel qui suit, le participe étant ensuite au pluriel) ;

288 b :

τῶν ξένων

(Socrate ne fait peut-être ici que reprendre le pluriel qu'avait employé Ctésippe — toujours ξένος);

291 b :

(Socrates de se et Clinia) :

ἦμεν πάνυ γελοῖοι

(première personne);

295 a :

εἰκὸς ὑμᾶς ἐστὶ σοφοὺς εἶναι...

(pronom de 2e personne);

296 e :

ὑμῖν..... τερατώδεσιν ἀνθρώποις..... ὑμεῖς.....

(item et nom générique);

299 a :

(il s'agit du père des 2 sophistes) :

σοφοὺς υεῖς... ἔφυσεν

(plus haut on lit ὑμέτερον au lieu de σφωΐτερον; le pluriel est favorisé par le mot « fils » th- en -υ- et nom de parenté);

303 b. c :

μηδένας πώποτ' ἀνθρώπους ἰδεῖν οὕτω σοφούς...

(un duel précède : τοῖν ἀνδροῖν et un autre suit : αὐτοῖν, mais l'impossibilité déjà relevée à propos d'Aristophane de mettre μηδείς au duel a entraîné les deux autres pluriels, il faut ajouter l'influence de ἄνθρωπος nom générique de personnes, v. les *Tragiques*);

304 d :

τῶνδε τῶν σοφῶν

(le pronom est en vedette, et du reste, l'Athénien ne sait peut-être pas au juste le nombre de ces sages — même remarque que plus haut pour σοφός);

304 e :

ἤκουσας ἀνδρῶν διαλεγομένων οἳ νῦν σοφώτατοί εἰσι.....

(c'est toujours l'Athénien qui parle à Criton : il juge mal de la philosophie en général qu'il ne distingue pas du reste de la sophistique, de sorte que Socrate est peut-être compris dans ce pluriel. De plus, remarquer ἀνήρ);

305 a :

ἀνθρώποις. οἷς.....

(suivent quatre pluriels. Ici, il est certain qu'il ne s'agit que des deux sophistes, mais le substantif est un nom générique de personnes) ;

305 b :

τοιούτοις

(équivaut à : τοιούτοις (οἵω ἐστὸν τούτω) ;

305 b :

θαυμάσιοί εἰσιν οἱ τοιοῦτοι ἄνδρες

(c'est Socrate qui parle ; mais la formule est générale — même observation que ci-dessus — remarquer en outre ἀνήρ) ;

Protagoras 311 d :

ἕτοιμοι ἐσόμεθα. . .

(il s'agit de S. et d'Hippocr. — première pers. et participe au pluriel : ἀφικόμενοι) ;

313 c :

οἱ περὶ τὴν. . . τροφήν, ὁ ἔμπορός τε καὶ [ὁ] κάπηλος . . . . .

(il faut avouer que ces deux singuliers ont un sens collectif, ce qui explique facilement le pluriel de l'article et les six autres qui suivent) ;

314 b :

ἡμεῖς γὰρ ἔτι νέοι

(première personne) ;

314 d :

(le portier) ἰδὼν ἡμᾶς ·

ἔα, ἔφη, σοφισταί τινες

(*des* soph ses — et nom générique de personnes !) ;

314 d :

(le portier) : ὦ ἄνθρωποι

(formule d'interpellation — même observation que plus haut) ;

314 d :

οὔτε σοφισταί ἐσμεν

(première pers. — du reste, des pluriels précèdent — toujours même observation) ;

316 c :

πρὸς μόνους

(première pers. — entendez : ἡμᾶς) ;

319 e :

ὁ τουτωνὶ νεανίσκων πατὴρ (il s'agit de Périclès)... ἐάν που αὐτόματοι περιτύχωσι . . . . .

(c'est la seconde fois que l'on rencontre ce nom générique de personnes au pluriel, on le retrouvera dans Xénophon) ;

320 c :

ὑμῖν..... νεωτέροις

(si ce pluriel ne se rapporte qu'à Socr. et à Hippocr., il s'explique très bien par l'influence du pronom personnel) ;

322 c :

(Hermès apporte ici-bas la pudeur et la justice) :

ἵν' εἶεν πόλεων κόσμοι τε καὶ δεσμοὶ φιλίας συναγωγοί

(πόλεων κόσμοι est sûrement un pluriel de droit, et il en est sans doute de même de l'autre mot) ;

328 c :

οἱ... ὑεῖς... ἡλικιῶται

(le second pluriel n'est que la conséquence du premier — les deux substantifs sont des noms génériques de personne);

328 c. d :

τῶνδε... ἐν αὐτοῖς... νέοι γάρ...

(mêmes observations) ;

333 a :

οὗτοι γὰρ οἱ λόγοι ἀμφότεροι .....

(influence du pronom démonstratif et de ἀμφότερος. Du reste, on pourrait avoir le pluriel pour chacun des discours en particulier. On n'est donc pas ici en face d'une exception certaine) ;

353 a :

ὦ ἄνθρωποι (ad Socr. et Protag.) ;

(expression déjà rencontrée) ;

358 b :

ὦ ἄνδρες (ad Hippiam Prodicumque) = « Messieurs ! »

361 a :

(Socrate vient de parler de lui et de Protagoras en disant ἡμῶν et suppose que quelqu'un les interpelle tous deux en disant) :

Ἄτοποί γ' ἐστε, ὦ Σώκρατές τε καὶ Πρωταγόρα (1) ...

Hipp. min. 364 b :

(S. de se et Eudico)

...ἐλάττους τέ ἐσμεν...

(comparatif et première personne);

(1) On est ici à la fin du dialogue, endroit où le ton s'élève. C'est peut-être ce qui occasionne le pluriel.

369 b :

(il s'agit d'Achille et d'Ulysse) :

οὐ διάφοροι ἀλλήλων οἱ ἄνδρες οὐδ' ἐναντίοι ἀλλ' ὅμοιοι

(influence de ἀλλήλων et de ἀνήρ);

374 d :

ποτέρους οὖν ἂν βούλοιο ὀφθαλμούς... καὶ ποτέροις, puis οἷς (trois fois)

(c'est ὀφθαλμός qui seul est la cause de l'exception au duel);

Cratyle 401 a :

(S. de se et Hermogene) :

οὐ γὰρ ἀξιοῦμεν οἷοί τ' ἂν εἶναι σκοπεῖν .....

(1re personne);

402 d :

τοὺς ἀδελφούς...

(le pluriel s'explique peut-être parce que Socrate pense surtout aux deux *noms* des frères de Jupiter (ὀνόματα). l s'agit du reste d'un nom de parenté);

405 c :

τὸν οὐρανὸν, οὓς δὴ πόλους καλοῦσιν

(remarquer que le pronom précède le substantif) (1);

406, b.c :

ὁ τρόπος τῶν ὀνομάτων τούτοις τοῖς θεοῖς (Bacchus et Aphrodite)

— L'influence du pluriel ὀνομάτων semble ici certaine et θεός est un nom générique de personnes;

406 c :

φιλοπαίγμονες γὰρ οἱ θεοί

(ces deux pluriels ne sont que la conséquence des précédents);

432 c :

(y a-t-il) δύο Κρατύλοι; Δύο... δοκοῦσιν... Κρατύλοι .....

(exception réelle, mais il est à remarquer qu'il s'agit d'un nom de personnes);

425 b. c :

κἂν..... οἷοί τ' ὦμεν

(première personne);

Gorgias 472 a :

Νικίας... καὶ οἱ ἀδελφοὶ μετ' αὐτοῦ...

(1) Du reste, l'astronomie ayant été fondée par l'école de Milet, ionienne de langue, ce pluriel πόλους n'a rien que de naturel.

(on ignore le nombre des frères de Nicias — Plutarque n'en parle pas dans sa vie de Nicias. Du reste, il s'agit d'un nom de parenté) ;

489 d :

τοὺς δύο βελτίους...

(« si tu penses que deux valent mieux qu'un ». On ne rencontre presque jamais le duel des comparatifs en -ίων, et, au neutre, l'habitude était de dire τὰ δύο comme pour citer le nombre, ce qui a peut-être favorisé ici le pluriel) ;

505 e :

δύ' ἄνδρες

(dans une citation d'Epicharme = Kaibel, *frgt.* 253) ;

511 d :

δύ' ὀβόλους ἐπράξατο

(ce traitement du duel « habituel » rappelle celui du duel « naturel ») ;

514 d :

(Socrates de se et Callicle) :

... ἐπιχειρήσαντες... παρεκαλοῦμεν ἀλλήλους ὡς ἱκανοὶ ἰατροὶ ὄντες...

(les mots déclinables au pluriel s'expliquent aisément. De plus, ἰατρός est un nom générique de personnes) ;

527 d.e :

ἡμῖν δοκῇ... βελτίους ὄντες

(première personne et comparatif en -ίων. Fin du dialogue) ;

Ion 541 d :

(Phanosthène et Héracl.)

... οὓς ἤδ' ἡ πόλις ξένους ὄντας, ἐνδειξαμένους ὅτι ἄξιοι λόγου ... εἰσί

(ici encore le pronom relatif est en tête ; il y a du reste des participes dans la phrase. Remarquer aussi ξένος) ;

Philèbe 11 b :

Socrate : μῶν οὐχ οὕτω πως λέγομεν, ὦ Φίληβε, ἑκάτεροι

(cet exemple montre tout l'appui que la première personne prêtait au pluriel au désavantage du duel) ;

12 b :

(Protarchus de se et Socrate) :

καὶ ἡμεῖς... συμμάρτυρες ἂν εἶμεν

(première personne et nom générique de personnes) ;

19 e :

(il s'agit de deux discours différents) :

τούτων τῶν λόγων... διακριθέντων

(on peut imaginer que chacun des discours a été désigné déjà par οἱ λόγοι ; en tout cas, le pronom précède). — Il faut sans doute ajouter à ces exemples *Théét.*, 193 b. c : δακτυλίων.

La somme des exemples négatifs pour les thèmes masculins est donc plus considérable que celle des exemples positifs (environ 90 contre 60) (1), mais quelques-uns des exemples négatifs sont incertains, et la plupart s'expliquent par des circonstances extérieures, presque tous par la règle des noms de parenté et des noms génériques de personnes. V. le chapitre des Tragiques.

Thèmes féminins.

Exemples positifs :

Phédon 71 e :

καὶ τοῖν γενεσέοιν τοῖν περὶ ταῦθ' ἥ γ' ἑτέρα σαφὴς οὖσα τυγχάνει....

(remarquable pour un féminin en -*i*-, mais c'est un gén.-dat.) ;

Théétète 187 c :

δυοῖν ὄντοιν ἰδέαιν

(sic Burnet avec BTW ; la vulg. et Hermann-Wohlrab donnent εἰδέοιν neutre) ;

195 b :

ὅτι... ἐστὸν ἀμφοτέρα τούτω τὼ δόξα

(remarquer le verbe « être » qui est en tête) ;

Sophiste 228 e :

περὶ δύο παθήματε τούτω δύο τέχνα τινὲ ἐγενέσθην — Τίνε τούτω ;

(le duel du féminin paraît moins étonnant après celui du thème neutre en -μα, -ματος) ;

Gorgias 524 a :

ἐξ ἧς φέρετον τὼ ὁδώ...

(duel habituel — remarquer le verbe au duel qui précède) ;

Soit donc huit formes de duels de thèmes féminins dans les Dialogues envisagés (2).

(1) Selon Röper, *op. cit.*, p. 3, il y a dans le *Phèdre*, pour les thèmes en -*o*- 30 exemples positifs contre 23 négatifs, tandis que pour ceux en -*ā*-, il y a 5 négatifs contre 1 seul positif.

(2) Le nom.-acc. d'un féminin en -*i*- se lit une fois d'après Röper (p. 11) à savoir : *Rép.* III 410 e : et encore cet auteur préfère-t-il φύση. Il faut lire sans doute φύσει. Cet exemple étant unique ne prouve rien. — En outre, Röper signale συγγενέε *Eryx*, 396 d. Cf. ἀτελεῖ dans les thèmes neutres. Du reste, ce dialogue est apocryphe. Enfin, p. 15, il relève τούτοιν τοῖν κινησέοιν (*Lois* X, 898 a).

Voici les *exemples négatifs* :

Phédon 60 c :

(il s'agit de l'agréable et du douloureux) :

ὁ θεὸς... συνῆψεν εἰς ταὐτὸν αὐτοῖς τὰς κορυφάς...

(exception certaine, mais préparée, peut-être, par les pluriels antécédents);

71 a. b :

δυοῖν ὄντοιν δύο γενέσεις

et 71 c :

καὶ αἱ γενέσεις εἰσὶν αὐτοῖν μεταξὺ δύο δυοῖν ὄντοιν

(l'opposition du pluriel au nom.-acc. et du duel au gén.-dat. qui se manifeste ici, est frappante, surtout si l'on en rapproche le τοῖν γενεσέοιν de 71 e) ;

71 d :

(il s'agit du « dormir » et du « veiller ») :

καὶ τὰς γενέσεις αὐτοῖν

(même opposition) ;

116 b :

καὶ αἱ οἰκεῖαι γυναῖκες ἀφίκοντο, ἐκείναις... διαλεχθεὶς... τὰς μὲν γυναῖκας... ἀπιέναι ἐκέλευσεν

(c'est une question litigieuse de savoir si elles étaient deux ou plusieurs. Du reste il s'agit ici encore d'un nom de parenté) ;

Sophiste 219 c. d :

κτητικῆς δὴ καὶ ποιητικῆς συμπασῶν οὐσῶν τῶν τεχνῶν

(cet exemple peut être une réelle exception) ;

Cratyle 403 d :

οὐδ' αὐτὰς τὰς Σειρῆνας .....

(le tout est de savoir ici si Platon compte comme Homère, deux Sirènes ou s'il en admet plusieurs) ;

Protagoras 352 a :

ἰδὼν... τὰς χεῖρας ἄκρας. ...

(le pluriel de l'adjectif n'est qu'une conséquence de celui du substantif qui est un nom d'organe pair) ;

Cratyle 430 c :

Ἆρ' οὖν αὗται αἱ διανομαὶ ἀμφότεραι ὀρθαί...

(ceci est un pluriel « indépendant ». Bien qu'il ne s'agisse que de deux acceptions, le féminin seul est responsable de l'exception au duel) ;

Gorgias 464 b :

δυοῖν ὄντοιν τοῖν πραγμάτοιν δύο λέγω τέχνας

(intéressante opposition du nom.-acc. féminin au pluriel et du gén.-dat. duel en -οιν d'un neutre en -μα) ;

511 e :

δύο δραχμάς...

(on a eu plus haut : δύ' ὀβόλους (d); opp. δυοῖν ὄντοιν supra) ;

513 d :

δύ' ἔφαμεν εἶναι τὰς παρασκευάς...

(il s'agit d'un accusatif féminin et non d'un cas oblique) ;

Philèbe 12 d :

ἑκατέρας... ὁμοίας ἀλλήλαις (ἡδονάς sous-entendu).

Bien que deux ou trois de ces exemples soient incertains, il en reste cependant assez pour montrer qu'ici, comme ailleurs, les thèmes féminins, au nominatif-accusatif du moins, ont cessé plus tôt d'être employés au duel que les thèmes masculins (1). Nous n'avons pas trace de ceci dans les inscriptions attiques, où le duel cesse d'être employé en même temps pour tous les thèmes sans distinction de genre, mais on ne peut nier le fait qui s'explique du reste. Tandis que dans les thèmes masculins la désinence -ω ou -ε était caractéristique, la désinence -ᾱ l'était peu, vu les nombreux nominatifs en -α à côté de -η (2) et pour les autres thèmes (-ι-, -υ-) il y avait des difficultés de formation analogues à celles qui existaient pour les thèmes correspondants du masculin et du neutre.

C'est donc surtout quand il s'agit des thèmes féminins qu'il faut des conditions particulièrement favorables telles que la présence de δύο et celle du verbe « être » pour que le duel apparaisse. La rareté même des exemples soit positifs, soit négatifs, semble enfin prouver que la langue éprouvait un certain embarras à l'égard du duel de cette catégorie de mots.

(1) D'après Röper, *op. cit.*, p. 4, il y a en tout 19 formes en -ᾱ dans Platon (il ne s'agit pas seulement des *nomina*) et *sept* de ces formes auraient pu être remplacées par des -ω ἐπὶ κοινοῦ. Dans Aristophane, sur 19 formes en -ᾱ, trois seulement étaient dans ces conditions, et dans les Tragiques, 8 sur 17. De plus, Röper fait rentrer aussi dans les thèmes en -ᾱ les masculins de la première déclinaison. — Les formes en -αιν sont rares aussi. — Röper n'en cite qu'une vingtaine pour Platon (9 dans Aristophane et 19 dans Sophocle).

(2) Cette remarque avait été faite aussi par Röper.

Thèmes neutres.

Exemples positifs.

α) *Neutres en* -ιον.

Il y a un exemple douteux du duel de cette espèce de mots ; c'est un nominatif-accusatif, mais il est à remarquer que ce n'est pas un diminutif :

Théétète 193 e ; 194 a :

... ἐν ᾧ δή φαμεν τὴν ψευδῆ δόξαν γίγεσθαι τὸ ἄμφω (*duos homines*) γιγνώσκοντα καὶ ἄμφω (item) ὁρῶντα... ἀμφοῖν τὼ σημείω μὴ κατὰ τὴν αὐτοῦ αἴσθησιν ἑκάτερον ἔχειν...

(sic Hirschig et Burnet ; mais si *T* porte τῷ σημείῳ, *B* lit τὸ σημεῖον, accepté par Hermann-Wohlrab, et comme l'exception serait unique, c'est sans doute la leçon qu'il faut adopter). Cf. le passage immédiatement précédent où l'on a le pluriel, savoir :

193 b.c :

... ὅταν γιγνώσκων σὲ (Théétète) καὶ Θεόδωρον, καὶ ἔχων ἐν ἐκείνῳ τῷ κηρίνῳ ὥσπερ δακτυλίων σφῷν ἀμφοῖν τὰ σημεῖα...

Ici l'idée de dualité est encore plus nettement soulignée et pourtant on lit le pluriel du substantif neutre et de δακτύλιος.

Voici les autres exemples négatifs du même type :

Théétète 194 a :

τῶν σημείων (ces substantifs ne connaissent donc même pas le cas en -οιν) ;

196 a :

(le nombre 5 et le nombre 7)

ἃ φαμεν ἐκεῖ μνημεῖα

(un pluriel précède : αὐτὰ, et d'autres suivent) ;

203 c :

(il s'agit des deux éléments d'une syllabe) :

τὰ ἀμφότερα στοιχεῖα (κἂν πλείω ᾖ ἢ δύο)...

(cet exemple est non moins net que le précédent) ;

de même : 203 d :

... εἴπερ ἀμφότερά τις γνώσεται, προγιγνώσκειν τὰ στοιχεῖα .....

(il s'agit clairement du σ et de l'ω qui commencent le nom de Socrate).

Les autres mots sont des diminutifs qui ne se rencontrent qu'au pluriel. Voici les exemples :

Apol. Socr. 34 d :

ὑεῖς... τρεῖς, εἷς μέν... δύο δὲ παιδία

Sophiste 229 b :

... τὴν διδασκαλικὴν δύο ἀναγκάζει μόρια ἔχειν ....

Euthydème 294 e :

(Socrate aux 2 sophistes : « Quand vous étiez enfants ») :

καὶ ὅτε παιδία ἤστην ....

(cet exemple est encore plus net que les précédents, puisque le diminutif reste au pluriel malgré le duel du verbe « être » avec lequel il est en contact) ;

307 c :

...αὐτός τε καὶ τὰ παιδία

(le discours s'adresse à Criton) ;

Gorgias 464 b :

τῆς τοῦ σώματος θεραπείας δύο μόρια λέγω...

La conclusion s'impose donc avec évidence : les substantifs neutres en -ιον dont on trouve encore de rares exemples positifs chez Aristophane, ne s'emploient plus au duel chez Platon. On constate ici l'aboutissement d une tendance syntaxique.

β) *Thèmes neutres en général.*

Exemples positifs :

Euthyphron 11 a :

(le « pium » et le « sanctum »)

ἐναντίως ἔχετον..... ἑτέρω ὄντε ἀλλήλων (ου -οιν) ;

(ce duel peut avoir été facilité par celui du verbe) ;

Phédon 79 a :

δύο εἴδει

(il est probable qu'il faut lire ainsi au lieu de εἴδη) (1) ;

Théétète 146 e :

ἐν ἀμφοῖν

(« *dans les deux cas* » ; c'est surtout quand il s'agit de neutres que le substantif est sous-entendu. Bien que le mot cité équi-

(1) Röper, *op. cit.*, p. 12, déclare qu'on a affaire dans ces cas à des duels, mais il continue à lire -η.

vaille à τοῖν δυοῖν, ces exemples n'ont pas été relevés systématiquement, car ils ne prouvent rien par eux-mêmes);

175 e :

(le bonheur et le malheur) :

ποίω τέ τινε ἐστόν... αὐτοῖν (deux féminins résumés par un neutre);

181 d :

τούτω εἴδει κινήσεως...

(la lecture proposée est ici certaine à cause du duel du pronom);

185 b :

(le son et la couleur) :

εἴτ' ἀνομοίω εἴθ' ὁμοίω ἀλλήλοιν .... ἆρ' ἐστὸν ἁλμυρὼ ἢ οὔ...;

(remarquer le verbe et ἀμφοτέρω δύο qui précède le tout);

Sophiste 219 a :

εἴδει δύο

(il y a eu dans les mss. confusion de -ει et de -η);

219 d :

δύο εἴδει

(la place de δύο assure le duel);

222 b :

γίγνεσθον δύο μεγίστω τινὲ μέρει

(il semble impossible ici de ne pas accepter la correction de -η en -ει);

223 c :

δύο εἴδει

(même observation à cause de la place de δύο);

226 c :

δύο... εἴδει

227 c :

δύο μὲν εἴδει

227 d :

δύο μὲν εἴδει

228 e :

δύο εἶναι γένει

(remarquer en plus le verbe « être »);

229 b :

δύο δέ τινε... εἶναι μεγίστω

(ici γένει n'est pas exprimé);

235 d :

δύο... εἴδει (acc.)

La preuve qu'il faut lire ainsi, c'est que Théétète entend le mot au duel puisqu'il reprend :

235 d :

εἰπέ... τίνε τὼ δύο λέγεις ;

236 c :

τούτω τοίνυν τὼ δύο ἔλεγον εἴδει...

(la chose est tout aussi évidente ici) ;

237 d :

τό γε « τὶ » φήσεις σημεῖον εἶναι, τὸ δὲ « τινὲ » δυοῖν, τὸ δὲ « τινὲς » πολλῶν

« tu conviendras que quelque chose signifie une chose et que quelques choses (au duel), deux, et (au pluriel), plusieurs ». Ceci est un bel exemple d'opposition du duel et du pluriel, mais dans le dernier cas, il vaudrait mieux corriger en τινὰ) ;

243 d :

(le chaud ou le froid ou une paire analogue) :

ἤ τινε δύο τοιούτω...

243 e :

τοῖν γε δυοῖν... θἄτερον

(ici on constate l'équivalence proposée plus haut de ἀμφοῖν et de τοῖν δυοῖν, car on avait peu avant ἀμφοῖν (bis)) ;

244 d :

δύο λέγει πού τινε

(deux choses) ;

245 d :

εἴτε δύο τινὲ εἴθ' ἕν...

« l'être est un ou deux » ;

246 c :

παρ' ἀμφοῖν... τοῖν γενοῖν

(peu remarquable, puisque c'est un génitif-datif) ;

254 d :

τοῖν μὲν δυοῖν ἕτερόν ἐστιν

(il s'agit de l'être, du mouvement et du repos : « chacun est autre que les deux autres ») ;

254 e :

δύο γένει τινὲ αὐτώ, ... τῶν μὲν τριῶν ἄλλω, συμμιγνυμένω ...

(tout étant au duel dans la phrase, il est impossible que le substantif seul n'y soit pas) ;

255 d :

θἄτερον ἀμφοῖν μετεῖχε τοῖν εἰδοῖν ...

264 c :

εἴδει δύο (corr. ordinaire) ;

265 b :

(l'étranger) : ... δύο ἐστὸν μέρει.

(Théétète) : Ποίω ;

(encore un exemple qui confirme ce qui a été proposé plus haut) ;

265 e :

δύο ποιητικῆς γένει ... εἶναι ;

266 a :

τὼ δ' ὑπολοίπω ...... ἂν λεγοίσθην εἰδωλοποιϊκώ ...

(ici μέρει est sous-entendu) ;

266 d :

δύο ... εἴδει

(ici Burnet lui-même adopte la finale -ει ; il faut être logique et l'admettre partout — Hermann-Wohlrab : εἴδη) ;

266 e :

αὐτώ (acc.)... εἴδει δύο

(Burnet : εἴδη malgré le duel antécédent) ;

268 a. b :

... τὸ γένος ἕν ἢ δύο φῶμεν ; — ... καί μοι διττὼ καταφαίνεσθόν τινε (sc. γένει) ;

(nouvel exemple de διττός accompagnant un duel, cf. *Gorgias*, 500 d) ;

Euthydème 306 c :

(la politique et la philosophie)

ἀξίω λόγου ἐστόν

(le duel est assez remarquable puisqu'il s'agit d'un adjectif neutre en -ιος — remarquer le verbe « être ») ;

306 a :

... ἐκ δυοῖν ἀγαθοῖν ... [ὄντοιν] .... ἀμφοῖν et plus haut : μεταξὺ τινοῖν δυοῖν ἀμφοτέροιν ... puis : ἐκ δυοῖν κακοῖν ... ὄντοιν ;

Protagoras 358 d :

δυοῖν κακοῖν τὸ ἕτερον ;

Cratyle 415 a :

ἐξ ἀμφοῖν οὖν τούτοιν

(ὀνομάτοιν peut être suppléé, mais ce n'est pas nécessaire) ;

418 d :

τοῖν δυοῖν (c'est ainsi qu'il faut lire avec H.-Wohlrab et non -εῖν, *scilicet* : ζῳοῖν : toujours ainsi chez Platon d'après Röper, p. 25) ;

Gorgias 454 e :

δύο εἴδει θῶμεν πειθοῦς

(observation ordinaire);

475 a :

δυοῖν καλοῖν .... δυοῖν αἰσχροῖν θἅτερον

(dans la suite ἀμφοτέροις au pluriel);

Philèbe 19 b :

(la volupté et l'intelligence) :

οὐδέτερον αὐτοῖν ... ἕτερον μὲν τούτων, ἄμεινον δ'ἀμφοῖν.....

(meilleur que les deux choses);

24 b :

(il s'agit du « plus » et du « moins » :

τούτω ... ἀτελεῖ δ'ὄντε δήπου παντάπασιν ἀπείρω γίγνεσθον

(les mss. ont ἀτελῆ, mais il n'y a pas d'hésitation possible sur la restitution proposée) (1);

25 b :

ἐκ τούτοιν ἀμφοῖν (sc. εἰδοῖν);

27 d :

οὐ γὰρ δυοῖν τινοῖν ἐστὶ μικτὸν ἐκεῖνο

(sic Schütz et Hirschig; Burnet lit [ὁ] ... [μικτὸς ἐκεῖνος] mais entre crochets. — L'exemple rentre dans les masculins ou les neutres suivant qu'on adoptera l'une ou l'autre leçon).

Le nombre des exemples positifs s'élève donc à environ 45, y compris les cas où l'on a été amené à lire -ει au lieu de -η.

Voici maintenant l'énumération des exemples contraires :

Euthyphron 7 b :

περὶ ἀριθμοῦ, ὁπότερα πλείω

(semble bien être une exception) :

Criton 44 d :

νῦν δ' οὐδέτερα οἷοί τε...

(capables ni de faire le plus grand mal ni de faire le plus grand bien);

52 a :

τούτων οὐδέτερα ποιεῖ

(de ces deux choses);

(1) Le *Clarkianus* porte : ἅτε δῆλόν τε, mais c'est une simple faute, v. Röper, *op. cit.*, p. 14.

Phédon 71 b :

εἴπερ ἐναντία ἐστίν

Théétète 156 a :

(le repos et le mouvement, puis la sensation et l'objet senti) : ἐκ δὲ τῆς τούτων ὁμιλίας... πρὸς ἄλληλα γίγνεται ἔκγονα... ἄπειρα, δίδυμα δέ ... τὸ μέν ... τὸ δέ ...

(le pluriel s'explique par l'influence des deux pronoms — δίδυμος est employé ici comme διττός l'est chez les Tragiques) ;

184 a. b :

δεῖ δ' οὐδέτερα

(accus.) ;

186 a :

ποτέρων est un véritable pluriel : « duquel des deux ordres de choses fais-tu dépendre l'âme ? »

190 c :

τὰ δύο (sc. ζῷα)

(la manière habituelle de citer un nom de nombre a entraîné ici le pluriel) (1) ;

196 a :

πόσα n'est qu'une conséquence des pluriels antécédents) ;

Sophiste 220 b :

κατὰ μέγιστα μέρη δύο... — Κατὰ ποῖα ;

(ici μέρη est certain, mais remarquer l'ordre des mots et l'absence du verbe « être » contre *ib.* 222 b) ;

222 d :

διττὰ λέγωμεν γένη — Ποῖα ;

(application de la règle de διττός) ;

228 d :

ἔστι δὴ δύο ταῦτα... γένη

(le pronom a dû exercer ici son influence) ;

243 e :

παρὰ τὰ δύο ἐκεῖνα

(rappelle τὰ δύο = le nombre « deux ») ;

243 e ; 244 a :

τὰ ἄμφω... τὰ δύο (acc.)

(ici la tournure habituellement employée pour citer un nom de nombre est légitime) ;

(1) Même remarque chez Röper, p. 24.

251 d :

ἄμειχτα et les autres neutres ne constituent pas une exception : ce sont des pluriels de droit;

252 e :

τά γε δύο ἀδύνατον ηὑρέθη

(« les deux premières suppositions ont été trouvées impossibles ». La forme habituellement usitée pour citer un nom de nombre a été employée par analogie) ;

254 a. b :

τὰ γὰρ τῆς... ψυχῆς ὄμματα... ἀφορῶντα ἀδύνατα.

(ce pluriel n'est qu'une conséquence de celui du substantif),

266 a :

(il s'agit des 4 parties de la poétique) :

δύο μὲν τὰ πρὸς ἡμῶν, ἀνθρώπεια, δύο δ'αὖ τὰ πρὸς θεῶν, θεῖα.

(influence du neutre et de la forme de l'adjectif qui est en -ιος);

266 a :

τὰ δέ γ' ὡς ἑτέρως διῃρημένα

(semble ici représenter les 4 parties; donc, pluriel de droit);

266 c :

δύο γὰρ οὖν ἐστὶ ταῦτα θείας ἔργα ποιήσεως

(peut-être y a-t-il ici influence du pronom et de la formule invariable ἐστι que l'on emploie à volonté — collectif neutre);

266 d :

κατὰ δύο διττὰ ἔργα

(conséquence du pluriel antécédent — διττός est employé suivant la syntaxe connue) ;

Euthydème 276 d :

διπλᾶ ἔστρεφε τὰ ἐρωτήματα

(la raison de ce pluriel est facile à saisir; en outre, règle de διττός);

Protag. 334 a :

τά δ' ἀνθρώποις μὲν οὐδέτερα

(elles ne sont ni nuisibles ni utiles — collectif neutre — sorte d'adverbe) ;

348 b :

ὁπότερα ποιήσοι

(même remarque) ;

351 d :

καὶ τρίτον ἃ οὐδέτερα οὔτε κακὰ οὔτε ἀγαθά ...

(l'exception ne porte que sur le quatrième mot) ;

356 a :

(il s'agit du plaisir et de la douleur) :

ἀλλήλων ... ταῦτα δ'ἐστὶ μείζω τε καὶ σμικρότερα γιγνόμενα ἀλλήλων καὶ πλείω καὶ ἐλάττω ....

(les trois pronoms, et particulièrement le premier, ont pu déterminer le pluriel) ;

Cratyle 393 a :

... [βασιλικὰ ἀμφότερα εἶναι τὰ ὀνόματα]

(le même substantif au pluriel précède ; le pluriel de l'adjectif s'explique donc sans difficulté) ;

406 b :

μεγάλα ... ἐρωτᾷς

(*sc.* ἐρωτήματα ; également sans difficulté) ;

427 c :

(il s'agit de l'alpha et de l'êta) :

μεγάλα τὰ γράμματα

(même observation) ;

432 b :

ἆρ' ἂν δύο πράγματα εἴη τὰ τοιάδε ...

(même observation) ;

437 b :

ἡ ἀμαθία καὶ ἡ ἀκολασία παραπλησία τούτοις φαίνεται

(l'attribut est au féminin singulier comme le montre l'accent) ;

Gorgias 451 b :

(il s'agit du pair et de l'impair) :

ὅσα ἂν ἑκάτερα τυγχάνοι ὄντα

(remarquer l'optatif ou le subjonctif qu'adoptait Hermann — équivaut à ἑκάτερον) ;

451 c :

περὶ τῶν ἄστρων φοράν καὶ ἡλίου καὶ σελήνης ...

(les interprètes entendent par « les astres » le soleil et la lune ci-après énumérés) ;

469 b :

(il s'agit de faire une injustice ou de la subir) :

βουλοίμην μὲν ἂν ἔγωγ' οὐδέτερα

(collectif neutre) ;

482 e :

ταῦτ' ἐναντία ἀλλήλοις ἐστίν ... ἥ τε φύσις καὶ ὁ νόμος

(le pronom est avec la forme de l'adjectif et le genre responsable de l'infraction au duel) ;

495 e :

εἴπερ ἐναντία ἐστὶ ταῦτα ἀλλήλοις : puis : περὶ αὐτῶν

(observation analogue);

Ion 542 a :

πότερα βούλει νομίζεσθαι ... ἄδικος ... ἢ θεῖος

(ceci n'est qu'un exemple entre mille de πότερα suppléant πότερον. Du reste, il ne saurait être question de duel ici puisque le sens est : « *laquelle* des deux choses ? ») ;

Philèbe 19 d :

παρακείμενα ἑκάτερα nominatif.

(l'hypothèse du plaisir et celle de la douleur — collectif neutre);

19 d :

τούτων ... ἑκατέρων λεχθέντων ...

(de même que ἑκάτερα était précédé d'un participe, il est ici précédé d'un pronom — du reste, collectif neutre);

23 e :

τὰ δύο τούτων (deux des quatre parties)

(forme usitée quand on cite un nom de nombre, étendue ici hors de son emploi primitif);

24 a :

τὰ δύο, ἃ προτίθεμαι, ταῦτ' εἶναι ἅπερ ...

(même observation).

Le nombre des exemples négatifs pour les thèmes neutres en général s'élève donc à cinquante environ contre les quarante-cinq exemples positifs, et cela, malgré les formules telles que οὐδέτερα, θἄτερα... qui n'ont été comptées ensemble que comme un exemple et malgré la concurrence que faisait au duel le pluriel neutre (ancien collectif). C'est dire que pour ces thèmes comme pour les masculins, le sentiment du duel dans la langue de Platon est encore assez vif et qu'il faut presque toujours des circonstances extérieures pour déterminer le pluriel (1). Il est à remarquer toutefois que dans la liste des exemples négatifs, il ne s'agit presque toujours que de nominatifs-accusatifs, ce qui n'a pas lieu d'étonner puisque l'on connaît la vitalité spéciale du génitif-datif duel.

(1) Remarque analogue chez Röper, p. 8, pour les neutres en *-ος*.

Règle de δύο, δυοῖν ; ἄμφω, ἀμφοῖν.

Δύο.

Une remarque importante est fournie ici par le travail de Röper (*De dualis usu Platonico*, p. 25 et suiv.). On a vu que chez les Tragiques le duel est plus employé que le pluriel avec ce mot (25 contre 20 suivant Röper) et que chez Aristophane, il n'y a que 9 (11 suivant Röper) pluriels contre 16 duels. De plus, les exceptions étaient limitées à certaines catégories de thèmes. Chez Platon, au contraire, les exemples du pluriel avec δύο sont, on a pu le constater, plus nombreux que ceux du duel, et il n'y a pas à cet égard de différence entre les divers Dialogues. Sur ce point encore, l'emploi du duel est donc en décroissance.

Δυοῖν.

Il en est de même pour le nombre accompagnant δυοῖν, bien que la chose soit ici moins sensible.

On a vu que dans Aristophane il n'y avait aucune exception à l'emploi du duel avec δυοῖν.

Chez Platon, les manuscrits en présentent plusieurs : 6 suivant M. Keck (*Ueber den Dual bei den attischen Dramatikern* p. 18), davantage suivant Röper [1]. Voici les exemples cités par le premier : δυοῖν ὀνόμασιν *Pol.* 291 e, *Soph.* 244 c, *Prot.* 355 b ; δυοῖν γένεσιν *Leg. IX* 864 c ; πόλεσι δυεῖν *Leg. I* 638 e ; δυοῖν οὖσι *Phil.* 53 d. On peut ajouter : ἀρρήτων δυεῖν *Républ. VIII* 546 c, mais dans un passage que Röper déclare peu intelligible, et δυοῖν μοιρῶν *Epinom.* 381 e. On remarquera que toutes ces exceptions concernent ou des féminins ou des neutres, et quelques-unes, des thèmes qui répugnent au duel (p. ex. -μα). De plus, les manuscrits en plusieurs endroits donnent la forme du nouvel attique δυεῖν, ce qui rend les exemples suspects. Le plus important de tous ces exemples est celui du *Protagoras*, dialogue qui ne peut être beaucoup postérieur à 385 (Röper, p. 27). Dès cette époque donc, on observe chez Platon un fléchissement dans l'emploi du duel même accompagné de δυοῖν (δυεῖν).

(1) *De dualis usu Platonico*, pp. 25-26.

Ἄμφω.

Pour ce mot, il n'y a que de légères exceptions ; ce sont : *Soph.* 243 e : τὰ ἄμφω (probablement par analogie de τὰ δύο qui se rencontre deux fois dans le même passage), et *Phil.* 14 d : ἡμᾶς ἄμφω qu'on a vu dans l'étude consacrée aux pronoms. Röper fait observer qu'avec ce mot le verbe chez Platon n'est jamais employé au pluriel (1).

Ἀμφοῖν.

Quant à ἀμφοῖν, il accompagne le duel dans 21 passages, et on ne trouve le pluriel que dans *Prot.* 354 a : ἡμῖν ἀμφοῖν où il s'agit d'un pronom comme dans l'exemple cité en dernier lieu. A ce propos, Röper rappelle le ἧμιν ἀμφοῖν de Sophocle *Ajax.* 1264, mais on a vu que c'était une des œuvres les plus anciennes de Sophocle et qu'il y avait peut-être là une trace d'influence ionienne.

CONCLUSION

Avant de formuler une conclusion générale, il convient de revenir sur la chronologie des *Dialogues*.

Une des parties les plus utiles du travail d'Auguste Röper, *De dualis usu Platonico*, déjà cité à plusieurs reprises, est celle qui est relative à cette question, pp. 33-34. L'auteur attache par exemple une grande importance au fait que dans le *Phèdre*, le nombre des exemples négatifs ne dépasse pas même du double celui des exemples positifs (85 duels contre 150 pluriels irréguliers). Mais, l'*Euthydème* mis à part, on pourrait en dire autant de tous les autres dialogues, sauf de ceux dont il va être question. Il n'y a donc pas de raison suffisante pour attribuer le *Phèdre* à la toute dernière période de la vie de Platon. Au contraire, quand il s'agit du *Cratyle*, Röper a eu raison d'insister sur ce que, contre trois exemples seulement de duels (dont

(1) Il faut remarquer que le substantif ou le pronom est rarement sous-entendu avec ἄμφω quand c'est un masculin. Il n'y en a pas d'exemple pour le féminin. Le fait est au contraire fréquent pour le neutre.

l'un est ἀμφοῖν, le second est accompagné de ce mot, et le troisième l'est de δυοῖν), il y a presque cent exemples de pluriels employés dans des cas qui anciennement eussent exigé le duel. De même dans le *Ménon*, il n'y a qu'un duel contre environ 180 pluriels irréguliers. Encore Röper (dans sa note, p. 34), s'efforce-t-il d'effacer ce dernier vestige de l'emploi du duel, mais il a tort sans doute, car non seulement les mss. *BT* portent οἴῳ, mais un ms. à savoir *W*, lit correctement οἴω (il s'agit de l'expression οἴω τ' εἶναι, et il n'est pas impossible qu'un auteur qui, dans ses ouvrages précédents, employait si fréquemment le duel, ait subi ici l'influence d'une expression toute faite pour le cas où il s'agissait de deux personnes). La remarque de Röper n'en est pas moins frappante, car un exemple unique ne prouve rien.

Il en est de même enfin du 1er et du 7e livre de la *République*.

Mais il y a en présence d'autres opinions : Hermann pensait que ces deux livres avaient été ajoutés après coup à la *République*, et enfin un renseignement remontant à l'antiquité, et rapporté par Diogène Laërce, nous apprend que cette partie de la *République* aurait été retouchée par Platon dans son extrême vieillesse. Cette dernière façon de voir est de beaucoup la plus vraisemblable ; elle a du reste pour elle l'autorité d'un écrivain qui pouvait puiser à une source inaccessible pour nous maintenant. Elle expliquerait très bien en tout cas pourquoi dans le 1er livre de la *République* on ne trouve plus que la seule forme de duel αὐτοῖν contre plus de 100 pluriels indiquant deux objets, et dans le 7e, la seule forme αὐτώ contre environ 150 pluriels de même nature (1).

Mais si l'on situe dans la dernière période de la vie de Platon (période du nouvel-attique où le duel n'existe plus dans les inscriptions), le *Cratyle*, le *Ménon* de même que les septième et premier livres de la *République*, il faut alors ne plus tenir compte de la tradition qui attribuait la rédaction des *Lois* à cette même période. On voit à combien d'embarras on se heurte dès qu'on veut faire la chronologie des œuvres d'un auteur d'après les seuls faits de langue. Pour Aristophane, la chose était beaucoup plus claire, car nous avions une date précise par

(1) On a les mêmes renseignements et l'on fera les mêmes constatations pour les *Mémorables* de Xénophon. V. *infra*.

exemple pour le *Plutus* (388), et nous constations ensuite que le caractère de la langue s'harmonisait bien avec la date de l'œuvre. Pour Platon, aucun témoignage décisif. Pourtant, la disparition du duel est si frappante dans les dialogues cités plus haut, qu'il vaut mieux les mettre à part et les faire descendre en effet jusqu'aux environs de l'an 350, tandis que l'on reportera les *Lois* à une date antérieure et que l'on classera cet ouvrage avec les autres *Dialogues*.

Le *Cratyle*, le *Ménon*, le premier et le septième livre de la *République* étant donc mis à part, à peu près comme l'était le *Plutus* d'Aristophane, et attribués à la période du nouvel-attique, on peut se demander quelle différence il y a entre Aristophane et Platon au point de vue de l'emploi des formes du duel. La principale et la plus générale est celle-ci : chez Aristophane les formes du duel sont encore presque toutes employées *rigoureusement* comme dans le vieil-attique des inscriptions ; au contraire chez Platon, les formes du duel ne sont plus employées que *conditionnellement*, c'est-à-dire qu'il faut un concours de circonstances favorables, surtout la présence de δύο, δυοῖν pour que la forme du duel l'emporte sur celle du pluriel. Ces circonstances sont encore fréquemment réalisées dans les *Dialogues* que l'on a en vue. Mais même dans ceux où le duel est le plus régulièrement employé (*Euthydème*), il ne manque pas d'exemples contraires qui s'expliquent toujours par des circonstances déterminées (particulièrement l'influence des pronoms personnels) (1).

Chez Aristophane, ces derniers pronoms seuls offraient des exceptions assez nombreuses. On constatait chez lui certaines autres tendances à employer des formes des pluriels (neutres en -μα, en -ιον). Ces tendances ont complètement abouti dans la langue de Platon ; il n'y a plus chez cet auteur que quelques rares exemples de duels en -ματε, -μάτοιν (quatre dans tout l'ensemble des *Dialogues*) ; l'emploi de ἀμφότερο- et de ἄλληλο- au duel est subordonné à des règles précises qui exigent des circonstances tout particulièrement favorables pour avoir lieu ; le pronom de la première personne employé au pluriel a presque totalement fait oublier la forme du duel (18 exemples seulement en tout

(1) Et aussi parfois des considérations de ton ou de style.

dans Platon) ; sous son influence, le pronom de la seconde personne a accompli une évolution analogue (28 exemples de duel en tout chez Platon) ; enfin les différents démonstratifs suppléant un pronom de troisième personne ont vu fortement entamer aussi leurs formes de duel malgré leur qualité de thèmes en -ο- et les autres caractères qui les rapprochaient des substantifs et adjectifs. L'emploi du duel ne s'est relativement bien conservé que dans le système des formes verbales, et encore faut-il ici distinguer entre les différents modes. Car le subjonctif et l'optatif, on l'a vu, ne présentent que très rarement des formes duelles.

Ces modes vont ainsi de pair avec les participes qui, eux aussi, malgré les caractères qui les rapprochent des autres déclinables, ne s'emploient plus au duel qu'étant donné des circonstances très favorables. Les substantifs et adjectifs s'emploient encore assez fréquemment au duel, mais il faut distinguer à l'intérieur de cette classe plusieurs catégories qui s'y montrent réfractaires : tout d'abord, quelque étrange que puisse paraître la chose, la catégorie du duel *naturel* (organes pairs) est presque toujours employée au pluriel ; les thèmes en -υ- parmi les masculins, les thèmes féminins en général ont à peu près perdu le duel. Enfin, parmi les neutres, il n'y a plus d'exemple certain du duel d'un substantif en -ιον ; cette tendance visible déjà dans Aristophane est devenue une loi dans un auteur un peu plus jeune que lui.

On a vu que le procès de disparition avait été plus rapide dans les inscriptions du moyen et du nouvel-attique. Faut-il s'étonner que, sur la fin de sa vie, Platon ait cédé à l'influence de la langue parlée autour de lui, où l'on n'employait certainement plus le duel, et qu'il ait lui aussi négligé l'emploi de ces formes dans des ouvrages tels que le *Cratyle* ou le *Ménon ?* Presque aussitôt après le moment où il avait été introduit dans la langue littéraire, le duel est donc sorti de l'usage de la langue parlée, et, par contre-coup, de l'usage des écrivains.

CHAPITRE V

XÉNOPHON

Comme Aristophane et Platon, Xénophon appartenait aux classes élevées de la société athénienne. Comme Platon il était philosophe et disciple de Socrate. Enfin, il était né à peu près à la même époque que l'auteur dont on vient de s'occuper. La date de la naissance de Platon est fixée, en effet, à l'année 427, et celle de Xénophon, que l'on considérait autrefois comme de beaucoup antérieure à cette époque, ne peut plus se placer aujourd'hui qu'entre les années 430 et 425. C'est dire qu'il est tout à fait contemporain de Platon (1). Tant de traits communs qui rapprochent les deux auteurs indiquent, sans hésitation, que l'étude du duel commencée pour les prosateurs attiques doit immédiatement se continuer par l'examen de la langue de Xénophon. Faut-il entremêler à cet examen celui de la langue de Thucydide comme l'a fait M. E. Hasse dans son programme : *Ueber den Dual bei Xenophon und Thucydides* Bartenstein 1889? Non : ces auteurs n'ont rien de commun, si ce n'est le genre qu'ils ont cultivé. Thucydide est antérieur à Xénophon d'au moins trente années (il est né en 460), et malgré cela (on l'a dit déjà et on le verra par l'étude spéciale qui lui sera consacrée), il se trouve au point de vue du duel dans la même situation que les derniers des orateurs attiques. Autant il y a de raisons de rapprocher Xénophon de Platon, autant il y en a pour le bien distinguer de Thucydide.

La date de la mort de Xénophon n'est pas non plus exactement fixée. Elle flotte en effet entre 355 et 350 et coïncide donc, à peu d'années près, avec la date de la mort de Platon (347).

(1) Voir sur tous ces points l'exposé lumineux de M. A. Croiset, *Histoire de la littérature grecque*, IV, p. 339 sqq.

La chronologie des œuvres de Xénophon n'est pas établie d'une façon plus certaine que celle des œuvres de Platon (v. A. Croiset, *loc. cit.*, p. 351). On sait seulement des ouvrages de cet auteur que « presque tous... furent composés à Scillonte et dans une période relativement courte (quinze ou vingt ans). » Parmi ces œuvres, les écrits dits « socratiques » : les *Mémorables*, le *Banquet*, l'*Apologie de Socrate* et l'*Économique* ne sont certainement pas tous de la même époque. Il faut admettre que les *Mémorables*, au moins dans leur première édition dont il subsiste bien des parties dans l'ouvrage tel que nous l'avons (v. A. Croiset, *op. cit.*, p. 363 sqq.), appartiennent à une première période postérieure de peu à la mort de Socrate, car, dans certains passages, on y trouve le duel employé avec une rigueur inconnue à Platon lui-même.

Au contraire le *Banquet* et l'*Apologie* ignorent absolument le duel et doivent par conséquent être reportés à une date beaucoup plus basse. Entre ces deux extrêmes se placent la *Cyropédie*, l'*Anabase*, les *Helléniques* et les *Scripta minora* qui présentent encore des duels bien que toujours en minorité. Pour suivre un plan analogue à celui qui a été adopté pour les autres auteurs on commencera par la *Cyropédie* et l'*Anabase*, pour lesquelles des relevés spéciaux ont été faits, et pour le reste on se servira de l'étude citée de M. E. Hasse.

LE DUEL DANS LA CYROPÉDIE ET L'ANABASE [1].

NEUTRES EN -μα, -ματος.

Il n'y a aucun exemple de duel de ces mots dans la *Cyropédie* et l'*Anabase*, (non plus que dans les autres œuvres de Xénophon, d'après le relevé de M. E. Hasse, *op. cit.*, pp. 5-6-7.) Les exemples négatifs étant très peu nombreux, on peut néanmoins les citer ; ce sont : *Anabase* IV, 5, 14 τὰ ὑποδήματα nom. (qui rentre du reste dans le type θύραι) et βήματα, *ibid*, 7, 10 que M. E. Hasse donne comme un exemple de duel, à cause de δύο ἢ τρία qui précède. On a vu ailleurs que cette expres-

(1) Ces deux ouvrages seront cités, le premier d'après l'édition Hug, et le second d'après l'édition Gemoll (Teubner).

sion demandait le pluriel. Elle est assez fréquente chez Xénophon et toujours accompagnée de ce nombre (v. *Ueber den Dual bei Xen. u. Th.*, pp. 5-6-7). Pour Xénophon le duel des mots en -μα, au moins au nominatif-accusatif, est donc tout à fait périmé. Le processus commencé chez Aristophane et très avancé chez Platon est ici complètement achevé.

Ἄλληλο- ET ἀμφότερο-.

Ἄλληλο-.

Il n'y a dans la *Cyropédie* et l'*Anabase* aucun exemple de ce pronom employé au duel. Il en est de même de toutes les autres œuvres de Xénophon à la seule exception des *Mémorables* (v. E. Hasse, *op. cit.*, p. 11).

Parmi les exemples du pluriel employé alors qu'il ne s'agit que de deux, il y en a de très significatifs : *Cyr.* VI, 1, 47 : ὡς δὲ εἰδέτην ἀλλήλους (Abradatas et sa femme), ἠσπάζοντο ἀλλήλους : exemple auquel il faut ajouter : ἀλλήλοις *Anab.* I, 2, 27. Remarquable aussi est le passage : *Anab.* I, 8, 17 : διειχέτην τὼ φάλαγγε ἀπ' ἀλλήλων. Enfin ἀλλήλοις *Anab.* I, 9, 29 ; ἀλλήλων I, 10, 4 et ces deux formes à la fois sous : IV, 2, 26 (1). Cf. *Cyr.*, VII, 2, 10 : ἀμφότεροι.

En résumé, dans la seconde et la dernière période de sa vie, Xénophon n'emploie absolument plus les duels abusifs ἀλλήλω, ἀλλήλοιν. Le pluriel a complètement reconquis ce pronom que le duel avait attiré à lui. Ici encore le processus est achevé.

Ἀμφότερο-.

Le seul exemple du duel de ce mot est dans l'*Anabase* I, 1, 1 : ἐβούλετο τὼ παῖδε ἀμφοτέρω παρεῖναι. D'après E. Hasse, *op. cit.*, p. 12, c'est également le seul que l'on puisse relever dans l'œuvre entière de Xénophon. Pour la *Cyropédie* et l'*Anabase* seulement les exemples contraires s'élèvent à onze. Ce sont : *Cyr.* I, 3, 17 : ἀμφοτέροις ; I, 6, 30 : ἀμφότερα (bis) ; I, 6, 36 : ἀμφοτέρους ; *Anab.* I, 4, 4 : ἀμφοτέροις (neutre) ; I, 5, 14 : ἀμφοτέρων (désigne, il est vrai, les deux partis) ; I, 5, 17 : ἀμφότεροι (item) ; III, 1, 31 :

(1) Cf. encore : ἀλλήλοις *Cyr.* I, 5, 3.

ἀμφότερα τὰ ὦτα ; IV, 7, 14 : ἀμφότεροι ; V, 3, 8 : ἐν ἀμφοτέροις ; V, 6, 6 : ἀμφότερα acc. VII, 6, 17 : ἀμφοτέροις ἡμῖν.

Ici encore on peut dire que le pluriel a complètement reconquis un domaine qui lui appartenait à l'origine, en ce sens que ἀμφότερο- ne s'était employé d'abord qu'avec des pluriels collectifs comme il l'est dans deux des passages cités.

Pronoms personnels.

Il n'y a aucun exemple positif du duel des pronoms de la première et de la seconde personne dans la *Cyropédie* non plus que dans l'*Anabase*. Les exemples contraires, quoique relativement peu nombreux (14), suffisent à montrer que Xénophon n'emploie plus ni νώ ni σφώ. Voici ces exemples : *Cyr.* VII, 3, 8 : ἡμᾶς ; *Cyr.* VI, 3, 31 : ὑμεῖς, ὑμῖν ; *Cyr.* VI, 3, 32 : ὑμῶν et ὑμᾶς (bis) ; IV, 4, 5 : δυοῖν ἐπιμελητέον ἡμῖν ; *Anab.* II, 1, 4 : ὑμεῖς (à Glous et à Proclès) ; III, 2, 37 : ἡμεῖς ; VII 6, 17 : ἀμφοτέροις ἡμῖν ; VII, 7, 14 : ὑμᾶς, ὑμῶν et ὑμῖν (bis) ; VII, 7, 16 : ἡμεῖς ; VII, 7, 15 : ἡμῖν et ἡμᾶς ; VII, 7, 17 : ἡμεῖς ; *ibid.* ὑμεῖς ; VII, 7, 18 : ὑμᾶς ; VII, 7, 56 : ὑμᾶς, ὑμῖν et ὑμεῖς.

De même, d'après E. Hasse, *op. cit.*, p. 10 (au bas), il n'y a dans toute l'œuvre de Xénophon aucun exemple d'une forme du duel de ces deux pronoms non plus que de τις soit interrogatif soit indéfini. La tendance signalée chez Platon a donc ici encore complètement abouti.

Autres pronoms (analogues aux pronoms personnels et influencés par eux).

Αὐτός.

Les exemples positifs sont extrêmement peu nombreux ; ce sont pour αὐτώ : *Anabase*, VII, 7, 19 : αὐτὼ τὼ Λάκωνε (acc.), et pour αὐτοῖν : *Cyropéd.* IV, 3, 13 : αὐτοῖν τοῖν ποδοῖν (expression toute faite) πορεύεσθαι, et *Cyr.* VIII, 3, 6 : σκοπούντοιν αὐτοῖν τὰ αὐτὰ συνέδοξεν (v. sur ce dernier passage la remarque de E. Hasse, *op. cit.*, p. 11. Il défend αὐτοῖν, sans doute avec raison ; au cas où le pronom était exprimé, le duel du participe entraînait nécessairement l'emploi du duel).

A ces trois exemples dont un même est incertain, on peut en opposer d'autres qui présentent αὐτός au pluriel et où il ne s'agit que de deux. L'un des passages fournit deux exemples.

Cyr. I, 5, 3 (il s'agit des deux nations médique et persique : αὐτούς. L'exemple est peu probant).

Anab. I, 4, 7 : αὐτῶν ; I, 4, 7 : αὐτούς (bis) ; I, 4, 8 (il s'agit de Xénias et de Pasion) : αὐτούς; *ibid.* (fin) αὐτῶν ; II, 1, 5 : σὺν αὐτοῖς (il s'agit de deux messagers) ; II, 5, 41 : αὐτούς (précédé de pluriels) ; *item.* II, 6, 30 ; IV, 3, 14 : αὐτοί (Xénophon et Chrisophe) ; IV, 1, 27 : αὐτοῖς (Callimaque et Agasias) ; IV, 8, 16 : σὺν αὐτοῖς (Chirisophe et Xénophon) ; VII, 2, 2 : αὐτούς ; VII, 7, 13 : αὐτούς (il s'agit des deux Lacédémoniens). Les onze exemples de l'Anabase sont donc sûrs et, opposés à l'unique αὐτώ de VII, 7, 19, ils montrent que l'auteur de cet ouvrage n'employait pour ainsi dire plus le duel de ce pronom. Les deux duels de la Cyropédie étant tous deux des génitifs-datifs ont très peu de valeur et se trouvent chacun dans des conditions spéciales qui permettent d'y attacher encore moins d'importance. Bien qu'il n'y ait pas dans la Cyropédie d'exemples contraires bien nets, on peut tirer la même conclusion et cela d'autant plus hardiment que d'après E. Hasse, *op. cit.*, p. 11, ni αὐτώ ni même αὐτοῖν, ne se rencontrent plus dans aucun écrit de Xénophon, sauf dans les *Mémorables*. Si la disparition des formes duelles de αὐτός n'est pas encore complète dans la *Cyropédie* et l'*Anabase*, le pluriel arrive donc dans les derniers écrits à effacer toute trace de duel dans ce pronom.

Οὗτος.

On rencontre le nom. masc. τούτω [1] (καὶ τούτω ἀπεθανέτην·). *Anab.* II, 6, 30 et la même forme au féminin (acc.) *Cyr.* I, 2, 11 : καὶ μίαν ἄμφω τούτω τὼ ἡμέρα λογίζονται.

C'est sans doute un hasard qu'on ne rencontre pas τούτοιν qui serait moins surprenant que le nom.-acc. D'après Hasse, *op. cit.*, p. 11, on ne trouve cette forme comme génitif (neutre) que dans l'*Économique* 13, 6 [2] et comme datif (masculin = Zeus et Athéna) que dans la *Rép. Lacédém.* 13, 3. Enfin, τούτω nom. masc., se

(1) Mais τούτων (désignant les mêmes) immédiatement après.
(2) δυοῖν τούτοιν.

rencontre encore une fois dans les *Mémorables* I, 2, 14. On voit que le nombre des exemples positifs est extrêmement restreint.

Celui des exemples négatifs s'élève à quatorze pour la *Cyropédie* et l'*Anabase* seulement. Ce sont : *Cyr.* I, 4, 10 : ταῦτα (duo bestias) ; I, 6, 20 : ταῦτα δύο (commander et obéir) ; I, 3, 17 : τούτοις ... ἀμφοτέροις (les deux enfants jugés par Cyrus) ; I, 6, 30 : ἀμφότερα ταῦτα ; *Anab.* I, 4, 4 : ἦσαν δὲ ταῦτα δύο τείχη ; I, 4, 4 : διὰ μέσου δέ ... τούτων ; I, 1, 11 : τούτους et οὗτοι (Sophénète et Socrate) ; II, 1, 3 : οὗτοι ἔλεγον (les deux messagers) ; II, 2, 1 : οὗτοι δέ (Proclès et Chirisophe) ; II, 4, 13 : αὗται δ'ἦσαν (les deux canaux) ; IV, 3, 15 : τούτων (entre Xén. et Chirisophe) ; IV, 7, 9 : οὗτοι (Agasias et Aristonyme) ; VI, 2, 7 : οὗτοι (les deux généraux) ; VI, 6, 31 : περὶ τούτων (Agasias et le soldat) ; VII, 8, 10 : τούτους (le cousin de Hellas et Daphnagoras) [1].

La conclusion sera la même que pour αὐτός. C'est à peine si Xénophon emploie encore οὗτος au duel dans la *Cyropédie*, l'*Anabase*, l'*Économique*, la *République des Lacéd.* (et les *Mémorables*). Dans les autres ouvrages, le *Banquet*, p. ex., ces formes ont complètement disparu, p. ex. : *Banquet* VIII, 18 : τούτους désignant deux amants, etc...

Ὅδε.

Le seul passage où ce pronom se trouve employé au duel est : *Cyr.* VIII, 3, 7 :

φέρω τώδε δύο κασᾶ masc. « ces deux couvertures de cheval ». Et cela dans toute l'œuvre de Xénophon, d'après E. Hasse, *op. cit.*, p. 11.

Ἐκεῖνος.

Le duel de ce pronom ne se lit ni dans la *Cyropédie* ni dans l'*Anabase*, ni dans aucune autre œuvre de Xénophon d'après E. Hasse (*ibid.* p. 11) sauf dans les *Mémorables* où il se ren-

(1) Dans *An.* I, 2, 25 : ἦσαν δ'οὖν οὗτοι ἑκατὸν ὁπλῖται, le sujet est plutôt le nombre entier des hoplites que les deux compagnies (λόχοι) nommées plus haut.

contre deux fois[1], comme nominatif et comme accusatif). Il y a des exemples contraires dans l'*Anab.* I, 4, 8 : περὶ ἐκείνους et ἐκείνων (Xénias et Pasion), etc. Dans la seconde et la dernière partie de sa vie, Xénophon n'emploie donc plus le duel de ἐκεῖνος.

Ὅς.

Le pronom relatif n'est employé nulle part au duel dans l'*Anabase* non plus que dans la *Cyropédie*. On a même dans le premier de ces ouvrages un exemple contraire très caractéristique : *Anab.* VII, 2, 23 : (il ordonna que Xénophon entrât) : ἔχοντα δύο οὓς βούλοιτο[2]. Du reste, d'après E. Hasse, p. 11, il n'y a dans l'œuvre entière de notre auteur qu'un seul exemple de ὅς employé au duel, savoir : *Helléniques* V, 4, 19 : τὼ δύο στρατηγὼ, ὣ συνηπιστάσθην. L'accord grammatical exigeait ici impérieusement le duel. En dehors de ce cas que l'auteur a peut-être évité ailleurs, ὅς ne s'emploie donc plus au duel.

On voit que la tendance à éliminer les formes du duel, complètement réalisée pour les pronoms personnels proprement dits dès les premières œuvres de Xénophon, a profondément influencé aussi les démonstratifs et le relatif et que dans la plupart des écrits de Xénophon ces sortes de pronoms sont déjà incapables de revêtir les désinences du duel.

Participes.

Il en est de même des participes : dans la *Cyropédie* et l'*Anabase* on n'en trouve qu'un seul exemple au duel; encore est-ce un génitif-datif : *Cyropéd.* VIII, 3, 6 : σκοπούντοιν αὐτοῖν τὰ αὐτὰ συνέδοξεν. Les exemples contraires sont en revanche très nombreux : dans la *Cyropédie* : I, 4, 10 ἠματωμένα (sc. δύο ἀκόντια) ; I, 4, 22 : ἐμπεσόντες (Cyrus et le fils d'Astyage); I, 5, 3 : συνεστηκότα (les deux ἔθνη)[3]; I, 6, 1 : οἰωνιζόμενοι (Cambyse et Cyrus); I, 6, 41 : ὡπλισμένους ἀμφοτέρους; *Anabase* I, 2, 25 (il s'agit de deux

(1) *Mém.* I, 2, 13 et 18.
(2) Cf. également dans l'*Anabase*, V, 6, 7 : (τά κέρατα)... ἅ acc.
(3) Les autres participes de ce passage étant au masculin peuvent se rapporter aux Mèdes et aux Perses de même que αὐτούς cité plus haut.

loches) : ἀρπάζοντας... ὑπολειφθέντας καὶ οὐ δυναμένους... πλανωμένους...; I, 10, 8 : συνταξάμενοι (le grand Roi et Tissapherne) ; I, 4, 4 : καθήκοντα (il s'agit de deux murailles) ; I, 4, 7 : (Arcas et Pasion) ἐμβάντες ... ἐνθέμενοι ... φιλοτιμηθέντες ... ; I, 4, 7 : ὡς δειλοὺς ὄντας αὐτούς (Xénias et Pasion) ; I, 4, 8 : εἰδότες (les mêmes) ; I, 5, 11 : ἀμφιλεξάντων (un soldat de Ménon et un soldat de Cléarque — exemple remarquable à cause du cas) ; I, 5, 17 : παυσάμενοι ἀμφότεροι (mais là il s'agit de deux partis) ; II, 4, 15 : ἔτυχον ... ὄντες ... ; II, 4, 16 : (Ariée et Artaozos) πιστοὶ ὄντες ; I, 10, 9 : περιπτύξαντες (Rex et Tiss.) ; II, 4, 18 : ἀκούσαντες (Xén. et Proxène) ; II, 5, 37 : φυλαττόμενοι (Cléanor et Sophénète) ; III, 1, 8 : (Proxenum Cyrumque) μέλλοντας ; IV, 2, 23 : λαβόντες (Xén. et Chirisophe) ; IV, 3, 12 : (les deux jeunes gens) ἐκδύντες ... ἔχοντες... νευσόμενοι ... πορευόμενοι... διαβάντες ... λαβόντες ; IV, 3, 16 : ἔχοντες ; IV, 3, 14 : σπείσαντες ... συγκαλέσαντες (Xén. et Chirisophe) ; IV, 7, 11 : (Aristonymum Eurylochumque) ἑταίρους ὄντας ; I, 1, 11 : ξένους ὄντας... λαβόντας (Sophaenetum et Socratem) ; IV, 7, 9 : (Agasias et Aristonyme) καὶ οὗτοι... ὄντες ; IV, 7, 14 (Enée et le Taoque) φερόμενοι ; V, 4, 11 : οἱ μὲν δύο ἐκβάντες... ; V, 6, 21 (Eurymachum et Thoracem) ἐροῦντας ; VI, 1, 9 : ὡς δύο ἀντιταττομένων (nouvel exemple de génitif) ; VII, 1, 10 : ἐλθόντες (bis. — Les sujets sont Xénophon et Cléandre) ; VII, 2, 2 : βουλόμενοι Cléanor et Phryniscos) ; VII, 6, 1 : δύο μηνῶν ὄντων (exemple également remarquable) ; VII, 6, 42 : ἀναβάντες ... ἀπελαύνοντες (Seuthès et Héraclide) ; VII, 7, 15 : ἀκούσαντες οἱ Λάκωνες (ils sont deux) .... ἔχοντες ; VII, 7, 17 : καταπράξαντες... βοηθήσοντες... τιμωρησόμενοι (mêmes sujets) ; VII, 7, 56 : ὑμεῖς δὲ διαθέμενοι (ô Charmine et Polynice) ; *ibid.* παραλαβόντες... καταστήσαντες ; VII, 8, 6 : (Bion et Nausiclide) δώσοντες... ὑποπτεύοντες... λυσάμενοι.

Xénophon n'emploie donc plus du tout le duel du participe dans l'*Anabase*, presque plus dans la *Cyropédie*. Ces formes déjà si rares chez Platon ont également tout à fait disparu des derniers écrits de Xénophon tels que le *Banquet* par exemple. Au contraire, on en trouve encore 26 dans les deux premiers livres des *Mémorables* dont 14 en -ω et 12 en -ε. Dans le reste des écrits de Xénophon, on ne trouverait à citer qu'un exemple pour le *De re equestri* 8, 10 : δύο ἱππότα συντιθεμένω (le duel du participe était appelé par le duel du substantif et tous deux par

δύο) ; plus deux exemples à la fois dans les *Helléniques* IV, 4, 7 où l'on lit : ἐπιχειρεῖτον ἄνδρε δύο... διαδύντε διὰ χειμάρρου... ὁ δὲ γιγνώσκων τὼ ἄνδρε ἀξιοπίστω ὄντε (1). On voit qu'ici encore ce sont les autres duels qui ont entraîné celui du participe. Ce qu'on avait constaté chez Platon pour cette sorte de mots achève donc de se développer dans l'œuvre de Xénophon.

Dans les derniers écrits, le pluriel dans les participes l'a définitivement emporté.

Formes personnelles du verbe.

On a vu que chez Platon les formes verbales du duel sont encore de toutes les plus employées. Il en est de même dans la *Cyropédie* et dans l'*Anabase*, bien que dans ces deux ouvrages la proportion des exemples contraires soit naturellement déjà beaucoup plus grande. Dans la *Cyropédie*, sur trois exemples positifs, deux ont les désinences secondaires, un seul a une désinence primaire, mais il s'agit du verbe « être » et l'on a remarqué grâce à Platon que ce verbe se mettait encore volontiers au duel. Cette manière de voir est appuyée par un passage de la *Cyropédie* où l'on constate une remarquable opposition. C'est VI, 1, 41 où l'on lit : δύο... ἔχω ψυχάς mais dans la suite : δύο ἐστὸν ψυχά. C'est évidemment le verbe « être » qui avec δύο a entraîné ici le duel. Les autres exemples de la *Cyropédie* sont : III, 1, 42 : ὁ παῖς ἢ αὐτός· εἰπέτην δέ ... ; et VI, 1, 47 : ὡς δ'εἰδέτην ἀλλήλους ἡ γυνὴ καὶ ὁ Ἀβραδάτας, ἠσπάζοντο ἀλλήλους. On remarquera ici l'ordre des mots ; le pronom réciproque qu'à cette époque de sa vie Xénophon n'employait plus jamais au duel a entraîné le pluriel du second verbe parce qu'il le précède.

Les exemples contraires ne sont pas nombreux, mais ils dépassent pourtant le nombre des exemples positifs. *Cyr.* I, 4, 22 : (Astyage craint pour son fils et Cyrus) μὴ ... ἐμπεσόντες πάθοιέν τι (il convient de remarquer ici l'optatif) : *Cyr.* I, 6, 1 : ἐπεί (Cambyse et Cyrus) ... ἐγένοντο ... οἰωνιζόμενοι ἐπορεύοντο (le participe a pu exercer une certaine influence sur le choix du pluriel). VI, 1, 47 : ἠσπάζοντο ἀλλήλους, (exemple expliqué plus

(1) E. Hasse, *op. cit.* p. 10.

haut). VI, 3, 31 : ὑμῖν (à Artaozos et Artagerse) puis ἔχετε (influence du pronom personnel); VI, 3, 32 : καὶ σύ, ὦ Φαρνοῦχε καὶ Ἀσιαδάτα, ... ὑμῶν μὴ συγκατατάττετε ... ἐξοπλίσθητε (impératif!) καθ' ὑμᾶς αὐτούς... ἥκετε. Il faut remarquer ici d'après E. Hasse, *op. cit.* p. 21 que Xénophon, à la différence de Platon, n'emploie jamais le duel de l'impératif.

Pour l'*Anabase*, les exemples positifs sont un peu plus nombreux de part et d'autre, mais il ne s'agit toujours, comme plus haut en général, que de la troisième personne. Les voici : *An.* I, 8, 17 διειχέτην τὼ φάλαγγε ἀπ' ἀλλήλων; II, 6, 30 : τούτω (Arcas et Socrate) ἀπεθανέτην... ἤστην δὲ ἄμφω...; III, 2, 37 : τῶν δὲ πλευρῶν ἑκατέρων δύο τὼ πρεσβυτάτω στρατηγὼ ἐπιμελοίσθην (le verbe s'offre sans aucune variante). C'est avec ὁμιλησαίτην, (*Mém.* I, 2, 15) le seul exemple d'un optatif duel dans Xénophon (E. Hasse, *op. cit.* p. 19); IV, 1, 19 : δύο καλώ τε καὶ ἀγαθὼ ἄνδρε τέθνατον (seule variante τεθνᾶτον); VI, 6, 31 : (Agasias et le soldat) ἐμοχθησάτην; VIII, 6, 7 : τὼ δὲ Λάκωνε ἐλεγέτην.

En somme, aucune forme du duel de subjonctif ni d'impératif et une seule d'optatif, ce qui concorde bien pour deux de ces modes avec ce qui a été observé chez Platon.

En regard de ces exemples qui ne s'élèvent pas, en tout, à une dizaine, il y a presque une soixantaine d'exemples négatifs, soit environ une proportion de 6 contre 1 en faveur de ces derniers, plus forte donc que pour la *Cyropédie* (7 contre 3). En voici l'indication aussi sommaire que possible : *An.* I, 1, 1 : γίγνονται παῖδες δύο; I, 2, 25 : δύο λόχοι... ἀπώλοντο (1); I, 4, 4 : ἦσαν δὲ ταῦτα δύο τείχη; I, 4, 7 : (deux participes au pluriel, puis) : ἀπέπλευσαν... ... ἐδόκουν...; I, 4, 7 : ἦσαν ἀφανεῖς... ὄντας... ἁλώσοιντο (Xénias et Pasion); I, 4, 8 : ἰόντων, εἰδότες ὅτι κακίους εἰσί... στερήσονται ἀλλ' ἀπολήψονται (c'est l'influence du participe et du comparatif qui a amené le pluriel du verbe « être »); I, 4, 8 : ἀπολελοίπασιν... ἐπιστάσθων... οἴχονται... ἀποπεφεύγασιν; II, 4, 16 : ὄντες... εὖνοι... κελεύουσιν; I, 5, 17 : παυσάμενοι ἀμφότεροι... ἔθεντο; I, 9, 29 : πολέμιοι ἀλλήλοις ἐγένοντο (il est inutile de signaler à chaque exemple des influences désormais connues par l'étude de Platon); I, 10, 4 : διέσχον ἀλλήλων βασιλεύς τε καὶ οἱ Ἕλληνες (cet

(1) ἦσαν qui suit a plutôt pour sujet les cent hommes qui composaient les 2 compagnies. Ajouter : ἐφειστήκεσαν πύλαι au cas où ce dernier mot désignerait une seule porte (I, 4, 4).

exemple curieux ne prouve rien contre le duel) ; I, 10, 8 : (le Roi et Tissaph.) ; συνταξάμενοι ἐπορεύοντο et I, 10, 9 : ἐπεὶ δ' ἦσαν... μὴ προσάγοιεν... κατακόψειαν (optatif !) ; II, 1, 3 : οὗτοι ἔλεγον ; II, 1, 4 : ἀπαγγέλλετε... ὁρᾶτε... εἰ μὴ ὑμεῖς ἤλθετε (remarquer l'impératif) ; II, 2, 1 : ἧκον Προκλῆς καὶ Χειρίσοφος... οὗτοι δὲ ἔλεγον ; II, 3, 28 : καὶ ὤμοσαν καὶ δεξιὰς ἔδοσαν (Tissapherne et le beau-frère du Roi)... καὶ ἔλαβον ; I, 2, 27 : (Syennésis et Cyrus) συνεγένοντο ἀλλήλοις ; II, 4, 13 : αὗται δ' ἦσαν (plus haut διώρυχας δύο ; le démonstratif détermine le pluriel) ; II, 4, 15 : ἔτυχον... ὄντες... (Proclès et Xénophon) ; II, 4, 18 : ἀκούσαντες... ἄγουσιν... καὶ φράζουσιν ; II, 5, 3 : συνῆλθον (Cléarque et Tiss.) ; II, 5, 37 : ἐξῆλθον φυλαττόμενοι (Cléanor et Sophénète) ; II, 5, 38 : (Proxène et Ménon) κατήγγειλαν... εἰσίν ; de même, II, 5, 41 : πειράσονται ; III, 4, 22 : διάσχοιεν (optatif) ; VII, 6, 1 (Charminos et Polynicos) λέγουσιν ; IV, 2, 17 : τεθνᾶσι Κηφισόδωρος καὶ Ἀμφικράτης (il est vrai que καὶ ⟨οἱ⟩ ἄλλοι vient à la suite, mais à l'époque où le duel était bien vivant, on aurait sans doute fait accorder le verbe avec les deux premiers sujets) ; IV, 2, 23 (Xénophon et Chirisophe) διεπράξαντο ... ἀπέδοσαν ... ἐποίησαν ; IV, 2, 26 (Xén. et Chiris.) ἐβοήθουν ἀλλήλοις καὶ ... ἀλλήλων ἐπεμέλοντο ; IV, 3, 10 : προσέτρεχον δύο νεανίσκοι ; IV, 3, 11 : (les mêmes) ἔλεγον... τυγχάνοιεν ...κατίδοιεν (1)... ; IV, 3, 12 : ἔφασαν (précédé d'un participe pluriel et suivi de plusieurs autres — il s'agit des deux jeunes gens) ; IV, 3, 13 : ...διηγοῦνται... ; IV, 3, 14 : σπείσαντες δέ... παρήγγελλον ... ἐβουλεύοντο (les deux chefs) ; IV, 3, 16 : ἡγοῦντο δ' οἱ νεανίσκοι (ils sont deux) ; IV, 3, 22 : (Lycios et Æschines) ἐπεὶ ἑώρων... εἵποντο (la 1re main du *Parisinus* 1640 a écrit ἑώρα) ; IV, 5, 34 : ἐφιλοφρονήσαντο (Chirisophe et Xén.)... ἀνηρώτων... ἠρώτων ; IV, 7, 14 : ἀμφότεροι ᾤχοντο... καὶ ἀπέθανον ; I, 1, 11 (Sophénète et Socrate) : ἐποίουν οὕτως οὗτοι ; V, 4, 11 : οἱ μὲν δύο ἐκβάντες... ἔθεντο ; V, 6, 19 : (Timasion et Thorax) λέγουσιν ; V, 6, 27 : Φιλήσιος καὶ Λύκων οἱ Ἀχαιοὶ ἔλεγον ; VI, 2, 6 (Xén. et Chiris.) οἱ δὲ... ἀπεμάχοντο ; VI, 2, 17 (les mêmes) : (ἐπεὶ δ' οὗτοι ἐδόκουν ἀπρόθυμοι εἶναι) πέμπουσι ; VI, 6, 35 (Xén. et Cléandre) : συνεβάλλοντο ; VII, 1, 10 : ἐλθόντες (bis)... ἔλεγον ; VII, 5, 10 : (Phryniscos et Cléanor) συνωμολόγουν ; VII, 6, 7 : ἄγουσιν (deux sujets singuliers) ; VII, 6, 42 : ἀναβάντες ... ᾤχοντο ; VII, 7, 14 : (aux deux Lacédémoniens) εἰ εἴποιτε...

(1) Les mss. hésitent entre κατίδοιεν et κατιδοῖεν.

ὑπέσχεσθε (plusieurs formes de ὑμεῖς dans la phrase — seule var. : εἴπητε); VII, 7, 15 : Ἀκούσαντες οἱ Λάκωνες... ἔφασαν... ἂν δύνωνται... ἐπορεύοντο (ils sont deux); VII, 7, 17 : ἡμεῖς..., ἔφασαν οἱ Λάκωνες... ; VII, 7, 17 : ἦν δέ... ὑμεῖς τοιοῦτοι ἦτε (ô Seuthès et Médosade. — pronom personnel et subjonctif); VII, 7, 18 : ἐθέλοιτε ἂν (optatif); VII, 7, 56 : ὑμεῖς δὲ διαθέμενοι διάδοτε... (à Charminos et Polymicos); VII, 7, 56 : καταστήσαντες ἐπώλουν καὶ ... εἶχον... ; VIII, 8, 6 (Bion et Nansiclide) : δώσοντες... ξενοῦνται... ἤκουον... ἀπέδοσαν... οὐκ ἤθελον.

Les formes verbales au duel sont donc encore assez familières à l'auteur de l'*Anabase* et de la *Cyropédie*, mais il est à remarquer que souvent elles manquent même là où l'on ne peut noter aucune circonstance défavorable à l'emploi de ce nombre. En outre, Xénophon n'emploie plus le duel de l'impératif, ce qui tient peut-être à une influence partie du subjonctif et de l'optatif. On peut dire que le duel dans le verbe est sur le point de disparaître comme il a en effet disparu dans le *Banquet*. En revanche, il ne faut peut-être pas attacher trop d'importance au fait qu'on ne rencontre que des *troisièmes* personnes du duel, alors que les *secondes* personnes étaient relativement nombreuses chez Platon (1). Cela tient au caractère différent des ouvrages des deux auteurs. La forme du dialogue amène naturellement un grand nombre de premières et de secondes personnes de verbes, tandis que les récits historiques ou les traités techniques ne se servent presque toujours que de la troisième personne. La même remarque a été faite pour les inscriptions attiques. Ni celles-ci, ni les orateurs attiques (d'après E. Hasse, *op. cit.*, p. 20), n'offrent autre chose que des troisièmes personnes du mode indicatif. A part l'unique exemple διάκεισθον deuxième personne : *Mém.* II, 3, 18 et les deux exemples (2) de troisième personne optatif déjà citées (*Anab.* III, 2, 37 et *Mém.* I, 2, 15), Xénophon se trouve donc exactement au même étage que les orateurs, au moins dans les écrits autres que les trois ouvrages cités auxquels il faut ajouter encore les *Helléniques*. Il y a en effet quelques formes verbales au duel dans cette œuvre (v. E. Hasse, *op. cit.*, pp. 19-20). Ce sont, à l'actif, pour le présent : *Hell.* IV, 4, 7, ἐπιχειρεῖτον; pour l'imparfait :

(1) 18 en -τον.
(2) Également uniques.

ibid. IV, 4, 8, ἐλεγέτην; pour l'aoriste : *ibid.* IV, 4, 8, εἰσηγαγέτην et ἀπεδειξάτην ; au moyen, pour l'imparfait : *Hell.* V, 4, 19 : συνηπιστάσθην et pour l'aoriste, *ibid.* IV, 4, 8 : ἐγενέσθην. Il est à remarquer que toutes ces formes, à l'exception d'une seule, sont de désinence secondaire et que presque toutes se trouvent dans le même passage. Dans tout le reste des écrits de Xénophon, à commencer par le *Banquet*, il n'y a plus aucune forme du duel des verbes.

Le mouvement commencé s'achève donc encore ici sous nos yeux dans l'œuvre d'un seul auteur. Les formes du duel du verbe si employées encore chez Platon (on en compte 338 en tout) étaient déjà bien réduites dans les premières œuvres de Xénophon (puisque l'on n'en compte que 38 en somme) et l'on pouvait prédire à coup sûr leur disparition prochaine. C'est ce qu'il nous est donné de constater dans les dernières œuvres de Xénophon.

Mots déclinables.

Il est encore moins utile ici qu'il ne l'était pour Platon de distinguer comme chez Aristophane diverses catégories de duel dans les mots déclinables, si ce n'est celles qui sont fondées sur le genre. Pourtant on citera à part quelques exemples du type θύραι et les noms des « organes pairs» comme offrant suffisamment d'intérêt.

Type θύραι.

Il n'y a naturellement que des exemples du pluriel :

Cyropéd. VI, 4, 9, τὰς θύρας τοῦ... δίφρου, et *Anabase* I, 4, 4 : ἐπὶ πύλας τῆς Κιλικίας (il semble bien qu'il ne s'agisse que d'un défilé ; voir la suite : ἦσαν δὲ ταῦτα δύο τείχη).

Anab. III, 2, 37 : τῶν δὲ πλευρῶν ἑκατέρων δύο... ἐπιμελοίσθην ; *Anab.* III, 4, 22 : αἱ πλευραι. (On a vu que déjà chez Aristophane ce mot s'emploie constamment au pluriel). Du reste, il convient de remarquer que ces mots sont tous des féminins en -ᾱ et l'on verra que Xénophon n'a que très rarement des duels en -ᾱ, -αιν. *Banquet* VIII, 7 et *Anab.* VII, 4, 3; ῥῖνες. Enfin : ἐν πέδαις, *Anab.* IV, 3, 8 ; αἱ ὀφρύες, *Banquet* VIII, 3.

D'autre part, on a cité aussi τὰ ὑποδήματα. *Anab.* IV, 5, 14 : cf. καρβάτιναι, *ibidem*.

ORGANES PAIRS.

En dehors d'un exemple du duel (et encore c'est un génitif-datif, pour le mot désignant « les pieds », à savoir : *Cyrop.* IV, 3, 13 : αὐτοῖν τοῖν ποδοῖν πορεύεσθαι, ce qui est sans doute une expression toute faite, il n'y a dans la *Cyropédie* et dans l'*Anabase*, comme chez Platon, que des duels du mot désignant « les mains ». Ce sont : *Cyr.* II, 2, 5 : συνεκρότησε τὼ χεῖρε et 3, 10 : τὼ χεῖρε προέχων ; VIII, 4, 12 : κροτεῖν... τὼ χεῖρε et *Anabase* VI, 1, 8 : τὼ χεῖρε δεδεμένον.

Il y a aussi un passage de la *Cyropédie* où l'on lit le duel des mots désignant « les yeux » et « les oreilles » mais tous deux sont au génitif-datif. C'est IV, 3, 21 : δυοῖν ὀφθαλμοῖν προεωρᾶτο καὶ δυοῖν ὤτοιν ἤκουεν. Les deux mots sont précédés de δυοῖν, ce qui diminue beaucoup la valeur de l'exemple.

En revanche, les exemples du pluriel de ces noms sont, comme chez Platon, très nombreux. Les voici :

Les yeux :

Cyropéd. VI, 1, 29 : πλὴν τῶν ὀφθαλμῶν (le sujet-possesseur est ici du pluriel);

Anab. I, 9, 13 : ὀφθαλμῶν (suj. plur.) ; IV, 5, 12 et 13 : ὀφθαλμούς, τοῖς μὲν ὀφθαλμοῖς (sujet : τις) et dans le même passage : τῶν ὀφθαλμῶν ;

Les mains :

Anab. I, 5, 15 : ἔλαβε ... εἰς τὰς χεῖρας ; I, 8, 3 : εἰς τὰς χεῖρας ἔλαβε ; I, 9, 13 : χειρῶν (mais le sujet possesseur est pluriel) ; εἰς χεῖρας, IV, 7, 15.

Cyrop. VI, 4, 2 : τῶν χειρῶν (ici il s'agit du seul Abradate) ;

Les poignets :

Cyr. VI, 4, 2 : περὶ τοὺς καρποὺς τῶν χειρῶν (même observation) ;

Les coudes :

μέχρι τῶν ἀγκώνων, *Cyr.* VI, 1, 29 (sujet indéterminé).

Les pieds :

Anab. I, 5, 3 (il s'agit de l'autruche) : φεύγουσα, τοῖς μὲν ποσὶ δρόμῳ ; IV, 5, 13 . τῶν δὲ ποδῶν (sujet : τις) ; IV, 6, 12 : τὰ πρὸ τῶν ποδῶν... τις ; τοῖς ποσί dans la suite est généralement supprimé[1] ; IV, 5, 12 : τοὺς τῶν ποδῶν δακτύλους ; VII, 4, 4 : μέχρι τῶν ποδῶν (mais

(1) Par les éditeurs.

il s'agit des Thraces. — De même, dans *An.* I, 9, 13 : ποδῶν a un sujet-possesseur qui est du pluriel. C'est encore le cas pour le passage *An.* IV, 5, 14 : εἰς τοὺς πόδας.

Les jambes :

Il en est encore de même de celui où se trouve σκέλη *An.* IV, 7, 5; mais non de V, 8, 14; du reste, ce mot ne se rencontre pas ailleurs au duel dans les deux ouvrages en question.

Les seins :

Anab. I, 4, 17 : οὐδεὶς ἐβρέχθη ἀνωτέρω τῶν μαστῶν.

Les flancs :

Le mot correspondant ne se rencontre jamais non plus au duel. Voici les passages où on le lit : *Anab.* III, 2, 37 : τῶν δὲ πλευρῶν ἑκατέρων (il s'agit des flancs de l'armée grecque); III, 4, 22 : αἱ πλεῦραι τοῦ πλαισίου ; IV, 7, 5 : πλεύρας (il s'agit d'hommes, mais au pluriel);

Les ailes :

Anab. I, 5, 3 : (l'autruche) ταῖς δὲ πτέρυξιν αἴρουσα ; IV, 7, 15 : τῶν πτερύγαν.

Les oreilles :

Anab. III, 1, 31 : ἀμφότερα τὰ ὦτα τετρυπημένον (Apollonidem) ; VII, 4, 4 : ὦτα (mais les Grecs sont le sujet, et ensuite les Thraces, là où il est dit qu'ils portent des peaux de renard ἐπί... τοῖς ὠσίν ;

Les joues :

Cyrop. VI, 4, 3 (il s'agit de Panthée) : κατὰ τῶν παρειῶν

Les cornes (les ailes d'une armée) :

Anab. III, 4, 19 : τὰ κέρατα τοῦ πλαισίου et plus loin τὰ κέρατα ; III, 4, 21-22 : τὰ κέρατα... τοῖς κέρασιν... et ἔξωθεν τῶν κεράτων qui est encore plus probant ; V, 6, 7 : τὰ κέρατα τοῦ ὄρους τῆς ὁδοῦ καθ' ἑκάτερα (la crête est donc double).

Les cuisses :

Le seul exemple négatif est dans l'*Anabase* VII, 4, 4 : περὶ τοῖς μηροῖς, malheureusement le sujet-possesseur est au pluriel (les Thraces).

Il en est enfin de même pour ῥῖνες *Anab.* VII, 4, 4 qui du reste ne se rencontre jamais au duel parce qu'il rentre dans le type θύραι comme αἱ ὀφρύες déjà cité (*Banquet* VIII, 3).

On peut donc affirmer que Xénophon dans les deux ouvrages étudiés suit par rapport au duel des noms désignant les organes pairs le même usage que Platon et que les Tragiques.

Les noms d'organes pairs dans les autres ouvrages de Xénophon.

Comme toujours, les *Mémorables* ont ici une situation à part. Non seulement on y retrouve plusieurs fois τὼ χεῖρε, à savoir *Mém.* II, 3, 18 et II, 3, 19 : χεῖρε, mais dans le premier de ces passages on lit aussi τὼ πόδε et dans le second πόδε et même ὀφθαλμώ qui est très rare déjà chez Platon. Τὼ χεῖρε se rencontre une fois encore dans les *Helléniques* III, 3, 31 : δεδεμένος καὶ τὼ χεῖρε et une fois dans la *Républ. Lacéd.* 3, 4 : τὼ χεῖρε ἔχειν. Enfin dans le *De re equestri*, 7, 2 on lit : τὼ γλουτώ « les fesses » qui est sans doute un mot dialectal[1]. En attique proprement dit on rencontre toujours πυγαί au pluriel ou πυγή au collectif singulier. En dehors de ces quelques exemples, on ne peut citer que quelques duels en -οιν : *Hipparchicus* 3, 3 : μεταξὺ τοῖν ὤτοιν τοῦ ἵππου; *De re equestri* 7, 5 : τοῖν σκελοῖν et τοῖν μηροῖν (opp. *ib.* 1, 14 le pluriel de 4 noms d'organes pairs dont ὄρχεις) et enfin *ibid.* 10, 16 : ὑγροῖν δὲ τοῖν σκελοῖν.

Il en résulte que, chez Xénophon comme chez Platon et les autres auteurs, le duel des mots désignant des organes pairs loin de se maintenir plus longtemps que le duel occasionnel tend, sauf dans des expressions toutes faites, à disparaître plus rapidement.

Duel habituel ou purement occasionnel.

Les exemples en sont assez nombreux, au moins dans l'*Anabase*. On distinguera entre les mots masculins, féminins et neutres.

Masculins.

L'unique exemple du n.-a. duel qui se lise dans la Cyropédie est le duel du mot κασᾶς « couverture de cheval ». La singularité de ce mot au point de vue de la forme semble bien montrer

(1) Il se trouve chez Homère et Hérodote.

que, s'il n'y a pas d'autre exemple de duel masculin, c'est là un effet du hasard. Le passage est : *Cyr.* VIII, 3, 17 : φέρω τώδε δύο κασᾶ. On remarquera la présence de δύο.

Les exemples contraires ne sont pas beaucoup plus nombreux. A part ὑπηρέτας δύο où il s'agit d'un thème en -ᾱ- (*Cyr.* II, 4, 4) et δύο ἄνδρες (VII, 5, 8), mais aussi δύο μῆνας (VIII, 6, 22), on ne peut citer que les passages suivants où δύο n'est pas toujours exprimé. Ce sont : *Cyr.* VI, 1, 32 : φίλους ἄνδρας (il s'agit de Cyrus et d'Araspès) ; VI, 2, 8 : ἄνδρες δύο ἐφ' ἑκάστην (sur chacun des chameaux) τοξόται. — Dans l'exemple VI, 3, 21 : καθίστασθαι εἰς δύο, ἔχοντας qui suit se rapporte aux taxiarques et aux lochages précédemment nommés. Enfin, sous VI, 3, 22 πρώτους vient presque immédiatement après ὑμᾶς et il y a dans la phrase plusieurs pronoms et verbes de la seconde personne également au pluriel. Il est visible, malgré le petit nombre (1) des exemples, que le nominatif-accusatif duel des masculins n'est plus guère employé dans la *Cyropédie*. Pour le génitif-datif, on a un exemple positif : IV, 2, 36 : πλέον ἢ δυοῖν μηνοῖν... τἀπιτήδεια et il n'y a aucun exemple en sens contraire, du moins avec δυοῖν. Mais ceci n'est pas fait pour étonner, car même encore chez Démosthène, δυοῖν conditionne le duel du substantif.

Dans l'*Anabase*, les exemples sont plus nombreux de part et d'autre. On lit I,1,1 : τὼ παῖδε ἀμφοτέρω à la suite de γίγνονται παῖδες δύο, où l'ordre des mots est différent et où l'on voit bien nettement que le duel ne s'emploie que lorsqu'il est su et connu qu'il s'agit de deux objets ; puis : III, 2, 37 : δύο τὼ πρεσβυτάτω στρατηγὼ ἐπιμελοίσθην ; le duel du nom est une correction de Cobet, et C = *Parisinus* 1640 p. ex., porte : δύο τῶν πρεσβυτάτων στρατηγοί, mais, vu l'extrême rareté de l'optatif duel, il est nécessaire d'adopter la correction au moins pour στρατηγώ. Il est impossible en effet de croire que, sans une circonstance éminemment favorable, le verbe à l'optatif eût pris la désinence du duel. Or ἐπιμελοίσθην ne fait aucun doute. IV, 1, 19 : δύο καλώ τε καὶ ἀγαθὼ ἄνδρε τέθνατον ; IV, 2, 21 : πρὸ ἀμφοῖν ne signifie rien par lui-même ; IV, 3, 10 : προσέτρεχον δύο νεανίσκοι ; C par ex. porte νεανίσκω ; c'est νεανίσκοι qu'il faut adopter, car d'une part le verbe

(1) Il faut ajouter probablement οἱ ἵπποι *Cyr.* VI, 1, 29 s'il s'agit de chars à deux chevaux comme étaient en général les chars de guerre. En revanche, il semble bien que dans le même passage τοῖς ἡνιόχοις soit un véritable pluriel.

est au pluriel et d'autre part, ce mot n'est jamais employé au duel par Platon. Du reste, M. E. Hasse lui-même (*Fleckeisen's Jhb.* 1893, p. 162), postérieurement au travail déjà cité, adopte également νεανίσκοι ; VI, 2, 6 : ἀμφοῖν étant seul est un exemple sans valeur ; VI, 6, 14 : δυοῖν seul ; VI, 6, 20 : δύο seul ; VI, 6, 35 : ἔχοντες τὼ ἄνδρε acc. (Agasias et le soldat) ; VI, 6, 30 : ἀφεῖναι τὼ ἄνδρε ; VII, 6, 7 : τὼ δὲ Λάκωνε ἐλεγέτην ; VII, 7, 12 : καλέσαι τὼ Λακεδαιμονίω (cet exemple a été omis par E. Hasse) ; VI, 6, 31 : δοῦναι σφίσι τὼ ἄνδρε ; VI, 6, 34 : ναὶ τὼ σιώ (relève du dialecte laconien), mais on y lit encore τώ τε ἄνδρε acc. ; VII, 5, 9 : δυοῖν μηνοῖν opposé à δύο μηνῶν ὄντων VII, 6, 1 ; VII, 6, 39 : οὐ τὼ σιώ (même observation que plus haut) ; enfin VII, 7, 19 : ἐκέλευε ... αὐτὼ τὼ Λάκωνε ἐλθεῖν.

Soit en résumé et en ne comptant que les exemples strictement valables, dix exemples de nominatif-accusatif au masculin et un exemple de génitif-datif du même genre.

Suivent maintenant les exemples contraires :

Anab. I, 1,1,1 :

Δαρείου καὶ Παρυσάτιδος γίγνονται παῖδες δύο (on a déjà fait remarquer plus haut l'ordre des mots dans cette phrase) ; I, 2, 10 : σταθμοὺς δύο (même observation : « des étapes — au nombre de deux » — (bis) ; *item ibidem* I, 2, 13 et 14 ; I, 4, 1 (deux fois) ; II, 4, 13 ; IV, 6, 5.

Toutefois l'emploi du pluriel reprend toute sa valeur probante pour la disparition progressive du duel dans le passage IV, 8, 22, où l'expression est retournée : δύο στάθμους. Il est vrai que c'est aussi un accusatif et que Xénophon semble employer de préférence la forme du duel au nominatif et celle du pluriel à l'accusatif, cf. p. ex. δύο... ἄνδρε sous IV, 1, 19 et δύο... ἄνδρας *ib.* 21 ; mais ce n'est pas chez lui une règle constante, v. plus haut.

En tout cas, cette distinction est tout à fait contraire à l'ancienne syntaxe du duel et montre que le sentiment de ce nombre était en voie de se perdre. Du reste, on trouve des nominatifs au pluriel dans ce cas, cf. *Anabase* I, 2, 25 : δύο λόχοι. — I, 1, 11 : (Sophénète et Socrate) ξένους ὄντας καὶ τούτους (suivent d'autres pluriels) ; I, 4, 7 : ἐπεὶ δ', ἦσαν ἀφανεῖς... ὡς δειλούς... (il s'agit de Xénias et de Pasion) ; I, 4, 8 : κακίους (remarquer le comparatif) ; I, 9, 29 : πολέμιοι ἀλλήλοις ἐγένοντο (il faut tenir compte ici de l'influence du pronom réciproque) ;

II, 1, 5 : τοὺς ἀγγέλους (Proclès et Glous, remarquer l'accusatif); II, 4, 16 : (Ariée et Artaozos) πιστοὶ ὄντες καί... εὖνοι (suit un verbe au pluriel); II, 5, 37 : ἐξῆλθον φυλαττόμενοι... στρατηγοί (Cléanor et Sophénète); II, 5, 41 : (Proxène et Ménon) εἰσὶν ὑμέτεροι μὲν εὐεργέται, ἡμέτεροι δὲ στρατηγοί... φίλοι γε ὄντες...; II, 6, 30 : τούτων δέ... κακῶν (Agias et Socrate); III, 2, 37, ἡμεῖς οἱ νεώτατοι (C νεώτεροι) ἐγὼ καὶ Τιμασίων (pronom personnel); III, 5, 11 : δύ'ἄνδρας (accusatif!); IV, 1, 22 : δύ'ἄνδρας; IV, 1, 23 : τοὺς ἀνθρώπους (les deux mêmes prisonniers); IV, 3, 12 : γυμνοὶ (les deux jeunes gens; — des participes au pluriel précèdent et suivent); IV, 3, 13 : τοῖς νεανίσκοις (au pluriel comme chez Platon) (1); *ibid.*, τοὺς νεανίσκους; IV, 3, 16 : οἱ νεανίσκοι (verbe et part. au pluriel); IV, 7, 5 : δύο ἢ τρεῖς ὡπλισμένους (est cité par M. E. Hasse comme exemple positif, mais n'est même pas une exception); IV, 7, 11 : (Aristonymum Eurylochumque) ἑταίρους ὄντας; V, 3, 1 : (Philesium Sophaenetumque) τοὺς πρεσβυτάτους; V, 4, 11 : τρεῖς ἄνδρας ὧν οἱ μὲν δύο ἐκβάντες (exemple significatif de la faiblesse du duel; il y a influence du participe); V, 6, 27 : (Philésias et Lycon) οἱ 'Αχαιοί... (1); VI, 2, 6 : οἱ δέ... (en parlant de Chirisophe et de Xénophon); VI, 2, 7 : (les mêmes) οὗτοι ἐδόκουν ἀπρόθυμοι; VI, 3, 2 : σύνδυο λόχους; VI, 6, 31 : τοὺς ἄνδρας (Agasias et le soldat — accusatif!); VII, 6, 1 : δύο μηνῶν ὄντων (remarquable à côté de δυοῖν μηνοῖν sans participe, *ib.* 5, 9); VII, 6, 7 : τοὺς Λάκωνας (accusatif, à côté de τὼ Λάκωνε nom.) (*ibidem*); VII, 6, 42 : ἐπὶ τοὺς ἵππους (celui de Seuthès et celui d'Héraclide); VII, 7, 15 : ἀκούσαντες οἱ Λάκωνες (autres participes et verbes au pluriel); VII. 7, 17 : ἡμεῖς τοίνυν, ἔφασαν οἱ Λάκωνες...; *ibidem* (à Seuthès et à Médosade) : ἦν δὲ δὴ καὶ ὑμεῖς τοιοῦτοι ἦτε; VII, 7, 56 : οἱ μὲν οὖν (les deux Lacédémoniens; viennent ensuite des participes et des verbes au pluriel).

Soit en somme une quarantaine d'exemples négatifs en face d'une dizaine d'exemples positifs. Chez Platon il y avait encore environ 60 exemples du duel des thèmes masculins contre 90 exemples négatifs, c'est-à-dire que sur cinq exemples deux étaient positifs alors que chez Xénophon, il n'y a plus qu'un exemple positif en regard de quatre exemples en sens contraire.

(1) Nom générique de personnes.
(2) Dans le passage : *An.* VI, 1, 8 παρὰ τοὺς βοῦς, il est probable qu'il s'agit de deux bœufs, mais rien, même pas τὸ ζεῦγος, ne l'indique d'une façon certaine.

Le recul du duel est encore sensible ici, bien que les mots déclinables du masculin soient les formes où se maintient le plus longtemps ce nombre.

Dans les autres ouvrages de Xénophon, les *Mémorables* étant toujours mis à part, il n'y a que très peu d'exemples du duel de ces formes. En dehors des *Helléniques* qui présentent : στρατηγώ deux fois à l'acc. (I, 1, 22 et V, 4, 19), πολεμάρχω nom. II, 4, 33; σιώ acc. qui est laconien, IV, 4, 10 ; Διοσκόροιν (1) pour les substantifs en *-o-* ; en dehors de ἀξιοπίστω pour les adjectifs de la même catégorie et de ἄνδρε (2) nom. et acc. IV, 4, 7 et 8 ; de φύλακε nom. IV, 4, 7 (2) et enfin de μηνοῖν I, 1, 24 et VI, 2, 16, on ne rencontre plus, outre γλουτώ déjà cité, que θεοῖν *Resp. Lac.* 13, 3, πολεμάρχοιν *ibid.* 13, 6 et δυοῖν χαλινοῖν *De re equ.* 10, 6. Ce dernier ouvrage offre aussi un exemple de masc. en *-ā-* : ἱππότα *De re equ.* 8, 10 et les *Helléniques* (VI, 3, 6), le (génitif)-datif πολίταιν (1).

Les *scripta minora* ne contiennent donc pour ainsi dire que des duels en -οιν et sont à l'étage des derniers orateurs.

Au contraire, les formes en -ω sont encore fréquentes dans les *Mémorables*. On peut donc sur ce point encore suivre la disparition progressive du duel dans l'œuvre de Xénophon. Et pour montrer que, même dans les *Helléniques*, les exemples contraires ne manqueraient pas, il suffit de relever les passages que E. Hasse donne comme exemples positifs sous le prétexte de la présence de δύο : I, 2, 3 : δύο λόγοι ; II, 4, 6-7 : ἄλλους δὲ δύο ; III, 3, 5 : δύο πολεμίους ; III, 4, 14 : δύο δ'ἵππους ; IV, 7, 3 : δύο κήρυκας. A eux seuls, ils sont aussi nombreux que les vrais exemples positifs. De même, dans la *Rép. Lac.* : συσκήνους δύο (15, 5), par exemple, auquel on ne peut opposer que deux duels en -οιν et un en -αιν.

On peut donc affirmer que dans les *Helléniques*, le duel, même celui des masculins en -ο-, était près d'être abandonné. Il l'est déjà au nominatif-accusatif. dans les petits écrits de Xénophon.

(1) Διοσκόροιν τοῖν ὑμετέροιν πολίταιν *Hell.* VI, 3, 6.

(2) Cf. aussi σώφρονε acc. *Mém.* I, 2, 26 et surtout κρείττονε acc. *ibid* 16. remarquable comme duel d'un comparatif. — Pour tous ces exemples, v. E. Hasse, *op. cit.* pp. 7-8-9.

Féminins.

Ce qui est vrai des maculins, l'est à plus forte raison des féminins et des neutres, si l'on en juge d'après la tendance constatée à divers degrés chez les Tragiques, chez Aristophane et chez Platon.

Chez Xénophon, les duels féminins sont extrêmement rares. On en compte en tout quatre exemples dans la *Cyropédie* et un dans l'*Anabase*. Les voici : *Cyr*. I, 2, 11 : καὶ μίαν ἄμφω τούτω τὼ ἡμέρα λογίζονται (il est clair que l'opposition de μίαν et la présence de ἄμφω ont été ici les raisons déterminantes de l'emploi du duel) ; VI, 1, 41 : δύο ἐστὸν ψυχά (cet exemple a déjà été expliqué) ; enfin, *Cyr*. VII, 1, 24 τρεῖς φάλαγγες, ἡ μὲν μία... τὼ δὲ δύο (ici encore c'est sans doute l'opposition des noms de nombre qui a évoqué le duel). Pour les thèmes consonantiques, il y a : *Cyr*. V, 5, 2 : τὼ γυναῖκε acc. (χεῖρε a été cité déjà et rentre dans une autre catégorie). Dans l'*Anabase*, on lit I, 8, 17 : διειχέτην τὼ φάλαγγε ἀπ' ἀλλήλων (ici c'est le verbe au duel (temps secondaire) qui a entraîné le nombre du substantif).

En revanche, les exemples négatifs sont nombreux, au moins dans l'*Anabase*. Dans la *Cyropédie* on a : I, 4, 17 : δύο ὁμοῦ ἦσαν φυλακαί ; II, 4, 21 : δύο παρασάγγας ; IV, 6, 11 : μουσουργοὺς δὲ δύο τὰς κρατίστας ; VI, 1, 41 ; δύο ἔχω ψυχάς ; VI, 3, 10 : εἰς δύο παρασάγγας ; VI, 3, 34 : αἱ δ'ἕτεραι ἑκατοστύες .. ἡ μέν ... ἡ δέ ... (les deux autres centaines de chars). Ceci ne fournit pas un nombre sensiblement supérieur à celui des exemples positifs. Mais l'*Anabase*, en face de son unique exemple de duel féminin, présente une vingtaine d'exemples du pluriel. Bien des indices déjà ont montré que la *Cyropédie* a dû être écrite quelque temps avant l'*Anabase*. Pourtant le fait qu'il y a ici presque autant d'exemples positifs que d'exemples négatifs peut être en partie dû au hasard. Car on ne peut guère admettre sur ce point un pareil écart entre la langue des deux ouvrages.

Voici les exemples de l'*Anabase* : I, 4, 8 : γυναῖκας (les femmes de Xénias et de Pasion) ; I, 5, 6 : δύο χοίνικας Ἀττικάς (omis par E. Hasse) ; II, 2, 12 : δύο ἢ τριῶν ἡμερῶν (ne compte pas d'après ce qui a été dit plusieurs fois) ; II, 3, 28 : δεξιὰς ἔδοσαν (Tiss. et le beau-frère du Roi) ; II, 4, 13 : διώρυχας δύο ; III, 4, 7 : δύο παρασάγγαι ; IV, 3, 8 : ἐν πέδαις ; V, 5, 3 : δύο ἡμέρας ; VI, 1, 9 (le Mysien

se servait) ταῖς πέλταις... ἔχων τὰς πέλτας (l'exemple est bien net, car il avait été dit plus haut qu'il avait un bouclier dans chaque main); VI, 1, 10 : κρούων τὰς πέλτας ; VI, 2, 1 : ἡμέρας δύο ; VI, 6, 5 : δύο τριήρεις (acc.) ; VII, 2, 12 : δύο τριήρεις. Ces exemples suffisent sans doute à montrer que le duel des mots féminins est déjà dans l'*Anabase* sur le point de disparaître tout à fait. On n'en trouve aucun exemple au nominatif-accusatif des thèmes en -ᾰ- dans les autres écrits de Xénophon, mais ce doit être un hasard pour ce qui est des *Mémorables*. Du génitif-datif en -αιν on a μόραιν gén. *Hell.* VI, 4, 17; *Resp. Lac.* 13, 6 ; μναῖν *De vect.* 3, 10 ; δυοῖν ἡμέραιν gén. *Hell.* V, 4, 49 et pour les adjectifs les deux seuls exemples Θουρίαιν dat. *Hell.* I, 5, 19, et ὑπολοίποιν gén. fém. (τοῖν ὑπολοίποιν μόραιν) *Hell.* VI, 4, 17. Il est à remarquer que Xénophon n'emploie presque jamais les féminins en -ο- au duel, ce qui, comme pour l'accusatif pluriel au lieu du duel, est une distinction qui lui est personnelle et qu'il aura introduite en vue de la clarté à une époque où l'emploi du duel était devenu flottant. Pour les thèmes de la déclinaison consonantique, en dehors de χεῖρε il n'y a aucun exemple de nominatif-accusatif duel féminin. L'unique exemple du génitif-datif correspondant est τριήροιν qu'on lit deux fois dans les *Helléniques* : une fois au gén. V, 4, 56 et une fois au datif : I, 5, 19 (1). Il est bien évident que Xénophon évite les formes duelles du féminin, sauf celles de quelques thèmes en -ᾱ-. Encore ces dernières sont-elles très rares. Quelques exemples contraires pris parmi les soi-disant exemples positifs de E. Hasse montreront que la contre-épreuve conduirait au même résultat : *Hell.* I, 1, 37 : δύο πόλεις ; I, 2, 8 : Σελινούσιαι δύο opposé à I, 5, 19 : δυοῖν τριήροιν Θουρίαιν ; I, 6, 7 : δύο ἡμέρας ; I, 6, 19 : τὰς ἄριστα πλέουσας δύο ; II, 1, 31 : δύο τριήρεις ; *item* § 40 ; II, 4, 4 : δύο φυλάς ; *ib*. 31 : δύο μόρας ; IV, 6, 3 : δύο μόρας ; V, 1, 14 : δύο ἡμέρας mais δυοῖν ἡμέραιν V, 4, 49 comme chez les Orateurs. Dans les petits écrits, on lit : δύο τάξεις (*Hipparchicus* 8, 17). Pour la plupart d'entre eux il n'y a d'exemple ni dans un sens ni dans l'autre. Le δυοῖν μόραιν de *Rép. Lac.* 13, 6 et le δυοῖν μναῖν du *De vect.* 3, 10, prouvent peu puisqu'il s'agit de génitifs-datifs. La langue de ces ouvrages va de pair avec celle des Orateurs.

(1) νεοῖν de ναῦς se lit plusieurs fois chez Thucydide. Cf. E. Hasse, pp. 7-8-9. Mais il ne présente jamais τριήροιν.

Neutres.

Neutres en -ιον.

Pour ces mots qui ne se montrent que très rarement employés au duel chez Platon et ailleurs, il n'y a que deux exemples positifs à citer : l'un dans la *Cyropédie*, l'autre dans l'*Anabase*. Encore ce dernier est-il un génitif-datif, ce qui en diminue singulièrement la valeur. Ce sont : *Cyrop.* V, 4, 51 : τὼ δὲ δύο φρουρίω φοβῶν et *An.* V, 6, 9 : οὐ μεῖον δυοῖν σταδίοιν.

Les exemples contraires sont au nombre de cinq dans la *Cyropédie* : I, 4, 10 : τὰ θηρία (acc. ; il s'agit d'un cerf et d'un sanglier) et, dans le même passage τὰ ἀκοντία acc. ; puis VI, 1, 51 : περιβραχιόνια acc. (des brassards pour Abradatas), *item*, VI, 4, 2 puis καὶ ψέλια πλατέα ; VII, 5, 8 : ἐπὶ δύο στάδια.

Il y a de même cinq exemples négatifs dans l'*Anabase* : IV, 3, 12 (récit des deux jeunes gens) : ἔχοντες τὰ ἐγχειρίδια et dans le même passage : λαβόντες τὰ ἱματία (on emploie généralement le singulier de ce mot quand il ne s'agit que d'une personne) ; VI, 1, 22 : παραστησάμενος δύο ἱερεῖα ; VI, 2, 2 ἐπὶ δύο στάδια (opposé à δυοῖν σταδίοιν relevé plus haut) ; VII, 6, 44 δύο ἱερεῖα λαβών. Peut-être aussi ψέλια, I, 2, 27.

En conséquence, tandis que la *Cyropédie* présente encore une fois le nom.-acc. duel d'un mot en -ιον, l'*Anabase* ne connaît absolument plus ce genre de duel, sauf au génitif-datif qui est à part. L'observation s'accorde très bien d'une part avec la tendance observée chez les autres auteurs et d'autre part avec l'opinion émise plus haut que la *Cyropédie* est légèrement antérieure à l'*Anabase*.

Pour les autres neutres, il n'y a aucun exemple positif dans la *Cyropédie*. Les exemples négatifs, au contraire, ne font pas défaut. Ce sont : *Cyr.* I, 2, 9 : παλτὰ δύο ; I, 5, 3 (il s'agit des nations médique et persique) ὡς μεγάλα τ' εἴη ταῦτα ἔθνη καὶ ἰσχυρά ... et même dans la suite : ἐπὶ ἓν ἕκαστον (au lieu de ἑκάτερον τῶν ἐθνῶν, ce qui montre qu'à cette époque le sentiment de l'opposition de deux choses fléchissait en même temps que celui du duel) ; I, 6, 30 : εἴπερ χρήσιμά ἐστιν ἀμφότερα ἐπίστασθαι ; III, 2, 7 : παλτὰ δύο ; VI, 4, 2 : πλατέα au pl. c. ψέλια. La conclusion à tirer serait que la langue de la *Cyropédie* ne connaît plus du tout le duel des neutres, n'était le τὼ δὲ δύο φρουρίω de V, 4, 51.

Peut-être convient-il pour cette raison d'admettre un φρούριος masculin (ou même féminin, cf. φρουρίς) non reconnu par les dictionnaires, car tout ce qu'on a vu jusqu'ici montre que le neutre en -ιον garde encore moins longtemps que les autres les formes du duel.

Quoi qu'il en soit de ce point, il n'y a aucune hésitation possible au sujet de l'*Anabase*. On n'y trouve pour les neutres que des exemples négatifs. *An.* I, 2, 5 : δύο πλέθρα; I, 2, 23 : δύο πλέθρων (remarquable) ; I, 4, 4 : ἐπὶ πύλας τῆς Κιλικίας καὶ τῆς Συρίας· ἦσαν δὲ ταῦτα δύο τείχη ; I, 4, 4 (fin) : τὰ τείχη... ἐπὶ δὲ τοῖς τείχεσιν ἀμφοτέροις (dans ce passage, πέτραι ἠλίβατοι est probablement un pluriel de droit) ; I, 5, 15 (Cyrus) ἔλαβε τὰ παλτὰ εἰς τὰς χεῖρας (les passages correspondants montrent qu'il s'agit bien de deux javelots); I, 8, 3 : τὰ παλτὰ εἰς τὰς χεῖρας ἔλαβε ; III, 4, 9 : τὸ δὲ ὕψος δύο πλέθρων ; VI, 2, 3 : εὖρος ὡς δύο πλέθρων.

Il suit de là que Xénophon, dans l'*Anabase* en particulier, évite non seulement le duel des neutres en -ιον, mais celui des neutres en général, comme il paraît éviter l'accusatif duel des mots masculins et tous les duels féminins autres que ceux en *-ā-*, peut-être dans un but de clarté. Le seul cas où on ait un gén.-dat. duel neutre est δυοῖν σταδίοιν ; dans les autres passages l'auteur s'est décidé pour δύο invariable et le génitif pluriel.

Ceci indique donc qu'à cette époque de sa vie, Xénophon considérait le duel des neutres comme une forme définitivement surannée et qu'il se risquait tout au plus à l'employer dans des expressions contenant δυοῖν, telles que δυοῖν σταδίοιν.

C'est sans doute un hasard qu'on ne lise aucune de ces formules dans la *Cyropédie*, et l'on ne pourrait s'appuyer là-dessus pour soutenir que cet ouvrage est postérieur à l'*Anabase*.

Dans l'ensemble des autres œuvres de Xénophon, on ne rencontre aucun autre duel de neutres que des génitifs-datifs et encore en très petit nombre. Ὤτοιν et σκελοῖν ont déjà été cités sous un autre chef; il ne reste donc que ὑγροῖν se rapportant à τοῖν σκελοῖν qui suit et ἐτοῖν deux fois : d'abord dans les *Helléniques* V, 4, 56 : δυοῖν ἐτοῖν (pendant deux ans) et *Ages.* I, 34 : ἐν δυοῖν ἐτοῖν.

Il n'y a donc là pour les neutres, sauf ὑγροῖν, qui est dû à un simple fait d'accord, aucun exemple du duel d'un thème en *-o-*. Tous les autres sont des thèmes consonantiques.

Ainsi le nominatif-accusatif, φρουρίω serait le seul exemple d'un duel neutre dans toute l'œuvre de Xénophon. On lit au contraire, p. ex. *De re equ.* 12, 12 : τὰ κρανέϊνα δύο παλτά et *Cyneget.* 5, 22 : δύο δὲ καὶ τὰ γένη.

Si le duel neutre existe à peine dans les premières œuvres de Xénophon, faut-il s'étonner qu'il n'y en ait plus aucune trace dans les dernières telles que l'*Economique* et le *Banquet*, etc... ? Pour le premier de ces ouvrages, l'unique exemple pour toutes les catégories de duel est *OEcon.* 13, 6 : ἐκ δυοῖν τούτοιν qui est évidemment une formule (1). Dans le *Banquet* on a dit qu'il n'y avait aucune forme du duel. On pourrait objecter pour cet écrit et pour d'autres qu'il n'y avait aucune occasion d'employer ce nombre. Il n'en est rien et la liste qui suit montrera que les occasions d'employer le duel sont plus nombreuses qu'on ne pense et que quand un écrit ne présente aucune forme du duel, on peut hardiment le classer dans la dernière période de la vie de Xénophon. On y verra des exceptions à presque toutes les catégories énumérées plus haut :

Banquet II, 2 (il s'agit d'un joueur de flûte et d'un cithariste) : ἐδόκουν... ἀμφότεροι ; II, 16 : καὶ σκέλη καὶ χεῖρες ἐγυμνάζοντο ; II, 20 ; τὰ σκέλη τοῖς ὤμοις φαίνει ἰσοφόρα ἔχειν ; II, 22 : καὶ σκέλη καὶ χεῖρας : III, 2 : οὗτοι μέν ... ἱκανοί ; III, 6 : ταῦτα τὰ ἔπη (l'Iliade et l'Odyssée) ; IV, 20 : ἀλλ' αὐτοὶ οὗτοι οὕσπερ... ; IV, 27 : ἀμφότεροι ἐμαστεύετε ; IV, 35 : οἶδα δὲ καὶ ἀδελφούς... λαχόντες ... ὁ μέν... ὁ δέ ; IV, 58 : τοῖς αὐτοῖς ὄμμασι ; IV, 63 : ἐρῶντες ἐκυνοδρομοῦμεν ἀλλήλους ζητοῦντες ; V, 5 : ὀφθαλμῶν... δεόμεθα ; V, 5 : οἱ ἐμοὶ ὀφθαλμοὶ καλλίονες ἂν τῶν σῶν εἴησαν ; οἱ μὲν σοί... ὁρῶσιν... οἱ δ' ἐμοί... ἐπιπόλαιοι... τοὺς ὀφθαλμοὺς ἄριστα πεφυκότας ; V, 6 : οἱ μὲν γὰρ σοὶ μυκτῆρες (déjà au pluriel chez Aristophane) ... οἱ δ' ἐμοί ἀναπέπτανται ... τὰς ὄψεις ... τὰ ὄμματα ; V, 9 : ἡ μὲν δὴ παῖς καὶ ὁ παῖς ... ἀνέφερον ; VII, 2 : διάγοιεν... puis αὐτούς et de même αὐτούς *ibid.*, 5 ; VII, 5 : ὀρχοῖντο (il s'agit toujours de la petite fille et du jeune garçon)... αὐτούς ; VIII, 3 : σπουδαῖαι μὲν αὐτοῦ αἱ ὀφρύες (2) ; VIII, 7 : πατέρων τε ὀνομαστῶν ἀμφοτέρους ὑμᾶς εἶναι καὶ αὐτοὺς ἐπιφανεῖς ; VIII, 9 : μία Ἀφροδίτη... ἢ διτταί ; (tout comme dans les Tragiques et les inscriptions du nouvel-attique) ; VIII, 13 : ἀμφότερα acc. (le corps

(1) E. Hasse, *op. cit.*, p. 6.
(2) Type θύραι.

et l'âme ; VIII, 18 (il s'agit de deux amants) : οἷς ... τούτους ... ἀλλήλους ... ἀλλήλων ... εὐφραινομένους ... ὑγιαίνοντες συνεῖσιν ... ἀπιόντων ... παρόντων ... ἐρῶντες ... χρώμενοι ... διατελοῦσιν ; VIII, 29 : Διόσκουροι... 30 : συναμφοτέρων τούτων (*sc.* ὀνομάτων); IX, 2 (Dionysos et Ariadne) : παιζοῦνται πρὸς ἀλλήλους (c'est un Syracusain qui parle, mais son discours finit là, le reste est un récit de Xénophon se rapportant au même sujet) ; IX, 4 : ἐπὶ τῶν γονάτων (Ariadnes) ; IX, 5 : φιλούντων ... ἀσπαζομένων ἀλλήλους ; *ibidem :* οὐ σκώπτοντας δὲ ἀλλ' ἀληθινῶς τοῖς στόμασι φιλοῦντας ; IX, 6 : τὴν παῖδα καὶ τὸν παῖδα ὑπ' ἀλλήλων φιλεῖσθαι· ἐῴκεσαν γάρ ... ἃ πάλαι ἐπεθύμουν; IX, 7 : περιβεβληκότας τε ἀλλήλους καὶ ὡς εἰς εὐνὰς ἀπιόντας.

Les exemples sont moins nombreux dans l'*Apologie de Socrate* qui est très courte. Pourtant il y avait deux occasions d'employer le duel, et chaque fois on lit le pluriel, ce sont : *Apol. Socr.* 27 : ὄμμασι (il s'agit de Socrate seul) et 29, où Socrate parle de lui et d'Anytos en disant ὁπότερος ἡμῶν.

Il est à regretter que ces exemples soient peu probants (1). — Si Xénophon a évité le duel dans ces ouvrages, c'est que la tendance à supprimer ce nombre était devenue universelle et qu'ils ont été écrits dans la dernière période de sa vie, peu avant 350. Il est vrai que les formes de duel ne cessent complètement d'être attestées dans les inscriptions attiques que plus tard, mais il ne faut pas oublier que Xénophon dans ses voyages avait fréquenté des Grecs de toutes les cités, qu'il vivait à l'étranger et qu'il écrivait non pour les Athéniens seulement, mais pour les Grecs en général, ce qui l'empêchait de se tenir à une langue strictement locale comme l'avaient fait Aristophane et Platon. Xénophon devait être pour les Athéniens d'alors ce qu'on appellerait aujourd'hui un « cosmopolite », et ceci explique facilement le caractère de sa langue. Au point de vue du duel, c'est déjà de la κοινή, au moins dans les petits écrits.

Isocrate, né à peu près à la même époque, présentera le même phénomène. Mais il est naturel de supposer que cette évolution ne s'est produite dans les idées de Xénophon que vers la fin de sa vie, ce qui s'accorde avec la chronologie proposée plus haut.

Dans la même catégorie que le *Banquet* rentrent encore l'*Economique*, le *Cynegeticus* qui ne contiennent aucun duel (à part

(1) Puisqu'il s'agit d'un nom d'organe pair et d'un pronom personnel.

la formule citée plus haut pour le premier), le *Hiéron* (où l'on n'a que ἀμφοῖν) ; le *Maître de Cavalerie*[1] qui n'en contient qu'un (τοῖν ὠτοῖν τοῦ ἵππου) ; le *De vectigalibus* avec son unique exemple : δυοῖν μναῖν ; la *Républ. lac.* qui n'a que deux génitifs-datifs outre la formule τὼ χεῖρε ; la *Républ. ath.* qui ne présente aucun duel. Seul le *De re equestri* montre un usage encore un peu libre ; on a cité : 7, 2 : τὼ γλουτὼ ; 7, 5 : τοῖν σκελοῖν, τοῖν μηροῖν ; 8, 10 : δύο ἱππότα συντιθεμένω ; 10, 6 : οὐ μεῖον δυοῖν χαλινοῖν et 10, 16 : ὑγροῖν δὲ τοῖν σκελοῖν, mais 12, 12 τὰ κρανεῖνα δύο παλτά.

Ce dernier traité doit donc appartenir à la même époque que l'*Anabase* et la *Cyropédie* et leur est peut-être même antérieur à cause des exemples nets du duel des organes pairs et du participe. De même, entre la rédaction de la *Cyropédie* et de l'*Anabase* il semble bien qu'il se soit écoulé un certain laps de temps et que la *Cyropédie* soit la première en date. Les *Helléniques* appartiennent indubitablement à la même période.

On a cité : δυοῖν μηνοῖν I, 1, 24 à côté de δύο πόλεις 37 *ibid.* et de δύο λόχοι : 2, 3; δύο στρατόπεδα : 2, 7; Σελινούσιαι δύο 2, 8 à côté de δυοῖν τριήροιν Θουρίαιν (5, 19) : 2, 8; δύο ἡμέρας 6, 7; τὰς ἄριστα πλεούσας δύο 6, 19 ; δύο ὑδρίας 7, 9 ; δύο τριήρεις II, 1, 31 ; δύο ἡμᾶς 3, 19 ; δύο τριήρεις 3, 40 ; δύο φυλάς 4, 4 ; ἄλλους δύο 4, 7 ; δύο μόρας 4, 31 à côté de ἄμφω πολεμάρχω (33) ; δύο πολεμίους III, 3, 5; mais τὼ χεῖρε acc. *ibid.* 11 ; δύο ἵππους 4, 14 et ἅρματα ἔχων δύο δρεπανηφόρα IV, 1, 17 à côté de : ἐπιχειρεῖτον ἄνδρε δύο ... διαδύντε διὰ χειμάρρου ... (mais εἶπον)... ὁ δὲ γιγνώσκων τὼ ἄνδρε ἀξιοπίστω ὄντε *ib.* 4, 7 ; et τὼ ἄνδρε... ἐγενέσθην φύλακε... τὼ δὲ εἰσηγαγέτην καί... ἀπεδειξάτην ... οἵάπερ ἐλεγέτην 4, 8; puis ναὶ τὼ σιώ (10); δύο στάδια 5, 17 ; δύο μόρας 6, 3 ; δύο κήρυκας 7, 3 ; δύο ἡμέρας V, 1, 14 à côté de : τὼ δύο στρατηγὼ, ὢ συνηπιστάσθην... 4, 19 ; δυοῖν ἡμέραιν ὁδόν 4, 49; et διὰ τὸ δυοῖν ἐτοῖν μὴ εἰληφέναι καρπόν... ἐπὶ δυοῖν τριήροιν 4, 56 à côté de : δύο (deux des ambassadeurs) εἶπον VI, 2, 2 ; enfin, δυοῖν μηνοῖν gén. 2, 16 ; Διοσκόροιν τοῖν ὑμετέροιν πολίταιν 3, 6 et τοῖν ὑπολείποιν μόραιν (VI, 4, 17), v. E. Hasse *op. cit.* pp. 4-5.

Il semble même qu'à cause des duels de participes et du pronom relatif dont on ne trouve aucun exemple dans la *Cyropédie* et l'*Anabase*, il faille placer chronologiquement les *Helléniques* avant ces deux ouvrages. Or les *Helléniques* dont le récit s'arrête

(1) *Hipparchicus.*

à la bataille de Mantinée (362) renferment « une allusion à des faits de l'année 359 »[1]. La *Cyropédie* et l'*Anabase* seraient donc postérieures à cette date. Mais il ne suffit probablement pas de quelques années pour que le caractère de la langue de Xénophon ait changé complètement et, si l'on ne peut par exemple placer le traité *De vectigalibus* avant 355, on pourrait peut-être accorder un peu plus de créance qu'on ne l'a fait jusqu'ici au Pseudo-Lucien (*Ex. de Longévité,* 21) également cité par M. A. Croiset (*ibidem*, note 5) d'après lequel Xénophon aurait vécu jusqu'à quatre-vingt-dix ans, ce qui placerait la mort de l'auteur vers 340 (au lieu de 350). C'est bien la date en effet où les derniers duels (à part ceux en -οιν) disparaissent des inscriptions attiques, et le *Banquet* entre autres présente tout à fait les caractères de la langue de cette époque. Comme on n'a pas d'autres renseignements sur la date à laquelle est mort Xénophon, il sera sans doute permis de se rallier à cette opinion.

Au contraire, les *Mémorables*, au moins dans les deux premiers livres, font l'impression d'être l'œuvre la plus ancienne de Xénophon, ou, pour mieux dire, les deux premiers livres des *Mémorables* ont conservé des traces d'une première édition antérieure à la rédaction de toutes les autres œuvres[2].

En effet, de l'aveu de tous les philologues et historiens de la littérature grecque, les *Mémorables* sont faits de morceaux plus ou moins bien rattachés les uns aux autres. Un de ces morceaux, très intéressant pour l'histoire du duel, est celui qui va du paragraphe 12 au paragraphe 48 dans le chapitre II du premier livre de cet ouvrage. Toutes les parties de ce morceau ne semblent même pas être d'une seule époque. De 12 à 29 le duel est employé avec une rigueur inconnue à Platon lui-même. Car, outre les très nombreux participes duels qu'on y lit, on y trouve un duel de comparatif, chose qu'on chercherait en vain chez Platon. Le morceau est bien nettement séparé de ce qui précède par la formule : Ἀλλ', ἔφη ὁ κατήγορος, ... et de ce qui suit (§ 49) par la même formule : Ἀλλα Σωκράτης γ', ἔφη ὁ κατήγορος, ...

Voici l'énumération des formes du duel que l'on rencontre dans la première partie de ce morceau (12-29).

1. V. A. Croiset, *Hist. littér. gr.* IV, p. 348.
2. V. A. Croiset, *op. cit.* IV, p. 398

12. — ...ὁμιλητὰ γενομένω Κριτίας τε καὶ Ἀλκιβιάδης... ἐποιησάτην.

13. — ἐγὼ δέ (ici c'est Xénophon qui parle) ... εἰ ... ἐκείνω ... ἐποιησάτην ... συνουσίαν αὐτοῖν ... διηγήσομαι.

14. — ἐγενέσθην μὲν γὰρ δὴ τὼ ἄνδρε τούτω φύσει φιλοτιμοτάτω... βουλομένω τε πάντα δι' ἑαυτῶν πράττεσθαι καί ... ὀνομαστοτάτω γενέσθαι ... ᾔδεσαν...

15. — ταῦτα δὲ ὁρῶντε καὶ ὄντε οἵω προείρησθον, πότερόν τις αὐτώ... ἐπιθυμήσαντε... ἢ νομίσαντε, εἰ ὁμιλησαίτην... γενέσθαι ἂν ἱκανοτάτω...;

16. — θεοῦ διδόντος αὐτοῖν ... αὐτώ acc. ... δῆλω δ'ἐγενέσθην ἐξ ὧν ἐπραξάτην· ὡς γὰρ τάχιστα κρείττονε ... ἡγησάσθην εἶναι, εὐθὺς ἀποπηδήσαντε Σωκράτους, ἐπραττέτην τὰ πολιτικά, ὧνπερ ἕνεκεν Σωκράτους ὠρεχθήτην.

18. — οἶδα δὲ κἀκείνω σωφρονοῦντε ἔστε Σωκράτει συνήστην, οὐ φοβουμένω μὴ ζημιοῖντο ἢ παίοιντο ... ἀλλ' οἰομένω ...

24. — Καί ..., ἕως μέν ... συνήστην, ἐδυνάσθην ἐκείνῳ χρωμένω ... ἐκείνου δ'ἀπαλλαγέντε (omis sans raison apparente par E. Hasse, *op. cit.* p. 7) ...

25. — τοιούτων δὲ συμβάντων αὐτοῖν καὶ ὠγκωμένω μέν... ἐπηρμένω δέ... πεφυσημένω... διατεθρυμμένω δέ ... διεφθαρμένω... καί... ἀπὸ Σωκράτους γεγονότε... ὑπερηφάνω ἐγενέσθην ;... εἰ... ἐπλημμελησάτην ... ; ὅτι δὲ νέω ὄντε αὐτώ, ἡνίκα καὶ ἀγνωμονεστάτω καὶ ἀκρατεστάτω εἰκὸς εἶναι, Σωκράτης παρέσχε σώφρονε ...

Jusqu'ici, il n'y a que deux exceptions à l'emploi du duel : ἑαυτῶν (14) mais on sait qu'il est extrêmement rare que ce pronom ait une forme de duel et ᾔδεσαν (14) qui n'est pas une réelle exception. Il en est de même de ἑώρων (16), car il n'y a aucune raison pour ne pas traduire « *on* savait..., *on* voyait Socrate vivre et mourir ». Mais il y a sous 18 le passage οὐ φοβουμένω μὴ ζημιοῖντο ἢ παίοιντο qui montre que l'on a eu raison pour Platon de mettre l'optatif à part comme ayant, avec le subjonctif, perdu plus tôt que l'indicatif la faculté de revêtir les désinences du duel. — On a ainsi dans ce morceau le plus strict minimum d'exceptions que l'on puisse constater dans les écrivains attiques en général, et l'on peut dire qu'il se rapproche tout à fait de l'idéal que présentent les inscriptions de la première période. Pour ces raisons, il faut sans doute placer ce morceau dans les toutes premières œuvres de Xénophon, peu de temps après la mort de Socrate. Ce qui suit (§§ 29-48) rappelle plutôt la manière générale de Platon (au point de vue du duel) et doit être d'une

époque postérieure. Qu'on en juge : ('Ἀλλὰ indique sûrement qu'il s'agit d'un nouveau fragment); ἀλλ' εἰ (29) ... ἐκείνους φαῦλα πράττοντας ὁρῶν ἐπῄνει 33 ... ἀπαγγελθέντος δὲ αὐτοῖς τούτου, καλέσαντες (1) ὅ τε Κριτίας καὶ ὁ Χαρικλῆς... τόν τε νόμον ἐδεικνύτην ... καὶ ἀπειπέτην ... ὁ δὲ Σωκράτης ἐπήρετο αὐτώ... τω δ'ἐφάτην. (Je veux, dit Socrate) (34) μαθεῖν παρ' ὑμῶν πότερον... νομίζοντες... κελεύετε (35) ὁρίσατέ μοι (impératif!) ... (38) ἐπαγγελθέντος αὐτοῖς ... ὠργίζοντο τῷ Σωκράτει ... (39) ὡς εἶχον πρὸς ἀλλήλους ... (il ne s'agit ici que de Socrate et de Critias); (*ib.*) Critias et Alcibiade : οὐκ ἀρέσκοντος αὐτοῖς Σωκράτους ... ὡμιλησάτην ὃν χρόνον ὡμιλείτην... ἀλλ' εὐθὺς ἐξ ἀρχῆς ὡρμηκότε ... ἔτι γὰρ Σωκράτει συνόντες ... ἐπεχείρουν ...

Dans ce passage, αὐτώ étant mis à part, le duel ne s'emploie plus que dans un des cas signalés chez Platon comme étant des plus favorables, savoir l'indicatif des temps secondaires. Les participes sont au pluriel et entraînent même une fois (ἐπεχείρουν) le verbe à passer lui aussi au même nombre.

Enfin la dernière partie du morceau est encore une pièce surajoutée. La preuve en est qu'entre 39 et 47 il y a une anecdote sur Alcibiade et Périclès assez mal rattachée à ce qui précède. A partir de 47, bien que l'auteur revienne à Critias et Alcibiade, il n'y a plus aucun exemple du duel soit verbal, soit nominal :

47. — ... ὑπέλαβον κρείττονες εἶναι... Σωκράτει μὲν οὐκέτι προσῆσαν... οὔτε γὰρ αὐτοῖς... εἴ τε προσέλθοιεν, ὑπὲρ ὧν ἡμάρτανον ἐλεγχόμενοι ἤχθοντο. . ἔπραττον... προσῆλθον (cette fin n'est du reste qu'une répétition de la fin du § **16** : ἐπραττέτην τὰ πολιτικὰ ὧνπερ ἕνεκεν Σωκράτους ὠρεχθήτην. Ceci confirme tout à fait l'opinion que cette partie du chapitre II est d'une époque tardive, de la même époque que le *Banquet* ou l'*Économique*.

Passons maintenant à l'examen du chapitre premier du livre II des *Mémorables*. M. E. Hasse (*op. cit.*, p. 6) a eu tort de mettre sur le même plan les chapitres environnants. Pour les deux exemples qu'il cite dans le chapitre I, le premier (sous 1) δύο acc. n'étant accompagné d'aucun mot susceptible de se mettre au duel equivaut à zéro et le second δύο γυναῖκας, *ibid.* 22 étant purement négatif. Mais il y a en outre dans le même chapitre 14 autres exemples négatifs. Ce sont : 2 : ἀμφοτέροις ... αὐτῶν...

1 Dindorf veut lire -ε, mais les mss. portent -ες. Pourtant J. Marshall (1890) adopte aussi le duel.

βούλωνται... 7 : τούτων ἑκάτερον... (1) 11 μέση τούτων ὁδός... 22 ποτέραν τῶν ὁδῶν... (δύο γυναῖκας)... μεγάλας... τὰ δὲ ὄμματα (de la Vertu) τὰ δὲ ὄμματα... ἀναπεπταμένα (de la Volupté)... 23 : ὡς δ'ἐγένοντο... 27 : τοὺς γεννήσαντας σέ... 33 ὦ παῖ τοκέων ἀγαθῶν Ἡράκλεις. — De même dans le chapitre II il n'y a que des exemples négatifs au point de vue du duel 6 : ἃ μὲν ἂν αὐτοὶ ἔχωσιν οἱ γονεῖς... διδάσκουσιν... ἂν οἴωνται... πέμπουσιν... δαπανῶντες... ἐπιμελοῦνται... ποιοῦντες... αὐτοῖς ... 13 ἐὰν δέ τις γονέας μὴ θεραπεύῃ... τις τῶν γονέων τελευτησάντων ... 14 ... τῶν γονέων ἀμελοῦντα ... σέ ... πρὸς τοὺς γονέας. — Ces deux premiers chapitres datent donc certainement de la dernière période de la vie de Xénophon. Le δυοῖν μναῖν du chapitre V (§ 2) prouve peu, car c'est un génitif-datif et il est immédiatement contredit par V, 3 : δύο μνᾶς. Il n'y a aucune autre occasion du duel dans les chapitres IV et V. Tous deux commencent par ἤκουσα δέ ποτε qui montre bien que le chapitre III qui commence lui aussi par un ποτέ est indépendant de ce qui l'environne. Or l'emploi du duel indique que ce chapitre date, au rebours des chapitres précédents et suivants de la première période de la vie de l'écrivain : § 1 Χαιρεφῶντα δὲ πότε καὶ Χαιρεκράτη, ἀδελφὼ μὲν ὄντε ἀλλήλοιν, ἑαυτῷ δὲ γνωρίμω, αἰσθανόμενος διαφερομένω,... ἔφη... Le duel est ici, employé sans exception. Jusqu'au § 18 il n'y a plus aucune occasion de duel, puis on lit : 18 : νῦν μὲν γὰρ οὕτως, ἔφη, διάκεισθον (2), ὥσπερ εἰ τὼ χεῖρε, ἃς ὁ θεός... ἀλλήλοιν ἐποίησεν, ἀφεμένω τούτου τράποιντο πρὸς τὸ διακωλύειν ἀλλήλω, ἢ εἰ τὼ πόδε... πεποιημένω ... ἀλλήλοιν, ἀμελήσαντε... ἐμποδίζοιεν ἀλλήλω... 19 : καὶ μὴν ἀδελφὼ ...ἐποίησεν...ἀλλήλοιν ἢ (plus encore que) χεῖρέ τε καὶ πόδε καὶ ὀφθαλμὼ καὶ τἆλλα... Χεῖρες μὲν γὰρ... (on ne peut pas pas dire sûrement qu'il y ait ici exception, car il est à remarquer que cette fois le mot n'est pas accompagné de l'article et que l'on peut très bien traduire : « les mains, les yeux, les pieds des hommes en général » ou « des mains » etc.) εἰ δέοι αὐτὰς, οὐκ ἂν δύναιντο, πόδες δ' οὐδέ... ἔλθοιεν... ὀφθαλμοὶ δὲ οἱ δοκοῦντες... οὐδὲ... ἰδεῖν δύναιντο ; puis le duel reprend complètement : ἀδελφὼ δὲ φίλω ὄντε καὶ πολὺ διεστῶτε πράττετον ἅμα ἐπ' ὠφελείᾳ ἀλλήλοιν. On pourrait aussi songer dans ce qui précède à corriger très légèrement en πόδε, χεῖρε, mais ὀφθαλμοὶ οἱ δοκοῦντες résisterait davantage. Il se peut enfin que Xénophon ait ajouté cette phrase après coup. Dans tout le reste,

(1) *Ib.* εἰς ποτέραν τῶν τάξεων τούτων.
(2) Deuxième personne.

l'emploi des formes du duel est remarquable, et les seules exceptions sont des optatifs et le pronom relatif ἅς dont on n'a pas d'exemple au duel féminin. Comme ἀφεμένω qui s'y rapporte a la désinence -ω, on pourrait peut-être admettre que l'auteur a écrit ὥ féminin, forme qui eût trop choqué les copistes pour qu'ils la laissassent subsister. Quoi qu'il en soit, le chapitre III, dans son ensemble, doit être de la première période de la vie de Xénophon. Le reste des *Mémorables* peut, au contraire, se classer dans la dernière.

L'ordre chronologique des œuvres de Xénophon serait donc à peu près le suivant :

1re période (peu de temps après la mort de Socrate) : *Mémorables* I, 2, 12-29 ; livre II, chap. III en entier — (le duel est rigoureusement employé).

2e période (avant 359) : *Helléniques*, *Mémorables*, I, 2, 29-39. Puis : *Cyropédie*, *Anabase* et quelques-uns des « *scripta minora* » — (le duel est en décroissance rapide de l'un à l'autre de ces ouvrages).

3e période (après 355) : le reste des *Mémorables* y compris I, 2, 39-47, le *Banquet*, *Hiéron*, le *Cynegeticus* — (le duel n'est plus du tout employé).

En somme l'œuvre de Xénophon, de même qu'à lui seul le chapitre 2 du livre I des *Mémorables* si on le prend dans son ensemble actuel, présente le tableau complet de l'histoire de la disparition du duel dans l'attique de cette époque. Ce nombre, employé dans quelques passages avec une rigueur qu'on ne retrouverait que dans les inscriptions du vieil-attique, l'est ensuite avec les mêmes tempéraments que chez Platon, puis il faiblit encore plus rapidement que chez cet auteur et tend déjà vers zéro dans l'*Économique*, l'*Agésilas* et autres petits ouvrages. Enfin il a complètement disparu dans le *Banquet*, les *Mémorables*, etc.

Ces dernières œuvres présentent l'état de la langue qu'on retrouve dans les inscriptions contemporaines (vers 340).

Emploi des nombres après δύο, δυοῖν.

Dans les *Helléniques* (pour cet ouvrage comme pour les autres tous les exemples ont déjà été cités plus haut) il n'y a

que 2 exemples de δύο employés avec une forme duelle; au contraire il y a 18 exemples présentant le pluriel. — En sens inverse, il n'y a *aucun* exemple de δυοῖν avec le pluriel et 6 exemples de ce mot avec le duel. — Ἄμφω n'est employé qu'une fois : avec le duel (1) (II, 4, 33). — L'*Anabase* présente à peu près le même état. — Pourtant, chose importante, on trouve 6 exceptions à la règle de δυοῖν. Il s'agit ici de génitifs et Xénophon a employé δύο invariable. — Il n'y a, en revanche, que deux exemples de δυοῖν avec le duel (2). — Pour δύο avec le duel, on a 3 exemples et pour δύο avec le pluriel plus de 20 exemples. Le pluriel est donc en progrès. On trouve une seule fois ἀμφοτέρω (τὼ παῖδε), I, 1, 1.

Dans la *Cyropédie*, au contraire, il n'y a aucun exemple contraire à la règle de δυοῖν (sauf δυοῖν ἡμῖν qui est sans grande importance). On ne trouve δύο avec le duel que 4 fois et 16 fois avec le pluriel. Quant aux *Mémorables*, on a d'une part δύο γυναῖκας II, 1, 22; δύο μνᾶς II, 5, 3, et de l'autre δυοῖν μναῖν II, 5, 2, ce qui n'a rien que d'ordinaire. — L'*Économique*, l'*Agésilas*, la *République de Lacédémone*, le *De vectigalibus* ne présentent que des exemples de δυοῖν avec le duel. Au contraire, le *Maitre de Cavalerie* (3) ne fournit que δύο τάξεις (8, 17). C'est seulement dans le *De re equestri* qu'on trouve à nouveau des exemples variés : 1 duel avec δύο mais masculin (ἱππότα) ; 1 pluriel avec le même mot, mais neutre (τὰ κρανέϊνα δύο παλτά), puis un duel avec δυοῖν (χαλινοῖν), sans exemple contraire. Enfin, dans le *Cynegeticus*, 5, 22, on lit : δύο δὲ καὶ τὰ γένη. Pour les petits écrits on ne peut tirer aucune conclusion. Pour les autres, les résultats concordent avec ceux qui ont été indiqués plus haut.

Remarquons pour terminer que Xénophon n'emploie qu'*une* fois chacun ἄμφω, ἀμφοτέρω, mais avec le duel, et qu'il ne se sert de ἀμφοῖν, que suivi de τούτοιν τοῖν θεοῖν. *Rép. lac.* 13, 3.

(1) ἄμφω πολεμάρχω.
(2) On retrouvera les deux constructions dans Thucydide.
(3) *Hipparchicus*.

CHAPITRE VI

THUCYDIDE, GORGIAS ET LES ORATEURS

Les orateurs proprement dits ont été étudiés au point de vue du duel dans une monographie connue (*Ueber den Dual bei den griechischen Rednern = M. Schanz' Beiträge zur historischen Syntax der griechischen Sprache. II Heft.* Würzburg, 1882). L'ouvrage est de M. St. Keck. Il témoigne d'une grande conscience et fournit de précieux renseignements. Mais, outre le défaut de ne pas avoir tenu compte des exemples négatifs, on peut lui reprocher encore : 1° d'avoir réuni dans son étude des auteurs d'époques en somme très différentes, comme Antiphon (né en 480), et Dinarque (né en 360) ; 2° de n'avoir pas étudié en même temps que les orateurs de la toute première période les sophistes, rhéteurs et historiens avec la langue desquels leur langue a des attaches incontestables.

Parmi les dix orateurs du canon alexandrin, on peut distinguer au moins quatre générations. La première est représentée par le seul Antiphon né en 480, donc quelque cinquante ans avant Platon. — La seconde est celle d'Andocide (né en 440), de Lysias (même année), d'Isocrate (né en 436) et d'Isée (né après 436). — La troisième génération comprend Lycurgue (né en 390), Hypéride (né en 389), Démosthène (né en 384) et Eschine (né en 390). Cette génération est donc également postérieure d'environ cinquante ans à celle de Lysias. — La quatrième génération est représentée par le seul Dinarque qui, né en 360, est donc de vingt à trente ans plus jeune que Démosthène, Lycurgue, Hypéride et Eschine et qui n'a guère pu écrire avant

la période macédonienne, époque où le duel est une forme complètement morte.

En second lieu, puisque M. Keck n'a pas laissé de côté Antiphon bien que ce dernier soit plus rhéteur qu'orateur, il ne fallait pas non plus négliger d'étudier en même temps le sophiste Gorgias qui a écrit en attique et lui a certainement servi de modèle, non plus que l'historien Thucydide, disciple des deux précédents et qui écrit à peu près la même langue qu'eux. C'est ce qu'ont fait avec autorité et M. F. Blass, dans son histoire de l'éloquence attique (*Die attische Beredsamkeit*, Leipzig, 1887) où il consacre un chapitre à Thucydide (1) aussi bien qu'à Gorgias, et M. A. Croiset, dans son *Histoire de la littérature grecque*, IV, Paris, 1895, où l'auteur s'attache à bien montrer la filiation de la langue et du style de Thucydide en partant de Gorgias et d'Antiphon.

Du reste, la division de la langue attique en ancien attique et attique proprement dit est assez juste et assez connue pour que M. Keck eût pu séparer Antiphon des auteurs avec lesquels l'avaient groupé les Alexandrins (qui ne considéraient que le genre littéraire), et le rapprocher au contraire des écrivains qui ont été probablement ses modèles et qui en tout cas étaient ses contemporains.

PREMIÈRE GÉNÉRATION D'ORATEURS

Ce qui vaut à Gorgias, Antiphon et Thucydide un très grand intérêt au point de vue qui nous occupe, c'est leur antiquité relative. Gorgias en effet est né en 485 environ, Antiphon, vers 480 et Thucydide entre 460 et 470, soit à peu près à la même époque que Socrate (469). « La grande prose grecque, dit M. A. Croiset (*op. cit.*, IV, p. 7) naît à Athènes entre les années 430 et 410 » c'est-à-dire alors que Platon et ses contemporains étaient encore enfants.

On pourrait donc espérer trouver dans les ouvrages des auteurs relativement anciens qu'on a nommés en premier lieu

(1) Voir les raisons que donne M. Blass, *op. cit.*, p. 203 sqq., dans le but de justifier ce chapitre de son livre.

un emploi du duel qui se rapprochât sensiblement de la régularité idéale que nous ont révélée les anciennes inscriptions attiques. Voyons ce qui en est en réalité.

GORGIAS (v. 485-380).

Le plus ancien de ces auteurs est Gorgias (485). Il était ionien de naissance (car Léontium est une colonie de Naxos). Il écrit dans le dialecte attique, mais « dans cet attique un peu ancien qui forme le fond du langage tragique et qui se retrouve chez Thucydide » [1]. On a de lui deux exercices de rhétorique intitulés l'un : *Éloge d'Hélène*, et l'autre : *Défense de Palamède*. Il n'y a pas lieu d'en suspecter l'authenticité, et M. A. Croiset (*ibid.*, p. 64) s'accorde avec M. F. Blass pour la reconnaître. Voici ce que fournit l'étude de ces morceaux au point de vue spécial du duel. Les résultats sont tout à fait négatifs, car, bien que les occasions d'employer ce nombre ne manquent pas, on ne rencontre jamais chez Gorgias que le pluriel.

Éloge d'Hélène [2] : **4** (elle était fille) Τυνδάρεω καὶ Διὸς, ὧν ὁ μέν ... ὁ δέ... et plus loin : ἐκ τοιούτων δὲ γενομένη ; — **10** : γοητείας καὶ μαγείας δισσαὶ τέχναι ηὕρηνται, αἵ εἰσι ψυχῆς ἁμαρτήματα καὶ δόξης ἀπατήματα...

13 : τοῖς τῆς δόξης ὄμμασιν et **18** : τοῖς ὄμμασιν (avec un sujet-possesseur indéterminé).

Les exemples sont plus nombreux et plus caractéristiques dans la *Défense de Palamède* : **1-2** : πότερα μέ χρή... δικαίως ἀποθανεῖν ἤ... βιαίως ἀποθανεῖν ; Δισσῶν δὲ τούτων ὄντων, τοῦ μέν... τοῦ δέ...

19 : δισσῶν γὰρ τούτων ἕνεκα (l'appât d'un avantage ou la crainte d'un châtiment)... : ὅσα δὲ τούτων ἔξω....

19 : τοκέας (*mes* parents) ;

22 : ἐπεὶ νῦν γ' οὐδέτερος ἡμῶν... ;

23 : ἐμοὶ δ' οὐδέτερον εὑρεῖν τούτων δυνατόν... ;

25 : δύο τἀναντιώτατα σοφίαν καὶ μανίαν ὅπερ οὐχ οἷόν τε τὸν αὐτὸν ἄνθρωπον ἔχειν — (M. Blass donne ici dans le texte ὥπερ, mais ὥπερ n'est fourni que par une correction de *L* = *Marcianus*. En pre-

(1) A. Croiset, *op. cit.*, IV, p. 60.
(2) Gorgias est cité d'après l'édition Blass : *Antiphantis*, etc... Teubner 1882.

mière main ce manuscrit avait ὅπερ de même que *A* (*Crippsianus*) et *B* (*Laurentianus*) qui sont les meilleurs. *Z* enfin qui leur est inférieur porte ὥπερ. Comme il n'y a pas d'autre exemple du duel dans Gorgias, il convient d'adopter la leçon des meilleurs mss. et de lire ὅπερ (ou ἅπερ comme H. Estienne).

25 : une seconde fois τἀναντιώτατα...

26 : ὥστε δι' ἀμφότερα ἂν εἴης ψευδής (pour deux raisons) ;

36 : εἰς ἐμὲ καὶ τοκέας τοὺς ἐμούς... ;

Conclusion. — Gorgias, bien qu'ayant adopté le dialecte attique, n'emploie encore jamais le duel. — Il faut remarquer que c'est peut-être par hasard que les génitifs-datifs en -οιν manquent. Il n'est pas impossible que Gorgias ait employé ces formes comme on verra Thucydide le faire. Pourtant, faute d'exemples, on ne peut rien affirmer à cet égard.

ANTIPHON (né vers 480, mort en 411).

Ce qui nous a été conservé d'Antiphon forme un ensemble beaucoup plus considérable : nous avons de cet auteur trois discours détachés et trois *tétralogies* de quatre discours chacune. La langue des tétralogies est un peu moins archaïque que celle des discours : « elles n'ont guère pu être écrites avant 425 », dit M. A. Croiset (1) ; on y lit par ex. πράττειν au lieu de πράσσειν, etc... On examinera donc à part les discours et les tétralogies. (Sur l'authenticité de ces dernières, voir A. Croiset, *op. cit.*, IV, p. 73 et Cucuel : *Essai sur la langue et le style de l'orateur Antiphon* (Paris, 1886, p. 127 sqq. ; surtout p. 142).

I. — *Discours.* — Dans le premier discours (I de Blass : affaire d'empoisonnement où il s'agit de deux hommes qui ont été les victimes), le duel n'est jamais employé malgré de nombreuses occasions (2) :

9 : τούτων ; **11** : οὗτοι ... ἐλθόντες ... αὐτοῖς ... ἠθέλησαν ... αὐτοῖς ... παρείχοντο ὡς οὐκ ἔνοχοί εἰσι (les deux accusés) ... τούτους αὐτοὺς ... εἰσὶν ἔνοχοί ... ;

(1) A. Croiset, *op. cit.*, IV, p. 80.
(2) Édition Blass (Teubner, 1881).

12 : τούτων θελόντων ... τούτοις ... εἴπερ ... αὐτοὶ μὴ ἐθέλησαν ... ζητοῦσιν ... αὐτῶν ... αὐτοὶ δὲ σφίσιν αὐτοῖς οὐκ ἠξίωσαν δικασταὶ γενέσθαι δόντες ... αὐτῶν ;

13 : αὐτοὶ ἔφευγον ... ᾔδεσαν ... σφίσι ... ἐβουλήθησαν .... ;

17 : αὐτοῖς (les deux empoisonnés) ;

18 : σπονδάς τε ἐποιοῦντο καὶ λιβανωτὸν ὑπὲρ αὐτῶν ἐπετίθεσαν ;

19 : ἐκείνοις εὐχομένοις ... ;

20 : ἐκεῖνοι ἐπειδὴ ἀπέσπεισαν τὸν ἑαυτῶν φονέα μεταχειριζόμενοι ἐκπίνουσιν ... ;

22 : τῶν ἀποκτεινάντων (bien que les meurtriers soient deux femmes) ... τῶν ... ἀποθνησκόντων.

De **29** à **31** s'étend un long passage où les pluriels abondent, mais pour lequel on pourrait soutenir que l'orateur parle en général des victimes d'un crime. Encore n'est-ce pas bien sûr. En tout cas, ce n'est pas par hasard que le duel manque dans ce discours.

— Le deuxième discours détaché (V de Blass : περὶ τοῦ Ἡρώδου φόνου) est placé dans les mss. et les éditions après les tétralogies. On y relève 4 passages où le duel est employé contre 9 passages où il ne l'est pas et où on l'attendrait. Il s'agit de deux hommes qui ont fait un voyage ensemble et dont le survivant est accusé d'avoir assassiné l'autre. Voici les exemples positifs :

49 : ἐκ τοῖν λόγοιν τοῖν ἀνδροῖν ἑκατέροιν βασανισθέντοιν (il s'agit ici de deux esclaves) ... ὁ μὲν γὰρ δοῦλος δύο λόγω ἔλεγε · τότε μὲν ... τότε δέ ...

et **51** : ἐκ τε ἀμφοῖν τοῖν ἀνδροῖν τοῖν βασανισθέντοιν ; **52** : ... ἠφάνισ' ἂν (j'aurais fait disparaître) τὼ ἀνθρώπω (1).

Enfin **85** : εἰ δὲ δύο ἐξ ἑνὸς ἀγῶνος γεγένησθον.

Soit deux duels en -οιν peu importants, et en dehors de ceux-ci, deux duels de thèmes masculins en -ο- plus une troisième personne du moyen, formes des plus communes parmi celles que présente plus tard le duel. Du reste λόγω et ἀνθρώπω ont très bien pu être évoqués par les duels en -οιν qui les avoisinaient. En revanche, on lit sous **22** : χρησάμενοι (il s'agit des deux voyageurs) ... χρησάμενοι ; **27** : δύο ἡμέρας ; **34** : οὐδέτερα acc. ; **36** : ποτέρῳ νῦν χρήσονται τῶν λόγων qui

(1) Exemple omis sans raison apparente par M. Keck, *op. cit.*, p. 2.

s'oppose vivement au τοῖν λόγοιν de **49** ; puis, sous **41** : ἐμέ τε καὶ αὐτόν... ἀπολλυμένους.

De même, sous **51** : ἐκ τῶν λόγων τῶν τοῦ ἀνθρώπου μερὶς ἑκατέρων ἐγεγόνει, τούτων μέν... Toujours même contradiction. Sous **52** : τὼ ἀνθρώπω... puis μὴ ὑπολείπεσθαι μηνυτὰς κατ' ἐμαυτοῦ τοὺς συνειδότας, et sous **71** : μετ' ὀργῆς καὶ διαβολῆς, ὡς τούτων (ces deux sentiments) οὐκ ἂν γένοιντο πονηρότεροι σύμβουλοι.

Enfin, après γεγένησθον (**85**), on lit immédiatement δύο ἀγῶνας. La première fois (avec le verbe), le substantif n'était pas exprimé. L'auteur avait sans doute hésité à écrire : δύο ἀγῶνε. L'emploi du duel dans ce discours est encore rare et capricieux.

— Il en est de même pour le troisième discours (= 6 de Blass : περὶ τοῦ χορευτοῦ). On n'y rencontre que deux exemples de duel : un masculin en -ω et un féminin en -αιν ; ce sont, **31** : δύο τὼ μεγίστω καὶ ἰσχυροτάτω (le contexte indique qu'on peut sous-entendre ἐλέγχω et y voir par conséquent un masculin en -ο-), et **45** : πλὴν δυοῖν ἡμέραιν.

En revanche, on lit sous **8** : (neutre) αὐτά (pour résumer deux actions à l'infinitif) ; sous **13** : δύο ἄνδρας ; sous **20** : ἀμφότερα (deux choses) ; sous **42** : λοιποὶ δύο μῆνες ἦσαν, et sous **46** : ἀμφότερα (pour deux motifs).

Dans ce discours, Antiphon n'emploie donc encore que le génitif-datif duel et le nominatif-accusatif *masculin* en -ω.

II. Tétralogies.

Chacune d'elles est désignée par A (ou B, ou Γ) et les discours qui la composent par α, β, γ, δ respectivement.

Première tétralogie : Aα : **1** exemple positif sous **6** : κλοπῆς δυοῖν ταλάντοιν γεγραμμένης. Plusieurs exemples négatifs (il s'agit de deux hommes assassinés) **4** : ἐχόντες γὰρ τὰ ἱμάτια ηὑρέθησαν (on dit τὸ ἱμάτιον pour le vêtement d'un *seul* homme) ; **9** : αὐτούς (ces deux hommes).

Aβ : aucun exemple ni dans un sens ni dans l'autre.

Aγ **2** : αὐτούς... ...αὐτούς.... ὑπ' αὐτῶν... τῷ τούτων φόνῳ, et **6** : ἀμφοτέρας τὰς διώξεις. Aucun exemple positif.

Aδ **4** : παιομένοις αὐτοῖς.... αὐτούς..... **5** : νεκροῖς ἀσπαίρουσι..... ἐπὶ τοῖς ἱματίοις διαφθείραντες αὐτούς. Aucun exemple positif.

La première tétralogie ne connaît donc qu'un duel et c'est un génitif -οιν.

Deuxième tétralogie : Βα 1 : ἀκοντισθεὶς διὰ τῶν πλευρῶν ; 2 : τῶν γονέων (le père et la mère de l'enfant tué). — Aucun exemple positif.

Ββ 3 : ἀμφοῖν τι ἡμῖν (exemple significatif pour le non-emploi du duel ; 6 : ἀμφοῖν ὑμῖν (il faut évidemment supprimer ἐξ si l'on réunit ces mots — M. Blass l'admet dans le texte mais déclare ἐξ ἀμφοῖν suspect)..... ὁποτέρου αὐτῶν... ; 11 : δυσμόρους ἡμᾶς (le père et la mère)... ἡμεῖς τε οὐ δίκαιοι... συμφέρειν ; 12 : ἀπολύετε ἡμᾶς. Il y a deux exemples positifs : un en -οιν et un masculin en -ω. Ce sont, 9 : ἀμφοῖν ἀπολύεται τοῖν ἐγκλημάτοιν, et 12 : ἀθλιοτάτω δύο, πατέρα καὶ παῖδα (donc masculin).

Βγ 5 : διὰ τῶν ἑαυτοῦ πλευρῶν ; 7 : τοὺς ἀποκτείναντας (sujets : père et fils) ... : 9 : ἔλεξαν δέ..... ... ἐπιτηδεύονται αὐτούς... ; 10 : ἐξ ὧν αὐτοὶ λέγουσιν ...ἀλλὰ κοινὰ ἀμφότερα ταῦτα... ; 12 : ἡμῖν τε τοῖς γονεῦσιν οἱ ζῶντες...

Le seul exemple positif est sous 10 : ἀμφοῖν αὐτοῖν.

Βδ 5 : ὁποτέρου αὐτῶν ; 10 (vers la fin) : ἡμᾶς · οὐ γὰρ αἴτιοι τοῦ φόνου ἐσμέν.

Aucun exemple positif.

Troisième tétralogie : Γα 2 : τροφέας παρέδωκε τὴν γῆν καὶ τὴν θάλασσαν.

Aucun exemple positif.

Γβ 1 : χειρῶν ἀδίκων (il s'agit d'*un* agresseur) ; 2 : ταῖς δὲ χερσὶ τυπτόμενος ὑπ' αὐτοῦ. — Le même mot une seconde fois — Aucun exemple positif.

Γγ 3 : τῇ ῥώμῃ τῶν χειρῶν χρώμενος... εἰ δὲ ταῖς χερσὶν ἀπέκτεινε.... αἱ χεῖρες οἰκειότεραι... τούτῳ εἰσί... ; 4 : εἰ γὰρ αἱ χεῖρες... ἑκάστῳ ἡμῶν ὑπουργοῦσιν...

Γδ 2 : βλέπειν μὲν τοῖν ὀφθαλμοῖν, ἀκούειν δὲ τοῖς ὠσίν. Cet exemple remarquable est omis par M. Keck. Pourtant un bon ms. *N* (*Oxoniensis*) et aussi *W* ont le duel (ὀφθαλμοῖν) qu'on peut conserver, car il y a une différence très sensible au point de vue du duel entre un thème en -ο- et un thème neutre en -(α) τ- (1). 7 : κρείσσων ὧν τὰς χεῖρας ; 9 : αὐτῶν.

(1) Pourtant on a vu ὤτοιν dans Xénophon, mais à une date très postérieure. — K. Muller lit : τοῖς ὀφθαλμοῖς.

Donc un exemple, mais un exemple incertain, de génitif-datif duel dans la troisième et dernière tétralogie.

En résumé, dans toute l'œuvre d'Antiphon, on ne relève encore que des génitifs-datifs duels (-οιν, -αιν), et des nominatifs-accusatifs duels *masculins* en -ω, plus un exemple de troisième personne en -σθον. Il y a donc sur ce point une légère différence entre Gorgias, ionien de naissance et plus ancien, et Antiphon, « attique de la vieille roche « et disciple du précédent.

D'autre part, l'ordre dans lequel les mss. nous ont conservé les œuvres d'Antiphon répond peut-être à une réalité chronologique, car le premier discours détaché (qui seul précède les tétralogies) ne présente aucun exemple de duel malgré des occasions assez favorables (p. ex. **17** αὐτοῖς, etc....), tandis qu'à ce point de vue les autres discours se comportent exactement comme les tétralogies après lesquelles ils viennent. C'est sans doute que le premier discours avait été écrit tout à fait dans la manière et dans la langue de Gorgias.

THUCYDIDE (NÉ ENTRE 470 ET 460) (1).

On procédera pour cet auteur comme pour Antiphon en énumérant les uns après les autres les exemples positifs du duel (du reste très peu nombreux) et les exemples négatifs que l'on peut lire dans chacun des livres de la *Guerre du Péloponnèse* :

LIVRE I : Un seul *exemple positif* sous 23, 1 : τὸ Μηδικόν... δυοῖν ναυμαχίαιν καὶ πεζομαχίαιν κρίσιν ἔσχεν.

Exemples négatifs : (il ne s'agit ici que de ceux qui présentent δύο) :

10, 2 : τῶν πέντε τὰς δύο μοίρας

36, 15 : τρία ... ναυτικά... τούτων δὲ εἰ περιόψεσθε τὰ δύο... ;

74, 1 : ναῦς .... ἐς τὰς τετρακοσίας ὀλίγῳ ἐλάσσους τῶν δύο μοιρῶν ;

82, 2 : διελθόντων ἐτῶν δύο καὶ τριῶν (il est vrai de dire que ce passage est peu probant alors que le précédent l'était au plus haut degré) ;

(1) V. pour cet auteur E. HASSE, *Ueber den Dual bei Xenophon und Thucydides*. 1889.

93, 5 : δύο γὰρ ἅμαξαι ἐναντίαι ἀλλήλαις .... ἐπῆγον ;

104, 2 : τῆς Μεμφίδος τῶν δύο μερῶν (ici encore le génitif était très favorable à l'emploi du duel) ;

134, 4 : δύο σώματα... χαλκοῦς ἀνδριάντας δύο...

Donc le livre I présente un exemple positif contre sept négatifs accompagnés de δύο (dont deux génitifs).

Livre II : Un seul *exemple positif* sous 86, 3, là où il s'agit des deux Ῥίον :

διέχετον δ'ἀπ' ἀλλήλων....

Exemples négatifs :

10, 2 : τὰ δύο μέρη ;

25, 3 : ἐπὶ δύο ἡμέρας ;

47, 2 : οἱ ξύμμαχοι τὰ δύο μέρη ;

62, 2 : δύο μερῶν τῶν ἐς χρῆσιν φανερῶν, γῆς καὶ θαλάσσης... (remarquer le génitif et τοῦ ἑτέρου qui suit immédiatement) ;

65, 6 : δύο ἔτη acc. ;

76, 4 : ἀπὸ κεραιῶν δύο (génitif !) ἐπικεκλιμένων καὶ ὑπερτεινουσῶν ;

79, 5 : πρὸς τὰς δύο τάξεις, ἅς ...

86, 3 : (διέχετον δ'ἀπ') ἀλλήλων (la répugnance qu'a ce mot pour le duel a déjà été signalée) ;

95, 1 : δύο ὑποσχέσεις, τὴν μέν... τὴν δέ...

En somme, un exemple positif contre neuf exemples négatifs (dont deux génitifs).

Livre III : Deux exemples positifs, le premier sous 51, 3 : ἑλών. . δύο πύργω προύχοντε (le masc. en -ω a sans doute entraîné le duel du thème consonantique) ; le second sous 112, 1 : ἐστὸν δὲ δύο λόφω [ἡ Ἰδομένη] ὑψηλώ· τούτοιν τὸν μέν... τὸν δέ... (il a été relevé ailleurs que le verbe « être » prend volontiers et favorise les formes du duel).

Exemples négatifs : 6, 1 : στρατόπεδα δύο acc. ;

5, 6 : στρατόπεδα δύο .... ἐπ' ἀμφοτέροις τοῖς λιμέσιν ....

15, 1 : τοῖς δύο μέρεσιν (datif !) ;

21, 1 : δύο τοὺς περιβόλους... διεῖχον δὲ οἱ περίβολοι ... ἀπ' ἀλλήλων... ;

42, 1 : δύο τὰ ἐναντιώτατα ;

50, 2 : δύο μνᾶς ;

57, 3 : δυο ἀγῶνας τοὺς μεγίστους ;

77, 2 : νῆες (pluriel réel)· δύο μὲν ... ηὐτομόλησαν, ἐν ἑτέραις δέ... ;

ibidem, 3 : (les navires) ὧν ἦσαν αἱ δύο <ἡ> Σ. καὶ Π. (la Salaminiène et la Paralos) ;

87, 2 : δύο ἔτη (acc.) ;

89, 3 : δὺο νεῶν ἀνειλκυσμένων τὴν ἑτέραν κατέαξεν (génitif !) ;

90, 2 : ἔτυχον δὲ δύο φυλαί... φρουροῦσαι... πεποιημέναι.

(Donc pour le livre III deux duels masculins (-ω et -ε) et un en -οιν contre 13 exemples négatifs (dont deux datifs et un génitif).

Livre IV : Les *exemples positifs* sont au nombre de sept, tous en -οιν sauf le premier, sous 4, 2 : τὼ χεῖρε ... ξυμπλέκοντες (c'est probablement une expression toute faite) ;

8, 6 : τῇ μὲν δυοῖν νεοῖν διάπλουν... opp. νεῶν 89,3 ;

23, 2 : δυοῖν νεοῖν ἐναντίαιν dat.-instrumental... περιπλέοντες ;

28, 5 : δυοῖν ἀγαθοῖν τοῦ ἑτέρου τεύξεσθαι ;

47, 3 : διὰ δυοῖν στοίχοιν ὁπλιτῶν ;

64, 5 : δυοῖν ἀγαθοῖν οὐ στερήσομεν τὴν Σικελίαν ;

127, 2 : μεταξὺ δυοῖν λόφοιν.

Voici maintenant les *exemples négatifs* où δύο est exprimé : 8, 3 : δύο ναῦς acc. ;

16, 1 : δύο χοίνικας ἑκάστῳ 'Αττικάς ... καὶ δύο κοτύλας...

43, 1 : ὁ ἕτερος τῶν στρατηγῶν (génitif !) (δύο γὰρ ἦσαν ... οἱ παρόντες)...

87, 3 : κατὰ δύο ἀνάγκας

96, 5 : δύο τέλη τῶν ἱππέων acc.

102, 2 : ἔτεσι δύο καὶ τριάκοντα ὕστερον (dans ce cas le duel n'a jamais été que facultatif) ;

113, 2 : ἐς τὰς ναῦς αἳ ἐφρούρουν δύο ....

122, 6 : δύο γὰρ ἡμέραις ὕστερον.

Donc, 7 exemples négatifs avec δύο contre 7 positifs dans le livre IV.

Il est à remarquer qu'ici Thucydide n'emploie plus jamais δύο invariable au génitif-datif, sauf avec le féminin ἡμέραις (122,6).

Livre V : *Exemples positifs* 23 § 1 et § 2 : ἄμφω τὼ πόλεε (lire sans doute : πόλει) et 29, 2 : ὅτι ἂν ἀμφοῖν τοῖν πολέοιν. C'était probablement des expressions toutes faites pour désigner Athènes et Sparte. Du reste, ἄμφω précède et le second exemple fait partie du texte officiel de l'alliance entre les deux cités. Or, on a vu

que les inscriptions officielles de cette époque emploient toujours le duel quand il y a lieu de le faire.

59, 5 : τῶν Ἀργείων δύο ἄνδρες ..... προσελθόντε ([1]) Ἄγιδι διελεγέσθην ;

76, 3 : δύο λόγω φέρων, τὸν μέν ... τὸν δὲ ...

84, 1 : Λεσβίαιν δὲ δυοῖν (sc. νεοῖν).

Exemples négatifs :

3, 4 : τροπαῖα ἔστησαν δύο ;

4, 1 : ναυσὶ δύο ἐξέπλευσε ;

37, 2 : Ἀργείων δὲ δύο ἄνδρες ... ;

49, 1 : δύο μναῖ ;

79, 4 : ἀμφοῖν ταῖς πολίεσσι (cette exception est remarquable, mais elle se trouve dans un document conçu en dialecte dorien et concernant l'alliance entre Sparte et Argos ; elle est donc imputable à ce dialecte).

En résumé, 5 exemples positifs dont un seul est vraiment inattendu (τὼ πόλεε) contre 6 exemples négatifs parmi lesquels il n'y a que ναυσὶ δύο qui contredise l'emploi constaté au livre V pour le génitif-datif de δύο et des mots concomitants. Il semble donc que Thucydide ait avec le temps donné de plus en plus accès aux formes du duel qu'il évitait d'abord.

Livre VI : *Exemples positifs* :

34, 4 : μετὰ δυοῖν μηνοῖν τροφῆς.

43, 1 : καὶ δυοῖν Ῥοδίοιν πεντηκοντόροιν ...

46, 2 : τῷ μὲν Νικίᾳ ... τοῖν δ'ἑτέροιν ...

104, 1 : ναυσὶ (en général) puis : δυοῖν μὲν Λακωνικαῖν, δυοῖν δὲ Κορινθίαιν ἐπεραιώθησαν.

Exemples négatifs :

62, 1 : δύο μέρη ποιήσαντες τοῦ στρατεύματος ;

93, 3 : δύο .... ναῦς.

104, 1 (à la suite des deux génitifs-datifs duels cités plus haut, on lit à l'accusatif) : Λευκαδίας δύο ce qui est instructif.

Donc, *quatre* exemples positifs, tous en -οιν ou -αιν contre *trois* exemples négatifs accompagnés de δύο. Ici il n'y a plus aucune exception présentant δύο invariable avec un génitif ou même un datif pluriel.

[1] D'après ce qu'on a vu dans Platon, il vaut sans doute mieux lire -όντες ce qui n'empêcherait pas διελεγέσθην de subsister ou bien alors corriger : ἄνδρε.

Livre VII : *Exemples positifs*. Un seul sous 24, 1 : τὸ μὲν ἕτερον τοῖν δυοῖν τειχοῖν τοῖν ὕστερον ληφθέντοιν κατέβαλον. C'est l'unique exemple d'un duel de thème neutre en -εσ- chez Thucydide.

Exemples négatifs : 23, 1 : (il s'agit de τείχη) : τὰ ἐλάσσω δύο ; *ibidem*, § 2 : τὰ δύο τειχίσματα ἡλίσκετο ;

24, 1 (immédiatement après les génitifs-datifs cités plus haut) τὰ δὲ δύο ;

27, 5 : δύο μυριάδες ;

28, 2 : δύο πολέμους ἅμα εἶχον ;

33, 5 : τριήρεις δύο

38, 3 : ὅσον δύο πλέθρα ;

41, 3 : δύο δὲ νῆες τῶν Συρακοσίων ;

45, 1 : δύο τροπαῖα ἔστησαν ;

50, 2 : τριήρεις δύο, δύο .... ἡμερῶν ... πλοῦν ;

87, 2 : δύο κοτύλας.

Les exemples négatifs sont donc ici beaucoup plus nombreux que les positifs (11 contre 1), mais il faut en considérer plutôt la qualité que la quantité. Or, il n'y a qu'une exception (δύο ἡμερῶν 50, 2) à la règle que Thucydide semble avoir adoptée depuis le livre IV ; et, dans le reste, il n'y a qu'un masculin (acc.) : δύο πολέμους 28, 2. Tous les autres pluriels (remplaçant des duels de la langue spécialement attique) sont des neutres ou des féminins.

Livre VIII : *Exemples positifs* :

44, 2 : ἐκ τοῖν δυοῖν πολέοιν, Λίνδου τε καὶ Ἰηλύσου — remarquer la forme ionienne de ce nom propre ;

62, 1 : δυοῖν ἡμεραῖν ὕστερον opposé à δύο γὰρ ἡμέραις ὕστερον du livre IV, 122, 6.

63, 2 : παραπλεύσας δυοῖν νεοῖν ;

101, 1 : δυοῖν ἡμέραιν dat.

Exemples négatifs : 26, 1 : καὶ Σελινούντιαι δύο (sc. νῆες) ;

87, 6 : δύο τριήρεσιν (l'auteur qui écrivait νεοῖν aura reculé devant τριήροιν qui lui semblait sans doute trop strictement local) ;

100, 5 : τινὲς δύο νῆες... ἀνακομιζόμεναι ;

102, 3 : δύο δὲ ἑτέρας (sc. ναῦς) ;

103, 2 : δύο ναῦς ;

106, 3 : ναῦς (général) ... puis : Ἀμπρακιωτίδας δύο καὶ Βοιωτίας δύο.

Soit 6 exemples négatifs contre 4 exemples positifs. Parmi les premiers, un seul présente δύο invariable accompagné d'un datif pluriel au lieu de l'être d'un duel.

On voit par ce tableau tiré en grande partie de la monographie citée de M. E. Hasse (*Ueber den Dual bei X. u. Th.*) que Thucydide emploie le duel exactement comme Antiphon. Il n'admet que des génitifs-datifs en -οιν ou -αιν, des nom.-acc. masculins en -ω et des 3e personnes du duel dans les verbes (une fois -τον, une fois -σθην).

En dehors de ces catégories, on ne trouve que τὼ πόλεε, τὼ χεῖρε et προύχοντε) qui s'expliquent sans difficulté. A part ces mots, il n'emploie jamais aucun nominatif-accusatif duel, soit neutre, soit féminin, quel que soit le thème sur lequel ils devraient se former. Il n'emploie jamais ἄλληλο- et ἀμφότερο- qu'au pluriel. De plus, l'apparition de formes de duel même appartenant aux catégories privilégiées est tout à fait rare et sporadique dans les *trois* premiers livres. Il n'y en a qu'un dans le livre Ier contre 7 relevés par M. Hasse, mais relevés comme des exemples positifs sous le prétexte évident que le substantif est chaque fois accompagné de δύο. Il va de soi que le nombre des exemples négatifs surpasserait encore beaucoup plus celui des positifs — et cela dans chaque livre de l'ouvrage — si l'on y ajoutait les exemples où le substantif, sans être accompagné, soit de δύο soit de ἄμφω, aurait dû se trouver au duel et apparaît en réalité au pluriel.

Si l'on prend par ex. le livre I (1), on devra ajouter :
5 exemples de ἀμφότερο- toujours au pluriel ;

13, 5 : ἀμφότερα δυνατὴν ἔσχον . . . τὴν πόλιν ;

37, 1 : περὶ ἀμφοτέρων (neutre) ;

100, 1 : καὶ ἐνίκων τῇ αὐτῇ ἡμέρᾳ ἀμφότερα (deux victoires) et : 139, 4 : ἐπ' ἀμφότερα (des deux côtés) ;

112, 4 : καὶ νικήσαντες ἀμφότερα.

Remarquons à cette occasion que Thucydide n'emploie jamais ἀμφότερο- au duel et qu'il emploie très peu ἄμφω, ἀμφοῖν.

De plus, il faut ajouter 3 exemples de nom.-acc. pluriel neutre, à savoir :

18, 2 : δυνάμει γὰρ ταῦτα μέγιστα διεφάνη (il s'agit des deux puissances rivales : Athènes et Sparte) ;

(1) V. Thucydide, *Édition C. Hude*. Teubner, 1903.

32, 2 : καὶ ταῦτα πιστεύοντες ἐχυρὰ ὑμῖν παρέξεσθαι... (ταῦτα = ces 2 avantages) ;

107, 1 : τὰ μακρὰ τείχη ... τό τε Φάληρόνδε καὶ τὸ ἐς Πειραιᾶ.

De plus, 3 masculins, un pronom et plusieurs verbes et participes tous au pluriel : 20, 2 sqq. : Ἵππαρχος δὲ καὶ Θεσσαλὸς ἀδελφοὶ ἦσαν αὐτοῦ, ὑποτοπήσαντες δέ ... Ἁρμόδιος καὶ Ἀριστογείτων ... σφίσιν ... ἀπέσχοντο ... βουλόμενοι ... δράσαντες ... περιτυχόντες... ἀπέκτειναν, 20, 3 : τούς τε Λακεδαιμονίων βασιλέας, cf. dans la suite δυοῖν)

91, 3 : ἧκον... οἱ ξυμπρέσβεις... Ἀβρώνιχός τε ... καὶ Ἀριστείδης... ἀγγέλλοντες

Enfin *un* verbe au pluriel avec double sujet singulier :

126, 9 : ὁ μὲν οὖν Κύλων καὶ ὁ ἀδελφὸς ἐκδιδράσκουσιν. Ajoutons l'adjectif χαλκοῦς (134, 4) que M. Hasse n'a pas jugé utile de citer en même temps que ἀνδριάντας δύο avec lequel il s'accorde.

Soit donc 14 exemples à ajouter aux soi-disant exemples de duel de M. Hasse, ce qui porte pour le livre premier à 19 contre 1 la proportion des exemples négatifs aux exemples positifs de duel. Car un examen attentif ne permet pas d'ajouter quoi que ce soit au passage 23, 1 qui contient πεζομαχίαιν et ναυμαχίαιν.

On a vu qu'il n'y a également qu'un exemple positif au livre II et deux au livre III. Les exemples négatifs accompagnés de δύο s'élèvent respectivement à 9 et à 11 et nul doute qu'on ne puisse en allonger la liste comme pour le livre I. La proportion est moins forte dans les 5 autres livres (7 : 8 ; 5 : 6 ; 4 : 3 ; 1 : 11 ; 4 : 6) les premiers chiffres de chaque rapport désignant toujours les exemples positifs).

Il est évident que si l'on faisait sur ces 5 derniers livres l'opération qui a été faite sur le premier, les exemples négatifs l'emporteraient de nouveau à chaque fois sur les positifs. V. ce qui a été dit plus haut du *Banquet* de Xénophon.

Règle de δύο, δυοῖν.

Il n'en reste pas moins qu'à partir du livre IV, Thucydide n'emploie presque jamais plus δύο invariable accompagné d'un pluriel au lieu de δυοῖν avec le duel, alors qu'il le faisait fréquemment dans les 3 premiers livres de son ouvrage.

C'est qu'en effet Thucydide n'a pas écrit d'une seule venue

ses *Histoires*. On a constaté, dit M. A. Croiset, « dans les premiers livres de Thucydide quelques traces d'une rédaction antérieure à 404 et même... à 411 » (1).

On peut donc admettre sans invraisemblance que, dans cette première période, l'auteur a écrit la même langue que ses modèles Gorgias et Antiphon, et qu'après 404 (il est mort, croit-on, entre 400 et 395), il avait fait quelques concessions à l'atticisme grandissant et employé plus fréquemment le duel, du moins au génitif-datif, car il se fait désormais une règle d'employer ce nombre avec δυοῖν.

Quoi qu'il en soit, les catégories de duel qu'admet Thucydide, même dans cette période, sont bien peu nombreuses (trois: -οιν, -αιν ; -ω masculin, et -τον(την) ; (-σθον) -σθην. C'est là, en dehors de l'expression toute faite : τὼ πόλεε (et τὼ χεῖρε) tout ce qu'il a cru pouvoir se permettre en fait de concessions à la langue journalière et même officielle de sa propre cité.

C'est précisément au moment (409) où le duel commence à ne plus être employé avec une absolue rigueur dans les inscriptions attiques, que les écrivains d'Athènes ouvrent un peu plus large la porte aux emplois que l'on faisait jusque-là de ce nombre dans la langue écrite. Que Gorgias ne se serve pas du duel dans le peu que nous avons de lui, on pourrait chercher à l'expliquer en faisant valoir qu'il était Ionien de naissance; on pourrait dire la même chose de Lysias qui était de famille syracusaine et vécut longtemps en Grande-Grèce ; mais qu'Antiphon et Thucydide, Athéniens de vieille souche, et nés, l'un en 485 et l'autre en tout cas avant Socrate (469), n'aient pas ou aient si peu employé les formes d'un nombre qui était courant dans la langue journalière et dans celle des inscriptions, voilà ce qui peut étonner. La contradiction s'explique si l'on tient compte du développement de la prose grecque. Il y a eu en Grèce plusieurs essais successifs de formation d'une langue littéraire, interdialectale : il y a eu d'abord une κοινή poétique, la langue des poèmes homériques. Il y a eu ensuite une κοινή lyrique étroitement apparentée à la précédente et dont dépend en partie la langue des tragiques.

Le premier essai d'une κοινή en prose a été tenté plus tard au

(1) *Op. cit.* IV, p. 104.

moyen du néo-ionien. C'est la langue d'Hérodote et celle dans laquelle écrit encore Hippocrate (né pourtant vers 460 et mort entre 377 et 359, par conséquent contemporain de Thucydide) (1). Mais avant d'arriver à la κοινή hellénistique, celle de l'époque macédonienne, il y a eu l'ère de la grande prose attique proprement dite ; à l'intérieur de cette dernière période elle-même, il convient sans doute de distinguer au moins deux stades. On pourrait appeler le premier : âge de la prose attique ionisante et le second : âge de la prose atticisante. C'est le premier stade que représentent pour nous les œuvres de Gorgias, d'Antiphon, de Thucydide, et la langue tragique elle aussi entre pour une part considérable, on l'a vu déjà, dans ce mouvement. C'est le second stade au contraire que représentent Aristophane, Platon, Xénophon.

La langue que l'on est convenu de désigner sous le nom de vieil-attique (il s'agit du vieil-attique littéraire et non de celui des inscriptions) dépend étroitement de la langue d'Hérodote et aussi de la langue poétique en général. Il est facile de le montrer. Cela a du reste été indiqué en différents endroits par MM. A. Croiset (*op. cit.*, IV, passim) et F. Blass (*Die attische Beredsamkeit*). — Pour Gorgias, l'*Éloge d'Hélène* fournit peu de chose à ce point de vue à cause de son extrême brièveté. Pourtant, on peut constater que l'auteur y emploie la consonne géminée -σσ- proprement ionienne au lieu du -ττ- proprement attique, p. ex. δισσαί, § 10). D'autre part, il emploie deux fois le vocable ὄμμασιν, mot de la langue épique (13 et 18). Mais comme ce mot se retrouve encore dans les auteurs postérieurs, il vaut peut-être mieux ne pas insister. En revanche, dans la *Défense de Palamède*, qui est sans doute plus récente, puisque l'auteur écrit πράττειν (6) au lieu de πράσσειν et le reste à l'avenant, il y a des ionismes évidents (2). Par exemple, on lit sous 8 : κείνῳ ; sous 9 : κεῖνος et la même forme sous 10. Faut-il s'étonner après cela que le duel ne soit jamais employé par cet auteur ?

(1) V. A. Croiset, *op. cit.*, p. 387. — Hérodote est un peu plus ancien. Il est né en 480, mort en 425.

(2) Pourtant il écrit encore δισσός (1-2 ; 5). La forme proprement ionienne était διξός.

Quant au caractère poétique et ionien de la langue d'Antiphon, il a été souligné avec force et par M. Blass (*op. cit.*, p. 125 sqq.) et par M. A. Croiset (*op. cit.*, IV, p. 73).

Il y a entre les tétralogies et les discours la même différence qui a été signalée plus haut entre les deux morceaux conservés de Gorgias : « on n'y trouve pas (dans les tétralogies), dit M. A. Croiset, ces formes volontairement archaïques (σσ pour ττ) que Gorgias employait(1) et auxquelles Thucydide restera fidèle. »

Selon M. Blass (p. 126), ξύν est peu fréquent chez Antiphon. Les œuvres de cet auteur, sauf la 3e tétralogie, présentent encore -σσ- au lieu de -ττ-.

Il est très difficile de croire que ce -σσ soit vraiment là une caractéristique dialectale du vieil-attique, car on ne s'explique pas bien, s'il en est ainsi, la possibilité d'une évolution phonétique de -σσ- à -ττ-, à moins d'admettre que -σσ- servait à noter non pas *-ss-* mais quelque chose comme *-tsts-*. Au contraire, en partant du grec commun -κy-, -χy- origine ordinaire de ces phonèmes, on comprend parfaitement que l'on ait abouti dans un dialecte (ionien) à -σσ- et dans un autre (attique), à -ττ-; que le grec commun *πρᾱκyω par ex. ait donné d'une part l'ionien πρήσσω et de l'autre l'attique pur πράττω. Πράσσω serait une forme du compromis comme on en trouve si fréquemment dans les langues littéraires, et une nouvelle preuve de l'ionisme des premiers prosateurs attiques.

Mais il y en a d'autres et plus frappantes. Les *Tétralogies* qui ont renoncé aux formes hybrides telles que πράσσειν et emploient πράττειν, présentent l'ionisme évident οἴδαμεν (B α 3) M. Blass en signale encore d'autres (p. 129), en particulier : ἀναγιγνώσκειν dans le sens de « convaincre » et καταλαμβάνειν dans celui de « condamner » exactement comme dans Hérodote, ce qui démontre l'étroite dépendance de la première prose attique par rapport au néo-ionien.

Enfin, dans la syntaxe, on peut signaler l'emploi de -τε... τε au lieu de l'attique τε... καί... Cet emploi est très fréquent dans les *Tétralogies* où on le constate 42 fois suivant M. Blass, beaucoup moins dans les *Discours* où on ne le trouve que 3 fois. L'historien de l'éloquence attique a donc raison, ou peu

(1) Sauf dans le *Palamède*.

s'en faut, quand il dit (p. 125) qu'à cette époque on attendait des écrivains « une langue distincte de celle de la vie quotidienne. » Il serait pourtant peut-être plus juste de dire que la prose n'ayant été écrite jusque-là que dans le dialecte ionien, les premiers auteurs attiques n'ont pas osé dès l'abord se servir de la langue du terroir dans leurs ouvrages littéraires.

Il a fallu la préparation de tout un siècle (v. les Tragiques) pour qu'Aristophane et Platon pussent élever le parler *strictement* attique à la fonction d'une langue littéraire et il n'y a pas de doute que l'enseignement de Socrate qui se faisait certainement dans le parler familier y ait contribué pour beaucoup. Ce n'est pas à dire que Thucydide ne fût un homme d'un aussi grand génie qu'Aristophane et Platon, mais il ne faut pas oublier qu'il est d'une génération bien antérieure à celle d'Aristophane (né en 445) et surtout à celle de Platon (né en 427) et que l'initiative hardie de ces auteurs, par rapport à l'emploi de la langue locale dans la littérature, pouvait sembler impossible à Thucydide et à ses contemporains [1].

Pour Thucydide, en effet, il n'y a aucun doute sur le caractère en partie ionien de sa langue. M. A. Croiset (*op. cit.*, pp. 157 sqq.) étudie l'*archaïsme* de cette langue. M. Blass (*op. cit.*, p. 209) signale son style « archaïque et étranger ». Les deux auteurs rappellent que d'après le scholiaste de Thucydide (IV *extr.*), cet auteur a imité Eschyle et Pindare. Enfin, M. Blass affirme positivement que la langue de Thucydide est ionisante [2] et aussi qu'elle a subi l'influence de Gorgias et d'Antiphon, ce qui revient à peu près au même. La forme ξύν est peut-être vraiment une forme du vieil-attique puisqu'on la trouve dans les inscriptions jusqu'au commencement du ve siècle, mais M. Blass a tout à fait raison quand il voit des ionismes dans πράσσω, ἔλασσον etc., car la forme vraiment et de tout temps attique était πράττω etc. De plus, bien des mots ou des tournures signalées simplement comme poétiques pourraient être considérés eux aussi comme des ionismes (v. Blass, *op. cit.*, p. 210 sq. ; A. Croiset (*op. cit.*, p. 156-157) [3].

(1) Surtout à cause du genre que Thucydide cultivait, l'histoire, dans les idées des anciens dépendant étroitement de l'éloquence « *munus oratorium* » dit Cicéron.

(2) « *Teils ionisirend* », p. 210. La meilleure preuve est le Ἰηλύσου pour Ἰαλύσου cité plus haut (VIII, 44, 2).

(3) Voir surtout la note de la p. 157 où M. A. Croiset donne son plein assentiment aux vues de M. Blass sur la question.

ALCIDAMAS

L'ionisme apparaît également chez Alcidamas contemporain d'Isocrate, mais disciple de Gorgias. On lit par exemple (*Ulysses* 5) συντασσόμενοι et dans le *De sophistis* 7 θάσσοσιν ; 16 πράσσοντα. Ce dernier traité n'est peut-être pas de l'auteur auquel on l'attribue, mais il est sûrement de la même époque que les écrivains cités plus haut.

ANTISTHÈNE

En effet, le petit discours du sophiste Antisthène intitulé *Ulysses* porte les caractères de la même langue. On y lit par exemple outre l'archaïsme ξύνοιδε (2) la forme ionienne et poétique οἶσθας (3) et même ᾔσθα (6), Malheureusement il ne s'y rencontre pas de forme présentant soit -σσ-, soit -ττ- [1]. En revanche, dans l'*Ajax* du même auteur on lit ἡττᾶσθαι (5) à côté de ξυνίετε (8), ce qui montre qu'Antisthène écrivait plutôt dans la seconde manière d'Antiphon (tétralogies).

On peut conclure de tout cela sans crainte d'erreur que la première langue littéraire de la prose attique, celle que l'on désigne sous le nom d'ancien attique, savoir la langue d'Antiphon, de Thucydide et aussi celle des sophistes et rhéteurs du v[e] siècle, est fortement imprégnée d'ionisme. C'est un compromis entre l'ionien d'Hérodote et l'attique proprement dit, de même que c'est une transition entre la langue de ce même Hérodote et celle de Platon et de Xénophon. Or, s'il est un fait bien établi, c'est le suivant : l'ionien a dès une époque très ancienne complètement perdu l'usage du duel. Il est donc naturel que Gorgias n'emploie pas du tout cette catégorie de formes, qu'Antiphon l'emploie très peu et que Thucydide ne l'emploie guère plus dans les trois premiers livres de son *Histoire*. C'est seulement dans les cinq derniers livres, écrits un peu plus tard, qu'il a admis plus fréquemment ces formes dans son style. Ce n'est que petit à petit que, au courant du v[e] siècle, on s'est fait à l'idée d'employer des désinences aussi spécialement attiques, et ce ne

(1) Ces petits traités ont été édités par M. Blass en même temps qu'Antiphon et Gorgias, Teubner, 1881.

sont que les auteurs de la génération née entre 445 et 425 qui leur ont définitivement donné droit de cité (1).

Malheureusement, quand ils furent parvenus à l'âge d'homme, l'époque était arrivée où le duel reculait dans la langue parlée, ainsi qu'on l'a vu par les inscriptions (à partir de 409), ce qui explique le manque de rigueur dans l'emploi de ce nombre chez les auteurs même les plus conséquents à cet égard.

Pour terminer cette histoire du duel dans la période de l'ancien attique il ne reste plus qu'à relever les exemples en grande partie négatifs que l'on peut tirer des deux auteurs cités en dernier lieu : Alcidamas et Antisthène. Le duel n'est jamais employé dans l'*Ulysses* d'Alcidamas. Ce n'est pas faute d'occasions, car on y relève *cinq* exemples négatifs.

Ulysses 5 : συντασσόμενοι ἐγώ τε καὶ Διομήδης,

6 : ἐπὶ τοῖς πτεροῖς (il s'agit des barbes d'une flèche) ;

7 : αὐτοῖς (en parlant de Sthénélos et de Diomède) ;

10 : παρ' ἀλλήλων (Pâris et Palamède).

16 : ὡς γίγνονται (il s'agit de Nauplios et d'une femme).

Dans le *De sophistis*, peu authentique du reste, il n'y a d'exemples ni dans un sens ni dans l'autre. Alcidamas, malgré sa date récente (432-411), n'emploie donc pas plus le duel que son maître Gorgias.

Quant au sophiste Antisthène (v. 404), son *Ajax* est dans le même cas que le *De sophistis* d'Alcidamas : les exemples manquent absolument, ce qui n'a pas lieu d'étonner étant donné l'extrême brièveté du texte. Au contraire, l'*Ulysses* fournit au moins cinq exemples négatifs contre un seul exemple positif, car il n'y a pas à tenir compte de δυοῖν (sous 11) qui n'est accompagné d'aucun mot fléchi. Voici d'abord les exemples négatifs :

7 : μηδέτερος ὑμῶν ;

11 : δύο ἄνδρες . . . ;

11 : κἀκεῖνοι . . . ἠμφισβήτουν . . . πρὸς αὐτούς (deux fois) ;

13 : φθόνον δὲ καὶ ἀμαθίαν νοσεῖς ἐναντιώτατα αὐτοῖς.

L'unique exemple positif se lit également sous 11 et c'est une troisième personne à désinence secondaire : δύο ἄνδρες ἂν ἐφερέτην. Mais dans ce qui suit immédiatement, l'auteur a reculé devant ἠμφισβητείτην alors que l'on trouve très bien ἐφιλοτεχνείτην chez

(1) On a vu la même évolution chez les Tragiques.

Platon pour un verbe analogue mais purement attique. Au contraire, ἀμφισβητέω se rencontre déjà dans la prose ionienne (Hérodote).

Ceci invite à considérer de nouveau quelles sont les catégories de duel que Thucydide a cru pouvoir admettre dans ses écrits. Ce ne sont que les plus caractéristiques (-οιν, -αιν), les plus faciles à former (troisièmes personnes en -τον, -την, -σθον, -σθην), celles qui pouvaient paraître les plus naturelles (masculins en -ω). Chacune de ces catégories participe, du reste, de ces trois qualités. Mais c'étaient surtout les formes qui ne risquaient pas de choquer un Grec, quel qu'il fût, parce qu'il y était habitué en quelque façon pour les avoir lues dans les poèmes homériques et parce que celles-là seules survivaient encore dans les dialectes qui avaient conservé quelques traces de l'ancien duel, par exemple le laconien [1]. La tendance de la prose grecque vers une norme interdialectale est donc sensible ici, et c'est sans doute la considération qui a guidé Thucydide dans son choix entre les diverses formes du duel que présentait l'attique parlé de son temps.

DEUXIÈME GÉNÉRATION D'ORATEURS

Les Orateurs nés entre 440 et 430.

Ce sont Andocide et Lysias, nés tous deux en 440, Isocrate né en 436, enfin Isée, un peu plus jeune qu'eux [2]. Ils sont donc à peu près contemporains d'Aristophane né en 445, de Xénophon né en 430 et de Platon né en 427. On étudiera au point de vue du duel celui qui, malgré l'origine syracusaine de sa famille, passe généralement pour le plus attique d'entre eux, Lysias; et l'on jugera des autres tant en utilisant les indications fournies par l'étude de Lysias qu'en se servant des données fournies sur ces auteurs par le travail déjà cité de M. St. Keck [3].

(1) Voir le chapitre des dialectes.
(2) V. A. Croiset, *Hist. litt. gr.* IV, p. 459.
(3) *Ueber den Dual bei den griechischen Rednern = M. Schanz'Beiträge* ... 1882.

LYSIAS (440-378).

Une partie des exemples énumérés par M. Keck (*op. cit.*, p. 4 sq.), est, comme à l'ordinaire, précisément négative. Voici l'énumération complétée des exemples positifs du duel dans l'auteur dont nous nous occupons.

Duels de formes nominales.

Nominatif-accusatif.

Ces formes sont extrêmement rares. On n'en a que deux ou trois exemples pour le masculin, trois exemples pour le féminin et un seul (deux fois répété, il est vrai) pour le neutre. De plus, tous ces exemples *peuvent* être considérés comme des expressions toutes faites au même titre que δυοῖν θἄτερον qui revient fréquemment, par exemple sous VI, 8 ; XII, 34 et δυοῖν ὁπότερον par exemple sous I, 18 (1).

Masculin. — L'expression sans doute très courante τὼ υίεῖ se lit deux fois chez Lysias sous XIX, 46 et sous XXXII, 4. La seconde fois, M. Keck lit δύο υἱοί (comme aussi K. Müller dans la coll. Didot 1847). On ne saurait le lui reprocher puisque son travail est de 1882. Mais il passe complètement sous silence le premier passage (XIX, 46) où l'on lit aujourd'hui : ἐνειμάσθην δὲ τὼ ὑεῖ οὐδὲ δέκα τάλαντα ἑκάτερος ἀποθάνοντος ('Ισχομάχου). La présence du verbe au duel en tête de la phrase, celle de ἑκάτερος dans la suite et le fait qu'il s'agit d'une expression familière confirment la lecture τὼ ὑεί pour XIX, 46 (K. Müller ici donne τὼ υἱέε) et il en résulte, semble-t-il, qu'il faut admettre aussi le duel sous XXXII, 4 avec M. Thalheim : καὶ γίγνονται αὐτῷ (sc. Diodoto) ὑεῖ δύο καὶ θυγάτηρ. Il est presque inutile d'ajouter que dans ce cas le verbe au pluriel n'est pas une exception, car il ne s'accorde pas forcément avec le premier des deux sujets. Soit donc un double exemple de nominatif-accusatif acquis au duel masculin.

Au contraire, sous XX, 12, là où les anciens éditeurs lisaient

(1) Lysias sera cité d'après d'édition de *Th. Thalheim*. Teubner, 1901.

τὼ τρόπω τὼ ἀλλήλων (sic K. Müller éd. Didot et Keck *op. cit.*, p. 5), l'édition Thalheim donne τῷ τρόπῳ, etc... Il s'agit de deux hommes dont l'un, dit Lysias, exerçait l'agriculture et dont l'autre faisait le métier de sycophante : ὄντε μηδὲν ὁμολογεῖν τῷ τρόπῳ τῷ ἀλλήλων. Il est certain qu'au point de vue de la régularité grammaticale, il vaut mieux faire de αὐτούς (pour αὐτώ non exprimé le sujet de la phrase infinitive, car ἀλλήλων s'emploie toujours comme pronom réfléchi, ce qui n'aurait pas lieu si le sujet était τὼ τρόπω. C'est pour cette raison seulement que l'exemple est à supprimer, car ce duel serait des plus ordinaires étant un thème masculin en -ο-. — C'est sans doute un pur hasard que l'on ne rencontre pas chez Lysias d'autres n.-a. masculins en -ω[1].

Féminin. — En effet, on y lit un féminin de même terminaison, mais c'est encore une formule toute faite, celle qui est si fréquente pour désigner Déméter et Proserpine : τὼ θεώ. C'est sous VI, 3 qu'elle est employée : τὼ θεὼ τούτω τιμωρεῖτον.

Les autres exemples appartiennent au thème consonantique χειρ- : I, 25 καὶ τὼ χεῖρε περιαγαγὼν εἰς τοὔπισθεν et I, 27 : περιέστρεψα δ'αὐτοῦ τὼ χεῖρε. Soient donc *trois* exemples de nomin.-acc. féminin chez Lysias. Car il ne faudrait pas se laisser induire en erreur par la citation incomplète que fait M. Keck (p. 4) du passage XXI, 11 rapporté ainsi : « δύο... τριήρη. Si l'on se reporte soit à l'édition Didot (K. Müller) soit à celle de M. Thalheim, on verra qu'en réalité l'exemple n'est ni positif ni négatif, car δύο est tout à fait isolé. Le passage est ainsi conçu : ἐγὼ δ'ὑμῖν δύο ἐκόμισα, τὴν ἐμαυτοῦ καὶ τὴν Ναυσιμάχου τριήρη. Il n'y a aucun doute possible et l'exemple doit être complètement supprimé dans une liste des formes du duel[2].

Neutre. — Il y a un double exemple d'un nom. acc. duel d'un neutre en -εσ-. Mais il s'agit du mot μέρος et il est évident que τὼ δύο μέρει pouvait, à titre d'expression faite : = les 2/3, s'imposer même à un auteur qui évitait généralement le duel.

(1) On trouve aussi le participe ὄντε dans le *frgt* III de Lysias. Mais il faut remarquer qu'il s'agit du verbe « être ».

(2) Naturellement on a p. ex. : πρὸς αὐταῖς ταῖς θύραις, XII, 12; mais ceci n'est pas particulier à Lysias).

Le passage qui le contient est le suivant (XVII, 6) : ἀφεὶς τῇ πόλει τὼ δύο μέρει......... et plus loin : ἀλλὰ πολλῷ πλέον ἢ τὼ δύο μέρει τῷ δημοσίῳ ὑπολιπών. — K. Müller (éd. Didot) donne τὼ δύο μέρη qu'il suffit de rétablir sous la forme -ει comme on a vu qu'il fallait le faire souvent pour Platon. Mais M. Keck (*op. cit.*, p. 5) s'efforce de faire prévaloir le pluriel τὰ δύο μέρη du *Palatinus*. On suivra ici l'édition récente (Thalheim 1901) et l'on admettra donc deux exemples de nomin.-acc. duels neutres chez Lysias (1).

Soit donc en tout chez cet auteur *sept* exemples du nom.-acc. du duel (*huit* avec ὄντε *frgt.* III).

Génitif-datif sans distinction de genres.

Les duels en -οιν et -αιν naturellement un peu plus nombreux sont aussi moins importants.

En voici l'énumération sommaire :

II, 33 : δυοῖν δὲ προκειμένοιν (neutre) ; XVI, 14 : δυοῖν ἀνδροῖν ... ἑκατέρῳ (masc. — génitif) ; XIX, 17 : τοῖν τε θυγατέροιν... ἐπέδωκε (les mss. ont ταῖν) (fém. — datif; expression courante) ; XIX, 48 : οὐδὲ δυοῖν ταλάντοιν ἐστί (neutre — génitif) ; XXIV, 12 : δυοῖν βακτηρίαιν χρῶμαι (fém. — datif) ; XXX, 21 : ἐν δυοῖν μὲν ἐτοῖν (neutre — datif) (2) ; XXXII, 9 : δοκιμασθέντος... τοῦ πρεσβυτέρου τοῖν μειρακίοιν (neutre — génitif) ; *ibid.* 20 : εἰς ὄψον μὲν δυοῖν παιδίοιν καὶ ἀδελφῇ (neutre — datif) ; *ibid.* 25 : ὁλκάδα δυοῖν ταλάντοιν (neutre — génitif) ; CLVI, 4 : ὑέοιν.

Enfin dans le *frgt.* III : αὐτοῖν : seul exemple d'un duel de pronom chez Lysias en dehors de τούτω déjà cité (III, 3) : τὼ θεὼ τούτω nom. fém.

Participes. Le seul exemple de participe duel a déjà été relevé : δύο ὄντε (*frgt.* III).

Formes verbales.

Comme chez les auteurs que l'on a étudiés en dernier lieu, les exemples sont tous de la troisième personne. Ce sont : XIX,

(1) Röper (*De dualis usu Platonico*, p. 13) admet aussi cet exemple et rappelle qu'il y a 9 duels en -ει chez Aristophane.
(2) Mais δύο τάλαντα (22).

46 : ἐνειμάσθην δὲ τὼ υἱεῖ... ἑκάτερος (omis par M. Keck) ; XIII, 37 : δύο δὲ τράπεζαι... ἐκείσθην (on constate ici comme chez Platon par exemple que le verbe prend facilement la forme du duel à la troisième personne alors que les substantifs féminins y répugnent) ; *ibid.* 71 : ἐπειδὴ δὲ ἐπετυχέτην αὐτῷ ... ; VI, 3 : τὼ θεὼ τούτω τιμωρεῖτον (le sens réclame impérieusement la correction -τον au lieu de -ται « (sachez que) les deux déesses punissent les injustes »). Enfin, dans le *frgt.* III : δύο ὄντε... ξυνῳκείτην... (αὐτοῖν). Soit en tout cinq exemples du duel des formes verbales chez Lysias, et 24 formes du duel en général (l'article non compté à part).

La liste des exemples négatifs l'emporte de beaucoup sur ce nombre. Il y a d'abord une série d'exemples négatifs fournis par ἀμφότερο- et ἄλληλο-, car Lysias n'emploie jamais ces mots au duel.

Ce sont pour ἀμφότερο- : II, 14 : ὑπὲρ τούτων ἀμφοτέρων (neutre) ; II, 29 : ἀμφότερα... τὰ πείθοντα, κέρδος καὶ δέος ; II, 32 : ἀμφότερα ; II, 33 : ἀμφοτέρας... τὰς δυνάμεις ; III, 21 : ἀμφοτέρων ἡμῶν ; III, 23 : ἀμφοτέρους ἡμᾶς ; XIV, 6 : ἀμφοτέρων masc ; IV, 8 : ἀμφότερα (deux choses) ; IV, 8 : ὑπ' ἀμφοτέρων (masc.) ; 16 : ἀμφοτέρων ; VII, 25 : περὶ ἀμφοτέρων τούτων (neutre) ; VII, 36 : ἀμφοτέροις (masc.) ; XII, 51 : ἀμφότερα ταῦτα ; XII, 85 : ὧν ἀμφοτέρων (neutre) ; XIV, 39 : ἀμφοτέρους (Alcibiade et Mégaclès); XVIII, 14 : περὶ τούτων δὴ ἀμφοτέρων (neutre) ; XIX, 42 : ἀμφότερα (les 2 fortunes) ; XIX, 43 : ὑπὲρ ἀμφοτέρων (pour ces deux charges) ; XXIV, 12 : οἷς... ἀμφοτέροις χρῶμαι (il s'agit de deux choses) ; XXV, 9 : ἀμφοτέρων ⟨τῶν⟩ πολιτειῶν ; XXV, 25 : ἀμφοτέραις... ταῖς πολιτείαις ; XXVI, 1 : ἀμφότερα ; XXX, 24 : εἰς ἀμφότερα ταῦτα (peut se comprendre, il est vrai, comme désignant deux groupes de choses) ; XXXIV, 1 : ἀμφοτέρων (féminin *sc.* πολιτειῶν) πεπειραμένους ; XXXIV, 3 : ἀμφότερα (sous les deux points de vue de la fortune et de la naissance).

Pour ἄλληλο- : III, 40 (rivalis de se et Simone) : ἡμεῖς πρὸς ἀλλήλους ; V, 1 : ἡμῖν πρὸς ἀλλήλους (il s'agit de Callias et du citoyen qui le défend) ; XX, 12 : ὥστε μηδὲν ὁμολογεῖν (Polystratum Phrynichumque) τῷ τρόπῳ τῷ ἀλλήλων. Soit donc 24 exemples du pluriel de ἀμφότερο- et 3 de celui de ἄλληλο- contre zéro. On remarquera aussi que, si Lysias se sert volontiers du premier de ces pronoms, il semble éviter l'emploi du second, du moins quand il s'agit de deux personnes ou de deux choses.

Pronoms personnels (*et pronoms assimilés*).

On ne rencontre chez Lysias aucun duel des pronoms personnels proprement dits. Les exemples contraires sont très nombreux. On les énumèrera brièvement en même temps que ceux des pronoms qui connaissent les distinctions de genre et qui s'opposent aux deux uniques duels (τούτω et αὐτοῖν) rapportés plus haut.

I, 9 : ἡμῖν (à moi et à ma femme); I, 16 : ἡμῖν (à moi et à ma maîtresse — *anus loquitur*); *ibid.* : ὑμῖν (vobis ambobus); I, 45 : ἡμῖν (Eratosth. et Euphilète); III, 5 : ἡμεῖς (Simon et moi, son rival); III, 12 : ἐφ' ἡμᾶς (le rival et le μειράκιον); III, 14 : ἡμῶν; III, 15 : ἡμῖν; III, 18 : ἡμᾶς ... ἡμῖν; III, 21 : ἀμφοτέρων ἡμῶν; III, 23 : ἀμφοτέρους ἡμᾶς; III, 28 : ἡμεῖς; III, 40 : ἡμεῖς πρὸς ἀλλήλους (le rival et Simon); III, 46 : ἡμᾶς; IV, 1 : ἡμῖν, ἡμᾶς (= les deux plaideurs); IV, 2 : ἡμᾶς; IV, 10 : ἡμῖν; IV, 16 : ἡμῖν; V, 1 : ἡμῖν πρὸς ἀλλήλους (Callias et son défenseur); XII, 4 : ἡμεῖς (Lysias et Polémarque); XII, 18 : ἡμῖν; XII, 20 : εἰς ἡμᾶς; XII, 25 : περὶ ἡμῶν ... ἡμᾶς; XII, 26 (ἡμετέρας) puis... ἡμᾶς; XII, 33 : ἡμῖν; XIV, 2 : ἡμῖν (*sc.* accusatori Alcibiadique); XVII, 1 : ἡμῖν; de même *ibidem* 3, 4, 5 : ἡμῖν et 8 : ἡμᾶς; XIX, 26 : ἡμῖν.

Soit donc plus de 30 exemples du pluriel de la première personne et 1 exemple de celui de la seconde contre 0 exemple du duel de ces pronoms. C'est un hasard que le pronom de la deuxième personne ne soit pas mieux représenté, hasard dû à la forme des discours eux-mêmes. L'accusé est censé parler en son nom et s'il arrive souvent qu'il parle en même temps d'un second personnage, il est très rare qu'il ait à interpeller deux adversaires. — *Lysias n'emploie jamais le duel des pronoms personnels proprement dits.*

Οὗτος.

Contre l'unique exemple positif τούτω f. (VI, 3) on peut citer vingt exemples négatifs :

II, 14 : ὑπὲρ τούτων ἀμφοτέρων (n. — la liberté et la justice); II, 19 : τούτοις m. ou n. résumant deux m. : νόμῳ et λόγῳ; VII, 25 : περὶ ἀμφοτέρων τούτων (n. — la patrie et la fortune); XII, 51 : ἀμφότερα ταῦτα; XIII, 37 : ἐπὶ τὰς τραπέζας ταύτας; XIII, 54 : οὗτοι (H. et X.);

XVIII, 14 : καὶ περὶ τούτων δὴ ἀμφοτέρων (= in duplici causa) ; XXIII, 11 : τούτων (de ces deux choses) ; XXV, 23 : χαλεπώτερον τούτων « plus difficile que ces deux choses, savoir .... » ; XXIX, 5 : εἰ δὲ τούτων μηδέτερον ποιήσει (n. ou f. reprenant 2 fém. : δύο ... ἀπολογίας) ; XXX, 24 : εἰς ἀμφότερα ταῦτα ἡμάρτηκεν (contre ces deux ordres de choses) ; XXXII, 15 : ὁ τούτων πατήρ (le contexte indique qu'il ne s'agit que des deux fils) ; XXXII, 13 et 16 : τούτους ; XXXII, 21 : τούτοις λελόγισται ; XXXII, 23 : ὁπότερα τούτων (n.) et plus loin : τὰ τούτων m. ; *ibidem*, 24 : τούτοις ὀρφανοῖς οὖσι ; *ibidem*, 25 : ... τούτων ; *ibidem*, 27 : τούτοις .... — On peut conclure ici encore que Lysias n'emploie jamais le duel de οὗτος. S'il l'a fait dans le discours VI (3), c'est qu'il ne voulait d'une part rien changer à l'expression consacrée τὼ θεώ « les deux déesses », ni d'autre part commettre le solécisme : τὼ θεὼ αὗται. Le sentiment qu'il avait de sa langue réclamait l'accord, et il a ainsi suivi l'usage du parler strictement local en écrivant τούτω. Mais cette forme n'a pas autrement d'importance.

Ἐκεῖνος.

Il y a concernant le duel deux exemples d'ἐκεῖνος et ils sont tous deux négatifs ; il s'agit de XII, 67 où on lit ἐκείνους en parlant d'Antiphon et d'Archéptolémos ; et de XIX, 7 : ἐκείνους (N. et A.).

Αὐτός.

Αὐτοῖν du *fragment* III est peu probant, d'abord parce que c'est un génitif-datif, ensuite parce qu'il est précédé dans la phrase de deux autres duels qui l'ont, pour ainsi dire, préparé. Voici les exemples contraires : X, 28 : αὐτοῖς (on vient de parler de Théomneste et de son père) (1). Tous les autres exemples proviennent du discours contre Diogiton (XXXII). Il s'agit de trois plaignants, deux enfants mâles et leur sœur, qui ont été déshérités. Mais la fille passe au second plan, et le contexte montre (p. ex.

(1) Αὐταῖς XII, 12 n'est qu'une conséquence du pluriel régulier ταῖς θύραις. Mais il faut ajouter : XXX, 10 : (Satyros et Chrémon) αὐτοί ; XIX, 7 : αὐτοῖς... αὐτοῖν (Nicophème et Aristophane) ; *ibid.*, 36 : αὐτοῖς ; IV, 4 : αὐτοῖς (Philino et Diodè) ; XIII, 7 : αὐτοῖς ἐλεγχομένοις.

16 : τούτους) qu'on ne parle que des deux fils. Or on lit sous 9 : αὐτούς et αὐτοῖς (malgré τοῖν μειρακίοιν qui précède) ; 10 : αὐτῶν ; 11 : ἡ μήτηρ αὐτῶν ; 12 : αὐτῶν... αὐτοῖς ; 16 : αὐτοῖς; 22 : αὐτούς et αὐτοῖς (bis); 25 : πρὸς τὴν μητέρα αὐτῶν. On peut donc affirmer pour αὐτός comme pour οὗτος que Lysias n'employait pas le duel de ce pronom, du moins en écrivant.

Pronom réfléchi.

A ces exemples de αὐτός tous négatifs, il convient de joindre quatre exemples du pronom réfléchi se référant à deux personnes. Il s'agit dans un des cas d'une première personne (on connaît la valeur indifférente au point de vue du nombre (1) de l'ancien réfléchi ἕ (Ϝέ)) : ce qui importe, c'est qu'ici encore, on a le pluriel au lieu du duel comme dans l'exemple de Platon cité plus haut (*Euthydème*, 285, b) où σφῶν (Burnet) 3e p. pourrait être un simple pluriel. Voici les passages en question :

XII, 33 (Lysias parle de lui-même et de son frère Polémarque au temps de leur exil) : οὐ γὰρ μόνον ἡμῖν παρεῖναι (adesse) οὐκ ἐξῆν, ἀλλ'οὐδὲ παρ' αὑτοῖς (chez nous-mêmes) εἶναι.

XII, 12 ... ἐμὲ δὲ μεθ'αὑτῶν avec Mélobios et Mnésithéidès); XXXII, 10 (il s'agit des deux enfants : παρακαλοῦντές με μὴ περιιδεῖν αὑτοὺς ... τῆς ἀδελφῆς ἕνεκα καὶ σφῶν αὐτῶν ; 16 : αὑτῶν ; XIX, 36 (Conon et Nicophème) παρ'αὑτοῖς.

Pronom relatif.

Il y a six exemples de pronom relatif à double antécédent, et tous six sont négatifs. Ce sont : XII, 19 : (deux pendants d'oreilles) ἑλικτῆρας οὕς... ; XII, 85 : ὧν ἀμφοτέρων ἄξιον ἐπιμεληθῆναι (il s'agit de deux faits) ; XIII, 54 : οἵ (Hippias et Xénophon) ; XXIV, 12 : οἷς ἐγὼ διὰ τὴν αὐτὴν αἰτίαν ἀμφοτέροις χρῶμαι (bien qu'il s'agisse de deux bâtons d'une part et de chevaux de l'autre, il semble bien qu'on ait affaire ici à un neutre résumant deux concepts précédents comme on en a déjà rencontré si fréquemment). XXXII, 17 τοὺς δ'ἐμούς, ... οὕς (II filios meos quos)... *ib.* 24... ὀρφανοῖς, ... οὕς...

D'une façon générale Lysias n'emploie donc jamais les formes du duel d'aucun pronom.

(1) Aussi bien qu'à celui de la personne.

Formes nominales.

Masculin. — Il s'agit ici surtout du nominatif-accusatif. En face des deux seuls exemples de duel qui ont été cités plus haut, on relève de très nombreux exemples contraires. Les voici : IV, 10 : ἐχθροί (il s'agit des deux plaideurs); VII, 38 : ποτέροις χρὴ πιστεύειν (ποτέροις résume un pluriel oratoire οἷς = moi à qui et ᾧ = non adversaire à qui... Du reste *ποτέροιν n'aurait pas de sens et Lysias écrit toujours ἀμφοτέροις ; IX, 4 : δύο μῆνας ; X, 23 : ἐκ βελτιόνων (*sc.* τοκέων) ; XII, 7 : δύο πένητας ; XII, 19 : γυναικὸς χρυσοῦς ἑλικτῆρας... (1) ; XII, 20 (Lysias de se et fratre) : ἀξίους ... κοσμίους δ'ἡμᾶς ; XII, 67 (A. καὶ A.) φιλτάτους ὄντας ... τοὺς φίλους ; XIV, 2 : πρὸς τοὺς πατέρας (celui de l'accusateur et celui d'Alcibiade); XII, 63 : ἄξιοι ; XIII, 54 : ἄξιοι); XIX, 7 (N. et Ar.) ἄκριτοι ἀπέθανον... ; XXXII, 4 : ἀδελφοὶ ἦσαν ... Δ. καὶ Δ. ὁμοπάτριοι καὶ ὁμομήτριοι... On a vu plus haut que dans le même paragraphe, il faut lire ὑεῖ δύο et non δύο υἱοί ; XXXII, 14 : τοὺς παῖδας (il ne s'agit que des deux fils) ; XXXII, 16 ... τούτους ... θυγατριδοῦς ὄντας ... ἀνυποδήτους ; XXXII, 17 : τούς δ'ἐμοὺς ἀδικεῖς, οὓς ἀτίμους ... ἀντὶ πλουσίων (remarquer le génitif) πτωχοὺς ἀποδεῖξαι προθυμεῖ ... ; XXXII, 18 : ὁρῶντες μὲν τοὺς παῖδας... ; XXXII, 19 : ἵνα τοὺς μὲν νεανίσκους ἐλεήσητε ; XXXII, 20 : εἰς δύο παῖδας καὶ ἀδελφήν (cet exemple montre bien qu'il ne s'agit généralement que des deux fils de Diodote); XXXII, 21 : τοῖς παισίν (remarquer le datif); XXXII, 22 : τῶν παίδων... καὶ πενεστάτους ἀντὶ πλουσίων... ; XXXII, 23 : περὶ τοὺς παῖδας ... τοὺς παῖδας ... πλούσιοι ἦσαν... ; XXXII, 24 : ὀρφανοῖς οὖσι λελόγισται, οὕς... παῖδας ὄντας ἀτελεῖς...; XXXII, 24 s. f. : παρὰ τῶν ... θυγατριδῶν... ; XXXII, 25 : τῶν παίδων ; XXXII, 27 : τοὺς αὑτοῦ θυγατριδοῦς ; XXXII, 28 : εἰς δύο παῖδας καὶ ἀδελφήν. De même dans le *fragment* XXXIX : δύο παῖδας.

Soit plus de 40 exemples de thèmes masculins qui auraient dû prendre la forme du duel et qui se présentent au pluriel (on n'a pas fait entrer en ligne de compte l'article non plus que les pronoms et les participes).

Opposé à l'unique exemple positif τὼ ὑεῖ (deux fois répété, il est vrai), cette quarantaine d'exemples négatifs autorise à con-

(1) Le mot se trouve aussi dans Aristophane *frgt* 309 et Lysias CXXI, 44. On l'a vu également dans les inscriptions attiques. V. *supra*.

clure que Lysias n'admet guère dans la langue écrite, moins encore que Thucydide) le nominatif-accusatif des thèmes même masculins.

Féminins. — Aux trois exemples positifs qui ne sont du reste que des formules : τὼ χεῖρε (bis) et τὼ θεώ s'opposent :

I, 9 : αἱ δὲ γυναῖκες (probablement = la femme d'Eratosthène et sa servante) ; II, 33 : πρὸς ἀμφοτέρας ἅμα τὰς δυνάμεις (l'armée de terre et l'armée de mer) ; IV, 11 : ἦρχε χειρῶν ἀδίκων (formule fixée au pluriel) ; XIII, 37 : δύο δὲ τράπεζαι... ἐκείσθην, et dans la suite : καδίσκους [1] .... ἐπὶ τὰς τραπέζας ταύτας ; XVI, 10 : δύο μὲν ἀδελφὰς ἐξέδωκα ; XXI, 3 : εἰσφορὰς, τὴν μέν... τὴν δέ... ; XXVI, 8 : τοῦτον, ὃν οὐδὲ καθαρὸν εἶναι τὰς χεῖρας... μεμαρτυρήκασι (on voit par cet exemple que Lysias, en dehors de la formule citée, n'emploie pas le duel de ce mot, même quand il ne s'agit que d'une seule personne) ; XXIX, 5 : ἡγοῦμαι... δύο εἶναι καὶ μόνας ἀπολογίας... XXV, 9 (les chefs) ἀμφοτέρων τῶν πολιτειῶν ; *ibidem*, 25 : ἀμφοτέραις ἀεὶ ταῖς πολιτείαις συμφέρει ; XXXIV, 4 : ἐπίστασθε γὰρ <τὰ ἐν> ταῖς ἐφ' ἡμῶν ὀλιγαρχίαις γεγενημένα (il y en avait eu *deux*, cf. *ib.* 1 : δὶς ἤδη).

Soit 13 exemples négatifs pour les thèmes féminins en général. Lysias n'emploie dans ce cas le duel que dans des formules très courantes.

Neutres. — En regard de la formule τὼ δύο μέρει, deux fois répétée, on trouve un assez grand nombre d'exemples négatifs dont voici l'énumération. D'abord et naturellement les neutres en -(α)τ- : I, 19 : καὶ τότε ἤδη πρὸς τὰ γόνατά μου πεσοῦσα (de serva dicitur)... ; XII, 19 : Μηλόβιος ἐκ τῶν ὤτων ἐξείλετο (il s'agit de la femme de Polémarque à qui M. a arraché ses pendants d'oreille). Mais ces mots ne sont pas significatifs par eux-mêmes. Voici les autres exemples :

VII, 10 : ὃς δύο ἔτη ἐγεώργησεν ; XIII, 25 : δύο πλοῖα acc. et plus loin (26) πλοῖα également acc. ; enfin (26) πλοίων (génitif absolu) ; — *ibid.*, 52 : καὶ γὰρ πλοῖα acc. (il s'agit des mêmes bateaux) ; *ibid.* 58 : τὰ πλοῖα παρασκευάσας ; XVII, 2 : τάλαντα δύο ; XVII, 7 : καὶ εἰ πλείονος ἄξιά ἐστιν ἢ τοσούτου (les deux valeurs énumérées plus haut) ; XIX, 7 : τὰ σώματ' αὐτῶν ; XIX, 42 : πρὶν ἀμφότερα δῆλα γενέσθαι (les deux fortunes de Conon et de Nicophème) ; XIX, 61 :

(1) Opp. Aristophane *Au.* 1032 : δύο κάδω et δυοῖν καδίσκοιν chez Lycurgue I, 140.

δύο τάλαντα acc. qui contraste vivement avec δυοῖν ταλάντοιν qui précède (48); XXX, 22 : δύο τάλαντα acc. opposé lui aussi à δυοῖν ἐτοῖν du même discours (21). — Soit donc, comme pour les féminins, 13 exemples de n.-acc. pluriel neutre là où l'on aurait pu attendre le duel.

Dans l'ensemble, Lysias n'emploie que très rarement le nominatif-accusatif duel des thèmes nominaux quels qu'ils soient, et il lui arrive même d'employer le pluriel au lieu du duel au génitif ou au datif de ces thèmes. Les exemples négatifs s'augmenteraient de beaucoup si l'on ajoutait tous ceux que fournissent les participes, mais l'étude de Platon a montré qu'il ne faut pas y attacher une aussi grande importance qu'aux autres formes nominales. C'est pour cette raison qu'on va les énumérer à part :

Participes.

I, 22 (Eratosthenes de se et Sostrato) : καὶ ἐλθόντες ... ἀναβάντες ... ἐδειπνοῦμεν ; *ibid.*, 41 : καὶ ὡς Ἁρμόδιον μὲν καὶ τὸν δεῖνα ἦλθον οὐκ ἐπιδημοῦντας ; III, 12 : διατρίψαντες ἐξερχόμεθα (le rival de Simon et Théodote) ; III, 18 : (τοῦ μειρακίου ... κἀμοῦ ... ἀμυνομένου) ... ὡς ἀδικουμένοις ἡμῖν ; IV, 10 : καὶ εἰ διηλλαγμένοι ... ἦμεν ; IV, 4 : διομοσαμένοις (Ph. et D.) ; IV, 16 : ἀμφοτέρων ἀργύριον κατατεθεικότων (génitif !) ; XII, 12 : ἐξιοῦσι δ'ἐμοὶ καὶ Πείσωνι ἐπιτυγχάνει Μηλόβιός τε καὶ Μνησιθείδης ... ἀπιόντες ; XII, 20 (Lysiam fratremque) ἀξίους γε ὄντας ... χορηγήσαντας ... εἰσενεγκόντας ... παρέχοντας ... ποιοῦντας ... κεκτημένους ... λυσαμένους ... μετοικοῦντας ; XII, 67 (Antiphonteon Archeptolemumque) φιλτάτους ὄντας ; XIII, (25 δύο πλοῖα) 26 ... καὶ πλοίων παρεσκευασμένων ; XIII, 71 : ᾤχοντο φεύγοντες avec même sujet que ἐπετυχέτην (*ib.*). (On constate de nouveau ici une influence du participe défavorable à l'emploi du duel) ; XVII, 7 : ἀποκηρυχθέντων (gén. abs. — sujet non-exprimé : les deux valeurs); XIX, 7 (il s'agit de Nicophème et d'Aristophane): αὐτοῖς ἐλεγχομένοις ... ; XIX, 36 : (Conon et Nicophème) οὐδὲν πώποτε διενεχθέντες ; XXIII, 9 : (Nicomède et Pancléon) μαχόμενοι; XXIII, 11 : (la vieille femme et Nicomède) ποιήσαντες ... ἀφελόμενοι ... ἀφελόμενοι ; XXX, 12 : (Σάτυρος καὶ Χρέμων) ... ὀργιζόμενοι ... ἀποκτείναντες ... ; XXX, 10 : (les deux fils de D.) ἀκούσαντες ... δακρύοντες ... παραλαβόντες ... διακείμενοι ... ἐκπεπληγμένοι ἐκπεπτωκότες, κλάοντες καὶ παρακαλοῦντές με ... ἀποστερηθέντας ...

καταστάντας, ὑβρισμένους ... ; XXXII, 14 : τοὺς παῖδας ἐπιτυχόντας ; *ibid.*, 16 : τούτους ... ὄντας ; *ibid.*, 18 : τοὺς παῖδας, οἷα ἦσαν πεπονθότες ; *ibid.*, 22 : ἀπεστερημένοι ; *ibid.*, 24 : τούτοις ὀρφανοῖς οὖσι ... ὄντας ἀτελεῖς ; *ibid.*, 26 : καὶ ἐλθόντες ... ηὕρομεν (le plaignant et Aristodicos).

Soit une somme de 47 exemples contraires à l'unique exemple positif du *fragment* III dont la valeur est diminuée du fait qu'il s'agit du verbe « *être* », que ὄντε est précédé de δύο et qu'il est accompagné de ξυνῳκείτην, forme assez fréquente même chez les auteurs qui connaissent peu le duel. On conclura en disant que Lysias n'emploie jamais dans ses écrits des formes duelles du participe.

Formes verbales.

En face des cinq passages où l'on trouve le duel et qui ont été relevés plus haut, on peut en citer de nombreux autres qui ont le pluriel, bien qu'il s'agisse presque toujours de troisièmes personnes à désinence soit primaire soit secondaire.

Ce sont : IV, 4 : Φιλῖνος καὶ Διοκλῆς ἴσασιν... ; XII, 6 : Θεόγνις γὰρ καὶ Πείσων ἔλεγον ; *ibid.*, 7 : ἔπειθον *ibid.*, 12 : (M. et M.) καταλαμβάνουσι ... καὶ ἐρωτῶσι ... ἐκέλευον ; *ibid.*, 43 : ὧν 'Ε. καὶ Κρ. ἦσαν ; *ibid.*, 48 : καὶ Β. καὶ 'Α ... μηνύουσιν ... ἀλλὰ εἰσαγγέλουσι... ; *ibid.*, 63 : οὐ γάρ μοι δοκοῦσιν... ἄξιοι (Thémistocle et Théramène) ; XIII, 52 : παρεσκεύαστο n'est qu'une conséquence du pluriel n. πλοῖα remplaçant le duel de ce mot ; *ibidem*, 54 : (Hippias et Xénophon) οἵ ... μετεπέμφθησαν ... ἀπέθανον ... οὐκ ἄξιοι ἐδόκουν ... ἀπώλλυσαν ; *ibid.* 71 : (Trasybule et Apollodore) ἐπεβούλευσαν ... καὶ ᾤχοντο φεύγοντες (malgré ἐτετυχέτην qui est dans l'intervalle) ; XVI, 14 : καί μοι ἀνάβητε (l'invitation s'adresse aux deux hommes à qui Mnésithéos a donné 30 drachmes et n'est pas une formule générale : cf. *supra* (13) : καί μοι ἀνάβηθι, 'Ορθόβουλε) ; XIX, 7 : N. καὶ 'A. ἄκριτοι ἀπέθανον ... ἠδίκουν ... ἐστέρηνται ; *ibid.*, 36 (Conon et Nicophème) φαίνονται ... παρ'αὐτοῖς ... ἡγοῦντο δέ ... ; XXIII, 9 : ἐπειδὴ ἐπαύσαντο μαχόμενοι (Nicomède et Pancléon) ; *ibid.*, 11 : ᾤχοντο ... καὶ ... ᾤχοντο ἀφελόμενοι... ; XXX, 12 (Satyros et Chrémon) κατηγόρουν, ἀλλ' ἵνα ... ποιῶσι. (13) Καὶ ταῦτα διεπράξαντο... ; XXX, 14 (les mêmes) μέγιστον ἐδύναντο... ; XXXII, 4 : ἀδελφοὶ ἦσαν...... Δ. καὶ Δ. ὁμοπάτριοι ... ἐνείμαντο ... ἐκοινώνουν ; *ibid.*, 10 : (les deux petits garçons) ᾤχοντο ... καί ... ἧκον (à côté d'une série de par-

ticipes déjà cités) ; *ibid.*, 18 : ... τοὺς παῖδας οἷα ἦσαν πεπονθότες ; *ibid.*, 22 : ἐπιλάθωνται ... ἀπεστερημένοι πολεμῶσι ; *ibid.*, 23 : ... πλούσιοι ἦσαν ; *ibid.*, 24 : ἐπειδὰν δοκιμασθῶσιν.

Soit en tout une quarantaine d'exemples présentant le pluriel d'un verbe au lieu du duel. Les exemples négatifs sont donc huit fois plus nombreux que les positifs. — C'est dire que Lysias ne fait encore qu'un usage tout à fait restreint des désinences duelles dans le verbe. Il ne connaît que celle de la 3e personne et il lui arrive souvent d'employer le pluriel dans les circonstances les plus favorables au duel, par exemple sous XIII, 71 où ἐπετυχέτην est encadré entre deux verbes au pluriel sans que le sujet soit différent.

La somme totale des exemples contraires à l'emploi du duel s'élève donc chez Lysias à environ 220 ; encore faut-il noter que les exemples négatifs n'ont pas été relevés dans ceux des discours qui sont donnés dans l'édition Thalheim comme non authentiques, tandis que M. Keck a pris ses exemples positifs dans tous les discours indistinctement. On peut donc affirmer sans exagérer que dans l'œuvre de Lysias, les exemples négatifs sont dix fois plus nombreux que les exemples positifs du duel. Au contraire, chez Platon nous avons vu que la proportion était de 7 contre 2, soit 3 ou 4 contre 1, le chiffre le plus fort étant celui des duels. Il y a donc une très grande différence entre ces deux écrivains, contemporains pourtant, au point de vue de l'emploi du duel. On essaiera de donner l'explication de cette différence, après avoir étudié au même point de vue l'orateur Andocide.

ANDOCIDE (NÉ EN 440, MORT APRÈS 391).

« Nous ne possédons de lui (Lysias) aucune œuvre sûrement authentique qui soit postérieure à l'année 380 » (1). De même nous perdons la trace d'Andocide après 391, date de son discours *Sur la Paix*. Ces deux auteurs sont donc exactement contemporains et leurs carrières se recouvrent à dix ans près. Pourtant il y a entre eux une différence : Lysias s'est occupé de l'éloquence en professionnel et continuellement, tandis qu'Andocide

(1) A. Croiset, *Hist. litt. gr.*, IV, p. 434.

l'a cultivée très jeune, l'a abandonnée ensuite et s'y est remis à l'âge de plus de quarante ans. C'est dire que l'un a dû suivre de près l'évolution du genre, tandis que l'autre devait parler et écrire comme il l'avait fait dans sa première jeunesse. Ceci suffirait déjà à expliquer la légère différence qu'on constate entre Lysias et Andocide au point de vue de l'emploi du duel.

C'est de la qualité des exemples et non pas de la quantité qu'il s'agit ici. Il n'y a guère qu'une dizaine de formes de duel attestées chez Andocide, mais son œuvre est aussi beaucoup moins considérable que celle de Lysias, surtout parce que le quatrième discours ne compte pas : (d'une part, il ne contient aucune forme du duel, et de l'autre, il est considéré par les meilleurs juges comme étant l'œuvre d'un sophiste postérieur). Or, si l'on examine la qualité des exemples, on verra que le IIIe discours ne présente que la formule δυοῖν θἄτερον (28) alors qu'il offre au contraire (d'après le relevé de M. Keck) l'exemple purement négatif τὰ δύο μέρη (cf. encore 17 : οὐδέτερον τούτων) ; de même, le IIe discours a seulement la même formule amplifiée : δυοῖν κακοῖν τοῖν μεγίστοιν θἄτερον en face d'exemples négatifs qu'il serait facile de multiplier, par exemple 26 : πρὸς τοὺς τυράννους (les 2 tyrans).

Seul le premier discours, (*De mysteriis*), qui est aussi le plus long, contient un nombre d'exemples positifs plus respectable. Il a été probablement prononcé en 399, et comme il s'agit des mystères d'Eleusis, il est naturel que la formule connue désignant les deux déesses athéniennes y revienne assez fréquemment. On lit en effet τοῖν θεοῖν trois fois au génitif sous 31, 32, 33 ; et de même sous 113 ὑπ' αὐτοῖν μὲν φημὶ τοῖν θεοῖν ; τὼ θεώ à l'accusatif trois fois, savoir : 29 acc. : περὶ τὼ θεὼ et 114 : διὰ τὼ θεώ ; 125 : τὼ θεώ accus. ; enfin τὼ θεώ au nominatif deux fois : 113 : αὐτώ με θεώ... et 114 : εἰ γὰρ ἐβουλέσθην... τὼ θεώ. En dehors de cette formule et de celle qui désigne les « mains » : 114 : τοῖν χεροῖν τοῖν ἐμαυτοῦ (dat. instrumental), on ne trouve que la 3e personne secondaire : ἐβουλέσθην déjà citée (114) et deux duels en -οιν, à savoir : 20 : δυοῖν τοῖν μεγίστοιν κακοῖν et 118 : δυοῖν ταλάντοιν.

Autant dire qu'en dehors de τὼ χεῖρε et de τὼ θεώ, Andocide ne connaît que les formes du duel en -οιν et les troisièmes personnes de verbes à désinence secondaire, formule qui serait presque applicable à Démosthène, né quelque cinquante ans plus tard. Les exemples contraires ne laissent pas, comme

on pouvait s'y attendre, d'être très nombreux. Il y en a déjà deux dans le relevé de M. Keck, à savoir 41 : δύο... τάλαντα, et 117 : θυγατέρας δὲ δύο. Le passage 113 cité au complet en aurait fourni un troisième.

On y lit en effet : αὐτώ με θεὼ παραγάγοιεν, ce qui confirme ce qui a été dit plus haut de l'optatif lorsqu'il s'agissait de Platon. De même le passage 117 cité au complet nous donne : θυγατέρας δὲ δύο ... αἳ ἐγίγνοντο... ; 118 : ... ἀλλήλοις ; 124 : καὶ εἶχεν ἐν τῇ οἰκίᾳ ἀμφοτέρας (la mère et la fille). Il serait trop long d'énumérer tous les passages où l'on peut encore relever des infractions à l'emploi du duel. On se contentera de les indiquer avec le nombre des formes au pluriel (l'article n'étant toujours pas compté à part). Ce sont : I, 18 (5 pluriels), 19 (1 exemple), 36 (4 ex.), 43 (4 ex.), 44 (10 ex.), 47 (3 ex.), 63 (8 ex.), 64 (2 ex.), 65 (1 ex.), 66 (4 ex.), 71 (1 ex.), 75 (2 ex.), 95 (2 ex.), 106 (2 ex.), 119 (2 ex.), 120 (1 ex.), 133 (2 ex.). Soit, en tenant compte de ceux qui ont été cités plus haut, presque soixante exemples négatifs contre les quelques duels dont s'est servi Andocide.

Cet auteur n'admet donc le duel que dans des formules toutes faites ou quand il s'agit du duel en -οιν (il n'offre pas d'exemples de duels en -αιν). De plus, en vertu de l'accord grammatical, on trouve chez lui le pronom αὐτός sous les formes αὐτώ et αὐτοῖν et enfin la forme verbale ἐβουλέσθην. Ainsi, Andocide emploie le duel dans une plus faible mesure que Lysias et même que Démosthène, à peu près comme Antiphon et les autres élèves de Gorgias, Alcidamas par exemple dont on a traité plus haut, et contemporain des auteurs étudiés en ce moment.

C'est qu'à vrai dire l'histoire de l'emploi du duel chez ces auteurs n'est pas tant une affaire de chronologie qu'une question de genre littéraire, tout au moins à l'époque dont on s'occupe actuellement.

Gorgias avait été le maître et l'initiateur du style dit « sublime ». Les auteurs qui ont été étudiés jusqu'ici (Lysias excepté), avaient été ses imitateurs à ce point de vue comme à d'autres et avaient conservé la hauteur et la raideur du style archaïque.

Or, il paraît évident que les formes du duel en étaient bannies comme appartenant au langage vulgaire. Ce n'est que petit à petit, à mesure que l'on abandonna les vues de Gorgias sur

l'éloquence, qu'on admit aussi quelques formes de duel dans les discours et encore, dans les passages les plus familiers, peut-être quand l'orateur voulait prendre le ton de la bonhomie. On a vu ces formes apparaître très timidement dans Antiphon, Alcidamas, Antisthène ; elles ne sont pas beaucoup plus fréquentes chez Andocide ; on les a trouvées un peu plus nombreuses chez Thucydide malgré la tension ordinaire du style ; enfin on a remarqué qu'elles étaient d'une espèce plus variée chez Lysias sans augmenter sensiblement en nombre (ὑεῖ δύο ... τὼ δύο μέρει... ; ὄντε ... ξυνωκείτην).

Bien que Lysias soit de la même époque qu'Antisthène et Alcidamas, ceci n'est pas surprenant. Car c'est à Lysias qu'on attribuait dans l'antiquité l'invention du genre dit « tempéré » (v. A Croiset, *Hist. litt. gr.*, IV, p. 418, n. 1). Que la priorité de l'emploi de ce style revienne à Lysias ou à Thrasymaque de Chalcédoine, il n'est pas douteux que pour qu'on ait pu l'attribuer à Lysias, il fallait que ses œuvres portassent nettement le caractère du « style tempéré » et que leur langue fût une sorte de réaction contre le style pompeux des orateurs qui jusque-là avaient pris Gorgias comme modèle. Une des façons de donner au style un peu de laisser-aller devait être certainement d'employer des formes du langage familier. C'est ce qu'a fait Lysias, et c'est pour cela que nous lisons dans son œuvre des formes que l'on chercherait en vain chez Andocide qui n'avait pas suivi d'aussi près que lui le mouvement des idées relatives au genre qu'il a cultivé par intermittence.

Ce caractère de simplicité dans le style est du reste un peu plus sensible encore chez Isée « contemporain plus jeune que Lysias » et dont on sait qu'il imita ce dernier (1).

ISÉE (NÉ APRÈS 436).

Non seulement Isée est un peu plus jeune que Lysias, mais il a vécu plus longtemps. On estime que son plus ancien discours a dû être écrit en 389 (donc postérieurement à la dernière œuvre de Lysias), tandis que le plus récent serait de 353 (A. Croiset, *op. cit.*, p. 459). C'est là une considération dont il faut tenir

(1) A. Croiset, *Hist. litt. gr.*, IV, p. 456.

compte, car, dans l'intervalle, sous l'influence probablement de Platon et de Xénophon, on s'était de plus en plus habitué à voir des formes du duel employées dans la prose littéraire. Ces deux circonstances : imitation de Lysias et évolution du nouveau style attique, expliquent sans doute que l'on rencontre chez Isée des formes du duel, sinon plus nombreuses, du moins plus variées encore que chez Lysias. On en jugera d'après l'énumération des exemples positifs (cf. Keck, *op. cit.*, p. 6) (1). Le discours I (première manière de l'orateur) ne contient que des formes en -οιν. Tous les exemples du discours II cités par M. Keck sont négatifs (δύο accompagné de pluriels : 3 6 et 19) ; ajouter par exemple, sous 6 : τὰς ἀδελφάς. Le discours III que l'on croit tardif présente sous 69 : τὼ... θείω outre μετὰ δυοῖν τούτοιν (23). Mais l'exemple τοὺς ἐπιτυχόντας δύο cité par M. Keck est négatif. Le discours IV qui est postérieur à l'année 374 présente le remarquable duel neutre (7) τὼ δύο ταλάντω ἠλθέτην (*sic* van Herwerden, Thalheim), mais en revanche δύο πατέρας (4) est purement négatif. Dans le discours V on trouve la formule τοῖν δυοῖν μεροῖν cinq fois : sous 1, 2, 18, 21 et 27 ; de plus, sous 15 un duel en -αιν : ταύταιν δὲ διαθήκαιν à la suite de δύο ... διαθῆκαι et sous 16 un autre plus remarquable à cause du participe féminin : ἀμφοῖν δὲ τοῖν διαθήκαιν ἀκύροιν γιγνομέναιν ; enfin, sous 22 : δυοῖν οἰκιδίοιν. Les exemples négatifs ne manquent pas toutefois ; ainsi sous 1 on lit : ταῦτα τὰ μέρη ἀναμφισβήτητα ; sous 4 : τὰ δύο μέρη ; sous 31 : τοὺς μὲν δύο ... τοὺς δὲ δύο, sous 32 : οἱ μὲν δύο (2) ; et l'on en trouverait certainement beaucoup d'autres. — On laissera provisoirement de côté le discours VI pour l'étudier à part. — Le discours VII qui est probablement le dernier en date (353) ne présente que l'exemple incertain 5 : τούτων τὼ δύ' ἐτελευτησάτην (v. *éd. Thalheim*, p. 108, *notes critiques*) en face de cinq exemples négatifs uniquement pris dans le relevé de M. Keck, à savoir : VII, 10 : δίκας ..... δύο ; 11 : δυοῖν (lire δυεῖν) θυγατέρων οὐσῶν (remarquable) (3) ; 18 : θυγατέρας δύο ; 38 : δύο ἔτη ; 45 : δύ' ἔχειν ... κλήρους. Et il serait facile d'en allonger la liste. Ce discours nous montre que si ce n'est pas dans les premières

(1) Isée est cité ici d'après l'édition Thalheim (Teubner), 1903.

(2) οὗς... puis ἤθελον καὶ ἀνώμοτοι καὶ ὀμόσαντες ἀποφήνασθαι & ἐγίγνωσκον.

(3) C'est le seul exemple de cette nature que l'on trouve chez les orateurs de cette période (cf. Keck, *op. cit.*, p. 46). Encore faut-il noter qu'il s'agit d'un féminin et d'un nom de parenté.

œuvres d'Isée que l'emploi du duel est le plus développé, ce n'est pas non plus dans les toutes dernières, (à l'époque où ces formes disparaissent des inscriptions), que l'on doit s'attendre à les voir le plus abondantes. — Le discours VIII qui flotte entre 383 et 363 ne présente en dehors de ἐγιγνέσθην υἱεῖς δύο (sous 7), que τοῖν δ' ἀδελφαῖν τοῖν δυοῖν (sous 41).

En sens inverse, et en ne tenant compte que des exemples soi-disant positifs de M. Keck, on trouve déjà un nombre supérieur d'exemples négatifs, savoir : ὑεῖς δύο (7) comme sujet de ἐγιγνέσθην (à vrai dire, comme on a reconnu ὑεῖ δύο chez Lysias, on pourrait songer à rétablir ici le duel) ; puis, (35) : οἰκίας... δύο et δύο θεραπαίνας puis, (43) : δύο μόνας. Dans le discours IX (année 378), on ne trouve que la quasi-formule : (23) οὐδετέρῳ αὐτοῖν. Enfin dans le discours XI, on ne peut citer que le génitif-datif : δυοῖν ταλάντοιν en face de : δύο λήξεις (21), ἑκάτερος ἡμῶν (40) et δύο τάλαντα (44). Dans le fragment I, il n'y a que des exemples négatifs, par exemple 2 : δύο ὑεῖς ἐσμέν et 11 : δύο ἔτη. D'après la remarque faite plus haut, c'est dans une œuvre du milieu de la carrière littéraire d'Isée qu'il convient sans doute de chercher le plus large emploi du duel qui se soit fait chez les orateurs en général. Auparavant en effet, il était trop tôt, et l'on n'admettait dans le style de l'éloquence comme dans celui de l'histoire que quelques formes privilégiées. Lysias a commencé à réagir contre cette rigueur ; Isée l'a imité et a développé son procédé ; mais chez Isée lui-même à la fin de sa carrière et chez les orateurs qui le suivirent, l'époque de l'emploi littéraire du duel se trouve être déjà passée, parce que les formes de ce nombre meurent de leur côté dans la langue populaire.

Voici donc les exemples positifs de ce nombre dans le discours VI, exemples dont plusieurs sont remarquables. Ce discours est de l'année 364. On y lit : 6 : τώ... ἀδελφώ... ὥπερ ἐγενέσθην, ἄμφω ἄπαιδε ἐτελευτησάτην, τοῖν δ'ἀδελφαῖν τῇ μὲν ἑτέρᾳ... ἐκ δὲ τῆς ἑτέρας... ἥστην υὼ δύο (remarquer surtout le relatif et ἄπαιδε) ; 13 (ils dirent) τούτω γενέσθαι .... Ce passage étant très éloigné du précédent, on peut dire que le pronom prend ici grâce à une circonstance favorable (γενέσθαι) la forme du duel, ce qu'on ne constate guère que chez Platon. Sous 21 et 26 : τοῖν παίδοιν gén. Sous 36 : τὼ παῖδε τούτω acc... εἰσποιήτω, (à part τὼ χεῖρε on n'a pas rencontré jusqu'ici de duel en -ε chez les orateurs) ; 39 :

τοῖν θυγατέροιν. Sous 60 au lieu de εἰσενηνόχατον que cite M. Keck, l'édition Thalheim admet avec raison εἰσενηνόχασιν ἀμφότεροι qui est, ainsi qu'on va le voir, bien à sa place, à la fin du discours.

En effet, l'étude des exemples négatifs, qui sont très nombreux, et l'étude simultanée du dicours révèlent le procédé de l'orateur.

Parce qu'il emploie quelques formes du duel, Isée ne se croit nullement obligé de les employer toutes et toujours. On compte, en effet, au moins 30 passages de ce même discours où foisonnent les exceptions de toute nature : le sujet s'y prête, car il s'agit de *deux* adversaires peu scrupuleux qui ont cherché à détourner un héritage en faveur de *deux* fils d'une femme, leur complice, et au détriment de *deux* sœurs et de leur descendance. Peut-être Isée, quand il parle de ses adversaires, emploie-t-il le pluriel par habitude d'orateur et dans sa pensée ne s'adresse-t-il pas uniquement aux deux malandrins en question ; peut-être faut-il donc supprimer ces exemples. Mais il n'en reste pas moins une forte somme de formes du pluriel remplaçant des duels attendus. C'est qu'ici, on l'a dit déjà, l'auteur emploie le pluriel par procédé. C'est par ce discours même qu'il est le plus facile de le prouver.

En effet, tant que l'orateur se meut dans la διήγησις, dans l'explication de sa cause et particulièrement dans la narration, il emploie les duels les plus variés coup sur coup (§ 6) et de même 13, 21, 26 et 36. C'est que là il vise à la bonhomie, à la simplicité; il emploie la langue de tous les jours avec les inconséquences qu'elle comportait déjà à cette époque et dont on a vu la trace dans Platon et autres auteurs ; par ex. : 10 δύο θυγατέρας (fém.) ; 21 τοὺς παῖδας ; 29 δύ' ἔτη n. etc... ; mais dès qu'il approche de la péroraison, dès qu'il élève le ton, ce qui est particulièrement sensible à la fin de ce très beau discours, le duel disparaît complètement. Le même homme, qui, dans la *narratio*, employait des formes aussi insolites chez un orateur que ἄπαιδε et ὥπερ, ne conserve même plus, quand il se rapproche du genre « sublime », la formule courante et consacrée τὼ θεὼ et il écrit (50) ταύταις ταῖς θεαῖς !

C'est la raison qui décide en faveur de εἰσενηνόχασι sous 60, et ainsi, il n'y a plus, jusqu'à la fin du discours, que des exceptions à l'emploi du duel (voir 52, 56, 57, 58, 59, 61, 63, 64, 65 avec plusieurs exceptions à chaque fois).

Une dernière preuve que dans ces passages, Isée imite le genre

inauguré par Gorgias, nous est donnée par la dernière phrase (65) : ὑμεῖς τε τὴν ψῆφον ὁσίαν ... θήσεσθε,..... τοῖςδέ τε τὰ δίκαια γενήσεται. Cet emploi de : ... τε ... τε ..., déjà signalé plus haut comme ionisme et qu'on retrouve aussi chez Lysias : XIX, 17 : ὅστις αὐτός τε ἄνευ χρημάτων ἔγημε τοῖν τε θυγατέροιν πολὺ ἀργύριον ἐπέδωκε, est le plus sûr indice de la tradition étroite qui relie les orateurs de la période qui nous occupe à ceux de la période précédente et montre malheureusement aussi tout ce qu'il y a d'artificiel dans cette langue littéraire. Sans doute, cette constatation explique bien des contradictions dans l'emploi du duel, mais elle prouve aussi à l'évidence qu'il faut se garder de voir dans la langue de ces auteurs le reflet sincère de la langue parlée. Seuls Aristophane et Platon peuvent nous inspirer confiance, car ils ont tous deux inauguré un genre nouveau ou peu s'en faut : la comédie et le dialogue philosophique. — Quant à Xénophon, on a vu que son emploi du duel et du pluriel était déjà moins sincère, du moins pour ceux de ses ouvrages qui confinent à l'histoire, car, depuis Hérodote et Thucydide, il y avait une langue de convention pour ce genre comme pour l'éloquence.

Quoi qu'il en soit, un fait semble ici bien acquis : plus un orateur se rapproche du style tempéré et surtout du style simple, plus il emploie les formes du duel qui vivaient encore dans la langue populaire ; plus au contraire il tend vers la grande éloquence, plus il écarte ces formes comme indignes du haut style.

ISOCRATE (NÉ EN 436).

Après cela faut-il s'étonner qu'Isocrate, bien qu'il soit presque contemporain d'Isée et de Lysias, ne fournisse suivant l'évaluation de M. Keck (*op. cit.*, p. 10) que 57 formes du duel pour environ 500 pages alors qu'on en relève le même nombre chez Isée pour 135 seulement ? Chez Isocrate, il y a des discours entiers qui ne présentent aucune forme de duel ; ce sont d'après M. Keck les discours II, III, XIII, XVI, XIX, XX et les *Lettres* qui ne sont pas du reste sûrement authentiques. D'autres discours n'en contiennent pas non plus : (p. ex. δυοῖν I, 28 (1) cité

(1) Ce discours n'est probablement pas authentique, voir A. Croiset, *op. cit.* IV, p. 471 (et la note 6) et Blass, II 278-284.

par M. Keck ne saurait passer pour un exemple), ou ne contiennent que des formules, par exemple XIV, 34 : δυοῖν θἄτερον. Au contraire, ces mêmes discours fournissent des exemples franchement négatifs : I, 23 : δύο προφάσεις et 41 : δύο καιρούς. De plus, en dehors des formes en -οιν, on peut dire qu'Isocrate ne se sert guère au duel que d'expressions toutes faites (certaines adoptées déjà par Thucydide), par exemple IV, 17 : τὼ πόλη (πόλει) τούτω ; *ibidem*, 73, 75 : τοῖν πολέοιν ; 139 : τοῖν πολέοιν ἀμφοτέροιν ; de même, VIII, 116 : τὼ πόλει τούτω ; XII, 156 : τὼ πόλεε (-ει) τούτω ; 157 : τώ ... πόλεε (-ει) ; cf. XII, 48, 94, 108, 262, 97 : τοῖν πολέοιν, et X, 1 : δύο λόγω ; XV, 67 : δυοῖν λόγοιν ; *ibid.*, 14 : ἐν τοῖν χεροῖν. En dehors de ces formules, on ne peut citer que des génitifs-accusatifs en -οιν ou -αιν. Encore ne sont-ils pas très nombreux. Ce sont dans le *Panégyrique* : IV, 134 : τοῖν στρατοπέδοιν τοῖν περὶ Κύπρον ... τῷ μέν ... τὸ δέ ... ἀμφοτέροιν αὐτοῖν τῆς Ἑλλάδος ὄντοιν ; *ibid.*, 139 : ἀμφοτέροιν accompagnant τοῖν πολέοιν et déjà cité ; puis VI, 37 : δυοῖν δὲ προτεινομένοιν ἀγαθοῖν καὶ τοῦ μέν ... τοῦ δέ ... ; VII, 21 : δυοῖν ἰσοτήτοιν νομιζομέναιν ; IX, 17 : τούτοιν δ'ἑκατέρου (masc. — il s'agit de Télamon et de Pélée) ; XI, 43 : δυοῖν τοῖν αἰσχίστοιν gén. neutre ; XII, 117 : δυοῖν γὰρ πραγμάτοιν προτεινομένοιν μὴ σπουδαίοιν ; XII, 156 : περὶ μὲν οὖν τοῖν δυοῖν πολέμοιν ; XV, 80 : αὐτοῖν δὲ τούτοιν τὸ μεῖζον ... ; *ibid.*, 180 : αὐτοῖν δὲ τούτοιν (l'âme et le corps), et enfin : XVIII, 14 : ἐπὶ δυοῖν μναῖν dat. (cf. pour le sens de ἐπί, ἐφ' ᾧ). Il y a de plus un exemple de forme verbale au duel, mais c'est une troisième personne d'un temps secondaire : IX, 17 : (Ajax et Teucer) ἐγενέσθην, et l'on a vu déjà qu'il n'y a que Gorgias chez qui l'on ne trouve pas d'exemple de cette nature et que, parmi les formes du duel, celle-ci était de toutes la plus généralement acceptée. Il convient aussi de souligner le fait suivant : parmi les formes nominales, on ne trouve jamais de nom.-acc. en dehors de la formule τὼ πόλει τούτω ou de l'expression δύο λόγω déjà rencontrée chez les orateurs plus anciens. C'est dire qu'Isocrate fait du duel un emploi à peine plus étendu que Démosthène qui ne présente que des formes en -οιν, -αιν.

Les exemples contraires ne manqueraient pas, loin de là. Par exemple, sous IV, 17 : τὼ πόλει τούτω est suivi de πρὸς ἀλλήλας, et *ibid.* 23, de : περὶ τούτων ἀμφοτέρων ; sous VII, 21, un peu plus loin que le surprenant νομιζομέναιν, on rencontre (46) : δύο τρόποι

τυγχάνουσιν ὄντες οἱ καὶ προτρέποντες... καὶ παύοντες... ; sous VIII, 116 : τὼ πόλει τούτω acc. est suivi de près par ἔλαβον, bien qu'il s'agisse toujours d'Athènes et de Sparte ; dans le discours XII, on trouve sous 10 : ἀμφοτέρων, sous 72 : δύ' ἀρετάς, sous 84 : ἑκατέρας αὐτῶν ; sous 97, après ἀμφοῖν τοῖν πολέοιν, on lit : προσποιούμεναι... οὐκ εἴασαν, ἀλλά ... εἰληφυῖαι .... διελόμεναι κατεδουλώσαντο ... καί... ἐποίησαν, etc., etc. ; dans le discours XV, en face de αὐτοῖν δὲ τούτοιν cité plus haut, on rencontre (80) : ἀμφότερα ταῦτα et (268) : δύο μόνα (deux êtres seulement) ; XVII, 4, le seul exemple cité par M. Keck est un exemple négatif : δύο ναῦς acc. ; XVIII, 14 présente δυοῖν μναῖν, mais (34) : δύο ὅρκους.

Les exemples cités pour le discours XXI sont également tous négatifs, savoir sous 3 et 19 : δύο τάλαντα, puis, sous 16 : τὰ δύο μέρη (1). Et ce ne sont que des exemples pris au hasard ; d'autre part, l'étude des orateurs précédents, celle du IVe discours d'Isée, entre autres, a montré que dans les œuvres où il semble y avoir le plus de duels, le nombre des exemples négatifs l'emporte presque à l'infini sur celui des exemples positifs. Évidemment, les orateurs de la génération d'Isocrate n'admettaient que dans une mesure variable les formes du duel, et pour chacun d'eux, la question s'est posée de savoir dans quelle mesure précise ils introduiraient ces formes dans leurs écrits. Chacun aussi l'a résolue à sa manière, mais aucun n'a admis sur ce point la syntaxe du parler populaire où l'emploi du duel était encore rigoureux presque dans tous les cas. L'évolution des idées qui a eu lieu à cette époque par rapport au duel est très sensible chez Isocrate. Dans les six plaidoyers qui datent du commencement de sa carrière et qui « ont dû être écrits entre 400 et 387 environ » (A. Croiset, *op. cit.*, IV, p. 467), à l'époque où il imite encore Gorgias, il ne se sert jamais du duel malgré la simplicité, relative chez lui, il est vrai, que réclamait le genre (v. *ibid.*, p. 467). Dans les plus anciens de ces écrits : XXI (*Contre Euthynus*). XVI (*Sur l'attelage*), XX (*Contre Lachitès*), il n'y a aucun exemple du duel. Le seul discours XVIII (*Contre Callimaque*), qui est de la même époque, présente ἐπὶ δυοῖν μναῖν (14), mais on voit de suite le peu d'importance de l'exemple. Dans le *Trapézitique*

(1) La plupart de ces exemples ont été empruntés à M. Keck (*op. cit.*, pp. 5-6) mais contrôlés dans l'édition d'Isocrate donnée par M. Blass (Teubner), 1902.

(XVII) et l'*Eginétique* (XIX), il n'y a non plus que des exemples contraires, p. ex. (XVII, 4) δύο ναῦς acc., déjà relevé. Il est visible que dans cette première période, Isocrate s'abstient presque aussi rigoureusement que Gorgias d'employer le duel dans ses écrits. En effet, ses premiers discours d'apparat, qui sont à peu près de la même époque, savoir l'*Hélène* (X) et le *Busiris* (XI), qu'on place tous deux vers 390, n'en contiennent pas davantage. On trouve seulement δύο λόγω acc. (X, 1), dont l'emploi a déjà été expliqué par l'influence des auteurs précédents [1] et XI, 43 : δυοῖν τοῖν αἰσχίστοιν qui, en sa qualité de génitif, ne prouve pas plus que le μναῖν du discours XVIII. Les discours II et III, qui ne contiennent aucune forme de duel, sont de la même époque suivant MM. Blass et Croiset. Mais M. Croiset les place après le discours IX (*Evagoras*), tandis que M. Blass pense qu'ils ont été écrits avant. Il est probable qu'il faut adopter cette dernière opinion, car l'*Evagoras* semble appartenir déjà à la seconde période, celle où Isocrate s'est décidé à donner droit de cité à certaines formes du duel.

C'est en effet dans le discours IX que l'on lit : 17 : τούτοιν δ'ἑκατέρου... et un peu plus loin : ἐγενέσθην qui ne sont pas suspects d'être de simples formules. M. Blass place ce discours vers 370. Il faudrait par conséquent reculer encore les discours II et III un peu au delà de l'année 384, donc aux environs de 387, fin de la première période, car le discours IV (*Panégyrique*) qui est sûrement de 384 présente aussi plusieurs emplois de duels en -οιν déjà relevés et surtout la formule τὼ πόλει τούτω qui le dénoncent comme franchement postérieur aux plaidoyers et aux premières œuvres épidictiques. A partir de ce moment, il semble que le système d'Isocrate par rapport à l'emploi de certaines formes du duel soit fait une fois pour toutes, car il n'en changera plus. En 337, quand il écrira son *Panathénaïque* (disc. XII), il se servira uniquement des mêmes formules τὼ πόλει τούτω et de la même catégorie de duels (ceux en -οιν) dont il se servait en 384. Ces exemples ont été cités plus haut. Ils sont même un plus nombreux dans le *Panathénaïque* que dans le *Panégyrique*. Le piquant de la chose, c'est qu'en 337 le duel a déjà complètement disparu des inscriptions. Le *Plataïque*

(1) Thucydide entre autres.

écrit après 373 ne contient que la formule δυοῖν θἄτερον (XIV, 34). Les discours : VIII (sur *la Paix*) ; VII (*Aréopagitique*) et VI (*Archidamos*) écrits entre 356 et 350 contiennent quelques exemples positifs. Ce sont VIII, 116 : τὼ πόλει τούτω ; VII, 21 : δυοῖν ἰσοτήτοιν νομιζομέναιν et VI, 37 : δυοῖν δὲ προκειμένοιν, etc... Dans l'*Antidosis* (XV) on a déjà relevé trois duels en -οιν dont un est deux fois répété (αὐτοῖν δὲ τούτοιν).

Enfin, comme M. Blass (*op. cit.*, p. 240 sqq.) place le discours *Contre les sophistes* (XIII) immédiatement après le temps où les plaidoyers ont été rédigés et que ce discours ne contient aucun exemple positif du duel, tout s'arrangerait bien de la chronologie proposée, s'il n'y avait le discours V (*Philippe*) qui est de 346 et qui, en fait de duel, ne contient que la formule δυοῖν θἄτερον, ce qui ne compte guère. Mais M. A. Croiset a fait judicieusement observer (*Hist. litt. gr.*, IV, p. 498, note 4) qu'on pourrait tout aussi bien rattacher cet ouvrage « au genre épistolaire » ; or, dans les *Lettres* d'Isocrate dont il n'y a aucune raison de soupçonner l'authenticité, le duel n'est jamais employé. Malgré la date (346), on s'explique donc bien que le *Philippe* ne présente aucun emploi du duel (1).

C'est affaire du genre littéraire, et Isocrate avait probablement adopté la convention qui interdisait aux formes du duel l'accès du genre épistolaire Tout ceci et ce qui a été dit plus haut, de même que ce qu'on a remarqué à propos de Lysias et d'Isée montre une fois de plus ce qu'il y a de conventionnel dans la langue du genre oratoire et combien peu l'on peut s'appuyer sur elle pour savoir ce qui se passait à la même époque dans la langue vivante et parlée. Tout ce qu'on peut savoir par les orateurs, c'est que telle ou telle formule était très courante dans la langue populaire, ou que telle ou telle désinence du duel était encore très employée. Mais cela, on le savait par ailleurs, et ils ne peuvent nous fournir aucune donnée rigoureuse, puisque jamais ils n'ont fait un emploi systématique des formes du duel. Isocrate par exemple qui emploie une fois δύο λόγω, aurait dû le faire toujours, car les occasions ne manquaient pas, mais il ne l'a pas fait. Il ne montre un peu de constance (et encore à partir d'une certaine époque et dans certains genres), que dans l'emploi des formes en -οιν, -αιν.

(1) A. Croiset, *op. cit.*, p. 499.

TROISIÈME GÉNÉRATION D'ORATEURS

Orateurs nés vers 390

Il en est de même des orateurs de la génération suivante, car leurs discours suivent par rapport au duel la tradition inaugurée par Isocrate. Lycurgue (390-324) et Hypéride (389-322) avaient été tous deux ses élèves (v. A. Croiset, *op. cit.*, p. 469) et Démosthène (384-322), élève d'Isée, avait certainement pratiqué les écrits d'Isocrate. Quant à Eschine, il n'entra dans la vie politique qu'en 348, et à cette époque, la langue parlée était sur le point de perdre définitivement les formes du duel.

LYCURGUE (390-324).

On ne trouve que deux duels (en -οιν) dans l'unique discours qui nous a été conservé de Lycurgue (v. Keck, *op. cit.*, p. 6). Ce sont : § 130 : δυοῖν κινδύνοιν προκειμένοιν... θατέρου μετασχεῖν et 140 : δυοῖν καδίσκοιν κειμένοιν. Les deux autres exemples cités par M. Keck sont purement négatifs, ce qui montre que ce n'est pas par hasard qu'on ne relève que des formes en -οιν. Ce sont : § 10 : δύο... τὰ παιδεύοντα(1) et § 86 : προσελθόντων ... δυοῖν (lire : δυεῖν) ἀνδρῶν (2). Ce dernier passage est particulièrement intéressant en ce sens qu'il fait voir que l'auteur n'employait même pas nécessairement le duel quand il s'agissait d'un génitif (datif). Il est vrai qu'il s'agit ici d'un nom générique de personnes. Ce discours du reste est très tardif. Il « précéda l'affaire de la couronne mais de fort peu évidemment » A. Croiset, *op. cit.*, IV, p. 617 note 1. Il est donc à peine antérieur à l'année 330.

HYPÉRIDE (389-322).

Ce que fournissent les fragments de cet auteur cité par M. Keck d'après la deuxième édition donnée par M. Blass (1881)

(1) Et aussitôt après : πρὸς ἑκάτερον δὲ τούτων.

(2) Cf. Keck, *op. cit.*, p. 46. Il n'y pas d'autre exemple tout à fait sûr de δυεῖν avant Lycurgue. L'inscription attique δυεῖν σω[μάτων... σ[υνεσκευασμένων (*CIA*, II, 281, 5) autorise à corriger comme on l'a fait.

est encore plus significatif. Sur 10 exemples soi-disant positifs donnés par M. Keck, il y en a un qui est nul, c'est II, 7 : δυοῖν τὸ ἕτερον et cinq qui sont franchement négatifs, ce sont : II, 14 : δύ'ἔτη ; II, 15 : δύο πόλεις ; III, 29 : αἱ φυλαὶ σύνδυο γενόμεναι... διείλοντο... αὐταῖς...et : τὰς δύο φυλὰς ἐχούσας(1) ; III, 39 : παρὰ δύο ψήφους. Quatre seulement sont positifs, et ce sont des génitifs-datifs, savoir : III, 28 : δυοῖν φυλαῖν ; III, 30 : τοῖν δυοῖν φυλαῖν et LV, 167 : δυοῖν ἀδελφοῖν καὶ δυοῖν ἀδελφαῖν ὀρφαναῖν (il n'y a aucune nécessité de corriger en ὀρφανῶν comme on l'a fait ; l'apposition en effet peut très bien ne s'accorder qu'avec le second des substantifs ; les manuscrits portent ὀρφαναῖν.)

L'examen des deux discours découverts depuis le travail de M. Keck : le discours *Contre Philippe* et le discours *Contre Athénogène* (numéros IV et V de la 3e édition de M. Blass (Teubner, 1895) conduit aux mêmes conclusions que les discours et les fragments connus auparavant. Il n'y a qu'un exemple dans le plaidoyer *Contre Philippe* ; c'est IV, 7 κατ'ἀμφότερα, mais les exemples sont assez nombreux dans le plaidoyer *Contre Athénogène* et sont tous négatifs (2) En voici le relevé : V, 4 : τόν τε Μίδαν καὶ τοὺς ὑϊεῖς ἀμφοτέρους ; 5 : ἡμᾶς... ἐμέ τε καὶ 'Αθηνογένην... ἀλλήλους et plus loin... τοῦ Μίδα καὶ τῶν παίδων ; 8 : εὐθὺς ἐκ τῶν γονάτων λαβών ; 9 : ἐλθόντες δέ (ego Athenogenesque); 21 (fin) ἡμῖν désignant les mêmes ; 26 : ... ὦ 'Αθηνόγενες... ὑμᾶς (toi et ta complice Antigona) ; enfin, 34 : ὃς δύο μὲν οὐσίας φησὶ λαβεῖν. — On voit qu'il n'y a même pas de formes en -οιν ; -αιν ; il est vrai que l'occasion ne s'en présentait pas et que τῶν γονάτων en sa qualité de thème en -(α)τ- et de nom d'organe pair, était dans une situation particulière. Il n'en reste pas moins qu'Hypéride, de même que Lycurgue, a encore, probablement cette fois sous l'influence de la langue parlée, restreint l'emploi que faisait des formes du duel leur maître Isocrate. Ces deux auteurs n'emploient plus que des génitifs-datifs en -οιν, -αιν, toujours accompagnés de δυοῖν, et en face de l'expres-

(1) On peut compter encore 6 ou 7 exemples négatifs dans la suite du même passage. V. F. Blass 3e édition *d'Hypéride* (*Teubner*) (1895). — Le fragment LV = LIV dans cette troisième édition. Les références sont les mêmes pour les autres discours et fragments.

(2) Pour ce discours, comme pour celui *Pour Euxénippe* (III) cité plus haut, on peut consulter aussi L. Bodin, *Extraits des orateurs attiques*, p. 349 sq.

sion τὼ πόλει plusieurs fois relevée chez Isocrate, on lit chez Hypéride δύο πόλεις. C'est également le stade où l'on verra que sont arrivés Eschine et Démosthène. Aucun des discours cités d'Hypéride n'est antérieur à 330.

DÉMOSTHÈNE (384-322).

Outre les 61 discours que l'antiquité nous a légués sous le nom de Démosthène, il y a encore des *Exordes* et des *Lettres*. Tous les critiques sont aujourd'hui d'accord pour nier l'authenticité des deux dernières catégories d'écrits. On ne s'en occupera donc pas et l'on se contentera de faire remarquer que l'absence complète du duel dans les *Lettres* ne serait pas une raison suffisante pour ne pas les attribuer au moins à l'époque de Démosthène. Dans les *Exordes*, on ne trouve que la formule amplifiée δυοῖν ἀγαθοῖν θἄτερον (la seconde fois ..... θατέρου) (ΜΔ et ΜΖ). En revanche on lit par exemple dans ΛΕ δύο... ἐστὶν ἀλυσιτελέστατα, tandis que δυοῖν ἕνεκα (Lettre II, 4) ne compte pas (1).

De même, parmi les 61 discours, un très grand nombre ne sont certainement pas de la main du grand orateur (2). Ils seront signalés au cours de l'exposition. Au premier abord on pourrait croire que la chronologie est d'une certaine importance dans l'emploi du duel chez Démosthène. Comme il n'y a aucun exemple d'une forme de ce nombre dans les discours politiques qui vont jusqu'à l'année 353, on pourrait se figurer que, jusqu'à cette époque, Démosthène, plus sévère encore que Thucydide et que ses devanciers dans la carrière oratoire, s'était interdit, à ses débuts, d'employer quelque forme du duel que ce fût dans ses écrits, et qu'ensuite, entre 340 et 330, il s'était décidé à employer de ci de là quelques mots avec les désinences propres à ce nombre. Mais il n'en est rien.

Il est bien vrai que dans les *Olynthiennes* (351-349), dans les *Philippiques* (de 351 à une date qui flotte entre 345 et 340), dans le *De pace* (345), dans le discours *Pour la liberté des Rhodiens* (350) et dans celui *Pour les Mégalopolitains* (353), de même que

(1) V. Keck, *op. cit.*, pp. 7-8-9.

(2) Pour toutes les questions concernant la date et l'authenticité des différents discours, voir A. Croiset, *Hist. litt. gr.*, IV, p. 524 sqq., et F. Blass, *Die attische Beredsamkeit*.

dans le Περὶ τοῦ στεφάνου τῆς τριηραρχίας (357-6), on ne relève aucun exemple positif du duel. Mais il n'en est pas autrement, par exemple, du discours XIII qui est de 336-5 ou de l'*Epitaphios* (338), dont l'authenticité, il est vrai, a été suspectée.

Il est vrai encore qu'on lit un exemple positif dans le *Pro corona* (330) et deux dans le discours *Sur la fausse ambassade* (343-2), mais cela ne saurait empêcher d'affirmer que, d'une façon générale, dans les discours politiques, où le style est naturellement plus relevé, Démosthène n'admettait pas ou presque pas des formes trop spéciales à la langue familière, langue où ces formes étaient du reste en voie de disparition. On se trouve ici encore, non pas en face d'une différence de date, mais d'une différence de genre, ce qui s'accorde bien avec ce qui a été noté plus haut pour d'autres orateurs. En effet, dans les plaidoyers, à quelque date qu'ils appartiennent, on peut relever des formes du duel. Ce sont, par exemple : les deux discours *Contre Aphobos* (aux environs de l'an 363) ; ils présentent 6 exemples du duel ; le discours *Contre Polyclès* (2 ex.) (358) ; *Contre Leptine* (355-4 — 2 ex.) ; la *Midienne* (347), 2 ex., dont τὼ χεῖρε ; le discours *Contre Aristocrate* (5 ex.) et celui *Contre Phormion* (1 ex.) : (ces deux écrits datent de 352) ; celui *Contre Timocrate*, qui est de la même année et qui contient également un exemple (en -οιν). D'autres discours de la même époque : *Contre Spudias* (357-356), *Contre Conon* (354-5) et *Contre Calliclès* (357-6) par exemple, n'ont, en revanche, aucun exemple positif, mais il suffit d'avoir montré que Démosthène n'admet les formes du duel que suivant des convenances littéraires dont il était seul juge et qu'il ne nous appartient pas de déterminer dans le détail.

Quelles sont maintenant les formes du duel que Démosthène emploie ? Sauf l'expression toute faite τὼ χεῖρε : *Démosthène n'emploie que des formes de génitif-datif duel.* Encore la formule τὼ χεῖρε ne se rencontre-t-elle que deux fois dans un discours vraiment authentique, à savoir XXI, 69 et 204 (*Contre Midias,* en 347), les deux fois comme accusatif. Dans le second passage, l'orateur fait parler les Athéniens (style de la conversation). On lit encore τὼ χεῖρε acc. dans le premier discours *Contre Aristogiton* XXV, 55 (entre 363 et 355), mais Bekker et Blass ne reconnaissent pas l'authenticité de ce discours (1).

(1) Cf. KECK, *op. cit,*. p. 7.

Il en est de même pour le τὼ χεῖρε de XLVII, 59 également accusatif et précédé à quelques mots de distance de οἱ καρποὶ τῶν χειρῶν qui montre bien qu'il s'agit d'une formule employée pour ainsi dire machinalement. (Ce discours (*In Euergum et Mnesib.*) présente, de même qu'un des suivants XLIX (*Contra Timotheum*), un nominatif-accusatif que l'on pourrait regarder lui aussi comme une formule, savoir δύ' ὀϐολώ. Mais il est inutile de recourir à cette explication, car ces deux discours ont été reconnus pour n'être pas authentiques. Les citations exactes sont : XLVII, 77 et 82 : δύ' ὀϐολώ (accusatif) et XLIX, 6, 8, 44 (également accusatif). Le premier de ces discours est attribué par M. Blass à l'année 354 ou 353 (1), le second est, croit-on, d'Apollodore ainsi que plusieurs autres attribués à Démosthène.

La règle est donc absolue : dans aucune de ses œuvres Démosthène n'emploie le nominatif-accusatif duel d'aucune forme nominale.

Il en est naturellement et à plus forte raison de même pour les pronoms personnels proprement dits et pour toutes les autres espèces de pronoms.

On ne trouve également chez lui aucune trace d'un emploi quelconque de formes verbales du duel.

Les seules formes de duel que l'on trouve dans les écrits de Démosthène étant donc des génitifs-datifs de thèmes nominaux, soit en -οιν, soit en -αιν, en voici l'énumération aussi rapide que possible : aucun exemple dans les XII premiers discours (ceux que donne M. Keck ne sont que des formules ou autres exemples nuls) (2) ; XIII, 10 : τοῖν δυοῖν δ'ὀϐολοῖν ... δυοῖν ὀϐολοῖν (au génitif chaque fois). Mais ce discours qu'on place en l'année 350 ne passe pas pour authentique.

Aucun exemple dans les discours XIV, XV, XVI et XVII. Dans le discours XVIII (*Pro corona*, en 330) on lit une fois (28) ἐν τοῖν δυοῖν ὀϐολοῖν, mais en revanche, sous 130 : δύο συλλαϐάς ; sous 321 : δύο qui est absolument seul ne prouve ni dans un sens ni dans l'autre (exemple de M. Keck — ταῦτα n'est pas dans le texte). — Dans le discours XIX (344-3) on lit 151 : δυοῖν χρησίμοιν

(1) Blass, *Chronologia Demosthenica* en tête de son édition de Démosthène (Teubner).

(2) Les autres exemples cités par M. Keck ne sont pas positifs, mais négatifs. Le plus remarquable est : V, 23 : πλεονεκτημάτων δυεῖν.

génitif; et 287 : δυοῖν μὲν κηδεσταῖν παρεστηκότοιν mais suivi immédiatement de οὕς ...

A eux seuls les autres exemples cités ici par M. Keck surpassent en nombre les exemples positifs. Ce sont, 51 : ἐπιστολάς... δύο; 179 : δύο... ἔσθ' ἱκανά; 180 : δύο χρησιμωτέρους τόπους (*ibid.*, ἃ συναμφότερα...); 249 :δύ' ἔτη acc. — Discours XX (355-4) deux exemples positifs : 25 δυοῖν ἀγαθοῖν (ὄντοιν) génit., et 28 : δυοῖν φυλαῖν génit. — Exemples négatifs (donnés par M. Keck) : 58 ἕν ... ἢ δύο ... ψηφίσματα; 77 δύο acc. (exemple nul : le mot est isolé); 156 : δύο τιμήματα ταῦτα nom. — Discours XXI : 69 et 204 τὼ χεῖρε acc.; 176 : δυοῖν ... ταλάντοιν gén. — Exemples contraires (pris chez M. Keck) : 18 δύο ταῦτα... κεφάλαια acc.; 53 δύο οἷς (*oves* — dans une *manteia* de Dodone); 149 : δύ' ἐναντιώτατα nom.; 168 : ἡμέρας δύο (dans un témoignage); 196 : δύο τἀναντιώταθ' ἑαυτοῖς. — Discours XXII (355). L'exemple de M. Keck ἀμφορίσκοι δύο (76) est purement négatif. — Discours XXIII (352) (c'est un plaidoyer), 15 : τοῖν δυοῖν dat. masc. ; 36 : δυοῖν ὑποκειμένοιν ὀνομάτοιν ; 113 : δυοῖν ἀγαθοῖν ὄντοιν gén. ; 172 : τοῖν δυοῖν βασιλέοιν gén. ; 175 : τοῖν βασιλέοιν τοῖν δυοῖν dat. (1); 195 : δυοῖν ἀγαθοῖν θἄτερον. — Les exemples contraires se montent déjà au nombre de douze dans le seul relevé de M. Keck (p. 8) — Discours XXIV (année 352), 9 : δικαστηρίοιν δυοῖν, mais à quelques mots de distance : ἐψηφισμένων. L'exemple est donc à la fois positif et négatif et montre bien, comme chez Platon, la répugnance du participe pour le duel. Les autres exemples de M. Keck (au nombre de quatre) sont tous négatifs. Les discours XXV et XXVI ne sont pas authentiques. Du reste le second ne présente aucun duel; le premier, en dehors de τὼ χεῖρε (55) déjà mentionné, n'a que δυοῖν γὰρ ὄντοιν gén. abs. (plusieurs ex. négatifs chez M. Keck). — Discours XXVII (*Contre Aphobos* A), un des plus anciens de Démosthène, (v. l'an 363) 4 : τούτοιν μὲν ἀδελφιδοῖν ὄντοιν... γεγονότοιν datif; 21 : δυοῖν ἐτοῖν gén.; 31 : δυοῖν τέχναιν gén.; 65 : δυοῖν ταλάντοιν gén. — Sept exemples négatifs cités par M. Keck comme positifs. — Discours XXVII (*Aph.* B, m. date), 12 : δυοῖν ἐτοῖν à côté de δύ' ἔτη dans le même paragraphe, et 19 : δυοῖν ταλάντοιν dat. — Trois exemples négatifs chez M. Keck (p. 8). — Le discours XXIX

(1) C'est ainsi que lit, et avec raison, M. Blass (édition Teubner).

ne contient que des exemples négatifs. Il en est de même des discours suivants jusqu'à XXXV inclusivement. XXXIV est de 326-5 suivant M. Blass (*Chronologia*) et de plus n'est pas authentique. Les exemples relevés par M. Keck sont nuls ou négatifs et plusieurs de ces œuvres ne sont pas non plus authentiques. — Le discours XXXVI, qui est bien de Démosthène et que l'on place en 352, fournit un exemple : 39 δυοῖν ταλάντοιν gén. en regard par exemple de δύο τάλαντα (51) acc. — Dans XXXVII et le discours suivant il n'y a que des exemples contraires à l'emploi du duel. — Discours XXXIX (348-7), 12 : δυοῖν πινακίοιν, et 16 : δυοῖν Μαντιθέοιν... ὄντοιν gén. — Cinq exemples négatifs dans le relevé de M. Keck, entre autres 36 : δύ' ἂν ὦσι Μαντίθεοι qui est intéressant parce qu'il s'oppose à l'exemple cité en dernier lieu [1]. Le discours XL n'est pas authentique et ne contient du reste aucun duel. Il en est de même des discours XLI, XLII qui ne présentent également aucun exemple du duel. Le discours XLIII, qui du reste est douteux, ne fournit que : δυοῖν ἐλάαιν gén. Ce duel fait partie d'un texte de loi (71) et remonte en conséquence à une date plus ancienne. Le discours XLIV et les deux discours suivants (*Contre Stéphanos*) ne sont pas authentiques. On lit dans le dernier § 10 : τοῖν ἀντιδίκοιν, mais c'est un texte de loi qui nous fournit en même temps l'intéressant exemple négatif : ἀλλήλοις (le sujet est le même). — Ne sont pas non plus de Démosthène les discours XLVII, XLVIII et XLIX [2]. On a déjà relevé dans le premier τὼ χεῖρε, δύ' ὀβολώ et dans le troisième la seconde de ces formules.

Le discours L (*Polyclès*) présente trois exemples positifs savoir : δυοῖν μηνοῖν gén. sous 10 et 14 et ἐπιτετριηραρχημένων ἤδη μοι δυοῖν μηνοῖν sous 20, exemple à la fois négatif et positif qu'il convient de rapprocher de XXIV, 9 (année 352) [3]. — Les discours LI, LII et LIII ne contiennent que des formules indifférentes ou des exemples négatifs. Le second de ces discours, non

(1) Keck, *op. cit.*, p. 46, ajoute, XXXIX, 9 : ὧν ὄντων ἀμφοῖν τῶν αὐτῶν qui constitue un exemple négatif remarquable. Dans le même discours, § 32, on lit : [τοῖς] αὐτοῦ παισὶν ἔθετο δυεῖν, et § 40 [τοῖς] αὐτοῦ παισὶ τέθειται δυεῖν qui seraient également très importants, s'il ne s'agissait de noms de parenté.

(2) Dans ce dernier discours on lit sous 64 : τῶν φιαλῶν, δυεῖν οὐσῶν.

(3) Cf. les onze autres exemples analogues dans les derniers orateurs chez Keck, *op. cit.*, p. 46. Le premier exemple est d'Isée. — Dém. XXXIII, 175 est, d'après ce qu'on a vu, à supprimer dans cette liste.

authentique, est, croit-on, de 368 ou 369. — Le discours LIV (*Centre Conon*) qui est authentique et qui date de 355-354, n'offre également aucun exemple positif du duel. Il en est de même du discours LV qui est de l'année 357-356. Le discours LVI dont M. Blass rejette l'authenticité et qu'il place en 323-322 présente deux exemples de génitif-datif duel : 1 : δυοῖν χαλκοῖν et 44 : ἐπὶ δυοῖν ἀγκύραιν. Il peut sembler douteux qu'à une époque aussi basse on employât encore ces formes, car elles disparaissent alors des inscriptions, mais comme chez Démosthène, elles y sont précédées de δυοῖν quand on les rencontre.

Le discours LVII est douteux et ne contient du reste aucune forme de duel (1). — Le discours LVIII (année 341-340) n'en a pas davantage et n'est probablement pas de Démosthène. — La chose est plus sûre encore pour le discours LIX où ne se lit aucune forme de duel. — L'*Eroticos* (discours LXI) dont on ignore la date et qui n'est pas de Démosthène, n'a que l'exemple : δυοῖν τοῖν καλλίστοιν gén. sous 6. — Enfin l'*Epitaphios* (LX) est également controversé. Ce discours est censé avoir été prononcé en 338 et n'offre aucun exemple du duel, chose naturelle pour un discours d'apparat. M. Blass l'attribue à un rhéteur obscur. Il peut donc n'avoir aucune importance, non seulement pour Démosthène, mais même pour la langue de son époque.

Il convient de faire remarquer ici que l'emploi du duel et même celui des formes en -οιν, -αιν (2) est encore beaucoup plus restreint chez Démosthène qu'on ne le croirait au premier abord. Même pour ces formes, il ne s'agit plus d'un emploi libre mais d'un emploi pour ainsi dire mécanique : *Démosthène n'emploie jamais le génitif-datif duel que quand il est accompagné et de très près du nom de nombre* δυοῖν. — A cette règle, il n'y a qu'une seule exception ; c'est dans le premier discours *Contre Aphobos* (XXVII), 4 : τούτοιν μὲν ἀδελφιδοῖν ὄντοιν... γεγονότοιν, mais il ne faut pas oublier que c'est là un des plus anciens plaidoyers, prononcé en 363 probablement, et que le sentiment des

(1) A noter l'intéressant exemple négatif : § 42 : παιδίων αὐτῇ δυεῖν ἤδη γεγενημένων. Cf. Keck, *op. cit.*, p. 46.

(2) La proportion des formes en -αιν est très faible : dans les discours authentiques il n'y en a que trois, à savoir XXVII, 31 τέχναιν (vers 363) ; XIX, 287 κηδεσταῖν (344-3) (masculin) et XX, 28 φυλαῖν (355-354). Ἀγκύραιν (LVI, 44) (en 323-222) n'est pas de Démosthène.

formes en -οιν était encore loin à cette époque d'être perdu dans la langue parlée.

D'autre part, on peut affirmer que Démosthène ne s'est presque jamais servi de δύο invariable avec le génitif ou le datif pluriel. Des deux exemples qu'en cite M. Keck (*op. cit.*, p. 39), l'un appartient à un des plus anciens discours (XLI, 3, année 357), peu authentique, δύο θυγατέρων et l'autre à un discours qui ne l'est pas davantage (XLII, 23) δύ'οἴκων. Il ne reste donc[1] qu'un seul exemple qui à lui seul ne peut pas prouver grand'chose. M. Keck fait encore remarquer que nulle part ailleurs chez les orateurs on ne rencontre cette construction; au contraire on trouve δύο avec le génitif pluriel *deux* fois dans Platon suivant Röper[2], *sept* fois dans Thucydide, *six* fois dans Xénophon; avec le datif pluriel, *cinq* fois chez Thucydide et *une* fois chez Xénophon. Il est facile de voir qu'on est ici en face d'une construction (ionisante) de la vieille prose littéraire attique telle qu'on l'écrivait immédiatement après Gorgias. Etrangère à l'attique proprement dit, on la retrouve dans Homère où elle n'est en concurrence avec aucune autre. Plus tard l'habitude prévalut (dans la littérature attique) d'employer δυοῖν et le duel comme dans la langue parlée d'Athènes, et l'on constate cette évolution chez Thucydide lui-même à partir du livre IV. On ne rencontre plus en effet qu'une fois δύο avec le gén. : VII, 50, 2 et une fois avec le datif : VIII, 87, 6.

Démosthène, comme les autres orateurs, a donc adopté sans restriction[3] la seconde manière de Thucydide.

Quant à la forme δυεῖν qui, chez les auteurs, est toujours accompagnée du pluriel, M. Keck (p. 40), fait remarquer qu'on l'a évincée petit à petit du texte des orateurs avec raison, semble-t-il, puisque ces derniers emploient encore le duel du substantif. On ne la laisse subsister que dans un passage d'Eschine (II, 67) dont on s'occupera plus bas.

La forme δυσί, qui n'est pas attique, n'existe pas du tout chez les orateurs.

La conclusion de tout ceci sera que Démosthène, de même

(1) Si l'on admet l'authenticité du discours XL.
(2) *Op. cit.*, p. 20. Cf. Zander (*De voc.* δύο... II, p. 15 sq.
(3) Le fait qu'il s'agit dans XLI de « deux filles » et que c'est un *plaidoyer*, assez ancien (357) sans que pourtant on y relève aucun duel comme dans les autres plaidoyers, peut conduire à se demander s'il n'a pas été fait bien plus tard.

que ses contemporains Lycurgue et Hypéride emploie les formes du duel beaucoup moins encore que les orateurs de la génération précédente nés cinquante avant eux (aux environs de l'an 440), savoir : Andocide. Lysias, Isocrate et Isée. — Démosthène et son groupe (amis ou ennemis) n'ont guère écrit avant 363 et à cette époque, dans la langue journalière, le duel était fortement en baisse, comme le montre la langue des inscriptions. Ces orateurs ont suivi, mais de loin comme à l'ordinaire, le mouvement de la langue parlée, et n'ont plus gardé que les duels en -οιν (accompagnés du nom de nombre δυοῖν). Démosthène en particulier les a gardés jusqu'à la fin de sa vie ou à peu près, puisque dans le *Pro Corona* (330) on trouve encore un exemple de cette sorte de duels. La même remarque a été faite du reste à propos d'Isocrate. Les deux auteurs, une fois leur système fait, ne l'ont jamais complètement abandonné.

ESCHINE (NÉ VERS 389).

Il serait presque inutile de parler ici d'Eschine et de Dinarque si M. Keck n'avait compris ces auteurs dans son étude sur le duel chez les orateurs et si Eschine ne se trouvait être contemporain de Démosthène et même de quelques années plus âgé. En effet, tous les passages que l'on peut citer à propos du duel et qu'a relevés M. Keck (*op. cit.* p. 9 sq.) sont ou complètement nuls ou purement négatifs. Les exemples nuls sont : I, 106 où l'on lit δυοῖν fém. tout à fait isolé et III, 268 où se rencontre la formule δυοῖν θἄτερον (1). Quant aux exemples négatifs), ils sont passablement nombreux, bien qu'il ne s'agisse que de ceux où des formes nominales sont accompagnées de δύο (exemples donnés par M. Keck). Ce sont :

I (le discours contre Timarque est de l'année 345) ; 97 : δύ'ὀβολούς : 101 ἐργαστήρια δύο et 116 : δύο εἴδη... ; un peu plus loin : ἐφ'οἷς.

II (ce discours est de 343 environ) : 53 δύο ἡμέρας acc. dépendant de ἐπί 'pendant' ; 60 : ἐκκλησίας δύο ; 67 : τῶν δυεῖν ἐκκλησιῶν (la plupart des Mss. portent δυεῖν, un seul a δύο invariable —

(1) Cf. Blass : *Æschinis Orationes* (Teubner), 1896.

exemple plus important que les autres) (1) ; 99 (et non 98 comme cite M. Keck) δύο στρωματόδεσμα ; la citation complète est : συνηκολούθουν δ'αὐτῷ ἄνθρωποι δύο στρωματόδεσμα φέροντες, ἐν δὲ ἑτέρῳ τούτων..... Il faut noter que δύο se rapporte bien plutôt à ἄνθρωποι ; 116 : δύο ψήφους ; 152 : δύο δὲ υἱεῖς (nominatif) ; 167 : δύ' ἔτη (accusatif de durée).

III (Contre Ctésiphon ; ce discours est de 330) : 36 δύο νόμοι citation complète : εἰσί... δύο νόμοι κείμενοι ; 37 δύο... ὑπεναντίους, ajouter ἀλλήλοις qui vient immédiatement après et qui a son intérêt ; 40 : δύο κείμενοι νόμοι ; 70 : δύο μέγιστα accusatif ; 148 ; τὰ μὲν δύο μέρη accusatif ; 172 : θυγατέρες δύο (ce pluriel est le sujet de γίγνονται qui fournit un exemple négatif de plus).

On nie absolument l'authenticité des *Lettres* attribuées à Eschine. On n'a donc pas à tenir compte ici du δυοῖν ταλάντοιν (génitif) de la lettre 9 qui du reste peut bien n'être qu'une simple formule, et quant à la lettre 12 (11), les mss. divergent tellement (sauf pour le dernier mot γνωρίμων qui est partout au pluriel) qu'on est autorisé à corriger soit δυεῖν μόνον soit δυεῖν μόνων γνωρίμων (un seul ms. lit μόνοιν au duel) (2).

En un mot, malgré sa date relativement ancienne, Eschine n'emploie jamais, et dans aucune circonstance, les formes du duel. Comme on trouve encore quelques traces de ce nombre chez Démosthène à la même époque (le discours II d'Eschine est de la même année 343 que le discours XIX de Démosthène ; le discours III de la même année 330 que le discours *Pour la Couronne*), on peut se demander à quoi tient cette différence. Elle peut tenir à deux raisons principales : 1° Eschine a fait seul son éducation d'orateur et n'est gêné en rien par la tradition de ses prédécesseurs ; 2° Eschine est un fervent de l'εὐκοσμία. Il est ou veut être avant tout l'homme des belles manières. M. A. Croiset, dans le chapitre qu'il a consacré à Eschine, *Hist. litt. gr.*, IV, (*Eschine*) insiste fortement et à plusieurs reprises sur ce caractère du style d'Eschine (3).

Démosthène, de son côté, vise, il est vrai, d'une façon générale à l'élévation du style, mais sa caractéristique est surtout

(1) Cf. Keck, *op. cit.*, p. 46.
(2) Voir aussi Keck, *op. cit.* p. 46
(3) Pour Quintilien aussi (X, 1, 77), Eschine tend bien plus encore que Démosthène à la pompe du style : « *grandiori similis* ».

l'énergie et, dans ce but, il craint beaucoup moins qu'Eschine de se servir, même dans les discours politiques, de la langue du peuple. La recherche de l'εὐκοσμία doit donc être la raison principale qui explique qu'Eschine ne se sert jamais d'aucune forme du duel. Il en ressort le fait intéressant que, dès cette époque (345-3, 330), les formes de ce nombre étaient absolument abandonnées par la société élégante d'Athènes. Ceci ne veut pas dire que le duel fût tout à fait mort dans la langue des petites gens et des gens de la campagne. Les inscriptions montrent, en effet, que ce n'est qu'un peu plus tard, au commencement de l'époque macédonienne, que le duel a complètement disparu.

DINARQUE (NÉ EN 360. — On perd sa trace après 292).

Dinarque est le dernier orateur du canon alexandrin (nous n'avons rien de bien authentique de la main de Démade). De quelque trente ans postérieur à la génération de Démosthène et Corinthien de naissance, logographe de profession, il nous a laissé 3 discours. Dans le IIe et le IIIe, M. Keck ne trouve à citer en faveur du duel que la formule δυοῖν θἄτερον (II, 22). On n'en tiendra pas compte et l'on passera de suite au discours I qui est de l'année 324 et fut écrit contre Démosthène à l'occasion de l'affaire d'Harpale. On lit encore une fois (10) la formule citée plus haut (exemple nul). Tous les autres sont négatifs. Ce sont : I, 50 : δύο τρόπους..... τινὰς τούτους ; 60 : δύο μόνον τιμήματα ; 62 : καὶ τεθνᾶσι... δύο τῶν πολιτῶν..... παραδοθέντες ; (ajouter 64 : μαρτύρομαι τὰς σεμνὰς θεάς... τὸν τόπον ὃν ἐκεῖναι κατέχουσι non cité par M. Keck, parce qu'il ne contient pas δύο) ; enfin 81 : καὶ δύο ταύτας μόνον πεποίηται ἀποδημίας.

Comme on pouvait s'y attendre, d'après sa date et bien qu'il n'écrive que des plaidoyers (genre simple ou tempéré), Dinarque n'emploie absolument plus les formes du duel. Ici, les documents littéraires sont bien d'accord avec les documents épigraphiques et l'on peut affirmer, sans crainte d'erreur, qu'à cette époque le duel était bien mort dans la langue parlée, même celle du peuple (1).

(1) Les citations de Dinarque ont été vérifiées et complétées d'après l'édition de M. Blass (Teubner, 1888).

CONCLUSION

L'histoire de l'emploi des formes du duel dans la prose éloquente attique (rhéteurs, historiens, orateurs) peut se résumer de la façon suivante :

Dans la première période, Gorgias, imitateur des Ioniens, n'emploie absolument aucune forme de ce genre.

Dans une seconde période, représentée principalement par Antiphon et Thucydide, on voit apparaître un assez grand nombre de génitifs-datifs duels et même deux ou trois formes de nominatifs-accusatifs.

Dans la troisième période, Isocrate et Andocide n'occupent pas par rapport au duel une situation sensiblement différente de celle des orateurs précédents, mais chez Lysias et surtout chez Isée, le nombre des formes de duels employées augmente en nombre et en variété.

Mais *la quatrième période* (390-320) est en sens inverse une période de déchéance (1) pour le duel. Démosthène seul présente encore d'assez nombreux exemples du génitif-datif, tandis qu'Eschine n'en fournit aucun.

Enfin Dinarque, plus jeune de trente ans qu'Eschine, n'en présente également aucun.

On a tenté plus haut d'expliquer le fait que la première prose attique rejette d'abord complètement et n'admet ensuite que peu à peu l'emploi des formes du duel : on l'a considéré comme un résultat de l'influence de la prose ionienne qui ignorait absolument l'usage des formes de ce nombre. Cette explication se trouve très heureusement confirmée par les conclusions que l'on peut tirer du livre de M. H. Lechat sur *La sculpture attique avant Phidias*, conclusions que M. G. Mendel a commodément résumées dans un article de la *Revue Critique* (17 juin 1905). Les dates se rapportant à la sculpture et à la prose littéraire ne sont pas les mêmes, mais par ailleurs la ressemblance est frappante. Jusqu'au milieu du VIe siècle, il y a

(1) Le signe le plus caractéristique de cette déchéance du duel est l'emploi de δυεῖν avec le pluriel. La seconde génération d'orateurs n'en fournit qu'un seul exemple (pour un féminin) Isée, VII, 11, alors qu'on en trouve *onze* exemples chez Demosthène et ses contemporains. Cf. KECK, *op. cit.*, p. 46.

une sculpture purement attique, comme nous avons des inscriptions purement attiques de langue et dans lesquelles l'emploi du duel se maintient rigoureusement beaucoup plus tard (jusqu'en 410 environ). Dans la seconde moitié du vie siècle on constate l'infiltration, puis le triomphe complet de l'ionisme dans la sculpture. C'est ce qui correspond un peu plus tard au triomphe complet de l'ionisme dans la prose de Gorgias, et aussi dans la langue des Tragiques. — Entre 500 et 480 se font sentir ensuite les influences doriennes et ici encore on peut retrouver un parallèle dans la littérature, mais en dehors du genre de l'éloquence. C'est surtout la comédie et aussi la tragédie qui ont subi ces influences. Le courant dorien du reste n'était guère plus favorable à l'emploi du duel que le précédent, comme on le verra dans le chapitre des dialectes.

De plus, le courant attico-ionien de même que le courant attico-dorien a traversé tout le ve siècle. Ceci est encore vrai, de la prose éloquente, du moins pour la première partie. « A cette époque, dit très bien M. Mendel, on rencontre encore des œuvres ioniennes par leurs antécédents, mais d'un ionisme adouci... atticisé. » C'est exactement ce qu'on peut dire aussi de Thucydide, d'Antiphon et des orateurs qui sont venus après eux. Jusqu'à Lysias et Isée, plus on avance, plus on rencontre de formes du parler strictement attique. Mais, on l'a vu, à partir de 410 ou environ, les inscriptions révèlent que la langue parlée à son tour commence à laisser décroître l'emploi des formes du duel. D'où, chez la génération suivante d'orateurs, nouvelle baisse dans l'usage de ces formes jusqu'au moment où elles disparaissent complètement chez Eschine et chez Dinarque. L'histoire des formes du duel chez les orateurs de même que dans la langue familière est donc comme un reflet et une conséquence du mouvement général de la civilisation grecque (1).

(1) Les mêmes considérations s'appliquent aussi à l'histoire du genre dramatique à Athènes, et les dates se correspondent même mieux ici. Sophocle, dans la tragédie, Phidias, dans la sculpture, représentent l'atticisme dans toute sa pureté. V. le chapitre des Tragiques.

B — LE DUEL DANS LES DIALECTES AUTRES QUE L'ATTIQUE

CHAPITRE VII

LES INSCRIPTIONS ET LE LYRISME

Il s'agit ici avant tout des parlers locaux qui nous sont révélés par les inscriptions. Pourtant, la langue littéraire des poèmes homériques étant mise à part, on examinera également les différents dialectes du lyrisme grec, qu'il s'agisse de langue strictement locale comme celles que l'on croit reconnaître chez Alcman et chez Corinne, et, en tout cas, celles des élégiaques ioniens et des lyriques lesbiens, ou de dialectes littéraires artificiels (1) et mélangés comme ceux dans lesquels ont écrit les autres lyriques. Quant à l'ordre adopté dans l'examen de ces divers dialectes, à part l'ionien et l'éolien, dont on traitera d'abord pour une raison spéciale, on suivra celui que M. F. Solmsen a choisi dans l'ouvrage intitulé : *Inscriptiones graecae ad inlustrandas dialectos selectae* (2).

IONIEN (3).

M. Smyth a montré, aux §§ 412 et 573 (pp. 334 et 461) de l'ouvrage intitulé : *Sounds and inflections of the greek dialects. I. Ionic* (1894), que, dans le néo-ionien littéraire, le duel était complètement absent soit dans le nom, soit dans le verbe.

(1) Cf. A. Croiset, *Histoire de la littérature grecque* ², II, p. 105.

(2) Teubner, 1903. V. *Conspectus argumenti*, p. VI.

(3) Le 3ᵉ volume de l'ouvrage de M. Hoffmann, *Die griechischen Dialekte*, qui traite de l'ionien, ne renferme malheureusement pas, comme les deux autres, de chapitre concernant la flexion.

Les deux passages d'Hérodote (I, 11 et I, 91), où les mss. présentent de telles formes (δυοῖν ὁδοῖν et δυοῖν), ont été corrigés d'un commun accord par tous les éditeurs qui ont rétabli le pluriel. Hipponax et Hippocrate ne connaissent également que le pluriel. Quant aux traités attribués à Hippocrate, où l'on trouve quelques formes du duel nominal, ils sont tous, comme le dit M. Smyth, « *of the younger school* », et l'on doit y voir l'influence de l'attique qui, on l'a vu, avait admis le duel dans la prose littéraire.

Du reste, la plupart du temps, pour ces écrits, un manuscrit (θ) offre les formes du pluriel en face de celles du duel que présentent les autres manuscrits.

Il n'y a aucun exemple de ces duels nominaux dans la masse des inscriptions ioniennes. Aussi pour les œuvres littéraires M. Smyth (p. 335) conclut-il avec pleine raison en disant : « *Those cases of the occurence of the dual must be regarded as deviations from normal Ionic in the direction of Attic.* »

Quant au duel des formes verbales, il n'y en a aucun exemple même dans les œuvres littéraires (Homère étant toujours mis à part). Il se rencontre une fois dans une inscription ionienne (n° 265) (1) datant de 460 a. C. inscription à la fin de laquelle on lit : Κριτίος καὶ Νησιώτης ἐποιησάτην, mais l'inscription peut fort bien être rédigée en ionien et la signature des artistes être du pur attique, comme cela arrive assez souvent ; par ex. pour les inscriptions béotiennes (v. *Collitz*, *SGDI*, vol. I, p. 269), et c'est aussi l'opinion à laquelle se rallie M. Smyth (l'alphabet même dans cette inscription est celui du vieil-attique). En revanche, il cite une inscription du v° siècle (n° 59 du même recueil) où il s'agit de deux personnages et où on lit : εὐχσάμενοι στῆσαν.

Du reste, on possède des inscriptions ioniennes plus anciennes encore dans lesquelles on attendrait le duel d'après la syntaxe ancienne et où l'on a en réalité le pluriel. C'est, par exemple, l'inscription gravée sur un osselet de bronze, retrouvée à Suse par la mission Morgan et publiée par M. Haussoullier (2). Elle est certainement antérieure à la prise de Milet par Darius (494) et, pour des raisons épigraphiques solides, M. Haussoullier

(1) Dans le recueil de Bechtel : *Die Inschriften des ionischen Dialektes*, volume 34 des *Abhandlungen d. k. G. d. W. zu Göttingen*, 1887.
(2) *Mémoires de la Délégation en Perse*, tome VII, 1905, p. 157 sqq.

l'attribue « aux premières années du VIe siècle. » C'est une des plus anciennes inscriptions ioniennes que l'on connaisse.

Or, elle est ainsi conçue : τάδε τἀγάλματα | [ἀ]πὸ λείο 'Αριστόλοχ[ος | καὶ] Θράσων ἀνέθεσαν τ[ὠ |πόλλωνι δεκάτηνι..... Ici, les inscriptions de l'Attique auraient ἀνεθέτην et celles du Péloponnèse ἀνεθέτᾱν comme on le verra par la suite. Ce duel (ἀνεθέτᾱν) est même une des formules qui semblent s'être conservées le plus longtemps dans les dialectes de la Grèce continentale. Τἀγάλματα lui aussi fait exception, car, ainsi qu'on peut le voir en parcourant l'article cité plus haut, il s'agissait de deux osselets déposés comme offrande (ἄγαλμα) par Aristolochos et Thrason.

On conclura donc que dès cette époque le duel était inconnu au dialecte ionien. L'inscription des fils de Python qui est un peu plus ancienne (fin du VIIe siècle) présente le même pluriel : τὰ ἀγάλματα que la précédente (Solmsen, *op. cit.*, p. 90, n° 43); mais les personnages qui font la dédicace sont ici au nombre de cinq, ce qui nous prive d'un exemple. Les autres inscriptions de la même époque émanent d'un seul personnage (Solmsen, *ibid.*, *ibid.*). La création de δυῶν et δυσί effaçant les dernières traces du duel montre enfin que l'abandon du duel était déjà ancien dans les parlers ioniens.

Il n'y a donc pas lieu de s'étonner que, non seulement Hipponax, mais les lyriques ioniens de date plus ancienne : Callinos d'Éphèse, Mimnerme de Colophon, Anacréon, Archiloque, Simonide d'Amorgos, et parmi ceux qui sont plus récents : Théognis de Mégare et Phocylide de Milet, ignorent absolument l'usage du duel. Un seul élégiaque fait exception à la règle, c'est Solon d'Athènes (640-558 environ), « le plus ancien des poètes vraiment attiques », dit M. A. Croiset (1). Lui aussi écrit dans l'ionien du lyrisme élégiaque, mais il emploie quelques formes du duel. En contraste avec le χεῖρας du fragt 4, v. 4 (2) et le πόδας du même fragt, v. 34, on lit dans le fragt 13 χειροῖν deux fois (v. 50 et v. 52). Les autres exemples sont négatifs : πλευρῇς, fragt 24, v. 4 ; μηρῶν, fragt 25, v. 2 ; ὀφθαλμοῖς, fragt 34, v. 2. Il est naturel d'attribuer l'emploi de χειροῖν chez Solon à l'influence de son dialecte propre où le duel était encore tout à

(1) *Op. cit.*, II, p. 117.
(2) Les citations sont faites d'après l'édition Bergk4, *Poetae lyrici graeci*, II.

fait en vigueur à cette époque. Il est à noter que le poète ne pouvait se croire autorisé par l'usage des poèmes homériques (1) à employer χειροῖν, car, chez Homère, on ne trouve que χεῖρε acc. (Ohler, *Ueber den Gebrauch... Pgr. Mainz*, 1884). C'est donc bien au dialecte attique qu'il faut attribuer cette particularité du texte de Solon.

ÉOLIEN.

Ce que l'on a dit de l'ionien est également vrai des parlers éoliens d'Asie-Mineure. Les formes du duel y ont disparu dès une époque très ancienne. L'inscription de Néandreia datant d'avant l'adoption de l'alphabet ionien, écrite βουστροφηδόν (v. Hoffmann, *Die griechischen Dialekte*, II, p. 128 et p. 537) et ainsi conçue : [ὀ]νέθηκα[ν] τὼ ἐπιστάτα .... ? ...., est trop isolée pour que l'on puisse conclure à la survivance du duel dans cette région. — Ne s'agirait-il pas ici d'une imitation artificielle des habitudes du dialecte attique, ainsi qu'on l'admet dans le cas des œuvres récentes de l'école d'Hippocrate (2) ? Quant au -δρε de l'inscription éolienne 129 de Hoffmann (*op. cit.*, p. 94 = Pordoselena B_2... δρεαπο... et p. 537), il faut être vraiment bien hardi pour restituer ἄνδρε ἀπο — et y voir un duel, d'autant plus qu'on ne sait rien du sens de la phrase et que l'inscription est d'une date très basse à notre point de vue (319-317 avant notre ère). En effet, à cette époque, le duel n'existait plus du tout, même en attique.

Pour ce qui est des œuvres littéraires, il est universellement connu que les fragments d'Alcée et de Sappho écrits dans l'éolien de Lesbos ne contiennent aucun exemple du nombre

(1) Cf. l'inscription déjà citée, *CIA*. 2, 742 b. 10 (350/300 avant notre ère), qui porte : χειροῖν.

(2) Bien que le duel ait aussi survécu dans le Péloponnèse, il faut sans doute voir ici une influence athénienne plutôt qu'une influence lacédémonienne. En effet, ce n'est qu'à partir de la bataille d'Ægos-Potamos (405) que l'hégémonie spartiate se substitue à celle des Athéniens, et en particulier pour Néandreia comme pour Ilion et Cocylis également en Troade, c'est en 400 ou 399 seulement que ces villes passent aux Spartiates pour se délivrer du joug des Perses. Voir Xénophon, *Helléniques*, III, 1, 16. Dans le passage en question, l'auteur parle des φρουροῦντες Ἕλληνες qui y étaient (au service de Pharnabaze?) avant l'arrivée de Dercyllidas. Il ne dit pas qu'ils fussent Athéniens. Mais il est bien connu qu'avant cette époque les villes d'Asie-Mineure cherchaient un refuge contre les Perses chez les Athéniens comme plus tard elles demandèrent protection aux Lacédémoniens.

en question. De plus, nous avons ici le témoignage des grammairiens anciens qui nous disent positivement que le duel manquait aux Eoliens (*Choeroboscos Schol.* 109, 6 ; 506, 1. *Anecd. Par.* IV, 218, 18). On conclura donc, en désaccord avec M. Hoffmann (*op. cit.*, p. 537), que le duel avait disparu sans laisser de trace dans l'éolien des îles et d'Asie-Mineure. Les dialectes apparentés du continent le conservent au contraire jusqu'à la même époque que l'attique. Il s'agit en particulier du béotien qui, il est vrai, est généralement regardé comme mélangé d'éléments doriens (1).

Dialectes achéens.

I. — *Dialecte arcadien* (2).

L'épigraphie arcadienne fournit très peu de choses pour l'étude de l'emploi des formes du duel. Autant vaut citer immédiatement l'exemple unique mais certain que l'on relève dans une inscription trouvée à Olympie et que Kirchhoff place en 365-363 avant notre ère (n° 54 de M. Hoffmann) :

B 10 ...] κλέος καὶ 'Ολυμπιοδώ 11 [ρω ἐλλακ]οδικόντοιν (ou bien -ώντοιν). A part ce détail, (ο ou ω) la restitution est certaine et il est clair que l'on a affaire à deux noms propres au même cas que le génitif duel. Quant à l'inscription n° 40 formulée : Κλέανδοε, 'Αμηνέας φίλε ἐνθάδε χαίρετε, M. Hoffmann a sans doute raison quand il opine qu'il est peu vraisemblable de voir dans φίλε un duel à la façon du laconien ἐπάκοε (à côté de ἐπακόω). Quoi qu'il en soit, χαίρετε fournit un exemple négatif indiscutable. La même formule se rencontre encore dans les nos 3 et 4 (Klétor) : Θεόξενε 'Αριστοφάνη χαίρετε, Ξενομένη Νικώ χαίρετε et dans le n° 23 (Phigaleia) :

Δαμοκλῆ, Κληνίππα,
Δαμέα
χαίρετε

(1) M. Solmsen met franchement le béotien dans le groupe des dialectes éoliens (*op. cit.*, p. VI). Mais il n'entend pas nier par là le fait signalé.

(2) Les inscriptions sont citées d'après M. Hoffmann, *Die gr. Dialekte*, I.

avec cette disposition. On peut en effet raisonnablement soutenir que le souhait ne s'adresse qu'à Damoclès et Daméas. Du reste, tous ces exemples de χαίρετε n'en forment pour ainsi dire qu'un et, pour en terminer la liste, il suffit de citer l'inscription de Tégée (nº 30) (1) qui est plutôt du IIIe siècle que du IIe.

On y lit : l. 25 et 26 :

. . . . εἴ κ' ἄν [τ]ις
πλέον ἤ δύο ἔργα ἔχη . . . . .

On voit que le nombre des exemples contraires au duel n'est guère plus grand que celui des exemples qui le présentent. M. Hoffmann n'en a pas moins raison de conclure que le duel était encore vivant en arcadien (*op. cit.*, p. 248). Il suffit seulement d'observer qu'ici, comme en attique, ce sont les génitifs-datifs en -οιν qui ont survécu le plus longtemps.

Mais si l'on voulait étendre le bénéfice de la constatation rapportée plus haut au cypriote, on aurait tort, car rien dans les inscriptions de l'île de Cypre ne vient confirmer l'hypothèse que le duel y existât encore (2).

II. — *Cypriote* (3).

En effet, dans ce dialecte, les quelques passages où se présente l'occasion d'employer les formes du duel sont tous purement négatifs. Ce sont : la grande inscription d'Idalion (Hoffmann nº 135) où on lit : l. 2 : . . . . . βασιλεὺς Στασίϑκυπρος κὰς ἁ πτόλις Ἠδαλιῆϝες ἄνωγον. Il est vrai que l'on pourrait discuter cet exemple à cause du pluriel qui accompagne le mot « cité », mais aux lignes 28-29 on a l'exemple plus net encore : . . . βασιλεὺς κὰς ἁ πτόλις κατέθιjαν.

De même à Golgoi, on a trouvé un vase d'albâtre portant les deux inscriptions suivantes (nº 161) : . . . . . Ϝέθοχο ἀλέϜο(ν)τες χόο(ν) τό(ν)δ'ἐπέϜασαν c'est-à-dire : « (Un tel et) Vethochos partant en voyage ont consacré ce vase » et . . . αξ Ἔλωρος τὰ(ν) λίθο(ν) πέπαζαν, κατ' ἔτι πὸς Ἴροκτο ὦϜατ' ἔηκε c'est-à-dire : « (Un

(1) Solmsen, *op. cit.*, p. 2-3-4.
(2) On pourrait ajouter aux exemples négatifs la glose arcadienne : ὠλέναι· βραχίονες Κλειτορίων citée par M. Hoffmann (p. 104). Bekker, *Anecd. Græc*, III, 1096. Mais on a vu qu'en attique même ce mot affecte toujours la forme du pluriel.
(3) Hoffmann, *op. cit.*, I.

tel et) Eloros ont travaillé ce vase et en outre Iroktos y a mis des anses. » Soit trois exemples négatifs en ne comptant pas ὤϜατ' qu'il faut évidemment lire sous la forme plurielle en -α comme dans tous les autres dialectes grecs.

Enfin (nº 163) on lit sur une base de marbre :

2 . . . μ' ἀ[νέ]θηκαν τῶ

3 'Απόλλωνι.

Les lignes 1 et 2 contenaient les noms de ceux qui dédiaient le monument et qui étaient probablement deux.

Donc, à l'époque la plus ancienne que nous fassent atteindre les inscriptions cypriotes, le duel était déjà complètement oublié dans cette région alors qu'il survivait encore en Arcadie.

Non que M. Hoffmann ait tort d'affirmer la parenté étroite des deux dialectes arcadien et cypriote, parenté que ne songe à nier aucun linguiste. Mais il faut remarquer que l'un, celui qui a des traces du duel, est un dialecte continental, tandis que l'autre est insulaire et asiatique. C'est là une observation que l'on pourra faire encore à propos d'autres groupes de dialectes.

Dialectes éoliens autres que l'éolien d'Asie.

I. — *Thessalien* (1)

Il n'y a également que peu d'exemples concernant le duel dans les inscriptions de ce dialecte, mais on possède un exemple positif que M. Hoffmann regarde comme certain ; c'est : (nº 7 Phalanna) l. 10 πὸτ τὸν 'Ασκλ] άπιον καὶ δείμενε ἐπιχο[υ] | [ρίου . . .].

Δείμενε serait à peu près équivalent à l'attique δαίμονε. Cf. εἴμουν = αἴμων *Iliade* E 49. Comme la lecture du mot est tout à fait sûre et que la phonétique thessalienne s'accommode bien du vocalisme de la syllabe radicale, il faut sans doute donner raison à M. Hoffmann, d'autant plus que le vocalisme de la syllabe présuffixale -μεν- est en quelque sorte plus régulier que celui de l'attique -μον- si l'on compare la véd. *pitárā*, att. πατέρε v. irl. *athir*, soit i.-e. * *patére* et si l'on accorde qu'il s'agit ici d'un nom d'agent en *-men-* (v. Hoffmann *op. cit.* p. 423 et 551). D'autre part, le nom d'Esculape qui précède rend très probable

(1) Hoffmann, *op. cit.*, II.

qu'il s'agit aussi de divinités dans ce qui suit. Quant à la restitution ἐπιχουρίου, il est inutile de dire qu'elle est possible, mais aussi très incertaine.

Le travail de M. Otto Kern (*Inscriptionum Thessalicarum antiquissimarum sylloge. Progr. Rostock* 1901) qui contient les anciennes inscriptions thessaliennes récemment découvertes, fournit un nouvel exemple positif. Il s'agit de l'inscription de Magnésie (nº 22 de M. O. Kern) qui se lit : αδ. ατοιν Λυκίδαι Ονιεσταδα. On est partagé sur l'interprétation. Mais personne n'hésite à voir dans la finale -ατοιν un datif (génitif) duel. M. de Wilamowitz-Möllendorff y voit un nom de divinités couplées. Mais on pourrait aussi songer à faire de Λυκιδαι et du nom suivant un datif et alors, le mot en -ατοιν se rapporterait aux deux. Lire ἀδ[μ]άτοιν serait évidemment très hardi, car il ne semble pas y avoir dans la cassure de la pierre place pour un M. Quoi qu'il en soit, le duel est certain. Cf. Von Wilamowitz-Möllendorf, *Literarisches Centralblatt* 1898 p. 90 et De Sanctis, *Monumenti antichi pubblicati dalla... Academia dei Lincei*, VII, 1898, p. 64.

L'inscription deLarissa (Hoffmann nº 16 = Solmsen nº 9, p. 15) fournit plusieurs exemples négatifs, mais elle est d'une date relativement basse (214 ou peu après). On y lit :

l. 21 ἐς στάλλας λιθίας δύας

l. 27 ἐς τὰς στήλας

l. 44 καὶ τὰ ψᾶφίσματα (il s'agit de deux décrets)

l. 47 τὰς ἐπιστολὰς (II) τοῖ βασιλεῖος καὶ... τὰ ψᾶφίσματα...

A cette époque, l'attique lui-même aurait employé le pluriel dans tous ces cas, témoin le pluriel de la l. 27, car la lettre de Philippe ici rapportée est rédigée en attique ou en κοινή.

De même, sous le nº 19 on lit : πεφ(ε)ιράκοντες = τεθηρακότες se rapportant à deux personnages, mais l'inscription est de l'époque romaine (l. 12 : Κοΐντιος Ἄττιος, *Quintus Attius*).

De même encore dans les inscriptions suivantes dont on ignore la date, mais qui sont postérieures à l'adoption de l'alphabet ionien :

nº 22, θωῖς μεγάλοις (valable au cas où cette expression désignerait les Dioscures comme dans le Péloponnèse) ;

nº 45, Εὐδέξιος Βύλιππος
Βυλιάδαιοι

n° 53, l. 9, τὸς ταμίας (il y en avait deux); et, sur la même pierre, n° 54, l. 6-7 : ταμιευόντων ..... [Ἀντιγονείου, Φείδουνος Εὐ[.....
enfin n° 78 : Πελύευκτος
καὶ Αἰνέτα
Βιρούνειοι.

L'inscription archaïque trouvée depuis l'apparition du livre de M. Hoffmann et rapportée par M. Solmsen, pp. 20-21, ne présentait malheureusement aucune occasion d'employer le duel.

De tout cela, on peut conclure que le thessalien, comme l'attique, avait conservé les formes de duel jusqu'à l'époque historique, ou du moins jusqu'à une époque très voisine. C'est sans doute le manque d'inscriptions anciennes qui fait que nous en sommes réduits aux seuls exemples positifs : δείμενε et αὐ(?)ατοιν.

II. — *Béotien* (1).

Le matériel fourni par les inscriptions béotiennes est heureusement plus abondant que celui des dialectes étudiés jusqu'ici. On est aujourd'hui d'accord pour considérer le béotien comme une sorte d'éolo-dorien. Suivant M. Hoffmann, ce sont les formes qui, dans le béotien, sont éoliennes, de sorte qu'on devrait mettre les duels subsistants en Béotie au compte de l'éolien. Mais une considération beaucoup plus importante est sans doute que le béotien est un dialecte continental, voisin de l'attique centre de conservation des formes du duel. Les exemples positifs appartiennent presque tous à des inscriptions anciennes rédigées dans l'alphabet local. Ce sont :

N° 1130, Collitz, I, p. 306 :

Ὑπατόδωρος, Ἀριστο[γίτων] ἐποιεισάταν Θειβαίω

(l'inscription est de 400 ou peu après) ;

N° 478, Collitz, I, p. 175 (Orchomène) :

Ἀλεύας Νίκωνος, Κηφισόδωρος Ἀγλοφαΐδαο ἄνδρεσσι χοράγίοντες νικάσαντες Διωνύσοι ἀνεθέτᾶν.

(1) Les inscriptions sont citées d'après le tome I de Collitz-Bechtel (*Sammlung der griechischen Dialektinschriften*).

Cette inscription est écrite dans le nouvel alphabet ; elle est donc postérieure à la précédente et prouve à la fois que le duel a vécu aussi longtemps en Béotie qu'en Attique, que les désinences secondaires en -τᾶν sont celles qui ont le mieux résisté et que les participes ont adopté plus tôt la forme du pluriel, deux faits qui avaient été révélés par l'étude de la prose attique.

Le Θειβαίω de l'inscription précédente appuyait d'une façon analogue l'observation que les masculins en -ο- sont ceux qui ont le plus longtemps conservé les désinences du nominatif-accusatif duel, non seulement en attique mais dans les dialectes en général. En effet, une inscription rédigée elle aussi dans l'alphabet récent (nº 488, Collitz, I, p. 184) présente à la ligne 165 : διούο ὀβολώ.

Il est vrai que l'on a des raisons de croire que l'inscription n'est pas plus ancienne que l'an 223, de sorte qu'il pourrait s'agir ici d'un archaïsme voulu comme dans certaines inscriptions attiques récentes (1).

Enfin dans une inscription de Thisba (alphabet ancien), nº 744a de Collitz (I, p. 399), on lit :

[᾽Αρι]στόλοχος καὶ Κο[μ]αιθ[ὼ | τοῖς] θεοῖς ἀνεθέτᾶν.

Voici maintenant les exemples contraires :

Parmi ces exemples qui sont relativement nombreux, il convient de distinguer ceux qui remontent à une date ancienne de ceux qui ne se trouvent que dans des inscriptions plus modernes.

Ancien alphabet.

Thèbes, p. 306-7. Collitz I, nº 13 :

Πτωΐων, Μάστος.
τοῒ Ηισμεινίοι ἀνέθεαν.

Ancien et nouvel alphabet mélangés.

Thèbes, nº 705 . Collitz I, p. 233.

l. 6-7 πρισγεῖες Χάροψ Δάδωνος, ᾽Αριστο...

l. 8-9 πρισγεῖες... | Φόρμω, ῎Αρχος Τειρεῖος (ici il est sûr qu'il n'y a que deux πρισγεῖες) ;

(1) La forme ὀβολό- au lieu de ὀδελό- peut être invoquée en faveur de cette manière de voir.

l. 24-25 σύνεδροι εἴνιξαν Σῶσις Καρα... ἰχω. [Π]αρμενίσκος Π.

L'inscription remonte à une année intermédiaire entre 355 et 346. A cette époque il n'y a déjà plus guère de duels dans les inscriptions attiques.

Nouvel alphabet.

Toutes les autres inscriptions de la Béotie dans lesquelles on relève des exceptions à l'emploi du duel, sont de date postérieure à l'abandon de l'ancien alphabet. A Chéronée par exemple, on n'a aucun monument dans cet alphabet ; aussi ne trouve-t-on que des pluriels. V. Collitz I, p. 149 sqq.

n° 383 συνευδοκιόντων τῶν οἰῶν... | ... σίωνος Ξενοφάντω ;

n° 385 ἇς κα ζώωνθι (sujet : deux époux);

n° 387 ... ἀντίθειτι τὰς Ϝιδίας δούλας Ζωΐλαν καὶ Δάμων ἱαράς ;

n° 391 ... τὼς Ϝιδίως δούλως Ἁγείσταν καὶ Παράνομον ἱαρώς... παραμείναντας... κὴ τῦς γονεῦς (dat.) αὐτῶ ;

n° 395 ... Διουκλεῖς καὶ Κωτίλα ἀντίθεντι... παραμείνασαν αὐτεῖς ἇς κα ζώωνθι..... ποιούμενει

n° 399 ... τὼς Ϝιδίως δούλως Εὐκλίδαν καὶ Ζωΐλον ἱαρώς

n° 400 Ἀριστοκλεῖς κ[ὴ] Νι[κόστρ]ατος [ἀντιθ]ε[ντι...] ποϊόμενει

400 a (Collitz p. 389)... τὰν Ϝιδίαν θεράπηναν... κὴ τ[ὸ]πηδά]ριον τὸ ἐξ αὐτᾶς... [ἱαρ]ὼς τεῖ Σαράπι ;

n° 402 (Deux personnages dont le nom est mutilé) ἀν]τί[θ]ε[ν]τι .... [παραμείνασαν] αὐτεῖς ἇς κα ζώωνθι... ποϊόμενει ;

n° 405 [τὼ]ς ἰδίως θρεπτώς (probablement au nombre de deux);

n° 406 g (Collitz p. 391) : Aristotelès et un autre personnage ἀντίθεντι...

n° 406 l (p. 392) :

une femme consacre .... δούλας Νικών | [κὴ..... παραμειν]άσας αὐτῆ ;

n° 406 n (p. 392) :

(Eudamus consecrat) συνεπιννευόντων αὐτῦ Νίκωνος κὴ Ἀπολλῶς.

La plupart de ces décrets d'affranchissement doivent être assez récents, comme on le voit par la mention du culte de Sérapis.

A *Lébadeia*, l'alphabet nouveau fournit :

n° 413 l. 14 : δαρικοὺς δύο (au lieu du béotien διούο) ;

n° 414 : Ϝιλαρχιόντων Μύτωνος... (et) Επιτίμω ;

n° 424 [Ϝιλ]αρχι[όντων] Χ... (et) Δ... ;

A *Orchomène*, où l'on a vu qu'une inscription déjà rédigée dans le nouvel alphabet présentait encore : ἀνεθέτᾱν (nº 478), on a :

nº 477 Μύριχος... Ἱαρώνυμος... χοραγείσαντες νικάσαντες Διωνύσοι ἀνέθειχαν ;

nº 489, l. 20 : πὰρ Σώφιλον κὴ Εὔφρονα Φωκεῖας

l. 53-54 δρα[χμὰς διούο] mais ce dernier exemple est une restitution de M. Meister ;

nº 498 ἱαραρχιόντων Σωκρά[τιος]... Ἀρίστωνος...

nº 499 [ἱαραρ]χιόντων puis deux noms mutilés ;

nº 499 a (Collitz, p. 395) [ἱαρ]αρχιόντων (Sosibio et Hégésinico)...

l. 6 ... τὼς Ϝιδίως Φῡκέτας Σούριν[ᾱν κὴ... ωνα] ἱαρὼς εἶμεν ;

nº 500 Ε]ὔκλ[εια... κὴ Ἀρίστα[..... ἀντίθε]ντι ;

nº 501 Κλιὼ Δαφνήω κὴ Τιμὼ Μενε[σ]τράτω ἀντίθεντι ;

nº 502 διού ὀβολοί c'est-à-dire διού ὀβολοί aux lignes 4, 6 et 8. On remarquera que le nom de monnaie a la forme attique tandis que le nom de nombre affecte encore une forme proprement béotienne.

A *Copae* on a, dans l'alphabet récent :

nº 553, l. 5-6 πολεμαρχιόντων Ϝαναξίωνος Σαώνδαο, Φαλλίνω Τιμανδρίδ[αο]. Il n'y a pas de lacune et il ne s'agit bien ici que de deux polémarques.

A *Thèbes*, il ne faut pas considérer comme exception dans les inscriptions de l'alphabet nouveau le ἐ]θοίν[α]ξαν du nº 722, car on lit aujourd'hui : (*pater et mater sacraverunt*) Θοινέαν τοῖς θεοῖς.

A *Thisba*, où l'ancien alphabet a fourni un exemple du duel verbal (v. *supra*) (nº 744 a), on lit dans le nouvel alphabet :

nº 747 c (p. 399), l. 5 : ἄως κα ζώωνθι Εὐανδρίδας κὴ Πασικρίτα.

nº 761 ... Ὁμολώιχε Καβειρίχα χαίρετε. M. Meister remarque, à propos de cette inscription et des suivantes, qu'elles sont de la période hellénistique, mais qu'elles gardent quelques traces dialectales. Elles ne peuvent rien prouver contre l'emploi des formes du duel à date ancienne.

nº 802, l. 7 : δυοῖν ὥστινάς κα ἁ ἀρχὰ δοκιμάδδει. Δυοῖν est un dernier vestige qui prouve que cette inscription n'est pas encore très postérieure à l'extinction des autres emplois du duel.

A *Leuctres*, on a dans le nouvel alphabet :

nº 855 : Ἀρχίας Θρασυμάχιος [Ϝ]αναξαρέτα Χαρμίδαο Θρασύμαχον Χαρμίδαο τοῖς θεοῖς ἀνέθεαν et la signature de l'artiste en attique :

Πραξιτέλης Ἀθηναῖος ἐποίησε, ce qui date l'inscription et la fait remonter au milieu du ɪᴠᵉ siècle (360-340 ?). V. Collitz, I, p. 269.

A *Tanagra*, mais dans une inscription récente aussi et rédigée en vers (nº 945), on lit : ἄλλους τε ἀθλοφόρους πτᾶνοῖς ποσὶν (*ego*) εἶλον ἀγῶνας. La signature seule est purement béotienne.

Au même endroit, un décret de proxénie (nº 954) donne : ... προξένως εἶμεν καὶ εὐεργέτας ... Νίωνα Νικάνορος ... κὴ Νικάνορα Δαμάρχω... αὐτὼς κὴ ἐσγόνως κὴ εἶμεν αὐτῦς (dat.) κτλ..... L'inscription est tout entière en béotien.

Enfin et toujours à *Tanagra*, on a trouvé (nº 958) une dédicace à Castor et Pollux formulée : ... ιόδωρος Μέλανος Διοσκούροις. La forme du nom divin lui-même (avec ου) indique que l'on a affaire à une langue assez moderne.

En résumé, il n'y a qu'une seule exception à l'emploi des formes du duel dans les inscriptions *archaïques* de la contrée, et on a des traces de son emploi à une date plus récente. Il semble tout à fait légitime d'en conclure que le béotien, comme l'attique, employait encore le duel dans une grande partie des cas où l'exigeait l'ancienne syntaxe. Si les exemples positifs en sont si rares, c'est que les vieilles inscriptions sont rares elles-mêmes et que plus rarement encore il s'y rencontre des occasions d'employer le nombre duel.

Dans la scène des *Acharniens*, où Aristophane fait parler un Béotien, il n'y a non plus aucune occasion d'employer le duel (v. 860 sqq.). Pourtant le Béotien prend une fois les Dioscures à témoin et c'est sous la forme νὴ τὼ σιώ qu'il le fait comme un Lacédémonien ; τὼ θιώ seul serait purement béotien.

Béotien littéraire.

Les fragments de Corinne, contemporaine de Pindare, mais un peu plus âgée que lui et qui a certainement écrit dans un dialecte proprement béotien [1], ajoutent peu de chose à ce que nous savons (v. Bergk *Poetae lyrici graeci* III 543 sqq.) D'après le témoignage d'Apollonios (*De Pron.* 373 B), la poétesse s'est servie du nom acc. duel νῶε (νώ), ce qui s'accorde bien avec ce qui a été dit plus haut. Quant au frag. 19 :

(1) Pausanias XI, 22, 3. V. A. Croiset, *op. cit.* II, p. 270.

πῆδα Fὸν θέλωσα φίλης ἀγκάλης ἐλοέθη (η = αι), il présente un cas où l'attique lui-même emploie le pluriel. On verra plus loin que Pindare lui aussi emploie plusieurs formes du duel, probablement sous l'influence de son dialecte propre et à l'imitation des premiers tragiques athéniens.

DIALECTES DORIENS (1)

Dorien méridional.

Laconie.

Outre la formule : ναὶ τὼ σιώ qu'on lit chez Aristophane. *Lysistr.* v. 1310 et qu'on retrouve fréquemment chez Xénophon (v. le chapitre consacré à cet auteur) et le ποδοῖν du v. 1318 de la même pièce d'Aristophane, on relève dans les inscriptions de Laconie :

à *Ténare* (n° 4590 de Collitz) : 'Επαχόω 'Αριστοτέλης Δαμοφῶν (alphabet de transition ; date : vers 350 suivant Kirchhoff) ;

n° 4591 : 'Επάχοε Μενεχαρίδας 'Ανδρομήδης. Suivant l'explication la plus courante, le mot aurait passé à la déclinaison consonantique. M. Brugmann *Gr. Gr.*³ p. 124, explique de même δύε d'après δυσί cf. τριῶν, τρισί ;

n° 4592 ἐπαχῶ suivi de deux noms d'hommes.

De plus, « dans des inscriptions laconiennes de basse époque, τοῖν ἁγιωτάτοιν θεοῖν (IIIe siècle), θεαῖν CIG, 1445 » (2).

Dans le laconien de *Sparte* on ne relève que δύε (n° 4413 de Collitz) l. 7. Les autres exemples sont négatifs :

n° 4415 : 'Εβασίλευον Ἆγις Παυσανίας (années 402-398)

et n° 4464 : Καλλικράτης Τυνδαρίδαις.

De même à *Sellasie*. n° 4524 :

Πληστιάδης μ' ἀ[νέθηκε] Διοσκώροισιν ἄ[γαλμα]

Τυνδαριδᾶν δι[δύμων] μᾶνιν ὀπιδ[δ]ό[μενος] (la syntaxe du second vers rappelle la règle de διττός exposé dans le chapitre des tragiques) ; enfin, à *Epidauros Limera* n° 4546 l. 10 : ἔτη δύο.

(1) V. Emile Boisacq, *Les dialectes doriens*, 1891, surtout pp. 124-125. — Collitz, *Sammlung..... III Band, 2 Hälfte.*
(2) Boisacq. *Les dialectes doriens*, p. 124.

Au contraire, une inscription de *Cythère* est ainsi conçue : Μένανδρος ἁρμοστὴρ Τυνδαρίδαι. On corrige généralement en ajoutant un -ς au dernier mot, mais si l'on considère que Riemann, *Recherches archéol. s. l. iles ioniennes* IV p. 44, fait observer que « l'inscription est complète » et si l'on rapproche de τοῖ Ϝανάκοι d'*Argos*, on admettra sans doute qu'il s'agit d'un duel sans -ν comme dans le cas du παίδοι... θανό(ν)τοι de l'inscription attique déjà citée (CIA. I. 472).

Une glose laconienne d'Hésychius qui porte : ἐξωβάδια· ἐνώτια Λάκωνες, montre aussi le pluriel, mais, dans ce cas, il n'y a guère de doute que l'attique eût employé le même nombre.

On conclura de ces divers exemples que le laconien, au moins dans des expressions toutes faites, avait conservé l'emploi du duel jusqu'à la même époque que l'attique.

Les fragments du poète lyrique Alcman (678-640) qui passe, comme Corinne, pour avoir écrit dans son dialecte propre, ne contiennent que des exemples négatifs. Ce sont [1] : frag. 3 : Ὑμέ τε καὶ σφετέρως | ἵππως. Apollonios (*de Pronom.* 399 B) dit positivement qu'il faudrait ici σφώ et σφωϊτέρως ; de même en parlant des Dioscures, (frag. 8) le poète dit :

τοὺς τέκε οἱ θυγάτηρ.
Γλαύκω μάκαιρα.

Frag. 9 :

Κάστωρ τε πώλων ὠκέων δματῆρες, ἱπποταὶ σοφοί |
καὶ Πολυδευκὴς κυδρός

Frag. 23 (papyrus de Saqqarah) str. 3 : πάσον [2] κακὰ μησάμενοι (il s'agit des deux Hippocoontides) ; str. 7, v. 82 ..... σιοί (les Dioscures).

L'exemple du frag. 30 : σφεὰ δὲ προτὶ γούνατα πίπτω ne prouve rien, non plus que celui du frag. 34 : ὤϜαθ' ἑταίρων (il s'agit des compagnons d'Ulysse), mais dans le même frag. 34, le vers : χερσὶ λεόντειον γάλα θήσαο est déjà plus significatif puisque χεροῖν se rencontre souvent à l'époque attique et qu'on a relevé ποδοῖν plus haut chez Aristophane, précisément dans un passage en laconien, *Lys.* 1318).

Dans le frag. 34 on lit encore : καὶ σαλασσομέδοισ', ἂν ἀπὸ μάσδων....

(1) Bergk, *Poetae lyrici graeci* III.
(2) C'est-à-dire ἔπαθον.

et enfin le scholiaste *ad Hom. Od.* ψ 76 : dit : Ὁ δὲ Ἀλκμὰν καὶ τὰς γνάθους μάστακάς φησι .....

Il semble donc qu'il faille modifier quelque peu le jugement porté sur la langue d'Alcman et accorder que, dans cette période ancienne du lyrisme, les formes du duel n'étaient pas plus admises dans la langue spéciale à cette littérature qu'elles ne l'ont été d'abord dans les œuvres anciennes de la prose attique. Il paraît certain, en effet, qu'à cette époque reculée, le laconien parlé possédait encore la plupart des formes et des emplois du duel.

Tout s'explique du reste, si l'on réfléchit que les prédécesseurs et maîtres d'Alcman à Sparte étaient, l'un, le Lesbien Terpandre qui écrit dans un dialecte assez semblable à celui d'Homère « mais avec un mélange de formes doriennes(1) », et l'autre, le Crétois Thalétas qui a cultivé avant Alcman précisément les mêmes genres que lui. Or, on verra plus loin que le crétois avait perdu le duel de très bonne heure. Tout en admettant qu'Alcman ait donné à sa langue une couleur fortement laconienne, on ne peut nier que cette langue ne soit déjà, comme celle des lyriques postérieurs, un peu mélangée. On y trouve des éolismes : σαλασσομέδοισα cité plus haut, puis, fragm. 23, 44 : χλεννός ; αὐειρομέναι, 63, etc... Il est donc explicable qu'il n'ait pas admis dans cette langue le duel, bien qu'il l'entendît employer autour de lui. On peut encore consulter sur la question : H. Spiess, *De Alcmanis poetae dialecto*(2) (v. surtout p. 377) et H. Jurenka, *Zur Aufhellung der Alkman'schen Poesie*(3). Ce dernier auteur (v. surtout p. 251) admet franchement l'influence de la lyrique éolienne sur la langue d'Alcman, ce qui semble bien lever la difficulté signalée plus haut.

Dorien littéraire.

C'est peut-être ici le lieu de parler des auteurs qui, à la suite d'Alcman, ont cultivé le lyrisme choral et écrit dans le dorien littéraire. D'après M. Boisacq (*op. cit.*, p. 125), tous ces auteurs

(1) A. Croiset, *op. cit.*, p. 78.
(2) *Curtius' Studien*, II, pp. 331 sqq.
(3) *Wiener Studien* XVIII B, 1897, pp, 235 sqq.

ignorent l'emploi des formes du duel. La raison en est peut-être la suivante. Stésichore était originaire de Sicile, Ibycos, de la Grande-Grèce, Simonide et Bacchylide étaient des Ioniens de l'île de Céos. Pindare seul, qui était Béotien, présente quelques formes du duel. Les autres poètes, contemporains de Pindare ou plus anciens, ne connaissaient pas l'emploi de ce nombre par leur propre parler et, depuis Stésichore, ils écrivaient dans un « dorien littéraire et mitigé » « qui n'était parlé nulle part » et « dont la langue homérique formait le fond avec une teinte de dorisme » (1). Le duel n'était pas admis dans cette langue et même chez Bacchylide contemporain de Pindare, on n'en relève qu'un seul exemple, savoir δύο ... φῶτε (XVII v. 46 de l'éd. Blass, Teubner, 1900). Encore cet exemple est-il purement homérique, immédiatement suivi de μόνους et accompagné de cinq autres exemples négatifs dans la même pièce (*Thé ée*). On peut donc dire que chez Bacchylide lui-même' le duel n'est pas encore en usage. Chez Pindare au contraire, on n'en trouve pas moins de huit exemples de formes assez variées. Il faut évidemment pour l'explication de ces exemples attacher beaucoup d'importance au fait que Pindare, comme les poètes attiques ses contemporains, possédait le duel dans son parler local. Les exemples ont été relevés par M. Boisacq (*Dialectes dor.*, p. 125). Ce sont : χεροῖν, *Ol.* XIII, v. 9› (la pièce est de 464); ποδοῖν, *Ném.* IX, v. 47 (après le voyage du poète en Sicile) ; νώ, *Pyth.* IV, v. 147 (année 462) ; καταβάντε, *Ol.* IX, v. 43 (année 464) ; ἀτυζομένω, *Ol.* VIII, v. 38 (en 460) ; ἐρύκετον, *Ol.* X. v. 5 (après le voyage de Pindare en Sicile) ; κτισσάσθᾶν, *Ol.* IX, v. 45 (en 464) ; enfin ἐξικέσθᾶν, *Ném.* X, v. 64 (avant le traité entre Athènes et Argos).

Ces renseignements chronologiques sont empruntés à la récente édition de Pindare due à M. O. Schröder (*Poetae lyrici graeci Bergk*5 I) et ils ont leur importance, car on voit qu'aucun des exemples positifs cités plus haut n'est antérieur à l'apparition des premières œuvres où Eschyle ait employé le duel (2). Il y a donc peut-être lieu de croire que le lyrique béotien, qui lui aussi employait le duel dans son propre dialecte, s'est

(1) V. A. Croiset, *op. cit*, II, pp. 348, 362, 401-402.

(2) Les Perses (472). Plusieurs de ces exemples sont même postérieurs aux débuts de Sophocle (468).

cru autorisé par l'exemple d'Eschyle à s'en servir également dans la langue littéraire. Mais Simonide et Bacchylide montrent bien que, dans le cas de Pindare, la circonstance déterminante a été l'existence du duel dans les parlers béotiens. Ceci est une confirmation indirecte de la survivance du duel pour ce groupe de dialectes.

Tarente.

Une monnaie d'or datant de 400 environ porte d'un côté Τάρας et de l'autre Διόσκωροι. C'est tout ce qu'on peut tirer pour l'histoire du duel de l'épigraphie de la région, mais le fait que le duel était abandonné dans le nom même des dieux nationaux est assez significatif en lui-même. Une glose d'Hésychius donne aussi : ἆτα · ὦτα Ταραντῖνοι, mais le pluriel dans ce mot est un fait panhellénique, et on ne peut en tirer aucune conclusion.

Héraclée.

Les tables d'Héraclée qui ne remontent, il est vrai, qu'à la fin du IVe siècle, ne fournissent que des exemples négatifs. Ce sont [1] :

I, l. 70 μεσσόρως, δύο μέν.... δύο δέ... τὼς μέν... τὼς δέ...
l. 77 δύο ἀπέχοντας ἀπ'ἀλλάλων
l. 79 et 82 ἄλλως... δύο
l. 123 δύο μνᾶς ἀργυρίω
II, l. 21 ἐκ τῶν δυῶν τριγύων
l. 27 δυῶν χοινίκων
l. 35 πόδας δύο
l. 63 ὀρέγματα δύο
l. 64 δυῶν καδδίχων, χοινίκων δυῶν
l. 86 δυῶν χοινίκων
l. 104 πόδας δύο
l. 117 πόδες δύο

Donc, aucune trace du duel, pas même avec δύο. Δυοῖν lui-même a cédé la place à δυῶν. On voit toute la différence que

(1) F. Solmsen, *Inscr. Graec. dial.*, pp. 31 sqq. et Collitz, *III Band, 2 Hälfte.*

présentent sur ce point les parlers de Tarente et d'Héraclée avec ceux de la Laconie où l'on trouve θεοῖν, θεαῖν jusqu'au IIIe siècle.

Sicile.

Les inscriptions dialectales grecques de Sicile réunies par M. O. Hoffmann [1] ne renferment aucun exemple positif du duel si ce n'est le n° 5194 (*Palerme*) qui porte :

Κισσὸς καὶ Τρύφων οἱ Εἰκαδίου
ταλαίπωροι καὶ ἄωροι χρηστὼ
χαίρετε.

Mais s'il faut vraiment voir un duel dans χρηστώ qui contredit singulièrement les quatre autres pluriels, ce ne peut être qu'une imitation artificielle des anciennes inscriptions du continent. Tous les autres exemples sont en effet purement négatifs par exemple n° 3249 (Himère), τοὺς γονέας ; n° 5220 (Tauromenium) II, l. 15 :

γυμνασίαρχοι Ἀρτεμίδωρος
Ἀθάνιος Ἡρακλείδας Ὀλύμπιος ;

n° 5237 (*Catane*) εἰς μνείαν γονέων τέκνα ἐποίησαν (ces enfants sont au nombre de trois).

Le duel n'avait donc pas plus vécu dans les colonies grecques de la Sicile que dans celles de la Basse-Italie, et ce fait est confirmé en particulier pour le syracusain par les fragments qui nous restent de la comédie sicilienne. En faisant en effet le relevé des passages où le duel pourrait être employé chez ces auteurs (qu'a édités Kaibel dans les *Comicorum graecorum fragmenta*) on constate qu'il s'y rencontre 17 exemples négatifs d'emploi du duel, et aucun exemple positif. Voici les exemples d'Epicharme : Kaibel, frag. 21, v. 4 ; (le sujet est Hercule) :

σίζει δὲ ταῖς ῥίνεσσι, κινεῖ δ' οὔατα (sans var.) ; KAIBEL, frgt 34 : ἀλλ' ἄλλος ἔστειχε ὧδε τοῦδε κατὰ πόδας (il s'agit d'un parasite qui suit un riche) ; KAIBEL, frgt 75 = Athénée, IV 184 f : καὶ τὴν Ἀθηνᾶν δέ φησιν Ἐπίχαρμος ἐν Μούσαις ἐπαυλῆσαι τοῖς Διοσκόροις τὸν ἐνόπλιον. Ce τοῖς Διοσκόροις, qui est évidemment d'Épicharme, rapproché du τὼ σιώ laconien, a une valeur très probante pour

(1) COLLITZ, *Sammlung. III Band, Zweite Hälfte*, et *Erste Hälfte* (pour Syracuse).

la disparition du duel dans le dorien de Sicile. KAIBEL, frgt 90 .. τὰς πλευρὰς οἱόνπερ βατίς.. ἔχεις, Θεάγενες (correction de Kaibel pour : ἔχησθ' ἀτενές). KAIBEL, frgt 123 : λαοὶ τοξοχίτωνες, ἀκούετε Σειρηνάων. (Mais on ne peut savoir si Épicharme admet *deux* Sirènes seulement comme Homère, ou plusieurs comme les auteurs postérieurs). KAIBEL, frgt 125 : vv. 5-6-7 .. τρίγλα τε μία παχεῖα κἀμίαι δύο 6 διατετμᾱμέναι μέσαι, φάσσαι τε τοσαῦται παρῆν 7 σκορπίοι τε... (L'ἀμία est une sorte de thon; l'exemple est tout à fait significatif, surtout pour le masc. en -ο-, σκορπίοι). KAIBEL, frgt 134 : ἐν δὲ σκόροδα δύο καὶ γᾱθυλλίδες δύο (deux têtes d'ail et deux poireaux). Cet exemple est également très significatif pour les neutres et les féminins de thèmes en consonne. KAIBEL, frgt 57 : ἐντὶ δ' ἀστακοὶ κολύβδαιναί τε χὤς (= καὶ ὅς) τὰ πόδι' ἔχει μικρά, τὰς χεῖρας δὲ μακράς, κάραβος δὲ τοὔνομα (exemple remarquable pour les noms d'organes pairs). Enfin, KAIBEL, frgt 70 : λεκίδα κήμβάφια δύο (moins important, parce qu'il s'agit d'un neutre en -ιον). A ces 9 exemples, tous en faveur du non-emploi du duel, on ne saurait opposer que le frgt 71 de Kaibel = Athénée, 282 a : Ἐπίχαρμος δ' ἐν Μούσαις τὸν μὲν ἔλοπα (esturgeon) καταριθμεῖται, τὸν δὲ καλλίχθυν ἢ καλλιώνυμον ὡς τὸν αὐτὸν ὄντα σεσίγηκεν. Λέγει δὲ περὶ τοῦ ἔλοπος οὕτως·

τόν τε πολυτίμᾱτον ἔλοφ', (ὁ δ' αὐτὸς χαλκὸς ὤνιος)
ἕνα μόνον· καὶ χῆνον ὁ Ζεὺς ἔλαβε κἠκελήσατο
κατθέμεν αὐτῷ τέ οἱ καὶ τᾷ δάμαρτι θωτέρω.

Madvig a eu beau corriger la fin du premier vers en : καλλιώνυμος (*metro invito*, ajoute Kaibel), le contexte n'en reste pas moins irrémédiablement obscur, et on ne peut compter θωτέρω comme un exemple valable du duel, bien qu'on ait rencontré τὼ ἑτέρω dans une inscription attique citée plus haut (1). La conclusion est qu'Epicharme, précurseur d'Aristophane dans la comédie, ne connaissait déjà plus le duel. Il en est de même des autres comiques siciliens, dont les fragments ont été réunis par M. Kaibel (*op. cit.*) : le Pseudépicharme, qui nous fournit 3 exemples négatifs contre 0 exemple positif; Sophron, 2 ex. négatifs, 0 exemple positif; Sopater, 2 ex. négatifs et 0 ex. positif, et enfin Rhinthon, chez qui on trouve 1 exemple négatif contre

(1) Et dans plusieurs auteurs. — θωτέρω peut, du reste, être la forme dorienne de τοῦ ἑτέρου.

1 seul ex. positif aussi douteux que celui d'Épicharme. V. Kaibel, frg[t] 7, p. 186 : ἔχωσα καινὰν φαινόλαν καπαρτίω. Ce dernier mot ne peut guère être regardé comme un duel. Tout le monde le déclare absolument inintelligible.

Un exemple significatif, au contraire, est celui du frg[t] 253 de Kaibel :

τὰ πρὸ τοῦ δύ' ἄνδρες ἔλεγον

attribué à Épicharme par Athénée et par Platon (*Gorgias*, 505 e) et rangé sous la rubrique : Pseudépicharme par Kaibel, on ne sait trop pour quelle raison.

Argolide.

Dès qu'on rentre dans le Péloponnèse, on retrouve des exemples de l'emploi des formes du duel, au moins à l'époque ancienne. On connaît déjà la fameuse inscription d'Argos (n° 3374 de Collitz) : τοῖ Ϝανάκοι ἠμί gravée dans l'alphabet local sur une roue de bronze. On s'accorde aujourd'hui à y voir un génitif duel désignant les Dioscures. Mais deux autres inscriptions aussi anciennes ont le génitif pluriel du même mot, l'une (n° 3262) porte : τῶν Ϝανάκων (1) et l'autre (n° 3267) a été restituée ainsi par Röhl :

[τώδε τύπω δίων Ϝανά]κων ἀνέθηκ' ἐ[λάο]ντε.

La restitution de Röhl sans doute n'est pas certaine, mais si Ϝανάκων fait exception, il convient de citer aussi en faveur du duel le mot ἐ[λάο]ντε dont la finale est sûre et que M. Boisacq n'a pas relevé. Peut-être δύο ou sa forme argienne était-il exprimé dans la partie qui nous manque, ce qui expliquerait le contraste du pluriel et du duel. Le duel était donc encore employé à Argos à l'époque ancienne, bien qu'il fût déjà concurrencé par le pluriel, et, avec M. Baunack (*Stud. auf dem Gebiete des Griechischen und der arischen Sprachen*, I, 1, p. 175) on admettra, comme on l'a fait dans l'étude des formes, que ἄγωγις·ἄγωμεν glose argienne d'Hésychius contient un suffixe de 1[re] pers. du duel répondant au sanskrit *-vas*, en contradiction avec M. Boisacq qui s'est prononcé contre cette façon de voir (2).

(1) Le *h* est noté par Ͱ dans les trois inscriptions.
(2) Cf. Boisacq, *Dial. dor.*, p. 125 et *Bull. Soc. Ling.*, n° 38 (*s. finem*) (1893-1894).

En effet, on trouve encore de nouveaux exemples du duel dans une autre partie de l'Argolide, à Epidaure, et ceci à date beaucoup plus récente que les précédentes inscriptions, puisqu'elles sont rédigées dans l'alphabet ionien. Ce sont : nº 3282 : ἰλάρχω Πεδάκριτος Κλεοσθ[ένης], ἰλάρχω Φιλέας 'Ολυμπιάδα[ς], ἰλάρχω Δεξίστρατος. Bien qu'il n'y ait pas de trace de lettres après ce dernier mot, le duel n'en est pas moins certain, comme le montre la première ligne ἴλαρχος ἐπιλέκτος Φιλ [...] — Pour une raison quelconque, on n'aura pas gravé le second nom, ou bien le troisième ἰλάρχω est une faute que le graveur, entraîné par les deux têtes de ligne précédentes aura commise et qu'il n'aurait pu réparer sans gâcher l'inscription.

Une autre inscription dans le même alphabet contient clairement : (nº 3326) 'Αρκεσίλαος Λύσανδρος ἀνεθέτᾱν.

Enfin, dans la grande inscription du sanctuaire d'Esculape à Epidaure qui est bien plus récente, on lit encore ἀμφοῖν (sous-entendu χεροῖν) à la ligne 80. Tous les autres exemples — et ils sont nombreux — fournis par cette inscription sont négatifs, mais comme ils concernent tous des noms de parties paires du corps, l'absence du duel est moins probante qu'elle ne serait dans d'autres circonstances. Ce sont : l. 70-75 ὥστε τὰ βλέφαρα μόνον ἔχειν, ἐνεῖμεν δ'ἐν αὐτοῖς μηθέν ἀλλὰ κενεὰ εἶμεν ὅλως.

l. 90-95 ... τοὺς ὀπτίλλους (il s'agit des yeux d'*un* homme) ;

l. 95 sqq. ὁ θεὸς ἐς τὰς χῆράς οἱ ἔδωκε..... τὰν λόγχαν ἐν ταῖς χεροὶν ἔχων ;

l. 100 ... δόμεν οἱ ἐς τὰς χεῖρας καὶ συνράψαι τὰ στήθη (il s'agit d'un homme qui avait des vers intestinaux) .. ἐξῆλθε τὰ θηρία ἐν ταῖς χερσὶν ἔχων

l. 105 τὸν λίθον... ἐξῆλθεν ἐν ταῖς χερσὶν ἔχων ;

l. 120 τὰ ὄμματα (d'un nommé Alcétos) ;

l. 125 (un enfant aveugle) τοὺς ὀπτίλλους ὑγιὴς ἀπῆλθε.

Il faut ajouter le nº 3344 : Εὔδαμος... Τιμοκρατὶς 'Επιδαύριοι τὸν αὐτῶν υἱὸν... 'Απόλλωνι, 'Ασκλαπίωι et les consécrations analogues des nºs 3345 et 3346.

Les formes du duel ont pourtant continué à être employées en argien aussi longtemps peut-être qu'en laconien. M. Boisacq cite en effet d'après Baunack (*Stud.* I, 1, p. 108, nº 99) une inscription τ]οῖν Διοσκούροιν, où le nom divin, ayant la forme ionienne devenue celle de la κοινή, indique qu'on a affaire à un monument de date peu ancienne.

Messénie (1).

On relève un exemple positif dans le n° 4649 (Collitz) :

Σωτέλης, Ἀρχοῖ Λιμνάτι ἱεριτεύσαντε

« *Die Dualform ist als gesichert zu betrachten.* » Ἀρχοῖ est un nom propre de femme, et Λιμνάτι un datif désignant la déesse Artémis. L'inscription est du IIIe siècle avant notre ère.

A cet exemple il faut opposer : le n° 4666, inscription tardive qui porte : Δίων, Κλέανδρος χαίρετε et le n° 4672 (*Abiae*) :

[Β]ίων Ἀριστόλα, Τρίτιος Ἐργόνου Ἀβειᾶ[τ]αι... τὰν αὐτῶν εὐεργέτιν... εἰς αὐτούς...

Mais cette inscription est également récente, et aussi la suivante si l'on en juge par la forme du nom divin. Il s'agit du n° 4686 (île de Prota) qui est ainsi conçu : Διόσκουροι εὔπλ(ο)ιαν.

Bien que les documents soient peu nombreux pour l'histoire du duel en Messénie, il n'est sans doute pas trop hardi de conclure de la première inscription citée que ce nombre avait vécu jusque dans la période historique. L'exemple que nous possédons est unique, mais il est important parce qu'on a vu ailleurs que le participe est une des formes sujettes à passer le plus tôt au pluriel.

Mégare.

Il n'y a aucun exemple positif du duel dans les inscriptions de Mégare, mais il faut bien dire que les inscriptions de l'ancien alphabet local se réduisent à deux lignes (nos 3001 et 3002) de Collitz (III Band.1 Hälfte). Il se peut aussi que les formes du duel aient été abandonnées un peu plus tôt en mégarien que dans les dialectes voisins, car dans les *Acharniens* d'Aristophane (vv. 729 sqq.) le Mégarien mis en scène ne se sert du duel qu'une seule fois (2) (v. 733) :

ἀκούετον δή, ποτέχετ' ἐμὶν τὰν γαστέρα,

alors que les occasions d'employer ce nombre étaient en réalité fort nombreuses dans le passage dont il s'agit (exactement 29).

(1) Collitz, III, *Zweite Hälfte.*

(2) Il ne faut pas se dissimuler toutefois que le poète comique a pu en prendre à son aise avec les parlers des ξένοι qu'il faisait parler.

Cette proportion de 1 à 30 peut même porter à faire croire que ἀκούετον du v. 733 n'est qu'un expédient métrique. L'absence du duel pouvait être une caractéristique du parler mégarien facilement observable et mise en œuvre par Aristophane (1).

Corinthe.

Le duel est attesté à date ancienne pour le dialecte local par un vase (Musée du Louvre n° 48) sur lequel sont représentés deux lutteurs au pugilat. A gauche on lit : FιώκE ' il poursuit ' et à droite : φεύγE ' il fuit '. Entre les deux combattants il y a : πύκτα· qui est incontestablement un nominatif duel. C'est le n° 3153 de Collitz.

Cet exemple, bien qu'unique, est significatif, car on sait que les thèmes en -ᾱ- ont été des premiers à abandonner les formes qui étaient spéciales au duel.

DORIEN DES ILES.

C'est un fait bien connu que les formes du duel ne sont pas représentées dans les parlers des îles de la mer Egée (Théra Rhodes, Cos, Crète). Les inscriptions sont réunies dans le troisième volume de la Collection souvent citée de Collitz (1re partie). Pour le crétois, voici quelques exemples, tous négatifs, tirés de la loi de Gortyne écrite dans l'alphabet local et remontant au milieu du ve siècle avant notre ère (v. SOLMSEN, *Inscript. graec. dial.*, p. 52 sqq.).

I, l. 15 sqq. : αἰ δέ κ' ἀντὶ δο̄λοι μο̄λίο̄ντι (ils sont deux) πο̄νίοντες Fὸν Fεκάτερος ἔ̄μεν. . . . .
αἰ δέ κ' ἐ̄ ἀιποτέροις ἀποπο̄νίουτι

l. 25 τὸν δὲ δο̄λον ἐς κέ̄ρανς (c.-à-d. χήρανς) ἀποδόμε̄ν

l. 35 ἐς κέ̄ρανς

l. 40 ἀντὶ μαιτύρο̄ν δυο̄ν δρομέο̄ν ἐλευθέρο̄ν...

II, l. 12 δύο στατέρανς

l. 15-16 δύ' ὀδελόνς

l. 34 ἀντὶ μαιτύρο̄ν δυο̄ν

l. 46 αἴ κ' ἀνὲρ [κα]ὶ [γυ]νὰ διακρ[ί]νο̄νται..

(1) Dans l'ionien littéraire du poète lyrique Théognis de Mégare on ne relève aucune forme de duel.

III, l. 55 ἀντὶ μαιτύρõν δυõν

IV, l. 8 καὶ τὸς μαίτυρανς (les mêmes)

l. 28 ἄς κα δυõντι (cf. la formule béotienne ἄς κα ζώωνθι — il s'agit d'un père et d'une mère) ;

l. 40 δύο μοίρανς

VII, l. 46 ἐν τοῖς δ[υ]οῖς μένσί

X, l. 31 αἰ ἀποπõνίοιεν δύο μαίτυρες.

On voit que, même dans les circonstances les plus favorables, avec δύο, et quel que soit le thème du mot, c'est toujours le pluriel qui est employé.

Du reste, la création de δυῶν et de δυοῖς prouve que, depuis assez longtemps, le procès de la disparition progressive des formes du duel était achevé en crétois comme en ionien (1).

De même, pour le dialecte de *Théra*, on peut citer le nº 29 de M. Solmsen (p. 52), qui est du quatrième siècle et qui porte l. 12 :

ἐγ δύο μεδίμνων (remarquer δύο indéclinable);

et pour le parler de l'île de Cos (Solmsen, nº 33, p. 68 sqq. — ive siècle) :

A l. 49 ἄρτο[ι δύ]ο

l. 50 τούτοις (*iisdem*)

l. 61 κύλικες [καιναὶ] δύο δίδονται... γέρη δὲ οὔατα

B, l. 25 προχοὶ καιναὶ δύο.

Comme on ne saurait citer d'exemples positifs, ces exemples du pluriel suffiront sans doute à illustrer le fait que le duel était mort depuis longtemps dans les îles de l'Archipel.

Dorien septentrional (2).

Locride.

Les inscriptions locriennes sont très pauvres de faits concernant l'histoire du duel. On peut relever un exemple négatif dans le nº 1477 (chez les Locriens Ozoles) :

(1) On a déjà pu remarquer la même chose pour plusieurs dialectes. D'une façon générale, la création de formes proprement plurielles dans le nom de nombre δύο est un critère sûr montrant que le dialecte où ces formes se rencontrent a complètement abandonné le duel depuis un certain temps déjà. Ainsi, en gotique, le duel nominal n'existe plus. Aussi le nom de nombre affecte-t-il les formes plurielles : masc. *twai*, fém. *twos*, neutre *twa* et de même, *bai* n. *ba* 'ἄμφω'.

(2) V. Collitz. *Sammlung... Band II. Epire, Acarnanie, Etolie, Eniars, Phtiotide, Locride, Phocide, Delphes.*

φυλάσοντι οἱ θεόκολο[ι ...] ... Φιλόξενος ..... Εὐχανδρίδας Χαλειεῖς...

mais comme cette inscription est de 173 ou 172, elle ne prouve naturellement rien contre l'existence du duel à date ancienne.

Dans un document de date bien antérieure, la célèbre inscription d'Œanthéa (chez les Locriens Ozoles) (nº 1478 de Collitz = nº 34 de M. Solmsen, p. 73), on lit : B l. 40 : Hότι κα μὴ ἀνφοτάροις δοκέηι, Hοποντίων τε χιλίων πλῆθαι καὶ ΝαϜπακτίων τῶν ἐπιϜοίΟων πλῆθαι...

L'inscription date de la première partie du vᵉ siècle, mais il s'agit de ἀμφότερος qui a toujours hésité à prendre les formes propres au duel et, ce qui est plus grave, ἀνφοτάροις résumait ici deux collectifs où le sens pluriel pouvait s'imposer facilement. Il en résulte que cet exemple négatif n'a aucune valeur et que rien n'autorise à affirmer que le pluriel avait déjà complètement supplanté le duel dans cette région. Le manque d'occasions d'employer ce nombre dans l'inscription d'Œanthéa de même que le défaut d'autres inscriptions anciennes dans la Locride dont l'épigraphie est très pauvre, nous empêche sans doute de constater que le locrien ressemblait sur ce point aux dialectes doriens méridionaux.

Epire, Acarnanie, Etolie, pays des Enians.

Ce que l'on vient de dire de la Locride est également vrai de l'Epire et des pays avoisinants. On y trouve bien quelques exemples négatifs, mais les inscriptions sont tellement récentes qu'on ne saurait en tirer aucune conclusion. D'après le témoignage de Thucydide (Livre I), toutes ces régions, de même que la Locride étaient encore complètement barbares au moment où le reste de la Grèce continentale était déjà entré dans le courant de la civilisation. C'est peut-être ce qui explique le manque d'inscriptions anciennes dans la région. Quand plus tard la civilisation y eut aussi pénétré et qu'à l'imitation des autres cités, les peuples du nord-ouest se mirent à rédiger des documents publics ou privés, le duel avait déjà complètement disparu dans les parlers locaux comme dans le reste de la Grèce. Du reste, le même historien nous apprend que les Grecs étaient dans le

nord-ouest plus ou moins mélangés à des populations allogènes, de sorte que la situation y était à peu près la même que pour les colonies grecques d'Asie-Mineure, de Grande-Grèce ou de Sicile et pour la Crète. Si donc le duel avait été abandonné plus tôt dans ces régions, il ne faudrait pas s'en étonner ; mais les documents ne permettent d'affirmer ni dans un sens ni dans l'autre. Par exemple le n° 1413 (de Collitz — Etolie) porte bien : τοὺς ἀγῶνας. . . στεφανίτας, τὸμ μέν. . . τόν δέ mais il se place entre les années 179 et 172 avant notre ère.

De même, chez les Enians (n° 1429) on a :

b [ἐπὶ βασι] λέων Ἀλεξάνδρου ... καὶ Φιλίππου mais l'inscription a été rédigée peu de temps après la mort d'Alexandre (323). De même encore dans les n°s 1431 (après 195) ἰδιῶται puis deux noms propres ; 1432 *b* ὑπὲρ ἑκατέρας τᾶν πολίων ; 1435 (deuxième moitié du deuxième siècle) προστατευόντων puis deux noms propres au génitif ; 1448 (IIIe ou IIe siècle) deux noms propres et, en apposition, ἀπελεύθεροι et 1459 (vers 160, dans les derniers temps de la ligue étolienne) : [Ἀλέξ]ιππος καὶ Ἱππόλοχος Λαρι[σαῖοι φίλ]οι ... εὐχάριστοι ... αὐτούς... ... αὐ]τοῖς.

On le voit, tous ces documents sont trop récents pour nous apprendre quoi que ce soit sur un ensemble de faits qu'illustrent si bien les inscriptions et les œuvres littéraires de l'Attique aux VIe, Ve et IVe siècles.

Phocide.

En dehors de Delphes on ne trouve que des exemples négatifs, par exemple à Anticyre (n° 1523, l. 4) : (un tel et un tel) Δαυλιεῖς νοέοντες καὶ [φ]ρονέοντες ἀνέθηκαν, mais l'inscription est de l'époque romaine ; à Elatée (n° 1532) b. αὐτᾶν ... αὐτάς ... αὐταί (décret d'affranchissement) ; n° 1545 (Stiris) ἐλευθέρους. . . αὐτούς. . . ἕως ἂν ζῶντι (caractère également moderne) ; n° 1548 b. σώματα δύο γυναικεῖα... εἰ δέ κα τελευτάσωντι... αὐτῶν... αὐτούς (*der Schrift nach sehr spät* d'après Bechtel) ; de même le n° 1555 qui contient entre autres exemples (1555 e) σώματα γυναικεῖα δύο αἷς ὀνόματα... ἐλεύθεραι, mais qui est de l'époque romaine.

On se heurte donc ici encore à la difficulté qui vient d'être signalée pour les autres dialectes de la Grèce du nord-ouest.

Delphes (1).

La plus ancienne inscription effective de Delphes (n° 1683 de Collitz, années 495-490) n'offre malheureusement aucune occasion d'employer le duel. En revanche dans le n° 2561 (années 400-390), l. 21-22-23 on lit : σὺμ ψάφοις hεκατὸν ὀγδοήκοντα δυοῖν. La forme du nom de nombre suffirait à prouver que le duel n'était pas encore complètement tombé en désuétude dans la région, ou qu'il l'était depuis très peu de temps. Mais il y a mieux : la grande inscription des Labyades (n° 2502) dont plusieurs parties s'échelonnent entre 400 et 340 présente une forme décisive à ce point de vue : c'est πιναχίοιν (A l. 30) : πιναχίοιν ὀϐολοὶ τέτορες, ceci en l'an 351 ; et l'on lit encore δυοῖν dans la colonne B l. 14 ἐπιμηνιειᾶν δυοῖν (années 346-341 avant notre ère. Outre ce dernier exemple qui en réalité est nul bien qu'il conserve dans la forme du nom de nombre un dernier vestige de l'ancienne morphologie, on peut citer comme exemples négatifs dans la même inscription : A 20-25 Λαϐῶται, Δαμοφάνει Κορινθίοις et plus bas : οἱ Κορίνθιοι ναοποιοί ; puis, l. 60 μνᾶς δύο et 61 μναῖ δύο (année 347), l. 65 προστατευόντων (ici deux prostates) ; l. 70 τάλαντα δύο ; l. 80-85 (a. 345) βουλευόντων (avec deux noms d'hommes) ; l. 95 τάλαντα δύο acc. ; l. 100 μνᾶς δύο (deux fois) ; l. 105 στατῆρας δύο (année 343). B 105-110 βουλευόντων (deux noms d'hommes) ; l. 111 μνᾶς δύο et un peu plus loin μναῖ δύο (année 342) ; en 341, *ib.* l. 117 βουλευόντων (deux noms de magistrats) l. 120 = B l. 14 ἐπιμηνιειᾶν δυοῖν ; B 66 ναοποιοῖς ; même formule avec Δελφοῖς B 76, B 87, B 91, B 95 et B 100.

Se rapporte à l'année 351-350 le n° 2743 où l'on relève également : βουλευόντων (puis deux noms de magistrats).

Ce qu'il y a d'intéressant dans la grande inscription des Labyades, c'est qu'à la même époque, elle présente les mêmes traits de syntaxe que les monuments du dialecte attique. Démosthène par exemple emploie encore les duels en -οιν à côté de δυοῖν, sauf quand il s'agit de féminins en -ᾱ, mais δυοῖν continue à subsister dans ce cas et indépendamment. Il y a là un accord assez remarquable pour que l'on en puisse en induire que

(1) Valaori, *Das Delphische Dialekt*, 1901 et F. Solmsen (*op. cit.*, p. 77 sqq.).

l'ancienne syntaxe du duel s'est maintenue intacte en delphique aussi longtemps qu'en attique, jusqu'en 410 environ.

Malheureusement nous manquons d'inscriptions assez anciennes et assez étendues pour établir positivement le fait. Si un hasard nous avait privés de l'inscription des Labyades, nous aurions perdu jusqu'à la dernière trace du duel nominal et en serions réduits aux mêmes conjectures que pour l'Etolie, la Locride, l'Acarnanie et contrées avoisinantes. Ceci peut autoriser en une certaine mesure à affirmer que dans toute la Grèce du nord-ouest le duel s'est employé jusqu'à une époque voisine de celle qui nous est accessible par les documents. En tout cas, le fait n'est pas douteux pour le delphique. Il faut seulement remarquer qu'on n'a en delphique aucun exemple du duel d'une forme verbale.

Eléen (1).

Ici nous avons des inscriptions anciennes, où le duel est employé d'une façon rigoureusement conforme à la syntaxe des vieilles inscriptions attiques. Il y a des raisons de croire (d'après *Pausanias*, V, 6, 4 ; VI, 22, 4) que l'inscription nº 1115 (Collitz) est antérieure à l'an 570, on y lit :

l. 3 αἰ μὰν λεοίτᾱν (Nicarchidas et Plistaenos)...

l. 10 [... κα κρινοί]τᾱν Νικαρχίδας καὶ Πλείσταινος ποθελομέν[ω

l. 14 ἐπE κελοίστᾱν τὼ καταστάτω τὰν δᾱ[μιωργίαν...]

l. 16 Νικαρ [χίδας καὶ Πλείσταινος κελοίστᾱν, καταστ]αιάτᾱν δέ κα καὶ δᾱμιωργεοίτᾱν...

Ποθελεμέν[ω est une restitution autorisée par τὼ καταστάτω, et il n'y a pas d'exemple négatif.

Le nº 1154, bien qu'ancien également, présente un exemple négatif :

l. 5 τὰ δί(κ)αια δίφυια, τὸ δίκαιον τόδε...

mais il est d'une nature spéciale et rentre dans la règle de διττός étudiée dans le chapitre des Tragiques et dont on a signalé un autre exemple dans l'épigraphie dialectale. Il n'infirme donc en rien le témoignage de l'inscription précédente.

(1) V. Collitz, *I Band.* — M. Brugmann, *Gr. Gr.*³, p. 18, fait de ce dialecte un groupe à part, tandis que M. Solmsen (*op. cit.*), le range parmi les dialectes doriens du nord.

Dans le n° 1159, qui d'après Kirchhoff est de la première moitié du ve siècle, on lit :

l. 2-3-4 : τὰ δίκαια κ' ὑπαδυ(γ)ιοίο[ις] δυοίοις τ[αλάντω τετιμωμε] νοίοις καὶ τῶν σκευάω(ν τ') ὑπαδυ[γιοίοις...]

Ὑπαδυγιοίοις = ὑποζυγιόιν est rendu certain par la combinaison de δυοίοις et de la finale de participe -με[νοίοις quel que soit le verbe supposé. Une centaine d'années environ après l'inscription de 570 environ (n° 1151) il subsistait donc encore une trace du duel au cas oblique des thèmes en -ο-. Mais une première victoire du pluriel était l'addition -οις qui termine ces formes. Il est à croire en effet que l'ancien génitif-datif duel était * ὑπαδυγίοι comme en attique παίδοι ou en argien Fανάκοι et que le dialecte local y avait ajouté le -οις du datif pluriel par une extension abusive du procédé qui lui fit remplacer le -σι de la déclinaison consonantique par ce même -οις ; cf. par exemple ἀγώνοιρ (pour ἀγῶσι) dans une inscription qui se place après le temps d'Alexandre.

M. Blass suppose avec vraisemblance que le τ' qui précède le second ὑπαδυγίοιοις est élidé pour τοῖ et fait remarquer avec justesse que les dialectes grecs en général ont évité les formes disyllabiques de l'article, ce qui excluait * τοίοις. Il y aurait là une confirmation de l'explication donnée plus haut et qui est du reste celle de M. Brugmann (*Gr. Gr.*[3], p. 232). Outre ἀγώνοιρ, cet auteur cite encore un plus ancien χρημάτοις pour χρήμασι.

A la ligne 12 de la même inscription on relève encore καὐτοίοιρ au lieu de καὶ * αὐτοῖ, att. αὐτοῖν, et à la ligne 10 on lit clairement θεαρὼ ἄνδρε (ou ἄναρε) δύο. Röhl lit ἀνάρε et M. Blass penche pour cette lecture. Dans ce cas on aurait une forme très régulière, cf. ἀνέρε, skr. *nárā* et πατέρε : *pitárā*.

Dans les inscriptions éléennes postérieures à celle-ci, c'est-à-dire dans la seconde moitié du ve siècle, le duel n'apparaît plus, même avec des formes déjà modifiées sous l'influence du pluriel. Peut-être ce nombre a-t-il disparu un peu plus tôt que dans le dialecte attique.

Il convient de noter qu'à la fin du n° 1149 qui est du vie ou du ve siècle, là où M. Blass en 1884 (cf. Collitz, I, p. 317) lisait : κ' ἐνέχοιτο τοῖ(ν) ταύτη γεγραμμένοι, M. Solmsen (n° 39, pp. 84-85) lit maintenant τοῖ' νταῦτ' ἐγρα(μ)μένοι. Mais il ne peut guère s'agir ici d'une forme de duel.

CONCLUSION

Des faits exposés il ressort que le grec commun avait conservé le duel et que chacun des grands groupes dialectaux du grec le maintenait encore : c'est ce que prouvent le thessalien et le béotien pour l'éolien, le laconien, le corinthien et l'argien pour le dorien, l'arcadien pour l'achéen, l'attique pour l'ionien-attique. Ce n'est donc qu'au cours du développement particulier du parler de chacune des cités grecques que le duel a disparu ; et, plus ou moins tôt, il a disparu dans tous d'une manière indépendante. On ne trouve des formes du duel que dans les inscriptions des parlers continentaux. L'éolien τὼ ἐπιστάτα de Néandréia et le sicilien χρηστώ de Palerme seraient les seuls faits que l'on pourrait opposer à cette constatation faite d'abord par M. Meillet (*Introduction*... p. 8). Mais on a vu que ni l'un ni l'autre exemple ne sauraient inspirer confiance, le premier pouvant provenir de Grecs du continent établis en Troade et le second étant d'une date trop récente pour qu'on y voie autre chose qu'une imitation après coup des anciennes habitudes syntaxiques des parlers de la métropole. Ce qu'il y a de curieux, c'est que les dialectes les plus étroitement apparentés présentent ou non des traces du duel suivant qu'ils font partie de la masse continentale ou qu'ils sont des dialectes d'Asie-Mineure ou des îles ou d'Italie. L'arcadien s'oppose ainsi au cypriote dont il est par ailleurs si voisin ; le thessalien et le béotien se distinguent de la même façon de l'éolien d'Asie ; l'ionien qui n'a pas, du moins à l'époque historique, d'établissements continentaux, ignore le duel ; les dialectes du Péloponnèse et du nord-ouest de la Grèce conservent tous au moins des traces du nombre duel alors que ceux des îles de la mer Egée, de la Grande-Grèce ou de la Sicile n'en présentent aucune. Les conditions sociales nouvelles qui ont été la conséquence de l'envoi des colonies sont sans doute pour beaucoup dans l'évolution à cet égard identique de dialectes si différents(1) (v. A. Meillet, *Obser-*

(1) La « rapidité de l'évolution linguistique (du latin) coïncide... avec les changements également rapides et profonds qu'ont subis à Rome les institutions familiales, économiques et politiques et l'étendue de la cité elle-même. »

vations sur le verbe latin, *Mém. Soc. Ling.*, XIII, p. 350 sqq.). Un fait remarquable également, c'est que nos inscriptions, si fragmentaires soient-elles, nous révèlent que, sur le continent, les choses se sont passées plus tard d'une façon analogue. D'une façon générale, on ne trouve le duel employé que dans les vieilles inscriptions rédigées dans les anciens alphabets locaux. La décadence du duel coïncide dans les cités du continent comme en Attique, avec l'adoption du nouvel alphabet et l'avènement des démocraties, et ce nombre disparaît, aussi comme en Attique, dans le courant du IVe siècle. Ce n'est qu'en Laconie, groupe de cités conservatrices par excellence, que l'on trouve encore au IIIe siècle des exemples de duels (en -οιν). Encore n'est-on pas bien sûr qu'il ne s'agisse pas là comme dans les inscriptions attiques de basse époque d'une restauration artificielle. L'évolution de la langue semble donc rattachée à l'évolution sociale.

D'autre part, si l'on examine les exemples du duel qui se rencontrent dans les divers dialectes non-attiques, on constate que, parmi les formes du duel nominal, celles en -οιν ou -αιν sont le mieux et le plus longtemps représentées (environ 15 exemples). Viennent ensuite les formes en -ω avec 10 exemples positifs, puis les thèmes consonantiques avec 6 exemples (dont deux participes). Au contraire les thèmes en -ᾱ-, même masculins, ne sont représentés que par deux exemples : πύκτα et le très incertain ἐπιστάτα de l'Eolide d'Asie-Mineure. Dans les verbes, le mégarien ἀκούετον qui n'est pas bien sûr non plus, est le seul exemple du duel d'une deuxième personne à désinence primaire, forme qui du reste trouve peu d'emploi dans les textes épigraphiques. Au contraire, on compte une dizaine d'exemples d'une formation secondaire en -τᾱν, en béotien, en argien et en éléen, ce qui confirme l'observation faite sur les écrivains attiques que les formes en -την sont des dernières à disparaître.

Ceci, ajouté au fait qu'on a également rencontré des exemples de la règle de διττός, de celle de ἀμφότερος et de celle du participe, montre qu'en gros, et même sur certains points de détail, l'évolution des emplois du duel a été la même dans les dialectes continentaux, quels qu'ils fussent, et dans le dialecte attique. Ce dernier dialecte se rapproche de l'ionien, on le sait de reste, par bien des points, mais il s'en éloigne pour toute la syntaxe

du duel. Au contraire, il se rapproche par là des dialectes qui l'avoisinent, qu'ils soient éoliens, doriens ou éolo-doriens. C'est peut-être le cas de rappeler qu'en morphologie comme en phonétique les limites des diverses conservations et innovations chevauchent les unes sur les autres. La conservation, du moins temporaire, des formes et emplois anciens du duel est indépendante de toutes les limites phonétiques ou autres qui séparent les divers parlers de la Grèce continentale.

CHAPITRE VIII

HOMÈRE ET HÉSIODE

L'emploi du duel dans la langue homérique et chez Hésiode

La langue homérique, idiôme artificiel et littéraire, de création éolienne et d'adaptation ionienne, ne se rapporte franchement à aucun des groupes de dialectes ci-dessus étudiés.

Ce n'est pas la notation sincère du parler d'un endroit donné à un moment donné, mais déjà une norme interdialectale, non seulement au point de vue des dialectes proprement ioniens, mais encore à un point de vue éolo-ionien, ce qui est plus considérable. C'est la première κοινή littéraire qui nous soit accessible. Elle est, au point de vue du duel, très intéressante par les archaïsmes qu'elle a conservés, comme elle l'est en général pour ce qui concerne la morphologie. Mais on conçoit qu'elle ne pouvait être étudiée utilement qu'après examen de tous les dialectes locaux,

La langue de tous les Attiques est aussi, dira-t-on, une langue littéraire, même celle d'Aristophane ou de Platon. Sans doute, mais ici et dès avant ces auteurs, qui, du reste, écrivent en somme la langue locale, nous avons le témoignage irréfragable des inscriptions attiques qui nous prouve que dans ce dialecte les emplois du duel avaient survécu tels qu'ils pouvaient exister à l'époque préhellénique et à peu près tels qu'ils étaient dans la langue commune indo-européenne. Pour Homère, rien de pareil.

Si dans bien des passages du texte homérique le nombre duel est employé comme il le serait en sanskrit védique ou dans le vieux-slave de l'Évangile, d'autre part aussi, dans des cas infiniment plus nombreux, le duel ou bien fait complètement défaut

ou est mélangé de telle sorte avec des formes du pluriel qu'il ne peut s'agir que d'un emploi purement traditionnel et que visiblement ce nombre avait cessé d'être employé dans la langue courante des auteurs des poèmes homériques, comme en effet il a disparu, on le sait, dès avant les premiers textes dans les dialectes grecs d'Asie Mineure. Il y a des contradictions flagrantes entre l'emploi et l'abandon des formes du duel dans les mêmes parties de l'Iliade ou de l'Odyssée. Et ces contradictions se rencontrent, non seulement dans les parties des deux poèmes que l'on peut soupçonner d'être plus récentes, mais encore dans les chants qui sont incontestablement et de l'aveu de tous les critiques, le noyau le plus ancien des poèmes en question, comme est, par exemple, le premier chant de l'Iliade.

Il est bien connu que la langue de l'Odyssée est sensiblement postérieure à celle de l'autre épopée, et on trouvera plus loin une confirmation de cette opinion au point de vue spécial qui nous occupe. Mais si, dans l'Iliade elle-même, une partie quelconque a le droit de revendiquer une grande ancienneté, c'est le chant A. Les conclusions que l'on en pourra tirer vaudront *a fortiori* pour le reste de l'Iliade et avec un nouveau degré de probabilité, pour l'Odyssée en général et pour ses parties récentes en particulier. Voici donc la description aussi exacte que possible de l'usage du duel dans ce chant de l'Iliade pris comme type :

Aux vv. 6-7, emploi régulier du duel :

ἐξ οὗ δὴ τὰ πρῶτα διαστήτην ἐρίσαντε
Ἀτρείδης τε Fάναξ ἀνδρῶν καὶ δῖος Ἀχιλλεύς.

De même au v. 8 :

τίς γάρ σφωε θεῶν ἔριδι ξυνέηκε μάχεσθαι ;

Mais au v. 14 on a déjà :

στέμματ' ἔχων ἐν χερσίν..... —

Au vers 16 on lit :

Ἀτρείδα δὲ μάλιστα δύω, κοσμήτορε λαῶν.

Ceci est probablement une vieille formule, car on la retrouve ailleurs à plusieurs reprises.

Au contraire, dans le vers qui suit immédiatement (17) on trouve :

Ἀτρεΐδαι (vocatif).

Nouvelle exception au v. 45 :

τόξ' ὤμοισιν ἔχων...

et au v. 46 :

..... ἐπ'ὤμων χωομένοιο.

Dès le vers 58, on rencontre la très fréquente formule :

..... πόδας ὠκὺς 'Αχιλλεύς

qui, si l'on ne tient compte que du seul chant A, se lit encore aux v. v. 84, 148, 215, 364, 489. Ceci semble prouver qu'aux plus anciens temps où remontent les formules de la langue épique, le duel connaissait déjà quelques cas d'exception, peut-être favorisés par la métrique, car πόδε ὠκύς eût été impossible, le second mot ayant toujours eu une initiale purement vocalique (skr. *āçúḥ*).

Χερσίν désignant les « mains » d'un seul personnage se retrouve encore au v. 77. De même στήθεσσιν ἑοῖσιν au v. 83, opp. skr. *stánau* 'les seins';

..... βαρείας χεῖρας (le sujet est οὔτις) au v. 89.

Au v. 104 au contraire on lit :

..... ὄσσε δέ Ϝοι πυρὶ λαμπετόωντι ϜεϜίκτην

Ceci est encore une formule connue, et elle doit être tout à fait antique, non seulement parce que ὄσσε est encore parfaitement senti comme une forme du duel (dans d'autres endroits, ὄσσε est accompagné d'un verbe au pluriel et même au singulier, tout comme s'il était un pluriel neutre), mais à cause de la correction absolue de la forme Ϝε-Ϝίκ-την qui est bien celle que l'on attend régulièrement d'après la morphologie indo-européenne.

Le v. 166 χεῖρες ἐμαὶ διέπουσ'(ι)

et le v. 189 στήθεσσιν λασίοισι ne font que répéter des exceptions connues déjà.

Mais le v. 200 est intéressant en ce qu'il contredit franchement la belle régularité du v. 104. L'adjectif qui accompagne ὄσσε est bien au duel, mais le verbe est au pluriel.

δεινὼ δέ Ϝοι ὄσσε φάανθεν [1].

Cette formule est répétée T, 17 : 16 ἐν δέ Ϝοι ὄσσε | 17 δεινὸν ὑπὸ βλεφάρων... ἐξεφάανθεν, mais elle est sans doute de facture plus récente que celle du v. 184.

Au v. 214 on trouve une exception au duel du pronom de la 1re personne :

(1) Il ne semble pas du reste qu'Homère ait souvent employé le duel des aor. en -θην, cf. pourtant κλινθήτην K 350 après φωνήσαντε 349. Au contraire, il a plus souvent des ex. comme ἐταρπήτην d'un aor. en -ην.

πείθεο δ'ἡμῖν (c.-à-d. à moi, Pallas et à Héra). Νῶϊν est du reste employé dans l'Iliade 14 fois d'après Gehring (et douze fois dans l'Odyssée) v. *Index Homericus*, p. 559).

Ceci n'empêche pas qu'au v. 216, Achille se serve du possessif σφωΐτερον... (Ϝέπος) ce qui implique contradiction.

On n'insistera pas sur le v. 225 : κυνὸς ὄμματ' ἔχων non plus que sur le v. 238 où, du reste, le sujet-possesseur est du pluriel : ἐν παλάμης, parce qu'il s'agit ici, comme dans quelques-uns des exemples relevés plus haut, de noms d'organes pairs, mais on attachera plus d'importance aux exemples négatifs caractéristiques que présentent le v. 247 : τοῖσι δὲ Νέστωρ (Achilli Agamemnonique), et le v. 250 :

τῷ δ'ἤδη δύο μὲν γενεαὶ μερόπων ἀνθρώπων
ἐφθίαθ' (-το).

De même au v. 253 :

ὅ σφιν ἐϋφρονέων

(il s'agit des deux mêmes héros).

Au contraire, le v. 257 (discours de Nestor à Achille et Agamemnon) présente régulièrement :

εἰ σφῶϊν τάδε πάντα πυθοίατο μαρναμένοιϊν,

mais immédiatement après, on lit :

v. 258 :

οἳ περὶ μὲν βουλὴν Δαναῶν, περὶ δ'ἐστὲ μάχεσθαι

et v. 259 :

ἀλλὰ πίθεσθ' et dans le même vers : ἄμφω δὲ νεωτέρω ἐστὸν ἐμεῖο.

Ce passage est un exemple typique du mélange incohérent que les aèdes homériques ont souvent fait des formes du duel et de celles du pluriel.

Le v. 260 fournit un nouvel exemple du pluriel d'un pronom personnel se rapportant à deux personnes :

..... ἀρείοσιν ἠέ περ ὑμῖν | ἄνδρασιν ὡμίλησα .. . .

et de même le v. 274 :

ἀλλὰ πίθεσθε καὶ ὔμμες

où se trouve repris le πίθεσθε du v. 259. Remarquer ici la forme du pronom.

Nous retrouvons de nouveau χερσί au v. 298 (il s'agit d'une seule personne : ἐγώ) et, avant de cesser d'en relever les exemples, il convient peut-être de signaler que jamais, dans Homère, on ne lit χεροῖν ou même χειροῖν qui est proprement

attique. Au contraire, on a χεῖρε 7 fois dans l'Iliade et 7 fois dans l'Odyssée.

Nouvelle contradiction dans les v. v. 304-305 :

ὣς τώ γ' ἀντιβίοισι μαχησαμένω Ϝεπέεσσιν
ἀνστήτην, λῦσαν δ'ἀγορὴν παρὰ νηυσὶν 'Αχαιῶν

Encore pourrait-on soutenir qu'ici le verbe λῦσαν a pour sujet l'indéterminé pluriel que nous rendons en français par « on », mais au v. 321 le doute n'est plus possible, car on y dit de Talthybios et d'Eurybatès :

τώ 'Ϝοι ἔσαν κήρυκε καὶ ὀτρηρὼ θεράποντε·

Ici, le duel est fidèlement observé, sauf dans le verbe, et il s'agit précisément du verbe « être » qui, étant plus fréquemment employé que d'autres, devait mieux conserver toutes ses formes.

Au contraire, au v. 322, on trouve l'impératif : ἔρχεσθον, et au vers suivant ἑλόντε nom. avec ἀγέμεν remplaçant un impératif.

Une très vieille formule commence le v. 327 :

τὼ δ'ἀέκοντε βάτην...

Elle est irréprochable au point de vue du duel. L'antiquité de cette tournure est prouvée par ce fait que, souvent ailleurs chez Homère, l'aoriste radical (ἔ)βη-ν a perdu toute apophonie radicale au pluriel et au duel et qu'on lit par exemple (Θ 343, υ 158) (ἔ)βησαν et en particulier (Ζ 40, θ 49) ἐβήτην (donc forme analogique récente) au lieu de ἐβάτην.

Au vers 328 ... ἱκέσθην est tout aussi régulier, mais dès le vers 329 on rencontre : τὸν δ'εὗρον bien que les deux sujets soient toujours les mêmes : Talthybios et Eurybatès.

Au v. 330 le duel reprend :

...οὐδ'ἄρα τώ γε Ϝιδὼν γήθησεν 'Αχιλλεύς

et il continue régulièrement dans les v. v. 331 et 332 :

τὼ μὲν ταρβήσαντε καὶ αἰδομένω βασιλῆα | στήτην,

mais il est immédiatement contredit dans le second de ces vers qui continue ainsi :

οὐδέ τί μιν προσεφώνεον οὐδ' ἐρέοντο.

De même, aux vv. 334-335, Achille interpelle les *deux* hérauts en se servant d'abord uniquement du pluriel :

χαίρετε, κήρυκες, Διὸς ἄγγελοι...
ἆσσον ἴτ' · οὔτί μοι ὔμμες ἐπαίτιοι...

ce qui ne l'empêche pas d'ajouter :

ἀλλ' Ἀγαμέμνων |
336 ὅ σφωε (Hentze σφῶι Teubner 1899) προΐει

et de dire à Patrocle (v. 338) :

καὶ σφῶϊν δὸς ἄγειν. τὼ δ' αὐτὼ μάρτυροι ἔστων.
(Hentze καί σφωιν).

Bien qu'ici ἔστων puisse être regardé comme un duel ou comme un pluriel (1), μάρτυροι n'en constitue pas moins une contradiction choquante.

Il en est de même, si l'on compare les deux vers 347 et 348 : *les deux hérauts* retournent au camp :

τὼ δ' αὖτις ἴτην παρὰ νῆας Ἀχαιῶν,

mais Briséis ne les suit qu'à regret :

ἡ δ' ἀέκουσ' ἅμα τοῖσι γυνὴ κίεν.

On rencontre de nouveau χεῖρας au v. 351 et χερσίν au v. 373 qui n'est, du reste, que la répétition pure et simple du v. 14, de même que le v. 375 n'est que celle du v. 16 : Ἀτρείδα δὲ μάλιστα δύω... ; mais au v. 391, par une contradiction complète avec ce qui précède, on ne trouve plus que des pluriels, bien que les sujets soient toujours les deux mêmes personnages :

τὴν δὲ νέον κλισίηθεν ἔϐαν κήρυκες ἄγοντες.

Le v. 407, où Thétis est priée d'embrasser les genoux de Zeus : καὶ λαϐὲ γούνων, n'a rien que d'ordinaire, mais le v. 430 :

τήν ῥα βίῃ ἀέκοντος ἀπηύρων

constitue une véritable exception.

Dans la suite, on rencontre à nouveau plusieurs exemples du pluriel de χείρ (441, 446, 463), μηρούς au v. 460 et μῆρα (collectif) au v. 464. De même μηρούς, v. 460; mais il s'agit d'un grand nombre de victimes (ἑκατόμϐην 447).

La formule καὶ λάϐε γούνων est répétée à l'indicatif au v. 500 et, au v. 512, il y a une formule analogue, toujours au pluriel : Θέτις δ' ὡς ἥψατο γούνων. Enfin, au v. 528, il est dit que Zeus fronce *les sourcils*, ce qui est exprimé également par un pluriel :

ἦ καὶ κυανέῃσιν ἐπ' ὀφρύσι νεῦσε Κρονίων.

(1) V. G. Meyer, *Gr. Gr.*, à propos de κομείτων Θ 109, à la page 653 de la 3e édition (1896). Le vers entier est :

τούτω μὲν θεράποντε κομείτων, τώδε δὲ νῶι | ... ἰθύνομεν ...

Mais tout ceci est moins probant, puisqu'il s'agit de parties paires du corps. Au contraire, au v. 531, on relève une forte contradiction :

τώ γ'ὣς βουλεύσαντε διέτμαγεν·

(cf. φάανθεν du v. 189 —, il s'agit de Zeus et de Thétis).

Encore une fois λάβε γούνων au v. 557, ἀάπτους χεῖρας ἐφείω au v. 567 ; puis on rencontre, sous 574-575, deux phrases où le duel est employé très régulièrement, mais qui faisaient probablement partie d'une très vieille légende populaire :

εἰ δὴ σφῶ' ἕνεκα θνητῶν ἐριδαίνετον ὧδε (Hentze σφὼ).
ἐν δὲ θεοῖσι κολωιὸν ἐλαύνετον.

(c'est Héphaistos qui parle à Zeus et à Héra). Mais au v. 587, le même personnage dit qu'il ne voudrait pas voir de *ses yeux* Héra maltraitée et cela est exprimé par : ἐν ὀφθαλμοῖσιν ἴδωμαι | θεινομένην, alors qu'au point de vue métrique, ἐν ὀφθαλμοῖιν eût fait parfaitement l'affaire.

Il y a donc *six* passages dans le chant A de l'Iliade où le duel est employé sans mélange de pluriels. Ces passages sont tous très courts, et trois d'entre eux sont certainement de vieilles formules, dont une est répétée deux fois :

Ἀτρείδα δὲ μάλιστα δύω, κοσμήτορε λαῶν.

Encore la première fois, ce duel est-il contredit par le pluriel Ἀτρεῖδαι qui commence le vers suivant et qui n'est pas accompagné de δύω. A part ces quelques passages, le mélange des formes du duel et de celles du pluriel, quelquefois dans la même proposition, est tout à fait incohérent.

Il en est de même et à plus forte raison si l'on examine au même point de vue un chant quelconque de l'Odyssée, le chant XXI (φ) par exemple, choisi tout à fait arbitrairement.

Le premier exemple est bien conforme à la syntaxe du duel et doit être ancien. v. 15 (il s'agit d'Ulysse et d'Iphitos) :

τὼ δ'ἐν Μεσσήνῃ ξυμβλήτην ἀλλήλοιϊν.

C'est un des très rares passages où l'on rencontre le duel du pronom réciproque (deux autres seulement dans l'Odyssée).

Mais dès le v. 19 on relève deux exceptions à la fois : εἴπαθ' ὅπως ὑμέας ... κελεύει, et au v. 36 la contradiction flagrante : γνώτην ἀλλήλων...

Au v. 47, les *deux* verrous sont désignés par le pluriel ὀχῆας et au v. 55 on relève : φίλοις ... γούνασι de même que παρειάων au

v. 65 et ἐν παλάμῃσιν, bien qu'il ne s'agisse chaque fois que d'une seule personne.

Au v. 85, Antinoos interpelle les deux bergers par un pluriel :

νήπιοι, ἀγροιῶται, ἐφημέρια φρονέοντες,

puis il continue par le duel :

ἆ δειλώ, τί νυ δάκρυ κατείβετον ἠδὲ γυναικὶ
θυμὸν ἐνὶ στήθεσσιν ὀρίνετον. . . .

pour reprendre le pluriel au v. 89 ἀλλὰ ... δαίνυσθε καθήμενοι, puis le duel au v. 90 :

κλαίετον ἐξελθόντε καταυτόθι τόξα λιπόντε.

Cette période est un curieux exemple d'incohérence dans l'emploi des formes du duel.

Au v. 99, les *mains* d'Ulysse sont désignées par χειρῶν tandis qu'au v. 118 les *épaules* d'un autre personnage le sont par : ἀπ' ὤμοιϊν.

En revanche, au v. suivant on lit le pluriel ὤμων.

Χερσί au v. 132 et χεῖρας au v. 150 ne méritent que peu d'attention, mais le v. 186 où l'on parle d'Antinoos et d'Eurymaque est entièrement au pluriel :

ἀρχοὶ μνηστήρων, ἀρετῇ δ'ἔσαν ἔξοχ'ἄριστοι.

Ceci toutefois est moins grave que le mélange du v. 188 :

τὼ δ'ἐξ οἴκου βῆσαν ὁμαρτήσαντες ἄμ' ἄμφω

car ἄμφω souligne encore la contradiction. Le v. 190 présente franchement le pluriel : μετὰ τούς de même que le v. 195 :

ποῖοί κ' εἶτ' Ὀδυσῆι ἀμυνέμεν ;

et que le v. 198 :

εἴπαθ' ὅπως ὑμέας ..., tandis qu'après le χεῖρες du v. 202, on lit deux duels au v. 209 :

γιγνώσκω δ'ὡς σφῶιν ἐελδομένοιϊν ἱκάνω.

En revanche, au v. 206, les deux mêmes personnages sont désignés par σφέ (élidé) et au v. 207 le pluriel continue :

οἴοισι δμώων . . .

Au v. 214, Ulysse promet à ses deux serviteurs de leur donner chacun une épouse, ce qui est exprimé par :

ἄξομαι ἀμφοτέροις ἀλόχους ...

ici tout est au pluriel, mais au v. 216, tout est au duel :

Τηλεμάχου ἑτάρω τε κασιγνήτω τε ἔσεσθον

et de même au v. 218 :

ὄφρα μ'εὖ γνῶτον πιστωθῆτόν τ' ἐνὶ θυμῷ.

En revanche, on se heurte à une nouvelle contradiction, v. 222 :

τὼ δ'ἐπεὶ εἰσιδέτην εὖ τ'ἐφράσσαντο Ϝέκαστα

et au vers suivant :

223 : χλαῖον ἄφ', ἀμφ' Ὀδυσῆι δαίφρονι χεῖρε βαλόντε

La fin de cet hexamètre est probablement une ancienne formule qui montre qu'au temps où le duel était encore bien vivant, il pouvait s'employer pour les organes pairs, même quand il s'agissait de plusieurs personnes.

Par contre, au v. 224 où il ne s'agit que des *épaules* du seul Ulysse, on lit ὤμους, puis le verbe κύνεον et le part. ἀγαπαζόμενοι sont au pluriel bien qu'ils aient pour sujet les deux bergers. De même au v. 225, leurs *têtes* et leurs *mains* sont désignées par : κεφαλὰς καὶ χεῖρας, ce qui est irrégulier au moins pour le premier mot.

Au v. 226 on lit le pluriel ὀδυρομένοισιν (des 2 pâtres) et au v. 228, Ulysse leur parle cette fois au duel : παύεσθον, tandis qu'au v. 230, il ne se sert que du pluriel : ἀλλὰ προμνηστῖνοι ἐξέλθετε. Le pluriel continue au v. 231 : ὕμμες, mais, v. 244, on retrouve le duel employé seul : ἐς δ' ἄρα καὶ τὼ δμῶε ἴτην... Le mot ἴτην n'ayant jamais eu de F (i. e. **éi-mi*, gr. εἶμι, skr. *émi*), ce vers doit être de facture récente.

A partir de cet endroit, tous les exemples sont négatifs. Ce sont : χειρῶν v. 282, οὔατα ... ῥῖνάς τε vv. 300-301, χερσίν v. 315, ποσσὶ πέδιλα v. 341, βλεφάροισι v. 358, χερσίν v. 373, χείρεσσ', v. 379 et χερσίν v. 399, ὀφρύσι v. 431, enfin γλυφίδας (les deux encoches d'une flèche) v. 419. On voit qu'à part le dernier, tous ces exemples se rapportent à des parties paires du corps, ce qui en diminue l'importance.

Outre les contradictions signalées, il sera peut-être utile de relever que les exceptions au duel sont ici au nombre de 49, soit le double des exemples positifs (26). La proportion est déjà presque la même dans le chant A de l'Iliade étudié plus haut (43 : 24). Ces exemples se répartissent comme suit :

	Positifs.	Négatifs.
ἀλλήλο-	1	1
Démonstr.	3	1
Pr. pers.	2	3
Org. pairs	2	20
Substantifs	3	1
Vocatifs	1	1
Formes verbales	11	10
Participes	3	5
Adjectifs	0	3
Paria arte	0	2

On voit par là que la grande source d'exceptions est chez Homère comme ailleurs la catégorie des choses appariées naturellement ou habituellement. Au contraire, le duel occasionnel et celui des formes verbales sont assez fréquents. Les autres tendances observées chez les auteurs attiques se manifestent également ici [1]. Enfin, à part l'exemple :

τὼ δ' ἐν Μεσσήνῃ ξυμβλήτην ἀλλήλοιϊν,

il n'y a plus, comme dans l'Iliade, de phrases tout à fait isolées présentant le duel sans exception. Le plus souvent ce nombre est employé ou non d'une façon très peu conséquente.

Cette inconséquence n'est naturellement pas un fait propre à un chant déterminé de l'Iliade ou de l'Odyssée ; elle s'étend à la totalité de ces deux poèmes. Il suffit, pour s'en convaincre, de parcourir attentivement l'étude de M. W. Ohler intitulée : *Ueber den Gebrauch des Duals bei Homer* (Mainz, 1884, Progr.). On y verra que, sauf dans ce que l'auteur appelle vers de transition, exhortations (verbes à l'impératif) et comparaisons (pp. 19 à 23), donc dans tout ce qui peut être formule, le duel n'est jamais employé régulièrement. Encore, même dans ces cas, la régularité n'est-elle que rarement absolue.

Si l'on envisage maintenant tous les passages où le duel était particulièrement favorisé par la présence d'un mot insistant sur l'idée de *deux*, on arrive encore à la même conclusion. C'est ce que M. Ohler a fait pour ἄμφω et ἀμφότερος aux pages 9-12 du

(1) La langue des poèmes homériques est donc déjà, pour ce qui est du duel, au point où se trouve le dialecte attique dans la première moitié du IVe siècle avant notre ère.

programme cité (1) et, sans entrer dans le même détail pour δύω, il ajoute simplement qu'Homère, de même que pour ἄμφω et ἀμφότερος, emploie ce numéral tout à fait arbitrairement, tantôt avec le duel, tantôt avec le pluriel.

Mais comme δύω est plus important au point de vue de l'histoire du duel que ἄμφω ou ἀμφότερος, on a fait le relevé des passages de l'Iliade et de l'Odyssée où δύω (δύο) se rencontre avec un mot déclinable (ou conjugable, cas très rare) (2). En voici les résultats :

Dans l'Iliade, δύο est employé 24 fois avec le duel, 13 fois seulement avec le pluriel. Au contraire, dans l'Odyssée, δύο est employé 9 fois avec le duel et 18 fois avec le pluriel. La proportion est donc renversée. De même, dans l'Iliade, δύω se rencontre 32 fois avec le duel et 22 fois avec le pluriel, tandis que dans l'Odyssée, δύω accompagne 18 fois un pluriel et 8 fois un duel. L'écart est donc sensible entre la langue de l'Odyssée et celle de l'Iliade (3).

Ces résultats ne contredisent pas ceux que l'on peut tirer de la même manière pour ἄμφω, etc...

Dans l'Iliade, ἄμφω est employé 25 fois avec le duel et 6 fois seulement avec le pluriel. Mais dans l'Odyssée, il n'est plus employé que 7 fois avec le duel alors qu'il l'est 9 fois avec le pluriel. L'écart est donc moins considérable que pour le nom de nombre « *deux* ». mais il est dans le même sens.

Quant à ἀμφότερο-, il se lit 13 fois au duel dans l'Iliade et 7 fois seulement dans l'Odyssée, bien que les deux poèmes aient à peu près la même étendue.

Entin ἄλληλο-, qui comme ἀμφότερο- est une conquête du duel sur le pluriel (elle date d'une époque où le premier nombre était employé systématiquement), se lit 4 fois au duel dans l'Iliade et 3 fois seulement dans l'Odyssée. Il s'agit d'ἀλλήλοιιν seul, car ἀλλήλω n'existe ni au nominatif ni à l'accusatif. Voici les exemples :

(1) *Ueber den Gebrauch des Duals bei Homer.*
(2) Cf. Zander, *De vocabuli* δύο *usu Homerico Hesiodeoque et Attico I.* Königsberg, 1834.
(3) Il est à remarquer que δυοῖν est purement et simplement *évité*, soit au génitif, soit au datif, car pour ces deux cas on ne trouve que 3 passages (et encore avec δύω invariable) dans toute l'Iliade et l'Odyssée. Ce sont : K 253 τῶν δύο μοιράων ; N 407 δύω κανόνεσσ(ι) et κ 515 ξύνεσίς τε δύω ποταμῶν ἐριδούπων. Ceci semble indiquer que dans la langue parlée δύο était déjà invariable.

Iliade K 65 : μή πως ἀβροτάξομεν ἀλλήλοιιν | 66 ἐρχομένω
N 708 : ὡς τὼ παρβεβαῶτε μάλ' ἕστασαν ἀλλήλοιιν
II 765 : ὡς δ' Εὖρός τε Νότος τ' ἐριδαίνετον ἀλλήλοιιν
X 128 : παρθένος ἠίθεός τ' ὀαρίζετον ἀλλήλοιιν
Odyssée σ 36 : ὁ ξεῖνός τε καὶ Ἶρος ἐρίζετον ἀλλήλοιιν
τ 384 : ἡμέας ἀμφοτέρους, μάλα Ϝεικέλω ἀλλήλοιιν,
φ 15 : τὼ δ' ἐν Μεσσήνῃ ξυμβλήτην ἀλλήλοιιν.

Ce n'est donc que très rarement dans l'Iliade et plus rarement encore dans l'Odyssée que ce pronom est employé au duel et toujours à la fin du vers, ce qui permet d'y reconnaître une vieille formule finale de vers spondaïque (1).

Outre ces extensions de l'emploi du duel qui nous reportent à une époque plus ancienne où le duel était non seulement exempt de toute influence de la part du pluriel, mais où il lui faisait concurrence sur certains points, il y en a d'autres qui sont signalées au chapitre VI du programme cité (2).

On a vu plus haut χεῖρε βαλόντε en parlant des deux pâtres (λ 211 et φ 223).

De plus, dans le passage : Θ 185-6 où Hector s'adresse ainsi à ses quatre chevaux :

Ξάνθε τε καὶ σύ, Πόδαργε, καὶ Αἴθων Λάμπε τε δῖε

on a le duel au vers 186, mais on peut dire que ἀποτίνετον est en accord avec les deux derniers mots seulement. On lit du reste dans ce qui suit ὑμῖν (188) pluriel, puis ἐφομαρτεῖτον καὶ σπεύδετον (191) duel. — Les autres exemples : βλεφάροιιν K 187, ὀφθαλμώ I 503, ὄσσε υ 348 ... ne sont qu'à demi surprenants puisqu'il s'agit d'organes pairs, et que l'on a vu déjà que l'emploi de ces noms au pluriel ou au duel ne dépend pas au moins dans Homère du nombre du sujet-possesseur. Mais l'exemple : Ψ 362 :

οἱ δ' ἅμα πάντες ἐφ' ἵπποιιν μάστιγας ἄειραν

est plus probant en faveur de l'extension ancienne du duel. La seule chose que l'on puisse dire pour en atténuer la valeur, c'est qu'il s'agit d'un duel *habituel*, chaque char ayant ordinairement *deux* chevaux.

Le ποδοῖιν de τ 444, bien que se rapportant à une foule d'hommes et de chiens de chasse, peut s'expliquer comme plus haut :

(1) Cf. Ohler, *op. cit.*, p. 12.
(2) Ohler, p. 23 sqq. « *Seltene Arten der Anwendung des Duals.* »

τὸν δ' ἀνδρῶν τε κυνῶν τε περὶ κτύπος ἦλθε ποδοῖιν

et le passage : θ 48 : κούρω δὲ κριθέντε δύω καὶ πεντήκοντα | βήτην s'explique facilement; mais il est plus extraordinaire de voir Sarpédon interpeller Hector et ses guerriers en leur disant : (E 487-8) :

μή πως, ὡς ἀψῖσι λίνου ἁλόντε ... | ... γένησθε.

La bonne explication doit être celle d'Ohler : Sarpédon se représente d'une part Hector et de l'autre les Troyens comme faisant une sorte de tout. Mais est-il bien croyable qu'elle soit également applicable à P 387 où on lit des Grecs et des Troyens :

γούνατά τε κνῆμαί τε πόδες θ' ὑπένερθεν ἑκάστου
χεῖρές τ' ὀφθαλμοί τε παλάσσετο μαρναμένοιιν.

Cela est douteux, d'autant plus que l'on signale la variante μαρναμένοισιν(1) (Brandreth μαρναμένοιο).

Quelques-uns de ces exemples témoigneraient d'un emploi ancien des formes du duel, non pas en décroissance comme dans la langue ordinaire des poèmes épiques, mais en pleine vigueur et en croissance exagérée sur certains points, si l'on n'y devait voir plutôt la preuve que les auteurs n'avaient plus un sentiment exact de la valeur des formes duelles.

D'une part donc, complète incohérence dans l'emploi courant des formes du duel chez Homère, et d'autre part, conservation entière de cet emploi dans d'anciennes formules (vers de transition, exhortations, comparaisons). Le duel se rencontre encore très fréquemment dans l'Iliade et dans l'Odyssée, mais il est peu de passages où l'on ne puisse le soupçonner d'être un archaïsme ou un expédient métrique. De plus, l'étude des circonstances les plus favorables à l'apparition de ce nombre a montré que, comme on le soupçonnait pour une foule d'autres raisons (2), la langue de l'Odyssée a un caractère plus récent que celle de l'Iliade.

L'état syntaxique de l'Iliade au point de vue du duel témoigne à la fois d'une époque préhistorique où ce nombre conservait encore ses emplois comme dans les plus vieilles inscriptions attiques et d'une époque, celle de la rédaction

(1) Leaf, *The Iliad*² 1902.
(2) Cf. p. ex. Leaf, *The Iliad* ², 1902, p. XVII, « the fact that the Iliad is notably earlier in language than the Odyssey ».

définitive du poème, à laquelle le duel avait cessé d'être employé dans la langue parlée des aèdes. Les formes du duel existaient dans le dialecte ou les dialectes qui ont servi à la rédaction des premiers fragments épiques, et de là bien des formules ont passé dans les grands poèmes postérieurs (1). Mais les auteurs de l'Iliade et de l'Odysséé n'employaient plus le duel que par tradition littéraire, de même que tant d'autres archaïsmes et tant d'autres dialectismes ; et ceci confirme le fait établi plus haut que le duel a disparu de bonne heure dans les dialectes grecs d'Asie Mineure.

HÉSIODE (2).

Si, d'après ce qu'on vient de voir, les aèdes et les rhapsodes d'Asie Mineure qui ont composé ou compilé l'Iliade et l'Odyssée ne se servaient plus du duel dans leur langue journalière, et si l'on constate même une notable diminution dans l'emploi de ce nombre d'un poème à l'autre, on peut attendre inversement qu'un poète de la Grèce continentale, dont le parler quotidien avait conservé la syntaxe et la morphologie anciennes, le béotien Hésiode, bien qu'écrivant la langue épique, présente des traces d'un emploi sinon régulier du moins plus fréquent des formes du duel. On a vu en effet que le dialecte béotien avait été sur ce point presque aussi conservateur que l'attique.

C'est ce qui se vérifie si l'on examine le seul ouvrage vraiment authentique d'Hésiode : *les Œuvres et les Jours* (3).

1) Il vaut la peine de relever par rapport à la forme primitive de l'Iliade la déclaration du philologue anglais Leaf (*The Iliad* 2, p. XVI). « It remains probable that the dialect (celui d'Homère), is in fact the resultant of older poems composed in a dialect which may in the vaguest sense be called Aiolic. The peculiarly un-Ionic forms point rather to the Thessalian and Arkado-Kyprian dialects, however, than to that of the Asiatic Aiolic as the precursor of the Epic. » — L'observation est intéressante et, si l'on en admet le bien-fondé, le dialecte primitif des poèmes homériques étant proche voisin soit du thessalien, soit de l'arcadien, parlers où le duel s'est conservé jusqu'à l'époque historique, la théorie exposée dans le chapitre précédent, savoir que la présence du duel caractérise les dialectes continentaux et son absence, les dialectes d'Asie ou des îles — se trouverait ainsi confirmée même pour la période la plus ancienne de la littérature grecque.

(2) Cf. Illek, *Der Dual bei Hesiod. Zeitschrift f. Gymn-.wes.*, XI, XXIX.

(3) *Hesiodi carmina*, ed. Rzach, Teubner, 1902.

Voici les exemples positifs que l'on y rencontre :

v. 198 λευκοῖσιν φάρεσσι καλυψαμένᾱ χροά καλόν
ἀθανάτων μετὰ φῦλον ἴτον προλιπόντ'.....
Αἰδὼς καὶ Νέμεσις.....

Ici le duel est purement occasionnel, et sans δύο exprimé, et pourtant il est employé sans défaillance aucune. Il faut remarquer en particulier le féminin duel καλυψαμένᾱ dont on chercherait en vain des exemples dans Homère et dans les écrivains en général jusqu'à Sophocle.

Au v. 435 et suiv. on lit :

..... βόε δ'ἐνναετήρω
ἄρσενε κεκτῆσθαι (τῶν γὰρ σθένος οὐκ ἀλαπαδνόν)
ἥβης μέτρον ἔχοντε τὼ ἐργάζεσθαι ἀρίστω·
οὐκ ἂν τώ γ' ἐρίσαντε ἐν αὔλακι κὰμ μὲν ἄροτρον
ἄξειαν, τὸ δὲ ἔργον ἐτώσιον αὖθι λίποιεν.

Ici encore le duel est employé sans exception (car il ne faut évidemment pas considérer comme telle la formule homérique que l'on a mise entre parenthèses pour en faire voir le caractère général). Seuls les deux optatifs ἄξειαν et λίποιεν font difficulté, mais on sait qu'en attique aussi ce mode tend à s'employer au pluriel de même que le subjonctif, à une époque où le duel est encore en pleine vigueur aux autres modes.

Il faut relever encore au v. 453 ... βόε δὸς καὶ ἄμαξαν et au v. 608 καὶ βόε λῦσαι qui prouve qu'Hésiode emploie souvent ce duel à l'accusatif et qu'il n'est par conséquent pas nécessaire de considérer le : βόας ἔνδον ἔοντας du v. 452 comme une exception. Là il peut s'agir des bœufs en général. Il faut en dire autant peut-être de : ἐπὶ βουσί v. 434 et de : βόεσσιν v. 454. La chose est tout à fait certaine au v. 581 : πολλοῖσίν τ'ἐπὶ βουσί et probable pour le v. 607 βουσὶ καὶ ἡμιόνοισιν.

La presque totalité des autres exceptions au duel concerne des organes pairs. C'est que dans tous les dialectes grecs, il y a eu de bonne heure une forte tendance à laisser tomber le duel dans les substantifs qui désignent des organes pairs (1). On n'y attachera pas d'importance ici (ex. : χείρεσσι 94, ποσσί 738, etc., etc...)

(1) Pour Homère, la chose est bien mise en lumière par W. Ohler, pp. 3-4-5-6 du programme déjà cité.

Il n'y aura donc plus en fait d'exceptions réelles que les v. 12-13 : εἰσὶ δύω (les deux Ἔρις).

... διὰ δ'ἄνδιχα θυμὸν ἔχουσιν.

Il faut remarquer que dans l'espèce ἐστόν et ἔχετον étaient tous deux impossibles au point de vue métrique, et que, comme dans la poésie hexamétrique, l'emploi du duel était facultatif, Hésiode n'a pas suivi son dialecte propre qui eût exigé le duel. Sa langue est, en effet, assez mélangée. On y trouve un éolisme dès le vers 17 : Νὺξ ἐρεβεννή (1) et un autre par ex. au v. 559 : τὤμισυ βουσίν. L'important est d'avoir pu constater que son parler propre l'avait conduit à employer le duel presque régulièrement et même dans des cas où la langue épique l'ignorait (καλυψαμένᾱ).

Il y a bien encore deux exceptions, l'une au v. 772 (2) :

ὀγδοάτη δ'ἐνάτη τε δύω γε μὲν ἤματα μηνός

mais le duel n'a sans doute jamais existé dans le mot purement *épique* ἦμαρ (le pluriel existe seul en effet chez Homère, v. Gehring *s. v.*); l'autre au v. 774 :

ἐνδεκάτη δὲ δυωδεκάτη τ' ἄμφω γε μὲν ἐσθλαί.

Ici il est possible que le texte primitif ait porté ἐσθλά et que les copistes des âges postérieurs l'aient transformé en un pluriel par la facile addition d'un ι.

En résumé, l'examen des « *Œuvres et des Jours* » est aussi favorable à la démonstration de l'existence du duel dans le dialecte béotien de l'époque d'Hésiode que le peuvent être les comédies d'Aristophane quand il s'agit de la même question pour le dialecte attique. Les influences littéraires qui ont agi sur l'un et sur l'autre expliquent les inconséquences de leur syntaxe sur quelques points de détail.

On n'en peut dire autant de la *Théogonie* qui n'est, du reste, pas sûrement d'Hésiode. Bien que ce poème soit plus long que les « *Œuvres et les Jours* » (1022 vers contre 828) il ne contient que deux exemples positifs du duel, savoir v. 475 : πεφραδέτην et 892 : τὼς γάρ οἱ φραστάτην, car on peut à peine compter comme tel l'acc. ὄσσε du v. 698 qui est complètement isolé.

En revanche, les exemples négatifs sont infiniment nombreux. Outre les noms des organes pairs qui sont toujours au pluriel et

(1) La finale seule est ionienne.

(2) L'ex. δοιὰ δὲ θέσθαι ἄροτρα v. 432 rentre dans la règle de διττός.

pour lesquels on ne relèvera que l'exemple très probant du v. 553 :

χερσὶν δ' γ'ἀμφοτέρῃσι....,

on peut compter 27 passages où le duel eût pu être employé et où l'on trouve en réalité le pluriel. En voici deux des plus caractéristiques :

v. 277 :

... αἱ δ'ἀθάνατοι καὶ ἀγήρῳ (deux des filles).

278 :

αἱ δύο (les deux autres filles)

Ajoutez le v. 942 :

νῦν δ'ἀμφότεροι θεοί εἰσιν

(il s'agit de Dionysos et de sa mère Sémélé) (1).

Autant dire que l'auteur de la *Théogonie* ignore presque complètement l'usage du duel.

Enfin, dans le « *Bouclier d'Hercule* » qui est d'une authenticité aussi douteuse que la « *Théogonie* » et qui ne comprend que 480 vers, on constate, il est vrai, de nombreux emplois du duel, mais si arbitrairement mêlés à des pluriels que l'incohérence à ce point de vue est plus grande encore que dans les poèmes homériques. Du reste, le ton est tout à fait épique et bien des phrases sont des sortes de centons homériques. Voici les exemples positifs : v. v. 49-50 :

διδυμάυνε γείνατο παῖδε·
οὐκέθ' ὁμά φρονέοντε, κασιγνήτω γε μὲν ἤστην

Mais au vers 60 on lit : λαμπομένους pour trouver ensuite ἑστασθ' (ε) au v. 61 et σφέ au v. 62.

Un emploi étrange du duel qui se retrouve une fois encore dans la suite, est celui des vv. 170-171 :

οὐδέ νυ τώ γε
οὐδετέρω τρεέτην φρῖσσόν γε μὲν αὐχένας ἄμφω ;

car il s'agit de deux groupes, l'un de sangliers, l'autre de lions, et aux vv. 176-177 on lit encore :

τοὶ δ'ἔτι μᾶλλον ἐγειρέσθην, κοτέοντε μάχεσθαι
ἀμφότεροι χλοῦναί τε σύες χαροποί τε λέοντες.

(1) ἀμφότερος est fréquemment employé dans le poème en question, mais *toujours* au pluriel.

Au v. 233 et suiv. le duel est employé pêle-mêle avec le pluriel :

ἐπὶ δὲ ζώνῃσι δράκοντε | δοιὼ ἀπῃωρεῦντ' ἐπικυρτώοντε κάρηνα |
λίχμαζον δ' ἄρα τώ γε · μένει δ' ἐχάρασσον ὀδόντας
ἄγρια δερκομένω.

Il s'agit de nouveau de deux groupes aux vv. 237-239 :

οἱ δ' ὕπερ αὐτέων | ἄνδρες ἐμαρνάσθην ..... ἔχοντες.

On lit un duel à la fin du vers 303 : καρχαρόδοντε κύνε πρό mais un pluriel au commencement du vers suivant (ἱέμενοι).

Dans les vv. 350-351, Hercule interpelle Cycnos (et Arès) en ces termes : τί νυ νῶιν ἐπίσχετον ..... ἄνδρασιν οἵ ..... ἴδριές ἐσμεν.

Au v. 390, imitation homérique : ὄσσε δέ οἱ ..... ἔικτον.

De même au v. 402 :

ὡς δὲ λέοντε δύω...

ce qui n'empêche qu'au vers suivant on ait le pluriel :

403 ἀλλήλοις κοτέοντες ἐπὶ σφέας (1) ὁρμήσωσι.

La fin de vers (419) :

ἀπὸ δ' ἄμφω χέρσε τένοντε

n'est que la copie d'une clausule homérique et au v. 426, on rencontre ὅσσοισι, puis au v. 430 ὅσσοις qui avec ὅσσων (*Théogonie*, v. 826) prouve que l'on a affaire à une langue assez récente.

On peut citer en passant l'exemple négatif remarquable :

v. 436 ἀμφότεροι δ' ἰάχοντες ἐπ' ἀλλήλοισιν ὄρουσαν.

Le dernier exemple positif est au v. 466 : μαστιέτην dont les sujets sont Phobos et Deimos et qui est environné de pluriels v. 464 : ἤλασαν, v. 465 : θῆκαν, v. 466 ἵκοντο.

Malgré cela, et pour bien montrer toute l'inconséquence de l'emploi des nombres dans cette évidente imitation de l'Iliade (XVIII — Bouclier d'Achille), il suffira sans doute de signaler que dans le passage déjà cité plus haut où l'auteur employait le duel pour désigner deux groupes d'animaux, il l'a négligé quand il s'agissait de deux individus en particulier : vv. 172-175 :

ἀμφὶ δὲ κάπροι | δοιοὶ (2), ἀπουράμενοι ψυχὰς, κατὰ δέ σφι κελαινόν |
αἷμ' ἀπελείβετ' ἔραζ'· οἳ δ' αὐχένας ἐξεριπόντες
κείατο τεθνηῶτες... ;

(1) On trouve plusieurs fois dans ce poème σφέας employé au sens de ἀλλήλους.

(2) Conforme à la règle de διττός. Plus haut on a vu un exemple inverse. Cf. δοιοί, 212.

en revanche il y a reprise du duel au vers suivant où il s'agit de nouveau des deux groupes.

A part d'innombrables exemples de pluriels pour les « mains » les « pieds » (1) etc... etc..., on compte une quarantaine d'exemples négatifs de toute sorte. On en a signalé plus haut quelques-uns qui avaient leur intérêt. En voici encore deux très caractéristiques : v. 112 : δύο παῖδας et v. 187 : δύο Πευκείδας. (Zander *De vocabuli* δύο *usu Homerico Hesiodeoque et Attico*, p. 25) cite le second de ces exemples mais avec le numéro du vers du premier.

On croirait vraiment à lire ce poème que l'auteur ayant voulu s'exercer dans le genre épique et ayant remarqué que le duel était employé de ci de là dans l'Iliade et dans l'Odyssée, a senti le besoin d'émailler son œuvre de duels aussi fréquents que mal employés. Il est visible en effet qu'il n'était pas guidé dans cet emploi par le sentiment de sa langue propre. Il y a donc encore beaucoup moins à retirer pour l'histoire du duel de cette œuvre postérieure que des deux grandes épopées homériques. Celles-ci nous permettaient en effet d'entrevoir l'existence antérieure d'un dialecte parlé où les formes du duel étaient encore un organe essentiel de la langue.

C'est donc seulement dans « *les Œuvres et les Jours* » que l'on constate un emploi régulier des formes du duel. L'auteur du poème est bien Hésiode, Béotien de naissance (2). Ces faits s'accordent parfaitement avec l'observation qui a été faite plus haut pour Corinne et pour Pindare, et l'on est en droit de dire d'une façon générale que quel que fût leur dialecte littéraire, les écrivains employaient plus volontiers le duel quand le dialecte qu'ils parlaient leur en fournissait l'exemple.

(1) ὄσσε et ποδοῖϊν au v. 158, sont les seuls duels de cette catégorie.
(2) Quoique son père fût un Eolien d'Asie-Mineure établi à Ascra.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Le grec commun connaissait encore un emploi du nombre duel presque aussi régulier que celui de l'indo-européen. Des innovations analogiques nombreuses se sont même produites au profit du duel dans les formes et les emplois des nombres dès une époque préhistorique. Néanmoins il a été éliminé dès avant la date des premiers documents dans tous les parlers coloniaux. L'usage du duel s'est au contraire maintenu longtemps dans les parlers de la Grèce continentale, et le vieil-attique notamment le présente encore en toute sa rigueur.

D'une façon générale, le duel peut disparaître de deux manières : ou bien il est éliminé du pronom personnel et du verbe et se maintient dans le nom en temps que celui-ci est précédé ou suivi du nombre « deux » ; c'est le cas du vieil irlandais où le pronom personnel et le verbe n'ont plus de duel, mais où les substantifs accompagnés du nom de nombre « deux » ont des formes spéciales. Ou bien, le pronom personnel et le verbe ont encore des formes du duel alors que le nom n'en a plus : c'est ce qui arrive en gotique et en vieux-norrois runique.

Le grec cumule en quelque sorte les deux procédés.

De très bonne heure, le duel des formes de pronoms personnels tend à ne plus être employé régulièrement. Dès une époque préhistorique, le duel du pronom de 1re personne devient rare. Aussi n'y a-t-il presque aucune trace du duel de la même personne dans le verbe. Il est intéressant de constater que parallèlement, dans la seule langue sémitique qui ait conservé en entier le système du duel, le vieil-arabe, le pronom et les désinences verbales manquent totalement à ce nombre pour la 1re personne et qu'en vieux-slave de même qu'en sanskrit on observe une tendance à employer le pluriel au lieu du duel

dans les pronoms personnels en général (1). Le pronom de la seconde personne est de même en grec, on l'a vu par de nombreux exemples, une des catégories où le duel a disparu le plus tôt. Le mouvement s'est étendu à la 3e personne, mais il a été moins sensible, surtout parce que le sujet pouvait être un substantif, catégorie où le duel se maintient très longtemps dans cette langue.

Les langues sémitiques appartiennent probablement au même type que le grec comme l'indique la disparition des duels pronominaux et verbaux de première personne en vieil-arabe. Pourtant, dans le nom, l'évolution a dû être différente de celle du grec, puisque c'est précisément dans les noms des organes pairs que les langues sémitiques autres que l'arabe ont gardé leurs dernières traces du duel (2).

En effet, en même temps que les pronoms, les noms qui n'étaient pas accompagnés du nom de nombre « deux » tendaient à perdre les formes du duel : les noms d'organes pairs, les « yeux », les « mains », etc... n'étant pas d'ordinaire accompagnés de δύο, s'emploient le plus souvent au pluriel. Le grec s'éloigne ici du polonais par exemple qui n'a gardé des traces de duel que dans les noms d'organes pairs : *ręce* ' χεῖρε ', instr. *rękoma*; gén. *oczu*, instr. *oczyma* ' ὀφθαλμοῖν ' *uszu* gén. ' ὤτοιν '. Cf. encore *dwieście* ' 200 ' (3), et du sémitique, d'après ce qui a été remarqué plus haut.

Dès lors le duel était destiné à ne pas subsister en grec. D'une part, en effet, la flexion verbale était incomplète. De l'autre, la flexion nominale faisait double emploi avec le nom de nombre presque toujours exprimé.

Comme il avait disparu ou devait disparaître dans tous les autres dialectes indo-européens, comme il avait disparu déjà dans les parlers grecs coloniaux, le duel a disparu ainsi dans la Grèce continentale dès le IVe siècle avant J. C.

Curieux au point de vue de l'histoire générale des langues indo-européennes, le détail de cette disparition ne l'est pas

(1) Bulič, *Izvěstija....* tome IV, fasc. 4; Pāṇini I, 2, 59.
(2) V. H. Zimmern, *Vergleichende Grammatik der semitischen Sprachen*, Berlin, 1898, p. 173.
(3) V. A. Soerensen, *Polnische Grammatik*, pp. 63-64; Bulič, *loc. cit.*

moins au point de vue des langues littéraires grecques. La première de toutes, la langue épique, ayant été fixée en Asie-Mineure, à une date très ancienne, présente encore le duel, mais employé d'une manière incohérente, et seulement par tradition poétique. La κοινή ionienne, l'éolien littéraire, le dorien de la poésie lyrique n'ont pas de duel, ou n'en ont que des traces isolées chez les poètes originaires de la Grèce continentale qui ont écrit ces langues fixées dans les colonies.

C'est seulement dans les inscriptions du continent où est écrit le parler local qu'apparaît régulièrement le duel. A la date où Athènes s'est créé une littérature originale, le duel y était encore en plein usage, et, au fur et à mesure que le parler local de l'Attique pénètre plus complètement dans la littérature, le duel est plus fréquent et plus régulier : Aristophane représente le sommet de ce développement. Mais à ce moment même, le duel sortait de l'usage dans la langue parlée, de sorte que, à peine entré dans la langue littéraire, il commence à en être éliminé : la dernière comédie d'Aristophane, le *Plutus*, a moins de duels que les comédies précédentes, et Platon en a moins qu'Aristophane; la prose littéraire de style élevé, celle de l'éloquence, n'a jamais fait du duel qu'un emploi très limité.

L'étude des emplois de ce nombre permet donc de reconnaître certaines tendances et certaines traditions de la littérature grecque, et elle montre l'action des parlers locaux sur les langues littéraires et la réaction des traditions de ces langues.

On voit par ce qui précède que la disparition du duel embrasse une série de faits linguistiques, littéraires et sociaux d'une grande complexité. Le grec est très original par la manière dont il a accompli cette évolution.

TABLE DES MATIÈRES

Vu et permis d'imprimer :

Le Vice-Recteur de l'Académie de Paris,

L. LIARD.

Vu, le 23 janvier 1906 :

Le Doyen de la Faculté des Lettres de l'Université de Paris,

A. CROISET.

ADDITIONS ET CORRECTIONS

(N'ont pas été relevées dans cet erratum les simples fautes de ponctuation ni les substitutions d'un accent à un esprit ou d'un esprit à un accent):

Observation générale. — Il peut être utile de signaler qu'on n'a étudié ici l'emploi du duel que jusqu'à l'époque où, d'après le témoignage des inscriptions, le duel existait encore dans la langue parlée.

P. 6, note 1. — Lire : *Ebel* au lieu de *Eibel*.

P. 19, ligne 6 d'en haut. — Lire : *vīsaiti* au lieu de *vīsa ti*.

P. 21, ligne 4 d'en haut. — Lire : *considère* au lieu de *constate*.

P. 27, ligne 8 d'en haut. — Lire : *dvĕm̃* au lieu de *dv̆ĕm* et l. 10 d'en bas *sūnùm, sūnum̃*.

P. 34, ligne 8 d'en haut. — Lire : **tayau(s)* au lieu de **tayu(s)*.

P. 40, ligne 1 d'en haut. — Lire : *vā́m* au lieu de *vam*.

P. 41, ligne 14 d'en haut. — Lire : νῶϊ au lieu de -ῶϊ.

P. 43, ligne 6 d'en bas. — Lire : *Rac.* au lieu de *Rae.*

P. 47, ligne 23 d'en haut. — Lire : **twaγl∠* au lieu de **twalγ∠*.

P. 58, ligne 17 d'en haut. — Lire : *baíros* au lieu de *bairos*.

P. 58, ligne 24 d'en haut. — Ajouter : V. ce que dit R. Meister *Dorier und Achäer* 1904, pp. 50 et 59, aussi bien pour l'argien que pour le laconien. Le cas de ε donnant ι devant voyelle, p. ex. θιο- σιο-, = θέο indique que l'ε devait être en général assez fermé dans ces dialectes.

P. 60, ligne 24 d'en haut. — Ajouter : le même rapport existe encore p. ex. entre les désinences de l'instrumental féminin : skr. *áçvayā* (de *áçvā*) et v. sl. *rąkoją* (de *rąka*) donc *-*ayā* et *-*ayām* et entre φέρω got. *baíra* de **bhérō* et v. sl. *berą* de **bhérō-m* (cf. Bulič *Lekcii po... fonetikě russkago i staroslavjanskago jazykov*, St-Pétersbourg, 1903, p. 75

P. 65, ligne 11 d'en bas. — Lire : *semblaient*.

P. 68, ligne 19 d'en haut. — Lire : *çṛṅgāṇi* au lieu de *çṛṅgāni*.

P. 69, note 2. — Lire : χεροῖν au lieu de χεροίν.

P. 73. Corriger ainsi le premier paragraphe : « L'existence du v. norrois *þau* fonctionnant comme pluriel neutre mais ancien duel donne raison à M. R. Meringer KZ. XXVIII, 238 suiv. Cf. aussi W. Streitberg *Urgerm. Gr.* p. 232 suiv.

P. 73, ligne 3 d'en bas. — Lire : *áṃsau* au lieu de *ā́ṃsau*.

P. 77, ligne 11 d'en bas. — Lire : « *qu'il vînt* ».

P. 82. A la fin du premier paragraphe, supprimer la mention de Platon.

P. 88, ligne 7 d'en haut. — Lire : *tels* au lieu de *tel* (*que Gorgias*).

P. 98, ligne 19 d'en haut. — Ajouter : chez Sophocle (*Aj.* 1264.)

P. 100, ligne 21 d'en haut. — Lire : *Polyphème* au lieu de *le Polyphème*.

P. 104, ligne 1 d'en haut. — Lire : κασιγνήτω au lieu de κασιγγήτω.

P. 113, ligne 15 d'en bas. — Lire : *plus de la moitié* au lieu de *presque*.

P. 141, ligne 18 d'en bas. — Lire : διπλώ au lieu de διπλῶ.

P. 167, Ajouter à la note 2 : ainsi, en sanskrit, *ubháye* ne s'emploie jamais qu'au pluriel et en parlant de deux groupes, p. ex. *ÇB.* I, 9, 2, 34 : *devaçca vā 'ásurāçca ubháye prājāpatyāḥ paspṛdhire* « les dieux et les Asuras tous deux issus de Prajāpati étaient en lutte » et fréquemment ailleurs.

P. 170, dans la note. — Lire : th. en -ο- au lieu de th. en -σ-.

P. 173, ligne 2 d'en bas. — Lire : πετομένοις au lieu de πετομένιος.

P. 182, ligne 16 d'en haut. — Lire : ἐργάσεσθον et non ἐργάσεθον.

P. 192, ligne 10 d'en haut. — Lire : λάβοιτον au lieu de λαβοίτον.

P. 197, ligne 3 d'en bas. — Lire : τὼφθαλμὼ au lieu de τὼφθαλμώ.

P. 208, ligne 10 d'en haut. — Lire : ἤντει au lieu de ἦντει.

P. 213, ligne 20 d'en haut. — Lire : τὼ et σιώ au lieu de τιὼ et σώ.

P. 238, ligne 16 d'en haut. — Lire : οἶδε et 242 l. 16 d'en haut : ἦστε.

P. 244, ligne 5 d'en haut. — Lire : ἀφανισθέντοιν au lieu du même mot sans accent.

P. 265, ligne 16 d'en haut. — Lire « *philosophes* » au lieu de « *politiques* ».

P. 291, ligne 5 d'en bas. — Mettre un point et virgule après H(ermann)-Wohlrab.

P. 304. Ajouter à la note : *Pax* 469, v. page 186.

P. 310, ligne 12 d'en haut. — Il est tombé une ligne. Ajouter : ou bien des thèmes consonantiques qui lui sont aussi très favorables.

P. 325, dernière ligne. — Lire : *présente* au lieu de *pente*.

P. 341, ligne 14 d'en bas. — Lire : *sophistes* au lieu de *soph ses*.

P. 355, ligne 1 d'en haut. — Lire : ἄμικτα au lieu de ἄμεικτα.

P. 392, ligne 5 d'en bas. — Lire : *est* au lieu de *étant*.

P. 434, ligne 5 d'en haut. — Lire : *discours* au lieu de *dicours*.

P. 439, ligne 18 d'en bas. — Lire : *c'est affaire de* (et non *du*) *genre littéraire*.

P. 454. Ajouter à la note 2 : Il y a maintenant une seconde édition du livre de M. F. Solmsen.

P. 458, ligne 10 d'en bas. — Lire : Κλέανδρε au lieu de Κλέανδοε.

P. 468, ligne 21 d'en haut. — Supprimer le point après θυγάτηρ.

P. 472, ligne 14 d'en haut. — Ajouter : On pourrait du reste songer à lire χρηστῶ = χρηστοῦ gén. sg.

P. 474, note 1. — Lire : *k* au lieu de *h*.

P. 477, ligne 8 d'en bas. — Lire : ἀνποτέροις au lieu de αιποτέροις.

P. 483, ligne 5 d'en haut. — Lire : ’Υπαδυγιοίοις (avec esprit doux).

P. 489, ligne 6 d'en bas. — Lire : 104 au lieu de 184.

IMPRIMERIE POLYGLOTTE FR. SIMON, RENNES.

